This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Arc 100.1

Harvard College Library

FROM THE FUND OF

CHARLES MINOT

(Class of 1828).

Received 7 Aug. 1893

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

—

TOME CINQUANTE-DEUXIÈME

SIXIÈME SÉRIE, TOME II

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

SIXIÈME SÉRIE

TOME DEUXIÈME

PARIS

C. KLINCKSIECK

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

11, RUE DE LILLE, 11

M DCCC XCI

Arc 100.1

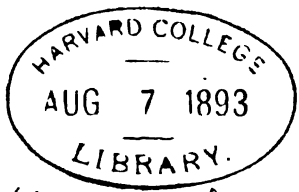

Minot fund

SOCQUES A CHARNIÈRE

DE

L'ANTIQUITÉ GRECQUE ET ÉTRUSQUE.

Par M. Ch. Ravaisson-Mollien, membre résidant.

Lu dans la séance du 25 mars 1891.

Le Musée du Louvre vient d'acquérir une paire de patins, ou sandales métalliques, de l'ancienne Grèce, d'un genre peu connu, épaisses semelles articulées s'ajoutant probablement à de légères *crepidæ* en cuir. C'est de telles *soleæ* que doivent provenir nos modernes socques qui, « de bois ou « de cuir », aux termes du Dictionnaire de l'Académie française, « s'adaptent à la chaussure ordi- « naire et qui servent à mieux garantir les pieds « de l'humidité. » Cette expression : *socques*, doit avoir son origine dans le mot *soccus* des anciens (d'où *socculus*), bien que, d'ordinaire, ce mot ne signifie que des pantoufles sans cordons, basses et légères, surtout en usage chez les comédiens. Les socques du Louvre ont été trouvés ensemble dans un tombeau de l'île d'Eubée, à Érétrie. Longs de 25 centimètres, épais de 23 millimètres, larges de 9 centimètres à la naissance du gros orteil, de 7 centimètres au talon, et de 6 en avant

du talon, ils ont appartenu à un pied droit et à un pied gauche de même grandeur. Tout l'intérieur est en bois, partiellement à découvert en dessus, usé et fendillé, avec de légères dépressions à la place du talon et à celle du gros orteil, tandis qu'en dessous et sur leur pourtour, ces *soleæ* sont garnies, comme d'une armure, par de minces plaques de bronze, à patine d'un vert bleuâtre, boursouflée et grenue en plusieurs endroits.

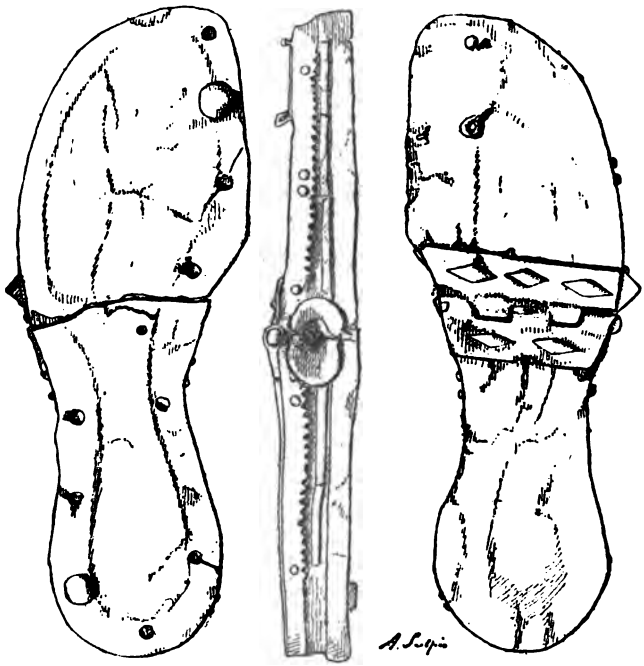

Socques d'Érétrie (Musée du Louvre).

La raideur du bronze devant gêner la marche, on a fait chacune des sandales de deux parties qu'on a assemblées du côté de la plante du pied par une charnière de même matière. Cette charnière, avec ladite patine, est longue d'environ 4 centimètres, épaisse de 6 millimètres, avec une broche à bout en fer rouillé, et fixée par cinq clous à larges têtes en losanges, dont trois sont en avant et deux en arrière de l'articulation.

Au sommet de l'angle formé par le premier et le deuxième orteil, on trouve, encore avec la même patine, une boucle en hauteur, puis, en avant, un clou à tête arrondie. Le clou était là pour fixer un lien passant autour du bas de la jambe, et la boucle servait à assujettir les orteils par une bandelette, ainsi qu'on le voit dans de nombreux spécimens de la chaussure antique.

Sous les sandales, les plaques de bronze paraissent façonnées en vue d'un sol raboteux ou couvert de menus objets pouvant blesser le pied, tels que graviers et ferrailles, ou bien boueux. En effet, ces plaques d'une seule pièce sont creusées des orteils au talon, une bordure plate d'environ un centimètre restant, sans solution de continuité, autour du creux; la bordure est garnie de clous à grosses têtes, qui paraissent avoir été au nombre de dix-sept, dont neuf derrière la charnière et huit devant. Deux de ces têtes subsistent, rouillées, pour chaque sandale (*soleæ ferreæ*), à des places différentes; l'une d'elles est restée car-

rée, les autres ont été arrondies par le temps. Pour le reste des clous, on n'a plus que des tiges ou des trous, ou des traces masquées par la boursouflure de la patine.

Sur les côtés, tout autour des semelles, le bronze est fixé par de grosses épingles à têtes rondes et vertes, en deux étroites bandes, entre lesquelles court un filet de même matière ; le haut de la bande inférieure est finement dentelé.

Au-dessous de la charnière, le bois est circulairement évidé, et chaque moitié de la cavité est couverte d'une plaque de bronze se terminant, à droite et à gauche du pied, en demi-col d'entonnoir. Par cet arrangement, on laissait un libre passage aux matières que le jeu de l'articulation faisait s'intercaler entre les deux parties de la chaussure, et qui auraient pu blesser le pied, ou empêcher le talon élevé de reprendre la position horizontale.

Le style de tous ces détails, l'état de délabrement des objets dont il s'agit prouvent leur grande ancienneté. Il semble que dans aucun des ouvrages classiques qui traitent de la chaussure antique il ne soit question de socques articulés pour la Grèce, et cette circonstance donne beaucoup d'intérêt à ceux du Louvre. D'autre part, quelques exemples d'objets de ce genre se rencontrent parmi les antiquités de l'Étrurie. 1° G. Micali[1]

1. *Monumenti inediti a illustrazione della storia degli antichi popoli italiani*, pl. IV, v° 9.

a fait graver, en 1844, une paire de sandales avec des plaques de bronze, analogues aux nôtres, qu'on avait trouvées peu auparavant à Vulci, sans dire qui en devint possesseur. Selon l'auteur italien, cette « âme d'une chaussure féminine..., « séparée en deux pièces mobiles, tenait lieu de « souliers; autour, des clous ou boutons main- « tenaient l'empeigne et la doublure intérieure, « faite de cuir ou de feutre, ou d'autre matière « flexible, la masse en métal y étant faite à des-

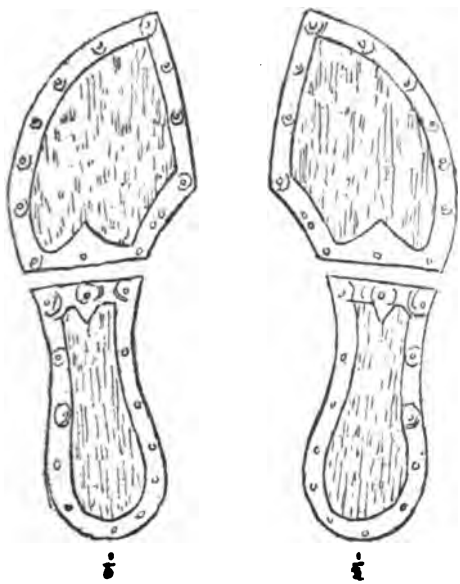

Socques que fit graver Micali.

« sein un peu concave, afin d'y pouvoir plus « aisément poser le pied[1]. »

Les gravures qui correspondent à ce texte ne montrent pas de traces de la charnière ; celle-ci se trouvait probablement du côté opposé. Micali se serait donc trompé en disant que la partie concave entourée de clous devait porter la plante du pied ; au contraire, cette partie devait poser à terre.

Lesdites *soleæ* de Vulci, d'après la gravure au tiers de leur grandeur, étaient plus petites d'un septième que celles d'Érétrie et d'un travail plus recherché. En effet, d'une part, le bord de la chaussure est en pointe au bout et près de la naissance des gros orteils, et, d'autre part, le creux du côté du sol, des orteils au talon, n'est pas, comme au Louvre, simplement formé dans une plaque de bronze ; il est composé, pour chacune des deux parties de la chaussure, d'une surface plane et d'un encadrement par une bande de métal distincte, en saillie, triangulaire devant et derrière la charnière.

1. « E questa in bronzo l'anima di un femminile calzare « del piede destro e sinistro, trovati insieme poco anzi a « Vulci. Divisa in due mobili pezzi, teneva essa luogo di « suolo, e col mezzo di chiovelli o bottoni affissi intorno, vi « teneva fermi sopra e sotto tanto il tomaio, quanto il sop- « panno interiore della scarpa, fattovi o di cuoio o di feltro, « o d'altra flessibile materia. Il sodo della pianta in metallo « v' è fatto a disegno alquanto concavo, onde potervi piu « agiatamente posare il piede. »

2° Parmi les antiquités du Musée Grégorien[1], à Rome, figure une paire de sandales trouvée aussi à Vulci, entre 1834 et 1837. « Leur dessous se « voit, en trois points, avec des têtes de boutons « ou clous, qui les soulèvent de terre comme des « socques, et une épaisse planchette pour mieux « tenir le pied sec. Longueur : 21 centimètres[2]. »

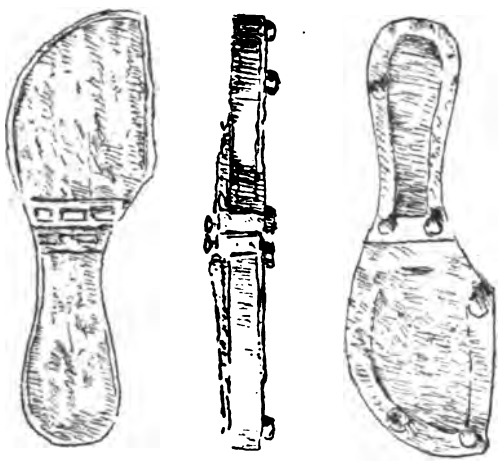

Socques du Musée Grégorien.

1. *Mvsei etrvsci qvod Gregorivs XVI, Pont. max., in ædibus vaticanis constitvit monvmenta,* pars prima, tav. LXXII, c, c, c.

2. « Frammenti trovati a Vulci dal 1834 al 1837, tra' quali « è... un pajo di scarpe, che sotto e veggonsi in tre punti « diversi con teste di bottoni o chiodi che le sollevan da terra « come zoccoli e una grossa tavoletta da tenere asciutto anche « meglio il piede. lung. : 0m21. »

Trois gravures correspondent à la description de l'ouvrage italien qui vient d'être cité, représentant : l'une, le dessus d'une sandale avec une charnière ; une autre, son dessous avec chacune de ses deux sections offrant une surface plane et une bordure distincte, saillante ; la troisième, son profil.

Si l'on remarque que les socques publiés par Micali et ceux du Musée Grégorien ont été trouvés au même lieu, vers la même époque, et que la forme générale est semblable pour les uns et les autres (angulaire au bout et sur un côté du devant), on sera tenté d'identifier les seconds avec les premiers ; mais, à moins de supposer qu'une de leurs gravures serait inexacte, on les en distinguera, si l'on tient compte de ce qu'au Musée Grégorien on voit une charnière semblable à celle d'Érétrie, tandis que Micali n'a dû prendre le dessous de la chaussure pour son dessus que parce qu'il n'y avait pas de l'autre côté les restes d'un tel accessoire, et aussi de ce que les bordures cloutées du côté du sol ne sont pas triangulaires devant et derrière la charnière, mais, comme pour Érétrie, parallèles à la ligne de séparation.

Les socques de l'île d'Eubée, quoique plus grands que ceux des deux paires de Vulci, seraient encore petits pour un homme adulte, mais est-ce bien à une femme que convenaient de telles armures de pieds? Ne serait-il pas plus naturel de

supposer qu'elles appartinrent à des adolescents? A l'appui de cette hypothèse, on peut croire qu'il y eut une époque des anciens Grecs et Étrusques où des sandales peu différentes des précédentes servirent à certains combats. C'est ce que montre un des auteurs de la Renaissance les plus occupés des usages de l'Antiquité, Léonard de Vinci, au folio 6 verso de celui de ses manuscrits qui est marqué : Ash. 2, 2038, à la Bibliothèque de l'Institut[1]. Ce folio, où Léonard traite de socques articulés, appartient à une série de notes accompagnées de dessins relatifs aux guerres navales, et, de leur ensemble, ainsi que de beaucoup d'autres notes du manuscrit marqué B, dont le précédent a fait partie, il semble bien résulter qu'il s'agit d'un ancien usage, à renouveler au XV^e^ siècle. En effet, dans de nombreux passages dudit manuscrit Ash. 2, Léonard s'occupe de l'Antiquité. Ainsi, au recto du folio 9, parle-t-il d'un moyen jadis employé par les gens de la mer Tyrrhénienne, et, au verso, d'Archimède Syracusain dans les guerres « des Espagnols avec les Anglais[2]; » de même, au folio 7 verso, il s'occupe des cestes troyens, de Pline, des boucliers des Athéniens selon Virgile, au 8 verso de

1. Reproduit dans le 6^e^ volume de la publication intégrale des manuscrits de Léonard de Vinci, librairie Quantin, 1891.

2. « Delli Spagnioli... colli Ingilesi fu d'Archimede Sira-« cusano... »

Lucrèce et de Tryphon d'Alexandrie, au 10 recto d'une quantité de dénominations grecques, latines, asiatiques.

Audit folio 6 verso, il s'agit de la façon de passer outre aux défenses de l'adversaire, qu'on assaille sur ses vaisseaux : « De la défense, si « l'ennemi a jeté sur les navires du savon « tendre, ou des triboles[1], ou des petits ais clou- « tés, ou de semblables choses : Tu tiendras aux « pieds, quand tu iras au combat, sous tes chaus- « sures, une semelle de fer divisée, comme on « la voit dans le dessin ci-dessus, afin que tu « puisses plier le pied ; Et que ces semelles soient, « en dessous, en façon de râpe, ou pleines de « courtes pointes de clous, afin que le savon ne « fasse pas glisser le pied et tomber l'homme à « plat ; et parce qu'elles sont de fer, les petits « ais et triboles ne seront jetés qu'en vain[2]. »

1. Plusieurs fois Léonard de Vinci parle des triboles de l'antiquité, par exemple M^t^ B., fol. 10 et 45 r°.

2. « Del rimedio sel fussi gittati sopra i navili danimici « sapon tenero. over triboli o assette chiodate ossimilicose- « farai cosi tieni quando vai alla pugnia tieni. in piedi sotto « letue scharpe suola di fero diuise i mezo come apare nel « disegnio di sopra acio possi piegare ilpie edette sola sieno « di sotto avso di raspa oscuffina ouero piene di corte punte

Le dessin auquel renvoie le texte précédent reproduit une variété de socques n'offrant que de légères différences avec ceux d'Érétrie et de Vulci; ce sont les suivantes : 1° au lieu que les sections de la sandale métallique soient juxtaposées, la partie postérieure joue sur celle de devant; 2° les clous du côté du sol sont pointus. A ces chaussures on voit deux liens pour les orteils et un lien sur le cou-de-pied, qui devait se joindre à un autre entourant le bas de la jambe, comme le montrent des sandales de la salle civile égyptienne du Louvre.

Dans le manuscrit du prince Trivulzio, à Milan[1], Léonard de Vinci dit encore, suivant le même ordre d'études, comment préparer la fuite sur terre. Semant derrière soi des triboles, on prévoira le cas où il faudra reculer, en ajoutant au fer des chevaux une épaisse plaque d'acier de même largeur et en accommodant aux *soleæ* des hommes des plaques de fer dénouées [articulées], afin qu'on puisse aisément élever le talon, faire les pas et courir au besoin. Revenant ensuite aux guerres navales, l'auteur donne le dessin d'une deuxième variété de sandales; celle-ci est dite

« di ciodi acio il sapone non faci isfugire ilpiede echadere « lomo in piano eperche so di fero le assette ettriboli anchora « fieno gittate indarno. »

1. *Il Codice di Leonardo da Vinci nella biblioteca del principe Trivulzio in Milano,* trascritto ed annotato da Luca Beltrami, 1891, pl. 90, fol. 33 v°.

accessoire de chaussure (semelle de fer pour chaussure). La partie supérieure en est semblable à la précédente, mais elle est doublée d'une plaque de fer munie d'une seconde charnière[1] un peu en arrière de la première. Cette fois, c'est le marin assaillant qui jette des triboles, « semence de victoire, » sur les galères et vaisseaux des adversaires, mais un des buts à atteindre est encore d'arriver à ce que le combattant, « du savon tendre étant jeté sur son « vaisseau, puisse rester debout[2]. »

1. Plusieurs auteurs de l'Antiquité parlent de semelles dont le dessous était fortifié d'une plaque métallique; ainsi cite-t-on celle de fer, dont Catulle dit qu'elle resta dans la boue, et la sandale d'Empédocle, que rejeta l'Etna (*Dictionnaire des antiquités* d'A. Rich (au mot *Solea*) et de M. E. Saglio (au mot *Crepida* [E. Pottier]).

2. « ... Eche affanti a pie. siano. achomodate alle sola delle « scarpe piastre di fero disnodate accio si possa cho chomo- « dita alzare il calchagnio effare i passi e chorere a bisogni « sanza alchuno contrastante inpedimento e la disnodatura « sua sara come fighura to e qui di sotto Anchora se alatto « a ciascuno chonbattenti marinai ne fia vn piccolo saccetto « e gittati fieno colemani in sullaverse ghallee e navi sarano « semenza di vicina vittoria ma abbi tu lesscharpe ferate « chom detto e di sopra e piene nel di sotto di minvte pun- « tiselle acio che essen do gittato sapon tenero sul tuo navilio, « tu possi stare in pie... »

Les *soleæ* articulées dont parle Léonard de Vinci, comme s'ajoutant à certaines chaussures, et qu'il doit avoir empruntées aux anciens auteurs, présentent assez d'analogie avec les socques d'Érétrie et de Vulci pour qu'on puisse proposer l'hypothèse que les unes et les autres durent servir aux mêmes usages. Or, c'est comme destinées aux guerres navales que Léonard s'occupe des semelles à charnière, et, d'autre part, il parle presqu'en même temps de la mer Tyrrhénienne. Ce rapprochement semble confirmer ladite hypothèse, car Vulci était près de Tarquinii, à peu de distance de la mer Tyrrhénienne, tandis qu'en Grèce, Érétrie, sur le fleuve Euripus, avait un des ports importants de la mer Égée.

Pour conclure : 1° les socques articulés, avec plaques creuses en dessous et cloutées, trouvés dans un tombeau de l'île d'Eubée, purent appartenir à un jeune marin plutôt qu'à une femme, et ce fut probablement de Grèce que ce genre de chaussure passa en Étrurie ; 2° les Étrusques n'ayant été définitivement soumis à Rome qu'en 283 avant Jésus-Christ, si les socques de Vulci servirent à leurs combats sur mer, ils furent antérieurs à cette année ; 3° les socques d'Érétrie, moins élégants que ceux qu'a publiés Micali, peuvent appartenir à une époque voisine de la fin de la Grèce classique, réduite, en 146 avant J.-C., en province romaine, mais rien n'empêche que le

prototype de cette armure de pied ait eu une origine reculée. « Les Hellènes, » a-t-on dit naguère, « sont avant tout un peuple de marins ; c'est à « ce point de vue qu'il faut se placer pour bien « comprendre leurs destinées et leur histoire[1]. »

1. A. Cartault, *la Trière athénienne*, p. 1.

LES TRAVAUX

CONSACRÉS AU

GROUPE DE L'ANGUIPÈDE ET DU CAVALIER

JUSQU'EN 1891.

ÉTUDE RÉTROSPECTIVE

par M. Aug. Prost, membre résidant,

lue dans les séances des 3 et 10 juin 1891.

I.

Dans sa séance du 8 avril 1891, la Société des Antiquaires a entendu la lecture faite par M. Heuzey d'un travail où il propose une preuve de plus en faveur de l'opinion qui rattache au mythe de Neptune l'origine du groupe connu de l'anguipède et du cavalier. Ce groupe, sur lequel l'attention des archéologues s'est portée tout particulièrement depuis une cinquantaine d'années, a été, pendant les dix ou douze dernières de cette période, l'objet de plusieurs communications à la Société des Antiquaires, touchant des découvertes ou des

publications qui le concernaient[1]. M. Heuzey, dans ce nouveau travail, fonde sa démonstration à ce sujet sur les données fournies par un vase grec de la collection du Louvre, décoré d'une peinture où l'on voit Neptune à cheval, combattant un Géant[2]. Un rapprochement naturel s'impose entre sa thèse et celle, un peu oubliée ce semble, présentée en 1882 par M. Wagner de Carlsruhe pour justifier des conclusions analogues[3]. M. Heuzey, qui ne connaissait pas le mémoire de M. Wagner, est entré après lui dans les mêmes idées, en raison d'observations nouvelles. Cette rencontre fortuite paraît démontrer qu'il peut être opportun de faire un rappel général, une revue en quelque sorte des opinions qui se sont produites jusqu'à présent sur cette question encore ouverte.

Le groupe de l'anguipède et du cavalier a été fréquemment observé dans la région qui avoisine

1. *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, années 1878, p. 100, 120, 132, 227; 1879, p. 68-85; 1886, p. 139-144; 1887, p. 139.

2. Heuzey, *les Groupes équestres de la Gaule.* — *Idem*, année 1891, p. 121, avec une figure.

3. La note très succincte imprimée dans le *Bulletin* de 1891 pourrait induire à penser que M. Wagner, dont on cite l'argumentation fondée sur un texte de Pausanias parlant du Neptune équestre, ne connaissait pas de monument figuré à rapprocher de ce texte. Ce serait une erreur. Il en mentionne au contraire plusieurs, notamment des vases grecs décorés de peintures, comme on le verra dans ce qui est dit plus loin de son travail de 1882 sur ce sujet.

le cours moyen du Rhin, la Moselle et la Sarre. On a pu croire assez longtemps qu'il lui appartenait exclusivement. Cette considération a influé sur la direction donnée aux conceptions enfantées pour son explication. De nouvelles découvertes ont montré depuis lors que cette appréciation était inexacte. Le groupe s'est rencontré dans des pays assez éloignés de la contrée où on l'avait trouvé d'abord. On en a relevé des spécimens, non seulement en Allemagne, mais encore dans diverses parties de la France[1].

Avant d'aller plus loin, avant de rapporter ce qui a été dit de différents côtés pour expliquer ces monuments, il faut rappeler en quoi ils consistent. Ce ne sont généralement que des fragments incomplets. La plupart sont en outre d'une exécution très grossière. Ils représentent un cavalier montant un cheval enlevé sur ses jambes de derrière, et dont les jambes de devant portent le plus souvent ou planent quelquefois sur un anguipède ramassé, agenouillé ou projeté soit

1. Le plus grand nombre de ces monuments appartenant à la Germanie et à la région nord-est de l'ancienne Gaule, on comprend qu'il y ait quelque importance à signaler ceux qui peuvent se trouver ailleurs encore, dans les autres parties de la France notamment : dans le bassin de la Meuse (à Hattigny, à Aiglemont, Ardennes); en Bourgogne (à Cussy); en Auvergne (à Saignes, à la Jonchère); dans le centre (à Montbrison, à Limoges); dans l'ouest (à Saint-Jacques de Thouars, Deux-Sèvres); et jusqu'en Bretagne (à Guélen, à Kerlot, à Saint-Mathieu de Plouaret).

devant lui soit au-dessous de lui[1]. L'anguipède est un monstre dont le corps, la tête et les bras sont d'un homme, et dont les cuisses se terminent en corps de serpent comprenant la partie antérieure et la tête de l'animal. Quelques spécimens, par la manière dont la poitrine du monstre est traitée, semblent accuser le sexe féminin. La mauvaise exécution de la sculpture, dans le plus grand nombre de ces morceaux, rend parfois assez difficile leur appréciation et a engendré plus d'une erreur à leur sujet. Examinons, pour nous rendre compte de ce qui en est, les trois figures, l'une après l'autre, qui composent le groupe.

Le cavalier a toujours la tête nue, le visage ordinairement barbu, la chevelure abondante, le bras gauche abaissé pour tenir les rênes, le bras droit levé comme pour brandir une arme qui manque dans tous les monuments observés jusqu'à présent. Dans le mouvement du corps déterminé

1. On a des raisons de penser que ce groupe couronnait souvent une colonne élevée parfois sur un soubassement composé d'un ou deux étages, dont les monuments de Merten, de Heddernheim et de Cussy fournissent de remarquables spécimens. Ces colonnes ainsi que leurs accessoires sont caractérisés par des conditions spéciales de structure et de décoration assez significatives pour que, de ces particularités relevées sur les fragments d'un monument en partie détruit, on puisse jusqu'à un certain point conclure à la réalité du monument tout entier, y compris le groupe qui devait le couronner. C'est ce que nous avons fait pour la colonne de Cussy, où il ne subsiste absolument plus rien de ce groupe. — *Revue archéologique*, 1879, janvier-février.

ainsi, la jambe droite se porte naturellement en arrière, et la jambe gauche en avant. C'est, en effet, ce qui se voit dans la plupart des groupes que l'on connaît, mais non pas dans tous cependant. Ainsi, dans l'un des deux groupes de Pforzheim, au Musée de Carlsruhe, comme on le voit sur la planche jointe au mémoire de M. Wagner, le cavalier paraît avoir la jambe droite portée en avant, la jambe gauche repliée en arrière. Il en est de même des jambes du personnage dans le groupe de Spire, d'après la figure qui accompagne le mémoire de M. Bretagne. Dans celui de Guélen, le dessin donné par M. Trévédy montre la jambe droite du cavalier jetée en avant. Ces exemples suffisent pour prouver que le mouvement de cette jambe n'est pas partout uniforme. Il faut, malgré l'apparente puérilité du fait, insister sur ce point, parce qu'on a prétendu le contraire, et qu'on a fondé sur cette particularité une explication singulière du groupe, adoptée par M. Voulot (1880) et d'après lui par M. Trévédy (1886), mais que les faits, comme on le voit, ne justifient pas.

Le cavalier a presque toujours un manteau flottant sur les épaules. Pour le reste, son vêtement varie. Dans certains cas, le torse paraît nu, mais, généralement, il semble plutôt vêtu d'un justaucorps qui épouse les formes naturelles du buste. D'autres fois, le cavalier porte un habit militaire à la romaine, avec la cuirasse et ses accessoires, comme le Jupiter gaulois de Séguret.

Ses jambes sont nues, ses pieds chaussés de bottines. L'attitude du personnage est généralement non pas celle d'un combattant, mais plutôt celle d'un triomphateur.

L'anguipède est, nous l'avons dit, un monstre dont le corps, la tête et les bras sont d'un homme ou, dans quelques-uns peut-être, d'une femme, et dont les cuisses se prolongent en forme de serpents avec la tête parfois dressée et menaçante, quelquefois au contraire abaissée et traînant sur le sol. Le corps du monstre est nu; sa tête, ordinairement barbue, est, dans certains cas, imberbe (à Merten[1]), toujours avec un caractère marqué de sauvagerie. Le masque a, dans les morceaux le mieux exécutés, une expression de terreur et de souffrance (à Lajonchère, à Higny, à Merten, à Heddernheim[2]); dans d'autres, il paraît inerte ou au moins placide. Les mains du monstre saisissent, dans nombre d'exemplaires, les jambes ou les pieds de devant du cheval, comme pour s'en garantir, à ce qu'il semble (à Lajonchère, à Merten, à Heddernheim[3]); ou bien, on l'a dit aussi sur certaines apparences, comme pour aider ou diriger le cavalier, ce qui est moins évident (à Por-

1. Voir la figure consacrée à cette tête dans une planche jointe au mémoire, cité plus loin, de M. Aug. Prost.

2. Voir les planches jointes aux mémoires, cités plus loin, de MM. Thibaut, Victor Simon, Aug. Prost et Donner von Richter.

3. Voir les planches jointes aux mémoires, cités plus loin, de MM. Thibaut et Donner von Richter.

tieux[1]). La main droite de l'anguipède, dans quelques rares spécimens, paraît tenir, soit une arme, soit une pierre, un morceau de bois, une massue parfois (à Ladenbourg, à Spire, à Pforzheim, à Merten[2]). Les épaules de l'anguipède supportent souvent les jambes de devant du cheval. Nous reviendrons tout à l'heure sur cette particularité dont on a tiré des conclusions singulières pour expliquer la composition du groupe; elle pourrait bien n'être pas autre chose qu'un mode d'exécution sommaire adopté sans autre intention que de faciliter pour des mains inhabiles la réalisation de dispositions plastiques exprimant la supériorité et le triomphe du cavalier sur le monstre.

L'attitude de l'anguipède dans les groupes connus présente quelques variantes. Il est parfois à genoux, tournant le dos au cavalier, le buste

1. Voir la figure jointe aux mémoires, cités plus loin, de MM. Voulot et Trévédy.

2. Voir les planches jointes aux mémoires, cités plus loin, de MM. Stark, Bretagne et Wagner. La mention du monument de Merten, pour ce qui est dit ci-dessus des bras et de la main armée de l'anguipède dans le groupe, est justifiée par la reconstitution faite de ce groupe par M. Dujardin en 1886 au Musée de Metz. Ce travail rectifie sur ce point la restitution, inexacte à cet égard, prématurément proposée en 1879 par M. Aug. Prost dans ses mémoires cités plus loin, et composés à cette date, peu de temps après la découverte, quand les morceaux du monument n'avaient pas encore été tous reconnus et juxtaposés.

redressé avec effort (à Merten[1]), ou plus généralement affaissé. Le personnage est souvent couché sur le ventre et comme rampant au-dessous du cheval (à Ladenbourg, à Lajonchère, à Portieux[2]). Dans quelques cas, il est étendu sur le dos (à Hommert, à Higny, à Heddernheim[3]) ; toutes postures contraires, il est bon d'en faire la remarque, à un état de lutte, et dénotant plutôt l'abandon de soi-même, la soumission plus ou moins résignée du vaincu réduit à l'impuissance.

La nature et le caractère de l'anguipède ne font guère question. A une exception près, dont nous parlerons plus loin, on est généralement d'accord à cet égard. Réserve faite pour cette exception, l'anguipède est partout tenu pour le méchant, le révolté contraint de se rendre. C'est non pas un combattant en état de lutte, mais un vaincu à l'état de soumission. Les serpents parfois menaçants qui l'accompagnent, l'arme qu'il tient dans certains cas à la main rappelleraient simplement la résistance antérieure. Dans bon nombre de spécimens, les traits du monstre sont tout à fait d'accord avec cette appréciation ; ils expriment, avons-nous dit, la souffrance, la terreur, et donnent à

1. Voir la planche jointe au mémoire, cité plus loin, de M. Aug. Prost.

2. Voir les figures jointes aux mémoires, cités plus loin, de MM. Stark, Thibaut, Voulot et Trévédy.

3. Voir les planches jointes aux mémoires, cités plus loin, de MM. Beaulieu, Victor Simon et Donner von Richter.

la scène sa signification. Le visage inerte ou bien placide, sur lequel, dans certains cas, on a cru pouvoir lire une espèce de bienveillance, et jusqu'à une disposition en quelque sorte serviable, a plutôt l'air banal d'un masque grossièrement travaillé, auquel l'artiste n'a su donner aucune expression.

Une dernière observation : si, dans tous les groupes, l'anguipède a, comme cela est vraisemblable, le même rôle, le seul sentiment qui convienne partout à sa situation, sous l'action du cavalier qui le terrasse, est celui de la douleur. C'est là, en effet, l'expression réalisée dans les exemplaires du groupe le plus habilement traités, et où la difficulté d'exécution dans cette donnée ne permet pas de douter qu'elle ne soit formellement voulue. L'effacement, au contraire, et l'absence de cette expression dans d'autres cas ne dénoteraient pas dès lors autre chose, là où elle fait défaut, qu'une simple défaillance du ciseau.

Le cheval qui terrasse l'anguipède et porte le cavalier est, dans le groupe, l'élément le plus significatif du triomphe de celui-ci. C'est donc dans ce sens surtout que sa figure doit s'accentuer. Dans un exemplaire du monument particulièrement remarquable par l'habileté du travail (à Merten), la jambe droite du cheval pose sur la tête même de l'anguipède dont le buste se redresse. Cette disposition est, au plus haut degré, l'expression d'une domination violemment imposée, à

laquelle correspond en outre le caractère de souffrance donné en même temps dans ce groupe, véritable type du genre, au visage de l'anguipède. La signification de la composition est ici incontestable. Il n'est pas douteux que tel n'en doive être également le sens dans les autres groupes, quoiqu'il ne s'y explique pas toujours aussi clairement.

La jambe du cheval, dégagée de la masse et portant par le sabot seulement sur la tête de l'anguipède, présentait de sérieuses difficultés d'exécution; et, de plus, cette disposition était une cause de fragilité pour l'œuvre réalisée. Il est permis de croire que c'est afin d'éviter ce double inconvénient qu'on a fait généralement reposer, comme nous l'avons dit, les jambes de devant du cheval sur les épaules de l'anguipède, ce qui était d'une exécution notablement plus facile et d'une stabilité moins aventurée, sans trop s'éloigner, pouvait-on croire, des données essentielles de la situation. Cette modification rend cependant moins significative la composition, conséquence très souvent aggravée en même temps par l'effacement remarqué de l'expression de la douleur sur le visage de l'anguipède, en raison de l'inhabileté des praticiens. Au lieu d'un groupe accentuant l'action violente du triomphateur et la souffrance du vaincu, on avait une scène d'apparence pacifique et dénuée d'expression, dans laquelle le cheval pouvait sembler reposer avec confiance sur les épaules de l'anguipède, au visage inerte

ou au moins placide. En présence d'une image ainsi constituée dans quelques spécimens imparfaits, la pensée a pu venir à certains observateurs que, loin de subir une contrainte, l'anguipède se prêtait à soutenir complaisamment le cheval; et, pour expliquer cette situation singulière, on a risqué des suppositions plus ou moins hasardées que condamnent péremptoirement les compositions le plus habilement exécutées, celle notamment de Merten, très significative à cet égard. Là, l'intention est clairement exprimée, tandis qu'ailleurs elle est au moins douteuse; de là une incertitude qui a pu être naturellement une source d'erreur.

Nous plaçant à ce point de vue, assurément motivé, nous avons critiqué certaines appréciations du monument, dans son ensemble comme dans ses détails. Nous ne l'avons pas fait, on le voit, arbitrairement et sans de sérieux motifs.

Une chose qui nous semble acquise, c'est que la scène qui, dans certains cas, représente incontestablement le triomphe du cavalier sur l'anguipède, est, selon toute vraisemblance, en ces termes, quelle que soit la manière souvent très imparfaite dont elle a été rendue, élémentairement la même dans tous les exemplaires du groupe. Leur signification commune en ce sens est déterminée par ce qu'expriment généralement, à cet égard, ceux qu'on voit exécutés avec le plus d'habileté[1].

1. Le groupe de Merten mérite d'être mentionné à ce

On ne pouvait cependant pas après cela, en présence des nombreux et divers spécimens du monument, se borner à une interprétation aussi sommaire. On se trouvait naturellement invité à pousser plus loin l'explication du groupe. Devait-on y voir la représentation constante d'un sujet déterminé et absolument fixé, ou bien les reproductions variables d'un type appliqué à l'expression symbolique de faits différents? On s'est demandé ce qu'étaient, en l'un ou l'autre cas, le triomphateur et le vaincu, ce qu'ils étaient dans

titre en première ligne. Nous en avons donné, dans nos publications de la *Revue archéologique* et du *Bulletin des Antiquaires*, en 1879, une restitution prématurée et inexacte en plusieurs points. Ses fragments très nombreux n'avaient pas encore été rapprochés alors. Plusieurs n'avaient même pas été reconnus et déterminés. Notre travail était très imparfait. Nous nous faisons un devoir d'en signaler les incorrections. La reconstitution du monument a été depuis lors très bien exécutée par M. Dujardin qui en 1886 a remonté le groupe dans le Musée de Metz. Une photographie en a été donnée en 1888, d'après ce travail, par M. le docteur Kraus dans son Archéologie de la Lorraine (*Kunst und Alterthum in Elsass Lothringen*, 3 vol. gr. in-8°, 1876-1888; tome III, 2, 1888, v° Merten). Le cavalier y est toujours gravement mutilé. Il lui manque la tête et les bras. La tête que nous avions proposé de lui adapter paraît appartenir à une autre partie du monument. Le cheval pose, non pas son pied gauche, comme nous l'avions cru, mais son pied droit de devant sur la tête de l'anguipède; et celui-ci retient de sa main gauche la jambe gauche du cheval projetée en avant. Le bras droit du monstre descend jusque sur le sol, où sa main saisit un objet difficile à discerner, une arme, ou plutôt peut-être une pierre ou un morceau de bois.

la composition originaire et ce qu'ils représentaient, suivant les circonstances, dans les applications symboliques qui avaient pu en être faites. Ajoutons que le plus souvent ceux qui se sont posé ces questions ne l'ont fait que pour un exemplaire unique du monument qui leur en fournissait l'occasion, et en s'attachant surtout aux particularités qui le caractérisaient; ce qui leur a inspiré parfois les conclusions les plus singulières. Quant à ceux qui ont pris en considération, non pas un seul, mais plusieurs de ces morceaux, ils ont généralement adopté l'idée énoncée tout à l'heure, que le sujet en était partout le même. Quand ils ne le disent pas formellement, ils raisonnent comme si cela ne devait pas faire question. Pour entrer dans l'examen des opinions qui se sont ainsi produites, objet principal du présent travail, il faut dire quelles ont été les phases de cette multiple recherche.

II.

Les Allemands, les premiers, portent leur attention sur le groupe de l'anguipède et du cavalier. Creuzer, dont on connaît les travaux sur la mythologie des anciens peuples[1], parle du groupe en question dans le rapport annuel de la Société historique du Palatinat, en 1842[2]. Le monument

1. *Symbolick und Mythologie der alten Völker*, 1810.
2. *Jahresbericht des histor. Vereins der Pfalz*, 1842, p. 48.

est pour lui une véritable énigme. Il semble d'ailleurs n'en avoir pas connu d'exemplaire complet possédant les parties inférieures de l'anguipède. Il croit que celui-ci se terminait par des queues de poisson, ce qui en fait à ses yeux un monstre aquatique. Avec ce caractère, le monstre représenterait, croit-il, la Germanie où abondaient les eaux et les marais, et l'attitude du cavalier exprimerait la domination exercée sur elle par la puissance romaine. Le symbolisme historique apparaît ainsi dans l'explication du groupe de l'anguipède et du cavalier, dès la première tentative faite pour son interprétation.

En même temps que Creuzer, et dans le même document[1], le professeur Jæger pose en fait que le groupe de l'anguipède et du cavalier doit exprimer, ou une idée abstraite, ou une notion mythologique, ou une donnée historique, et il se prononce entre ces trois partis pour la notion mythologique. Le monstre est, suivant lui, une divinité aquatique, *Wassergott*, qui, d'après certaines apparences dont nous avons parlé tout à l'heure, prête au cavalier, dieu inconnu, une aide secourable pour favoriser sa marche. Il y aurait là, croit-il, l'expression d'un mythe germanique sur lequel il ne s'explique pas davantage. M. Voulot est revenu ultérieurement avec plus de précision sur cette idée. Nous la retrouverons bientôt à cette occasion.

1. *Jahresbericht des histor. Vereins der Pfalz*, 1842, p. 49.

La découverte, en mai 1849, du groupe de Lajonchère, près Billon (Puy-de-Dôme), est, en 1850, l'objet d'un rapport de M. Émile Thibaut au Comité historique près le ministère de l'instruction publique à Paris, et de quelques observations de M. Didron, secrétaire de ce Comité[1]. Le groupe de Lajonchère est malheureusement tronqué dans un de ses éléments essentiels. Il y manque la partie inférieure de l'anguipède. M. Thibaut ne voit pas autre chose dans le monument qu'une statue équestre à laquelle il refuse de reconnaître aucun caractère allégorique. Le cavalier est pour lui un simple triomphateur. M. Didron entre dans ses idées et y ajoute cette appréciation, que le personnage subordonné est un esclave agenouillé qui retient dans ses mains un des pieds du cavalier, particularité étrange qu'il signale, mais d'où il ne tire aucune conséquence.

Il ne semble avoir encore été rien dit jusque-là du caractère véritable du groupe, lorsqu'en 1858, M. Beaulieu aborde la question dans la seconde édition de son livre sur le comté de Dagsbourg. Dans la première édition publiée en 1836[2], l'auteur n'avait en rien touché ce sujet, se bornant à mentionner simplement comme fragment d'une statue équestre un morceau trouvé dans le bois de

1. *Bulletin du Comité historique des arts et des monuments. — Archéologie, Beaux-arts*, t. II, 1850.

2. *Recherches archéologiques et historiques sur le comté de Dachsbourg*, 1836.

La Valette et conservé aujourd'hui à Nancy, auquel manquent, avec la portion inférieure du groupe, le haut du corps du cavalier et les jambes du cheval. Dans sa seconde édition publiée en 1858[1], M. Beaulieu signale huit groupes et donne la description de cinq d'entre eux, reconnus dans le comté de Dagsbourg et dans les pays voisins. Ces rapprochements lui fournissent quelques idées nouvelles sur ces monuments. Le caractère de l'anguipède, notamment, s'en dégage pour la première fois. C'est, dit-il, un des Géants ou Titans de la mythologie grecque. Quant au cavalier, c'est pour lui un dieu topique inconnu qui terrasse le monstre. Ainsi constitué, le groupe exprime, suivant Beaulieu, le triomphe de la force intelligente sur la force brutale, de la puissance divine sur le chaos, mythe très ancien, dit-il, et d'origine orientale, qui a passé en se modifiant, ajoute-t-il, dans toutes les religions.

Ces idées sont acceptées et reproduites l'année suivante par M. Victor Simon, dans la description qu'il donne d'un exemplaire du groupe récemment trouvé alors à Higny, près Preutin, département de la Moselle[2]. Le cavalier y foule aux pieds un anguipède renversé sur le dos, dont le visage, dit-il, exprime la terreur, particularités qui s'accordent très bien avec les données du

1. *Le comté de Dagsbourg*, 1858.

2. *Notice sur des antiquités découvertes à Metz et dans ses environs. — Mémoires de l'Académie de Metz*, 1859-1860.

mythe dont la notion a été formulée par Beaulieu.

Le caractère véritable de l'anguipède reconnu par Beaulieu, en 1858, avait, sans qu'il en fît la remarque, établi un lien significatif entre le groupe et la mythologie gréco-romaine. Ce lien est renforcé, en 1863, par l'attribution d'un caractère analogue au cavalier, considéré jusque-là comme un dieu topique inconnu. M. Bretagne, dans un travail publié à cette date[1], propose de reconnaître dans le groupe Hercule terrassant l'anguipède. Il introduit dans la discussion cette notion nouvelle, non pas en vertu d'une conception gratuite, mais par l'interprétation dans ce sens d'un passage d'Ammien Marcellin, où il est parlé de l'extermination par Hercule de deux tyrans qui accablaient de maux, l'un l'Espagne, l'autre la Gaule[2]. Dans ces données, le cavalier représenterait Hercule, et l'anguipède le tyran immolé par lui. Sans nous arrêter à ce que peut valoir par elle-même cette interprétation, nous nous bornerons à constater que, pour la première fois, elle fait entrer dans le cadre de la mythologie gréco-romaine le mythe complet exprimé par le groupe qui nous occupe.

1. *Représentation d'Hercule vainqueur des Géants dans le nord-est de la Gaule. — Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, série 2, vol. 5, 1863.

2. « Incolæ... adseverant, quod... nos legimus in monu-« mentis eorum incisum, Amphitruonis filium Herculem ad « Geryonis et Taurisci... tyrannorum perniciem festinasse, « quorum alter Hispanias, alter Gallias infestabat. » — Ammian. Marcell. *Rerum gestarum* l. XV, c. 9.

Ajoutons que M. Bretagne appuie en outre son argumentation sur les conditions de réalisation de l'œuvre, d'après l'examen et le rapprochement de plusieurs exemplaires du monument appartenant à la région du Rhin, de la Moselle et de la Sarre.

M. Morey, quelques années plus tard, reprenant le même sujet[1], adopte la thèse de M. Bretagne, dont il se contente de faire une nouvelle exposition sans rien ajouter à son argumentation.

Cette thèse est abandonnée ensuite par M. Benoît, qui, dans un mémoire sur ce sujet[2], revient à celle de M. Beaulieu d'un dieu topique inconnu terrassant l'anguipède. Le rapprochement de plusieurs monuments lui donne occasion de remarquer les variations dans le costume du cavalier, tantôt vêtu à la romaine, avec la cuirasse et ses accessoires, tantôt accoutré plus succinctement d'une manière qui semble plutôt barbare; particularités qu'il relève sans en tirer aucune conséquence. Il n'en tire pas non plus de l'observation qu'il fait en passant que le cavalier a le plus souvent la jambe droite portée en arrière, circonstance que nous avons signalée comme ayant paru à d'autres fournir matière à d'importantes inductions, mais à propos de laquelle il se borne

1. *De quelques antiquités gauloises en Lorraine. — Statues d'Hercule vainqueur. — Mémoires de l'Académie de Stanislas à Nancy*, 1867.

2. *Notice sur les antiquités du département de la Meurthe. — Le groupe du cavalier terrassant un monstre anguipède. — Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1868.

à cette simple réflexion que cette disposition est d'accord avec l'attitude ordinaire d'un cavalier levant le bras droit comme pour frapper.

En même temps que M. Benoît publiait, à Nancy, ces considérations sur le groupe de l'anguipède et du cavalier, le professeur Stark de Heidelberg en présentait à Bonn[1] de toutes différentes à propos d'un exemplaire de ce groupe découvert, en 1867, à Ladenbourg, dans le Palatinat, et de quelques autres appartenant à la même région. Dans son travail se produit pour la première fois, accessoirement du reste, l'opinion que le cavalier pourrait être l'application d'une figure mythologique à la représentation d'un personnage historique, d'un empereur romain notamment, comme Caracalla, dit-il, dont on a, sur les monnaies et sur des pierres gravées, des images où il est figuré à cheval, au-dessus d'un personnage nu étendu sur le sol. Le professeur fait remarquer d'ailleurs que les groupes en question appartiennent à des temps beaucoup moins anciens. Il déclare néanmoins que ce mode d'interprétation lui rappellerait un groupe mythologique signalé à Athènes par Pausanias, qui y reconnaissait Neptune combattant le géant Polybotès, quoiqu'une inscription lui assignât alors une signification différente pour lui faire représenter ainsi un autre personnage qu'il

1. *Ladenburg am Neckar, und seine römischen Funde.* — *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande,* Heft XLIV. Bonn, 1868.

ne nomme pas[1]. Stark n'insiste pas sur les conclusions qu'on peut tirer du passage de Pausanias, comme le fera un peu plus tard Wagner (1882) ; il n'appuie pas non plus beaucoup sur l'application, qu'il comporte, du thème mythologique à l'expression d'une situation historique et à la représentation symbolique d'un personnage réel. Ce sont là, cependant, deux points essentiels de la thèse nouvelle qui s'indique pour l'explication du groupe de l'anguipède et du cavalier. Il n'est pas sans intérêt de marquer la première apparition, même peu accusée, de ces données dans la discussion de Stark, en 1868. L'heure n'était pas encore venue où elles devaient être présentées avec toute l'autorité qui semble leur appartenir.

La découverte, en 1870, du groupe de Portieux, dans le lit de la Moselle, est pour J. Quicherat, en 1875, l'objet d'un rapport au Comité des travaux historiques[2], à propos d'une communication de M. Cournault à ce sujet. Le savant archéologue, dans cette circonstance, se refuse à demander à la mythologie antique la solution du problème, comme l'avaient fait en dernier lieu M. Stark en Allemagne (1868), et auparavant

1. Τοῦ ναοῦ δέ (Δήμητρος) οὐ πόρρω Ποσειδῶν ἐστίν ἐφ' ἵππου δόρυ ἀφιεὶς ἐπὶ γίγαντα Πολυβώτην... τὸ δὲ ἐπίγραμμα τὸ ἐφ' ἡμῶν τὴν εἰκόνα ἄλλῳ δίδωσι καὶ οὐ Ποσειδῶνι. — Pausanias, lib. I, c. 2, n° 4.

2. *Rapport au Comité des travaux historiques sur une communication de M. Cournault.* — *Revue des sociétés savantes des départements*, 1875.

en France M. Bretagne (1863). Il déclare très douteux que le groupe représente, comme l'avait proposé celui-ci, Hercule vainqueur de l'anguipède, et il revient, pour son explication, à la conception d'un dieu topique inconnu, comme le pensaient Beaulieu (1858), Victor Simon (1859) et Benoît (1868). Il ne paraît pas, du reste, aller plus loin, dans cette voie, qu'à une simple probabilité, et déclare que la question n'est pas encore résolue (*sic*).

En 1878, la discussion est ravivée par la découverte de l'important monument de Merten. Le docteur Kraus en parle le premier dans un travail reproduit par les *Jahrbücher* de Bonn, où il en raconte la trouvaille et en fournit la description autant qu'on pouvait le faire à ce moment[1]. Peu de temps après, M. Aug. Prost lui consacre deux articles, l'un dans la *Revue archéologique*[2], l'autre dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires*[3]. M. Prost admet en principe, pour l'ex-

1. *Römisches Denkmal in Merten. — Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande,* Heft LXIV. Bonn, 1878.

2. *Le monument de Merten. — Revue archéologique,* 1879, janvier et février.

3. *La colonne de Merten et le monument de Seltz. — Bulletin des Antiquaires de France,* 1879, p. 68-85. Ce dernier travail a été, pour des convenances de publication, imprimé dans le *Bulletin* de 1879 sous la date du 8 janvier, quoiqu'il ait été en réalité écrit au mois de juillet seulement de cette année. Il est donc, malgré l'apparence, postérieur au mémoire imprimé en janvier et février 1879 dans la *Revue archéologique*.

plication du groupe, le thème mythologique de la victoire des dieux sur les Géants anguipèdes ; cette donnée ayant un caractère de généralité qui lui semble plus qu'une donnée purement historique, d'accord avec la multiplicité de ces monuments en des lieux divers. Il se range pourtant finalement, pour le groupe de Merten en particulier, à une autre interprétation dans le sens de la représentation symbolique d'un fait réel, de quelque victoire, lui semble-t-il, des armes romaines sur les Germains à cette frontière, et il propose même, en précisant davantage, d'attribuer ce triomphe à Probus, illustré, on le sait, par des succès de ce genre, en 277. L'auteur pourrait bien en cela s'être trompé ; ses appréciations, pour écarter l'idée d'une représentation purement mythologique dans le monument de Merten, étant dominées par des considérations inexactes, savoir qu'on n'aurait pas d'exemple ancien d'un des grands dieux du Panthéon gréco-romain combattant à cheval, ni qu'on les vît jamais revêtus d'un costume militaire romain. C'était là une double erreur, comme le démontrent certaines particularités que M. Prost ne connaissait pas alors : les preuves, d'abord, produites en 1882 par M. Wagner, et dont nous parlerons tout à l'heure, pour montrer que, dès l'antiquité, Neptune a été représenté à cheval et combattant ainsi les anguipèdes ; les inductions en outre que permet une statue dont la date semble se rappro-

cher de celle du monument de Merten, et qui représente, costumé à la romaine, le Jupiter gallo-romain dit de Séguret[1].

Nous avons parlé tout à l'heure du groupe de Portieux trouvé, en 1870, dans le lit de la Moselle, et sur lequel J. Quicherat avait fait, en 1875, un rapport au Comité des travaux historiques. Quant à la signification du monument, il concluait à y reconnaître, sans rien préciser du reste, un mythe et un dieu topiques, comme l'avaient fait Beaulieu (1858), Victor Simon (1859) et Benoît (1868). M. Voulot, conservateur du Musée d'Épinal, reprend à son tour, en 1880-1881, au sujet du même monument, ces idées qu'il combine avec celle énoncée, dès 1842, par Jæger que le monstre était un dieu aquatique prêtant secours à un personnage divin figuré sous la forme du cavalier. Le développement de ces données aboutit à la conception d'un mythe défini, suivant lequel le groupe représenterait un dieu solaire, civilisateur et conquérant, aidé complaisamment par un amphibie, symbole de la terre et de l'eau, qui soutient le cheval et le dirige en le faisant tourner à droite. Ce mouvement, dont l'expression serait dit-on accentuée par celui de la jambe droite

1. Cette statue, caractérisée notamment par l'aigle qui l'accompagne, a été trouvée en 1876 à Séguret (Vaucluse) et déposée au Musée d'Avignon. — Un dessin en est donné par M. Gaidoz dans un article sur le Dieu gaulois du soleil. — *Revue archéologique*, 1884, II.

du cavalier, toujours portée en arrière assure M. Voulot pour ranger ainsi le cheval, correspondrait croit-il à certaines lois sidérales. L'auteur ajoute que le monument est toujours établi dans le voisinage d'un cours d'eau qu'il s'agit de passer. A Portieux, c'était, dit-il, un point du cours de la Moselle vers lequel se dirigeaient des voies romaines reconnues [1].

Expressément détournés des données de la mythologie gréco-romaine par M. Voulot, nous y sommes ramenés avec une véritable autorité par M. E. Wagner, conservateur du Musée de Carlsruhe, dont le travail suit chronologiquement le sien à court intervalle. Dans un mémoire dont le titre est significatif à cet égard, *Neptune dans la Gigantomachie sur les monuments romains* [2], M. Wagner, en 1882, établit sa thèse à propos de deux groupes représentant le cavalier et l'anguipède, trouvés à Pforzheim et entrés, en 1872, au Musée de Carlsruhe, qu'il rapproche de huit mor-

1. *Le monument de Portieux.* — *Revue archéologique,* 1880 et 1881. La publication du mémoire est restée inachevée dans la *Revue.* Elle peut être jusqu'à un certain point complétée grâce à des explications fournies directement par M. Voulot à M. Trévédy qui en rend compte dans son mémoire intitulé *Le cavalier et l'anguipède,* 1889. Le groupe, lui aurait dit M. Voulot, représenterait un mythe solaire « dont la caractéristique est justement le détour sur la « droite. »

2. *Neptun im Gigantenkampf auf römischen Monumenten.* — *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst.* Trèves, t. I, 1882.

ceaux analogues trouvés également dans la région du Rhin, et de ceux du même genre signalés en France par des travaux antérieurs. Il avait été dit que les grands dieux du Panthéon gréco-romain n'étaient nulle part représentés à cheval. M. Wagner prouve le contraire en ce qui concerne Neptune. Pour démontrer le rôle du cheval, de son éducation, de son usage dans le mythe de Neptune, il aurait pu citer la dispute du dieu avec Pallas à ce sujet, motif traité dans la décoration d'un des frontons du Parthénon ; il se contente de signaler Poseidon à cheval, le trident en arrêt, au revers des monnaies de Potidée[1], et arrive de suite à certains monuments qui intéressent plus directement sa thèse : Neptune à cheval, combattant un Géant, c'est-à-dire l'anguipède, sur une pâte antique de la collection Stosch au Musée de Berlin[2]; sur deux phalères de bronze de Saint-Pétersbourg, trouvées en 1864 à Gross-Blisnitza, près de Kertsch[3]; sur des vases grecs[4] et sur un cratère antique[5]. Il mentionne enfin le texte de Pausanias

1. Overbeck, II, 1, 3. *Münztafel,* 17, n° 23. — Wagner, *Neptun,* etc., fig. III.

2. Tölken, *Verzeichniss* s. 92, n° 53. — Overbeck, II, 1, 3. *Gemmentafel,* III, 1. — Wagner, *Neptun,* etc., 1882, fig. IV.

3. Stephani, *Compte-rendu* de 1865 et 1866. — *Atlas,* taf. 5, nos 5 et 6.

4. Overbeck, II, 1, 3, p. 330. — *Publications de l'Association pour l'encouragement des Études grecques,* vers 1872, citées par Wagner dans une lettre du 25 janvier 1882.

5. *Bolletino dell' Instituto archeologico.* Roma, 1878.

que nous avons cité précédemment d'après Stark, où il est question du groupe, existant jadis suivant ce témoignage à Athènes, de Neptune à cheval combattant le géant Polybotès. Cependant, malgré ces rapprochements significatifs, les conclusions de Wagner, touchant l'interprétation de notre groupe, ne sont pas précisément pour un combat. Il représenterait, à son avis, Neptune vainqueur, et l'anguipède vaincu, réduit à l'impuissance. Même dans ces conditions, la thèse paraît solidement établie; on comprendrait difficilement que Wagner eût pu l'abandonner ultérieurement pour se ranger, après le travail de Hettner, dont nous parlerons tout à l'heure, à l'opinion que le triomphateur n'est pas ici Neptune, mais Jupiter[1]. Wagner, au cours de sa discussion, avait formellement protesté contre l'idée que le groupe eût pour signification un symbole purement historique, ainsi que l'avaient proposé le professeur Stark (1868) et M. Prost (1879), le premier, un peu vaguement pour Caracalla, le second, d'une manière plus précise pour Probus.

M. Ch. Abel, dont le travail[2] se présente main-

1. Ce changement d'opinion est cependant indiqué par Wagner dans une lettre du 18 octobre 1887, où il nous dit : « J'ai, depuis la trouvaille de Heddernheim, perdu la « croyance en Neptune... L'explication de M. Hettner qui « pense à Jupiter... a pour moi peut-être encore le plus « grand attrait... » Nous ne savons pas jusqu'où a pu aller dans ce revirement M. Wagner, qui depuis lors n'a rien publié que nous sachions à ce sujet.

2. *Une explication historique des antiquités trouvées à Mer-*

tenant à nous, se range encore à l'opinion d'une signification symbolique concernant cette fois Maximin, dont le monument de Merten célébrerait, croit-il, une victoire remportée en 288, non loin de Trèves, sur les Germains. A cette appréciation il donne pour fondement un trait du panégyrique de Maximin prononcé à Trèves en 289 par Mamertin, où il est parlé de la défaite par Hercule des monstres à double nature, *monstrorum biformium;* d'où serait venue, croit-il, dans les monuments la représentation allégorique de l'anguipède. Mais le discours de Mamertin en 289 est bien postérieur aux premières apparitions dans nos contrées du groupe de l'anguipède et du cavalier, d'après les dates révélées à cet égard par le monument de Heddernheim dont nous allons parler. Il n'y a donc à garder du mémoire de M. Abel que son opinion sur le caractère de symbole historique du groupe en question, comme l'avaient déjà supposé auparavant le professeur Stark et M. Prost.

La découverte du monument de Heddernheim en novembre 1884 introduit dans la discussion des éléments nouveaux qui avaient fait absolument défaut jusqu'alors. Ce monument, constitué comme celui de Merten, mais de moindres dimensions, et surmonté également du groupe de l'anguipède et du cavalier, porte de plus une dédicace

ten. — Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, t. XVI, 1885.

à Jupiter et à Junon et une date consulaire, 240, relative à sa réfection seulement, il est vrai, mais qui reporte à la première partie du IIIe siècle au moins celle de sa première construction. La dédicace inspire à Hammeran, le premier qui ait été touché de cette découverte, l'idée que le groupe doit représenter Jupiter, mais un Jupiter particulier en raison sans doute des conditions insolites de cette représentation. Ce Jupiter à cheval serait, suivant lui, une divinité orientale, Ζεὺς Σαβάζιος, Jupiter Sabasius[1].

La dédicace à Jupiter et à Junon ne semble exercer aucune influence sur le jugement de M. O. Donner von Richter qui vers la fin de la même année (1885) publie sur la découverte de Heddernheim un travail où il est naturellement question du groupe[2]. Comme Wagner, il lui refuse le caractère d'un combat, pour lui reconnaître plutôt celui d'un triomphe. Partout, dit-il, le Géant anguipède est représenté comme un ennemi vaincu qui ne se défend plus; le cavalier est un triomphateur plutôt qu'un combattant. M. Donner von Richter, dans le travail en question, passe ensuite la plume au professeur Riese dont il déclare

1. *Korrespondenzblätter der Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, januar. 1885.

2. *Heddernheimer Ausgrabungen, den Mitgliedern des Vereins für Geschichte und Alterthumskunde zu Frankfurt am Main dargebracht, an stelle des Neujahrs-blattes für 1885 und 1886, von Otto Donner von Richter und professor Dr A. Riese.* Frankfurt am Main, in-4°, 1885.

adopter les conclusions. Celui-ci ne veut voir dans le cavalier ni le Neptune de Wagner, ni le Jupiter Sabasius de Hammeran, mais un personnage romain indéterminé, un empereur quel qu'il soit, et, dans le Géant renversé, la personnification des ennemis de l'empire; le groupe étant, suivant lui, une application symbolique de la victoire des dieux olympiens sur les Géants vaincus.

Contrairement aux appréciations de Donner von Richter et de Riese, la dédicace du monument à Jupiter et Junon a une importance décisive aux yeux de M. Hettner, directeur du Musée de Trèves, qui, dans l'année même où ils font leur publication (1885), donne à un recueil imprimé dans cette ville un mémoire sur ce sujet[1]. La dédicace démontrerait, suivant lui, que, dans le groupe supporté par le monument, le cavalier n'est autre que Jupiter, et il ajoute qu'il ne s'agit pas dans ce cas d'un combat, mais d'une rencontre pacifique dans laquelle le Géant semble prêter au dieu cavalier un concours obligeant, peut-être même aide et secours contre un ennemi commun. Cette appréciation de Hettner n'est pas nouvelle. Loin de là, elle est conforme aux opinions énoncées précédemment à cet égard dès 1842 par Jæger, puis en 1880 par Voulot. Hettner cependant ne suit pas ce dernier dans sa concep-

1. *Juppitersäulen.* — *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst.* Trèves, t. IV, 1885.

tion mythique. Il se borne à déclarer que l'explication de la scène doit être demandée aux mythologies celtique ou germanique et que de nouveaux éclaircissements sont nécessaires pour permettre une interprétation plus précise. Il n'y a guère à retenir du travail de Hettner que son idée de déduire de la dédicace l'attribution à Jupiter de la figure du cavalier dans le groupe qui surmonte le monument, ainsi que l'avait prétendu déjà Hammeran.

Tel n'est pas le sentiment de MM. Donner von Richter et Riese. Ceux-ci se rapprochent dans ce qu'ils en disent des idées de Stark (1868), de Prost (1879) et d'Abel (1885), qui avec plus ou moins de raison avaient cru y voir la représentation symbolique de faits réels, mais avec un degré de précision que Donner von Richter et Riese n'admettent pas pour la détermination de ces faits, se bornant à prendre l'allégorie dans les conditions d'une situation générale. M. Prost accepte ces réserves dans un nouveau mémoire où il apprécie en 1887 la découverte de Heddernheim[1]. Dans ce dernier travail, il se range à l'opinion que le groupe du cavalier terrassant l'anguipède est une image allégorique du triomphe des armes romaines, mais avec un caractère

1. *Les deux monuments de Merten et de Heddernheim*, 1887. — *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, t. XVII, 1887.

général qui a pu permettre de l'employer uniformément dans divers lieux, où en sont faites des applications différentes, suivant les circonstances.

Ces conclusions s'appuyaient sur la diffusion de ces groupes dans différentes parties de l'ancienne Gaule. Outre ceux agglomérés dans les régions voisines du Rhin, de la Moselle et de la Sarre, on en connaissait en Bourgogne, en Auvergne et dans l'ouest de la France. On venait en outre d'en signaler trois en Bretagne. Les renseignements sur ces derniers sont fournis par M. Trévédy dans plusieurs publications faites par lui à ce sujet de 1886 à 1890[1]. M. Trévédy rapproche les monuments bretons de celui de Portieux, décrit en 1880 par M. Voulot, dont il adopte les idées pour l'explication du groupe de l'anguipède et du cavalier, conformément aux données du mythe singulier dont nous avons rendu compte.

M. Heuzey à son tour aborde la question agitée pour l'explication du groupe de l'anguipède et du cavalier. Il reprend, comme nous l'avons dit, avec de nouveaux arguments la thèse du Neptune

1. Deux mémoires dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* 1886.

Communication au Congrès de Saint-Pol-de-Léon en septembre 1888. — *Bulletin archéologique de l'association bretonne.* Saint-Brieuc, 1890.

Le cavalier et l'anguipède. — Bulletin historique et archéologique de la Mayenne, série 2, t. I, 1889.

triomphant, en admettant qu'on a pu en diverses circonstances l'appliquer à l'expression symbolique ou allégorique de certains faits historiques. Il écarte, d'ailleurs, l'idée de toute signification mythique attribuée au mouvement sur la droite imprimé, prétendait-on, pour cela au cheval par le cavalier. Il s'explique accessoirement ainsi sur ces points divers dans le travail dont nous avons entendu la lecture le 8 avril 1891 ; mais sa thèse finale est tout autre. Il y présente notamment des vues sur les rapports qui auraient pu exister entre le *Neptune équestre* et la déesse gauloise *Epona*, protectrice des chevaux, comme chez les Grecs entre le *Poseidon Hippios* et sa parèdre *Déméter Hippia ;* et il se demande si le groupe tant de fois reproduit en Gaule ne pourrait pas être en relation avec les courses équestres ou avec l'élevage des chevaux et les anciennes stations de cavalerie dans les Gaules[1]. N'y aurait-il pas lieu, ajouterons-nous, de chercher dès lors dans cet ordre de faits l'explication de ces monuments?

III.

Dans le tableau que nous venons de tracer, la succession chronologique des idées et des travaux consacrés à leur exposition est exacte et

1. Communication faite à la Société des Antiquaires de France dans sa séance du 8 avril 1891. — *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France,* 1891, p. 121.

positive ; mais il n'en résulte nécessairement aucune liaison proprement dite entre eux ; au contraire, les auteurs s'ignorant souvent l'un l'autre, séparés plus qu'on ne saurait dire par la nationalité et par la langue. Nous avons néanmoins dans cette exposition proposé entre les théories que nous rencontrions des rapports fondés sur des analogies dont l'enchaînement représenterait, croyons-nous, le mouvement général des esprits à cet égard. Nous ferons maintenant brièvement, dans la même pensée, une classification des notions qui se sont ainsi produites sur le sujet en question. Ce travail peut ne pas être sans intérêt.

Les interprétations qu'on a données du groupe et dont nous avons rendu compte sont loin d'être d'accord. Elles sont empruntées à deux sources différentes. On a cherché les origines du thème exprimé ainsi, d'abord dans la mythologie germanique (Jæger, 1842), ensuite dans la mythologie gréco-romaine (Bretagne, 1863). Les deux opinions ne se sont pas remplacées l'une l'autre. Leurs partisans sont au contraire chronologiquement entremêlés. Elles ne se sont rien cédé. Elles sont encore en présence.

La mythologie germanique, après Jæger (1842), a eu pour tenants Beaulieu (1858), Victor Simon (1859), Benoît (1868), Quicherat (1875), Voulot (1880), Trévédy (1886).

La mythologie gréco-romaine, après Bretagne (1863), a été adoptée par Morey (1867), Stark (1868), Prost (1879), Wagner (1882), Abel (1885), Hammeran (1885), Donner von Richter (1885), Riese (1885), Hettner (1885), Heuzey (1891).

Dans les mythes germaniques, le cavalier est un dieu topique inconnu (Jæger, 1842), (Beaulieu, 1858), (Victor Simon, 1859), (Benoît, 1868), (Quicherat, 1875); un dieu solaire, voyageur et conquérant (Voulot, 1880), (Trévédy, 1886). L'anguipède est la personnification du mal, du désordre, de la révolte (Beaulieu, 1858), (Victor Simon, 1859); ou bien, dans une donnée très singulière, une divinité subordonnée prêtant aide et secours à l'autre (Jæger, 1842), (Voulot, 1880), (Hettner, 1885), (Trévédy, 1886).

Dans les mythes gréco-romains, le cavalier est soit Hercule (Bretagne, 1863), (Morey, 1867); soit Neptune (Stark, 1868), (Wagner, 1882), (Heuzey, 1891); ou Jupiter (Hammeran, 1885), (Hettner, 1885). L'anguipède est le principe de désordre, l'ennemi vaincu (Bretagne, 1863), (Morey, 1867), (Prost, 1879); c'est aussi, comme dans certain mythe germanique que nous venons de mentionner, l'être subordonné prêtant aide et secours à un dieu supérieur (Hettner, 1885).

A prendre la question à un autre point de vue, l'application symbolique ou allégorique du groupe

est repoussée par Thibaut et Didron (1850), Quicherat (1875), Wagner (1882). Sauf ces exceptions, tout le monde paraît s'accorder à reconnaître le caractère symbolique des monuments où il figure.

Dans ces données, le cavalier représenterait un principe d'ordre, suivant Beaulieu (1858), Victor Simon (1859), Heuzey[1] (1891); ce serait l'expression de la domination romaine, suivant Creuzer (1842), Stark (1868), Donner von Richter (1885), Riese (1885), Hettner (1885), Prost (1887); et même, en serrant d'un peu plus près le sujet, ce pourrait être Caracalla (Stark, 1868), Probus (Prost, 1879), Maximin (Abel, 1885); en tout cas, un personnage réel (Stark, 1868). L'anguipède est le Germain (Creuzer, 1842); l'ennemi vaincu (Bretagne, 1863), (Morey, 1867), (Donner von Richter, 1885), (Riese, 1885), (Prost, 1887); le désordre et la révolte (Beaulieu, 1858), (Victor Simon, 1859), (Heuzey[2], 1891).

Dans les mêmes données, la scène représentée par le groupe ne serait pas un combat, mais un triomphe (Wagner, 1882), (Donner von Richter, 1885), (Riese, 1885); ce serait une rencontre pacifique et même un concours bienveillant d'ac-

1. D'après le caractère des Grands Dieux dans la Gigantomachie dont M. Heuzey adopte la donnée.
2. Suivant les données de la Gigantomachie.

tion, aide et secours (Jæger, 1842), (Voulot, 1880), (Hettner, 1885), (Trévédy, 1886).

Ces opinions diverses, et en certains points contradictoires, fournissent quelques éléments pour la solution du problème. Ce ne sont pas des preuves, il est vrai; ce sont au moins des indices. Les auteurs auxquels on les doit accordent presque tous un caractère général à la notion que chacun pour son compte ils se forment à ce sujet, et assignent en conséquence une même signification à tous les groupes qu'ils ont pu connaître. Cette uniformité d'interprétation pour tous les groupes semble une idée généralement admise.

Pour ce qui est de l'origine du type réalisé dans ces monuments, les auteurs se séparent. Les uns prétendent qu'on doit, nous l'avons dit, chercher cette origine dans les mythologies germanique ou celtique, les autres dans la mythologie gréco-romaine. Il y a lieu de faire observer que, dans ce qui est dit à ce sujet des mythes germaniques et celtiques, il n'est rien allégué, en des termes d'ailleurs plus ou moins ingénieux, qui ne reste en définitive et pour une part notable caché sous le voile de l'inconnu ou ne soit absolument imaginaire : divinité topique, dieu local indéterminé, dit-on ordinairement du cavalier; dieu solaire inconnu accomplissant sa course, dit-on aussi de lui. Les mythes gréco-romains au contraire sont précis et accompagnés de témoignages anciens,

parfois très explicites, comme nous l'avons vu dans les explications qui précèdent.

L'existence est certaine, dans l'antiquité grecque, du groupe de Neptune combattant à cheval l'anguipède. Stark (1868), Wagner (1882), Heuzey (1891) nous en fournissent des preuves. Les imitations gallo-romaines en sont nombreuses; et, malgré quelques variantes qu'on peut y relever dans la disposition et les détails de leurs éléments, on ne saurait méconnaître cette signification commune aux groupes de l'anguipède et du cavalier que nous avons sous les yeux. Ces groupes sont rattachés d'ailleurs au type grec originaire par la reproduction constante de la figure très caractéristique de l'anguipède qui appartient tout spécialement à la mythologie gréco-romaine.

L'anguipède est un personnage parfaitement déterminé. Depuis la première fois qu'il est signalé dans nos monuments par Beaulieu (1858), il ne change guère; son type est fixé. Son caractère le serait également si l'on consentait à écarter le mythe singulier proposé par Jæger (1842) et développé par Voulot (1880) et par Trévédy (1886), pour son explication. Ce serait expressément le méchant, le révolté, l'ennemi vaincu, quelque physionomie particulière qu'on lui donne, suivant les circonstances.

Quant au cavalier, on ne saurait oublier son rôle de Neptune vainqueur dans le groupe origi-

naire. Il conserve partout peut-on croire ce qu'il y a d'essentiel dans ce caractère, quoiqu'il change vraisemblablement de signification spéciale dans les applications symboliques qu'on a pu faire du type, suivant les cas. C'est généralement, selon toute apparence, un personnage allégorique; on peut même admettre qu'il représente quelquefois une personnalité réelle. D'après ce que dit Pausanias dans le texte cité par Stark (1868) et par Wagner (1882), il en aurait été notamment ainsi à Athènes dès les temps anciens.

Certaines explications s'annoncent, on le voit, comme très probables sur plus d'un point du sujet en discussion. Toutes réserves faites pour les résultats qu'on peut attendre encore de découvertes nouvelles, il serait permis sans doute de considérer comme à peu près acquis aujourd'hui ceux auxquels acquiesce le plus grand nombre : rattachement du groupe de l'anguipède et du cavalier au type originaire de Neptune combattant les Géants, fourni par les monuments de la mythologie gréco-romaine, et application symbolique de cette image, suivant les circonstances, à l'expression de faits historiques divers accomplis dans les Gaules aux IIIe et IVe siècles. Telles étaient les conclusions que nous proposions à la fin d'un travail publié en 1887 sur les deux monuments de Merten et de Heddernheim[1]. Peut-être cepen-

1. Ces idées ont été adoptées par M. Hoffmann, un des

dant conviendrait-il mieux d'en suspendre l'expression, et de laisser encore ouverte la question de l'interprétation à donner au groupe de l'anguipède et du cavalier. Tout n'est pas dit; tout n'est pas connu, et de nouvelles découvertes peuvent ajouter des lumières inattendues à celles que déjà l'on possède sur le sujet.

Rappelons en outre que, la difficulté fût-elle vidée sur ces points, il en reste plus d'un qui attendent leur explication dans le problème complexe posé par la découverte des monuments que nous possédons, et avant toute autre la question de leur raison d'être[1]. Pourquoi leur présence

derniers qui aient traité la question. Elles sont exprimées dans un travail publié en 1889, dont le titre seul suffirait au besoin pour en témoigner : La colonne des Bagaudes à Merten, *Die Bagaudensäule von Merten in Museum zu Metz, von Dr O. A. Hoffmann. — Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Altertumskunde in Metz.*

1. Certaines vues absolument nouvelles exposées à ce sujet par M. Heuzey, comme nous l'avons dit, méritent grandement d'être prises en considération. Elles pourraient modifier notablement les conclusions que nous venons d'énoncer, et même écarter complètement l'ordre d'idées y aboutissant, qui a jusqu'à présent dominé les recherches faites pour cet objet. A un point de vue nouveau introduit ainsi, le groupe de l'anguipède et du cavalier, cessant d'être avant tout une image de conquête et de domination, ne serait plus autre chose que le Neptune équestre, *Poseidon Hippios,* destiné non pas à rappeler par son action des faits de lutte et de triomphe, mais à signaler par son caractère propre des faits d'une tout autre nature, à marquer peut-être les lieux consacrés à l'élevage des chevaux et aux institutions ou usages qui les concernent.

dans les lieux où nous les trouvons aujourd'hui? Pourquoi leur érection en Bretagne, en Auvergne, en Bourgogne? Pourquoi leur multiplicité dans la région voisine du Rhin, de la Moselle et de la Sarre? Nous n'en dirons pas davantage pour le moment. Le sujet est loin d'être épuisé, et longtemps encore probablement il pourra occuper les archéologues et les historiens.

RECHERCHES

SUR

LA SCULPTURE BRABANÇONNE

Par M. J. Destrée, conservateur aux musées royaux des arts décoratifs et industriels de Bruxelles.

Lu dans la séance du 26 novembre 1890.

Le 23 mai 1889, dans une conférence que j'ai eu l'honneur de donner aux membres de la Société d'archéologie de Bruxelles, je fis part de plusieurs constatations nouvelles sur d'anciennes sculptures bruxelloises.

Après avoir rappelé la communication si intéressante de MM. Courajod et Corroyer[1] sur les productions industrielles de provenance bruxelloise et anversoise, j'abordai l'exposé de mes investigations.

Aujourd'hui, grâce à l'accueil bienveillant et hautement sympathique de la Société des Antiquaires, je suis à même de donner, sous forme de notes, une forme plus durable à des recherches

1. Séance du 18 novembre 1886. Voir le *Bulletin* de la Société nationale des Antiquaires de France à cette date.

qui reçoivent tous les jours de nouvelles confirmations.

On sait que, dès la seconde moitié du XIV^e^ siècle, la sculpture était florissante dans le Brabant, en particulier à Bruxelles. Malheureusement, on possède fort peu de renseignements sur cette époque. Avec le XV^e^ siècle commence la période la plus brillante des ateliers bruxellois[1].

Les jurés ou doyens des tailleurs de pierres et des tailleurs d'images furent autorisés, le 10 mai 1455, à garantir les ouvrages de leurs confrères, à l'instar de ce qui avait lieu pour les orfèvres, et à prélever de ce chef le soixantième de la valeur des œuvres présentées[2].

Les sculpteurs étaient généralement désignés sous le nom de tailleurs d'images, en flamand *beelde-suyders*, *beelde-homvers* ou *beelde-makers*.

A quel genre de travaux était applicable la marque de garantie dont il vient d'être question? Aux travaux exécutés en bois, car c'étaient ceux-ci qui se prêtaient le plus à des abus.

Le texte des ordonnances octroyées aux tailleurs d'images bruxellois est perdu, mais on peut se rendre compte de ce qu'elles devaient être par celles qui furent adoptées par la gilde anversoise.

« D'après les ordonnances et règlements de cette gilde, du 9 novembre 1471 et du 30 juil-

1. Alex. Pinchart, *Archives des sciences, des arts et lettres*, t. I, p. 34.

2. Henne et Wauters, *Hist. de Bruxelles*, t. II.

let 1472, les retables confectionnés à Anvers devaient, avant de pouvoir être exposés en vente, être examinés par un jury nommé par les doyens de la corporation. Cet examen n'avait d'autre but que de constater la qualité des matières employées qui, pour les retables, ne pouvaient être que du bois de *chêne ou de noyer* bien sec, sans défauts et ayant les épaisseurs déterminées. Lorsque le jury avait reconnu que le retable réunissait les conditions exigées pour constituer un ouvrage de bonne qualité, ils y appliquaient la marque précitée. C'était une main pour les sculptures en bois non peintes, et les armoiries de la ville pour les sculptures polychromées[1]. »

M. l'abbé Thys s'est mal exprimé ici : les *armoiries* d'Anvers, à savoir le castel accompagné de deux mains coupées, étaient employées pour la polychromie *proprement dite*. La main, marque de la sculpture, figure indifféremment sur les sculptures polychromées et non polychromées. Jusqu'à ce jour, je n'ai rencontré le *castel* que sur les retables d'Op-Ister, celui de l'église Notre-Dame à Tongres et celui de l'église de Pailhe, actuellement dans le Musée des antiquités à Bruxelles. Cette marque se trouve invariablement apposée sur la caisse.

La marque de garantie de l'atelier bruxellois a

1. Ch.-M.-T. Thys, *Notice sur le retable de l'église de Notre-Dame à Tongres* (*Bulletin de la Société scientifique du Limbourg*, t. XIII, p. 187-225).

un caractère complexe qu'il importe de bien mettre en lumière. La marque de la polychromie est connue : c'est le mot BRUESEL encadré dans un rectangle.

MM. L. Courajod et Corroyer ont restitué à Bruxelles, en prenant comme base une pièce marquée de ce signe, un certain contingent de statuettes affectant des caractères communs bien définis. Plus loin je reviendrai sur cette intéressante question.

A côté de ce signe, il en est d'autres concernant le travail proprement dit du sculpteur, et qui, jusqu'à présent, n'ont pas fait l'objet d'une étude spéciale.

Dans une dissertation consacrée à un retable qu'il possède, M. le comte Maurin de Nahuys avait reproduit tous les signes qu'il avait remarqués sur cette œuvre d'art[1]. Outre la marque *Bruesel*, le sympathique érudit avait relevé des marques sur lesquelles il attirait l'attention du lecteur.

« Les figures suivantes, que l'on voit en plusieurs endroits sur l'extérieur du retable, gravées en creux, et qui probablement ne sont autres choses que les marques d'une corporation ou confrérie, pourront peut-être servir à répandre une nouvelle lumière sur l'histoire de l'art en Belgique au moyen âge. »

1. *Retable d'autel avec sculptures et peintures, œuvre d'un artiste bruxellois*, par le comte Maurin de Nahuys, etc. (*Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. V, 3e série).

1 2 3 4

Je cherchais depuis longtemps une explication plausible de ce problème, quand je relevai dans une description d'un groupe qui avait figuré dans une exposition d'art religieux la mention suivante[1] : « Statuette en chêne polychromé de la sainte Vierge *Mater omnium* abritant les fidèles sous son manteau. La sainte Vierge a perdu sa couronne; sur la bordure de son manteau se trouve le *Gloria Patri* en lettres d'or. Cette charmante production de l'école brugeoise du XV^e^ siècle porte la marque du sculpteur : un maillet et une coquille, 0^m^565[2]. »

C'était la deuxième fois que le même signe du maillet se représentait, et, point important à noter, sur des œuvres *émanant de plusieurs maîtres*

1. Catalogue des objets d'art religieux du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes exposés à l'hôtel Liedekerke à Malines (septembre 1864), rédigé par M. J. Weale.

2. Ce groupe a été reproduit dans les *Instrumenta ecclesiastica*. Choix d'objets religieux du moyen âge et de la Renaissance exposés à Malines en septembre 1864 (éd. 1866). Planche exécutée par Simoneau et Toury.

bien distincts[1]. De là à conclure à l'existence d'une estampille commune employée pour poinçonner les divers travaux d'une gilde ou d'une corporation, il n'y avait qu'un pas. L'exposition rétrospective de Bruxelles qui eut lieu en 1888 me permit de dissiper les derniers doutes. Le groupe décrit par M. Weale figurait précisément au nombre des objets prêtés. J'acquis bientôt la conviction que la marque du maillet recueillie par le comte de Nahuys avait été faite avec l'instrument qui avait servi à poinçonner le groupe précité. J'examinai successivement toutes les sculptures du Musée de Bruxelles, et je trouvai plusieurs bas-reliefs marqués du même signe, le MAILLET. Dès lors il était bien démontré que les imagiers bruxellois avaient fait usage d'une estampille ou poinçon propre à leur corporation. J'expliquerai plus loin la signification du signe du *compas*. Les poinçons 3 et 4 sont une signature d'artiste.

D'autres poinçons, accompagnant ledit maillet, constituaient également le poinçon personnel ou la signature du maître. Ces marques ne sont pas imprimées au moyen d'un fer rouge, mais sont exécutées à froid au moyen d'un poinçon à l'instar de celui des orfèvres. Au surplus, ces marques sont généralement placées à un endroit qui n'est pas en vue : au dos ou à la base des groupes, ou enfin sur la caisse servant à contenir les divers

1. Voir *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*. M. van Tven.

compartiments d'un retable. Dans les ateliers d'Anvers au contraire, la marque était faite sur le sommet de la tête du personnage ou à un endroit apparent du groupe.

Il ne sera pas superflu de dire quelques mots des pièces où des marques ont été relevées; ces œuvres d'art pourront désormais servir de point de départ certain pour le classement d'autres sculptures non poinçonnées.

Le retable du comte de Nahuys, sans être d'un mérite transcendant, est digne d'être étudié de près comme constituant un type familier à l'école brabançonne, et en particulier aux ateliers bruxellois. Il y a lieu de noter tout d'abord la structure architectonique du retable. Au-dessus du dais se développe une galerie disposée en zig-zag, tandis que la partie inférieure est décorée d'une sorte de frise ajourée composée de flammes. Cette dernière disposition se retrouve dans la plupart des productions sortant de Bruxelles. L'ordonnance des groupes et les attitudes des personnages méritent d'être signalées. Du reste la gravure qui accompagne ce texte me dispense d'entrer dans de longs commentaires.

Le Musée royal d'antiquités de Bruxelles possède quatre hauts-reliefs provenant de l'église Saint-Pierre à Louvain. Ils représentent la *Flagellation*, le *Portement de croix*, la *Descente de croix* et l'*Ensevelissement de J.-C.* Ces quatre groupes ont été découverts derrière les boise-

ries qui garnissaient les murs de la chapelle où était placé le tombeau de Henri I[er], duc de Brabant.

Trois de ces hauts-reliefs, taillés dans un seul bloc, portent le signe du maillet dissimulé dans un coin et en compagnie d'un second signe formé de trois barres parallèles coupées par deux autres lignes.

Il y a lieu de signaler la manière large et sommaire de cet anonyme et le tour énergique qu'il a su donner aux divers groupes. Il y aurait évidemment beaucoup à redire au travail de ce rude tailleur d'images; mais on ne doit pas perdre de vue qu'il devait tout disposer en vue de l'effet à obtenir. Placés dans le milieu auquel ils étaient destinés, et rehaussés de leur dorure épaisse, ces hauts-reliefs devaient se détacher très énergiquement de leur cadre d'architecture et s'animer presque d'une vie réelle. Marie-Madeleine, dans la *Descente de croix*, a une attitude très bien saisie, mais qui serait exagérée si elle n'était au diapason des sentiments manifestés par les autres personnages de la scène. Si l'on rapproche ce relief si rudement taillé des créations de Van der Weyden, on s'aperçoit que peintres et imagiers vivaient dans une même atmosphère. Ce qui pourrait manquer aux productions plastiques éclate dans les panneaux auxquels la magie de la couleur prête des charmes indicibles.

Statue de sainte Marie-Madeleine.

M. Desmottes, à Paris, avait prêté à l'Exposition de l'art ancien de 1888, à Bruxelles, une charmante statuette en chêne sculpté autrefois polychromé. Depuis quelques mois, cette figure fait partie des collections du Musée de Bruxelles, en faveur duquel son ancien propriétaire, l'ama-

teur si connu de vieux bois, a bien voulu s'en dessaisir très gracieusement[1]. La figure ci-contre me dispense de tout commentaire.

Groupe de la Vierge protectrice des chrétiens.

Ce groupe ravissant a passé de la collection de M. le chevalier Steinmetz de Bruges dans le cabinet de M. Mohl, à Paris.

M. J. Weale l'avait bien catalogué au point de vue iconographique. Ce n'est que plus tard qu'on a vu dans ce groupe sainte Ursule et ses compagnes. Il y a évidemment erreur, car, sous le manteau de la sainte, j'aperçois des *adolescents*. C'est apparemment la représentation de Marie protectrice des chrétiens, *Mater omnium*, sujet familier à l'iconographie du moyen âge, et en particulier aux pays de race germanique.

M. J. Weale, comme on l'a vu plus haut, considérait ce groupe comme une production de la sculpture brugeoise. Si l'on rapproche cette poétique création des œuvres de Hans Memling, l'opinion ne paraît pas invraisemblable, tant est grande la grâce répandue sur ce groupe. Néanmoins, les marques d'atelier eussent-elles fait défaut, je n'aurais pas encore hésité à le restituer à un artiste bruxellois. Le témoignage qui nous est fourni par

1. Le signe du *maillet* n'existe qu'en partie, le poinçonnage ayant laissé à désirer.

le retable de Waldstena (Suède) suffirait à établir la provenance du groupe de M. Mohl.

En effet, le retable dont il s'agit renferme quatre sujets principaux : la *Descendance apostolique de sainte Anne*, la *Mort de la Vierge*, l'*Assomption*, puis sainte Ursule sous l'aspect d'une *Mater omnium*. La *Descendance apostolique de sainte Anne* est la répétition presque littérale du sujet similaire conservé au Musée d'antiquités à Bruxelles, dont la provenance bruxelloise est hors de doute. Cette production se rattache intimement aux œuvres des Borreman pour le caractère et l'exécution. Le quatrième est un sujet identique à celui qui nous occupe, à cette différence près que les personnages qui s'abritent sous le manteau de Notre-Dame sont plus nombreux.

Je ne crois pas cependant que le groupe de M. Mohl ait fait partie d'un retable. Il a toujours été isolé, et il ne constituerait pas une exception tel qu'il est conservé actuellement. En effet, un amateur distingué m'a affirmé avoir eu entre les mains un groupe analogue, inférieur en mérite, il est vrai, à celui qui nous occupe, et qui portait la marque *Bruesel*.

Le retable de saint Georges du Musée de Bruxelles.

Ce véritable monument, exécuté par Jean Borreman, porte plusieurs fois répétées les marques du maillet et du compas qui ont déjà été reproduites.

Jean Borreman jouissait d'une très grande répu-

tation parmi ses concitoyens, qui le considéraient comme le meilleur imagier de son époque. Ce n'est pas le lieu de parler de son œuvre, car un tel sujet m'amènerait à des développements hors de proportions avec le cadre du présent travail. Seulement il eût été intéressant de découvrir le poinçon personnel du maître et de le signaler à l'attention des érudits. Pour y arriver, il eût fallu enlever des groupes et procéder à une enquête périlleuse, si l'on envisage la conservation de l'œuvre, conservation qui doit avoir le pas sur la curiosité ou les investigations scientifiques.

J'ai retrouvé en plusieurs endroits, sur les ais d'assemblage de la caisse, le signe du maillet toujours accompagné de celui du compas. Cette circonstance permettrait peut-être de donner au signe du maillet sa véritable signification. Je serais assez tenté de voir dans le *compas* reproduit plus haut le signe dont la corporation se servait pour garantir le travail du huchier, le collaborateur obligé du tailleur d'images. A lui était dévolue la tâche d'édifier ces fines et gracieuses architectures qui planaient, sveltes et légères, sur les hauts-reliefs débordant de vie et de mouvement. Le huchier était l'architecte du retable. Ici, il y a plus que des conjectures plus ou moins vraisemblables, il y a des faits. Le 8 février 1506, Borreman conclut, en présence des échevins, un marché avec le menuisier Petercels pour l'exécution d'un retable. Tous les groupes et toutes les statues destinés à cette œuvre d'art devaient être

exécutés de la main, *de hand*, de maître Jean Borreman, demeurant à Bruxelles[1].

J'ai encore relevé le signe du *maillet* sur un groupe appartenant à M. Mohl, lequel représente Maximin au moment où il va trancher la tête de sa fille Barbe.

Le propriétaire a eu la bonté de m'en envoyer une photographie en l'accompagnant de la description suivante : « L'homme est vêtu d'un manteau doré, d'une longue lévite argentée avec dessins brocart en or. Les boutons sont dorés et rehaussés de peinture. La ceinture est dorée et le bas de la lévite d'une bordure imitant des pierreries et des broderies. La sainte a une robe entièrement dorée, sauf les manches, qui sont argentées, avec dessins brocart. Les cheveux sont dorés. »

Il me tarde maintenant de revenir à l'intéressante communication de MM. Corroyer et Courajod à laquelle j'ai fait allusion plus haut.

Grâce à l'obligeance de M. Corroyer, il m'a été donné d'examiner la vierge revêtue de la marque *Bruesel*, et j'ai observé qu'elle porte sur le dos une marque figurant quatre lignes encadrées dans une sorte de fleuron. Ce n'est pas le seul signe de ce genre que je connaisse.

1. Voir *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, t. XXIII, p. 397. Étude de M. Van Even sur Jean Borreman.

E. Correyon

M. Cools, antiquaire à Bruxelles, possède une sainte Anne sculptée en bois de noyer qui porte un poinçon identique quant à la disposition des lignes, mais le fleuron a disparu.

Depuis deux ans et demi, j'ai rencontré un assez grand nombre de statuettes et même de groupes portant comme estampille quatre lignes plus ou moins grandes disposées parallèlement les unes aux autres. J'incline à voir dans ce dernier signe une altération de la marque relevée sur la vierge de M. Corroyer. Ma conjecture est d'autant plus justifiée que, pour le caractère et pour la polychromie, tous ces groupes ou statuettes ont un très grand air de parenté.

Le plus curieux spécimen au point de vue des renseignements est sans contredit une statuette représentant saint Pierre, appartenant au Musée de Bruxelles. Ce bois revêt les trois marques ci-dessous :

1 2 3

La marque 2 doit être la signature de l'artiste. Quant à la troisième, il est plus difficile de se prononcer. On peut y voir ou bien la marque du marchand, *hausmarck*, ou bien celle de l'enlumineur.

Poinçon du rond ou de la couronne.

Ce signe appartient à la catégorie des marques en usage à Bruxelles. J'avoue que sa signification précise m'échappe, car je le trouve associé à celui du maillet comme dans le retable de saint Georges de Borreman, et à celui du maillet et du compas; cependant, ce n'est pas le poinçon personnel du maître Borreman, car il apparaît sur des sculptures étrangères au ciseau du célèbre imagier.

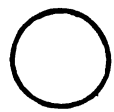

Je citerai en première ligne le retable de Lombeek, celui de Saluces, celui de M. Martin-Leroy, provenant de la collection Soltykoff, et, en dernier lieu, une statue de la Vierge portant l'enfant Jésus, propriété de MM. Otto frères à Bruxelles. Cette statue, dont le lecteur peut apprécier le caractère dans la figure ci-contre, provient des environs de Bruxelles. La physionomie de la Vierge est dépourvue d'intérêt; quant à l'enfant, il est d'une facture très réaliste et rappelle le type affectionné des artistes brabançons. La couronne ou rond se retrouve plusieurs fois répétée sur le sommet de la tête de la Vierge.

Toutes les œuvres sur lesquelles le signe précité intervient émanant de plusieurs artistes, qu'il me soit permis jusqu'à preuve du contraire de

voir dans le rond un poinçon de la gilde bruxelloise et non une marque propre à un individu. On m'objectera peut-être que ce signe n'a aucune valeur, que c'est un passe-temps de sculpteur. Comme il serait oiseux d'entamer des discussions sur un fait aussi simple, je me suis borné à soumettre au lecteur la fidèle reproduction du poinçonnage qui a été moulé sur la statue de MM. Otto.

Le calvaire du Louvre.

Un heureux concours de circonstances a fait entrer tout récemment dans les collections du Louvre un calvaire en chêne sculpté d'un grand caractère[1].

Il existe, à ma connaissance, peu de monuments qui donnent aussi bien que celui-ci une idée juste des figures de grandes dimensions sorties des ateliers brabançons. Les masses sont bien équilibrées et tous les détails nettement formulés. Les têtes des trois personnages, hardiment taillées, ont une incomparable intensité de sentiment.

Il devait produire une troublante impression, ce Christ sur les traits duquel se reflète une douleur immense, lorsqu'il apparaissait dans la pénombre d'une nef antique pour annoncer le pardon et prêcher la pénitence.

On désirerait peut-être moins de réalisme dans

1. Voir l'article de M. Louis Courajod, *Chronique des arts*, 11 mai 1890, reproduit en partie dans le *Bulletin des Musées*. Une esquisse qui a paru dans la seconde des revues précitées permet de se faire une très juste idée de ce remarquable monument.

le choix des types, plus de noblesse dans l'expression ; mais le sentiment qui a animé ces masses est si puissant que ce regret ne tarde pas à se dissiper.

Le calvaire du Louvre n'a de comparable, pour la dimension et pour le mérite, que celui qui surmonte le jubé de l'église Saint-Pierre à Louvain. Peut-être la physionomie du Christ, dans ce dernier, est-elle plus noble. On peut rapprocher également du groupe du Louvre le calvaire de l'église d'Alsemberg situé aux environs de Bruxelles. Un examen superficiel suffit pour constater que ces trois œuvres émanent toutes d'une même école : de l'école brabançonne, dont les sièges principaux étaient Bruxelles et Anvers.

D'après des renseignements dont la vraisemblance ne peut être discutée, le calvaire du Louvre provient immédiatement de la Chapelle-du-Bois, à Nivelles (Brabant), et antérieurement selon certaines probabilités de l'église Sainte-Gertrude de la même ville. M. Courajod a déjà consacré à cette œuvre une remarquable étude qui doit être encore présente à la mémoire du lecteur.

Je me bornerai à préciser le milieu où cette œuvre a dû voir le jour. Elle doit être contemporaine de Jean et de Pasquier Boreman, dont la carrière s'étend entre le déclin du XV^e^ siècle et le premier tiers du XVI^e^ siècle.

Il existe de frappantes analogies entre les statues de la Vierge et de saint Jean du calvaire d'Alsemberg et celle du Louvre.

Pour le caractère et pour l'exécution, ces productions s'éloignent, à mon sens, de la manière qui a prévalu à Anvers. Aussi n'adhéré-je à l'opinion, à l'avis de M. Courajod qu'en partie du moins. Le Christ du Louvre, dit-il, « par l'expression ressentie et douloureuse de sa face, par le profil ferme et admirable de ses jambes nerveuses et de ses muscles, par le dessin fier et hardi de son anatomie, par l'élégance et la souplesse incontestable de son exécution, révèle l'influence de l'école d'Anvers, contemporaine de Quentin Matzys. »

Quentin Matzys a une ampleur et une puissance qui justifient très bien le sentiment de M. Courajod; mais, par ses origines familiales, ce maître était étranger à la ville d'Anvers. Il conserva la manière qu'il avait emportée de son lieu natal : Louvain. L'ancienne école de sculpture d'Anvers ne semble pas avoir été très familière avec la science anatomique; elle excelle dans le mouvement, le relief, et a produit beaucoup d'œuvres d'un caractère décoratif et partant toujours curieuses à observer.

NOTES

SUR

QUELQUES ENCEINTES ANCIENNES

DES DÉPARTEMENTS

DE LA SOMME ET DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Par M. O. Vauvillé, associé correspondant national.

Lu dans les séances des 10 et 17 décembre 1890,
16 et 23 mars 1892.

M. le ministre de l'Instruction publique ayant accordé une allocation spéciale pour faire des recherches tendant à fixer l'époque de plusieurs enceintes remarquables, situées sur les hauteurs bordant et dominant la vallée de la Somme et dans le département de la Seine-Inférieure, j'ai entrepris, sous la direction de M. le colonel G. de la Noë, des fouilles dont j'espère que la Société des Antiquaires sera curieuse de connaître les résultats.

I.

ENCEINTE DE TIRANCOURT.

Situation et superficie. Cette enceinte est située sur la rive droite de la Somme, dans la commune

de la Chaussée-Tirancourt, canton de Picquigny, à environ 9 kilomètres 1/2 en aval et au nord-ouest d'Amiens.

De forme triangulaire et d'une superficie de 20 hectares 59 ares[1], elle est appelée dans le pays *Camp de César*, ou *le Grand-Fort*, et se trouve à l'extrémité d'une montagne, dont le plateau s'étend au loin, dans la direction de l'est, du côté de Coisy et de Poulainville, pl. I, fig. 1.

Cette position domine de 40 mètres environ sur plusieurs points : au sud, des pentes abruptes bordant la vallée tourbeuse qui s'étend jusqu'à la Somme ; à l'ouest, une prairie dite *vallée d'Acon*, dont l'altitude est de 22 mètres, et qui s'étend dans la direction de Saint-Vast-en-Chaussée.

L'est, comme on le voit, était le seul point où l'on pouvait tenter l'attaque avec succès ; une fortification élevée en cet endroit, du côté du plateau principal, obviait à cet inconvénient.

Fortification. La fortification consiste en un fort retranchement comprenant un large fossé et un rempart très élevé, A, B, C, fig. 2, dont il est possible de rétablir la coupe après les fouilles faites au point D.

Fossé. Le fossé a été creusé presque entière-

1. Cette contenance est indiquée dans les *Dissertations sur les camps romains de la Somme,* par le comte d'Allonville. J'ai pris aussi, dans la même publication, les contenances indiquées pour les enceintes de l'Étoile et de Liercourt-Érondelle ; de même j'ai reproduit quelques plans pour indiquer les fouilles faites en août et septembre 1890.

ment dans la craie, sur une longueur d'environ 457 mètres, de façon à former une ligne convexe A, B, C, afin d'augmenter autant que possible la superficie de l'enceinte.

Il existe actuellement, vers le milieu du retranchement, une entrée de 5 mètres de largeur en B, donnant accès hors de l'enceinte, et dont il sera question plus loin.

A 38 mètres au nord de cette entrée en D, le fossé est actuellement recouvert, au milieu, d'une épaisseur de terre de $2^{m}10$, amenée graduellement par les eaux. La largeur était de 26 mètres environ au niveau du sol primitif, fig. 2, sa plus grande profondeur de $6^{m}52$ au-dessous de la crête de la contrescarpe et presque entièrement creusée dans la craie ; le rempart étant établi sur une base très solide, il n'y a rien d'étonnant qu'on n'ait retrouvé aucune trace de muraille destinée à le soutenir.

La forme du fossé est à peu près régulièrement concave.

Remparts et ouvrages de défense. Un rempart s'étend le long des fossés CB et partie de BA, fig. 1, en se terminant en E, à environ 120 mètres de l'escarpement naturel qui domine les prairies de la Somme[1]. Ce dernier endroit n'est par conséquent protégé que par un simple fossé et peut

1. On verra dans la description de la fortification de l'enceinte de Liercourt-Érondelle le même genre de fossé sans rempart.

être considéré comme le point faible de l'enceinte.

Les déblaiements du fossé et surtout ceux de la partie EA, manquant de rempart, ainsi que des emprunts faits vers MN, dans l'intérieur de l'enceinte, ont servi à élever ces ouvrages. La fortification paraît malgré cela inachevée en ce dernier endroit.

La crête actuelle du rempart A, fig. 2, en face le point D, fig. 1, est encore de 11m50 au-dessus du fond du fossé B, fig. 2, et a 27m36 du même point. La base du rempart, à l'origine, devait avoir une largeur de 26 à 27 mètres; des parties descendues de l'ouvrage paraissent s'étendre jusqu'à 20 mètres plus loin, C, fig. 2.

Il existe aussi sur la partie nord-ouest, au-dessus et du côté des prés d'Acon, des talus ou petits remparts qui ont été dressés avec soin pour la défense.

La partie sud a été complètement altérée depuis la formation de l'enceinte, par suite d'extractions de craie très dure employée depuis longtemps dans la région pour bâtir; la preuve de ces extractions existe dans les rejets ou débris provenant des carrières qui ont formé de nombreux monticules donnant l'origine du lieu dit *les Buttes*, F, F, F. Mais, malgré ces déformations, on reste convaincu, en examinant attentivement la prairie communale G, G, qui est au-dessous des Buttes, qu'il existait certainement des pentes très fortes

rendant, de ce côté de l'enceinte, l'accès presque impossible pour l'attaque.

Entrées de l'enceinte. L'entrée de 5 mètres de largeur B, fig. 1, ne date probablement pas de l'origine de l'enceinte; je ne saurais cependant l'affirmer, n'ayant pas pu m'en assurer par une fouille, que rendait impossible le passage continuel de voitures au moment de la rentrée des récoltes.

Au point H, j'ai pu constater, par une fouille, que le fossé n'a pas été continué afin de conserver une entrée de 2 à 3 mètres de largeur à l'extrémité nord du rempart.

On peut voir aussi au point I un petit chemin d'accès venant des prés d'Acon, servant probablement à aller chercher de l'eau dans le fond de la vallée où se trouve une source.

Quant à la partie sud, il est complètement impossible de dire où il existait un chemin pour descendre vers la Somme, car toute la partie primitive s'est trouvée déformée par l'extraction de la craie. Il est cependant avéré que de l'enceinte on descendait vers la rivière, car M. de Mercey a constaté de nombreuses poteries gauloises[1].

FOUILLES DIVERSES.

Fossé du retranchement. Des fouilles exécutées dans le fossé au point D, ayant pour but de

1. *Bulletin de la Société géologique de France,* volume de 1876-1877, t. V, p. 339 et 341.

relever exactement le profil de la fortification, ont fait découvrir divers objets aux profondeurs suivantes : à 0m40, une lame de silex taillé ; à 0m50, un clou en fer de 8 centimètres de longueur ; à 0m70, un retouchoir en silex ; à 1m30, un silex taillé ; à 1m40, une lame de silex ; à 1m80, un foyer, de 80 centimètres de diamètre, avec cendres et charbons de bois, ossements brisés et une poterie[1] gauloise ; à 1m90 à 2 m., dans le foyer, deux poteries gauloises et deux fragments d'amphore ; à 2m10, au fond du foyer, une poterie très grossière, mélangée de silex brisé, paraissant avoir été façonnée à la main ; à 2m10, près du foyer, une lame de silex.

Revers intérieur du rempart. Trois fouilles faites aux points J, K, L, sur la base du rempart, pour rechercher des débris laissés à l'époque de l'occupation de l'enceinte, n'ont rien fait découvrir.

Sur la crête du rempart. Il existe sur le rempart huit petites buttes qui sont aux distances suivantes, en partant de l'escarpement naturel du nord : 64m60 jusqu'en M ; 43m50 de M à N ; 39m50 de N à O ; 42m50 de O à P ; de P à l'entrée B, 38 mètres.

Pour la partie du rempart du sud : de l'entrée B à la butte Q, 35 mètres ; de Q à R, 64 mètres ; de R à S, 49 mètres ; de S à T, 49 mètres ; T est à 27 mètres du commencement du rempart E.

1. Le mot « poterie » est et sera employé pour « fragment de poterie. »

Des fouilles faites aux 4 buttes N, P, Q et R ont fait voir qu'elles sont formées d'amas de pierres, de petites dimensions, dans lesquelles on n'a rien trouvé.

Le fossé et le revers du rempart de la partie sud n'ont pu être fouillés, car ces endroits étaient couverts de récoltes.

Dans les terres cultivées de l'enceinte, on trouve des débris de poteries gauloises, mais on n'a pu rechercher les traces d'habitations de cette époque.

CONCLUSIONS.

De l'examen de la fortification et du résultat des fouilles, on doit admettre que la fortification est gauloise, sinon antérieure, en effet : le fossé de forme concave, presque identique à ceux des enceintes gauloises de Pommiers[1] et de Saint-Thomas[2] (Aisne), et de ceux de l'Étoile et de Liercourt-Érondelle, dont il sera question plus loin, n'a aucun caractère de la fortification romaine, mais au contraire tous ceux de l'époque précédente.

La fouille faite au hasard dans le fossé en D, à l'emplacement d'un foyer qui reposait directement sur la craie du fond du fossé, et dans lequel on a recueilli des poteries très caractéris-

1. Voir *Congrès archéologique de France*, session de Soissons et Laon, 1887, p. 165.

2. *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, volume de 1889, p. 295.

tiques de l'époque gauloise et même antérieure, permet d'affirmer que l'enceinte de Tirancourt est bien une enceinte gauloise et non un ouvrage romain.

Quant aux huit buttes très apparentes sur la crête du rempart principal, dont la distance varie de 39m50 à 64 mètres entre chacune d'elles, on peut les attribuer à de simples amas de pierres dont la présence reste à expliquer.

Croupes de Tirancourt. Le comte d'Allonville, dans ses *Dissertations sur les camps romains de la Somme* (page 33), a parlé d'anciennes *Chaussées* ou *Croupes* de Tirancourt, dont l'une devait servir, d'après lui, à garder et commander le passage de la Somme du camp qu'il prétendait romain.

Des fouilles pratiquées en divers endroits sur la croupe principale, dans la direction de U, U, m'ont fait voir qu'il n'y a là rien de romain, mais bien un dépôt naturel, formé simplement par l'effet des eaux, en forme de digue ou chaussée, comme on en voit un certain nombre dans la vallée de la Somme[1]. On y trouve des couches ou lits, déposés par les eaux, renfermant plus de 30 espèces de coquilles d'eau douce et terrestres.

1. Voir *Note sur les croupes de la Somme à Ailly-sur-Somme, à Breilly, à la Chaussée-Tirancourt,* etc..., par N. de Mercey, dans le *Bulletin de la Société géologique de France,* volume de 1876-1877, t. V, p. 337.

GRANDE ENCEINTE DE L'ÉTOILE.

Cette enceinte, comme celle de Tirancourt, se trouve sur la rive droite de la Somme. Située sur la commune de l'Étoile, canton de Picquigny, elle est à 23 kilomètres environ d'Amiens, dans la direction de celle de Tirancourt, dont elle est éloignée de 14 kilomètres.

Situation et superficie. L'enceinte de l'Étoile, désignée dans le pays sous le nom de *Camp de César* ou *Castelet*, est située au-dessus du village de l'Étoile, pl. II.

La position se prêtait très bien à la défense, en effet : au nord-ouest, une vallée où se trouve le village de Bouchon, vallée dominée par l'enceinte, qui de ce côté est défendue naturellement par de fortes pentes de plus de 40 mètres de hauteur; au sud, du côté du village de l'Étoile, des pentes très escarpées près de l'église. Il suffisait donc, pour la défense, d'isoler cette partie du plateau central, à l'est, par un retranchement; c'est ce qui a été fait par une fortification A, B, C, fig. 1, isolant complètement 9 hectares 47 ares.

Fortification. La fortification principale comprenait deux retranchements bien distincts.

Des fouilles faites aux points D, D' et B, E du plan, fig. 1, ont permis de rétablir exactement la coupe de la fortification, sauf en de certains endroits où les levées extérieures de craie ont été détruites pour favoriser la culture.

Les fouilles D, D', faites à 24 mètres au nord de l'entrée principale de l'enceinte F, ont fait voir que cette partie comprenait d'abord le rempart principal intérieur, dont la crête A, fig. 2, est encore de $4^{m}68$ au-dessus du sol de l'enceinte B, qui est à $11^{m}30$ de distance de A. La crête A est à $6^{m}98$ au-dessus du fond du premier fossé C, distant de 16 mètres ; 5 mètres plus loin, il existe une plate-forme de craie naturelle de $5^{m}65$ de largeur, D, qui a dû recevoir une levée de craie.

Ensuite, il existe un deuxième fossé de plus de $11^{m}50$ de largeur, E, et enfin après ce fossé une troisième levée de craie qui devait avoir pour but de masquer l'entrée F, fig. 1. Cette partie, actuellement fort abaissée, est encore très visible sur plus de 35 mètres de largeur.

Le premier fossé est maintenant rempli au milieu sur $1^{m}30$ d'épaisseur et le deuxième sur $1^{m}20$.

Les fouilles en B, E, fig. 1, faites en face de l'allée principale qui traverse le bois, ont permis de constater la présence de la fortification, avec les deux fossés extérieurs, sur toute la partie du plateau jusqu'aux escarpements naturels.

En cet endroit, la crête du rempart A, fig. 3, est de $6^{m}05$ au-dessus du niveau de l'enceinte, à $15^{m}85$ de distance B ; le fond du 1^{er} fossé C est à $6^{m}87$ au-dessous du sommet A du rempart, qui en est éloigné de $13^{m}60$; $5^{m}65$ plus loin, il existe,

comme aux premières fouilles faites en D, D', fig. 1, une plate-forme en craie naturelle de 6m69 de largeur, D, fig. 3, qui a dû recevoir une levée ou petit rempart.

Ensuite, il existe aussi un deuxième fossé, E, fig. 5, de 16 mètres de largeur, qui va se perdre vers l'est sur la pente naturelle du sol. Là, il n'y a pas de trace de troisième levée en terre ou craie, comme on l'a constaté en face l'entrée de l'enceinte F, fig. 1; c'est ce qui permet de croire que la levée F, fig. 2, a bien été établie pour masquer l'entrée de l'enceinte.

Le 1er fossé est rempli au milieu de 2 mètres, et le 2e sur 1m90 d'épaisseur.

Il est important de constater que tous les fossés découverts dans les fouilles ont été creusés dans la craie et qu'ils sont de forme concave comme à Tirancourt.

Dans ces diverses fouilles, aucune trace de muraille n'a été découverte.

Le rempart principal intérieur A, B, C, fig. 1, a été continué sans fossé sur une certaine distance, vers le nord, pour aller se terminer suivant la déclivité naturelle du terrain en G.

De même, le rempart sans fossé a été aussi continué, vers le sud, jusqu'au point H, endroit où la déclivité naturelle du sol était assez forte pour la défense. Des talus ont été dressés sur presque tout le tour du reste de l'enceinte.

On peut voir à l'Étoile, comme à Tirancourt,

que le retranchement A, B, C a été établi en ligne convexe, de manière à comprendre le plus possible de terrain dans l'enceinte; cette ligne courbe a donné une forme presque ovale à l'enceinte de l'Étoile, dont la longueur se trouve dans la direction de l'est à l'ouest, N, B.

Sur l'extrémité ouest, il existe une petite enceinte, I, qui a été détachée de la grande; il en sera question plus loin dans un article spécial.

Résultats des fouilles. Les fouilles dont il vient d'être question, faites pour établir le profil de la fortification, ont fait découvrir :

Dans le fossé C, fig. 2, trois grossières poteries gauloises et deux silex taillés, trouvés de 70 centimètres à 1 mètre de profondeur.

Dans le fossé E, à la profondeur de 0^m80, une poterie; à 1^m20, deux poteries gauloises et un silex taillé.

Ce fossé paraît avoir été rempli avec les levées de craie qui existaient de chaque côté.

Le fossé E, fig. 3, qui paraît avoir été rempli graduellement par les eaux, est celui qui a fourni la série la plus intéressante aux profondeurs suivantes : à 0^m40, un liard de Louis XIV; à 0^m70, une lame en silex; à 0^m80, une poterie blanche, moyen âge (?); à 0^m90, une poterie grise avec ornement, moyen âge; à 1 mètre, une poterie noircie par le feu, une poterie grise avec gros grains, une poterie rose; à 1^m10, une poterie rouge; à 1^m15, un bord de vase mérovingien; à

1m20, une poterie rouge gallo-romaine, une lame de silex; à 1m40, une poterie presque blanche à gros grain, genre d'amphore du pays, une poterie noire genre gallo-romain; à 1m50, une poterie idem, une poterie presque blanche; à 1m90, une poterie gauloise reposant dans un foyer, sur la craie naturelle, dans lequel on a trouvé des cendres et des charbons de bois, des ossements brisés et calcinés et des scories de fer.

Recherches dans l'enceinte et sur les talus de la fortification. L'intérieur de l'enceinte, planté en bois, n'a pas pu être fouillé pour rechercher des habitations.

Des fouilles faites de chaque côté de l'entrée de l'enceinte en J et K, fig. 1, ont fait découvrir, sur le revers intérieur du rempart, sur la craie rapportée pour former l'ouvrage, 41 poteries gauloises de pâte très grossière et quelques silex taillés[1].

Ayant découvert, sur le sol des talus, quelques poteries gauloises vers le point L, une fouille fut ouverte un peu plus loin en M, à l'endroit d'une habitation remontant au moins à l'époque gauloise. Les dimensions de cette habitation n'ont pas été fixées exactement; mais, fouillée à une

1. Il m'a été affirmé par des ouvriers qui ont été occupés, il y a environ un an, à piocher et enlever des terres qui gênaient pour entrer avec des voitures dans l'enceinte à l'entrée F, fig. 1, que ces terres contenaient un assez grand nombre de grossières poteries, identiques à celles découvertes dans mes fouilles.

profondeur variant de 80 centimètres à 1 mètre, suivant la pente du sol, sur 1m20 de largeur et 2 mètres de longueur, on a trouvé, au milieu de cendres et charbons de bois, des ossements brisés de divers animaux, plus de 160 morceaux de très grossière poterie, dont une portant l'empreinte de doigts, des scories de fer et quelques silex taillés.

Conclusions sur l'origine de la grande enceinte de l'Étoile. L'examen de la fortification avec fossés de forme concave; le résultat des fouilles qui ont fait découvrir, dans le fond des divers fossés, des poteries gauloises et un foyer de même époque qui reposait sur la craie naturelle du 2e fossé extérieur E, fig. 3, à 1m90 de profondeur (lequel paraît être un témoin de l'occupation de l'enceinte); les poteries gauloises recueillies en J et K sur le revers intérieur du rempart, de même que l'habitation fouillée en M, permettent d'affirmer que la grande enceinte de l'Étoile remonte à l'époque gauloise; j'ai recueilli dans les fouilles un certain nombre de silex taillés et des poteries de l'époque néolithique, qui permettraient de reculer encore l'origine de cette enceinte.

GRANDE ENCEINTE SUR LIERCOURT ET ÉRONDELLE.

Situation et superficie. Cette enceinte, située sur la rive gauche de la Somme, contrairement à celles de Tirancourt et de l'Étoile, se trouve sur les territoires de Liercourt et d'Érondelle, com-

munes du canton d'Hallencourt, à 10 kilomètres environ au sud-est d'Abbeville et à 11 kilomètres 200 mètres à l'ouest de l'enceinte de l'Étoile.

Elle est la plus importante de celles que j'ai fouillées dans la Somme ; d'une superficie de 32 hectares 42 ares, elle se trouve entre les villages de Liercourt, d'Érondelle et de Bailleul, sur une extrémité de partie de montagne escarpée naturellement des côtés de Liercourt et d'Érondelle. Vers le plateau, du côté sud-ouest, un retranchement a été exécuté pour la défense A, B, C, pl. III, fig. 1.

L'enceinte est traversée par un chemin de culture qui limite les territoires de Liercourt et d'Érondelle; il la divise en deux parties à peu près égales. La partie sur Liercourt porte le nom de *Catelis* au cadastre; sur celui d'Érondelle, la partie intérieure de l'enceinte porte le même nom, mais la partie extérieure, du côté sud de la fortification principale, est indiquée *Camp de César*.

Fortification sur Érondelle. La fortification A, B, C se trouve, comme je l'ai dit, sur la commune d'Érondelle; elle consiste, comme celle de l'Étoile, en un rempart intérieur très important et en deux fossés extérieurs parallèles.

Des fouilles exécutées dans la direction de B, D, sur les propriétés de MM. Sueur, de Liercourt, pour le rempart principal et le premier fossé, et Croutelle-Modeste d'Érondelle pour le second fossé et les levées extérieures, ont permis d'établir exactement le profil de la fortification,

à l'exception des deuxième et troisième remparts ou levées qui ont disparu en grande partie.

Profil de la fortification principale. Après avoir vidé complètement les fossés et dégarni les plates-formes qui existent entre les fossés, les nivellements nécessaires ont été exécutés afin d'établir le profil de la fortification tel qu'il existe maintenant.

Le rempart principal A, fig. 2, a une base approximative, suivant l'ancien sol, de 29^{m}90 de largeur, la crête A est encore plus élevée de 8^{m}19 que le sol intérieur de l'enceinte B, qui en est à 17 mètres de distance.

La crête A est aussi à 11^{m}63 au-dessus du fond du premier fossé C, qui est à 24 mètres de la crête.

Le fossé C est d'environ 22^{m}50 de largeur d'après l'ancien sol; il a été creusé de 4^{m}67 dans la craie; il est rempli maintenant au milieu de 1^{m}60 d'épaisseur de terre, qui a été déposée graduellement par les eaux.

En bout du fossé C, il existe une plate-forme ou berme D d'au moins 2^{m}50 de largeur.

Plus loin, on trouve une levée ou deuxième rempart en craie E, fig. 2, fort abaissé maintenant, mais qui repose sur une base de craie naturelle de 21 mètres de largeur.

Ensuite, il existe un deuxième fossé F, creusé aussi dans la craie sur une largeur de 16 mètres; le fond de ce fossé, rempli de 2 mètres d'épaisseur, ne se trouve qu'à 7 mètres du bout de la

plate-forme du rempart E, de sorte que de ce côté la pente est plus forte que du côté opposé.

Enfin, à cette distance, qui est à 89 mètres de la base intérieure du rempart principal, on voit encore très bien la forme d'une troisième levée en craie et en terre, dont le sommet G, fig. 7, est encore de 90 centimètres plus élevé que le sol naturel, à 9 mètres plus loin encore que le bout du fossé F.

Cette fortification, qui ressemble beaucoup à celle de l'Étoile, sauf la berme D, qui n'a pas pu exister à l'Étoile, est cependant beaucoup plus forte que celle de cette dernière enceinte, comme on peut le voir dans le tableau suivant :

Comparaisons de la fortification principale des diverses enceintes.

	LIERCOURT-ÉRONDELLE	L'ÉTOILE		TIRANCOURT
		1re fouille	2e fouille	
Base du rempart principal.	29m50	22m»»	23m»»	27m»»
Largeur du 1er fossé.	22m50	9m45	9m»»	26m»»
Largeur du 2e fossé.	16m»»	11m50	16m»»	»m»»
Largeur de la plate-forme du 2e rempart ou levée (berme comprise sur Érondelle).	21m»»	5m65	6m65	»m»»
Largeur totale, non compris la 3e levée.	89m»»	48m60	54m65	53m»»
Hauteur de la crête du rempart principal au-dessus du fond du 1er fossé.	11m63	6m98	6m87	11m50

A Érondelle, on a un ouvrage (non compris la 3e levée) d'une largeur de 89 mètres contre 48m60 à 54m65 à l'Étoile. La hauteur du rempart, au-dessus du fond du fossé, est de 11m63 sur Érondelle, tandis que celle de l'Étoile varie de 6m87 à 6m98.

La fortification de Tirancourt n'ayant qu'un seul fossé de 27 mètres de largeur, dont le fond est à 11m50 au-dessous de la crête du rempart, imite bien un peu celle d'Érondelle, mais malgré cela cette dernière était beaucoup plus forte, puisqu'elle avait un 2e fossé et des levées extérieures en plus que l'enceinte de Tirancourt.

Les fossés sur Érondelle sont aussi de forme concave, comme ceux de l'Étoile et de Tirancourt.

A l'ouest de la fortification principale sur Érondelle, on peut remarquer de E à F, fig. 1, vers le déclin du plateau, une partie où on ne voit pas d'apparence de fossé; cette partie n'ayant qu'un très faible rempart de F à F', on peut se demander si la fortification n'est pas restée inachevée.

Ceci a déjà été constaté sur Tirancourt, pour la partie du sud, qui n'a qu'un fossé sans rempart sur une longueur de 120 mètres.

La partie du nord-ouest ne paraît pas avoir été fortifiée complètement, comme cela a eu lieu, par des ouvrages établis au-dessus des pentes escarpées, sur le territoire de Liercourt.

Fortifications sur Liercourt. Toute la partie du tour de l'enceinte qui se trouve sur Liercourt, qui

était d'un très fort escarpement naturel, a été malgré cela garnie en certains endroits, H, I et J, K, L, fig. 1, d'une fortification avec un rempart muni d'un fossé extérieur; un rempart sans fossé a été élevé de I à N; enfin un simple talus a été bien dressé sur l'escarpement de O à P, fig. 6.

Au point Q, il existe une petite enceinte qui sera le sujet d'un article spécial.

Entrées. Deux entrées principales paraissent avoir existé; l'une en R n'est pas douteuse, comme l'indique bien la fortification, et une autre en S, fig. 6, du côté d'Érondelle; on devait aussi accéder dans l'enceinte, à diverses autres places, par de petites entrées.

Fouilles des fossés de la fortification principale. Les fossés, vidés pour établir le profil de la fortification, ont fait découvrir :

Dans le fossé n° 1, fig. 1, vidé sur une profondeur de 1^{m}60 au milieu, à 0^{m}40 de profondeur, une poterie gauloise au pied du retranchement; à 0^{m}60, une poterie de même époque au pied du retranchement; à 0^{m}70, une poterie blanche du moyen âge, au milieu du fossé; à 1 mètre, une poterie, moyen âge; à 1^{m}60, deux poteries gauloises au fond du fossé. Des ossements brisés de cheval, mouton, etc..., trouvés à diverses profondeurs.

On a trouvé dans le fossé n° 2, qui était rempli de terre sur 2 mètres de profondeur : à 0^{m}70,

un grattoir en silex et une dent de loup (?); une poterie grise genre du grès; à 0m90, un grattoir en silex; à 1m10, deux poteries; à 1m20, une poterie, moyen âge; à 1m25, une poterie noircie par le feu; à 1m30, un bord de vase mérovingien; à 1m40, deux poteries, genre gallo-romain; à 1m60, deux poteries, même époque, une lame et une scie (?) en silex; à 1m70, une poterie grise, genre gallo-romain; à 1m70 à 2 mètres, cinq poteries gauloises, terre rouge cuite au feu et ossements de mouton, bœuf et cheval.

Fouilles faites sur et au pied du rempart principal. La fouille n° 3, fig. 1, faite sur l'extrémité ouest du rempart, a fait découvrir quatre poteries gauloises sur la craie formant l'ouvrage. Les fouilles 4 et 5, à l'est, ont fait trouver neuf poteries gauloises sur le rempart, qui n'est pas très élevé en cet endroit.

Les fouilles 6, 7 et 8, faites sur le revers intérieur du rempart, n'ont rien fait découvrir; toute la terre et les débris qui se trouvaient de ce côté du rempart ont été enlevés et mis dans les terres voisines pour les amender. Il ne reste plus là que la craie du rempart, sur le bas du talus.

Les fouilles nos 9, 10, 11, 12 et 13 ont fait voir que les poteries gauloises sont fréquentes sur le revers et au pied du talus extérieur, car celles recueillies sont au nombre de 55, dont 5 avec ornements grossiers au pouce.

Les fouilles 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 ont

prouvé qu'il n'y a aucune trace de muraille soutenant le grand rempart, ceci se comprend, car le fossé a été creusé dans la craie, celle-ci formait une base très solide pour soutenir l'ouvrage.

Fouille de l'entrée. Une fouille faite au n° 16 a fait voir que c'est bien là une ancienne entrée de l'enceinte.

Remarque sur le défaut de régularité sur la construction du rempart principal. On peut voir en T une partie renfoncée sur la ligne courbe du rempart A, B, C; cette irrégularité indique que l'ouvrage n'est pas romain.

HABITATIONS DANS L'ENCEINTE.

La découverte de nombreuses poteries gauloises dans les diverses fouilles m'a donné l'idée de rechercher dans l'enceinte, dépourvue en grande partie de récoltes, des habitations de l'époque de la formation et de celle de l'occupation.

Trois époques bien distinctes ont été constatées :

1° *Époque de la pierre polie.* Une fouille faite au n° 17, fig. 1, à 40 mètres au nord du bout ouest du rempart principal, m'a fait découvrir une habitation de l'époque néolithique dont la longueur est de 3 mètres, la largeur de 2m80, et la profondeur de 1m15.

Cette habitation contenait, au-dessous de la terre arable, beaucoup de cendres et de charbons de bois, sur une épaisseur de 95 centimètres,

desquels on a extrait une quantité de poteries, d'une fragilité extrême, généralement en pâte très grossière mélangée de silex brisé; toutes ont été fabriquées à la main.

Quelques-unes de ces poteries ont été ornées de dessins façonnés de diverses manières avec les doigts; d'autres portent des dessins presque géométriques faits avec des instruments garnis de 5 à 9 griffes; d'autres enfin, d'une fabrication meilleure, semblent presque avoir été faites avec le tour.

On a trouvé aussi beaucoup d'ossements brisés de divers animaux, un grand nombre de morceaux de terre rouge, paraissant avoir été durcie par l'action du feu, et enfin 26 instruments en silex, dont la désignation suit : un percuteur, un nucleus, six lames, dont une finement retouchée, cinq grattoirs convexes, cinq grattoirs concaves, variant de 10 à 33 millimètres de corde d'arc, un perçoir, un retouchoir, deux scies (?) simples, deux scies (?) doubles, une pointe, un broyeur, plus un lissoir en os formé d'une côte de bœuf.

Il est donc certain que cette habitation est de l'époque néolithique.

2° *Habitation gauloise.* Au point n° 18, à 120 mètres au nord du rempart principal, une petite habitation gauloise a été fouillée sur les dimensions suivantes : $2^{m}20$ de longueur, $1^{m}20$ de largeur et $1^{m}10$ de profondeur.

On a recueilli, au milieu de cendres et de charbons de bois : une fibule en bronze caractéristique de l'époque gauloise, des poteries diverses de même origine, un fragment de clef courbe en fer, des ossements brisés de sanglier et d'autres animaux, enfin sept silex taillés, dont deux lames, deux grattoirs et trois lames imitant la scie.

Les poteries de cette habitation, comme celles de la précédente et celles recueillies dans les fouilles n^os^ 4, 5, 9, 10, 11, 12 et 13, ont été, pour la plus grande partie, fabriquées avec de la terre mélangée de silex brisé.

3° *Habitations gallo-romaines.* En continuant les recherches vers le milieu de l'enceinte, j'ai pu découvrir deux habitations de l'époque gallo-romaine.

La première de ces habitations se trouve au point n° 19, à 45 mètres du chemin de culture; elle a 1^m^20 de profondeur; les autres dimensions n'ont pas été déterminées.

Au milieu de cendres et de charbons de bois se trouvaient de très belles poteries rouges et grises, de l'époque gallo-romaine, des ossements brisés de divers animaux, quelques coquilles d'huîtres et de bucardes (variété dite coque).

Les trois habitations dont il vient d'être question se trouvent sur la propriété de M. Girod, de Raynes.

La deuxième habitation gallo-romaine fut découverte à 35 mètres à l'ouest de la précédente, n° 20,

dans une terre de M. Thuillier Pierre, d'Érondelle; creusée, comme les précédentes, simplement dans la terre, sans aucune construction, elle mesurait : en longueur, 2m30; en largeur, 1m70, et 1m20 en profondeur.

Dans la terre presque noire, composée de cendres et de charbons de bois, il y avait de très belles poteries rouges et grises de l'époque gallo-romaine, des ossements brisés de divers animaux, 8 clous et 5 morceaux de fer, quelques coquilles d'huîtres et des milliers d'autres provenant de bucardes.

Après la découverte des quatre habitations dont il vient d'être question, j'ai borné là mes recherches, mais je suis convaincu que des fouilles plus complètes en feraient découvrir un grand nombre.

Le comte d'Allonville, dans ses *Dissertations*, cite (page 92) une médaille de Marc Aurèle qui a été recueillie dans l'enceinte. M. Alexandre Courtin, d'Érondelle, a aussi trouvé, au même lieu, deux monnaies romaines, l'une de Faustine mère et l'autre de Commode.

CONCLUSIONS.

Des résultats des fouilles faites pour établir le profil de la fortification sur le rempart principal, sur le revers extérieur du même ouvrage et de celles des diverses habitations de l'enceinte, il est permis de conclure :

1° *L'enceinte de Liercourt-Érondelle a été soumise à une occupation sédentaire avant l'époque gauloise.*

2° *Le retranchement principal sur Érondelle est un ouvrage qui paraît remonter originellement à l'époque néolithique.*

3° *L'enceinte a continué d'être habitée sédentairement pendant l'époque gauloise et une partie de l'époque gallo-romaine.*

OBSERVATIONS SUR LES FORTIFICATIONS DES TROIS GRANDES ENCEINTES FOUILLÉES RÉCEMMENT DANS LA SOMME.

Comme on a pu le voir précédemment par le tableau comparatif sur les fortifications de Liercourt-Érondelle, de l'Étoile et de Tirancourt, ces fortifications ont une certaine analogie entre elles.

Celles de Liercourt et de l'Étoile sont du même genre sous le rapport du retranchement, composé d'un rempart principal avec deux fossés parallèles extérieurs.

Celles de Liercourt et de Tirancourt se ressemblent aussi sous le rapport de la base et de la hauteur du rempart, de même que la largeur et la profondeur du fossé.

On peut encore remarquer, entre ces deux dernières fortifications, que la partie ouest sur Érondelle, E, F, fig. 1, comme la partie sud sur Tirancourt, A, E, pl. I, fig. 1, sont extrêmement

faibles, puisqu'elles ne comprennent qu'un fossé sans rempart intérieur.

La forme convexe extérieurement des retranchements des trois enceintes, de même que la fortification sans trace de muraille, sont aussi à considérer.

De toutes ces remarques, on peut déduire que ces trois enceintes ont entre elles des analogies et qu'elles doivent remonter à peu près à la même époque d'origine, très probablement vers la fin de l'époque néolithique.

Ces diverses enceintes ont pu être occupées à plusieurs époques, comme cela est prouvé pour Liercourt; les remparts ont-ils été relevés à ces diverses époques? Des fouilles plus complètes seules pourraient renseigner sur ce dernier point.

ENCEINTE SUR LES TERRITOIRES D'ABBEVILLE ET DE CAMBRON.

Il existe, au-dessus des *Planches*, faubourg d'Abbeville, sur l'extrémité nord du *Mont Caubert*, une enceinte assez importante, qui est indiquée, comme les trois dont il a été question précédemment, sous le nom de *Camp de César* sur la carte du ministère de la guerre.

Cette enceinte est située sur les territoires d'Abbeville et de Cambron; on voit sur la crête du rempart principal, qui se trouve vers le sud du côté du Mont Caubert, une borne qui limite les deux territoires.

La fortification de cette enceinte, maintenant très altérée par suite d'extractions de pierres, est du genre de celle de Tirancourt.

Il existe, un peu à l'ouest de la borne qui limite les territoires d'Abbeville et de Cambron, une courbe très irrégulière sur la ligne principale du rempart; ce fait, qui a été aussi constaté sur le rempart d'Érondelle, indique bien que ce n'est pas là un ouvrage romain.

Il est très probable que cette enceinte est de l'époque gauloise.

PETITE ENCEINTE DE L'ÉTOILE.

Il existe, comme je l'ai dit, du côté ouest de la grande enceinte, au-dessus de l'église de l'Étoile, une petite enceinte, pl. II, fig. 1, qui est de forme ovale, d'environ 30 mètres de longueur sur 20 de largeur.

Cette enceinte, que le comte d'Allonville a désignée sous le nom de *Camp Prétorien*[1], demandait aussi à être fouillée pour en connaître l'époque de formation.

Il se trouve dans cette enceinte, à quelques mètres du bord d'un haut talus qui est du côté de l'église, un puits qui avait 33 mètres de profondeur en 1828[2]; l'examen de la maçonnerie du

1. D'Allonville, *Dissertations sur les camps romains de la Somme*, p. 38 et 88.
2. *Ibid.*, p. 38.

puits fait voir qu'elle est formée de pierres bien taillées; ces pierres sont d'un plus gros appareil que celles de l'époque gallo-romaine.

Du côté est du puits, dans la direction de la grande allée du bois de la grande enceinte, il manque une assise de pierres à environ 2 mètres au-dessous du niveau actuel du sol; ceci paraît indiquer que, de ce côté, il existait une porte donnant sur le puits, par laquelle on venait puiser l'eau.

Trois fouilles faites près du puits, l'une au sud et deux vers l'est, dans la direction de la grande allée du bois, N, B, fig. 1, ont permis de constater, jusqu'à la profondeur de $1^{m}50$ au-dessous du sol actuel de l'enceinte, qu'il existe des amas de débris de pierres de construction dans lesquels on a trouvé beaucoup de fragments de tuiles et de faîtières du moyen âge. La tradition dit qu'il a existé là une tour[1].

Deux fouilles faites sur la plate-forme qui existe au-dessous du talus actuel de la petite enceinte en O et P ont fait voir aussi que cette partie a subi des remaniements après l'époque gauloise et que de fréquents morceaux de tuiles, du genre de ceux trouvés dans les fouilles de la petite enceinte, se trouvent dans la terre jusque sur la craie naturelle.

1. D'Allonville, *Dissertations sur les camps romains de la Somme*, p. 45.

Une fouille faite dans le fond du fossé vers l'est, en I N, a permis de prendre le profil de la fortification de cette partie, qui comprend un fossé ayant 20m80 d'ouverture du haut, C, fig. 4; le fond du fossé, qui est concave, est à 4m19 au-dessous du bord du sol de la grande enceinte B.

CONCLUSIONS.

Les résultats des fouilles faites dans la petite enceinte et sur la plate-forme en O et P, fig. 1, de même que la maçonnerie du puits, permettent d'affirmer que la petite enceinte de l'Étoile ne peut remonter à l'époque de la conquête romaine.

Les fouilles au bas des talus en O et P n'ayant fait découvrir que des tuiles semblables à celles trouvées dans les fouilles de l'enceinte, on doit admettre que la formation des talus et la construction qui a existé près du puits sont de même époque.

L'absence complète de poteries gauloises sur le revers de la petite enceinte, contrairement à ce qui a lieu sur les talus de l'enceinte gauloise, où ces poteries sont fréquentes, indique bien que le remaniement des matériaux pour établir la petite enceinte a fait disparaître les poteries déposées primitivement sur les talus de l'époque gauloise, dont on a détaché une faible partie pour former la petite enceinte, à une époque bien postérieure de l'occupation gauloise.

Les nombreux fragments de tuiles et de faîtières, caractéristiques du moyen âge, trouvées dans les diverses fouilles, permettent d'affirmer que la formation de la petite enceinte de l'Étoile, de même que la maçonnerie du puits et la construction voisine, sont de cette dernière époque.

PETITE ENCEINTE DE LIERCOURT.

Comme on a pu le voir, il existe au point Q, pl. III, fig. 1, une petite enceinte qui a été détachée de la grande par un fossé; elle est située au-dessus de parties très escarpées naturellement des côtés du nord et de l'est.

La fortification est formée d'un fossé à peu près circulaire, qui mesure 130 mètres de tour dans le fond du fossé; une entrée a été laissée au nord-est au-dessus du fort escarpement.

Après avoir vidé le fond du fossé, sur 90 centimètres d'épaisseur de terre, il a été possible d'établir le profil de la fortification du côté sud, n° 21, fig. 6.

Le fossé A, fig. 3, a fourni des rejets avec lesquels on a fait un rempart intérieur B. Le fossé a actuellement $8^{m}90$ d'ouverture du haut, la crête B est de $3^{m}80$ au-dessus du fond du fossé, et a $3^{m}12$ au-dessus du sol intérieur de l'enceinte D, qui est à $9^{m}90$ de distance de la crête A; la contrescarpe C est à $3^{m}20$ au-dessus du fond du fossé.

Cinq fouilles furent exécutées dans l'intérieur de l'enceinte. La première, faite au milieu de l'enceinte, sur 4 mètres de longueur et 70 centimètres de profondeur, fit découvrir, à 20 centimètres, une pointe en fer sans caractère spécial; à partir de 45 centimètres de profondeur, on trouva le sol naturel composé de silex et de craie.

La deuxième fouille, faite au nord de la première et au pied du revers intérieur du rempart, fut creusée à 40 centimètres de profondeur, où se trouvait le sol naturel. Cette fouille a fait découvrir l'emplacement d'un large foyer, comme l'indiquaient les cendres et charbons de bois; là, on a recueilli 76 fragments de poteries.

La troisième fouille, creusée vers l'ouest, sur une plate-forme près du fossé, fut aussi creusée sur quelques mètres de longueur et sur une profondeur de 60 à 70 centimètres dans le sol naturel; on n'a rien trouvé.

Deux autres fouilles, faites, l'une près de l'entrée, et l'autre vers l'est, n'ont fait découvrir que 4 poteries du genre de celles de la deuxième fouille.

Le résultat des fouilles permet de croire qu'il n'a existé dans cette enceinte aucune construction en pierre.

L'examen des poteries recueillies dans les fouilles permet de les dater du IX^e^ au X^e^ siècle, époque de l'arrivée des Normands, qui, très probablement, ont formé et occupé cette enceinte.

PETITE ENCEINTE SUR ÉRONDELLE.

Sur le territoire d'Érondelle, au lieu dit *le Vieu-Château*, sur le bord de la montagne, dans le bois de M. Girot de Raynes, section A, n° 444 du cadastre d'Érondelle, il existe une petite enceinte X, fig. 6, ayant 140 pas de tour dans le fond du fossé.

Je n'ai fait aucune fouille, mais il me paraît presque certain qu'aucune construction n'a existé dans cette enceinte, quoiqu'elle soit nommée *Vieu-Château*.

La fortification est très bien conservée, comme celle de Liercourt; il est très probable que ces deux enceintes sont de même époque, comme l'indiquent bien la superficie, le genre et la forme de la fortification, qui sont identiques.

II.

ENCEINTE SITUÉE SUR LES TERRITOIRES DE NEUVILLE ET DE BRACQUEMONT, PRÈS DE DIEPPE.

Située sur les territoires de Neuville-les-Dieppe et de Bracquemont, canton de Dieppe, cette enceinte contenait à l'origine des cadastres actuels de ces communes :

Sur Neuville,	11 h. 93 a.
Sur Bracquemont, environ	44 09[1].
Ce qui donnait à cette époque un total de	56 h. 02 a. environ.

1. Le numéro 91 du plan du cadastre de Bracquemont

Cette enceinte contient, aujourd'hui, une moins grande superficie, par suite des éboulements des falaises survenus depuis que ces cadastres ont été exécutés.

La partie qui se trouve sur Neuville est indiquée au cadastre sous le lieu dit *Cité de Limes*, celle qui est sur le territoire de Bracquemont est connue sous le nom de *Camp de César*.

Situation. Cette enceinte, qui est de forme presque triangulaire, a une fortification très bien conservée; elle comprend une partie isolée de la plaine de Bracquemont, qui se trouve à l'est de l'enceinte, fig. 1. Cette fortification est composée d'un retranchement considérable, partant du nord du bord de la falaise, d'environ 80 mètres de hauteur, A, pl. IV, fig. 1, se dirigeant vers le sud, jusqu'à la partie escarpée formant le vallon de Puys, B.

Le côté du sud, au-dessus de Puys, défendu naturellement par les pentes du vallon, a été, suivant les besoins de la défense, garni d'ouvrages différents, BCD et DE.

Le reste de l'enceinte, AE, était défendu naturellement par les falaises très élevées et fort escarpées du rivage de la Manche. Un seul endroit, de ce côté, pouvait être accessible vers une gorge, F,

comprend une partie qui se trouve hors de l'enceinte; il n'est pas possible de préciser exactement la contenance sans faire un mesurage spécial pour cela.

dont le fond est actuellement d'environ 30 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Fortification. Après diverses fouilles, faites spécialement en vue d'établir les profils des divers genres de fortification de l'enceinte, et des nivellements exécutés dans le même but, il est possible de donner exactement les coupes des divers ouvrages de défense tels qu'ils sont actuellement.

1° *Côté de l'est.* Cette partie, comme nous l'avons dit, est composée d'un retranchement, qui, grâce à l'obligeance de M. Rabut, propriétaire d'une longue partie de cet ouvrage, a pu être fouillé en divers endroits.

La fouille n° 1 du plan, fig. 1, faite dans le fond du fossé, remblayé au milieu sur 1^{m}30 d'épaisseur par de nombreux silex bruts et de la terre contenant des silex taillés, dont il sera question, a permis de prendre le profil de la fortification à cet endroit.

Là, l'ouvrage a une largeur totale de 50 mètres, fig. 2, la crête du rempart A est encore de 10^{m}64 plus élevée que le fond du fossé B, et de 9^{m}40 au-dessus du sol intérieur de l'enceinte en C. Le fossé au niveau du sol naturel de l'extérieur de l'enceinte en D a une largeur d'environ 20 mètres; le fond du fossé, qui est de forme régulièrement concave, est de 4^{m}33 au-dessous du bord de la contrescarpe D.

Le rempart a été formé, comme dans la plus grande partie de la fortification de l'enceinte, du

rejet de nombreux silex et de la terre provenant du fossé et même un peu de l'intérieur de l'enceinte, car le rejet seul provenant du fossé ne pouvait pas suffire pour élever un pareil ouvrage.

Le profil, fig. 2, représente exactement, quoique un peu faible pour la hauteur du rempart en certains endroits, la plus grande partie de la fortification du nord allant de A, fig. 1, jusqu'à l'extrémité de la propriété de M. Rabut en G, endroit où la dépression de la gorge, F H, se fait sentir en se prolongeant vers la plaine de Bracquemont.

Le rempart A G, fig. 1, forme, à une trentaine de mètres du bord de la falaise, un petit angle rentrant dans l'enceinte, il se continue ensuite en ligne droite jusqu'en G, où il forme un autre petit angle pour se continuer en ligne droite dans la direction du sud jusqu'en B.

A partir de G jusqu'à I, où il existe actuellement une entrée donnant sur la plaine de Bracquemont, le rempart paraît moins élevé que celui des parties A G et I B; ceci est peut-être un effet d'optique occasionné par le prolongement de la gorge F H; cependant, cette partie devait être un peu moins élevée que les autres remparts, parce que les matériaux semblent avoir manqué pour établir l'ouvrage à la même hauteur qu'en A G et I B; on voit même très bien à divers endroits des places où on a été obligé d'emprunter, à l'intérieur de l'enceinte, des matériaux pour former le rempart de cette partie.

Le fossé extérieur de la partie GI s'est trouvé presque rempli par les terres ou le limon amenés de la plaine de Bracquemont par les eaux de pluies ou des fontes de neiges venues par le prolongement de la dépression dont il a été question.

En examinant la partie IB, la plus au sud, on voit que le rempart est aussi élevé et régulier que celui de la partie AG, mais, à l'intérieur de l'enceinte, il existe partout, le long du rempart, un fossé intérieur où on a pris les parties nécessaires qui manquaient pour former l'ouvrage. Il est bon de constater que le fossé intérieur qui existe sur la partie de I à B se continue régulièrement sur la fortification du sud de l'enceinte de B à C et D pour se terminer en J.

Ce fossé intérieur a été déformé en certains endroits pour extraire des silex ou abattre l'escarpe intérieure de ce fossé, mais, malgré cela, il est encore très visible sur toute la partie comprise entre IBCD et J. Les parties GI et IB n'ont pas pu être fouillées, n'ayant pas pu obtenir les autorisations des propriétaires.

2° *Côté du sud.* Cette partie, qui se trouve sur toute la hauteur qui domine le nord du vallon de Puys, étant d'une défense très facile, demandait à être munie d'ouvrages moins importants que la partie de l'est de l'enceinte, qui était très accessible par le plateau de Bracquemont.

La partie comprise entre BC et D, dominant

des pentes abruptes, demandait à être peu protégée. Un simple rempart, établi sur le haut des pentes à l'aide de matériaux pris dans l'enceinte, en y creusant, comme on l'a dit, un fossé intérieur presque régulier faisant suite à celui de la partie IB, était bien suffisant pour une position naturellement aussi forte.

Une fouille faite au point n° 2, en travers du fossé, rempli de 55 centimètres d'épaisseur de silex et de terre au milieu, dans un endroit où l'escarpe intérieure du fossé est peu déformée, m'a permis de relever le profil de cette fortification.

Le fossé, qui est de forme concave, est d'une largeur de 24^{m}30, fig. 3; le fond A est de 5^{m}28 plus bas que le niveau naturel de l'enceinte B. Le rempart C est de 4^{m}65 plus élevé que le fond du fossé A; ensuite il existe un fort talus bien dressé sur 18^{m}70 de largeur, C D, dont la base est de 9^{m}29 plus basse que la crête C; enfin une banquette bien dressée de 20 mètres de largeur, D E, domine la pente abrupte naturelle E F.

On peut aussi remarquer que le fossé extérieur de la partie IB, fig. 1, se continue un peu au sud de l'enceinte jusqu'au point K, endroit où le rempart laisse une ouverture dont nous reparlerons au sujet des fouilles.

La partie de la fortification comprise entre D et E, fig. 1, se trouvant au-dessus de pentes très

accessibles, demandait à être munie d'un ouvrage de défense plus important que celui établi de B à C et D. Pour cela, on continua le rempart principal sur toute la longueur; une partie, DJ, a été faite avec un fossé intérieur faisant suite à celui de la partie CD. De J à E, pour former le rempart, on fit tout simplement des emprises dans l'intérieur de l'enceinte à des distances irrégulières, lesquelles ont laissé des cavités plus ou moins profondes. Pour compléter la fortification de cette partie, on établit extérieurement deux petits fossés parallèles qui sont encore très visibles sur diverses parties de la longueur DE.

Des fouilles faites au point n° 3, sur la propriété du docteur Mathias Duval, ont permis d'établir le profil de cette fortification tel qu'il existe encore maintenant.

La crête du rempart A, fig. 4, est à 4^m88 au-dessus du sol intérieur de l'enceinte B, qui en est éloigné de 12^m50. Le pied du revers extérieur du rempart au point D est à une distance de 14^m17 de la crête A, et il est à 7^m61 plus bas que le même point.

Le premier fossé extérieur D, fig. 4, est d'une largeur de 9^m17 sur 1^m82 de profondeur; plus loin il existe une plate-forme E de 2^m50 de largeur.

Le deuxième fossé F, fig. 4, a 8^m75 de largeur sur 1^m25 de profondeur; ensuite il existe une plate-forme G de 2 mètres de largeur; elle est

suivie d'un talus bien dressé de 5m80 de largeur sur 2m50 de hauteur, H, fig. 4, lequel se termine sur la pente naturelle I.

Il est bon de remarquer que les fossés extérieurs D et F, fig. 4, sont de forme concave, le premier est rempli au milieu sur 70 centimètres d'épaisseur de silex et de terre, et le deuxième sur 50 centimètres.

Recherches de muraille de la fortification. Il était intéressant de savoir si la fortification principale de l'est de l'enceinte AB, fig. 1, a été établie avec une muraille qui aurait eu pour but d'empêcher l'escalade et de soutenir un rempart aussi élevé. Vingt-cinq fouilles et sondages, nos 4 à 28, fig. 1, faits sur le talus extérieur de la partie AG, n'ont fait découvrir aucune trace de mur.

Fouilles et découvertes qui ont été faites en 1891. La fouille n° 1, fig. 1, faite pour relever le profil de la fortification de l'est de l'enceinte, a fait découvrir, dans le fossé extérieur du rempart, 26 pièces en silex taillé, aux profondeurs suivantes : à 0m40, un fragment de percuteur et une lame en silex ; à 0m50, deux lames, dont une retouchée ; à 0m55, quatre lames et un grattoir concave ; à 0m60, un perçoir, deux grattoirs et un nucleus ; à 0m65, trois lames imitant la scie ; à 0m70, deux nucleus retouchés en forme de grattoir concave et un grattoir convexe ; à 0m80, un grattoir convexe et deux lames ; à 0m85, une petite plaque en bronze ; à 0m90, deux grattoirs, dont

un concave et l'autre convexe; à 0m95, un perçoir; à 1m20, un grattoir concave.

La plus grande partie des silex taillés, provenant de cette fouille, se trouvait du côté du rempart; ceux-ci paraissaient être descendus de l'ouvrage. Les fouilles nos 2 et 3 n'ont rien fait découvrir.

Il existe dans le fossé intérieur de la fortification I, B, C, D et J un certain nombre de cavités que M. Féret pensait être des places d'habitations « gallo-belges[1]. » Sur un plan en relief de l'enceinte dite *Cité de Limes*, exécuté en 1858 par M. Amédée Féret et donné par lui à la Bibliothèque de Dieppe[2], on peut remarquer un certain nombre de cavités indiquées sous la lettre E comme « habitations celtiques creusées dans l'argile. »

Pour nous assurer si les cavités dont il vient d'être question sont bien des places d'habitations, deux fouilles furent exécutées aux points nos 29 et 30. La fouille no 29, faite dans une cavité bien accusée, fit découvrir, sur une profondeur de 85 centimètres, des remblais composés de nombreux silex et de terre déposés sur le banc de craie naturelle; à 0m55 de profondeur, une poterie gallo-romaine; à 0m85, dans le fond, une dent de

1. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, volume de 1826, p. 79 (M. Féret).

2. Abbé Cochet, *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure*, p. 65 et 66.

bœuf, trois poteries gauloises, des ossements brisés de divers animaux et un grattoir en silex.

Cette fouille, faite à 3 mètres à l'ouest de la fouille n° 2, qui était remplie comme cette dernière de nombreux silex et de terre, a permis de constater que le fond du fossé de la fouille n° 29, quoique très peu éloigné de celui du n° 2, est à plus de 1 mètre au-dessous du niveau de celui du fond de cette dernière fouille.

Cette constatation permet de croire que certaines cavités du fossé intérieur ont été produites tout simplement par l'enlèvement des silex et de la terre qui se trouvaient sur le banc de craie naturelle qui paraît très compacte. La terre et les silex ont pu être enlevés assez facilement pour former le rempart; au contraire, la craie aurait exigé plus d'efforts; par suite, les cavités sont placées très irrégulièrement dans le fossé, prouvant, on peut dire, les ondulations du banc de craie.

Ceci est très facile à comprendre; pour s'en rendre bien compte par comparaison, il suffit pour cela, étant placé sur le bord de la plage, de regarder les falaises de l'enceinte, dont la coupe bien nette, produite par l'éboulement de ces falaises, indique bien que le niveau de la couche supérieure de craie est très irrégulier.

La fouille de la deuxième cavité, n° 30, faite à 38 mètres à l'ouest de la fouille précédente,

a fourni, dans un remblai identique de celui de cette dernière fouille, composé de nombreux silex et de terre : à 0^m40 de profondeur, une dent de bœuf et un nucleus en silex ; à 0^m50, un grattoir en silex ; à 0^m60, une dent de sanglier et une lame en silex ; à 0^m70, une lame en silex ; à 0^m90, une dent de sanglier et une pointe en silex ; et des ossements brisés de divers animaux à divers niveaux.

Le banc de craie naturelle se trouve là à 1 mètre de profondeur.

Les résultats des fouilles nos 29 et 30 prouvent bien que les cavités qui se trouvent dans le fossé intérieur de l'enceinte ne sont pas des places d'habitations. Il peut se faire que quelques-unes aient été occupées pour cet usage, comme l'a constaté M. Féret[1], mais cela est exceptionnel, comme l'ont aussi prouvé les fouilles faites par M. Michel Hardy[2] ; les cavités indiquées sur le plan en relief de la *Cité de Limes*, donné par M. Féret au Musée de Dieppe, sont donc, pour la plus grande partie, portées par erreur, sous la lettre C, comme places d'habitations.

Recherches sur le revers du talus intérieur de la fortification principale. Profitant de l'autorisa-

1. Féret, *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie,* volume de 1826, p. 79 et 82.

2. *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure,* volume de 1874, p. 308 à 310.

tion accordée par M. Rabut, nous avons pu faire des recherches sur la partie du rempart appartenant à ce propriétaire.

Les talus intérieurs de cette partie sont maintenant très abîmés par suite des extractions de silex qui ont été faites du rempart, il y a quelques années, pour l'entretien des chemins; ces travaux ont fait disparaître beaucoup des anciens témoins de l'époque d'occupation de l'enceinte. Sept fouilles furent faites, nos 31 à 37; elles ne firent découvrir que quelques poteries gauloises dans la partie basse du talus.

Entrée de l'enceinte. Recherche de l'ancienne entrée donnant sur le plateau central. L'entrée actuelle I, fig. 1, qui se trouve du côté de Bracquemont, vers le milieu de la fortification principale, ne devait pas exister à l'origine de l'enceinte; car une entrée placée comme celle-ci au milieu du rempart, donnant directement sur la partie la plus accessible du plateau, est contre tous les principes de bonne fortification.

Une entrée a pu exister vers le nord en A, du côté de la falaise, mais elle a été détruite par les éboulements successifs de cette partie. Il en existe encore une petite de ce côté, mais celle-ci a été ouverte, il y a quelques années, par M. Rabut, pour enlever les silex extraits du rempart.

L'examen du fossé extérieur de la fortification de l'est nous a fait constater vers le sud, du côté de Puys et sur le haut du fort escarpement natu-

rel, que le fossé extérieur a été continué avec soin en tournant de la direction principale du nord au sud, en allant ensuite de l'est à l'ouest pour se terminer au point K, endroit où le rempart laisse voir une brèche qui paraît être une ancienne entrée.

Une large fouille faite, n° 38, a fait voir que c'est bien là une entrée primitive de l'enceinte; cette fouille a fait découvrir : à 0^m20 de profondeur, une poterie rouge gallo-romaine; à 0^m40, une poterie gauloise; à 0^m50, un perçoir en silex; à 0^m60, deux lames, un retouchoir et un grattoir en silex.

Le remblai de cette entrée, qui avait 3 mètres de largeur, est actuellement de 65 centimètres d'épaisseur sur la pente.

Une fouille faite dans le fossé extérieur, n° 39, a fait voir que ce fossé, donnant accès à l'entrée K, a 10 mètres de largeur du haut sur 2 mètres de profondeur au-dessous de la crête du petit rempart extérieur du sud; le fond du fossé est de forme concave et il est remblayé sur une épaisseur de 60 centimètres au milieu.

Cette entrée était invisible du plateau de Bracquemont; le fossé extérieur permettait de communiquer très facilement de l'enceinte avec la plaine, et les occupants n'avaient pas à craindre de surprise par cette ouverture très bien dissimulée.

Une entrée, donnant accès du côté du vallon

de Puys, existait aussi au point C, car la crête du rempart K C va se terminer vers le point C en se dirigeant du nord-est au sud-ouest ; au contraire, la crête du rempart D C, du bout C, va se terminer dans la direction du sud-ouest au nord-est. Ceci indique que ces remparts avaient, même à l'origine de l'enceinte, une entrée qui séparait les remparts K C et D C.

Il existe une petite entrée au point J, mais il est très probable que celle-ci est d'ouverture plus récente que la formation de l'enceinte.

Enfin, il devait exister vers le point F, comme on l'a dit précédemment, une entrée donnant accès directement sur la plage ; celle-ci est devenue impraticable à la suite des éboulements des falaises.

Recherches d'habitations dans l'enceinte. J'aurais bien désiré faire des recherches dans le sol de l'intérieur de l'enceinte, mais l'enlèvement des récoltes, extrêmement en retard en 1891, et le manque d'autorisation pour fouiller dans des parties se trouvant en prairies naturelles ne me permirent pas de faire des recherches suffisantes. Cependant, avec l'autorisation de M. Léon Gaillon, de Bracquemont, quelques fouilles furent exécutées, nos 40-44, sans rencontrer de places d'habitation. Ces fouilles ont fait découvrir : trois poteries gauloises, des scories de fer, un beau grattoir convexe en silex ; ces découvertes indi-

quent que cette position a été occupée aux époques néolithique et gauloise.

Tertres ou monticules de l'enceinte. Il existe dans la partie ouest de l'enceinte des petits tertres qui ont été établis presque en ligne droite, JL; ils ont encore de 1m50 à 2 mètres de hauteur, sur une base variant de 10 à 12 mètres, dans la direction de l'est à l'ouest, et de 4m80 à 6 mètres de base dans le sens de la longueur, qui est du sud au nord. Ces tertres ont été établis les uns contre les autres, sauf ceux de l'extrémité des divers groupes, dont il va être question; ces derniers se sont plus élargis que les autres vers l'extrémité de chaque groupe.

Ces monticules forment trois groupes bien distincts : le premier, au sud, comprend 9 tertres encore bien apparents; ils sont à peu près en ligne droite; le deuxième groupe se compose de 8 buttes formant une ligne brisée, cette partie est séparée du premier groupe par un petit espace ou passage; enfin le troisième groupe, le plus au nord, séparé du précédent par une largeur d'environ 10 mètres, devait comprendre 9 tertres avec ceux qui ont été fouillés précédemment; cette partie forme une ligne à peu près droite avec le premier groupe.

M. Féret ayant fouillé deux de ces tertres en 1825, un au nord du premier groupe et l'autre au nord du troisième groupe, pensa devoir attri-

buer ces parties à des « tombels[1]. » Il découvrit dans ces tertres des poteries grossières très caractéristiques et une faune composée de : chien ou renard, sanglier, cerf ou grand chevreuil, ruminant du genre mouton, vache, loup[2], des coquilles de moules et deux pointes de fer, recueillis dans une couche de terre mélangée avec des cendres, du charbon, des débris de vases et d'ornements[3]. M. Michel Hardy fouilla en 1874 deux autres monticules. Le premier est celui qui forme le deuxième au sud du premier groupe, l'autre est le deuxième du troisième groupe en partant du nord.

M. Hardy constata dans le premier tertre les couches successives suivantes en partant du haut :

« 1° Terre végétale pleine de cailloux et forte-
« ment tassée[4];

« 2° Une argile sablonneuse, teintée en roux
« par les oxydes de fer et mêlée de nombreux
« silex.....;

« 3° Une terre grisâtre, presque dépourvue de
« silex..... Cette troisième couche présentait de
« nombreuses particules grisâtres, d'autres com-
« plètement noires, charbonneuses et d'une grande

1. *Mémoires de la Société libre d'émulation de Rouen,* séance du 9 juin 1825, par M. E. Hyacinthe Langlois.

2. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie,* volume de 1826, p. 52. M. Féret.

3. *Ibid.,* p. 51. M. Féret.

4. *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure,* année 1874, t. III, p. 314 à 316.

« ténuité..... » M. Hardy dit : « Nous signalerons « cependant une particularité digne de remarque. « A la base de la couche n° 2, nous avons rencon- « tré, en différents endroits, des amas de silex « de moyenne grosseur enchevêtrés avec un cer- « tain art et dans un but déterminé, on ne peut « en disconvenir. Ces pierres superposées ou « appuyées les unes contre les autres avaient été « déjà remarquées par M. Féret. Nous croyons « qu'elles étaient destinées à consolider l'amon- « cellement des terres en leur servant de point « d'appui et en s'opposant à leur glissement. »

Ce tertre, d'après M. Michel Hardy, contenait, dans la couche n° 3 : du charbon de bois, quelques fragments de poteries primitives et un foyer d'un diamètre de 80 à 95 centimètres et d'une profondeur de $0^{m}25$.

Dans les terres charbonneuses du foyer, on retira : une dent de cervidé, de nombreux débris céramiques, un petit objet en forme de clou en fer, dont la tête, de 25 millimètres de diamètre, était recouverte d'une lame de bronze, et un petit couteau en silex de 59 millimètres de longueur.

Le deuxième tertre fouillé par M. Hardy fit découvrir de nombreux charbons de bois et quelques poteries présentant les mêmes caractères que celles de la première fouille.

M. Hardy conclut en rejetant l'opinion de tombelle, émise par M. Féret, et en se rangeant à celle de l'abbé de Fontenu, qui, dans les tertres

qui nous occupent, voyait « les débris d'un ancien « mur. »

Ces divergences d'opinions sur l'origine des monticules nous engagèrent à faire exécuter des fouilles sur l'un d'eux[1].

Fouilles d'un tertre. L'irrégularité du groupe du milieu, formant ligne brisée sur l'ensemble des monticules, nous décida de fouiller l'un de ces tertres. Le troisième, en partant du passage, d'environ 10 mètres de largeur, existant entre le groupe du nord et celui du milieu, fut choisi comme étant plus large que les autres; il avait, dans la direction du nord au sud, 6^m10 de largeur, les voisins varient entre 4^m80 et 5^m40 de largeur dans le même sens, n° 45. Une large tranchée, ouverte au milieu du tertre, dans le sens du nord au sud, fit voir que cette partie se composait, en partant du haut, de :

1° Une couche de terre végétale de 10 centimètres d'épaisseur mélangée de nombreux silex;

2° Couche de terre rouge très argileuse paraissant avoir été mastiquée avec de très nombreux silex bruts; cette partie, ayant un mètre d'épaisseur vers le sommet du tertre, paraissait avoir subi comme un écrasement; mais, malgré cela, la pioche avait peine à entrer dans cette espèce de béton. Dans cette partie, on découvrit : à 0^m60 de

1. M. Leblond de Varengeville, propriétaire des tertres, m'ayant accordé l'autorisation de faire quelques fouilles, j'ai pu en explorer un.

profondeur, une dent de bœuf et une poterie très grossière; à 0^m65, deux grossières poteries; à 0^m90, un grattoir concave en silex;

3° A 1^m10 de profondeur du sommet du tertre, la terre était presque noire, les silex bruts devinrent rares, on vit alors des parties charbonneuses provenant de bois, des cendres des poteries grossières du même genre que celles trouvées dans la couche précédente.

Les poteries de la couche n° 2, d'une très belle conservation, produite par le milieu dans lequel elles se trouvaient, quoique du même genre de fabrication que celles de la couche n° 3, contrastaient, pour la conservation, avec ces dernières, qui, étant dans un milieu très humide, paraissaient être en pâte n'ayant aucune résistance.

La fouille fit voir que cette partie de terre noire mélangée avec des cendres, des charbons de bois et de nombreux débris de poteries, se continuait sur 80 centimètres d'épaisseur pour se terminer au niveau du sol naturel du plateau.

La tranchée ayant été creusée et dégagée jusqu'au niveau du sol naturel, il a été possible ensuite de faire, de chaque côté de la fouille, une excavation pour explorer et constater la forme laissée par l'enlèvement de la couche n° 3.

La partie comprenant la couche n° 3 était ronde sur un diamètre de 2^m40 à la base; la maçonnerie, en silex, mastiquée avec de la terre glaise, restée tout autour de la cavité produite par l'enlèvement

de la troisième couche, a fait voir que cette partie a été construite en se rétrécissant, en montant de manière à former une voûte dans la partie haute à l'origine de la construction.

Le dégagement de la 3e couche fait sous la couche n° 2, restée en place sur 80 centimètres de hauteur de chaque bout de la fouille principale, de même que les parties enlevées de chaque côté de cette fouille, chose rendue facile par la résistance considérable produite par le masticage des silex, ne permettent pas de douter que cette construction a été faite pour servir d'habitation.

Dans toute l'épaisseur de la 3e couche, on a remarqué : des charbons de bois, des cendres, beaucoup de débris de poteries de diverses épaisseurs, le tout presque décomposé dans un milieu très humide ; ce qui n'a permis de conserver qu'une partie de dent de bœuf et un certain nombre de fragments de poteries qui, après avoir été séchées, ont été passées au silicate de potasse pour les durcir. Enfin, dans cette même couche, 35 silex taillés furent recueillis à divers niveaux ; voici la description de ces silex : nucleus, 1 ; éclats nombreux, dont 6 ont été conservés ; genre de racloir bien retouché, 2 ; grattoirs convexes grossièrement travaillés, 2 ; grattoirs convexes finement retouchés, 5 ; grattoirs concaves, 5 ; pièces en forme de lame grossière, 4 ; lames et autres pièces finement retouchées, 8 ; base de

pointe de 35 millimètres de largeur, 1 ; petite lame, 1.

Les résultats des fouilles du tertre sont tels qu'il est permis d'affirmer que ce sont bien là les restes d'une habitation de l'époque néolithique, bien datée par les silex taillés, laquelle s'est écrasée avec le temps.

Déjà, MM. Féret et Hardy, à la suite des fouilles de tertres, avaient signalé, comme je l'ai fait remarquer précédemment, qu'ils avaient rencontré en différents endroits des amas de silex, de moyenne grosseur, enchevêtrés avec un certain art et dans un but déterminé. Ces pierres, superposées ou appuyées les unes contre les autres, d'après M. Hardy, « étaient destinées à consolider « l'amoncellement des terres en leur servant d'ap- « pui et en s'opposant à leur glissement. »

Les fouilles récentes et celles de MM. Féret et Hardy viennent se corroborer et prouver que les tertres sont bien d'anciennes habitations, éboulées par le temps, qui ont été élevées à diverses époques, mais dans les mêmes conditions de construction.

MM. Féret et Hardy ont recueilli avec les poteries des habitations fouillées, que l'un prétendait être des tombelles et l'autre un ancien mur, des objets en fer qui indiquent une époque plus récente que l'habitation néolithique fouillée en 1891.

Les fouilles de MM. Féret et Hardy ayant été faites sur les groupes des tertres du nord et du

sud, qui ont été établis en ligne droite, l'habitation néolithique fait au contraire partie du groupe du milieu, dont les tertres forment entre eux une ligne brisée.

Il est donc certain que ce genre d'habitation a commencé sur le groupe du milieu, établi en ligne brisée, à l'époque néolithique, car aucune trace de métal n'a été constatée dans les fouilles faites en 1891 ; en outre, que le même mode d'habitation s'est continué jusqu'à l'époque du fer sur les groupes du nord et du sud.

Remarques faites sur l'habitation néolithique fouillée en 1891. Cette habitation paraît être la plus importante de celles du groupe du milieu, car elle a dans la direction du nord au sud 6^m10, tandis que les autres, voisines du côté sud, varient entre 4^m80 à 5^m40 de largeur. Le mur de l'habitation fouillée avait donc $6^m10 - 2^m40 = 3^m70$ pour les deux murs, ou 1^m85 d'épaisseur de chaque côté, épaisseur qui était encore renforcée par les murs des habitations voisines s'appuyant l'un contre l'autre.

Cette habitation, dont il est complètement impossible de fixer la hauteur intérieure à l'origine, était très solide en raison de sa construction voûtée ; elle était imperméable par suite de la terre très argileuse employée comme mortier ; elle pouvait résister aux intempéries et même aux grands vents, qui sont si à redouter sur les

falaises. L'entrée était tournée à peu près vers l'est, c'est-à-dire du côté opposé aux vents les plus à craindre.

Ce genre d'habitation, très perfectionné pour l'époque néolithique, était beaucoup plus hygiénique que les habitations creusées simplement dans la terre et couvertes de roseaux ou de paille.

Poteries de l'habitation fouillée. Les poteries recueillies sont de plusieurs genres de fabrication ; les unes ont été faites avec une pâte grossière mélangée de silex brisés du même genre que certaines provenant d'une habitation néolithique de l'enceinte de Liercourt-Érondelle, dans le département de la Somme[1]. Les autres poteries contiennent peu de matières étrangères à la terre employée, terre qui paraît avoir été beaucoup moins argileuse que celle dans laquelle on a mélangé du silex brisé.

La couleur des poteries varie d'après la terre employée et suivant l'usage des vases qui ont subi plus ou moins l'action du feu ; l'épaisseur de ces poteries est assez variable.

Les poteries recueillies dans l'habitation néolithique en 1891 sont presque analogues à celles découvertes par M. Féret ; ces dernières sont encore visibles au Musée de Dieppe. Il est donc certain que, dans cette contrée, la céramique de

1. *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris,* volume de 1891, p. 175.

l'époque de la pierre polie s'est continuée jusqu'à l'époque du fer, d'après les découvertes de M. Féret.

Découvertes, dans l'enceinte, de constructions gallo-romaines et de monnaies romaines. Des constructions de l'époque gallo-romaine et des sépultures de la même époque ont été découvertes et fouillées par M. Féret[1] dans la partie du nord de l'enceinte, M, M, fig. 1. Ces fouilles ont fait découvrir 74 monnaies romaines comprenant une série allant depuis Auguste jusqu'à Valens (378), cinq passoires en bronze et un casque en même métal.

Monnaies gauloises. M. Féret a découvert dans ses fouilles 24 monnaies gauloises, dont une de CISIAMBOS, une avec un coq et une autre avec l'aigle des Lixovii.

D'après le *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, on aurait trouvé (voir art. Bracquemont), en divers endroits de l'enceinte :

1° Plusieurs demi-quarts de statère d'or, probablement des Ambiani (Lambert, 2e partie, pl. IV, nos 9, 10, 11 et 11 *bis*) ;

2° Des statères morins (voir Lambert, 2e partie, pl. VI, nos 3 à 12 ; A. Hermand, numismatique gallo-belge, pl. IX et X) ;

3° Enfin, des bronzes figurés dans Lambert, 2e partie, pl. VI, nos 13 et 22.

1. Abbé Cochet, *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure*, 1872, p. 67.

CONCLUSIONS.

Des résultats des fouilles de 1891, de celles faites antérieurement et des observations indiquées précédemment, il est permis de conclure que :

1° La fortification, qui, au premier aspect, paraît être de diverses origines, est au contraire d'une seule et même époque; elle donne un bel exemple de fortification antique où les travaux de défense ont été exécutés avec soin, suivant les besoins, et en profitant autant que possible de la situation naturelle du terrain.

2° La fortification principale de l'est a été établie sans muraille, comme l'ont prouvé les fouilles et sondages nos 4 à 28, fig. 1.

3° Les divers ouvrages de fortifications, ayant été établis avec fossés concaves de 20 mètres de largeur pour le fossé extérieur de l'est, n° 1, et de 24m30 pour le fossé intérieur, n° 2, fig. 1, ne peuvent pas être romains, quoique la partie du nord de l'enceinte ait été habitée à l'époque gallo-romaine et qu'elle soit nommée *Camp de César*.

4° La forme de la fortification principale de l'est, presque identique aux fortifications gauloises de la Somme et de l'Aisne[1]; les poteries de même époque, recueillies sur le revers intérieur du talus

1. *Congrès archéologique de France*, de Soissons, 1887. Camp de Pommiers.

du rempart principal (nos 31-37, fig. 1) et dans le fond du fossé intérieur (n° 29), de même que les monnaies gauloises découvertes dans l'enceinte, permettent d'affirmer que cette fortification existait à l'époque gauloise. Les nombreux silex taillés, découverts dans les fouilles nos 1, 29, 30 et 38, peuvent faire supposer que cette enceinte peut même remonter à l'époque néolithique.

5° Les tertres ou monticules J à L, qui ont été pris pour des « tombels » par M. Féret, et pour les débris d'un ancien mur par l'abbé de Fontenu et par M. Hardy, sont, pour le groupe du milieu, d'anciennes habitations remontant à l'époque néolithique. Les groupes de tertres du nord et du sud nous paraissent, d'après les comptes-rendus des fouilles faites par MM. Féret et Hardy, être d'anciennes habitations de l'époque du fer.

6° L'habitation, fouillée en 1891, nous donne un renseignement très intéressant sur l'architecture de l'époque néolithique, art que l'on pensait n'avoir servi, à cette époque, que pour élever des monuments funéraires, tandis qu'il servait déjà pour les constructions d'habitations.

ENCEINTES SUR LE TERRITOIRE DE FÉCAMP.

Le plateau sur lequel se trouve le village de la Toussaint se termine, au nord de cette commune,

en forme de promontoire sur le territoire de Fécamp. Cette partie est située entre les rivières de Valmont, au nord-est, et celle de Ganzeville, au sud-ouest, qui coulent à l'altitude d'environ 20 mètres.

Le plateau du promontoire, étant à l'altitude d'environ 97 mètres, se trouve naturellement dans une bonne position défensive, puisque de chaque côté il existe de fortes pentes naturelles.

Profitant de la position exceptionnelle de cette partie, doublement avantageuse pour la défense, par les rivières qui en défendent naturellement l'approche des côtés du nord-est, du nord, de l'ouest et même du sud-ouest, et de l'escarpement naturel qui existe sur toutes ces parties, on fit, du côté du plateau central, un fort retranchement, AB, pl. V, fig. 1[1], pour éviter l'attaque par surprise de ce côté, seul accessible.

Cette fortification fut établie en profitant d'une dépression naturelle qui existait sur le plateau ; c'est pour ce motif que le retranchement a été fait un peu obliquement sur la longueur de l'enceinte.

Pour rendre la position plus forte, on forma un fossé et une levée C, D, E, F, fig. 1, sur le haut des pentes naturelles du reste du tour de

1. Ce plan, fait d'après le cadastre de Fécamp, est d'environ au 1/7.500 ; il n'est qu'approximatif, n'ayant pas pu avoir de données bien exactes pour l'établir.

l'enceinte. Cette partie retranchée comprend une superficie d'environ 20 hectares 47 ares; elle est indiquée comme joncs marins (ajoncs) sous le n° 249 de la section C du cadastre de Fécamp, sous le nom de *côte des Canadas;* la partie AB limite le territoire de la Toussaint.

On remarque, dans l'intérieur de cette grande enceinte, deux autres petites enceintes; l'une, G, H, I, J, est de forme presque rectangulaire de 100 mètres de longueur et de 82 mètres de largeur, moyennes au milieu; l'autre, K, L, M, N, est à peu près carrée, d'environ 87 mètres de côté; cette dernière enceinte entoure une mare, O.

M. Paul Delaporte, de Fécamp, propriétaire des enceintes, ayant autorisé de faire quelques fouilles destinées à pouvoir établir les profils des divers ouvrages, des travaux ont été exécutés dans ce but.

GRANDE ENCEINTE.

L'intérieur de cette enceinte est généralement garni d'ajoncs nombreux et élevés qui en rendent l'accès très difficile sur beaucoup d'endroits.

Fortification principale. La fortification AB, fig. 1, isolant l'enceinte du plateau central, a 230 mètres de longueur, mesurée sur le fossé extérieur; elle est établie dans la direction de l'est à l'ouest.

De chaque bout, il existe un passage ou entrée,

paraissant d'origine ancienne, donnant accès de l'intérieur de l'enceinte sur le plateau de la Toussaint; il existe aussi, vers le milieu du retranchement, une troisième entrée, près G, mais celle-ci est probablement récente.

Toute cette partie est plantée en bois, ce qui rend les fouilles très difficiles à exécuter; de plus, celles-ci occasionneraient des délits dont le propriétaire demande à être indemnisé pour laisser fouiller.

Des fouilles faites en face le point P ont permis de relever le profil de la fortification tel qu'il existe maintenant.

L'ouvrage de A B a une largeur totale de $64^{m}75$[1]; il comprend un fort rempart A, fig. 2, dont la crête est de $4^{m}86$ plus élevée que l'intérieur de l'enceinte en B, qui en est à 15 mètres de distance; un large fossé concave C, dont le fond est à $26^{m}50$ de la crête A et de $10^{m}06$ plus bas. Ensuite, il existe actuellement une deuxième levée de terre D, dont la crête est à $13^{m}50$ du fond du fossé C et de $6^{m}04$ plus élevée que le même point; $5^{m}50$ plus loin se trouve un deuxième fossé E, qui est de $2^{m}03$ plus bas que la crête D. Enfin, à $3^{m}25$ du fond du fossé E, il existe un troisième fossé G, séparé du précédent par une digue F qui a actuellement 60 centimètres de lar-

1. Les largeurs et les longueurs sont celles relevées en face le point P, fig. 1.

geur du haut; cette partie est de 1m15 plus élevée que le fond du fossé E et de 1m61 au-dessus du fond du fossé G; le même fossé G est de 93 centimètres plus bas que le sol naturel extérieur de l'enceinte en H. Le fond du fossé C, fig. 2, n'est remblayé que de 30 centimètres d'épaisseur de silex et de terre, le fossé E de 20 centimètres et celui en G de 22 centimètres.

Pour arriver à former ces divers ouvrages, on a très probablement emprunté de la terre et des silex[1] aux points R et S, fig. 1.

Comme défense, du côté de la gorge S, fig. 1, on avait établi, sur le haut de l'escarpement naturel, une levée T C, allant, en diminuant de hauteur, se terminer au bout du fossé C D. Ce rempart T C forme avec celui de la direction A B un angle obtus, où se trouve le passage de l'entrée B.

Le fond du grand fossé C, fig. 2, est de forme concave, les deux autres E et G sont de forme triangulaire; ces différences de forme de fossés indiquent bien que l'ensemble de ces ouvrages est de deux époques différentes.

Fortification secondaire. Une tranchée faite en E, fig. 1, en travers du fossé, a permis de relever le profil de cette fortification, très régulière sur toute la partie C, D, E, F.

1. Le sol de cette partie n'a que quelques centimètres d'épaisseur de terre végétale; ensuite il existe une forte épaisseur de silex, ce qui a permis d'ouvrir des carrières d'extraction de silex pour entretenir les chemins.

La place de la fouille en E a été choisie, de préférence à toute autre, comme étant plus facilement accessible; elle n'offrait pas de difficultés comme ailleurs, où il existe des ajoncs ou du bois.

La largeur du fossé est de 20 mètres, le fond est éloigné de 11 mètres de la pente naturelle de l'enceinte; il est à 2m86 plus bas que cette partie. La crête du rempart ou levée extérieure est à 9 mètres du fond du fossé; elle est encore, quoique fort abaissée maintenant, de 1m37 plus élevée que le fond. Ensuite, il existe extérieurement un talus bien dressé de 9 mètres de largeur sur 3m92 de hauteur, lequel va se terminer sur la pente naturelle.

Près des points D et E, fig. 1, il existait deux entrées; celle près de E sert encore actuellement, c'est par là que, de l'enceinte, on allait à la rivière de Ganzeville pour se procurer de l'eau.

Origine de la fortification de la grande enceinte. Les résultats des fouilles ont permis de constater que la fortification principale, sur la partie AB, d'une largeur totale de 64m75, comprend deux époques d'origine bien caractérisée par : 1° un fort retranchement composé d'un très large fossé concave et d'un rempart élevé B, A, C, J, fig. 2; 2° une autre partie J, D, E, G, H, fig. 2, comprenant deux fossés parallèles, E et G, de forme triangulaire.

Peut-on fixer l'époque de formation et l'usage

de ces divers ouvrages? Cette question, au premier abord, paraît difficile à résoudre, mais nous pensons qu'il est possible, par comparaisons de fortifications analogues, d'établir l'origine et l'usage de l'enceinte primitive avec fossés concaves. Le profil, fig. 2, fait voir que le sol naturel en H n'a pas pu changer; l'examen de l'intérieur de l'enceinte a fait voir qu'au point B on a pu enlever 50 centimètres d'épaisseur du sol naturel. Si on trace sur le profil une ligne droite BH, fig. 2, représentant le niveau de l'ancien sol, on divise le profil en deux parties bien distinctes; elles nous paraissent bien représenter chacune une époque d'origine et un usage différents.

Première époque. La partie B, A, C, J, comprenant une fortification avec un rempart très fort A, formé, pour la plus grande partie, avec les déblais provenant d'un énorme fossé C, est analogue à la fortification principale de l'enceinte gauloise, de la même région, située sur les territoires de Bracquemont et de Neuville, près de Dieppe. On voit, en effet, sur Fécamp une largeur totale de fortification primitive, BJ, de 50 mètres, identique à celle sur Bracquemont[1]; la crête A du rempart sur Fécamp est encore de $10^{m}06$ au-dessus du fossé C, au lieu de $10^{m}64$ sur Bracquemont; la contrescarpe J est de $4^{m}64$ au-dessus

1. Voir p. 110.

du fond du fossé C de Fécamp, au lieu de 4m33 sur Bracquemont.

Le fossé de 20 mètres de largeur des parties C, D, E, F, fig. 1, de Fécamp se rapporte aussi beaucoup, comme largeur et forme concave, à ceux de la partie sud-est de l'enceinte sur Neuville et Bracquemont.

L'analogie presque complète des ouvrages de même région, sur Fécamp, Neuville et Bracquemont, avec fossés concaves très larges, permet d'affirmer que l'enceinte primitive de Fécamp est d'origine gauloise. Ce fait explique la trouvaille qui a été faite en 1829, dans l'enceinte de Fécamp, de deux monnaies gauloises en or qui ont été données au Musée de Rouen[1].

Deuxième époque. La partie du profil J, D, E, F, G, H, fig. 2, comprenant deux fossés de forme triangulaire, n'est pas une fortification ; elle formait, peut-être, des clôtures ou barrières pour mettre des animaux au pâturage ; le rempart et le fossé gaulois ne pouvaient pas, en effet, empêcher les animaux de sortir de l'enceinte.

Il est regrettable que des fouilles plus complètes n'aient pas pu être exécutées, mais les conditions imposées par le propriétaire ont obligé de renoncer à faire des fouilles plus nombreuses, qui auraient

1. Abbé Cochet, *Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 198.

pu faire découvrir des débris ou des objets provenant de l'occupation de l'enceinte.

Moyenne enceinte. Cette enceinte, G, H, I, J, fig. 1, est d'une superficie d'environ 82 ares; elle a été faite, du côté du sud, sur le rempart principal de la fortification gauloise, en profitant de cet ouvrage pour ce côté. Les trois autres côtés ont été garnis, sur toute leur longueur, d'un double fossé triangulaire, dont les rejets ont servi à former de petites levées.

Le côté J, I part en J à 20 mètres du bout du rempart gaulois. La partie du sud J G a été mise en communication avec le grand fossé C, fig. 2, au moyen d'une large brèche U, fig. 1, faite dans le grand rempart. La brèche a été faite vers le milieu de la moyenne enceinte, le rempart a été baissé jusqu'au niveau du sol de l'enceinte G, H, I, J, fig. 1.

Il existe, au milieu de la partie du sud de l'enceinte, un double fossé sur environ 50 mètres de longueur, U V, fig. 1; ces fossés, qui ont $1^{m}50$ de largeur, sont séparés par une digue de $3^{m}50$ de largeur.

Des fouilles faites aux points Q et R ont permis de relever la coupe des fossés et des levées de l'est et de l'ouest de cette enceinte. La partie de l'est comprend une largeur de $8^{m}65$, composée de deux fossés et de deux levées. Le fossé intérieur avait $3^{m}15$ à l'origine, celui de l'exté-

rieur avait 4 mètres de largeur entre les crêtes des levées. La crête de la levée intérieure était de 1m75 au-dessus du fond du fossé intérieur et d'environ 1m40 au-dessus du fond du fossé extérieur. Pour arriver à former la levée extérieure, on a emprunté un peu de matériaux hors de l'enceinte.

La partie de l'ouest IJ, fig. 1, a une largeur de 5m65; elle est formée de deux fossés et d'une levée; le fossé intérieur a 2m55 de largeur jusqu'à la crête de la levée, l'autre est de 3m10 de largeur. La levée devait avoir à l'origine 1m70 au-dessus du fond du fossé intérieur et 2 mètres au-dessus de celui de l'extérieur.

Cette dernière partie ressemble beaucoup pour la forme et les dimensions à la partie D, E, F, G, H, fig. 2, de la grande enceinte.

La moyenne enceinte, dont les fossés sont de forme triangulaire, ont une grande analogie avec les fossés E et G, fig. 2, de la grande enceinte; de même, la réunion de cette petite enceinte avec le grand fossé de la fortification principale, limité au sud par la partie J, D, E, F, G, H, fig. 2, paraît avoir été formée pour faire une enceinte pour pâturage.

Petite enceinte. Une fouille faite au point X, fig. 1, de la petite enceinte K, L, M, N, fig. 1, a fourni un profil de fossé ordinaire, ayant été fait dans le simple but d'enclore une certaine partie de terrain autour de la mare O.

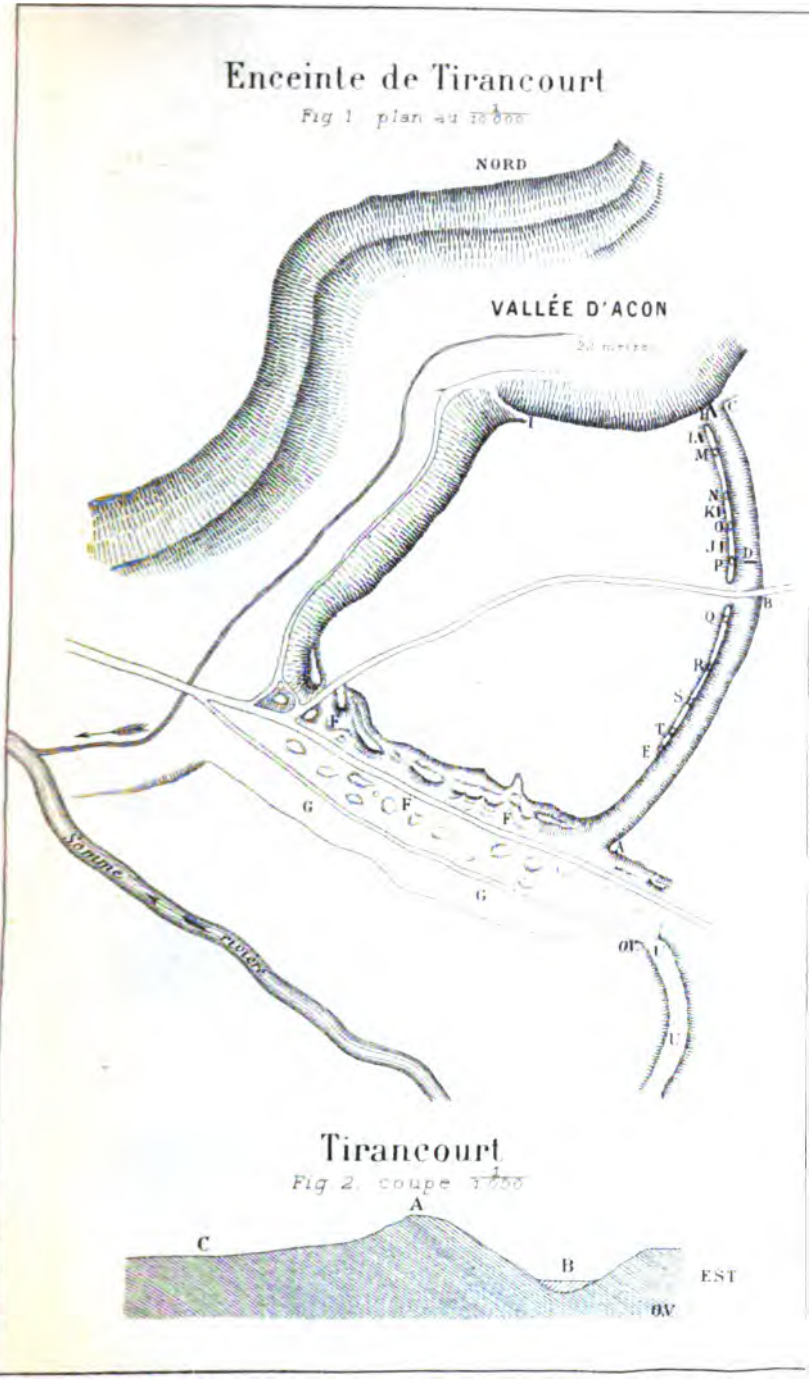

Anciennes Enceintes du Dep^t de la Somme

Enceintes de l'Etoile

Fig. 1 plan au $\frac{1}{5}$.

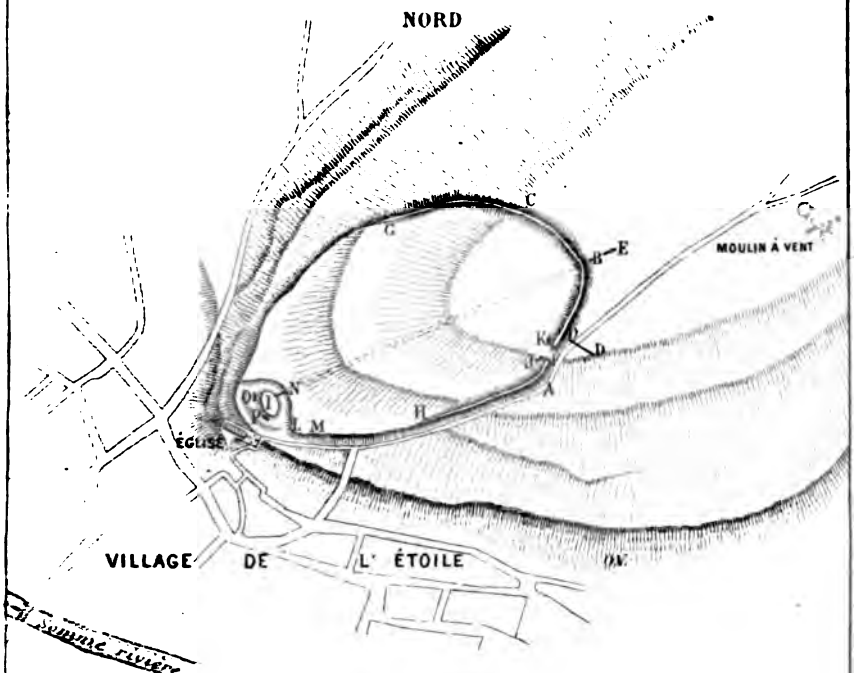

L' Etoile

Fig 2. coupe à $\frac{1}{500}$

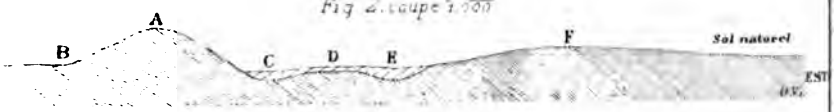

L'Etoile

Fig. 3. coupe à $\frac{1}{500}$

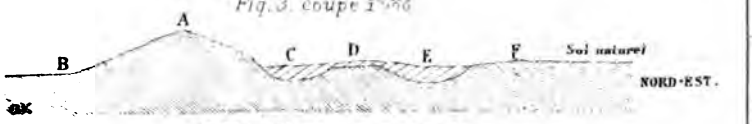

L' Etoile (petite enceinte)

Fig. 4 coupe à $\frac{1}{500}$

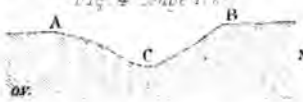

ANCIENNES ENCEINTES DU DEPT DE LA SOMME

Enceinte sur Liercourt et Erondelle

Fig 1 plan au $\frac{1}{10000}$.

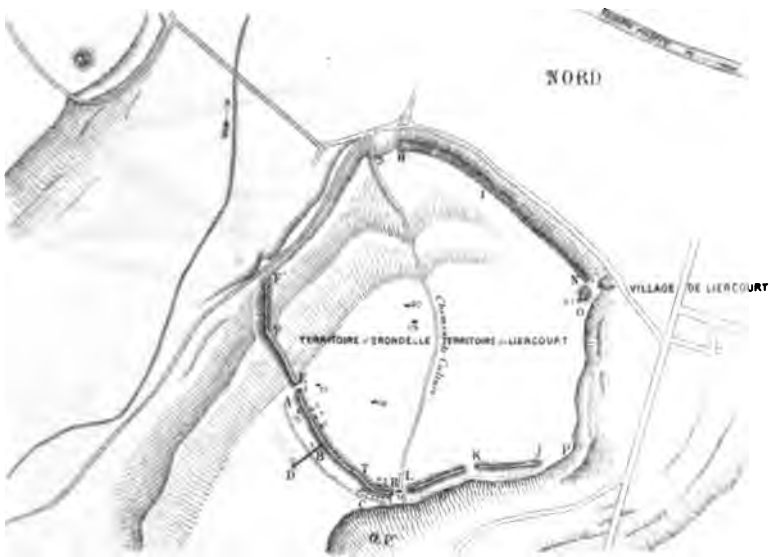

Liercourt-Erondelle

Fig 2 coupe $\frac{1}{1000}$

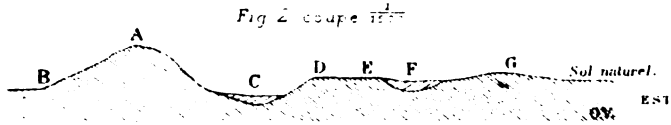

Liercourt (petite enceinte)

Fig 3. coupe $\frac{1}{1000}$

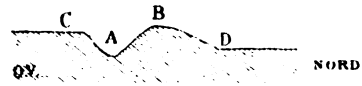

Fig.1 Plan de l'enceinte au $\frac{1}{15000}$ dans les cadastres

de Neuville et de Bracquemont

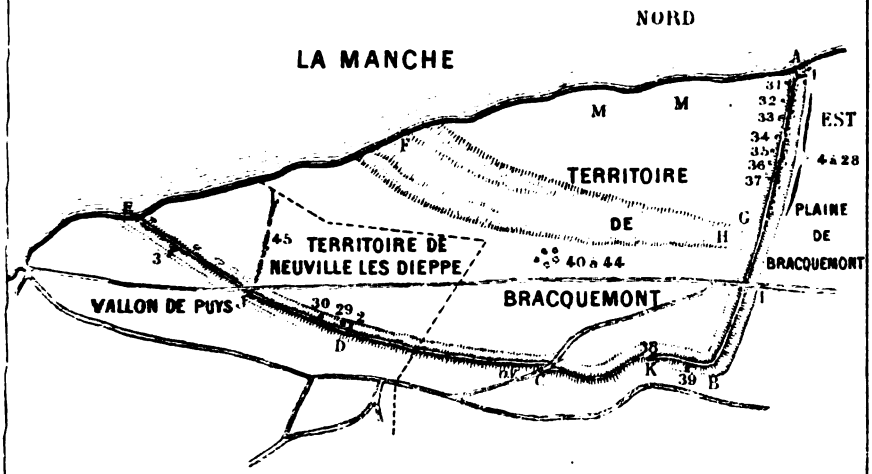

Fig.2. Coupe au $\frac{1}{750}$ (Fortification de l'Est.)

Fig.3. Coupe au $\frac{1}{750}$ (Fortification du Sud en D du plan Fig. 1.)

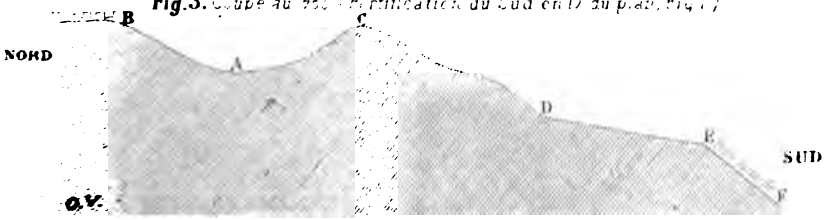

Fig.4. Coupe au $\frac{1}{750}$ (Fortification du Sud Ouest au point N°3 du plan Fig. 1)

Enceinte de Fécamp

Fig. 1. plan au $\frac{1}{7500}$

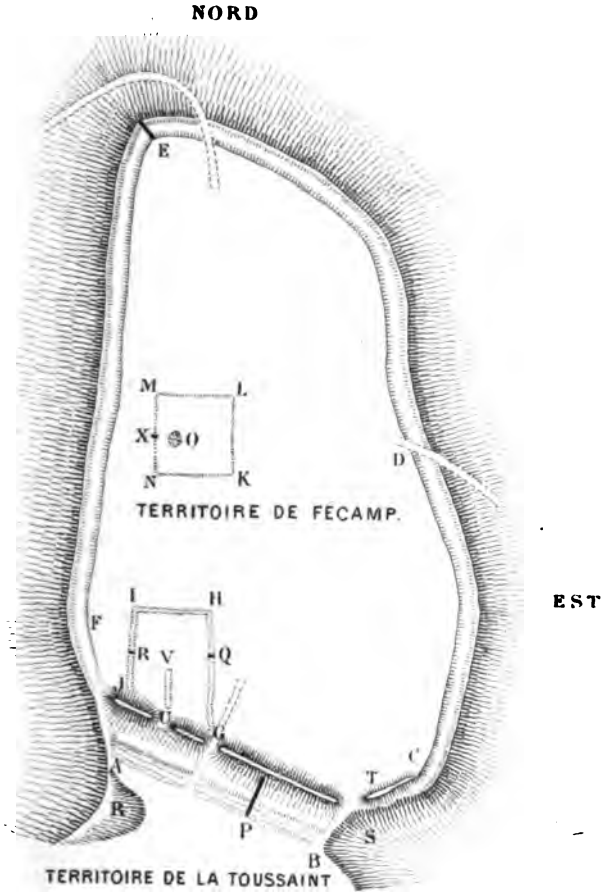

Fig. 2. ...upe au $\frac{1}{750}$ (Fortification principale en P du plan Fig. 1)

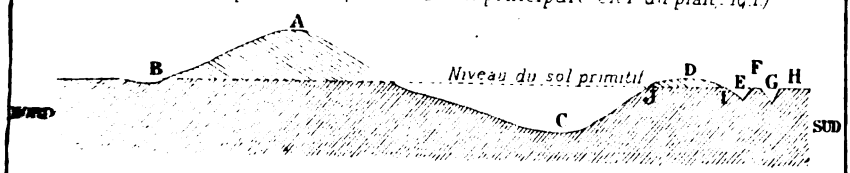

CONCLUSIONS.

Des résultats des fouilles et des observations qui ont été faites on peut conclure que :

1° La grande enceinte de Fécamp A, B, C, D, E, F, fig. 1, comprenant à l'origine des ouvrages de défense, sans muraille, identiques à ceux de Bracquemont et de Neuville et d'autres enceintes de la Somme, toutes de l'époque gauloise primitive, est également gauloise.

2° La moyenne enceinte G, H, I, J, munie de fossés triangulaires identiques à ceux du sud de la grande enceinte EG, fig. 2, paraît avoir été réunie avec le grand fossé de la grande enceinte, pour servir de pâturage.

3° La petite enceinte K, L, M, N, fig. 1, encore moins intéressante que la précédente, a été formée simplement autour d'une mare pour mettre des animaux au pâturage ou pour en enfermer la nuit.

DE LA TRADITION DE L'ART GREC

DANS LES

MANUSCRITS LATINS DES ÉVANGILES.

Par M. Samuel Berger, membre résidant.

Lu dans la séance du 9 novembre 1892.

L'art chrétien a toujours été, plus qu'aucun autre, fidèle à la tradition. C'est ce qu'ont établi, pour plusieurs des principaux cycles de la peinture chrétienne, des maîtres distingués[1]. En ces derniers temps, un jeune écrivain a consacré une très bonne étude à un groupe important de manuscrits allemands, du X^e^ et du XI^e^ siècle, dont les peintures représentent l'histoire évangélique[2].

1. A. Springer, *Die Psalter-Illustrationen im frühen Mittelalter, Abhandlungen* de l'Académie de Leipzig, t. VIII, et à part, 1880; le même, *Die Genesisbilder in der Kunst des frühen Mittelalters, ib.*, t. IX, et à part, 1884; J. Ficker, *Die Darstellung der Apostel in der altchristlichen Kunst*, Leipzig, 1887; Th. Frimmel, *Die Apokalypse in den Bilderhandschr. des Mittelalters*, Vienne, 1885; H. Janitschek, *Die Trierer Ada-Handschrift*, 1889, in-fol.; L. Delisle, *Les livres d'images destinés à l'instruction religieuse et aux exercices de piété des laïques, Histoire littéraire de la France*, t. XXXI, 1890.

2. W. Vöge, *Eine deutsche Malerschule um die Wende des ersten Jahrtausends. Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte u. Kunst, Ergänzungsheft VII.* Trèves, 1891.

Il a cru devoir nier, d'une manière générale, l'influence de l'art grec sur les peintures du cycle évangélique. Le texte que je désire faire connaître me paraît, au contraire, affirmer de la manière la plus positive, à cet égard, le très grand rôle joué par l'art grec dans le développement de l'art occidental du moyen âge.

Entre les manuscrits des Évangiles, un des plus connus est le manuscrit grec-latin conservé sous le numéro 48 à la Bibliothèque conventuelle de Saint-Gall. Il paraît être de la fin du IX^e^ siècle ou peut-être du commencement du X^e^. Personne n'a remarqué jusqu'à présent, à la page 129 de ce manuscrit, c'est-à-dire à la fin de l'Évangile de saint Mathieu, dans la reproduction autographiée qu'en a donnée Rettig[1], un texte en quatre colonnes, singulièrement mélangé de grec et de latin, incorrect dans l'une et l'autre langue, et que je vais réimprimer en entier, d'après le manuscrit lui-même. Je ne reproduis pas la disposition de l'original, dans lequel, parfois, une ligne est composée d'un seul mot; j'ajoute la ponctuation et je coupe les alinéas suivant le sens, ou plutôt suivant l'analogie des manuscrits que je citerai tout à l'heure.

1. *Antiquissimus quatuor evangeliorum canonicorum Codex Sangallensis graeco-latinus interlinearis, nondum adhuc collatus. Ad similitudinem ipsius libri manuscripti accuratissime delineandum et lapidibus exprimendum curavit* H.-C.-M. Rettig. Zurich, 1836, in-4°.

ματθαιος depictus.
ανγελος depictus ad ioseph in somniis.
μαρια in mulo sedet.
ιωσηφ. infans in presepio. μαρια semotim iacebat.
σαλωμη.
ηρωδης. μαγοι οι τρεις.
μαγοι μετα δορων.
η αιγυπτος. μαριας supersedens mulum cum infante in sinu erecto. ιωσηφ frenum tenet.
ηρωδης. vex innocentum inter manus maternas.
οι δυο δεμονιζομενοι.
daemones in porcos.
παραλυτικος portans γραβαττον.
εμορους γυνη.
ιαιρος.
οι δυο τυφλοι.
αμαρτολος γυνη μαρια cum αμpulla unguenti in caenaculo tergens pedes domini cum capillis.

Λουκας ικον.
ζαχαριας cum turibulo et angelus.
μαρια και ελισαβεδ inuicem osculantes.
ελισαβεδ iacet. ιωαννης λauatur.
ιωσηφ. infans in presepio. μαρια semotim iacet uel recumbit.
ποιμενες (id est pastores).
συμεων accipiens infantem in ulnas suas porrigente sancta maria.
ο μονογενης (unicus uel unigenitus) υιος (filius) της χηρας (uiduae). uidua ad pedes domini precando γενυ flexo erecta.
dominus de .v. panibus et duobus piscibus .v. milia saturauit.
dominus manum petro mergenti porrigit.
η συνκυμπτουσα.
dominus tenet manum υδρωπικου.
ζαχχεος in summitate συκομori porrigens dexteram ma-

num ad dominum altera tenens συκomurum per ramum. dominus dextram porrigit et tendit ad ζαχχeum in συκomoro.

Ιωαννης (depictus).

εν αρχη εν ο λογος και ο λογος ην προς.

dominus et sanctam mariam semotim cernit caenantibus aliis in caenaculo.

Λαζαρος iacet ueste circumligatus uel duos plorantes. mortuus foetet. μαρθα και μαρια (id est sorore λαζari) porrectis manibus iacent ad pedes domini.

Dominus presente matre maria in καναα galileae dexteram manum cum quadam uirgula porrecta in .vi. υδριας mittit architriclino ceterisque presentibus.

Item sedente domino super puteo σαμαριτης aquam haurit.

Dominus recumbit caenantibus aliis in caenaculo quodam.

Ιουδας osculatus dominum adprehendens manibus iudaeis astantibus cum fustibus et lampadibus id est titionibus in summo exarsis ibique petrus auriculam malchi amputat cum gladio. ιωαννης. ιουδεοι.

συναγωγη πονηρεομενων. καιαφας. Αννας.

πετρος plorat gallo retro cantante tennente eum ancilla.

καιαφας et pιλατος. dominus ligato pede. iudaei. antesignani signa portant.

dominus coccinea ueste indutus arundinem in dextera tenens per aurem sinistram adprehenditur.

Ειδε (uide uel ecce) ο βασιλευς (rex) των ιουδαιων (iudaeorum).

Λογγινος cum lancia. alter cum spungia. duo milites tenenent καlamidem .ii. λatrones. Ιωannes stat et maria plorat.

ανδρεας και πετρος seminudi hεμιγιμνι cum reti id est δγκτι piscantur.

Αδαμ dominus λιntiamine id est sindone indutus per

manum dextram ab inferno trahit quem diabolus tenet. supplantatus diabolus domini pedibus. inferi manus sussum porrigunt. Αδης (id est infernum).

Il n'y a pas ici autre chose que la description des miniatures d'un manuscrit grec des Évangiles, description parfaitement détaillée et si exacte qu'il serait à désirer que tous les archéologues sussent en imiter la précision. Les noms mêmes des personnages, inscrits auprès de leur figure suivant la coutume des peintres et des mosaïstes grecs, et les légendes des tableaux ont conservé leur forme grecque. A part un peu de désordre dans l'ordre des tableaux, nous croyons voir un manuscrit grec parfaitement enluminé. Ce n'est pas par curiosité que le moine irlandais de Saint-Gall s'est attaché à reproduire le geste même et l'attitude des divers personnages des tableaux évangéliques. Cette description a sans doute été faite pour servir de modèle aux peintres de manuscrits élevés dans l'école de Saint-Gall.

Quant au type du manuscrit à images que notre moine a ainsi copié par la plume, nous le connaissons, c'est le type traditionnel des manuscrits grecs. Les manuscrits grecs à images des Évangiles sont rares et ils sont incomplets, mais ceux que nous avons conservés se rencontrent merveilleusement avec le modèle de notre description. Le premier qui soit connu est l'admirable *codex purpureus* de Rossano, qui a été découvert et parfaitement publié par MM. de Gebhardt et

Harnack[1]. Un petit nombre des images qui ornaient ce riche manuscrit oncial ont été conservées; plusieurs reproduisent le texte de notre description de la manière la plus exacte : je citerai comme exemple la résurrection de Lazare (pl. IV).

Un autre témoin de la tradition grecque est un manuscrit grec-latin, Bibl. nat., grec 54[2]; il a été écrit en Italie à une époque fort récente, au XIV^e^ siècle seulement. Ce manuscrit n'a jamais été achevé, mais celles de ses miniatures qui sont finies reproduisent exactement le type de notre original et celui des manuscrits dont nous parlerons tout à l'heure. On peut voir dans ce manuscrit une nouvelle preuve de la constance dans les types de la peinture chrétienne, dans les églises qui avaient conservé la tradition grecque. Mais notre manuscrit provient de quelqu'un des couvents grecs de l'Italie, et le *codex purpureus* dont nous avons parlé auparavant est conservé à Rossano. Nous savons que c'est au nord de l'Italie que Saint-Gall a souvent emprunté ses manuscrits grecs. Il ne nous est pas défendu de croire que notre description provient d'un manuscrit, soit grec, soit plutôt grec et latin, écrit et décoré en Italie, et que les peintures dont nous avons la

1. *Evangeliorum codex græcus purpureus Rossanensis*. Leipzig, 1880, in-folio.

2. Voyez H. Bordier, *Description des peintures des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale*, 1883, p. 227.

description représentent la tradition de l'art grec telle que l'Italie la conservait; mais la chose est de peu d'importance. Ce type grec, qui provient peut-être de l'Italie, ne devait pas se distinguer beaucoup des plus anciennes traditions de l'art oriental. Que l'on compare, par exemple, l'image de la pendaison de Judas dans le manuscrit de Rossano (pl. XV) et dans le *Manuel d'iconographie chrétienne* du mont Athos, publié par Didron (p. 192); le rapprochement est saisissant.

Passons des grecs aux latins. Le type même du manuscrit de Saint-Gall nous est conservé avec une fidélité surprenante par un groupe de très beaux manuscrits que nous allons énumérer.

Le plus connu est l'Évangéliaire de Trèves, exécuté entre 977 et 993, par ordre de l'archevêque Egbert, par deux moines de Reichenau, Keraldus et Heribertus. M. Kraus[1] a publié, avec un soin parfait, le fac-similé complet des peintures de ce manuscrit, dont malheureusement la photographie ne peut rendre les très belles couleurs.

Le manuscrit d'Echternach, aujourd'hui conservé à Gotha, porte sur sa couverture les noms d'*Otto rex* et de l'impératrice *Theophanu;* il date donc des années 983 à 992[2]. Les Othon, spécia-

1. *Die Miniaturen des Codex Egberti.* Fribourg, 1884, in-4°.

2. K. Lamprecht, *Der Bilderschmuck des Codex Egberti zu Trier und des Codex Epternacensis zu Gotha. Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande,* fasc. LXX. Bonn, 1881, p. 56.

lement Othon III, ont toujours favorisé Echternach. Le manuscrit n'est pas un Évangéliaire, c'est-à-dire un recueil de leçons évangéliques pour les dimanches et les fêtes; il contient les quatre Évangiles en entier; on y compte 59 figures, non compris les images des quatre évangélistes.

Le *Codex Egberti* a 57 peintures, dont 52 consacrées à l'Histoire évangélique.

Bien plus riche encore et plus remarquable par le bon goût de sa décoration est le *Codex aureus*, qui est le plus bel ornement de la bibliothèque de l'Escurial[1]. Ce manuscrit a sa célébrité dans l'histoire littéraire, car c'est lui que la régente des Pays-Bas, l'illustre Marguerite, avait prêté à

1. Reliure aux armes de la régente. 505 millim. sur 340. 172 ff., dont 2 gardes. 2 col. de 36 l. Écrit entièrement en minuscule d'or. Fol. 2 v°, splendide figure du Christ. A ses pieds, *Cuonradus imperator* et *Gisela imperatrix*. Au fol. 3, la Vierge recevant le livre des mains de l'empereur et bénissant l'impératrice : *Spira fit insignis Heinrici munere regis.* V° : *Hic liber est vitae...* Fol. 4 : *Heinricus caesar, cui non virtutibus est par...* V°, l'incipit de la préface; dans le cadre, les premiers papes jusqu'à Zosime. Fol. 5 : très belle initiale B. *Novum opus... Sciendum... Plures fuisse...* Épître à Carpien et canons. *Mattheus sicut in ordine...* Sommaire : *Generationis Christi de nominibus...* Après deux pages d'arabesques, la belle image de saint Matthieu écrivant, etc. En tête de saint Marc, on voit des médaillons représentant les saints Étienne, Blaise, Georges, Pancrace, Laurent, Pantaléon, Sébastien et Corneille. A la fin, *Capitulare evangeliorum.* — Voyez J.-M. Escudero de la Peña, dans le *Museo español de antiguedades*, t. V, 1875, p. 503, et les autres auteurs cités par Wordsworth, *Old-lat. bibl. Texts*, n° I, p. 51. Photographie de Laurent.

Érasme, auquel, du reste, il n'a pas pu rendre de grands services, car son texte est fort médiocre[1]. Il a été offert à la cathédrale de Spire par l'empereur Conrad II et par son fils Henri III au moment où ce dernier était associé au règne de son père (1033-1039). Les 51 tableaux (en dehors des frontispices et des images des évangélistes) qui représentent l'Histoire évangélique sont exécutés avec une finesse remarquable et dans des tons clairs et doux; ils sont bien supérieurs aux miniatures des deux manuscrits du même groupe, mais le type est exactement le même, et ce type est si bien le même que celui de notre texte grec-latin que l'on pourrait croire ces tableaux dessinés d'après le texte de Saint-Gall. On ne comprend ce dernier que quand on a sous les yeux un des manuscrits du groupe rhénan.

C'est encore au même groupe qu'appartiennent, quoiqu'ils s'y rattachent un peu moins directement, les nombreux manuscrits qu'a étudiés M. Vöge et dont les plus remarquables viennent de Bamberg. De ces manuscrits, le plus beau sans doute est l'Évangéliaire qui est un des ornements de la Bibliothèque royale de Munich et qui a été donné par l'empereur Henri II à la cathédrale de Bamberg[2]. J'en citerai encore deux, qui ne sont

1. *Adnotationes in Novum Testamentum*, Préface, et *ad* MATTH., I, 5, édition de 1522.

2. Ms. lat. 4452, *Cimelie* 57.

pas des plus importants, mais qui nous intéressent en ce qu'ils nous montrent la mystérieuse scène de la descente de Jésus aux enfers, que nous avons vue décrite à la fin du texte de Saint-Gall : je parle des manuscrits de Hildesheim et de Brescia[1]. Que l'on veuille comparer les lignes auxquelles nous venons de faire allusion avec la description que M. Vöge donne (page 227) de la descente aux enfers dans ces deux manuscrits :

> Le Christ vêtu d'un manteau flottant, dans une gloire inclinée diagonalement. Il marche et saisit la main élevée vers lui d'un homme barbu (Brescia : d'un vieillard) qui sort à moitié des flammes. Derrière cet homme, une femme élève les mains. En bas, au premier plan, l'enfer et un diable lié aux quatre membres. La Gloire est entourée de quatre anges, etc.

Il ne faut pourtant pas croire que les miniatures du groupe que nous étudions aient été dessinées d'après notre texte même : elles ont été, sans nul doute, dessinées d'après le modèle dont notre texte est la description.

Plusieurs des manuscrits du dernier groupe proviennent de Bamberg, c'est-à-dire de la Franconie ; nous sommes pourtant en droit de les désigner, en général, par le nom de groupe rhénan. Les trois premiers manuscrits que nous avons cités ont, en effet, été exécutés pour être

1. Vöge, p. 138 et 149. Sur le ms. de Brescia, voyez A. Valentini, *Eusebio Concordanze dei Vangeli*, Brescia, 1887, cité par M. Vöge.

offerts aux églises de Trèves, d'Echternach et de Spire. C'est cependant d'ailleurs, c'est de Reichenau qu'est venue l'inspiration de l'art qui les a produits. Les artistes employés par l'archevêque de Trèves sont des moines de l'abbaye d'*Augia;* les premiers saints mentionnés dans le *Codex aureus* sont ceux du diocèse de Constance, mais surtout les figures de nos manuscrits ont été copiées sur le même modèle que les belles peintures murales d'une des églises de l'île de Reichenau, de l'église de Saint-Georges d'Oberzell[1]. Or, de Reichenau à Saint-Gall, il n'y a pas loin. Au moment où a été copié notre manuscrit grec-latin, les deux abbayes avaient le même abbé; c'était le célèbre évêque de Constance, Salomon III. La paléographie des manuscrits exécutés sous ses yeux ou de son temps à Saint-Gall par les Folchard et les Sintram est restée, en grande partie, celle des manuscrits dont nous parlons, principalement du *Codex aureus*. C'est donc de Saint-Gall et de Reichenau que sont venus l'art calligraphique et l'art décoratif des bords du Rhin, du Mein et de la Moselle. L'art des manuscrits allemands est né dans la haute vallée du Rhin, et je viens de montrer comment il a emprunté ses modèles à l'ancienne tradition des manuscrits grecs.

1. *Die Wandgemälde in der S. Georgskirche zu Oberzell auf der Reichenau, v.* F. Baer *u.* F.-X. Kraus. Fribourg, 1884, atlas.

LA PRIMATIE D'ARLES

Par M. l'abbé Duchesne, membre résidant.

Lu dans la séance du 7 septembre 1892.

On ne saurait étudier la formation de la province ecclésiastique d'Arles sans s'occuper en même temps d'une institution d'un caractère bien différent, le vicariat pontifical, dont les évêques d'Arles ont été investis à diverses époques. Je vais donc, dans les pages qui suivent, traiter des deux choses à la fois : du vicariat et de la province; du vicariat, dont il ne fut régulièrement question qu'au Ve et au VIe siècle; de la province, qui se constitua au Ve siècle et se maintint depuis avec diverses vicissitudes.

Le jeudi saint 22 mars 417, le pape Zosime, ordonné quatre jours auparavant, délivra à l'évêque d'Arles Patrocle une lettre[1] qui lui attribuait ou lui reconnaissait, à lui et à ses successeurs, des pouvoirs considérables. L'évêque d'Arles devenait métropolitain, non seulement de la province de Viennoise, à laquelle appartenait sa ville épiscopale, mais encore des deux provinces de Nar-

1. Jaffé, 328.

bonnaise Ire et de Narbonnaise IIe[1]. De plus, le pape faisait de lui une sorte d'intermédiaire entre l'épiscopat des Gaules et le siège apostolique. Désormais aucun évêque, aucun clerc, des pays gallicans ne devait être admis auprès du pape s'il n'était porteur de lettres testimoniales (*litterae formatae*) délivrées par l'évêque d'Arles. Toutes les affaires ecclésiastiques de Gaule devaient être déférées à l'évêque d'Arles, à moins que leur gravité ne nécessitât l'intervention du pape lui-même.

Cette lettre de privilège n'est pas isolée. Tant que Zosime vécut, il maintint à Patrocle la situation prééminente qu'il lui avait attribuée dès les premiers jours de son pontificat. Mais Zosime ne siégea pas deux ans. Dès l'année 419, Boniface, son successeur, entra dans une voie différente où marchèrent aussi les papes suivants, de sorte que la primatie d'Arles, à peine inaugurée, s'éclipsa. De ces négociations, cependant, il subsista quelque chose. Si les évêques de Narbonne et de Vienne parvinrent à se faire reconnaître comme métropolitains et à grouper autour d'eux tout ou partie de l'épiscopat des provinces de Narbonnaise Ire et de Viennoise, Arles garda dans son obédience tout le midi de la Viennoise, avec les deux pro-

1. On ne parle pas de la province des Alpes Maritimes; mais il y a lieu de croire qu'elle aussi était considérée comme rattachée à la métropole d'Arles. Cette situation était déjà traditionnelle lors du concile de Riez, en 439; elle se perpétua jusqu'à la fin du VIIIe siècle.

vinces de Narbonnaise II^e^ et des Alpes Maritimes. Un instant même, le pape Hilaire (461-468) reprit le dessein de constituer à Arles une sorte de siège primatial des Gaules. Mais ce projet, contrarié par les circonstances, fut bientôt abandonné. La Provence, occupée par les Wisigoths, se vit séparée de Rome. La primatie d'Arles cessa de faire parler d'elle aussitôt que les grandes administrations romaines, dont Arles était le centre, se furent repliées sur l'Italie (480).

Mais ces administrations se réinstallèrent, une trentaine d'années plus tard, après l'effondrement du royaume des Wisigoths (507). Le roi de Ravenne, Théodoric, qui continuait en Italie le régime impérial, en étendit le bénéfice à la partie de la Gaule qu'il s'était annexée à la faveur des derniers événements. Arles revit le préfet du prétoire des Gaules et tout son cortège de dignitaires administratifs. On crut le moment opportun pour y installer aussi un vicariat pontifical : l'évêque Césaire reçut[1], avec le pallium, la mission de représenter le pape auprès de l'épiscopat des Gaules et de l'Espagne. Ce dernier pays était alors soumis en fait à Théodoric, comme tuteur du jeune roi Amalaric. On ne voit pas que Césaire ait jamais usé de ces pouvoirs, soit dans la Gaule gothique, soit surtout dans les pays soumis aux Burgondes ou aux Franks. Quand il mourut,

1. Jaffé, 769.

en 542, la Gaule, sauf la Septimanie, était tout entière franque ; la ville d'Arles reconnaissait l'autorité du roi Childebert. Le lien était tranché entre elle et l'Espagne, y compris la Narbonnaise Ire, Narbonne, Béziers, Nîmes, etc. Les successeurs de saint Césaire, Auxanius, Aurélien, Sapaudus, n'en furent pas moins soucieux de se faire reconnaître à Rome comme vicaires pontificaux et de se faire décorer du pallium. Mais il n'y avait plus là que des formes. Sous le régime frank, le vicariat d'Arles ne rendit au saint-siège aucun service appréciable. En dehors d'Arles et de la Provence, on ne voit pas que le pallium des successeurs de saint Césaire leur ait valu beaucoup de prestige. Dans les conciles nationaux, on les traitait toujours comme des métropolitains ordinaires. Passé le VIe siècle, il n'est plus question du vicariat.

Telle est l'histoire du vicariat, dans ses grandes lignes.

Venons maintenant au détail, et, tout d'abord, concentrons notre attention sur l'origine de cette institution, au temps de Zosime et de Patrocle. Il y a là, je crois, une situation historique dont on n'a pas tenu jusqu'ici un compte suffisant. Dans son entreprise pour rattacher plus étroitement au saint-siège l'épiscopat des Gaules, le pape Zosime n'a pas rencontré le succès ; on peut même lui reprocher d'avoir mal choisi son principal instrument, l'évêque Patrocle. J'irai plus

loin et je reconnaîtrai sans détour que, dans cette affaire comme dans plusieurs autres, se trahit le naturel inquiet, agité, du personnage qui occupait alors le siège pontifical. Ce n'est pas à dire pour cela qu'il ait agi sans raisons, qu'il ait engagé à l'aveugle l'autorité dont il était dépositaire, qu'il ait été en tout le jouet d'un prélat ambitieux et bien en cour.

I.

LES ORIGINES.

Quelles avaient été à l'origine, quelles étaient au commencement du v^e^ siècle les relations entre le saint-siège et les évêques des Gaules ?

A l'origine, la chose est aussi claire que possible. Les seuls documents qui nous restent sur l'histoire de nos églises avant Constantin, ce sont les lettres des martyrs de Lyon de l'année 177, les écrits de saint Irénée, la lettre 68^e^ de saint Cyprien. Rien n'est plus propre que ces pièces à nous montrer l'étroite union qui régnait entre Rome et les églises de Gaule, notamment celles de Lyon et d'Arles. Les martyrs de 177 sont en rapport épistolaire avec le pape Éleuthère ; ils lui écrivent[1] à propos des prophéties montanistes, l'appelant leur père, Πάτερ Ἐλεύθερε, et lui recommandant le porteur de leur lettre, le prêtre Iré-

1. Eusèbe, *H. E.*, V, 3, 4.

née, en termes qui supposent des relations antérieures et un certain crédit. Quant à saint Irénée lui-même, très mêlé aux affaires intérieures de l'église romaine, très au courant de son histoire, c'est peut-être celui de tous les Pères de l'Église qui a prononcé les plus fortes paroles sur la nécessité de se tenir en union avec le siège apostolique. Au milieu du IIIe siècle, la lettre de saint Cyprien nous le prouve, s'il se produisait un désordre grave dans l'église de Gaule, on avait soin d'en informer le pape, on considérait que sa responsabilité était engagée, on lui attribuait le droit et le devoir de pourvoir au remplacement d'un évêque dévoyé[1].

Sed haec fuere prius. Au IVe siècle, on ne rencontre rien de semblable. Sans doute, le concile d'Arles de 314 nous a laissé une lettre empreinte des sentiments les plus respectueux à l'égard du pape Silvestre et du saint-siège; mais cette pièce émane d'une assemblée de tout l'épiscopat d'Occident : bien qu'il convienne d'en tenir compte, on doit noter qu'elle n'exprime pas spécialement les sentiments de l'épiscopat gallo-romain. Celui-ci devenait très nombreux. A la faveur de la liberté religieuse, les évêchés se multipliaient rapide-

1. Le même sentiment se retrouve dans les plus anciennes légendes sur l'évangélisation des Gaules. C'est de Rome que Grégoire de Tours fait envoyer ses sept missionnaires, ainsi que saint Eutrope de Saintes; c'est aussi de Rome qu'était venu à Auxerre saint Pérégrin.

ment : il y en eut bientôt un dans chaque cité. Quelle influence le saint-siège eut-il sur ce développement et sur le progrès de l'organisation ecclésiastique au cours du IVe siècle ? Il serait impossible de le dire, les documents faisant complètement défaut. Toutefois, s'il s'était produit quelque événement extraordinaire, il en serait bien resté trace, au moins dans la Chronique de Sulpice Sévère.

Pendant la crise arienne (353-360), l'épiscopat du midi, de l'ancienne Gaule Narbonnaise, paraît s'être rallié autour de l'évêque d'Arles Saturninus, favori de l'empereur Constance ; les autres évêques avaient pour chef moral saint Hilaire de Poitiers. Mais ces groupements sont dus à des circonstances personnelles ; ils n'impliquent aucune prééminence des sièges d'Arles et de Poitiers. Ces villes, du reste, n'avaient alors aucun relief politique ou administratif. C'est à Trèves et à Vienne que l'importance était échue ; la vieille métropole lyonnaise, très entamée dès le IIIe siècle, ne conservait que le souvenir de son ancienne splendeur. A Trèves résidait l'empereur, quand il y en avait un pour les pays transalpins ; en tout cas, il y avait là un préfet du prétoire, duquel relevaient les gouverneurs de province depuis la frontière d'Écosse jusqu'au delà du détroit de Gadès. Bien d'autres administrations importantes y avaient leur centre. Vienne était le siège du vicariat des cinq (plus tard des sept) provinces entre les-

quelles se subdivisait la Gaule du centre et du midi. Dans cette dernière région, Narbonne faisait encore quelque figure comme chef-lieu de province. Quant à Arles, elle avait le relief d'une ville importante par son commerce et sa population, tout comme ses voisines, Nîmes et Marseille.

Il semble que, du moment où les vieilles traditions allaient en s'effaçant, du moment où l'on se détachait de la mère Église de Lyon, on aurait dû chercher à se rallier autour de Trèves et de Vienne. Il n'en fut rien. Les rares documents où apparaît alors l'épiscopat des Gaules le circonscrivent beaucoup plus qu'ils ne le groupent. L'expression consacrée pour le désigner c'est *Episcopi Galliarum et V* (ou *VII*) *provinciarum*. On la rencontre dans les lettres synodales des conciles de Valence (375), de Nîmes (394), de Turin (v. 400), ainsi que dans la correspondance des papes Zosime et Boniface. Aux conciles de Valence et de Nîmes, dont nous avons les signatures, on trouve, comme président, le plus ancien évêque et non celui d'un siège déterminé : Lyon, Trèves, Arles, Vienne, n'ont ici aucune préséance. Il y a plus, l'institution des métropoles, qui fonctionnait depuis longtemps en Orient, ne se révèle pas encore dans les décrets de Valence et de Nîmes. C'est au concile de Turin qu'il en est question pour la première fois, et comme d'une chose peu définie. Les évêques de ce concile ne savent pas si c'est à l'évêque d'Arles ou à celui de Vienne que doivent être attri-

buées les fonctions de métropolitain dans la province à laquelle appartiennent ces deux sièges. L'évêque de Marseille, vraisemblablement en vertu d'un ancien usage, est considéré comme le métropolitain de la Narbonnaise II^e^, bien que sa ville épiscopale soit en Viennoise. Nous sommes évidemment aux origines du système métropolitain, en ce qui regarde la Gaule ecclésiastique.

Mais, cet épiscopat si peu groupé, si peu hiérarchisé, quelles sont ses relations extérieures?

Ici, on doit signaler une situation nouvelle. A l'origine on ne s'adressait qu'à Rome; maintenant il y a une tendance à s'adresser aussi, et peut-être plus volontiers, à Milan[1].

L'épiscopat des Gaules avait délégué deux de ses membres au concile d'Aquilée, tenu en 381 par saint Ambroise pour le règlement de certaines affaires ecclésiastiques de l'Illyricum. A ce concile, le pape ne fut ni présent ni représenté. C'était avant tout le concile du diocèse d'Italie, c'est-à-dire de la haute Italie, dont le chef était l'évêque de Milan. En 390, les évêques des Gaules, divisés à propos de l'ordination de l'évêque de Trèves Félix, allèrent porter leur querelle devant le même concile, tenu cette fois à Milan, toujours sous la présidence de saint Ambroise. C'est après la mort de celui-ci que se réunit le concile de Turin, lequel, bien entendu, est toujours le concile d'Ita-

1. Sur ceci voy. mon livre, *Origines du culte chrétien*, p. 32 et suiv.; cf. p. 84-89.

lie, le concile de l'évêque de Milan. Sa principale occupation fut de régler un certain nombre d'affaires que les prélats de la vallée du Rhône et même des autres régions de la Gaule vinrent soumettre à son autorité.

Ainsi le pli se prenait; il était même déjà pris. Toutes les fois que l'on avait entre soi un dissentiment grave, que l'on désespérait de régler en Gaule, on le portait à l'évêque de Milan et à son concile. Ce n'était pas que l'on mésestimât le siège apostolique, sa tradition, ses lumières; mais on croyait apparemment que les évêques de la haute Italie étaient mieux renseignés sur l'état des choses en Gaule, et l'on s'adressait à eux plus volontiers. Ce que l'on demandait à Rome c'était plutôt de la législation : on la consultait sur des cas de morale ou de discipline générale; une église aussi ancienne, aussi importante, était en situation de donner de bons conseils. Ici, nous pouvons citer, précisément pour le temps qui nous occupe, le *Synodus Romanorum ad Gallos episcopos*, avec les deux lettres du pape Innocent aux évêques Victrice de Rouen et Exupère de Toulouse[1]. Ce ne sont que des réponses à des consultations écrites ou même orales; ce ne sont pas des décisions judiciaires. L'autorité traditionnelle, en fait de discipline, c'était toujours la vieille église de Rome; mais l'autorité pratique, le juge en cas de conflit, c'était le concile de Milan.

1. Jaffé, 286, 293.

Une telle situation était peu faite pour agréer aux papes ; et cela d'autant moins que les recours à Milan tendaient à passer en usage, même en d'autres pays que la Gaule. Les Africains et les Espagnols, en diverses occasions, étaient allés demander conseil à Milan tout aussi bien qu'à Rome. Milan était depuis plus d'un siècle la résidence ordinaire de l'empereur d'Occident. Cette circonstance avait évidemment influé sur le prestige de son évêque. Allait-on voir, en Occident comme en Orient, l'épiscopat graviter autour de la ville impériale ? Déjà les Africains étaient organisés et formaient autour de l'évêque de Carthage un faisceau très serré : Carthage n'était guère moins autonome qu'Alexandrie. N'était-ce pas une Constantinople italienne qui se dessinait à Milan ? Que deviendrait alors le prestige du siège apostolique ? Le sénat de Rome n'était plus qu'une grande curie municipale ; autrefois maître du monde, il ne jouissait plus que d'un majestueux honorariat. Était-ce là le sort que l'avenir réservait au siège de saint Pierre ?

Que les papes se soient préoccupés de cette situation et que leurs inquiétudes se soient exprimées dans leur langage et dans leurs actes, c'est ce qu'il y a de plus naturel. A cet égard, la lettre du pape Innocent à l'évêque de Rouen Victrice est très intéressante à étudier.

Innocent prévoit le cas où un conflit éclate entre des clercs, même d'ordre supérieur, c'est-

à-dire évêques. Il veut qu'alors le débat soit jugé dans la province même et non pas en d'autres provinces[1]. Sur ce point, il n'admet qu'une exception, c'est le cas où l'on s'adresserait à Rome.

Le terme de « province » est ici un peu vague. Il n'est pas sûr que le pape ait entendu par là des provinces administratives comme celles que vise le canon 5e du concile de Nicée. Le régime des provinces ecclésiastiques calquées sur les circonscriptions civiles n'avait point été introduit en Italie; on peut même dire qu'il ne le fut jamais. Les ressorts métropolitains de Rome, de Milan, de Ravenne, ne coïncident nullement avec des provinces administratives. Je crois plutôt que le pape considère ici la Gaule comme une vaste province et qu'il engage les évêques de ce pays à terminer leurs querelles chez eux, sauf le cas où ils préféreraient recourir au saint-siège. En toute hypothèse, il est clair qu'une pareille prescription exclut, pour les églises de Gaule, la compétence du concile de la haute Italie.

Innocent présentait cette prohibition comme très importante : l'enfreindre, c'était, selon lui, se mettre dans le cas d'être déposé et puni comme

1. « Congregatis eiusdem provinciae episcopis iurgium terminetur, nec alicui liceat — sine praeiudicio tamen Romanae ecclesiae cui in omnibus causis debet reverentia custodiri — relictis his sacerdotibus qui in eadem provincia Dei Ecclesiam nutu divino gubernant, ad alias convolare provincias. » J. 286, c. 5.

coupable d'une grave injustice[1]. Cependant sa décision ne se produisait pas avec une solennité suffisante pour que l'on en pût espérer beaucoup d'effet. Elle fait partie d'un petit *liber regularum*, donné par lui, sur sa demande, à l'évêque de Rouen. Celui-ci est bien chargé de la répandre autour de lui, mais Innocent s'en rapporte sur ce point au zèle de Victrice. Il n'adresse pas sa consultation à l'épiscopat gallican tout entier, *episcopis per Gallias et septem provincias*. Ce n'est pas avec cette démonstration timide que l'on fût venu à bout de détourner le courant qui portait vers Milan les procès des évêques transalpins.

II.

PATROCLE.

Zosime, successeur d'Innocent, eut recours à des voies beaucoup plus pratiques.

Si les évêques de la haute Italie avaient tant de crédit aux yeux de leurs collègues de Gaule, c'est qu'ils étaient groupés, organisés, hiérarchisés, et que leur chef était l'évêque d'une ville de très grande importance. Qu'une autorité de cet aspect se rencontrât à l'ouest des Alpes, c'en serait assez pour que les procès gallicans ne franchissent pas les cols. Que cette autorité tînt ses pouvoirs du

1. « Quod si quis forte praesumpserit, et ab officio clericatus submotus et iniuriarum reus ab omnibus iudicetur. »

siège romain et se prêtât à être au besoin l'intermédiaire entre le pape et le clergé des Gaules, c'était autant qu'il en fallait pour calmer les inquiétudes des pontifes apostoliques et renouer l'antique tradition des rapports avec Rome. Or, précisément au moment où nous sommes, la situation politique prenait une tournure très propre à favoriser une institution de ce genre.

Les promenades militaires des Goths à travers l'Italie avaient contraint l'empereur latin à délaisser momentanément Milan pour chercher dans les marécages de Ravenne un asile plus sûr, plus voisin de sa ligne de retraite sur Constantinople. En même temps, les barbares de Germanie violaient à chaque instant la frontière du Rhin et le prestige de Trèves. Il n'était plus possible de maintenir en un lieu si exposé le centre du gouvernement transalpin. Les provinces de Bretagne avaient été laissées à elles-mêmes. En se repliant vers le sud, on s'était arrêté à Arles, à portée de l'Espagne, dont on ne désespérait pas encore, et de l'Italie, où était toujours le centre de gravité politique. Arles avait été capitale d'empire sous le gouvernement de l'usurpateur Constantin (407-411). Reconquise, après un long siège, par le favori d'Honorius, le général Constance, elle avait su faire oublier son opposition momentanée. C'était évidemment, pour l'avenir, le centre de l'influence romaine au delà des Alpes, la capitale de ce que l'empire pouvait espérer conserver de

ses anciennes provinces en Gaule et en Espagne.

Il n'y avait pas besoin d'être très perspicace pour voir clair dans cette situation. Le pape Zosime la comprit tout de suite et s'empressa d'en profiter. Mais, en cette affaire comme en plusieurs autres, s'il aperçut clairement le but à atteindre, il ne montra pas le même discernement dans le choix des moyens et l'appréciation des personnes.

Au moment de son élection, la grande influence politique, dans l'empire d'Occident, c'était le patrice Constance, le vainqueur d'Arles, devenu le protecteur et comme le père de cette cité, conquise par ses armes ou sa diplomatie. Au-dessous de lui, dans les avenues qui conduisaient à ses bonnes grâces, un autre Arlésien de rencontre, l'évêque Patrocle, faisait volontiers parade de sa faveur. C'était un assez triste personnage. Au temps de l'usurpateur Constantin, Arles, comme plusieurs autres villes des Gaules, avait à sa tête un évêque du type de saint Martin, un de ses disciples : il s'appelait Héros. Ce saint homme avait eu le tort de ne pas lâcher Constantin alors que tout le monde l'abandonnait. Quand la ville fut livrée au général d'Honorius, il avait été stipulé que le malheureux prince aurait la vie sauve. Les serments de Constance ne suffisant pas à le rassurer, l'évêque lui donna dans son église la protection de l'asile religieux; pour plus de sûreté, il crut devoir l'ordonner prêtre. Cela ne le sauva pas. On l'arracha de l'autel, et, peu de

jours après, sa tête fut expédiée au légitime empereur, à Ravenne.

Quant à l'évêque Héros, on ne se donna pas même la peine de lui faire son procès : on l'expulsa purement et simplement. Son collègue d'Aix, Lazare, un autre disciple de saint Martin, fut évincé par le même procédé. On eût sans doute agi de la même façon à l'égard de l'évêque de Marseille, le vénérable Proculus ; mais celui-ci était un homme de tête, très aimé de sa population, peut-être plus habile que ses collègues. Il conserva son siège.

On ne sait quel fut à Aix le successeur de Lazare. En revanche, on ne connaît que trop le successeur d'Héros sur le siège d'Arles. Les contemporains[1] le représentent, non seulement comme l'âme damnée du patrice Constance, mais encore comme un prélat simoniaque, qui mit

1. Témoignage de saint Prosper, *Chron.*, a. 412 (Migne, *P. L.*, t. LI, p. 590) : « Heros, vir sanctus et b. Martini discipulus cum Arelatensi oppido episcopus praesideret, a populo eiusdem civitatis insons et nulli insimulationi obnoxius pulsus est, inque eius locum Patroclus ordinatus, amicus et familiaris Constantii magistri militum, cuius per ipsum gratia quaerebatur; eaque res inter episcopos regionis illius magnarum discordiarum causa fuit. » — Témoignage de la Chronique de 452, rédigée en Provence par un contemporain de saint Prosper, avec des préoccupations théologiques opposées à celles du célèbre disciple de saint Augustin; Migne, *t. c.*, p. 862 : « Patroclus Arelatensis episcopus infami mercatu sacerdotia venditare ausus. » Cf. la récente édition de Mommsen, *M. G. Auctores antiquissimi*, t. IX, p. 466, 654.

bientôt à l'encan, dans un commerce infâme, les sièges épiscopaux du midi de la Gaule. Ces témoignages n'existeraient pas que l'on ne serait déjà que trop fondé à se scandaliser de son élévation à l'épiscopat. Accepter ces fonctions du vivant d'un évêque dont la destitution n'avait été prononcée par aucun tribunal ecclésiastique, cela décèle une conscience des moins timorées.

Patrocle se trouvait à Rome au moment de l'élection de Zosime. Eut-il quelque influence sur le choix du nouveau pape? On n'en sait rien. Ce qui est sûr, c'est que, dès le premier jour, il fut *persona gratissima* et que son crédit ne baissa pas d'une ligne pendant les vingt et un mois de ce pontificat. Ce que l'on peut dire de plus favorable pour Zosime, c'est que la grande situation officielle de Patrocle ferma les yeux de son supérieur ecclésiastique sur l'irrégularité de sa promotion et l'étrangeté de sa conduite.

Jusqu'à sa mort, il demeura obstinément attaché à l'évêque d'Arles, accepta comme mot d'Évangile tout ce que celui-ci voulut bien lui conter et transforma ses moindres désirs en décrets du saint-siège.

Les désirs de Patrocle étaient nombreux et variés. Comme ils ont beaucoup d'intérêt pour l'histoire de l'organisation ecclésiastique en Provence, je dois les énumérer en détail[1].

1. Sur ceci voir les lettres de Zosime, Jaffé, 328-341.

Le premier concernait son propre diocèse épiscopal. Il contestait à l'évêque de Marseille deux paroisses, *Citharista* et *Gargarius*, qu'il disait appartenir au « territoire de son église. » Ces deux localités, actuellement Ceyreste et Saint-Jean-de-Garguier, sont situées l'une au sud-est, l'autre à l'est de Marseille ; entre Marseille et Gargarius, il n'y a guère plus de quatre lieues. On peut s'étonner que la cité d'Arles se soit étendue aussi loin ; cependant, il n'est pas possible d'en douter. Une inscription de Gargarius[1] mentionne les *pagani pagi Lucreti qui sunt finibus Arelatensium, loco Gargario*. Elle est du temps d'Antonin le Pieux. D'autres inscriptions, moins significatives, il est vrai, permettent cependant d'affirmer que Hyères et Toulon relevaient aussi, sous le haut empire, des magistrats arlésiens[2]. Marseille n'avait alors qu'une banlieue fort étroite, qui ne comprenait pas même Allauch et Aubagne. C'est, avec quelques localités de la côte, comme les îles d'Hyères, Nice et Monaco, tout ce qui lui restait de l'immense territoire perdu par elle dans la guerre entre César et Pompée.

On peut se demander, toutefois, si ces délimitations demeurèrent invariables, et si, au moment où Patrocle s'engageait sur ce point dans un conflit avec l'évêque de Marseille, le territoire de

1. *C. I. L.*, XII, 594.

2. *C. I. L.*, XII, 388, 696 (cf. *Add.*, p. 817); C. Jullian, dans le *Bull. épigraphique de la Gaule*, t. V, p. 166.

la cité marseillaise n'avait pas été notablement agrandi. Une chose est certaine, c'est que le diocèse de Marseille, dès le haut moyen âge, comprenait les deux localités réclamées en 417 par l'évêque d'Arles; de plus, le diocèse de Toulon, à l'est de celui de Marseille, s'étendait sur des régions qui, au IIIe siècle encore, étaient arlésiennes; enfin, le diocèse d'Aix est plus grand que le territoire de l'ancienne colonie d'*Aquae Sextiae*[1]. Comme les diocèses du moyen âge correspondent sensiblement dans ces contrées aux cités de la fin de l'empire, on est fondé à croire que, postérieurement au IIe siècle, et probablement vers le temps de la réorganisation des provinces par Dioclétien, le territoire d'Arles fut considérablement diminué, du côté de l'est, au bénéfice d'Aix et de Marseille. Un cas semblable se rencontre pour Lyon. Lyon, sous le haut empire, n'avait qu'une mince banlieue; on lui forma un territoire aux dépens de la cité éduenne.

Ces remaniements sont toujours désagréables à ceux qui en font les frais. Quand les querelles des cités furent devenues des querelles d'évêques, on vit souvent les évêques d'Arles en froid avec leurs collègues d'Aix et de Marseille. Ceci nous ramène à Patrocle.

Il est assez étonnant qu'il n'ait pas réclamé Tou-

1. Sur les limites de ce territoire, voir *C. I. L.*, XII, 531. Cf. Jullian, *Bull. épigr.*, t. V, p. 122; t. VI, p. 172.

lon, localité sur laquelle il avait tout autant de droits que sur Citharista et Gargarius. L'évêque de Toulon assiste toujours aux conciles arlésiens du v^e^ siècle, tandis que les évêques de Marseille et d'Aix s'en abstiennent systématiquement. Son siège avait peut-être été fondé par quelque évêque d'Arles. Sur ceci, cependant, les documents n'offrent aucune indication, et le diocèse de Toulon peut fort bien avoir été démembré de celui de Marseille dans le courant du IV^e^ siècle. Nous savons au moins qu'à Marseille on était assez porté aux fondations de ce genre, et que l'on avait érigé en sièges épiscopaux ces deux *vici* de Citharista et de Gargarius, maintenant réclamés par l'évêque d'Arles. On ne dit pas si ces fondations remontaient à une date antérieure au conflit ou si c'est à lui qu'elles devaient leur origine.

Toujours est-il que Patrocle fit reconnaître par le pape son droit épiscopal sur les paroisses en litige. Il ne tarda pas à se débarrasser des évêques envoyés de Marseille. L'un d'eux, Ursus, se laissa effrayer et consentit à donner sa démission; l'autre, Tuentius, fut apparemment chassé sans trop de cérémonie; tous les deux se virent réduits à l'exil, comme Héros et Lazare. Patrocle avait ses raisons de craindre les discours qu'ils pouvaient tenir sur son compte; il les diffama si bien auprès du pape que celui-ci invita, par lettre[1] encyclique, l'épiscopat du monde entier

1. Jaffé, 331.

à les repousser et à les considérer comme des scélérats.

Il n'est pas douteux que l'évêque d'Arles ne se soit mis en possession de Citharista et de Gargarius. La première de ces localités faisait encore partie du diocèse d'Arles au temps de saint Césaire[1]. A la longue, cependant, il intervint un accord, sur la date duquel nous ne sommes pas renseignés, et l'évêque de Marseille reconquit ce qu'il avait perdu au temps du pape Zosime.

Il est à noter ici que Zosime, dans les deux pièces relatives à cette affaire, ne dit pas que Citharista et Gargarius appartiennent présentement à la *cité* d'Arles. Il est question d'abord, dans sa première lettre, du territoire de l'*église* d'Arles, non du territoire de la *cité*.

Un peu plus bas, il est dit qu'en raison de sa dignité spéciale, la *ville métropolitaine* d'Arles ne doit subir aucun préjudice; qu'elle doit revendi-

1. Vie de saint Césaire, II, 17 (Migne, *P. L.*, t. LXVII, p. 1033) : *Cum ad Citaristanam parochiam venisset* [Caesarius] *visitandi gratia*... Dans l'intervalle, saint Hilaire d'Arles avait fait des concessions sur certaines de ses paroisses. Le pape Hilaire, saisi de cette affaire par l'évêque Léonce, qui désirait rentrer en possession, remit le règlement au concile provincial (Jaffé, 555). On peut admettre que Citharista et Gargarius sont visées dans cette lettre sans être nommées, que le concile arlésien les remit en effet sous l'autorité de Léonce et que c'est en vertu de sa décision que saint Césaire y exerçait son ministère pastoral. Un arrangement postérieur dut intervenir, car les deux localités rentrèrent dans le diocèse de Marseille.

quer toutes les paroisses qu'elle a possédées *jadis*, dans quelque territoire qu'elles soient situées, même en dehors de la province[1]. Ce dernier trait vise probablement le diocèse d'Aix, auquel Patrocle avait aussi quelques réclamations à faire. Dans la seconde lettre, il est dit qu'Ursus et Tuentius avaient été ordonnés évêques *territoriis indebitis*, *ad Arelatensium civitatem* ANTIQUITUS *pertinentibus*.

Si le pape était entré plus avant dans ce genre de concessions, s'il avait provoqué partout le remaniement des diocèses épiscopaux d'après les circonscriptions de l'ancien régime impérial, c'eût été un bouleversement universel[2]. Le mieux était

1. « Sane quoniam metropolitanae urbi vetus privilegium minime derogandum est... idcirco quascumque paroecias in quibuslibet territoriis, etiam extra provincias suas, ut antiquitus habuit, intemerata auctoritate possideat. »

2. Patrocle ne fut pas le seul à bénéficier de ces changements. Un évêque Remi (Remigius) reçut du pape Zosime une lettre, datée du 3 octobre 417, qui l'autorisait à réclamer contre les usurpations de Proculus de Marseille et de plusieurs autres évêques. Cette lettre (Jaffé, 337), publiée pour la première fois en 1870 (Maassen, *Quellen*, t. I, p. 955), est encore peu connue; elle a d'ailleurs été mal ponctuée par Maassen, si bien que le second éditeur des *Regesta pontificum* en donne une analyse qui est un véritable contresens. Je crois donc devoir la reproduire ici :

« Dilectissimo fratri Remigio Zosimus. Licet proxime scripta dederimus secuti canonum disciplinam traditionemque maiorum ne quis parrocias in alterius territorio civitatis crederet retinendas, tamen, quoniam libello tuo id egisti ut etiam ad te scripta specialiter mitterentur, eas de quibus quereris ecclesias per Proculum et Domninum ceterosque

évidemment de s'en tenir aux délimitations du IV^e^ siècle ; c'est ce que l'on fit en général, et, même en Provence, la nature des choses finit par l'emporter sur des prétentions surannées.

detineri, nostra auctoritate, hoc est apostolicae sedis statuto vel canonum, remoto omni praeiudicio, dilectionem tuam ad se volumus revocare, frater carissime; ita ut et ipse contentus parrociis iure tibi debitis alterius non usurpes. Deus te incolumem custodiat, frater carissime. Dat. v non. octobris, Honorio Aug. et Constantio v. c. iterum conss. »

Il serait intéressant de savoir où ce Remi était évêque; plusieurs autres documents le mentionnent, mais aucun d'eux n'indique son siège. Il signa un concile de Nimes en 394; quelques années après, il est mentionné au concile de Turin (c. 2) comme s'étant ingéré sans droit dans certaines ordinations; il semble bien que l'on doive le compter parmi les évêques de la II^e^ Narbonnaise qui contestaient les droits de Proculus; le chroniqueur de 452 (Mommsen, *l. c.*, p. 652) dit que Proculus permit de lui faire un procès en adultère : *Proculus Massiliensis episcopus clarus habetur; quo annuente magna de suspecto adulterio Remedi episcopi quaestio agitatur.* Ceci est marqué dans la chronique à l'année 408, c'est-à-dire à une date antérieure à l'avènement de Patrocle. Le *quo annuente* semble indiquer aussi que Remi était suffragant de Proculus, c'est-à-dire évêque de la II^e^ Narbonnaise. Il n'est pas étonnant, après ces rapports, qu'on le trouve en 417 au nombre des adversaires de l'évêque de Marseille. Il est encore nommé en 419 dans une lettre du pape Boniface (J. 349), et cela aussitôt après Patrocle, ce qui prouve qu'il avait une certaine importance, due sans doute à son ancienneté dans l'épiscopat. Ce ne fut pas un évêque d'Aix : l'histoire de Lazare le prouve assez; Apt et Fréjus sont également impossibles, leurs évêques Castorius et Leontius étant nommés, avec Remi, en tête de la lettre de 419. On ne voit pas quelle querelle de limites eût été possible entre l'évêque de Marseille et ceux de Riez, Sisteron, Gap. Reste l'évêque d'Antibes, voisin de territoires côtiers qui avaient relevé et

Mais ce n'était pas seulement Patrocle qui s'autorisait, en cet ordre de choses, de relations anciennes. Son adversaire, l'évêque de Marseille, cherchait de son côté à perpétuer des relations métropolitaines un peu archaïques, qui remontaient, sans doute, à l'évangélisation du pays, mais qui n'étaient guère conciliables avec le système des circonscriptions administratives.

Il est probable, bien que tout document positif fasse ici défaut, que la ville grecque de Marseille s'ouvrit de bonne heure à la prédication chrétienne. Que, dans ce grand port, si fréquenté des Grecs d'Asie-Mineure et des Syriens, il y ait eu, dès les premiers temps du christianisme, je dirais volontiers dès le temps des apôtres, un petit noyau de fidèles, c'est ce qui est, en soi, très vraisemblable. De là, l'Évangile se répandit à l'intérieur du pays. On peut soupçonner que Marseille fut, pour la Provence, ce que Lyon fut pour l'ancienne Gaule celtique, une église mère, un foyer de rayonnement chrétien. Arles dut être une de ses premières colonies. On y trouve des

relevaient probablement encore de la cité de Marseille. Cependant il faut noter que l'on honorait à Gap, vers la fin du VI^e^ siècle, deux anciens évêques, Teridius et Remedius, marqués au 3 février dans le martyrologe hiéronymien; d'autre part, l'église de Digne, voisine de celle de Gap, fut fondée, dans la seconde moitié du IV^e^ siècle, par les deux saints Vincent et Domnin. Il est assez douteux que ce dernier vécût encore en 417 et qu'il soit le *Domninus* dont parle la lettre pontificale.

évêques dès le milieu du IIIe siècle. Suivant une tradition recueillie par Grégoire de Tours, Trophime, le premier d'entre eux, aurait été envoyé de Rome. Cette tradition paraît avoir des racines anciennes. Patrocle la fit valoir auprès du pape Zosime; encore qu'il en ait déduit ou fait déduire des conséquences excessives, rien n'autorise à croire qu'il l'ait inventée. En tout cas, que sa fondation remontât à l'église de Rome ou à celle de Marseille, il est sûr que la chrétienté d'Arles devint bientôt assez importante pour se soustraire à l'influence de sa voisine. Au IVe siècle, les évêques d'Arles jouent quelquefois un rôle; de ceux de Marseille on n'entend presque jamais parler.

Cependant, ils avaient gardé une certaine autorité, sinon sur tous les évêques de la région, au moins sur ceux de ce que l'on appelait la IIe Narbonnaise, le pays situé entre la basse vallée du Rhône et les hautes chaînes des Alpes. A la fin du IVe siècle, tous les évêques de cette région recevaient l'ordination des mains de l'évêque de Marseille, lequel, d'ailleurs, se considérait comme le fondateur de tous leurs sièges. Ceci était l'ancienne tradition. Malheureusement, Marseille était en Viennoise, et il semblait de plus en plus incongru que les relations métropolitaines ne fussent pas réglées par les circonscriptions provinciales. Les évêques de la IIe Narbonnaise réclamaient donc un métropolitain qui fût l'un d'entre

eux, et il est à croire que l'évêque d'Aix ne fut pas le dernier à protester contre la métropole de Marseille. Ce conflit fut porté devant le concile de Turin, qui reconnut en principe la justice des revendications narbonnésiennes, mais décida que l'on ne changerait rien tant que vivrait le vénérable évêque de Marseille, Proculus. Celui-ci ne se pressa pas de mourir, de sorte que la métropole de Marseille survécut encore quelques années. Peu de temps après le concile, le siège d'Aix étant devenu vacant, Proculus y ordonna un évêque, précisément ce Lazare qui fut chassé en 411 par une réaction politique. Ce conflit, assez anodin, entre Aix et Marseille, fut tranché par les évêques d'Arles. Patrocle donna le pli et mit les plaideurs d'accord en croquant l'un et l'autre.

Cependant, pour en arriver là, il lui fallut d'abord résoudre une autre difficulté.

Si importante que fût devenue la ville d'Arles, surtout au IV^e^ siècle, depuis qu'elle avait été comblée de faveurs par la maison constantinienne, elle avait cependant à compter, dans la Gaule du Rhône, avec le prestige de l'ancienne cité de Vienne. Celle-ci, dont le territoire s'étendait autrefois jusqu'aux plus hautes vallées des Alpes et au lac Léman, avait été notablement diminuée par la création des cités de Genève et de Grenoble. En revanche, elle était devenue métropole de la province à laquelle son nom demeura ; de plus, on y avait installé le vicaire des Sept Provinces : c'était

le chef-lieu d'un diocèse. Administrativement, après Trèves, Vienne était la seconde ville des Gaules. Mais, vers le début du v^e^ siècle, peut-être un peu plus tôt, Arles succéda à Trèves comme siège de la préfecture du prétoire.

Ce changement se produisit juste au temps où s'introduisait au delà des Alpes le régime des métropoles ecclésiastiques. Il compliqua singulièrement la situation[1]. Comme on ne pouvait plus s'y reconnaître, on demanda au concile de Turin de décider entre les deux cités rivales, entre celle qui était indiquée par les relations administratives des cent dernières années, et celle qui venait de recevoir un si grand accroissement de situation. Le concile hésita. Sa sentence rappelle beaucoup celle de Daphnis :

Non meum inter vos tantas componere lites.

Elle porte que celui des deux prélats qui prouverait que sa ville était la métropole devrait être considéré comme le métropolitain de la province entière. C'était répondre à la question par la

1. On voit, par la constitution *Saluberrima* de l'empereur Honorius (Coustant, *Epp. Rom. pont.*, p. 978), que le préfet du prétoire Petronius avait, dès avant le temps de l'usurpateur Constantin, c'est-à-dire avant 407, transféré à Arles le concile des Sept Provinces. C'est donc à tort que Mommsen (*M. G. Auct. antiq.*, t. IX, p. 553) dit que la translation eut lieu peut-être, *fortasse*, en 413. *Siquidem hoc... iam et v. ill. praefectus Petronius observari debere praeceperit quod interpolatum vel incuriâ temporum vel desidia tyrannorum reparari... decernimus.*

eux, et il est à croire que l'évêque d'Aix ne fut pas le dernier à protester contre la métropole de Marseille. Ce conflit fut porté devant le concile de Turin, qui reconnut en principe la justice des revendications narbonnésiennes, mais décida que l'on ne changerait rien tant que vivrait le vénérable évêque de Marseille, Proculus. Celui-ci ne se pressa pas de mourir, de sorte que la métropole de Marseille survécut encore quelques années. Peu de temps après le concile, le siège d'Aix étant devenu vacant, Proculus y ordonna un évêque, précisément ce Lazare qui fut chassé en 411 par une réaction politique. Ce conflit, assez anodin, entre Aix et Marseille, fut tranché par les évêques d'Arles. Patrocle donna le pli et mit les plaideurs d'accord en croquant l'un et l'autre. Cependant, pour en arriver là, il lui fallut d'abord résoudre une autre difficulté.

Si importante que fût devenue la ville d'Arles, surtout au IV^e^ siècle, depuis qu'elle avait été comblée de faveurs par la maison constantinienne, elle avait cependant à compter, dans la Gaule du Rhône, avec le prestige de l'ancienne cité de Vienne. Celle-ci, dont le territoire s'étendait autrefois jusqu'aux plus hautes vallées des Alpes et au lac Léman, avait été notablement diminuée par la création des cités de Genève et de Grenoble. En revanche, elle était devenue métropole de la province à laquelle son nom demeura ; de plus, on y avait installé le vicaire des Sept Provinces : c'était

le chef-lieu d'un diocèse. Administrativement, après Trèves, Vienne était la seconde ville des Gaules. Mais, vers le début du v^e^ siècle, peut-être un peu plus tôt, Arles succéda à Trèves comme siège de la préfecture du prétoire.

Ce changement se produisit juste au temps où s'introduisait au delà des Alpes le régime des métropoles ecclésiastiques. Il compliqua singulièrement la situation[1]. Comme on ne pouvait plus s'y reconnaître, on demanda au concile de Turin de décider entre les deux cités rivales, entre celle qui était indiquée par les relations administratives des cent dernières années, et celle qui venait de recevoir un si grand accroissement de situation. Le concile hésita. Sa sentence rappelle beaucoup celle de Daphnis :

Non meum inter vos tantas componere lites.

Elle porte que celui des deux prélats qui prouverait que sa ville était la métropole devrait être considéré comme le métropolitain de la province entière. C'était répondre à la question par la

1. On voit, par la constitution *Saluberrima* de l'empereur Honorius (Coustant, *Epp. Rom. pont.*, p. 978), que le préfet du prétoire Petronius avait, dès avant le temps de l'usurpateur Constantin, c'est-à-dire avant 407, transféré à Arles le concile des Sept Provinces. C'est donc à tort que Mommsen (*M. G. Auct. antiq.*, t. IX, p. 553) dit que la translation eut lieu peut-être, *fortasse*, en 413. *Siquidem hoc... iam et v. ill. praefectus Petronius observari debere praeceperit quod interpolatum vel incuriâ temporum vel desidia tyrannorum reparari... decernimus.*

question. On ajouta un conseil pratique : diviser la province en deux obédiences, chacun des deux sièges de Vienne et d'Arles exerçant les droits métropolitains sur les évêques les plus voisins. La preuve que ce conseil était sage, c'est qu'il finit par prévaloir, une cinquantaine d'années plus tard, grâce à l'influence du pape Léon. Mais, au temps où Patrocle succéda à Héros, aucune décision autorisée n'était encore intervenue. Patrocle se chargea de régler cette affaire.

Le pape Zosime lui reconnut les droits de métropolitain, non seulement sur la Viennoise entière, mais encore sur l'une et l'autre Narbonnaise. Il avait persuadé au pape que telle était la coutume antique. Aussi fut-il déclaré que l'évêque d'Arles aurait seul, *sicuti semper habuit*, le droit de présider aux ordinations épiscopales dans les trois provinces. Quiconque contreviendrait à ce règlement serait considéré comme privé de l'épiscopat, et l'ordination célébrée en dehors du métropolitain d'Arles ne pourrait avoir aucun effet.

Un tel décret, si manifestement contraire à l'usage, ne pouvait manquer de provoquer la contradiction des intéressés. Il y avait alors deux évêques d'Aix, l'un en fuite, Lazare, l'autre, dont nous ignorons le nom, à la dévotion de Patrocle. Celui-ci ne dit rien. Il en fut de même, semble-t-il, de l'évêque de Vienne. Mais, quant à Proculus de Marseille, comme il ne tenait aucun compte du rescrit de Zosime et qu'il persistait, en s'auto-

risant du concile de Turin, à célébrer des ordinations d'évêques dans la IIe Narbonnaise, il fut bientôt invité à venir s'expliquer à Rome. Soit qu'il se défiât d'un juge aussi prévenu que l'était Zosime, soit qu'il pensât que le texte formel du concile de Turin parlerait assez clairement en sa faveur, Proculus ne bougea pas. Exaspéré par cette attitude, conseillé par Patrocle, qui, lui, ne manquait pas les conciles romains, Zosime commença par déposer l'évêque de Marseille; il fulmina ensuite une lettre où non seulement Proculus, mais encore Simplicius de Vienne, également absent, étaient traités d'impudents et presque de faussaires. La décision du concile de Turin, dont ils se réclamaient, était évidemment obreptice, car, comment le concile aurait-il pu aller contre les droits de saint Trophime et de son siège?

Saint Trophime, déjà invoqué à propos des paroisses de Citharista et de Gargarius, était le grand argument de Patrocle. Il avait bien soin d'insister sur ce que cet évêque avait été envoyé par le siège apostolique; il ajoutait que la Gaule entière avait reçu l'Évangile par son intermédiaire, ce qui était une bien forte exagération. Mais l'argument était fait pour plaire à Rome, alors que le saint-siège, en lutte contre tant de capitales officielles, se défendait incessamment par le nom et la succession de l'apôtre Pierre. Pierre à Rome, Trophime en Gaule : le rapprochement était opportun et concluant.

On l'opposa, non seulement aux évêques de Vienne et de Marseille, mais encore à celui de Narbonne, Hilaire, le seul des prélats lésés dans leurs droits qui eût fait mine de protester directement. Hilaire avait allégué que sa province n'avait rien à voir avec celle de Viennoise, qu'il en était métropolitain et qu'il y présidait aux ordinations, au vu et au su du saint-siège, sans que son droit eût été contesté. Zosime lui répondit très durement[1] qu'il était un menteur, que ses explications ne tenaient pas compte de l'usage observé jusqu'en ces derniers temps ni surtout de saint Trophime et de ses droits. Il lui déclara que, s'il persistait à faire des ordinations, elles seraient tenues pour nulles et que lui-même serait excommunié.

L'évêque de Narbonne se le tint pour dit. Il demeura si bien coi que, quand le saint-siège eut abandonné l'extraordinaire attitude du pape Zosime, ce qui ne tarda pas, on eut assez de peine à lui persuader qu'il était toujours métropolitain et que ses ordinations comptaient pour quelque chose. Quant à Proculus, il continua de faire la sourde oreille et d'exercer ses droits de métropolitain. C'était un saint homme, en relations d'amitié avec tous les promoteurs de la vie religieuse, avec les disciples de saint Martin, avec saint Jérôme, qui le considérait comme un miroir de perfection, avec saint Honorat, le fondateur de

1. Jaffé, 332.

Lérins, qu'il essaya de retenir à Marseille, avec le célèbre Cassien, qu'il parvint à garder auprès de lui. Fort de sa conscience et de ces illustres amitiés, il laissait passer l'orage. Peut-être eût-il bien fait de montrer un peu plus de déférence à l'endroit du siège apostolique. Mais il faut dire à sa décharge qu'il ne lui était pas facile de contre-balancer à Rome et à Ravenne le crédit de son collègue d'Arles, l'ami, le conseiller, du pape Zosime et le favori du vice-empereur Constance. Il avait été réglé que tout évêque ou clerc des Gaules qui aurait essayé de se présenter au pape sans un passeport de Patrocle se serait vu impitoyablement écarté. Patrocle était homme à profiter de cela et à ne délivrer qu'à bon escient des lettres de recommandation; les personnes qu'il aurait soupçonnées d'avoir quelque chose à dire contre lui auraient eu sans doute des difficultés à se mettre en règle.

Zosime ne vit donc venir de Marseille ni soumission ni explications. En revanche, Patrocle ne cessait de l'exciter contre son collègue. Il lui représentait que ses décisions étaient méprisées, que l'évêque de Marseille s'entourait de personnes inquiètes, turbulentes, que la maison de Proculus était un foyer d'opposition au saint-siège. A ces nouvelles, Zosime écrivit[1] au clergé, à la curie et au peuple de Marseille; il leur rappela que leur

1. Jaffé, 341.

évêque était déposé, qu'ils ne devaient plus le soutenir et que Patrocle était désormais chargé de leur gouvernement spirituel.

Cette dernière lettre est du 5 mars 418. On ne sait ce qu'il en advint. Le pape Zosime, à qui cette année apporta bien d'autres déconvenues, finit par mourir, vers les fêtes de Noël. Son esprit inquiet, son humeur cassante, avaient tellement troublé le clergé romain lui-même qu'un schisme éclata sur sa tombe. Celui des deux candidats qui prévalut, le prêtre Boniface, ne continua pas sa faveur à Patrocle. Proculus dut respirer plus à l'aise.

A ce moment prit fin l'espèce de délégation générale accordée à Patrocle, le droit que Zosime lui avait attribué de délivrer des lettres formées et de connaître des litiges ecclésiastiques de la Gaule entière[1]. Il n'est pas possible de dire en quelle forme se produisit le retrait de ces pouvoirs extraordinaires. Trente ans plus tard, le pape saint Léon[2] déclarait nettement que les pouvoirs de Patrocle ne lui avaient été concédés que pour un temps, et que le saint-siège, mieux inspiré (*sententia meliore*), les avait révoqués. Peut-être

1. « Ad cuius (sedis Arelat.) notitiam si quid *illic* negotiorum emerserit referri censemus, nisi magnitudo causae etiam nostrum requirat examen. » (Jaffé, 328.) — *Illic* se rapporte à *totae Galliae*, qui se rencontre dans la phrase précédente.

2. Jaffé, 407. Ce texte est cité plus loin, p. 197, note 1.

y eut-il une lettre de révocation, en termes formels. On ne trouve, il est vrai, aucune pièce de ce genre dans la collection des privilèges de l'église d'Arles; mais ce recueil est éclectique; on en a exclu avec soin les documents désagréables. Quoi qu'il en soit de cette question de forme, les actes du successeur de Zosime témoignent nettement du changement survenu.

Un de ces aventuriers ecclésiastiques, comme Patrocle en avait tant installé sur les sièges épiscopaux de sa nouvelle juridiction, Maxime, évêque de Valence, faisait la désolation de ses ouailles. Plusieurs de ses clercs, après avoir tenté vainement de le faire comparaître devant le concile de la province, s'adressèrent au pape Boniface. Celui-ci reçut de leurs mains divers procès-verbaux, desquels il résultait que Maxime avait été reconnu, en concile, appartenir à la secte manichéenne; qu'il avait été condamné pour homicide par un tribunal ordinaire; on découvrit aussi que les papes précédents s'étaient déjà occupés de cette affaire et qu'ils s'étaient efforcés de faire juger Maxime en Gaule, mais sans y réussir. Boniface écrivit[1] aux évêques des Gaules et des Sept provinces de se réunir en concile et de prononcer enfin une sentence contre lui, soit dans les formes ordinaires, s'il se présentait, soit par contumace, s'il refusait encore de comparaître. La sentence devait être communiquée au pape.

1. Jaffé, 349, lettre du 13 juin 419.

L'adresse de la lettre est ainsi conçue : *Bonifatius episcopus Patroclo, Remigio, Maximo, Hilario, Severo* (etc., en tout 14 noms), *et ceteris episcopis per Gallias et VII provincias constitutis*[1]. Patrocle est nommé le premier, mais c'est tout ce qu'on lui accorde. Dans le texte, il n'est pas question de lui. Le pape ne dit pas qu'il doive convoquer ou présider le concile ni que celui-ci doive se tenir à Arles; la date seule de la réunion est indiquée, c'est le 1er novembre. Le jugement doit avoir lieu *intra provinciam*, mais on n'indique pas les limites de cette province, si c'est seulement la Viennoise ou l'ensemble des trois provinces du sud-est sur lesquelles Patrocle revendiquait l'autorité[2].

Le langage de Zosime aurait été différent. Il est clair que Boniface n'a pas pour Patrocle la

1. L'évêque de Vienne ne figure pas au nombre des prélats désignés nommément.

2. M. Lœning, *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, I, p. 471-473, avance, contre la teneur de cette lettre, que Patrocle y reçoit commission de convoquer un synode des trois provinces : or il n'est question ni de convocation, ni des trois provinces. En partant de ce fait faux, M. Lœning trouve à signaler un changement subit dans la conduite de Boniface à l'égard de l'église d'Arles, et ce changement coïncide avec la mort de Constance, le protecteur de Patrocle. Cela n'est pas exact. Il y a changement d'attitude, sans doute, mais entre Zosime, absolument coiffé de Patrocle, et Boniface, son successeur. Boniface a pu se montrer d'abord plus réservé envers Patrocle, du vivant de son protecteur, mais cette première lettre témoigne déjà qu'il n'avait pas un grand enthousiasme pour lui.

même estime que son prédécesseur. On peut même conjecturer que, si Maxime est si difficile à juger, c'est que le puissant évêque d'Arles n'en a pas souci. Quand on songe à quel trafic d'évêchés il fut accusé de se livrer, quand on réfléchit à la perversion morale que de pareils marchés supposent dans l'acheteur aussi bien que dans le vendeur, on est porté à soupçonner que nous avons en Maxime un spécimen du personnel épiscopal que le primat d'Arles constituait autour de lui.

Constance mourut le 2 septembre 422, sept mois après son association à l'empire. Quelque temps après, Boniface avait une nouvelle occasion d'intervenir dans les affaires du primat d'Arles. Patrocle venait de faire une ordination d'évêque à Lodève, dans la Narbonnaise Ire. L'évêque de Narbonne, Hilaire, que Zosime avait si rudement repoussé lorsqu'il avait voulu défendre contre Patrocle sa situation de métropolitain, avait cru prudent de laisser faire et n'était point intervenu. Mais les gens de Lodève, clercs et fidèles, réclamèrent auprès du nouveau pape. Ils en furent bien accueillis. Boniface[1], sans paraître se souvenir ni des décrets de Zosime, ni de la prétendue tradition de l'église d'Arles, rappela à l'évêque de Narbonne qu'il ne devait y avoir qu'un métropolitain par province, qu'il était métropolitain de la Narbonnaise Ire; que les ordina-

1. Jaffé, 362, 9 février 422.

tions le regardaient seul et non pas les métropolitains des provinces voisines. Il ajoutait qu'Hilaire aurait dû intervenir dans cette affaire sans y être sollicité par le siège apostolique, et que celui-ci l'invitait à procéder sans retard, en le soutenant de son autorité.

C'en était fait de la primatie de Patrocle. Ce personnage ne tarda pas à disparaître lui-même, dans des circonstances douloureuses. Honorius était mort en 423 sans enfants. Le jeune fils de Constance et de Placidie, Valentinien III, se trouvait alors à Constantinople avec sa mère. Il y eut deux ans de troubles en Occident ; un des ministres impériaux, Jean, prit la pourpre, mais Théodose II se décida à faire reconnaître Valentinien III et il y parvint dans le courant de l'année 425. Un des premiers actes de la régente Placidie, ce fut de restituer au clergé les privilèges dont il avait été dépouillé sous le « tyran ». Une lettre adressée à ce sujet au préfet du prétoire des Gaules[1] ordonne en même temps de chasser du pays les évêques pélagiens qui pourraient s'y trouver. On devra toutefois les faire mander par Patrocle, *sacrosanctae legis antistes*, lequel devra leur accorder vingt jours pour faire leur soumission. Cette constitution est datée d'Aquilée, 7 juillet 425. Les circonstances ne se prêtaient pas à ce qu'il en fût fait une application immédiate. Les Goths étaient revenus en Gaule depuis l'année 419 ; cantonnés

1. *Const. Sirm.*, 6.

d'abord entre les Pyrénées, la Garonne et la mer, ils profitèrent des difficultés politiques où se trouvait l'empire pour venir assiéger Arles; mais Aetius parvint à leur faire lever le siège. L'année suivante, en 426, Patrocle fut assassiné par un tribun. On imputa ce crime au *magister militum* Félix, personnage important et audacieux, dont la mémoire est chargée de plus d'un fait de ce genre[1].

Le pape Célestin, qui depuis 422 avait succédé à Boniface, suivit dans la question de la primatie d'Arles exactement les mêmes principes que son prédécesseur. Dans sa lettre du 26 juillet 428, adressée aux évêques de Viennoise et de Narbonnaise[2], il ratifie expressément la lettre de Boniface à Hilaire de Narbonne et proclame de nouveau le principe que chaque province doit avoir son métropolitain et que chaque métropolitain doit s'abstenir de tout empiétement sur les droits des autres.

III.

SAINT HILAIRE.

Honorat, le fondateur de Lérins, avait succédé à Patrocle; il ne siégea guère que deux ans et

1. Prosper, *Chron.*, 423-426 (Migne, *P. L.*, t. LI, p. 593). Ce Félix fit exécuter des réparations à la basilique de Latran (De Rossi, *Inscr. chr.*, t. II, p. 149). A Rome, il avait fait massacrer un diacre appelé Titus.

2. Jaffé, 369.

mourut le 16 janvier 429. Il eut pour successeur Hilaire, son disciple, personnage d'une incontestable sainteté. Lérins, cette école de science religieuse et de vertus monastiques, faisait déjà sentir son influence. Au milieu des crises du v^e^ siècle, l'épiscopat gallo-romain, recruté parmi les disciples de saint Martin et de saint Honorat et souvent aussi parmi les personnages les plus honorables de l'aristocratie locale, se montra en général à la hauteur des circonstances.

La Gaule était encore, vers 430, au pouvoir des Romains; les barbares, installés aux extrémités, en Savoie, au pied des Pyrénées et sur le cours inférieur des fleuves du Nord, étaient, du moins en principe, des serviteurs de l'empire. Les Cévennes et les Corbières formaient la limite des Wisigoths; les Burgondes n'occupaient que les montagnes voisines du lac Léman; les Franks ne dépassaient pas la Somme; tant que vécut Aetius († 454), général en chef des armées de Gaule, ces limites furent respectées.

Un homme aussi saint que l'évêque d'Arles devait être vivement préoccupé de la nécessité de renforcer autour de lui la discipline ecclésiastique. Sous son gouvernement, les conciles provinciaux se multiplièrent. Trois de ces assemblées nous sont connues par leurs actes ou plutôt par des résumés de leurs décisions, insérés dans les collections canoniques. Ce sont ceux de Riez (439), d'Orange (441) et de Vaison (442). Au bas de ces

pièces on lit encore les signatures des évêques. Ceux-ci appartenaient aux trois provinces de Viennoise, de Narbonnaise II^e^ et des Alpes Maritimes. L'évêque d'Uzès, dont le siège était un *castrum* dépendant de la cité de Nîmes, c'est-à-dire situé dans la Narbonnaise I^re^, fréquentait aussi les conciles arlésiens. En revanche, ceux de Marseille, de Nice, d'Aix n'y paraissent point. Mais, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que l'évêque de Vienne ne faisait pas difficulté d'y assister. Il avait, ce semble, admis qu'Arles était la véritable métropole de la Viennoise. Embrun aussi, on le voit par le concile de Riez, qui est fort clair sur ce point, était considérée comme un simple évêché, non comme une métropole ecclésiastique. En somme, sauf la sécession de la Narbonnaise I^re^ (moins Uzès) et l'abstention platonique d'Aix et de Marseille, la province ecclésiastique d'Arles s'était constituée suivant les idées de Patrocle.

Mais Hilaire ne se bornait pas à réunir les évêques et à leur donner, dans ses conciles, une sage direction ; il s'occupait aussi de recruter l'épiscopat. Ce saint homme, si dur à lui-même, qui travaillait de ses mains pour ne pas grever le trésor de son église et le patrimoine des pauvres, ne pouvait admettre que l'élection, toujours plus ou moins influencée par les plus terrestres intrigues, portât à la tête des églises des personnes de vertu médiocre. Un siège était-il vacant ou sur le point de l'être, on le voyait arriver, toujours à

pied, mais néanmoins toujours le premier. C'était un intrépide marcheur. Les fonctionnaires lui prêtaient volontiers leur concours; il n'avait aucune répugnance à en user pour ce qu'il croyait être le bien des populations confiées à sa sollicitude. Ses procédés sommaires, le peu de compte qu'il tenait des oppositions intéressées, une certaine fierté d'ascète, à laquelle il ne fallait pas se heurter, lui valurent quelquefois des désagréments. Il lui arriva de se hâter tellement qu'il donna un successeur à un évêque encore vivant. Ce prélat était fort malade, et sans doute Hilaire le croyait déjà mort. Mais il s'avisa de guérir, et sa guérison causa un conflit des plus fâcheux.

Du reste, le zèle d'Hilaire l'entraînait à se mêler des affaires étrangères à sa province. L'évêque Projectus, remplacé prématurément, avait son siège en dehors de la Viennoise. Au cours d'une visite que saint Hilaire fit, vers l'année 444, à son ami saint Germain d'Auxerre, il apprit que l'ordination de l'évêque récemment installé à Besançon, Chelidonius, était entachée de graves irrégularités. Par ses soins, un concile se réunit, probablement à Besançon, et, les faits ayant paru prouvés, Chelidonius fut déposé et pourvu d'un successeur. Cette intervention d'Hilaire ne paraît pas avoir été une application des pouvoirs concédés en 417 à son prédécesseur Patrocle. Ces pouvoirs n'allaient sûrement pas jusque-là. Hilaire avait sans doute agi en vertu du droit et même

du devoir moral qui incombe à tout évêque de veiller autour de lui à ce que la discipline soit respectée. Il est douteux que Besançon fût alors considérée comme une métropole ecclésiastique; l'organisation des métropoles, en ces contrées, ne se révèle encore par aucun fait. D'autre part, de tous les évêques dont la sollicitude pouvait être éveillée sur une affaire comme celle-là, Hilaire d'Arles était le plus à portée de procurer aux sentences ecclésiastiques l'appui de l'administration. Il ne manqua pas d'y recourir; le préfet des Gaules, à sa requête, fit le nécessaire pour évincer Chelidonius et faire reconnaître son successeur Importunus.

Mais Chelidonius ne se tint pas pour battu. Il se rendit à Rome et déféra au pape Léon la sentence d'Hilaire et de ses collègues; en même temps, il lui signala les procédés autoritaires et expéditifs de l'évêque d'Arles dans les nominations épiscopales. Léon fit bon accueil à Chelidonius, l'admit à la communion ecclésiastique au rang des évêques, et ouvrit une enquête. Hilaire, à cette nouvelle, arriva bientôt à Rome, à pied et en petit équipage. Les explications qu'il donna au pape, dans un langage assez rude, n'allaient à rien moins qu'à décliner la compétence du saint-siège en pareille matière. Il est sûr que, en s'en tenant aux canons de Sardique, dont l'église romaine s'était déjà autorisée plusieurs fois, même dans ses instructions aux évêques des Gaules, la

revision du premier procès aurait dû avoir lieu en Gaule, au besoin sous la présidence d'un légat du pape, mais non à Rome. Que saint Hilaire ait porté le débat sur ce terrain, c'est ce qui n'est nullement attesté. Il paraît s'en être tenu à des considérations plus générales et les avoir produites dans un style propre à effaroucher les oreilles romaines. Il n'avait pas jugé bon d'amener des témoins, de produire au moins ceux qui avaient décidé le concile à se prononcer contre Chelidonius. Celui-ci, au contraire, était venu avec un dossier et des témoins à décharge. Il les fit valoir avec d'autant plus de succès que la contradiction fit complètement défaut. Hilaire annonça hautement l'intention de s'abstenir et même de s'en aller. On eut beau le surveiller; grâce à la simplicité de ses moyens de transport, il put partir inaperçu et rentrer à Arles.

Vivement irrité, le pape Léon poursuivit l'enquête; on établit que les incapacités opposées à Chelidonius n'étaient pas réelles; son siège lui fut rendu. On agit de même à l'égard de l'évêque Projectus, celui qui avait été pourvu d'un successeur pendant une maladie. Ces points réglés, Léon se retourna contre l'évêque d'Arles. Il adressa à tous les évêques de la province de Viennoise une lettre très dure pour Hilaire[1]. Il lui reprochait sa pré-

1. Jaffé, 407. L'impression fâcheuse que l'attitude d'Hilaire avait faite sur le pape Léon se trahit très nettement, trop nettement, dans le ton de cette lettre. Quant aux affaires en

cipitation, ses façons autoritaires, ses recours à la force publique, enfin ses empiétements sur des provinces qui ne relevaient pas de lui. « Quelles « sont ces usurpations? Avant Patrocle, aucun de « ses prédécesseurs n'a exercé son autorité dans « de telles limites. Patrocle lui-même n'en a usé « ainsi que par une concession du saint-siège, « concession temporaire, révoquée depuis et avec « raison[1]. »

En conséquence, le pape dépouille Hilaire de toute juridiction, non seulement sur les provinces voisines, qui ne sont pas même en cause pour lui, mais sur la province de Viennoise elle-même. Il ne va pas jusqu'à le déposer, mais c'est uniquement par grâce, car il l'aurait bien mérité. Les ordinations d'évêques seront désormais présidées, dans chaque province, par leurs métropolitains respectifs. S'il y a lieu de convoquer en concile les évêques de plusieurs provinces, cela ne se fera qu'avec le consentement du vieil et véné-

litige, elles y sont rapportées d'après les dires des adversaires de l'évêque d'Arles. Voir là-dessus les explications de Tillemont, *Hist. ecclés.*, t. XV, p. 72 et suiv. Déjà, dans les affaires africaines d'Apiarius et d'Antoine de Fussala, on avait vu les papes Zosime, Boniface, Célestin, accueillir avec une étonnante facilité les récits de plaignants peu recommandables.

1. « Quid sibi Hilarius quaerit in aliena provincia, et id quod nullus decessorum ipsius ante Patroclum habuit quid usurpat? Cum et ipsum quod Patroclo a sede apostolica temporaliter videbatur esse concessum, postmodum sit sententia meliore revocatum. »

rable Léonce[1], doyen d'âge de l'épiscopat en ces régions.

Cette distribution de pouvoirs a quelque chose d'extraordinaire. Cependant il faut se rappeler que la préséance du doyen paraît bien avoir été, en Gaule comme ailleurs, la plus ancienne forme de l'autorité au sein du corps épiscopal. Les doyens sont antérieurs aux métropolitains. Ceux-ci, au temps où nous sommes, ne fonctionnaient que depuis un demi-siècle à peine. Du reste, l'intention évidente du pape étant qu'il ne devait y avoir en Gaule aucun métropolitain supérieur aux autres, il était naturel qu'il remît à un doyen d'âge, même et surtout s'il n'était qu'un simple évêque, le soin de faire ce qu'il pouvait y avoir à faire en fait d'actes interprovinciaux.

Léon ne désigne pas expressément les métropolitains auxquels il remet la présidence des ordinations. Nous savons par une autre de ses lettres[2] que, dans la Viennoise, ce fut l'évêque de Vienne. Je serais porté à croire qu'il en fut de même des évêques d'Aix et d'Embrun pour la Narbonnaise II[e] et les Alpes Maritimes. Le pape, en effet, rappelle avec insistance qu'un métropolitain ne peut gouverner plusieurs provinces; il prévoit même le cas où un métropolitain serait tenté de céder son droit à l'évêque d'Arles; il décide qu'une telle cession

1. Le siège de ce Léonce est inconnu.
2. J. 450.

est nulle, ou plutôt que le droit abandonné par le métropolitain passe, par le fait même, au plus ancien évêque de la province.

Cette prévoyance est propre à montrer que le pape n'ignorait pas les tendances de l'épiscopat provençal à se grouper autour du siège d'Arles, sans distinction de provinces. On craignait à Rome que la déchéance d'Hilaire ne fût pas acceptée au delà des Alpes et que l'on recourût à des subterfuges pour la tourner. Aussi s'ingénia-t-on à obstruer toutes les voies. Le pape alla plus loin. Il profita de l'occasion pour solliciter de l'empereur Valentinien III un rescrit[1] où la condamnation d'Hilaire était portée officiellement à la connaissance du patrice Aetius, représentant de l'empire dans les Gaules. Afin que personne ne fût tenté de faire de l'opposition, on ajouta à ce rescrit une clause qui obligeait les évêques appelés à Rome par le pape à obéir à sa convocation, et ordonnait aux gouverneurs de provinces de les y contraindre en cas de besoin[2]. La lettre impériale est du 6 juin 445.

Frappé de tant de foudres, le vénérable Hilaire ne songea pas même à résister. Suivant l'ordre du pape, il se confina désormais dans le soin de son église d'Arles. Il chercha même à calmer l'ir-

1. *Nov. Valentin.*, 16.

2. Ceci n'est pas chose nouvelle. Dès le temps de Gratien, pareille prescription avait été édictée dans le rescrit au vicaire de Rome Aquilinus (Hardouin, *Conciles*, t. I, p. 843). Ce rescrit, il est vrai, ne fut pas inséré dans le code théodosien.

ritation de Léon. A plusieurs reprises il lui députa d'abord le prêtre Ravennius, puis les évêques d'Avignon et d'Uzès, Nectaire et Constance. Ces envoyés étaient porteurs de lettres où Hilaire exposait les choses à son point de vue et faisait apparemment quelques concessions, mais sans se départir d'une certaine raideur peu propre à faciliter les négociations. Les deux évêques trouvèrent à Rome une ancienne connaissance, un grand ami d'Hilaire, Auxiliaris, autrefois préfet des Gaules, maintenant préfet de Rome ou d'Italie. Auxiliaris se mêla un peu de l'affaire, cherchant à concilier deux saints personnages dont un au moins était d'un naturel peu accommodant. Il parla de ses démarches à Hilaire, dans une lettre dont le biographe de celui-ci nous a conservé un passage fort curieux. « Je me suis, dit-il, entretenu avec le « saint pape Léon. Ici je vous vois froncer le sour- « cil. » Suivent de grands compliments; Hilaire est d'un caractère égal, quoique inflexible; il n'a ni fiel ni arrogance. « Mais les hommes ne sup- « portent pas qu'on leur parle tout à fait comme « on pense. Les Romains, par exemple, ont les « oreilles sensibles à une certaine douceur de lan- « gage. Si Votre Sainteté voulait bien s'y accom- « moder un peu, elle n'y perdrait rien et y gagne- « rait même beaucoup[1]. »

1. « Locutus sum etiam cum sancto papa Leone. Hoc loco, credo, aliquantulum animo perhorrescis; sed cum propositi tui tenax sis et semper aequalis nulloque commotio-

Hilaire, apparemment, ne parvint pas à se plier à cette *teneritudo* qui charma de tout temps les oreilles romaines. Il fut impossible de lui appliquer le *Parcere subiectis;* on maintint contre lui le *Debellare superbos*. Quand il mourut, le 5 mai 449, la réconciliation n'était pas faite. On peut croire, du reste, que si, dans les quatre dernières années de son épiscopat, il s'était prêté à des négociations, c'était beaucoup moins par souci de son prestige perdu que pour ne pas chagriner les Arlésiens. Un prêtre aussi accompli ne pouvait regretter qu'à demi une autorité qui, tout en lui donnant le moyen de faire du bien autour de lui, aggravait considérablement sa responsabilité. Mais les Arlésiens, clercs et fidèles, n'étaient pas de cet avis. Ils tenaient à leur métropole, et j'ai bien peur que quelques-uns n'aient maugréé plus ou moins ouvertement contre le saint homme qui l'avait compromise par son zèle et son obstination. Patrocle, assurément, ne valait pas Hilaire. Mais quel métropolitain !

nis felle rapiaris, sicut nullis extolleris illecebris gaudiorum, ego nec minimum quidem factum beatitudinis tuae arrogantiae memini contagione fuscari. Sed impatienter ferunt homines si sic loquamur quomodo nobis conscii sumus. Aures praeterea Romanorum quadam teneritudine plus trahuntur; in quam si se sanctitas tua subinde demittat, plurimum tu, nihil perditurus, acquiris. »

IV.

RAVENNIUS.

Cet attachement à la métropole d'Arles était partagé par tous les Provençaux, — sauf ceux de Marseille et d'Aix, — de quelque province qu'ils fussent. On le vit bien quand il s'agit de donner un successeur à Hilaire, et surtout quand on profita de ce changement pour essayer de reconquérir la situation perdue.

Les évêques qui prirent part à l'élection étaient tous, autant qu'on peut les identifier, du midi de la Viennoise. Le métropolitain de Narbonne, Rusticus, fut convoqué et assista à la cérémonie. Celui de Vienne, Nicétas, y vint aussi[1].

Ravennius, ce prêtre d'Arles qui avait été envoyé quelques années auparavant en ambassade auprès du pape, réunit les suffrages et fut consacré. Les prélats adressèrent à saint Léon une lettre où ils lui notifiaient l'ordination. Léon était à ce moment plongé dans les plus grandes perplexités à propos du concile qui se réunissait à Éphèse pour juger le différend entre le moine Eutychès

1. A en juger par l'ordre des noms dans l'intitulé de la réponse que fit le pape à la notification de l'élection (Jaffé, 434), ni l'un ni l'autre de ces deux métropolitains n'aurait eu la préséance. On lit en effet : *Constantino* (Carpentras), *Audentio* (Die), *Rustico* (Narbonne), *Auspicio* (Vaison), *Nicetae* (Vienne), *Nectario* (Avignon), etc.

et l'évêque de Constantinople Flavien. Dans ce moment de crise, la nouvelle de l'élection de Ravennius, faite évidemment pour lui donner satisfaction, ne pouvait manquer de lui agréer beaucoup. Il répondit par deux lettres, l'une aux prélats consécrateurs, l'autre à Ravennius lui-même (22 août 449). Quelques jours après, il écrivit encore à Ravennius pour désavouer un certain Petronianus, qui, se disant diacre de Rome, courait les églises de Gaule et causait des troubles (26 août)[1].

Dans ces lettres, il n'est fait aucune mention des questions brûlantes. Ni les prélats qui avaient consacré Ravennius, ni Ravennius lui-même n'avaient cru opportun d'en parler. Se voyant bien accueillis, ils s'enhardirent et, dès le commencement de l'année suivante, ils reprirent l'affaire de la primatie. Une occasion se présenta. Auspicius, évêque de Vaison, vint à mourir. Ravennius fit diligence, et, avant que l'évêque de Vienne eût pu faire valoir ses droits de métropolitain, il ordonna pour évêque un certain Fonteius. L'évêque de Vienne prit tout naturellement la chose en mauvaise part. Il envoya à Rome pour se plaindre de cette violation flagrante de ses droits. Aussitôt Ravennius organisa une manifestation en sens contraire. Dix-neuf évêques, ceux d'Orange, Vaison, Avignon, Carpentras, Die, Cavaillon, Toulon, Riez, Fréjus,

1. Jaffé, 434, 435, 436 (22 et 26 août 449).

Antibes, Embrun, Thorame, Senez (ou Glandève), Cimiez, Uzès, et quatre autres dont les sièges ne peuvent être identifiés, adressèrent au pape une supplique (*preces*) en faveur des droits métropolitains de l'évêque d'Arles. Cette fois, les signataires ne sont pas seulement des évêques de Viennoise; il y en a de la seconde Narbonnaise et des Alpes Maritimes. L'évêque de Marseille, Venerius, et vraisemblablement celui d'Aix, ne prirent aucune part à cette démarche collective. Il en fut de même, tout naturellement, des prélats du nord de la province.

Les gens de Vienne arrivèrent les premiers à Rome. Leur supplique est perdue, de même que la réponse que le pape ne manqua pas d'y faire. Mais on a encore les pièces arlésiennes[1]. Elles sont fort instructives. Les prélats commencent par les compliments d'usage et insinuent que Ravennius, dont l'élection a fait tant de plaisir au pape, ne saurait être puni pour les offenses de son prédécesseur. Vient ensuite l'argument de saint Trophime, qui, envoyé *par le bienheureux apôtre Pierre*, est le premier auteur de l'évangélisation des Gaules; des évêques ont été institués par lui en divers endroits avant qu'il n'y en eût dans cette ville de Vienne, qui a l'impudence de revendiquer une prééminence à laquelle elle n'a aucun titre. Les prélats signataires

1. Migne, *P. L.*, t. LIV, p. 879.

et leurs prédécesseurs ont été ordonnés par les évêques d'Arles; c'est une tradition invétérée qu'Arles, l'église de saint Trophime, jouisse en Gaule de la même primauté qui est reconnue à Rome sur les églises du monde entier. D'ailleurs, cette ville a été particulièrement honorée par les empereurs chrétiens. Constantin lui a donné son nom (*Constantina Arelas*); Valentinien et Honorius lui ont accordé divers privilèges. Elle a vu les consuls inaugurer leur dignité; elle est le siège de la préfecture des Gaules et des plus hautes juridictions, et cela depuis l'origine; sa primatie temporelle est de même date que sa primatie spirituelle. Les documents pontificaux démontrent que l'évêque d'Arles a le droit d'ordonner les évêques, non seulement de la Viennoise, mais des trois provinces, et qu'il est le vicaire du siège apostolique pour toutes les Gaules.

Les dix-neuf suffragants de Ravennius exagéraient singulièrement les choses. Saint Trophime peut avoir été le fondateur de l'église d'Arles ou au moins un ancien évêque de cette église; rien assurément n'empêche qu'un personnage de ce nom n'ait été envoyé en Provence par saint Pierre pour y prêcher la foi[1]. Mais autre chose est la possibilité du fait, autre chose sa réalité. Celle-ci ne peut être affirmée que sur de bons

1. Remarquer que les évêques ne l'identifient pas le moins du monde au Trophime, disciple de saint Paul, connu par *Act.*, xx, 4; xxi, 29, et *II Tim.*, iv, 20.

témoignages. Patrocle, qui le premier mit en avant saint Trophime dans l'intérêt des prétentions arlésiennes, ne souffle mot de saint Pierre. Les prélats de 450 sont les premiers qui aient introduit ce nom dans le débat. Or, leur perspicacité historique se dément trop clairement un peu plus loin pour qu'on ait droit de croire qu'ils eussent ici science certaine et personnelle. Du reste, quand on admettrait l'antiquité qu'ils donnent à saint Trophime et son rôle d'apôtre premier et principal des Gaules, on serait obligé d'écarter la tradition primatiale que les évêques disent s'y être rattachée dès le principe. Il n'y a pas trace d'une autorité spéciale exercée sur leurs collègues par les évêques d'Arles comme tels avant la querelle portée au concile de Turin.

Quant aux considérations sur l'importance politique de la ville d'Arles, elles avaient leur valeur. Bien que les papes ne fussent guère disposés à admettre que la situation ecclésiastique d'un évêque se mesure à la dignité de sa ville épiscopale, il y avait lieu, surtout au milieu du v^e^ siècle, alors que la dislocation de l'empire pouvait mettre l'Église en péril, de fortifier l'un et l'autre en resserrant les liens qui unissaient leurs principaux organes. Mais les évêques prétendaient faire remonter aux origines de l'empire une situation qui n'avait encore qu'un demi-siècle de durée. Cette assertion ferait peu d'honneur à leur bonne foi s'il n'était plus naturel de la mettre au compte

de leur ignorance et aussi de leurs préoccupations polémiques.

Dans sa réponse[1], datée du 5 mai 450, le pape Léon fait remarquer très finement que la supplique des dix-neuf évêques montre de quels bons sentiments ils sont animés à l'égard de Ravennius ; mais il est obligé de tenir compte des assertions et des revendications contraires de l'évêque de Vienne. Dans le conflit des arguments présentés par les deux parties, il a reconnu que les deux villes de Vienne et d'Arles, très illustres l'une et l'autre, ont joui tour à tour de la préséance ecclésiastique, bien qu'à l'origine elles aient été au civil exactement sur le même pied. Cette appréciation du pape nous montre ou qu'il s'était renseigné à bonne source sur l'ancienne organisation de la province ou que la requête des Viennois était mieux fondée en histoire que celle de leurs adversaires. En tenant compte de ces faits et de la situation qu'il avait lui-même reconnue à l'évêque de Vienne à la suite des excès de pouvoir d'Hilaire d'Arles, il juge que, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de diviser la province en deux circonscriptions métropolitaines. L'évêque de Vienne ordonnera ceux de Valence, de Tarantaise, de Genève et de Grenoble ; les autres seront ordonnés par l'évêque d'Arles.

On ne voit pas très bien ce que saint Léon

1. Jaffé, 450.

entend ici par province. Il nomme d'abord la province de Viennoise en parlant de la nécessité d'y conserver la paix; puis, dans les phrases où il est question du partage, il dit seulement *la province*. Or, Tarantaise était certainement en dehors de la province Viennoise. Elle appartenait à celle des *Alpes Grées et Pennines*. Comme il n'énumère pas les sièges épiscopaux soumis à l'évêque d'Arles, on peut croire que, par l'expression *reliquae vero civitates eiusdem provinciae*, il entend aussi bien celles de la seconde Narbonnaise et des Alpes Maritimes que celles de la province Viennoise proprement dite.

Il n'est pas fait mention de Marseille ni d'Aix. Nous retrouverons plus tard encore des traces de l'opposition tacite que les évêques de ces deux sièges persistèrent à faire au métropolitain d'Arles. Cette opposition, cependant, ne rompait pas les liens de charité et de communion. Si l'évêque de Marseille ne paraît jamais dans les réunions conciliaires où les suffragants d'Arles traitent de questions disciplinaires, en revanche on le voit intervenir aussitôt qu'il s'agit de la foi.

Dans toutes ces négociations, il n'est nullement question du vicariat. La province métropolitaine d'Arles s'étend, se restreint, disparaît même quelque temps; mais, depuis Boniface jusqu'à la mort de saint Léon (419-461), les métropolitains d'Arles sont et demeurent de simples métropolitains, sans aucune délégation permanente de pou-

voirs supérieurs. Le vicariat, du reste, avait perdu sa raison d'être. Les empereurs s'étaient installés à Ravenne et ne semblaient pas disposés à réintégrer leur ancienne capitale, Milan. Ravenne était de fraîche date et comme capitale et comme métropole ecclésiastique; à Rome, on la traitait toujours en église directement suffragante, et l'on ne songeait guère à en prendre ombrage. On avait donc laissé tomber sans regret l'institution du vicariat.

Cependant, Arles demeurait un grand centre d'informations et de communications. On s'en souvenait de temps à autre, quand on avait besoin de correspondre avec l'épiscopat des Gaules et de lui faire observer une attitude commune.

En même temps que la lettre qui lui notifiait la division de la province, Ravennius en reçut une autre[1], par laquelle le pape lui communiquait deux pièces dogmatiques, sa lettre à Flavien de Constantinople et une lettre adressée autrefois par saint Cyrille à Nestorius. Ravennius était prié de porter ces documents à la connaissance de tous les évêques[2]. Les mêmes pièces étaient expédiées par le pape un peu partout. Dans la lutte qu'il soutenait à ce moment contre l'hérésie

1. Jaffé, 451.

2. *Universis fratribus innotescat.* L'expression est un peu vague; le pape ne dit ni toute la Gaule ni toute la province ecclésiastique d'Arles.

d'Eutychès, les violences de Dioscore et l'inertie de Théodose II, Léon tenait à s'assurer l'appui de tout l'épiscopat occidental.

Les lettres de Léon à Ravennius étaient datées du 5 mai 450. Il paraît que l'évêque d'Arles ne se pressa pas beaucoup de satisfaire le pape ou que les circonstances l'empêchèrent de faire toute la diligence qui eût été désirable, car la réponse ne fut expédiée à Rome que bien tardivement. Les prélats gallicans furent prévenus par la mort de Théodose II (28 juillet 450); ils firent attendre plus d'un an leur réponse. Elle finit pourtant par arriver; la lettre du pape avait recueilli quarante-quatre adhésions. On voit, par les noms des signataires, qu'ils appartenaient presque tous aux provinces de Viennoise (moins les sièges suffragants de Vienne), de seconde Narbonnaise, des Alpes Maritimes, de première Narbonnaise, quelques-uns à l'Aquitaine. Les noms des sièges ne sont malheureusement pas indiqués[1], mais aucun des célèbres évêques du nord et de l'est des Gaules, que l'invasion d'Attila mit alors en relief, ne figure parmi les signataires[2].

1. Polycarpe de la Rivière prétendait avoir eu communication d'un exemplaire de cette lettre appartenant à J. Savaron, président au présidial de Clermont-Ferrand sous Henri IV et Louis XIII; les sièges y étaient indiqués (*Gall. christ.*, t. I, p. 3, 86, 474, etc.). Il est sûr que cet exemplaire n'a jamais existé et que les indications géographiques en question sont à mettre au compte de Polycarpe lui-même.

2. Ces signatures, ou tout au moins la plupart d'entre

Ingenuus, évêque d'Embrun, fut chargé de porter cette lettre à Rome. Le pape y répondit aussitôt[1], se plaignant un peu du retard qu'on avait mis à la lui faire parvenir. Puis, ses légats étant revenus d'Orient, il communiqua aux mêmes évêques gallicans[2] la sentence rendue à Chalcédoine contre Dioscore. C'est sans doute pendant le séjour qu'il fit à Rome à cette occasion qu'Ingenuus, soutenu par les évêques des Alpes Maritimes, obtint du pape la réunion des deux sièges épiscopaux de Nice et de Cimiez, distincts jusqu'alors[3].

Peu de temps après cette affaire, il surgit un différend entre le monastère de Lérins et les évêques voisins. L'abbé de Lérins, le célèbre Fauste, défendait l'indépendance de ses moines contre les revendications de l'évêque de Fréjus, Théodore. Ravennius réunit un concile à Arles le 30 décembre d'une année inconnue[4]. Rusticus de

elles, furent données dans un concile (*in unum celeriter non potuimus convenire*). Pour excuser leur retard, les évêques allèguent l'éloignement et la mauvaise saison. Chose extraordinaire, ils ne font pas la moindre allusion à l'invasion d'Attila.

1. Jaffé, 479.

2. Jaffé, 480. Cette seconde lettre ne porte en tête que les trois noms de Rusticus, Ravennius et Venerius (Narbonne, Arles et Marseille), avec la mention générale *et ceteris episcopis per Gallias existentibus*.

3. Sur ceci, voir le tome III (5e série) de ces *Mémoires*, p. 40.

4. Hardouin, *Conc.*, II, p. 779. On fixe ordinairement à

Narbonne y fut spécialement invité ; l'évêque de Marseille persista dans son abstention. L'assemblée réussit à concilier les parties, en réservant à l'évêque de Fréjus les ordinations, le saint chrême, la confirmation et l'approbation des clercs étrangers ; pour le reste, les moines de Lérins furent déclarés exempts de sa juridiction et soumis seulement à leur abbé.

Rusticus, évêque de Narbonne, a une place importante dans l'histoire de ce temps. Il était né dans une famille distinguée et vouée en grande partie au service de l'Église. Son père, Bonosus, devint évêque ; le frère de sa mère, Arator, le fut aussi. C'est lui, sans doute, ce jeune Rusticus marseillais, à qui saint Jérôme écrivait vers l'année 411[1], lui recommandant de fuir le monde, d'entrer dans un monastère, de suivre les exemples d'Exupère de Toulouse et les sages conseils du saint évêque Proculus. Rusticus entra en effet dans le monastère de Marseille, où il vécut en compagnie de Venerius, le futur successeur de Proculus ; il fit partie avec lui du *presbyterium* marseillais et, le 9 octobre 427, il fut élu et ordonné évêque de Narbonne. On conserve trois monuments épigraphiques qui mentionnent son épiscopat. Le plus important est une inscription commémorative de la construction d'une basilique élevée par

l'année 455 la date de ce concile, mais ce n'est qu'une simple conjecture, sans fondement précis.

1. Ep. 95 (Martianay).

souscription avec le concours du préfet des Gaules Marcellus[1].

Nous avons vu Rusticus, malgré ses attaches marseillaises, assister volontiers aux conciles arlésiens et prendre part à toutes les affaires ecclésiastiques du midi de la Gaule. Dans son ressort propre, il rencontra souvent de graves difficultés. Une partie de la première Narbonnaise, et notamment la cité de Toulouse, était au pouvoir des Goths depuis 419. Au milieu de la désorganisation qui suivit la mort de Valentinien III et la prise de Rome par Genséric (455), les barbares se montraient chaque jour plus entreprenants. Ils poussèrent à l'empire Avitus, noble gaulois, beau-père de Sidoine Apollinaire, et se firent donner commission par lui pour réduire les Suèves d'Espagne. En Gaule, les limites où ils étaient cantonnés depuis quarante ans leur paraissaient trop étroites; ils ne cessaient de regarder du côté de Narbonne et de Clermont. La première de ces villes leur fut livrée en 462 par son gouverneur,

1. Le Blant, 617. Rusticus date par l'année de son épiscopat et le jour de cette année, le 1er jour étant le 9 octobre, le second le 10 et ainsi de suite; le n° 609 de M. Le Blant est le célèbre autel du village de Minerve, qui sert encore au culte; Rusticus l'érigea en 456; il est couvert de noms gravés à la pointe par les pèlerins; le n° 618 est une inscription gravée sur une colonne de quelque église à Narbonne même; elle porte la date du 1er juillet 444. — Ces inscriptions figurent maintenant au *Corp. inscr. lat.*, t. XII, nos 5334, 5335, 5337; dans le commentaire de la première, M. Mommsen me paraît avoir un peu embrouillé les dates.

du vivant même du roi Théodoric II, qui pourtant continuait de se dire l'allié de l'empire. Les grands changements se préparaient; la dernière heure de l'empire d'Occident allait bientôt sonner.

L'église de Béziers étant devenue vacante sur ces entrefaites, Rusticus chercha à y installer son diacre Hermès, mais il n'y réussit pas. Hermès, repoussé par quelque sédition, dut se retirer auprès du métropolitain. Celui-ci mourut peu après. Les gens de Narbonne avaient un évêque tout ordonné; ils le gardèrent : Hermès s'assit sur le siège laissé vacant par Rusticus.

C'était une irrégularité. L'usage était contraire aux translations d'évêques. Léon vit d'assez mauvais œil le choix des Narbonnais; mais sa protestation fut interrompue par la mort (10 novembre 461).

On lui donna pour successeur son propre archidiacre, Hilaire, personnage grandement considéré.

V.

LÉONCE.

L'évêque d'Arles Ravennius avait précédé Léon dans la tombe. Son successeur Léonce et le pape Hilaire échangèrent des lettres de félicitations[1] à propos de l'avènement de celui-ci au pontificat romain. L'empire d'Occident était alors de fait

1. Jaffé, 552, 553; Thiel, *Epp. Rom. pontificum*, t. I, p. 138.

entre les mains du *magister militum* Ricimer, Suève de naissance, qui venait de supprimer l'empereur Majorien et d'élever l'empereur Sévère. Goths et Burgondes devenaient de plus en plus exigeants. L'armée du nord de la Gaule, entre les mains du général Ægidius, contenait tant bien que mal la poussée franque. Les Franks étaient divisés en petits corps d'armée rivaux et relativement faciles à vaincre. Mais au sud de la Loire et du Rhône, les Wisigoths envahissaient le pays situé entre les Cévennes et la Méditerranée; les Burgondes descendaient des montagnes savoisiennes et s'avançaient progressivement vers les grandes villes de Lyon, Vienne et Arles. Les premiers s'emparèrent de Narbonne, par trahison, dès l'année 462; les Burgondes cherchaient à mettre la main sur la ville de Die, qui domine le cours de la Drôme. Dans ces pays, la véritable force locale était l'évêque; nulle autorité n'était plus reconnue et plus sentie que la sienne. Aussi importait-il de maintenir à la tête des églises des personnes d'un patriotisme éprouvé. Les gens de Narbonne ne pouvaient mieux faire que de se serrer autour de leur évêque Hermès, disciple de Rusticus, et formé à bonne école. A Die, une vacance se produisit vers 461 ou 462. Au point de vue ecclésiastique, cette ville dépendait d'Arles, et c'était à l'évêque Léonce qu'il appartenait de présider à l'ordination. Mamert, évêque de Vienne, plus voisin, accourut à la première nouvelle et fit

reconnaître en toute hâte un nouveau prélat. Léonce ne paraît pas s'en être beaucoup ému; il appréciait sans doute les nécessités de la situation. Mais les barbares, frustrés dans leurs espérances, s'avisèrent de se faire les champions de la discipline canonique. Frédéric, le frère du roi des Goths, et Gundioc, un des princes bourguignons, déférèrent au pape Hilaire les ordinations d'Hermès et du nouvel évêque de Die.

L'affaire de Narbonne arriva la première. Le 3 novembre 462, Hilaire écrivit à l'évêque d'Arles pour lui demander des renseignements, le gourmandant fort sur son insouciance des affaires de la province : *quae ad monarchiam tuam pertinet*[1]. Soit que Léonce eût fait diligence après avoir reçu cette lettre, soit qu'il en eût prévenu l'expédition, deux évêques provençaux, Fauste de Riez, l'ancien abbé de Lérins, et Auxanius, de siège inconnu, se trouvèrent à Rome au concile du 19 novembre, anniversaire de l'ordination du pape.

Le pape chargea ces prélats d'une lettre[2], adressée aux évêques de Viennoise, de Lyonnaise, des deux Narbonnaises et des Alpes Maritimes; il leur notifiait ce qu'il avait réglé au sujet de Narbonne. Hermès, dont on lui avait rappelé le mérite personnel et la vertu, conservait son évêché, mais perdait ses droits de métropolitain, transférés au

1. Jaffé, 554.
2. Jaffé, 555.

vieux Constantius d'Uzès. Cette solution était assez ingénieuse ; provisoirement, la prépondérance ecclésiastique était enlevée à Narbonne, devenue sujette du roi des Goths, et passait à Uzès, localité romaine, voisine d'Arles. Hilaire insistait en même temps pour que Léonce réunît tous les ans des conciles de toutes les provinces d'où il serait possible d'avoir des évêques. La situation politique commandait cette mesure, à tout le moins autant que les nécessités ecclésiastiques.

Mais Léonce avait peu de goût pour le rôle de patriarche. L'année suivante, le 10 octobre, le pape lui écrivit[1] pour lui demander des renseignements sur ce qui venait de se passer à Die. Il voulait que Léonce tînt un concile et jugeât l'affaire. L'évêque d'Arles obéit. Vingt évêques se réunirent à lui. Eustasius de Marseille assista à cette assemblée. Bien entendu, Mamert se dispensa d'y venir. Du reste, on ne paraît pas avoir été bien sévère pour lui. L'évêque Antonius, chargé de porter au pape les décisions du concile, donna aussi des renseignements favorables sur l'évêque de Vienne, et Hilaire se décida à sanctionner le fait accompli. Cependant, il voulut que l'ordination du nouvel évêque de Die fût confirmée par Léonce, et il chargea Veranus, évêque de Vence, qui avait, paraît-il, un crédit particulier auprès de Mamert, de lui faire des remontrances

1. Jaffé, 556.

et de l'avertir qu'une nouvelle usurpation entraînerait de droit la suppression de la métropole de Vienne et la réintégration de toutes les églises de la province sous l'autorité de l'évêque d'Arles[1].

On voit que le pape Hilaire attachait une certaine importance aux pouvoirs supérieurs de l'évêque d'Arles. Il reprenait, sans le dire[2], la tradition interrompue depuis la mort de Zosime; mais Léonce n'était pas Patrocle, et l'institution restaurée ne porta guère de fruits. Cependant, nous devons signaler un concile qui se tint, il est vrai, après la mort du pape Hilaire, mais qui correspondait assez bien aux idées que se faisait ce pape sur le fonctionnement de la « monarchie » d'Arles.

Depuis longtemps, la Provence était agitée par des controverses sur la prédestination. L'opinion du pays, notamment celle des grands monastères de Marseille et de Lérins, n'avait pas accepté les doctrines extrêmes de saint Augustin. On les combattait, non point en invectivant contre l'illustre évêque d'Hippone, dont la figure imposante eût déconcerté toutes les attaques, mais soit en théorie, soit dans la personne de son disciple Prosper. Celui-ci disparu, on continua à disserter contre les prédestinatiens; toute une littérature est sortie de ces controverses. Mais les prédestinatiens

1. Jaffé, 557, 558, 559.

2. Il n'est pas possible d'admettre que le vicariat ait été rétabli par lettres officielles; de tels documents se retrouveraient dans le recueil des privilèges de l'église d'Arles.

en chair et en os étaient rares sur le sol de la Gaule; les maîtres de Lérins se trouvaient un peu dans la situation de chasseurs sans gibier, lorsque l'un d'eux, Fauste, évêque de Riez, découvrit, dans son propre diocèse, un représentant des idées les moins mitigées de saint Augustin. C'était un prêtre appelé Lucidus. On eut la satisfaction de le réfuter, ce qui était relativement aisé, et même de le convertir, ce qui se voit plus rarement. Cependant on n'y réussit pas du premier coup. Fauste commença par argumenter avec le prédestinatien; puis, celui-ci faisant résistance, il le somma par écrit de signer une liste de cinq ou six propositions, sous peine d'être traduit devant le concile. Lucidus maintint encore son opposition. Fauste alors décida l'évêque d'Arles Léonce à user de son droit de convoquer les prélats en concile et à tenir une assemblée solennelle contre les fauteurs de la prédestination[1].

Le concile se tint, en effet, à Arles, en 474 ou 475. Outre les évêques des provinces méridionales (Narbonnaise, Viennoise, Alpes Maritimes), on y vit aussi des prélats de la Lyonnaise première, Patient de Lyon, Euphronius d'Autun, Jean de Chalon-sur-Saône; Mamert de Vienne et ses suffragants, même les évêques de Marseille, Graecus, et d'Aix, Basile, en tout trente prélats,

1. Sur ces affaires, voir la lettre de Fauste à Lucidus et celle de Lucidus au concile (*M. G. Scr. ant.*, t. VIII, p. 288, 210).

dont les sièges, malheureusement, ne sont pas tous identifiables. Les vieilles rancunes étaient oubliées. Les circonstances, d'ailleurs, étaient graves et solennelles [1] ; à ce moment, les Goths portaient leur frontière jusqu'à la Loire et au Rhône. Bourges et Clermont allaient bientôt tomber en leur pouvoir. Un empereur récemment expédié de Constantinople, Julius Nepos, essayait de traiter avec eux pour les décider à ne pas pousser plus loin leurs conquêtes. La Gaule romaine était réduite à bien peu de chose : à l'ouest, les provinces d'entre la Loire et la Somme ; au sud-est, ce que nous appelons maintenant la Provence : Arles et Orange étaient encore impériales ; mais, depuis Vaison jusqu'à Lyon, et peut-être plus au nord, les Burgondes étaient maîtres des cités ; ils atteignaient ainsi, ou peu s'en fallait, la frontière orientale du royaume wisigoth ; s'ils n'avaient pas été mieux disposés que ceux-ci en faveur de l'empire, l'armée romaine du nord aurait été entièrement coupée de la Provence et de l'Italie.

Je soupçonne que le besoin de se concerter en face d'une situation aussi difficile ne fut pas étranger à la réunion de tant d'évêques et que l'affaire de Lucidus ne fut guère qu'un prétexte. Quoi qu'il en soit, Lucidus comparut et s'exécuta.

1. M. Br. Krusch (*M. G. Scr. ant.*, t. VIII, p. LVI) pense, avec raison, que ce concile se tint peu avant 475.

Nous avons encore la lettre de rétractation qu'il adressa à la sainte assemblée.

VI.

SAINT CÉSAIRE.

Après la mort du pape Hilaire, et même après l'année 464, nous perdons toute trace de correspondance entre Rome et la Gaule méridionale. Vers 480, la Provence tomba aux mains des Wisigoths et les rapports devinrent plus difficiles. Le 23 août 494, le pape Gélase écrivit à Éonius, successeur de Léonce, en profitant de l'occasion offerte par deux quêteurs venus de Gaule en Italie. Il est heureux, dit-il, d'avoir trouvé ce moyen de reprendre la correspondance interrompue depuis longtemps, et de pouvoir ainsi notifier son avènement à l'évêque d'Arles[1]. Cet avènement avait déjà deux ans et demi de date.

Les relations furent reprises. Indépendamment des traces qui en subsistent dans les anciens recueils arlésiens de droit canonique, on peut constater directement que les papes Anastase II (496-498) et Symmaque (498-514)[2] entretinrent des relations assez suivies avec Éonius, bien avant

1. Jaffé, 640 : « Inter difficultates varias copiam nos reperisse gratulamur qua per divinam gratiam sedis apostolicae regimen nos adisse pandentes, praetermissum diu cum tua misceremus fraternitate sermonem. »

2. Jaffé, 751, 753, 754.

le temps où, par suite de l'intervention du roi Théodoric dans la querelle entre Franks et Wisigoths, la Provence fut de nouveau (508-538) rattachée à l'Italie. Ces relations avaient pour motif des affaires ecclésiastiques d'un caractère général, comme la question du traducianisme[1] ou la date de la fête de Pâques dans les cas où le comput était ambigu[2]. Mais la question locale par excellence, celle des frontières entre les deux obédiences métropolitaines de Vienne et d'Arles, fut aussi remise sur le tapis. La Durance servait alors de limite entre les deux royaumes burgonde et wisigoth. Les évêques de Vienne pensèrent qu'elle devait aussi servir de démarcation entre les deux provinces ecclésiastiques. Saint Avit entama à ce sujet des négociations avec le pape Anastase II, qui entra dans ses idées. Mais Éonius réclama, et Symmaque, successeur d'Anastase, lui donna raison[3]. Cette dernière décision est de l'année 500, c'est-à-dire d'un temps où la Provence était encore soumise aux Wisigoths. Quand l'ancien régime y eut été rétabli, en 508, sous les auspices de Théodoric, Arles et Rome se trouvant de nouveau avoir les mêmes maîtres, l'évêque d'Arles, qui était maintenant saint Césaire, se mit en rapport avec le pape et obtint de lui : 1° une confirmation

1. Jaffé, 751.
2. Jaffé, 754.
3. Jaffé, 753, 754.

expresse du partage ordonné par saint Léon[1]; 2° la concession du pallium[2]; 3° la surveillance générale des affaires religieuses de la Gaule et de l'Espagne[3], avec le droit de convoquer des conciles; l'évêque d'Aix est indiqué nommément parmi ceux qui ont le devoir d'obéir aux convocations du métropolitain d'Arles[4].

Ces décisions romaines ne sortirent pas complètement leur effet. Si l'on juge de la province d'Arles par le concile d'Agde de 506, concile national de la Gaule wisigothique, on voit qu'elle ne dépassait pas la Durance, sauf peut-être à son embouchure dans le Rhône. L'évêque d'Avignon assistait au concile[5], avec ceux de Fréjus, Antibes, Digne et Senez; mais on n'y trouve aucun titulaire des sièges situés plus avant dans le nord, c'est-à-dire des sièges devenus burgondes[6]. Plus tard, en 517, neuf ans après l'installation du régime ostrogoth en Provence, trois ou quatre ans après les règlements arrêtés entre saint Cé-

1. Jaffé, 765.

2. Jaffé, 764. Cf. la vie de saint Césaire, *Acta SS. Aug.*, t. VI, p. 71.

3. L'Espagne était alors sous la direction politique du roi ostrogoth Théodoric, comme tuteur du jeune roi Amalaric.

4. Jaffé, 769.

5. La Durance coupe en deux le territoire de la cité d'Avignon; mais le chef-lieu est au nord de la rivière.

6. Cf. Longnon, *Géogr. de la Gaule au VI^e siècle*, p. 73, en écartant ce qui est dit (d'après un document que l'on a depuis reconnu faux) d'une extension transitoire de la Burgondie, vers 499.

saire et le pape Symmaque, saint Avit de Vienne, dans la lettre qu'il adressa aux évêques de sa province, *provinciae nostrae*, pour les inviter au concile d'Épaone, leur parle comme à des suffragants, sans avoir le moindre doute sur son autorité, ni introduire aucune distinction entre les anciens et les nouveaux. Il insiste beaucoup pour que personne ne manque à la réunion. En effet, personne ne manqua; depuis Viviers [1], Orange, Avignon, Apt, Sisteron, Gap, Embrun, toute la nouvelle province de Vienne se trouva au complet. Seul l'évêque d'Avignon resta chez lui, mais il se fit représenter par un légat.

Six ans après le concile d'Épaone, en 523, les Burgondes et les Franks se trouvant en guerre, les Ostrogoths établis en Provence portèrent secours aux Burgondes; mais ils se firent payer par la cession des cités méridionales de la Burgondie. Cassiodore [2], qui fait allusion à cet événement en termes assez vagues, parle d'une « province » acquise alors par la « république romaine »; mais il n'en donne pas les limites. On peut les reconstituer en s'aidant des conciles célébrés par saint Césaire, en 524, 527, 529,

1. L'évêque de Viviers n'assista pas au concile d'Agde, en 506; son diocèse, la *civitas Helviorum*, avait fait partie, pendant quelque temps, du royaume wisigoth; ceci résulte d'une inscription de Viviers, datée de l'année 12e d'Alaric II (496) (Le Blant, n° 482).

2. *Var.*, VIII, 10.

533, c'est-à-dire en un temps où la Provence romaine avait atteint l'extension qu'elle conserva jusqu'à son annexion au royaume frank, vers 538. Il est facile de voir : 1° que les évêques de Viviers et de Die n'assistèrent à aucun de ces conciles; 2° que l'on y vit les évêques de Trois-Châteaux, Vaison, Orange, Cavaillon, Carpentras, Apt, Gap, Sisteron, Embrun[1], qui avaient pris part au concile d'Épaone.

VII.

LES TEMPS MÉROVINGIENS.

Ainsi la division territoriale amenée par les événements de 523 fit perdre au métropolitain de Vienne dix des suffragants qu'il s'était indûment attribués. Il lui en resta pourtant deux, ceux de Die et de Viviers, et il les garda, même après que les deux métropoles rivales eurent été réunies sous l'autorité des rois franks. Au concile de la province d'Arles tenu en 554 sous la présidence du métropolitain Sapaudus, dix-huit évêques furent présents ou représentés; leurs sièges sont connus, sauf pour un seul[2]; les dix-sept autres se retrouvent tous dans les anciennes pro-

1. Pour Avignon, il n'y a pas d'attestation directe; mais la situation géographique ne laisse aucun doute.

2. Emeterius, dont on fait sans raison un évêque de Marseille.

vinces des Alpes Maritimes, de Narbonnaise IIe, et dans le midi de la Viennoise, depuis Trois-Châteaux et Vaison. Il est sûr que l'évêque dont on ne connaît pas le siège ne venait ni de Viviers ni de Die. La province ecclésiastique d'Arles s'était donc maintenue exactement dans les limites qu'avait la Provence romaine au moment de son annexion à l'empire frank.

Cette délimitation ne fut plus mise en question avant Charlemagne. Au concile de Francfort (794), les deux métropolitains de Vienne et d'Arles se querellèrent de nouveau sur l'étendue de leurs provinces. On donna lecture des lettres pontificales qui attribuaient quatre suffragants à Vienne et neuf à Arles. En fait, les lettres en question attribuent à Vienne les sièges de Genève, Grenoble, Valence et Tarantaise, mais elles n'énumèrent pas les suffragants d'Arles et n'en indiquent pas même le nombre. Le concile, qui le connaît, a dû s'aider de la *Notitia Galliarum*. Ce document compte treize cités dans la Viennoise. Défalcation faite de celles de Vienne, Genève, Grenoble, Valence[1], il n'en reste que neuf, Arles compris, ce qui donne un siège de moins que n'en compte le concile ; mais il convient d'ajouter les évêchés de Toulon et de Carpentras, omis dans la Notice, ce qui donne un siège de trop.

Ces différences viennent probablement de ce

1. Tarantaise est d'une autre province administrative dans la *Not. Galliarum*.

qu'on se servait, pour la Notice, d'un exemplaire interpolé. Mais il n'est pas douteux que cette liste administrative n'ait servi de base au règlement introduit par le concile. Ce qui le prouve mieux encore, ce sont les revendications que produisirent, de leur côté, les évêques d'Aix, Embrun et Tarantaise. Pour la première fois on les voit réclamer la qualité de métropolitain. Le concile décida que, sur ce point, il en serait référé au pape et que l'on s'en tiendrait à sa décision[1].

Le pape se prononça apparemment en faveur du système indiqué par la Notice, car les sièges de Tarantaise et d'Embrun figurent, dans le testament de Charlemagne, au nombre des vingt et une métropoles de l'empire[2]. Aix, on ne sait pourquoi, ne paraît pas dans cette pièce[3]. Mais la métropole d'Aix ne tarda pas à être installée;

1. Conc. Francof, c. 8 : « De altercatione Ursionis Viennensis episcopi et Elifanti Arelatensis episcopi lectae sunt epistolae beati Gregorii, Zosimi, Leonis et Symmachi, quae definierunt eo quod Viennensis ecclesia quatuor suffraganeas habere sedes deberet, quibus illa quinta praemineret; et Arelatensis ecclesia novem suffraganeas habere deberet, quibus ipsa praemineret. De Tarantasia vero et Ebreduno sive Aquis, legatio facta est ad sedem apostolicam; et quicquid per pontificem Romanae ecclesiae definitum fuerit, hoc teneatur. »

2. Eginhard, *Vita Caroli M.*, c. 33.

3. Il manque aussi Narbonne et Éauze, métropole de la Novempopulanie. Par ailleurs la liste est complète et conforme, en ce qui regarde l'ancienne Gaule, à la division de la Notice.

elle existait en 828, lors de la réunion des quatre grands conciles convoqués par Louis le Pieux[1].

Ces arrangements diminuèrent grandement la province d'Arles, d'autant plus que le métropolitain de Vienne, en dépit des anciennes lettres pontificales, retint dans son obédience les sièges de Die et de Viviers. La métropole d'Arles n'eut plus que huit suffragants : Marseille, Toulon, Orange, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Avignon, Vaison, Cavaillon et Carpentras. Encore les quatre derniers lui furent-ils enlevés en 1475, lors de la

1. Le métropolitain Benoît fut convoqué, avec ceux d'Embrun, de Tarantaise et de Vienne, au concile de Lyon (Hardouin, t. IV, p. 1279). Ces arrangements cependant n'empêchèrent pas qu'une sorte de droit primatial fût exercé par les archevêques d'Arles sur les deux provinces d'Aix et d'Embrun. Il est même possible que l'on soit revenu, dans le courant du x^e^ siècle, à l'ancien ordre de choses. Un *liber canonum* de l'église d'Arles (*Parisinus* 5537) contient, en écriture du XII^e^ siècle, une douzaine de formules suivant lesquelles les prélats ordonnés par l'archevêque d'Arles lui prêtaient serment avant leur consécration. Au nombre de ces prélats figurent des évêques de Fréjus, de Riez, d'Antibes et de Vence. L'une d'elles, signée par les évêques Bertrand de Riez et Bernard d'Antibes, contient l'engagement : *profiteor me deinceps sub dicione Arelatensis metropolitae consistere et eius iussionibus obtemperare.* Mais, ce qui est encore plus fort, c'est que deux évêques d'Aix, Ponce II et Rostaing, jurent aussi à l'archevêque d'Arles *debitam subiectionem et reverentiam et obedientiam a sanctis patribus constitutam secundum praecepta canonum.* Ils se qualifient simplement d'*episcopi,* réservant le titre d'*archiepiscopus* au primat arlésien. Tous ces actes sont du XI^e^ siècle ou des dernières années du x^e^.

création de la province d'Avignon. Après la grandeur était venue la décadence ; après la décadence vint la suppression. L'illustre métropole n'a plus que des curés ; le siège des Patrocle, des Hilaire et des Césaire est entré dans le mobilier de l'archevêque d'Aix.

Les évêques d'Arles n'entrèrent dans l'obédience franque que vers l'année 538. On ne trouve ni eux, ni aucun de leurs suffragants aux conciles nationaux antérieurs à 541. Depuis lors, les prélats provençaux figurent assez régulièrement dans ces assemblées. L'évêque d'Arles est présent de sa personne aux conciles de 549 (Orléans), 552, 573 (Paris), 584 (Valence), 614 (Paris). On ne voit pas que la présidence lui ait été déférée de plein droit. Aux conciles de 549[1] et de 614, c'est l'évêque de Lyon qui signe le premier ; au concile de 573, sur deux pièces qui nous restent de cette assemblée, l'une porte en tête la signature de l'évêque de Vienne, l'autre la signature de l'évêque d'Arles. Au concile de Valence, où n'assistaient qu'un petit nombre d'évêques des provinces d'Arles, Lyon et Vienne, l'évêque d'Arles, Sapaudus, signe le premier ; il avait au

1. Pour ce concile, l'ordre est interverti dans les deux manuscrits *Phillipps* 1745 et *Parisinus* 1452, qui tous deux contiennent une même collection de conciles gallicans (Maassen, *Quellen*, t. I, p. 775). Cette collection a été formée à Arles ; elle présente plus d'une trace de cette origine. Il n'est pas étonnant qu'elle ait subi une retouche en ce qui regarde le concile de 549. Cf. *Bulletin critique*, t. XII, p. 243.

moins vingt ans d'épiscopat de plus que les deux autres métropolitains, Priscus et Evantius. Enfin, au concile de 552, le même Sapaudus signe le premier, en présence de plusieurs métropolitains. Ici on pourrait croire que sa situation de vicaire du pape lui a valu la présidence; mais il n'était point encore vicaire; il ne le devint qu'en 557 [1].

Il est donc difficile d'admettre que l'épiscopat frank ait tenu sérieusement compte des privilèges pontificaux et accepté la prééminence qui semblerait, d'après leur teneur, en résulter pour le métropolitain d'Arles. S'il y a, aux temps mérovingiens, un *primatus Galliarum*, c'est au siège de Lyon qu'il est attribué et non au siège arlésien. Grégoire de Tours [2], en parlant du concile tenu à Lyon en 567, donne à l'évêque de Lyon saint Nizier le titre de patriarche. Priscus, successeur de Nizier, prend lui-même ce titre dans le protocole du grand concile de Mâcon de l'année 585 [3], et il le prend d'une façon privative, sans en faire part aux autres métropolitains. De plus, le dernier canon de cette assemblée porte que le concile national se réunira tous les trois ans et remet à l'évêque de Lyon le soin de déter-

1. Jaffé, 944.

2. *Hist. Fr.*, V, 20 : « Coniunctique episcopi cum patriarcha Nicetio beato... »

3. « Residentibus Prisco, Evantio, Praetextato, Bertechramno, Artemio, Sulpitio metropolitanis episcopis cum omnibus consacerdotibus eorum, Priscus episcopus patriarcha dixit... »

miner, d'accord avec le roi, le lieu de la réunion. Sans doute le concile de Mâcon ne comprend guère que les évêques du royaume de Gontran; mais ce royaume était alors fort étendu. Dans les grands conciles du VII^e^ siècle (Paris 614, Clichy 627, Chalon 650), qui réunissent des évêques de toutes les parties de l'empire frank, c'est toujours l'évêque de Lyon qui a la préséance. Il l'a encore dans les signatures de certains privilèges qui furent soumis dans ce siècle à des assemblées épiscopales : ainsi les privilèges de Saint-Denis en 654, de Corbie en 664[1]. Il est arrivé deux fois, en 597 et en 692, que les archevêques de Cantorbéry fussent sacrés en Gaule, au lieu de l'être à Rome ou en Angleterre; dans les deux cas, c'est l'évêque de Lyon qui préside à cette cérémonie, Éthérius en 597, Goduinus en 692[2].

Du reste les papes finirent par reconnaître que le vicariat d'Arles ne leur servait à rien du tout[3]. Il avait même certains inconvénients. Sous prétexte qu'ils représentaient le saint-siège, les ar-

1. Hardouin, *Concil.*, t. III, 990, 1013; cf. J. Havet, *Origines de saint Denis*, p. 55.

2. Bède, *Hist. eccl.*, I, 27 (c'est à tort qu'il fait d'Etherius un archevêque d'Arles); V, 5, 12.

3. Aux temps mérovingiens, quand il est question de rapports ecclésiastiques avec Rome, ce sont toujours des rapports directs; personne ne songe à passer par l'intermédiaire de l'évêque d'Arles. Le concile d'Orléans, en 541 (c. 1), décide que, pour les cas de Pâque douteuse, on consultera le siège apostolique. C'eût été le cas de s'adresser à Arles; on n'en a pas la pensée.

chevêques Lizier et Virgile s'appropriaient les revenus des terres que l'église romaine possédait en Provence[1]. Virgile fut le dernier vicaire. Son successeur Florian reçut encore le pallium; mais les pièces[2] relatives à cette décoration ne parlent plus, comme autrefois, d'une collation de pouvoirs. Il n'en est plus question avant le temps du pape Jean VIII et de l'archevêque Rostaing[3] (878). Encore le vicariat de Rostaing demeura-t-il lettre morte, tout comme celui de ses prédécesseurs du VI^e^ siècle.

Quant à la province métropolitaine, on voit, par ce que je viens d'exposer, qu'elle traversa les vicissitudes suivantes :

1° De 417 à 419, elle comprit toute l'ancienne *Gallia Narbonensis* (Viennoise, Narbonnaise I^re^, Narbonnaise II^e^), avec les deux provinces alpines.

2° De 419 à 445, elle eut la même étendue, sauf la Narbonnaise I^re^, qui eut un métropolitain spécial à Narbonne.

3° De 445 à 449, elle fut abolie.

4° De 450 à 480, elle reprit les limites d'avant 445, mais les évêchés du nord, ceux de Vienne, Genève, Grenoble, Valence, Tarantaise, furent constitués en province indépendante, sous la métropole de Vienne.

5° De 480 (environ) jusqu'à 523, elle fut réduite,

1. *Greg. M.*, ep. VI, 55 (Jaffé, 1439).
2. Jaffé, 2001, 2002.
3. Jaffé, 3148, 3149.

en fait, aux évêchés situés au sud de la Durance, Arles, Aix, Marseille, Toulon, Fréjus, Antibes, Riez, et ceux des Alpes Maritimes, moins Embrun, qui relevait alors de Vienne.

6° De 523 jusqu'à 794, elle reprit les limites arrêtées en 450, moins les évêchés de Viviers et de Die, qui restèrent à Vienne.

7° En 794, ou peu après, elle perdit les évêchés des anciennes provinces de Narbonnaise II^e^ et des Alpes Maritimes, qui eurent des métropolitains spéciaux, à Aix et à Embrun.

8° En 1475, la création de la province d'Avignon la diminua des diocèses d'Avignon, Vaison, Carpentras et Cavaillon.

9° Elle fut supprimée en 1802.

VIII.

ARLES ET LE DROIT CANONIQUE.

De l'histoire même de ces vicissitudes, il se dégage une impression fort nette, c'est que le siège d'Arles, quelle qu'ait été sa situation hiérarchique au sein de l'église gallicane, est demeuré longtemps un centre de relations entre cette église et le saint-siège. Bien qu'on ne se crût pas obligé de passer par l'évêque d'Arles pour s'adresser au pape, on le savait cependant mieux informé que les autres sur ce qui se passait à Rome, et, à l'occasion, on se renseignait auprès de lui. C'est ce

qui arriva notamment, vers le milieu du VI^e^ siècle, pendant que se débattait, à Constantinople et en Italie, l'épineuse affaire des Trois-Chapitres[1]. En situation d'être mieux informée que les autres, l'église d'Arles jouissait aussi du prestige que donne toujours à un clergé le voisinage des hautes administrations. Non loin de ses pontifes avaient siégé les derniers préfets du prétoire des Gaules. Là se conservaient les vestiges les moins effacés du régime impérial. Parmi les évêques d'Arles, plusieurs avaient jeté un grand éclat par leurs vertus et leur zèle intelligent. Saint Honorat, saint Hilaire, saint Césaire, étaient considérés partout comme l'honneur de l'épiscopat gallican. Le dernier surtout, dont le ministère pastoral avait duré de longues années, demeurait non seulement un type de sainteté, mais un grand promoteur d'organisation et de réforme.

Ses homélies, d'un style clair et familier, d'un esprit pratique autant qu'élevé, se répandirent très rapidement. Lui-même, sans doute, en fit exécuter des recueils à l'usage du clergé des campagnes et même des villes. Comme saint Augustin, il prêcha longtemps par bien des bouches ; dans les livres d'homélies de la Gaule mérovingienne, leurs discours circulaient ensemble et défrayaient la chaire de ces temps barbares. Mais Césaire fut avant tout l'homme de la discipline

1. Jaffé, 927.

ecclésiastique. Comme son prédécesseur Hilaire, il assembla souvent des conciles, cherchant à défendre cette utile institution contre les progrès de l'individualisme épiscopal. Des décrets de ces assemblées, il formait des collections qui venaient s'ajouter dans ses archives aux textes autorisés des décrétales des papes, aux canons des conciles grecs ou africains. Il semble bien qu'il ne s'en tint pas là et qu'il chercha à codifier les règles formulées en divers temps par toutes les autorités ecclésiastiques compétentes. C'est lui sans doute qui est l'auteur de ce qu'on appelle les *Statuta ecclesiae antiqua*, le plus ancien code ecclésiastique de l'Occident[1].

Les *libri canonum* de la Gaule mérovingienne, dont quelques-uns nous sont parvenus dans les exemplaires originaux du VI^e^ siècle et du VII^e^, dérivent presque tous des recueils arlésiens. Sans entrer ici dans le détail de la démonstration, qui m'entraînerait trop loin, je crois pouvoir affirmer qu'il existait à Arles jusqu'à quatre collections

1. Ceci a été établi par M. l'abbé Malnory dans un mémoire lu au *Congrès scientifique international des catholiques* en 1889 et publié dans le tome II de ce congrès, p. 428 et suiv. — Avant saint Césaire, mais dans la province d'Arles et au déclin du V^e^ siècle, un essai moins heureux de codification ecclésiastique avait été tenté par un inconnu, dont l'œuvre circula de bonne heure sous le titre de « Deuxième concile d'Arles. » Il n'y a pas de trace historique de la réunion d'un tel concile; l'auteur de cette pièce a voulu grouper dans une même compilation des décrets de plusieurs conciles, gallicans ou autres, antérieurs au milieu du V^e^ siècle.

distinctes, dont les traces se retrouvent dans les vieux *libri canonum* de Corbie[1], de Cologne[2], de Lorsch[3], d'Albi[4], du manuscrit Pithou[5], de Saint-Maur[6]. Ces quatre collections sont :

1° Un recueil d'un caractère général, formé de canons grecs et africains, de décrétales de papes et de pièces dogmatiques afférentes aux querelles du Ve siècle sur l'Incarnation et la Grâce. De ce recueil, probablement perdu, dérive ce que l'on appelle la collection Quesnel, très répandue en Gaule avant le IXe siècle.

2° Un recueil des lettres pontificales adressées aux évêques d'Arles et d'autres documents relatifs aux affaires religieuses de la province ou, plus spécialement, aux prérogatives de la métropole. Le *Liber privilegiorum ecclesiae Arelatensis*, dont il nous reste plusieurs exemplaires, du IXe siècle et au-dessous, reproduit ce recueil, avec quelques exclusions[7].

1. *Parisinus* 12079, du VIe siècle; on ne sait pour quelle église il fut exécuté. Dans sa forme primitive, cet exemplaire remonte à l'année 525 environ.

2. *Colon.* 212, du VIIe siècle.

3. *Vaticanus Palat.* 574, du IXe siècle. Ce recueil semble bien avoir été exécuté pour l'église d'Autun.

4. *Albigensis* 2, du IXe siècle. Copie d'un recueil plus ancien, exécuté à Albi même.

5. *Parisinus* 1564, du IXe siècle. Collection formée pour l'église d'Auxerre.

6. *Parisinus* 1451 et *Vatic. Reg.* 1127, tous deux du IXe s. Recueil formé dans le midi de la Gaule, peut-être à Narbonne.

7. Il vient d'être publié par M. W. Gundlach dans les *Mon. Germaniae, Epistolae*, t. III (1892).

3° Un recueil des conciles gallicans, qui, continué plus tard, a donné naissance à des collections comme celles des manuscrits de Lyon[1], de Beauvais[2] et de Saint-Amand[3].

4° Un recueil de constitutions impériales, relatives au droit ecclésiastique ou au for épiscopal. De là, je n'en doute guère, dérive la collection des *Constitutiones Sirmondianae*, comprenant dix-huit pièces, dont la plus récente (9 juillet 425) est précisément relative à l'église d'Arles[4].

Les compilateurs des *libri canonum* puisaient dans ces grands recueils, pour en extraire ce qu'ils jugeaient utile. Tous ne prenaient pas les mêmes documents, mais tous en prenaient assez pour qu'il soit possible de reconnaître l'origine arlésienne de leurs recueils. Ces emprunts, au moins en ce qui concerne les six collections nommées plus haut, Corbie, Cologne, etc., ne semblent pas avoir été faits bien longtemps après le milieu du VI^e^ siècle. En effet, aucune des six collections ne descend, pour les conciles nationaux de l'em-

1. *Phillipps* 1745, du VIII^e^ siècle. Ce livre se termine, de première main, par le concile d'Arles de 554 ; c'est le seul où se trouve ce concile. Il y a là un clair indice de provenance arlésienne.

2. *Vatic.* 3827, du X^e^-XI^e^ siècle.

3. *Parisinus* 3846, du IX^e^ siècle ; 1455, du X^e^ siècle. — Les deux dernières collections comprennent une même série de conciles gallicans. Elle est plus complète dans la collection de Saint-Amand que dans l'autre. Toutes les deux s'arrêtent à l'année 650 (concile de Chalon-sur-Saône).

4. Il en a été question plus haut, p. 190.

pire frank, au-dessous du concile d'Orléans tenu en 549. Ceci nous reporte à une date peu postérieure à celle de la mort de saint Césaire (542). Du reste, il serait injuste d'attribuer exclusivement à cet évêque les préoccupations de droit canonique dont témoignent les livres que je viens de rappeler. Dès avant lui, je n'en doute pas, les archives ecclésiastiques d'Arles étaient riches et bien tenues ; la tradition dut se maintenir après lui.

En somme, s'il n'est pas vrai que le christianisme gallo-romain procède tout entier de l'église d'Arles, si le patronage de saint Trophime doit être restreint à des limites plus étroites qu'on ne l'entendait à Arles au temps de Patrocle et de Ravennius, il est impossible de méconnaître la haute importance du siège métropolitain de la Provence dans le développement du droit ecclésiastique de nos contrées. A ce point de vue, la légende de saint Trophime peut être conservée comme un symbole. Ce n'est pas au premier évêque d'Arles que la Gaule entière doit son évangélisation ; l'église fondée par lui n'a jamais exercé sur l'ensemble des églises gallicanes une suprématie sérieuse ; mais c'est d'elle que sortit, au VI^e^ siècle, à peu près tout le droit canonique de la France mérovingienne. La Gaule entière but ainsi aux sources ouvertes non point par saint Trophime, mais par ses dignes et vénérables successeurs, saint Hilaire et saint Césaire.

Mosaïque de la catacombe de Sainte-Priscille.
(Fac-similé de la gravure publiée par d'Agincourt.)

LA MOSAÏQUE CHRÉTIENNE

PENDANT LES PREMIERS SIÈCLES.

Par M. E. Müntz, membre résidant.

Lu dans la séance du 27 décembre 1892.

I.

LA TECHNIQUE.

Le travail que je soumets à la Société a pour objet de faire connaître la technique et les vicissitudes d'une des branches les plus importantes de la peinture pendant les premiers siècles de l'Église.

Le genre de mosaïque dont je me propose de m'occuper est celui qui sert à la décoration des

parois et qui se compose de cubes d'émail plus ou moins fins[1]. Ce genre se distingue nettement de ses congénères, à savoir : 1° la mosaïque de marbre, aux cubes plus ou moins grands, de formes plus ou moins régulières, spécialement destinée aux pavements (« opus tessellatum, » quand les cubes étaient réguliers ; « opus vermiculatum, » quand ils étaient irréguliers, de manière à suivre les contours des figures[2]) ; 2° les incrustations en plaques de dimensions variables, s'emboîtant les unes dans les autres, comme la mosaïque florentine moderne (« opus marmoreum sectile »), qui servaient tantôt à la décoration du sol, tantôt à celle des parois (Musée du Palatin, basiliques de Sant' Andrea in Catabarbara[3] et de Sainte-

1. Pour les pavements en mosaïque, je prends la liberté de renvoyer à la monographie que j'ai consacrée à cette catégorie d'ouvrages dans mes *Études iconographiques et archéologiques sur le moyen âge*, 1re série, p. 1 et suiv.; Paris, Leroux, 1887.

2. Sur le sens de ces divers termes, voy. Ciampini, *Vetera Monimenta;* Rome, 1690-1699. — Furietti, *de Musivis;* Rome, 1752.

3. Montfaucon décrit comme suit le fragment de Sant' Andrea (reproduit ci-contre en photogravure) : « In monasterio S. Antonii Gallorum huic basilicæ vicino, rudera visuntur antiqui Dianæ Templi, quæ in horreum versa sunt. In horrei muro musivi operis sparsa hinc et inde vestigia observantur, quæ venatus ferasque sylvaticas referebant, germana Dianæ symbola. Ex hisce ruderibus eruta gemina musivi operis frusta in capellam sancti Antonii translata sunt et, vario marmore, in utroque latere capellæ leonem qui vaccam suffocat exprimunt » (*Diarium italicum*, p. 107. — Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1871, p. 1-64. — Duchesne, *le Liber pontificalis*, t. I, p. 250).

PAVEMENT CHRÉTIEN TROUVÉ DANS LES ENVIRONS DE CONSTANTINE[1].

Spécimen de mosaïque de marbre en « opus tessellatum. »

1. Ce cliché, extrait du *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes* de Martigny, nous a été gracieusement prêté par la maison Hachette.

Sabine à Rome, baptistère des Orthodoxes à Ravenne, basilique de Sainte-Sophie à Constantinople, etc.[1]); 3° l'« opus alexandrinum, » composé de fragments d'ordinaire en pierres dures (porphyre, serpentine, etc.), fragments qui étaient juxtaposés au lieu de s'emboîter, comme dans l'« opus marmoreum sectile, » et qui dessinaient des disques, des triangles, des losanges, des étoiles, tous de dimensions inégales et reproduisant invariablement des motifs géométriques. Ce dernier procédé, qui s'est développé au moyen âge, a servi exclusivement à la décoration du sol, sur lequel il est appelé à produire l'illusion d'un tapis oriental.

I.

Je dois réagir dès le début contre une erreur fort accréditée; on admet généralement que la mosaïque de verre est un art essentiellement chrétien (beaucoup de savants lui donnent même le nom de mosaïque byzantine), et on l'oppose à la mosaïque de marbre, considérée comme le seul genre d'incrustation qu'ait cultivé l'antiquité classique[2]. C'est là une singulière exagération. L'em-

1. Voir, sur ce genre d'incrustations, le travail de M. Nesbitt : « On wall decoration in sectile work as used by Romans » (*Archæologia,* 1880, t. XLV, p. 267 et suiv.).

2. Martigny, *Dictionnaire,* 1re édit., p. 423; 2e édit., p. 487. — Rohault de Fleury, *les Monuments de Pise au moyen âge;* Paris, 1866, p. 167. — Carducci, *sul grande Musaico recentemente scoperto in Pesaro;* Pesaro, 1867, p. 12, note. — B. de

ploi de pâtes d'émail était déjà fort répandu au Ier siècle de notre ère, ainsi que le prouvent d'innombrables fragments, conservés entre autres à Pompéi, et qui se composent exclusivement de cubes d'émail, de tout point semblables à ceux des basiliques chrétiennes. (Maison n° XXII, 8e îlot, 6e région ; maison située hors de la ville, etc.[1].) On y voit des ornements divers (masques, génies ailés, une Néréide couchée sur les flots, etc.) exécutés avec beaucoup de hardiesse et dans une gamme des plus brillantes. Au Musée de Naples, parmi les objets qui proviennent de Pompéi, figurent de grosses colonnes en maçonnerie incrustées de cubes d'émail[2]. Une niche y est décorée de la même façon, ainsi que des pans de

Montault, *la Mosaïque du dôme à Aix-la-Chapelle;* Paris, 1869, p. 32. — Riolo, *dell' Artificio pratico dei Musaici;* Palerme, 1870, p. 15. — Mme Merrifield, *Ancient Practise of Painting,* p. 1 et suiv.

1. Fiorelli, *Descrizione di Pompei;* Naples, 1875, p. 125 et 415. — Une autre est gravée dans Robiou et Lenormant : *Chefs-d'œuvre de l'Art antique,* 1re série, t. II, pl. 94. — La fontaine avec la Néréide est reproduite en photogravure dans *la Mosaïque* de M. Gerspach (p. 8).

2. Voir sur l'une d'elles O. Müller, *Handbuch,* 3e éd., p. 460, et Zahn, *Ornamente alter Klassischer Kunstepochen,* pl. 60.

Les incrustations de verre ou d'émail étaient déjà connues des Égyptiens, ainsi qu'il résulte de plusieurs monuments qui m'ont été signalés par M. Maspéro, à savoir : British Museum. Mosaïque avec des hiéroglyphes trouvée près de Port-Saïd (VIe siècle avant notre ère). — Musée de Boulaq. Mosaïque trouvée dans le Fayoum (même époque). — Musée de Turin : cercueil avec des hiéroglyphes remplis de verre.

murailles sur lesquels sont représentés des candélabres.

L'émail entrait en outre, pour une assez faible part, il est vrai, dans la composition des mosaïques de marbre. « Tibère voulut que sa retraite voluptueuse de Capri fût entièrement pavée de mosaïques, et encore ceux qui prennent plaisir à visiter cette île ne laissent pas que d'y trouver des traces de ces riches peintures : on reconnaît dans les cubes qui les composent les marbres de Paros, de Laconie, d'Égypte et la pâte de verre colorée[1].

Le même fait a été vérifié par une foule de savants. Minutoli et Klaproth[2] rapportent qu'on a trouvé des cubes d'émail bleus dans les mosaïques de la Villa d'Adrien, près de Tivoli, et dans d'autres endroits. La mosaïque avec les portraits de philosophes découverte à Cologne contient des cubes verts en émail[3]. Dans celle de la Villa Borghèse, que l'on considère comme antérieure à Caracalla, figurent également des cubes d'émail : « Additis quidem calculis vitreis, quo melius colores redderentur, et paucissimis[4]. » Il en est de même de la mosaïque de Saint-Roman-en-Gal ou de Vienne, récemment acquise par le Louvre. D'après une

1. Artaud, *Histoire abrégée de la Peinture en mosaïque ;* Lyon, 1835, p. 17.

2. *Ueber antike Glasmosaïk ;* Berlin, 1817, p. 8.

3. Lersch, *Das Coelner Mosaïk ;* Bonn, 1846, p. 23.

4. Henzen, *Explicatio Musivi in villa Burghesiana asservati ;* Rome, 1845, p. 73.

TIGRE DÉVORANT UNE GÉNISSE.

(Ancienne basilique de Junius Bassus ou de Sant' Andrea in Catabarbara à Rome.) IVe siècle.

Spécimen d' « opus marmoreum sectile. »

communication de M. Georges Lafaye, les grappes de raisin du tableau XXIII sont en émail bleu-vert, comme la robe de la femme du tableau XV[1].

J'ai eu moi-même l'occasion de constater la présence de l'émail dans une foule de pavements, par exemple la mosaïque d'Ostie, aujourd'hui dans l'église Saint-Paul-aux-Trois-Fontaines, près de Rome, les mosaïques du Musée Kircher, etc.

Un texte du XII[e] siècle achève de nous montrer combien de débris de ce genre existaient encore à cette époque dans les ruines antiques. Ce document est trop curieux pour que je ne cède pas un instant la parole à l'auteur auquel nous le devons, le moine Théophile : « Inveniuntur in antiquis ædificiis paganorum in musivo opere diversa genera vitri, videlicet album, nigrum, viride, croceum, saphireum, rubicundum, purpureum, et non est perspicax, sed densum in modum marmoris, et sunt quasi lapilli quadri ; ex quibus fiunt electra in auro, argento et cupro, de quibus in suo loco sufficienter dicemus[2]. »

La mosaïque de Saint-Denis, qui passe pour représenter Brunehaut, est un exemple de ces larcins rétrospectifs, ainsi que je l'ai montré il y a quelques années[3].

1. M. Lafaye a donné de cette mosaïque une description minutieuse dans la *Revue archéologique* de 1892.

2. *Schedula diversarum Artium,* livre II, ch. XII ; éd. de Vienne, 1874, p. 113.

3. *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France,* 1885, p. 243-245.

INCRUSTATIONS DU BAPTISTÈRE DES ORTHODOXES A RAVENNE.
V^e^ siècle.

Spécimen d' « opus marmoreum sectile. »

Aujourd'hui encore, on rencontre de ces cubes en assez grand nombre dans le sol des Thermes de Caracalla[1], du Palatin et de différentes autres ruines.

II.

Les textes sont d'accord avec les monuments pour constater l'emploi de l'émail pendant toute la durée de l'Empire.

Pline nous apprend que le théâtre élevé par Scaurus se composait de trois étages à colonnes : le premier, en marbre; l'étage intermédiaire, « e vitro, » terme par lequel il faut certainement entendre des colonnes incrustées de mosaïques; l'étage supérieur, en lames dorées[2] :

1. « Dans les Thermes de Caracalla, les parties supérieures, ainsi que les voûtes elles-mêmes, étaient ornées de stucs et de mosaïques de verre de diverses couleurs » (Blouet, *Restauration des Thermes d'Antonin Caracalla à Rome,* p. XIII). Sur les marbres et l'argile employés dans les mosaïques antiques, voy. la *Revue des arts décoratifs,* 1886, p. 295-298.

2. *Hist. nat.,* livre XXXV, ch. XXIV (XV); liv. XXXVI, ch. LXIV. — Le dernier en date des historiens de la mosaïque, M. Gerspach, est disposé à croire que, dans le passage de Pline relatif à la décoration du théâtre de Scaurus, il est question de plaques de verre colorées, et non de mosaïques (*la Mosaïque,* p. 11). Mais le mot « vitrum, » comme on le verra par les exemples rapportés ci-après, offre les deux sens. — Passeri (*Lucernæ fictiles Musei Passerii,* t. I, p. 67) propose de rapporter ce passage à des bas-reliefs en verre.

Dans un autre passage, Pline est encore plus explicite : « Pulsa deinde ex humo pavimenta in cameras transiere, e vitro, novicium et hoc inventum » (*Hist. nat.,* liv. XXXVI,

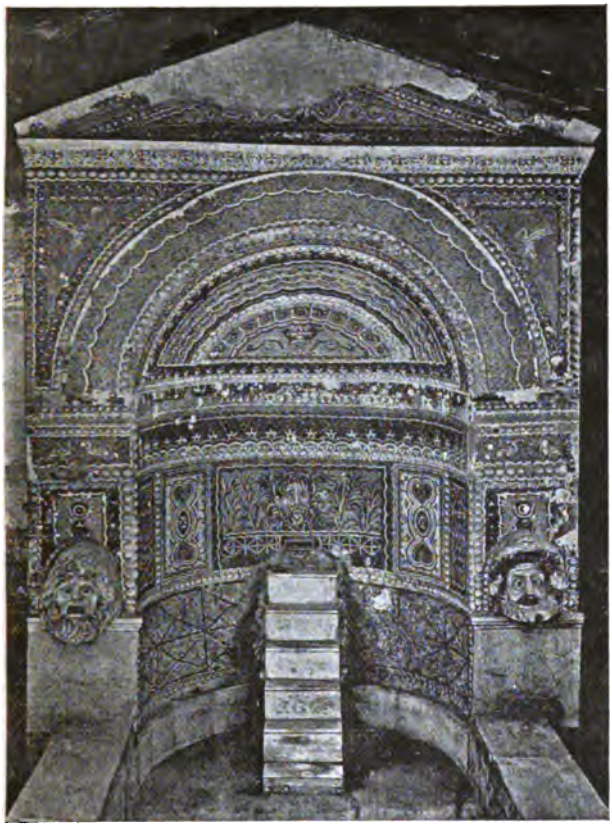

FONTAINE DÉCORÉE DE MOSAÏQUES D'ÉMAIL.

Pompéi : « Casa della Fontana grande. »

« I^ma pars scenæ e marmore fuit ; media e vitro, inaudito etiam postea genere luxuriæ ; summa e tabulis inauratis. » Ailleurs, il revient sur ces incrustations : « Agrippa certe in thermis, quas Romæ fecit, figulinum opus encausto pinxit in calidis, reliqua albario adornavit : non dubie vitreas facturus cameras, si prius inventum id fuisset, aut a parietibus scenæ, ut diximus, Scauri, pervenisset in cameras. »

Les exemples qui viennent d'être rapportés prouvent à quel point on prodiguait dès lors les pâtes vitrifiées ; ils permettent aussi de soutenir que la fabrication avait dès ce moment atteint à un haut degré de perfection. En effet, les cubes sont gros, bien teints dans la masse, brillants. (Mgr Barbier de Montault me paraît être dans l'erreur en affirmant que les émaux païens sont de très petites dimensions, équivalant au plus à la quatrième partie des cubes façonnés pour les

§ LXIV ; éd. Lemaire). Voir aussi l'article de M. R. Engelmann : *Rheinisches Museum*, nouvelle série, t. XXIX, p. 564-565.

J'interprète dans le même sens le passage suivant de Sénèque (*Epistola LXXXVI*, éd. Lemaire, t. III, p. 600-601), qui me semble avoir été mal compris par les commentateurs (il s'agit de bains) : « Pauper sibi videtur ac sordidus, nisi parietes magnis et pretiosis orbibus refulserunt, nisi Alexandrina marmora Numidicis crustis distincta sunt ; nisi illis undique operosa et in picturæ modum variata circumlitio prætexitur ; nisi vitro absconditur camera ; nisi Thasius lapis, quondam rarum in aliquo spectaculum templo, piscinas nostras circumdedit. »

mosaïques du moyen âge[1].) Le bleu ressemble, à s'y méprendre, au lapis lazuli, dont les verriers romains, d'une science si consommée, ont réussi à merveille à imiter le chatoiement et jusqu'aux fissures. (Voir, au Musée de Naples, la petite mosaïque, si fine, qui représente Bacchus sur une panthère et qui s'enlève sur un fond d'émail bleu.)

Ce fut même, si l'on en croit Artaud, la difficulté de se procurer le lapis lazuli naturel ou d'autres minéraux d'un beau bleu qui nécessita l'imitation que l'on en fit en pâte vitrifiée. Ce savant affirme que, parmi les débris de mosaïques, ce sont là les cubes que l'on trouve en plus grand nombre; il ajoute qu'il y en a en bleu clair et en bleu foncé, et que les anciens ont aussi beaucoup employé le marbre dit bleu turquoise[2].

Il est donc avéré que l'on a connu et employé sur une vaste échelle, longtemps avant Constantin, les incrustations composées d'émaux.

Dans tous les cas, ce n'est pas à l'adoption du procédé en question que s'applique le passage suivant de Symmaque, auquel on a donné une portée beaucoup trop grande[3] : « Nunc elegantia ingenii tui, et inventionum subtilitas prædi-

1. *La Mosaïque du dôme à Aix-la-Chapelle;* Paris, 1869, p. 32. Extrait des *Annales archéologiques,* t. XXVI.

2. Ouvrage cité, p. 128.

3. Martigny, *Dictionnaire,* 1re édit., p. 423; 2e édit., p. 486-487.

canda est, novum quippe musivi genus, et intentatum superioribus reperisti, quod etiam nostra ruditas ornandis cameris tentabit affigere, si vel in tabulis, vel in tegulis exemplum de te præmeditati operis sumpserimus[1]. »

Il est impossible d'admettre que l'invention, au sujet de laquelle Symmaque félicite un de ses amis, soit la substitution de la mosaïque d'émail à la mosaïque de marbre. Cette substitution, en effet, s'est opérée, non par l'initiative d'un seul homme, mais par un concours de circonstances fort compliqué. Il ne peut s'agir, dans l'hypothèse actuelle, que de quelque perfectionnement accessoire.

III.

Comparées aux mosaïques païennes, les mosaïques chrétiennes se composent de cubes généralement beaucoup plus gros que les cubes de

1. Livre VIII, ep. 42. — Migne, *Patrologie,* t. XVIII, p. 32. M. Darcel a proposé d'appliquer ce passage à l'emploi des fonds d'or : « Aurelius Symmaque parlant, vers la fin du IVe siècle, d'un nouveau genre de mosaïque sans spécifier en quoi il diffère de l'ancien, nous pouvons penser que la nouveauté consiste dans l'adoption des fonds d'or » (*Gazette des Beaux-Arts,* 1859, t. I, p. 154. Cf. Gravina, *il Duomo di Monreale,* p. 73). Mais, malgré ma déférence pour l'opinion du savant conservateur du Musée de Cluny, je crois qu'il s'agit plutôt d'un cas particulier, pour lequel Symmaque recommande de préférence la mosaïque, peut-être à cause de sa solidité. Symmaque revient sur l'emploi de la mosaïque dans le livre VI de ses Lettres, epist. XLIX.

Scènes de l'Histoire de Jacob et de Laban.

Basilique de Sainte-Marie-Majeure à Rome (v^e^ siècle).
Le bas de la mosaïque est refait.

Spécimen de mosaïque d'émail.

marbre antiques. On peut s'en convaincre aisément par les chiffres réunis ci-dessous : *Bataille d'Arbelles*, au Musée de Naples, de 78 à 89 cubes par once carrée de palme (le palme napolitain équivaut à 0m263 millimètres) ; mosaïque de Palestine, de 90 à 96 cubes par once carrée de palme romain (0m223)[1].

Dans la mosaïque de l'église Saint-Georges de Salonique, au contraire, chaque cube mesure 0m005 carrés, soit, d'après Texier[2], 40.000 par mètre carré de superficie, soit, pour l'ensemble de la mosaïque de la coupole (904 m. c. 608), 36.184.320 cubes. La différence de destination explique cette inégalité, qui ne prouve rien contre la valeur du travail.

Dans le mausolée de Placidie, qui, au point de vue de l'assemblage des matériaux et de la finesse des teintes, peut passer pour l'ouvrage le plus achevé de l'art chrétien primitif, certaines « tesserulæ » n'ont pas plus de 0m003 de côté.

Dans la chapelle de Saint-Zénon (basilique de Sainte-Praxède à Rome), la figure de sainte Pudentienne, dont la hauteur est d'environ 1m10 (le nimbe non compris), se compose de cubes mesurant en moyenne deux tiers de centimètre carré.

Il faut remarquer que l'on n'a pas toujours fait usage, dans la même mosaïque, de cubes d'une dimension uniforme. Souvent on en a employé de

1. Pieralisi, *Osservazioni sul musaico di Palestrina*, p. 1.
2. *Architecture byzantine*; Londres, 1864, p. 149.

La Vierge et l'Enfant Jésus.

Basilique de Sant' Apollinare nuovo à Ravenne (vi^e^ siècle).

Spécimen de mosaïque d'émail.

plus fins pour les parties que l'on voulait traiter avec un soin particulier, par exemple les têtes. Salzenberg signale cette particularité dans les mosaïques de Sainte-Sophie[1]. A Rome, on peut la constater dans le portrait du pape Jean VII, provenant de la chapelle fondée par ce pontife dans la basilique du Vatican, ainsi que dans les fragments qui se rattachent au même ouvrage.

IV.

La mosaïque chrétienne, telle qu'elle se montre à nous en Italie ou en Orient, est formée de cubes d'émail teints dans la masse, de cubes de verre, dans lesquels est emprisonnée une feuille d'or, et de cubes de marbre, d'ordinaire employés pour les parties blanches ou grises. Les cubes d'argent et les incrustations de nacre n'y figurent que d'une manière exceptionnelle.

Les émaux de couleur ne sont en réalité que du verre coloré à l'aide d'oxydes métalliques. Aussi les a-t-on désignés pendant toute l'antiquité et pendant une bonne partie du moyen âge par le terme générique de « vitrum. » Pline leur donne ce nom dans les passages rapportés ci-dessus. C'est également ainsi que les appellent tous les auteurs chrétiens des premiers siècles, notam-

1. *Altchristliche Baudenkmale von Constantinopel;* Berlin, 1854, p. 29.

PORTRAIT DE JUSTINIEN.

Basilique de Sant' Apollinare nuovo à Ravenne (VI^e^ siècle).

Spécimen de mosaïque d'émail.

ment Sidoine Apollinaire, dans sa description d'une des mosaïques de Lyon :

> Distinctum vario nitore marmor
> Percurrit cameram, solum, fenestras,
> Ac sub versicoloribus figuris
> Vernans herbida crusta sapphiratos
> Flectit per prasinum vitrum lapillos[1].

Le chroniqueur de Siponto, qui écrivait au IX^e^ siècle au plus tard, signale de son côté une mosaïque composée de « diversis coloribus, minutisque vitreis lapillis fulvo auro supertectis, mausoleo opere[2]. »

En décrivant la fabrication de ces émaux, l'auteur anonyme du recueil de recettes conservé à la bibliothèque capitulaire de Lucques leur applique la même qualification : « Musiva prasini vitri. » Or ce recueil date du VIII^e^ siècle, au plus tard du IX^e^[3].

Le moyen âge garda la même appellation.

Ce qui frappa le plus les pieux visiteurs de la basilique du prince des apôtres, et parmi eux l'auteur de la *Descriptio plenaria totius urbis*[4], ce furent les incrustations d'or et de verre dont

1. Liv. II, ep. 10. — Migne, *Patrologie*, t. LVIII, p. 487.

2. *Acta Sanctorum*, ad VIII februarii, p. 58.

3. Muratori, *Antiquitates*, t. II, p. 365. Voir, sur ce manuscrit, Duchesne, *le Liber pontificalis*, t. I, p. CLXIV-CLXV. Le *Liber pontificalis* n'emploie le mot « vitrum » que dans le sens de verrière (éd. Duchesne, t. II, p. 25, 94, 147).

4. Urlichs, *Codex urbis Romæ topographicus*; Wurtzbourg, 1871, p. 118.

SAINTE DARIA.

Chapelle archiépiscopale de Ravenne (VI^e^ siècle).

Spécimen de mosaïque d'émail.

elle était revêtue : « Basilica quæ vocatur Vaticanum ex mirifico musibo laqueata auro et vitro. » L'inscription de la mosaïque de la cathédrale de Capoue, exécutée en 1130, célèbre le « vitreum decorem » que le sanctuaire doit à l'évêque Hugo[1]. Une autre inscription du XII^e^ siècle, à la cathédrale de Fondi, mentionne comme suit une mosaïque à la façon des Cosmates : « Tabula marmorea vitreis distincta lapillis[2]. » Au XII^e^ siècle également, le moine Théophile qualifie les mosaïques d'ouvrage en verre : « inveniuntur in antiquis ædificiis paganorum in musivo opere diversa genera vitri[3]. »

Au XIV^e^ siècle encore, ce terme est en usage : en parlant de la mosaïque du dôme de Prague, Benesch de Waitmül s'exprime ainsi : « Eodem tempore fecit dominus imperator fieri et depingi supra porticum ecclesiæ Pragensis de opere vitreo, more græco, de opere pulchro et multum sumptuoso[4]. »

Quant au mot « smaltum, » qui ne figure pas dans le Lexique de Forcellini et qui paraît par conséquent avoir été inconnu aux anciens, il se rencontre pour la première fois dans le *Liber*

1. Voyez mes *Notes sur les Mosaïques chrétiennes de l'Italie*, fasc. IX, p. 12.

2. Salazaro, *Monumenti dell' Italia meridionale*, t. I, p. 64. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1875, p. 121.

3. *Schedula diversarum Artium*, éd. Lescalopier, p. 91, 194, 288. — Éd. Ilg, p. 113, 235.

4. Ambros, *der Dom zu Prag*; Prague, 1858, p. 273.

SAINTE PERPÉTUE.

Chapelle archiépiscopale de Ravenne (VI^e^ siècle).

Spécimen de mosaïque d'émail.

pontificalis (Vie de Léon IV, 847-855), à propos d'une « tabula de smalto[1]. » Dans ce passage, ainsi que dans tous les autres que j'ai relevés dans la chronique papale, il s'agit, non pas d'émaux pour mosaïques, mais d'émaux dans le genre de ceux des Byzantins ou de ceux de Limoges. On pourra facilement s'en convaincre en recourant aux textes originaux : Benoît III (855-858) offrit à la basilique de Saint-Paul « retem factam miro opere totam e gemmis ex alva veris et bullulis aureis, conclusas etiam auri petias in se habentem exmaltitas... viginti unam[2]. » Étienne VI (885-891) offrit à la basilique de Saint-Pierre « crucem auream, cum pretiosis margaritis et gemmis ac smalto, cum perpendaculo ad pendendum[3], » ou encore « crucem auream super altare cum gemmis et smalto[4]. »

Dans les exemples d'une époque postérieure, que Du Cange a réunis dans son Glossaire, le mot « smaltum » paraît invariablement avoir le même sens.

« Smalto, » qui est la forme italienne de « smaltum » comme émail en est la forme française, n'a été employé dans le sens qu'on lui attribue aujourd'hui qu'à une époque relativement récente.

1. *In vita Leonis IV;* éd. Vignoli, t. III, p. 87. — Éd. Duchesne, t. II.

2. *In vita Benedicti III;* éd. Vignoli, t. III, p. 165. — Éd. Duchesne, t. II, p. 147.

3. *In vita Stephani VI;* éd. Vignoli, t. III, p. 270. — Éd. Duchesne, t. II, p. 194.

4. *Ibid.;* éd. Vignoli, t. III, p. 273.

SAINTE FÉLICITÉ.

Chapelle archiépiscopale de Ravenne (VI^e^ siècle).

Spécimen de mosaïque d'émail.

V.

Sur la composition même des émaux colorés, je n'ai pas d'informations nouvelles à apporter. Peut-être l'analyse chimique fournirait-elle quelques renseignements utiles sur les oxydes métalliques employés pour leur fabrication : c'est une recherche qu'on ne saurait assez recommander aux ateliers chargés, comme ceux de Venise, de Rome, de Palerme, de la restauration des mosaïques anciennes. En attendant, je me bornerai à reproduire, à titre de curiosité, la recette donnée à ce sujet par l'anonyme de Lucques (VIII[e] siècle) :

De tictio (*sic*) omnium musivorum[1].

Tictio[2] omnium musivorum[3] prasini vitri mundo[4] de massa libras V[5], limatura aeramenti absque plumbum[6] ℥ II. Et mitte in vase nobo testeo[7], sufferens ignem, et decoquens inferiora[8] fornace vitriari[9], die VI. Et post hoc[10] eice, et con-

1. Je dois à l'obligeance de M. Giry, professeur à l'École des Chartes, la collation de ce passage, dont plusieurs mots ont été incorrectement reproduits par Muratori (*Antiquitates, loc. cit.*). M. Giry a bien voulu ajouter au texte de l'anonyme de Lucques les variantes du *Mappae Clavicula*, d'après le manuscrit du X[e] ou du XI[e] siècle conservé à la Bibliothèque de Schlestadt : Tinctio musivi prasinon. — 2. Tinctio. — 3. omnium musivorum *deest*. — 4. mundi. — 5. semel libras. — 6. plumbo. — 7. vas novum testeum. — 8. decoque in inferiori. — 9. vitriarii. — 10. post haec.

frangis[1] minutatim, et iterum conflas; prasino tingues[2].

Dans l'église Saint-Vital à Ravenne, les parties blanches des vêtements, et sans doute aussi des ornements, sont composées de cubes de marbre assez irréguliers. On peut s'en convaincre en montant au balcon placé à la gauche de l'abside.

Il est regrettable que les restaurateurs n'aient pas fait connaître les résultats de leurs recherches comme l'a fait M. Riolo; seuls, ils seraient à même de vérifier une foule de questions délicates. Ne dirait-on pas qu'ils accomplissent leur œuvre dans les ténèbres!

Dans les mosaïques de l'église Saint-Georges de Salonique, qui datent du VI^e^ siècle, les « bleus sont composés de cobalt et d'oxyde bleu de cuivre, vulgairement nommé fritte de cuivre, couleur décrite par Vitruve (liv. VII, chap. II). Les rouges sont de deux sortes, l'un est obtenu au moyen d'ocres ou oxydes de fer; l'autre, qui est principalement employé dans les teintes de chairs, est formé par un émail dont la composition a été retrouvée en 1775 par le chimiste romain Mattioli, et qui est connu à Rome sous le nom de Purpurine; il est composé de silice, potasse, protoxyde de cuivre. Les violets sont dus au manganèse; ils sont employés dans les vêtements des personnages. Les noirs intenses sont obtenus par

1. eiciens confrange. — 2. prasinum tinguens.

un procédé que nous ne connaissons pas. Les fabricants d'émaux de Constantinople l'ignorent. L'émail vert est un oxyde de cuivre, la force de la cuisson en varie l'intensité. Les émaux jaunes sont obtenus par une coloration d'antimoine; les blancs, par le moyen de l'oxyde d'étain. »

Texier ajoute qu'il n'a observé aucune pierre naturelle dans ces mosaïques[1].

Dans l'église de la Nativité à Bethléem, les blancs vifs, tels que les parties brillantes des encensoirs et des chandeliers, ou encore le champ des inscriptions, sont rendus au moyen de plaques de nacre[2].

VI.

En ce qui concerne les cubes dorés, il est difficile de déterminer la date de leur apparition. A Pompéi, on n'en rencontre pas; un jaune soufré, très gai et très vivant, paraît en tenir lieu. On sait cependant que Néron fit incruster son palais de cubes de verre doré, ce qui lui valut le nom de maison d'or[3].

1. *Architecture byzantine*, p. 149. — D'après le même auteur, le dessin ou le contour de chaque figure est tracé par une teinte intense, et le milieu est rempli par des cubes dont la pose suit les contours du modelé. « La substance qui servait à relier tous ces cubes est sans doute la même qui sert encore aux artistes de nos jours : c'est une pâte faite de travertin pilé et d'huile de lin. »

2. Le marquis de Vogüé, *les Églises de la Terre-Sainte;* Paris, 1860, p. 72.

3. Artaud, *Histoire abrégée de la Peinture en mosaïque*, p. 18.

A l'origine, c'est d'ordinaire sur une masse de verre transparente, hyaline, que l'on a appliqué la feuille de métal. Il en est ainsi dans les fragments que j'ai eu l'occasion d'examiner sur le Palatin, dans les thermes de Caracalla, ainsi que dans une inscription de la catacombe de Sainte-Agnès, qui m'a été signalée par M. Armellini et qui semble appartenir à la fin du IVe siècle[1]. Dans l'église Saint-Georges de Salonique, ces cubes sont composés « d'un verre légèrement coloré en jaune dans sa masse et qui paraît avoir subi une seconde cuisson après l'application de l'or. L'épaisseur des cubes y est d'environ cinq millimètres[2]. » A Sainte-Sophie de Constantinople, la masse de verre servant de fond est également hyaline[3]. Dans son *Voyage du Levant* (t. I, p. 478), Tournefort rapporte que la galerie de Sainte-Sophie est incrustée d'une mosaïque faite, la plus grande partie, avec des dés de verre, qui se détachent tous les jours de leur ciment, mais dont la couleur est inaltérable. « Ces dés de verre, ajoute Tournefort, sont de vrais doublets, car la feuille colorée de différentes manières est couverte d'une

1. De Rossi, *Bullettino*, 1877, p. 60. — D'après une communication de M. Héron de Villefosse, un cube doré, à fond hyalin, figure dans la mosaïque d'Utique, qui a été découverte par M. d'Hérisson et qui appartient aujourd'hui au Musée du Louvre. Cette mosaïque, qui date du second siècle de notre ère, représente, comme on sait, des *Amours sur des dauphins*.

2. Texier, *Architecture byzantine;* Londres, 1864, p. 149.

3. Saltzenberg, *Altchristliche Baudenkmale*, p. 29.

pièce de verre fort mince, colée (*sic*) par-dessus ; il n'y a que l'eau bouillante qui la puisse détacher[1]. »

Dans les cubes qui proviennent de la mosaïque du dôme d'Aix-la-Chapelle, exécutée sous Charlemagne, « l'or est appliqué presque toujours sur du verre transparent, clair, d'un vert *sui generis*. » On a cependant remarqué quelques échantillons où « l'or est appliqué sur verre de bouteille ou sur émail rouge pour lui donner plus de brillant[2]. » Dans la basilique de Sainte-Praxède à Rome, sur l'arc de la tribune, à gauche près de l'orgue, le fond de ces cubes est incolore, ou du moins vert bouteille, comme j'ai pu m'en convaincre en les examinant de près.

Dans le recueil de recettes qui appartient au chapitre de Lucques, et que Mabillon, Muratori et M. l'abbé Duchesne attribuent au temps de Char-

1. Fougeroux de Bondaroy, *Recherches sur les ruines d'Herculanum... avec un traité sur la Fabrique des Mosaïques ;* Paris, 1770, p. 179.

2. Barbier de Montault, *la Mosaïque du dôme à Aix-la-Chapelle,* p. 38. Ces cubes d'or sur émail rouge ne proviendraient-ils pas d'une restauration ? Voici quelques autres détails empruntés au même auteur et qui méritent d'être notés : « l'or réduit à une très mince pellicule est toujours jaune, jamais vert; il a été collé directement sur le cube qui sert à le fixer; par-dessus s'étend une légère feuille de verre blanc...; le tout est soudé au feu, d'après le procédé que nous a conservé le moine Théophile... ; un grand nombre de ces couverts s'est détaché et l'or s'est enlevé, ce qui dénote une fabrication vicieuse et une époque de décadence » (p. 39).

lemagne, il n'est aussi question, si j'ai bien compris ce latin barbare, que de l'emploi de verre incolore.

De inoratione musiborum.

Facis petala plus crosa (*sic*) que jussans. Posthec facis illa alia : et petalum heramentinum, ut incensum non herebit. Post hec pone pectalum aureum super pectalum vitri, et supra ponis pectala super alia multum supra petalum auri, et mittis utraque in fornace, donec incoat solvi pectalum vitri, et postea eicis, ut refridet, et tolle : Fricas faciem in tabulam plumbinam ismironienan (*sic*), donec adtenues faciam, et coloras illud[1].

Du temps même du moine Théophile, qui vivait au XII^e^ siècle, le verre incolore semble avoir été seul en usage, du moins dans les contrées situées au nord des Alpes :

1. D'après la transcription de M. Giry. Cf. Muratori, *Antiquitates ital. medii ævi, diss. XXIV*, t. II, p. 366, éd. de Milan. — M. Giry a bien voulu me communiquer en outre le texte du *Mappae Clavicula* d'après le manuscrit de Schlestadt : « Inauratio musivi. — Facies petalum vitreum spissum et pone supra petalum aeramentinum ita ut incensum non conbureat. Posthaec tolle petalum aureum super petalum vitri, et super petalum auri aliud pone ex vitro multum subtile; et mitte utrumque in fornacem donec inchoat solvi petalum vitri, et sic eice ut refrigeret. Postea friga faciem ejus in tabula plumbea smirutata donec adtenues faciem et coloras illud. »

De vitro græco, quod musivum opus decorat.

Vitreas etiam tabulas faciunt opere fenestrario ex albo vitro lucido, spissas ad mensurum unius digiti, findentes eas calido ferro per quadras particulas minutas, et cooperientes eas in uno latere auri petula, superliniunt vitrum lucidissimum trium ut supra, et componunt eas conjunctim super ferream tabulam, de quo paulo inferius dicemus, coopertam calce sive cineribus, coquentes in furno fenestrarum, ut supra. Hujusmodi vitrum interpositum musivum opus omnino decorat[1].

Je reproduis la leçon du manuscrit de Vienne, qui est plus complète que celle des manuscrits publiés par MM. de l'Escalopier, Hendrie et l'abbé Bourassé; mais je dois faire observer que les différents éditeurs ne sont pas d'accord sur le sens de plusieurs membres de phrases pris isolément. C'est ainsi que l'abbé Bourassé fait du « quod » de la rubrique un nominatif[2], tandis que M. Ilg en fait un accusatif, etc. Néanmoins, l'ensemble du chapitre ne laisse pas place au doute.

Je ne dissimulerai pas cependant que l'on semble avoir parfois fait usage, exceptionnelle-

1. *Schedula diversarum artium*, liv. II, ch. xv; éd. de Vienne, t. I, p. 117.

2. *Dictionnaire d'Archéologie sacrée;* Paris, 1852, t. II, p. 830.

ment, pour ces fonds, de galettes d'émail d'une couleur plus ou moins foncée (peut-être provenaient-elles de déchets que l'on cherchait à utiliser ainsi). Je dois à l'obligeance de M. Gerspach, directeur de la Manufacture des Gobelins, la communication d'un certain nombre de cubes d'or provenant de la nef de Sainte-Marie-Majeure à Rome (v^e^ siècle); l'or y est appliqué sur une masse noirâtre, ou même rouge. Au baptistère des Orthodoxes de Ravenne (v^e^ siècle), j'ai recueilli de mon côté un cube d'or composé comme ceux de Sainte-Marie-Majeure.

Au XI^e^ ou au XII^e^ siècle se produisit une innovation importante : la substitution régulière et constante de fonds opaques, d'ordinaire rouges, aux fonds translucides. Le nouveau procédé avait l'avantage de mieux faire ressortir l'éclat de l'or[1]. Il est actuellement encore en usage.

1. D'après une note de M. de Luynes, que notre confrère M. Martha a bien voulu me communiquer, « le fond rouge a pour effet de soutenir l'éclat de l'or. L'emploi en est justifié par des raisons physiques. La lumière blanche qui tombe sur la feuille d'or n'est pas tout entière réfléchie par la surface. Une partie pénètre dans les couches inférieures et se trouve décomposée. L'or étant naturellement rouge, les rayons rouges sont absorbés et la réflexion des couches inférieures n'envoie à l'œil que les rayons complémentaires du rouge, c'est-à-dire les rayons verts, lesquels diminuent d'autant l'intensité de la couleur rouge de l'or et par suite son éclat. Pour neutraliser l'effet de ces rayons verts, il faut rendre à l'or le rouge que ceux-ci lui font perdre en donnant à la feuille d'or, laquelle est toujours un peu transparente, un soutien rouge. C'est ce que l'on fait, du reste, dans toute

Ce qui n'a pas varié, c'est l'usage de recouvrir la feuille d'or d'une couche de verre destinée à protéger ce métal. Dans un spécimen qui me vient de Salonique, cette couverture est fort épaisse.

La fabrication des cubes d'or offre de grandes analogies avec celle des vases connus sous le nom de « fundi d'oro. » Le docte et consciencieux Émeric David s'est toutefois trompé en appliquant à la mosaïque les vers d'un auteur du x^e^ siècle, Héraclius, auquel nous devons le traité *De coloribus et artibus Romanorum :*

Inveni petulas inter vitrum duplicatum inclusas caute[1].

Il s'agit, en réalité, de « fialæ auro decoratæ. » En outre, l'aveu fait par Héraclius des embarras que lui a causés la découverte du secret prouve que la fabrication des « fundi d'oro » n'était pas fort répandue de son temps. Jamais, au contraire, celle des mosaïques d'or ne paraît avoir été interrompue :

Ergo quas (fialas) quasi summa mente laborem
Atque oculos cordis super has noctecque dieque
Intentos habui, etc.[2].

Des expériences faites il y a un certain nombre d'années montrent que le moyen âge a dû fabri-

espèce de dorure, dans la miniature aussi bien que dans la dorure des tranches des volumes. »

1. *Histoire de la Peinture au moyen âge;* édit. de 1862, p. 100.

2. *De coloribus... Romanorum,* liv. I, ch. v; éd. de Vienne, 1873, p. 33.

quer les cubes d'or d'une manière à peu près continue. Ces expériences ont eu pour promoteur le cardinal Wiseman, qui, dans son roman bien connu *Fabiola*, a fait preuve de tant d'intérêt pour les antiquités chrétiennes. Le prélat anglais avait chargé une grande verrerie de Londres de fabriquer de ces cubes, d'une exécution en apparence si facile; tous les efforts demeurèrent sans résultat. Dès que l'on versait le verre en fusion sur la feuille de métal, celle-ci se recroquevillait et devenait toute noire : il fallut renoncer à l'entreprise[1].

Or, si, de nos jours, avec les instruments et les procédés si perfectionnés dont dispose l'industrie moderne, il a été si difficile d'improviser cette fabrication, à plus forte raison doit-on admettre qu'au moyen âge, une fois le fil de la tradition rompu, il aurait été à peu près impossible de le renouer.

VII.

La mosaïque d'argent ressemble trop, par sa nature comme par son mode de préparation, à la mosaïque d'or pour que nous ne la rapprochions pas de cette dernière, quelque inégale d'ailleurs que soit la place qu'elles occupent toutes deux dans l'histoire de l'art.

1. Kraus, *Geschichte der christlichen Kunst*, p. 136; Leipzig, 1873.

L'anonyme de Lucques a eu soin d'en noter la recette, qui ne diffère en rien de la précédente :

De mosibum (*sic*) de argento.

Mosibum de argento, secundo quod superius exposuimus, ita omnia facies[1].

La mention qu'en fait cet auteur semblerait prouver que l'usage en a été assez répandu. Mais il n'en est rien. Il n'existe en Italie que peu de mosaïques où l'on se soit servi de cette matière; les archéologues n'en avaient même pas remarqué jusqu'ici la présence. Trois se trouvent à Ravenne, une autre dans la cathédrale de Pise, une autre dans la chapelle palatine de Palerme. Il faut rectifier sur ce point l'assertion de Saltzenberg[2], qui croit qu'il n'y a pas d'autres exemples de l'emploi de cette matière que celui de la mosaïque de Sainte-Sophie à Constantinople. A Sant-Apollinare-Nuovo, les saints du rang supérieur, placés entre les croisées, ont des nimbes grisâtrés très certainement formés de cubes d'argent, dont l'éclat primitif s'est peu à peu altéré.

On ne sera pas bien téméraire en affirmant que cette matière, qui a joui d'une certaine faveur à

1. Muratori, *Antiquitates*, t. II, p. 366. Ce paragraphe manque dans le manuscrit du *Mappae Clavicula* découvert par M. Giry dans la Bibliothèque de Schlestadt.

2. *Altchristliche Baudenkmale von Constantinopel;* Berlin, 1854, p. 28.

Constantinople, à Ravenne et à Palerme, et dont on n'a pas trouvé de traces jusqu'ici dans les mosaïques italiennes proprement dites (la mosaïque de Pise est conçue dans les données byzantines), est un produit essentiellement byzantin.

La nacre a été employée, concurremment avec le marbre, à Ravenne (Saint-Vital, etc.), à Parenzo, ainsi que dans les églises coptes de l'Égypte[1].

VIII.

Ici se placent un certain nombre de problèmes que je suis réduit à poser sans pouvoir les résoudre, quel que soit l'intérêt qu'en offrirait la solution.

Et tout d'abord on se demandera d'où venaient les émaux dont on faisait usage. Les fabriquait-on sur place, ou bien les cherchait-on dans quelque grand dépôt tel que Rome ou Ravenne ? La rareté des textes empêche de répondre d'une manière précise.

Peut-être est-il permis de tirer par analogie une conclusion de ce qui se pratiquait pendant le moyen âge proprement dit. Nous voyons qu'à cette époque les différentes villes d'Italie achetaient à Venise, non seulement les émaux, mais encore les verres de couleur dont elles avaient

1. Butler, *the ancient Coptic Churches of Egypt*; Oxford, 1884, t. I, p. 38-40.

besoin. Pourquoi n'en aurait-il pas été ainsi pendant la période qui nous occupe?

Dans son travail sur le dôme d'Orvieto[1], Luzi a publié la première partie d'un contrat intervenu, le 13 décembre 1359, entre l'œuvre de ce sanctuaire et un certain Donnino de Florence, qui s'engage à chercher à Venise les verres nécessaires à la confection des mosaïques de la façade : « ... il detto Donnino promise di andare ad Venetia al luoco dove si fa il vetro per lu mosaico, e da recare a la detta opera a tucte sue spese e passagi due some di vetro per fare el musaico dela facciata di Santa Maria, di quelli colori e sagi e grossezza dati a lui per lu decto Mastro Andrea... in una carta pecorina, cioè... »

Malheureusement, Luzi n'a pas jugé à propos de nous communiquer la liste des couleurs que l'œuvre du dôme d'Orvieto était forcée de faire venir de si loin.

Cette lacune méritait être comblée. Lors d'un séjour de quelques heures fait à Orvieto au mois d'avril 1874, j'ai pris copie des principaux passages de ce contrat. Depuis, le texte complet a été publié par M. Fumi[2]. Voici les émaux qu'il énumère : « Oro fino di chie a la quantitate di C libre. Azuro co' gradi suoi lb. L, cioe X per digrado.

1. *Il Duomo di Orvieto descritto ed illustrato;* Florence, 1866, p. 368.

2. *Il Duomo di Orvieto e i suoi Restauri;* Rome, 1891, p. 105, 122.

PORTRAIT DE THÉODORA, AVEC INCRUSTATIONS DE NACRE.

Église de Saint-Vital à Ravenne (VI^e siècle).

Laccha co' gradi suoi L lb., cioe X per digrado. Biffa co' gradi suoi L lb., cioe X per digrado. Verde co' gradi suoi L lb., cioe X per digrado. Vermiglio co' gradi suoi lb. L, cioe X per digrado. Biancho candido L lb... Giallo co' gradi suoi L lb., cioe X per digrado. Incarnatione co' gradi suoi L lb., cioe XVI per digrado. Verduccio co' gradi suoi L lb., cioe X per digrado. Nero co' gradi suoi lb. XXX, cioe X per digrado. Ariento fino lb. XXX. »

Cette liste est surtout intéressante en ce qu'elle nous prouve que, chez les fabricants d'émaux pour mosaïques, chaque couleur était régulièrement accompagnée d'un assortiment de nuances correspondantes — « gradi » — au nombre de dix à vingt.

Le contrat énumère quelques-unes des conditions que doit présenter l'émail pour être accepté : « E chel detto vetro sia buono e tengha e risponda biene al martello e chel detto vetro sia accepto al detto maiestro et altro modo non sia tenuta l'opera di pagare. »

Pour la période qui nous occupe, nous ignorons absolument quels étaient les travaux qui précédaient l'opération même de l'incrustation. Le mosaïste travaillait-il d'après un carton? Ce carton était-il composé par le mosaïste lui-même ou par des peintres de profession? Autant de mystères.

L'incertitude est moins grande en ce qui touche la seconde période du moyen âge, et cela grâce aux observations de M. Riolo père, chef de l'atelier de restauration de Palerme. Cet artiste a eu soin de noter toutes les particularités qui le frappaient dans le cours de ses travaux à Cefalu, Monreale, Palerme. Si ses confrères de l'Italie continentale avaient suivi son exemple, nous n'en serions pas aujourd'hui à nous demander comment, dans les basiliques de Ravenne ou de Rome, on procédait du temps de Justinien ou du temps de Pascal I^er^. Il est d'ailleurs probable que les mosaïstes des XII^e^ et XIII^e^ siècles ne faisaient que suivre les traditions de leurs prédécesseurs et que les observations de M. Riolo peuvent également s'appliquer à ces derniers. C'est à ce titre qu'on les reproduira ici.

D'après M. Riolo, on peignait directement les modèles des figures sur l'enduit frais qui devait recevoir l'incrustation. Le mosaïste, la tâche du peintre terminée, substituait ses cubes d'émail à cette espèce de fresque. Ce procédé, qui rappelle les dessins tracés sur les patrons de broderies, avait l'avantage de fournir une indication plus sûre qu'un simple carton. En outre, en substituant un fond de couleur à un fond blanc, il empêchait que les intervalles des cubes fussent remplis par un enduit blanc qui aurait troublé l'harmonie de l'ensemble.

Cette peinture était d'ailleurs toute conven-

tionnelle : une teinte rouge marquait les endroits qui devaient être incrustés d'or; une teinte violette ceux qui devaient recevoir un émail rouge[1]. Les indications paraissent même avoir varié selon les localités. A Torcello, d'après M. Bucher, le rouge correspondait aux cubes d'or, au rouge et au rouge brun; le jaune aux teintes plus claires, gris foncé, bleu, noir, etc.[2].

Il convient d'ajouter que M. C. Haas, tout en admettant la réalité de cet usage, déclare n'en avoir pas trouvé d'exemples lui-même, sauf en ce qui concerne les cubes dorés. Le mortier dans lequel ceux-ci étaient fixés offrait partout des traces d'une coloration d'un jaune rougeâtre[3].

L'habitude de peindre directement sur le mur ne dispensait d'ailleurs pas de la confection de cartons préalables, dans lesquels la composition tout entière était étudiée et les types des figures arrêtés.

IX.

La mosaïque est sans contredit le mode de peinture le plus durable; mais on se tromperait en croyant qu'elle échappe entièrement à l'influence des agents atmosphériques; il n'est pas

1. Riolo, *Notizie dei Ristauratori delle Pitture a musaico della R. Cappella palatina.* Palerme, 1870.

2. *Geschichte der technischen Künste,* t. I, p. 100, note 1; Stuttgard, 1875.

3. *Miltheilungen der KK. Central Commission,* 1859, p. 178.

vrai, ainsi que l'ont affirmé bon nombre d'auteurs et parmi eux Le Viel, « qu'elle puisse résister à l'action de l'air, qu'exposée sur les pavés, sur les toits et sur les murs, loin de s'y altérer, elle acquière un nouvel éclat, » etc., etc.[1]. Prenons pour exemple les altérations que subit le verre de vitres ordinaire : au bout d'un certain temps il se ternit, s'irise et finit par perdre son poli. Or, les cubes d'émail, qui ne sont en réalité que du verre coloré par des oxydes métalliques, ne sauraient échapper à ces dangers : le vent, la poussière, l'humidité finissent tôt ou tard par en avoir raison ; il n'est pas jusqu'au voisinage de la mer qui n'exerce sur eux une action délétère : dans les mosaïques de Saint-Paul hors les murs, près de Rome, on a constaté que la surface des cubes était légèrement ternie par un dépôt ou une incrustation de sel marin[2].

A Rome, plus que partout ailleurs, on peut s'assurer de l'altérabilité relative des pâtes d'émail : les cubes que l'on ramasse dans les décombres des édifices antiques ont tous subi une modification plus ou moins profonde, selon la longueur du temps pendant lequel ils ont séjourné sous terre ; quelques-uns d'entre eux ont même changé

1. *Essai sur la Peinture en mosaïque;* Paris, 1768, p. 27. Ciampini (*de sacris Ædificiis,* p. 42) est plus près de la vérité.

2. Branchi, *Lettera... sopra gli ingredienti di varj Musaici* (imprimée à la suite des *Notizie inedite della Sagrestia pistoiese,* de Ciampi, p. 25, note c ; Florence, 1810).

de ton; dans ceux qui étaient colorés en bleu, une teinte aqueuse, semblable au vert d'eau, a souvent remplacé l'éclat du lapis lazuli.

Sans doute, quelques-uns de ces tableaux de verre ont jusqu'ici résisté à tous les agents de destruction; tel est le saint Sébastien de la basilique de Saint-Pierre-ès-Liens. Mais la conservation en est due à des circonstances tout à fait exceptionnelles, notamment à la sécheresse de l'édifice qui les abrite.

En général, c'est l'humidité que les mosaïques ont le plus à redouter. On ne peut que trop facilement s'en assurer dans les basiliques de Ravenne, où il n'est guère de mur qui ne suinte. Au Baptistère des Orthodoxes, à Sant' Apollinare in Classe, ou encore dans la basilique de Santa Maria in Dominica, à Rome, le ciment qui sert de base aux mosaïques se détache par grandes plaques; les couleurs même semblent altérées par places; le bleu surtout a pris une tonalité dure et crue qui dénature complètement la gamme.

Les dangers auxquels la mosaïque est exposée à l'intérieur des édifices ne sont rien, toutefois, en comparaison de ceux qui la menacent lorsqu'elle prend place sur une façade. Tournée au nord, dans un endroit découvert, c'est à peine si elle peut compter sur une existence d'un demi-siècle.

Les artistes du Bas-Empire et du moyen âge, guidés par un instinct fort juste, hésitèrent long-

temps à employer la mosaïque pour la décoration des parties extérieures. Plus tard, ils prirent soin de la protéger par des saillies de toutes sortes (par exemple, sur la façade de l'ancienne basilique du Vatican ou sur la façade de la basilique de l'Aracœli, etc.).

Malgré toutes les précautions, à peine si, de loin en loin, il s'est conservé un fragment des mosaïques incrustées à l'extérieur.

Rien de plus instructif sous ce rapport que l'histoire des mosaïques de la façade du dôme d'Orvieto, à partir du XV^e^ siècle. Nous choisissons à dessein un exemple moderne, afin de pouvoir fonder notre assertion sur des documents plus authentiques et plus nombreux.

On sait que la décoration de cette façade remonte au temps d'Orcagna, c'est-à-dire aux années 1358-1362. Elle comptait donc à peine un demi-siècle d'existence lorsqu'en 1402 certaines de ses parties exigèrent impérieusement une restauration : 1402, 7 juillet. « Pater Franciscus Antonii... locavit se et operas suas... ad reficiendum et reconstruendum musaychum Annuntiatæ B. M. Virginis super portam baptesimi dictæ ecclesiæ in nonnullis partibus dirutum et destructum. » — 1423, 10 février. Délibération pour engager Bartolomeo di Pietro : « quod muysivum sit in magno defectu et tractu temporis venerit in majorem defectum; imo potius in destructionem; deliberaverunt quod dictum muysi-

vum omnino reparetur. » — 1485, 7 juin. « Faciata almæ Ecclesiæ Sanctæ Mariæ supra sculturas marmoris, videlicet illa quæ est ornata figuris et picturis musaytivis in multis ejus partibus (est) ruinata et dissipata... » — 1506, 10 septembre. « Ad musaycum perficiendum, reficiendum et restaurandum in locis opportunis. » — 1552. « Mag. Raphael sculptor de Florentia offert velle conducere opus musaicum in faciata cathedralis ecclesiæ. » — 1558. « Fu condotto Mastro Gioanne Antonio Bianchini venetiano a racconciare il mosaico de la facciata. » — 1573, 19 janvier. On engage pour un an Maestro Stephano « per restaurare il mosaico della facciata[1], » etc., etc.

On aurait peine à trouver un exemple plus éloquent de l'altérabilité des mosaïques exposées au grand air.

A cet égard, notre climat n'a d'ailleurs rien à envier à celui de l'Italie, où, surtout en ce qui concerne les fresques et les graffites, on chercherait en vain une façade du XVI[e] siècle ayant conservé intacte sa décoration primitive.

X.

Quelques observations sur les changements qui se sont produits dans l'exécution des mosaïques ne seront pas hors de propos ici.

1. Luzi, *il Duomo di Orvieto*, p. 387. — Fumi, *il Duomo di Orvieto e i suoi Restauri.*

La mosaïque donne l'habitude de décomposer la figure humaine en un certain nombre de figures géométriques. C'est donc en quelque sorte une violation de la nature, puisque certaines parties de la face ne peuvent pas se mesurer, s'arpenter, par exemple les joues, avec leur carnation inégalement répandue. Il en résulte que cet art porte en lui des germes de dureté et de sécheresse : dans le fait, au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la période classique, le modelé devient plus anguleux.

Au début, dans l'église romaine de SS. Cosme et Damien, par exemple, le modelé est plein et savoureux ; on serait fort embarrassé de le décomposer, car on n'y trouverait guère de rangées parallèles de cubes de la même couleur ; c'est par des lumières hardiment jetées çà et là que l'effet est obtenu. Plus tard, au contraire, l'on modèle par stries plus ou moins régulières. Au IX^e^ siècle enfin, l'on ne modèle plus du tout, et l'on se borne à couvrir une surface, ayant la forme du visage, d'une couche uniforme grise ou brunâtre que l'on entoure d'un contour rouge ; à la hauteur des joues, l'on incruste quelques petites taches rouges et le chef-d'œuvre est produit.

Telle est déjà la tête de sainte Agnès, incrustée au VII^e^ siècle sur la concha de la basilique du même nom, près de Rome : on n'y trouve plus trace de modelé : un trait d'un noir brunâtre marque le contour du visage ; des traits bruns les

sourcils, le nez, la bouche, les doigts; les deux taches des joues sont brunes, non rouges; les yeux, très grands, n'ont toutefois pas encore la dureté qu'ils prendront au IX^e^ siècle. L'ensemble des chairs, enfin, offre une tonalité grise. Quant à l'expression, elle est complètement absente; mais il faut évidemment faire ici la part des restaurations.

APPENDICE.

RECETTES INÉDITES POUR LA FABRICATION DES MOSAÏQUES.

Les recettes suivantes sont extraites d'un manuscrit du XVI^e^ siècle, qui est conservé à la bibliothèque Barberini (XLVIII, n° 78, ancien n° 2959) et qui a pour titre : « Ricette per fare vetri colorati et smaltati d'ogni sorte havuta in Murano. 1536[1]. » Elles paraissent inédites[2]. J'en ai du moins vainement cherché jusqu'ici quelque reproduction ou analyse. Elles diffèrent notablement de celles du XIV^e^ et du XV^e^ siècle, que M. G. Milanesi a publiées dans un volume, aujourd'hui

1. Ce titre est suivi d'une note intéressante : « Questo libro fu dato del S. Splend^no^ di Memoransi (*sic*) detto monsu du Alier. » Le manuscrit se compose de 96 feuillets petit in-folio. La pagination ancienne a été effacée; la nouvelle commence par le chiffre 223.

2. M'étant adressé à ce sujet au savant abbé Zanetti, de Murano, je reçus de lui la réponse suivante : « Intorno alle ricette antiche per le composizioni dei vetri di Murano, esse, come già scrissi a M. Fol, non furono pubblicate. Il famoso abbate Neri ne cita varie nella sua opera e dice spesso come si fà a Murano : quanto ai tre trattatelli che io ben conosco e possedo, sono cose a se. Hanno le ricette dei vetri di Murano un' interesse storico per il tempo, essendoche risalendo quelle ch' Ella possiede al principio del secolo XVI, lasciano vedere il progresso tecnico che si fece da quell' epoca sino a noi... » (14 juin 1875).

introuvable, faisant partie de la *Scelta di Curiosità letterarie*[1]. L'orthographe, fort irrégulière, a été scrupuleusement respectée dans notre transcription. Cet horrible dialecte vénitien n'a rien à envier pour la barbarie au recueil de la Bibliothèque de Lucques, reproduit ci-dessus ; certains passages sont véritablement inintelligibles. J'ai dû me borner dans ce cas à donner une transcription littérale, dont je garantis l'exactitude.

A far vedro tenero per musaico.

Piglia una padella di vedro commune tinta di galla, con un ferro, et aggiongi altro tanto piombo calcinato, et a poco a poco porrai il piombo con il vedro, et non lasserai cuocere (fol. 239).

A far musaico rosso in corpo.

Tingi una padella di vedro con schiaggie di ferro, et artanta ramina senza brugiar et gettane tanto ch'el venghi rosso, et quando el sara mezzo cotto, aggiongi in una padella L. 10. de vedro di piombo, overo tanto piombo brusado et accompagnato con un terzo de cogolo, et messedalo spesso, el te fara buon color rosso, et se farai questa partida sara buon smalto rosso (fol. 250 v°).

1. *Dell' Arte del Vetro per musaico;* Bologne, 1864, in-8°, XIV-183 pages.

A fare musaico morello.

In questa partida medema di soprascritta aggiongi dentro stagno calcinato in questo modo : metti il stagno in una lavezolo in mezzo alla fornace, a maggior fuoco che sia, et quando el sara stato hora 8 o 10 tiralo fuora et quel sara calcinato gettalo in una padella meza, et si fara buon morello.

A far un bel azuro per musaico.

Piglia 8 o 10 lire de vedro, in un padelotto che sia cotto, et butta dentro L. 2 di smalto bianco, poi butta un poco d'azuro, cioè gafaro, & fara buon color, & se tu vuoi redur a Turchese aggiongi un poco di ramina brusada (fol. 251).

A far verde in corpo per musaico.

Habbi un padeletto di vedro de piombo, et ganolim bello, et fatto dentro quello padello, & sara buon verde, et quanto più tu ne gettarai, tanto verra più chiaro, & questa è la maniera di far musaico, et perche tu ne poi far di questi gradi quanto tu vuoi, & quanto el granolim sara più bello tanto più bel verde fara, & se tingeranno due padelotti, uno per il uero (*sic*) di piombo, & uno per il ganolim, e buttar un altro fara meglio per giongnere nel padeletto del verde (fol. 251 v°).

A far vedro rosso in coverta per musaico.

Piglia vitriol & mettilo a brusar in fuoco de verberatione, et quello che restara più rosso quello è miglior, piglia di quello vero poca parte & compagnalo con smalto bianco (?), che non habbia manganese, & tridalo insieme con quella come fanno li pintori et poi mettilo con il pennello, sopra le piastre, et vale mettendo a poco a poco in tanto fuoco ch'el cala la coverta messa su la piastra; habbi diligenza a dargli il fuoco, perche se tu desti el fuoco troppo dapoi che le colado la coverta el se vastara, & debbe haver poco fuoco mentre cola (fol. 252 v°).

A far musaico d'oro.

Fa che la tua padella de vedro come un' (commune) habbia tento (*sic*) un terzo de vedro di piombo et messeda spesso, perche el non faccia torcion & quando el sara polita sopialo in boccie grandi quanto sara la piastra dove el se debbe metterlo, togli chiara d'ovo & battila molto bene & poi lassala riposare, la fara aquarella chiara. Piglia questa terra battuda & buttala in un' bugliol d'acqua chiara de pozzo, et bagna quelli pezzi del detto vetro, & habbi foglio d'oro, dado, ne l'uno el foco et mettilo sul detto vetro, et lassalo seccar, poi habbi una paletta larga et grossa di ferro, & metti in fornace el detto oro sul vedro, poi togli del vedro commun che sia mezzo

vedro di piombo, cioè meta et meta, et butta sopra l'oro tanto quanto vuole esserle pesta, et fracca con el ferro a to aral esser (*sic*) gigio et poi mettila su lera (fol. 253).

A far peretim per musaico.

Piglia chita di piombo L. 25, cogoli de Verona libre 8, osso brusato de gambetii de castron L. 7, incorpora ogni cosa insieme & butta in padella, & messeda ben fara buon color per musaichi & se tu vuoi mutar color butta dentro manganese ò ferugine (fol. 253 v°).

A far in corpo per musaico.

Tingi il tuo vetro di piombo con ramina brugiata et poi habbi ganolim pesto, & buttalo dentro il padelotto & farai buon colore. Nota che quanto più ganolim tu metterai, tanto più faro (farai) verde chiaro et quanto manco ne buttarai farai piu scuro, et questo modo ne puol fare 6 o 7 gradi de colori per musaico. Nota se tu havesti in fuoco due padeletti, uno di ganolim & uno di vedro de piombo, & buttar d'uno in l'altro te verra assai meglio (fol. 254).

A far un altro verde d'un altro color de gio.

Tenghi il tuo vedro di piombo con ramina et poi butta dentro ganolim et poi cogoli de fisim et messeda, & farai buon color, et se porra lavorare (fol. 254 v°).

A fare verde de un' altra sorte.

Tengi latemo con ramina el fara assai buon verde & cosi tu poi far color d'ogni sorte.

A far verde ad un altro modo.

Tengi il tuo vedro con ramina ch' habbia dentro corno brusato, & poi trittalo dentro overo gambetti di castron fatto rotto (fol. 254 v°).

A far vitrio per musaico et altro colore.

Habbi la tua padella de latimo in fuoco, et quando l'è cotto butta dentro azuro, & quanto più ne buttarai sara tanto più oscuro et più che la nera partida del latimo dentro fara più chiaro de color et de corpo, & puo far cosi sei, o sette gradi de colori (fol. 325).

A far violetto o perseghin (?) ut supra.

Fa come qui di sopra et bisogna che in luoco dell' azuro gli dia manganese.

A far musaico rosso morello.

Tengi una padella de uero (*sic*) commune con schiacca di ferro & altretanto ramina senzar brusar et senza pislar le schiase et vuole essere di quelle che cadan lavorando al favero suso, la cagene, et messa da spisso in padella accio non fassa tortioni negri per dentro, & vuole essere la fornace calda perche el vi da più bel rosso per

el primer color, el secondo color che se chiama morello. Nota delle cose che vanno a far russo madaine più, & vuole essere la fornace morta, & non lassar coser (*sic*) tanto, quanto è a far rosso, el terzo color è morello. Nota deglie della cosa di sopradetta che si fa a far rossa, ma dargliene più et con la fornace più morta, et cosi va crescendo in altri colori per fino a sei o sette gradi con questa maniera. Nota se tu buttasti dentro un poco di stagno staria ben meglio (fol. 326 v°).

A far un bel violetto a quadri da fenistre over su l'argento per coverta per musaichi.

Habbi due padella di vetro cotto, una d'azuro et una di pavonazzo tente scure di colore, poi lava il tuo vedro su il ferro da sopiare, primo l'azuro et poi il pavonazzo sopra l'azuro, & fallo andare a valido et sopralo in bocca & fane pezzi da metter su l'argento in foro, & poi fa la sua piastra sciendo lutato, & metteli talera, et farai bello colore.

On trouvera d'autres recettes dans un manuscrit de Bologne, publié par M^me^ Merrifield dans les *Original Treatises... on the arts of Painting* (Londres, 1848-1849, t. II, p. 531 et suivantes), et dans les trois traités du XIV^e^ et du XV^e^ siècle publiés par M. G. Milanesi sous le titre de : *dell' Arte del vetro per musaico* (Bologne, 1864; forme le 51^e^ volume de la *Scelta di Curiosità letterarie*).

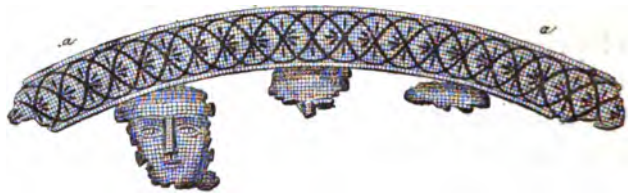

FRAGMENT D'UNE MOSAÏQUE DE LA CATACOMBE DE SAINT-HERMÈS.

II.

LA MOSAÏQUE DANS LES CATACOMBES.

Dans la décoration des Catacombes, les premiers chrétiens ont eu plus d'une fois recours à la mosaïque, sans néanmoins en faire un usage aussi étendu qu'on pourrait le croire. La configuration même des cimetières souterrains, l'obscurité qui y règne, l'absence d'ouvrages de maçonnerie capables d'offrir une base solide aux incrustations de marbre ou d'émail, opposaient des obstacles presque insurmontables au développement de cet art. Dans des galeries aussi morcelées, dans ces « cubicula » si sombres et si étroits, la mosaïque perd la moitié de ses avantages. Une peinture, de quelque près qu'on la regarde, offre d'ordinaire à l'œil des détails parfaitement distincts. Vue dans les mêmes conditions, la mosaïque ne forme au contraire qu'un assemblage confus de cubes multicolores ; pour produire de l'effet, il faut qu'elle puisse être examinée à une certaine distance. Que

sera-ce s'il faut la déchiffrer à la lumière d'une torche !

Aux difficultés matérielles se joignait peut-être l'éloignement des premiers chrétiens pour tout ce qui ressemblait au luxe, à la somptuosité. La richesse de ces ouvrages, non moins précieux par la valeur de la main d'œuvre que par celle de la matière première, aurait-elle formé un contraste trop violent avec les souffrances de temps si féconds en épreuves, avec des aspirations encore tout empreintes de la simplicité évangélique? En tout cas ce n'est que lors du triomphe de l'Église que le culte revêtit des formes plus pompeuses ; ce n'est aussi qu'à partir de ce moment que l'on fit concourir la mosaïque, dans une plus large mesure, à l'ornementation, soit de quelque sépulture privée, soit de cryptes formant l'objet d'une vénération particulière.

L'expérience confirme ces règles, qu'il était facile d'établir à priori : les spécimens de mosaïques que l'on découvre de loin en loin, et qui pendant longtemps ont été presque aussitôt détruits que mis au jour, ont invariablement quelque chose de fragmentaire. En parcourant le catalogue que j'ai essayé d'en dresser, on verra que ce ne sont le plus souvent que des objets de petite dimension ; monogrammes du Christ, croix, inscriptions, symboles divers. Rarement l'on a cherché à représenter des personnages et jamais, à ce qu'il semble, à produire un grand ensemble décoratif.

Parfois aussi l'on recouvrait certains ouvrages d'une couche de verre uniforme, procédé bien distinct de la mosaïque proprement dite, qui suppose toujours un travail de marqueterie, c'est-à-dire de juxtaposition. A propos d'un bas-relief en verre représentant Apollon entre deux Muses, Passeri nous fournit les curieux détails que voici : « Crescente magis magisque luxu ad privatorum quoque domos vitreorum anaglyphorum usus traductus est, illisque integra conclavia obducta fuisse notavit Bonarotius in Præf. ad Numism. Carpin.

« Hujus operis haud obscura vestigia egomet observavi Romæ inter D. Nerei et Achillei, ac portam Capenam; hortum enim ingressus, in quo monticulus adsurgebat, quem pervium esse, et ex parietinis totum constari olitor asserebat, excitato lumine, rei periculum feci, adii nempe

« Parietibus textum cœcis iter.

« Ibi cubicula quædam inveni, in quibus egesta pavimenti fragmenta e signino constabant rudiuscule subacto, cui superfusum, expolitumque, ad semunciæ altitudinem vitrum adhærebat viride, undequaque concolor, minimeque vermiculatum; nulla præterea segmenta, nullique termini apparebant, neque ullæ, nisi quas vetustas fecisset, rimulæ; ita ut ex integra tabula solo superinfusa pavimentum illud constitisse conjecerim; mobilibus sane officinis, vel pro numero operum extempore excitatis. Ea vero fragmenta, quum diu

aeri patuissent, penitus disjiciebantur, quibus tamen ornamentis excultos tandem fuisse existimandum est parietes illarum ædium, in quibus ipsa pedum spatia, non essent sine admiratione[1]. »

On a dit, avec quelque exagération peut-être, que, « à part les deux très intéressants portraits de la bibliothèque Chigi, la mosaïque n'a pas laissé de traces notables dans les cimetières chrétiens[2]. »

Ce sont ces traces, quoique d'importance secondaire, que je me propose de rechercher ici. La majeure partie des mosaïques trouvées dans les Catacombes n'étant connues que par des descriptions plus ou moins sommaires, je dois me borner à réunir ci-dessous les renseignements que nous ont fournis les auteurs anciens ou modernes, depuis Bosio jusqu'à M. de Rossi.

Je dois tout particulièrement remercier ici notre confrère M. Louis Lefort des précieuses additions ou rectifications qu'il a bien voulu me communiquer en vue du présent travail.

1. *Lucernæ fictiles Musei Passerii*, t. I, p. 67. Pesaro, 1739.

2. Pératé, *l'Archéologie chrétienne*, p. 38. Paris, 1892. — Dans son Encyclopédie des Antiquités chrétiennes, mon savant ami le docteur Kraus cite huit mosaïques trouvées dans les Catacombes (*Real Encyklopädie der christlichen Alterthümer*, t. II, p. 422). — Sur les mosaïques des Catacombes prises en général, voy. de Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 582, 592-593.

Catacombe de Sainte-Agnès (Via Nomentana).

Une inscription du IVe siècle, composée de cubes rouges, blancs et dorés, a été trouvée dans la catacombe de Sainte-Agnès[1].

Dans le voisinage de cette inscription est pratiquée une cavité circulaire, qui contenait autrefois une mosaïque figurant, ou je me trompe fort, une « imago clypeata » semblable à celle de la bibliothèque Chigi. Les quelques cubes qui adhèrent encore à la paroi ne permettent pas de douter de la nature de la composition[2].

Cet ouvrage intéressant, qui m'a été signalé jadis par M. Mariano Armellini, paraît dater du IVe siècle, de même que les monuments qui l'entourent. Il a été arraché violemment de l'endroit où il se trouvait, comme le prouvent les coups de pioche dont on voit la trace sur la place aujourd'hui vide, et l'on ignore ce qu'il est devenu.

Un autre monument, des plus anciens et des plus singuliers, a été découvert dans les premiers jours de 1876, lors des fouilles pratiquées dans la même catacombe, sous la direction de M. Mariano Armellini. A l'une des extrémités d'une plaque de marbre, sur laquelle est gravée une

1. Voy. de Rossi, *Bullettino*, 1877, p. 59-60. — Cf. Armellini, *il Cimitero di S. Agnese;* Rome, 1880.

2. Bosio (*Roma sotterranea*, éd. de 1632, p. 436) cite parmi les objets trouvés dans ce cimetière « alcuni pezzetti di smalto, e musaico murati nella calce. »

inscription que l'on s'accorde à faire remonter à la fin du IIe siècle[1], est pratiquée une cavité hexagonale remplie d'une sorte de marqueterie formée de cubes d'émail rouges, de pâtes de verre vertes et de plaques d'or ou d'ivoire, ces dernières peintes. Au centre se trouve, sur un morceau de la même matière, le portrait, grossièrement tracé, de la défunte. L'ouvrage ne renferme, outre ce portrait, ni symboles chrétiens, ni ornements dignes de remarque. On peut dire que c'est là un objet unique en son genre, mais sa rareté même lui ôte quelque chose de son intérêt : c'est plutôt le produit de la fantaisie individuelle qu'un monument digne de prendre rang dans la série des mosaïques.

Catacombe dite de Sainte-Agnès (Via Nomentana).

Dans une des catacombes de la Via Nomentana, Bosio découvrit « una corona di picciole pietre tonde di smalto di diversi colori, murata nella calce. » Il ajoute que « questo segno [è] fatto di piccioli pezzi di smalto posti nella calce à modo di musaico[2]. »

Catacombe autrefois dite de Saint-Calixte[3].

« In un cantone di monumento hò veduto una

1. M. AVR. VICTOR VLPIAE SIRICAE COIVGI CARISSIMAE FECIT IN PACE (avec la croix gammée). Cf. de Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 593.

2. *Roma sotterranea*, éd. de 1632, p. 439.

3. M. de Rossi a expliqué (*Bullettino*, 1866, p. 95, 99) que,

testa fatta con calce, con alcune pietruccie di smalti negli occhi, e nella bocca alla rustica[1]. »

En 1743, on découvrit un ouvrage d'une rare importance dans un escalier conduisant de Tor Marancia à la catacombe de Saint-Calixte. C'était une mosaïque tapissant l'intérieur d'un monument voûté, probablement un « arcosolium. » Marangoni, l'auteur de la trouvaille, le décrit en ces termes : « Un monumento arcuato tutto lavorato e dentro e fuori a mosaico... nel prospetto di questo monumento è effigiato il Salvatore sedente sopra di un globo grande, che forse significa il mondo, e da suoi lati parimente, sopra due scabbelletti co piedi a triangulo, i SS. Apostoli Pietro e Paolo, e nel convesso superiore, similmente a mosaico, in lettere grandi la seguente sgrizione : QVI ET FILIVS DICERIS ET PATER INVENIRIS[2]. »

Ailleurs, le même auteur donne de ce monument une description offrant quelques variantes intéressantes : « Un grande sepolcro arcuato di palmi 9 di lunghezza, e 5 di larghezza, tutto lavorato a mosaico. Nel prospetto sta Cristo N. S.,

jusqu'à la nouvelle *Roma sotterranea*, on confondait le cimetière de Domitille avec le cimetière de Calixte, qui ne s'étendait pas jusqu'à Tor Marancia, et ensuite que l'« arcosolium » de Marangoni était dans un hypogée anonyme et distinct, quoique voisin, du cimetière de Domitille.

1. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 283, 2e col.

2. *Istoria dell' antichissimo Oratorio, o Cappella di San Lorenzo nel Patriarchio Lateranense;* Rome, 1747, p. 167-168.

seduto sopra un gran globo ; alla destra san Pietro, alla sinistra san Paolo, anch'eglino seduti in due seggi coll' estremità loro acuti, e nella volta più contigua è la seguente iscrizione a mosaico di pietre verdi, e le lettere sono alte 5 once : QVI ET FILIVS DICERIS Δ ET PATER INVENIRIS. Sotto l'arco, o volta del monumento, sono 4 altre figure di santi in piedi, tra quali una Donna. Nel lato destro è Cristo che risuscita Lazaro, nel sinistro, essendo caduto il mosaico, non può discernersi, bensì da una striscia, che rassembra acqua, può vedersi vi fosse Mosè in atto di far la scaturire dalla pietra[1]. »

Une troisième description, également insérée dans les *Cose gentilesche* (p. 143), offre quelques détails nouveaux ; il y est dit entre autres que l'inscription est en lettres d'or, de six à sept onces, que le Christ ressuscitant Lazare est nimbé ; que les quatre saints ont les mains étendues comme les orants et qu'ils se distinguent également par un nimbe ; enfin que le travail paraît être contemporain de Constantin ou du moins postérieur de peu d'années à ce prince.

Marangoni fit faire de cette mosaïque un dessin qu'il offrit à Bottari, afin qu'il le publiât dans sa *Rome souterraine*.

M. de Rossi a parlé de ces compositions dans plusieurs passages de son *Bulletin d'archéologie*

1. *Delle Cose gentilesche*, p. 461.

chrétienne (1866, p. 86, 95, 99) ; se fondant sur la description donnée par Marangoni, il les attribue également au IVe siècle.

La crypte principale de la XIIe région, qui appartient à l'époque du triomphe de l'Église, était anciennement ornée de marbres et de mosaïques[1].

Catacombe de Cyriaque (Via Tiburtina).

(Mosaïques de la Bibliothèque Chigi.)

La bibliothèque Chigi possède deux portraits en mosaïque, qui appartiennent, sans contredit, aux dernières productions de cet art dans les Catacombes.

Ces portraits ont été découverts le 27 mai 1656 dans le cimetière de Cyriaque[2]. Ils représentent Flavius Julius Julianus et sa femme Maria Simplicia Rustica, ainsi qu'il résulte de l'inscription qui les accompagnait dans ce cimetière et qui nous a été conservée par J. Suarez, évêque de Vaison, dans ses papiers déposés à la Vaticane.

FL · IVL · IVLIANVS · MAR · SIMPLICIAE ·
RVSTICAE · CONIVGI · DVLCISSIME ·
Q · V · ANN · XVIII · M · V · D · XV · FECIT · MECV
A · III · M · II · DORMET · IN PACE · X · K
FEBR

1. De Rossi, *Bullettino*, 1875, p. 78.
2. J'emprunte la plupart de ces détails à la notice de M. de Rossi (*Musaici cristiani*).

Les deux personnages sont vus de face et à mi-corps; une différence importante est à noter dans leur attitude : la femme a les mains levées, comme les orantes, tandis que l'homme a les bras pendants. Ainsi que M. de Rossi l'a fait observer, cette différence tient à ce que le mari, qui vivait encore au moment de l'exécution de la mosaïque, ne pouvait être représenté dans l'acte de la prière, « symbole de l'âme recueillie dans le sein de Dieu, et priant pour les frères laissés sur la terre. »

Les deux mosaïques se composent d'un médaillon inscrit dans un rectangle mesurant de 0m60 à 0m65 de largeur. Elles ont été placées dans deux cadres de bois, au sommet de l'escalier qui débouche sur le vestibule de la bibliothèque; l'éclairage en est fort défectueux. Dans le portrait de l'époux, la tête se détache sur un fond brunâtre, qui paraît une addition moderne; les traits, peu distincts, paraissent être ceux d'un homme de quarante à cinquante ans; la barbe et les cheveux sont coupés ras. Postérieurement à la publication de l'ouvrage de M. de Rossi, une lacune assez considérable s'est produite dans la figure : l'œil droit tout entier est tombé. Le costume se compose d'une tunique, d'un ton blanchâtre (d'après M. de Rossi elle est en tissu d'or), ornée de *clavi* de pourpre de couleur sombre; sur l'épaule on voit figurer un de ces ornements circulaires si fréquents au IIIe et au IVe siècle; deux bandes, également en pourpre foncée, cou-

rent le long de la tunique; on distingue l'extrémité d'un pallium, en pourpre de même nuance, à moins qu'on ne veuille y voir une partie de la « laena purpurea, » vêtement en usage chez les nobles.

Le costume de Maria Simplicia est plus compliqué : un voile blanc couvre sa tête, mais sans cacher son visage; dans ses cheveux brillent quelques parcelles d'or, probablement un fragment de bijou; une ceinture blanche entoure sa taille, qui est fort courte. Une couche de cubes verdâtres sert de fond et fait assez heureusement ressortir la figure, dont le ton est d'un rouge brunâtre. M. de Rossi distingue dans la robe deux larges bandes verticales à tissu d'or.

En ce qui concerne la technique, elle ne se distingue en rien de celle de la fin du IV^e^ siècle ou du commencement du V^e^ siècle. L'emploi de l'émail a prévalu, quoique çà et là l'on croie encore distinguer des fragments de marbre. Les cubes sont gros et assez mal assemblés; un certain nombre d'entre eux paraissent avoir déjà servi antérieurement, car leur surface n'a ni le brillant, ni la netteté de celle des cubes neufs (on sait qu'à différentes époques on a eu recours aux matériaux provenant de mosaïques détruites). Le dessin, examiné de près, n'a rien de remarquable, et son imperfection tient en partie à ce que, pour un ouvrage de cette dimension, l'on n'a pas employé de cubes assez fins. Une ligne rouge

indique par exemple les lèvres ; une ligne, également rouge, bordée de deux lignes blanches, indique les doigts des mains levées en l'air. Il y a dans cette régularité un signe de défiance de l'artiste vis-à-vis de lui-même. Chez les anciens, ou au moment de l'épanouissement de la mosaïque chrétienne, au Ve siècle, on modelait avec plus de hardiesse.

M. de Rossi, qui a commenté ces mosaïques de manière à ne laisser que peu de chose à dire à ses successeurs, en place l'exécution dans la première moitié du IVe siècle. Il s'appuie sur les considérations suivantes : l'analogie des noms, qui fait supposer que les deux époux étaient parents ou aïeuls de Rusticus Julianus, qui mourut préfet de Rome en 388 ; le style de l'inscription, avec la formule « dormet in pace » au lieu de « deposita ; » enfin le cachet même de la peinture qui trahit le style romain du IVe siècle et n'a rien de la manière byzantine.

Je dois cependant ajouter que ce style n'a pas un caractère aussi déterminé que l'illustre archéologue romain veut bien le dire. Il pourrait parfaitement convenir à la fin du IVe siècle, époque avec laquelle s'accorde aussi l'emploi, déjà bien arrêté, des cubes d'or. Je crois donc plus sage d'admettre une marge d'une cinquantaine d'années.

La conservation de ces deux morceaux laisse

infiniment à désirer. J'ai déjà signalé la disparition de l'œil droit de Julius Julianus ; il faut ajouter que la surface de la mosaïque est devenue inégale, raboteuse ; les cubes d'or sont, les uns complètement ternis, les autres privés de la presque totalité du métal[1].

Catacombe de Cyriaque (Via Tiburtina).

Bosio signale, dans une des catacombes de la Via Tiburtina, des cubes d'émail de diverses couleurs fixés dans la chaux et dessinant parfois un T : « in altri monumenti erano murati nella medisima calce alcuni pezzetti di smalto di diversi colori ; e talvolta in forma di tau in questo modo... »

Même catacombe (?).

On voit au Musée du Latran (salle des sarcophages) un fragment de mosaïque d'une extrême finesse, représentant un coq qui se tient, la tête baissée, prêt à s'élancer sur son adversaire. L'at-

1. Reproductions : Dessin colorié, exécuté au moment de la découverte de ces mosaïques, exposé sous verre dans le cabinet du préfet de la Vaticane. — D'Agincourt, *Peinture*, pl. XIII, nos 25, 32. — De Rossi, *Musaici* (pl. en chromolithographie). — Gerspach, *la Mosaïque*, p. 43. — Dessin de la Bibliothèque Barberini (XLVIII, n° 101, fol. 4). Voir mes *Sources de l'Archéologie chrétienne dans les Bibliothèques de Rome, de Florence et de Milan*, p. 23.

LE COQ DU MUSÉE DU LATRAN[1].

1. Ce cliché, tiré du *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes* de Martigny, nous a été gracieusement prêté par la maison Hachette.

titude de l'animal est excellente et montre une observation intelligente de la nature. D'après M. de Rossi[1], ce fragment forme la moitié d'un combat de coqs et provient des catacombes, où les sujets de ce genre ne sont pas sans exemple. D'après Perret[2], il aurait orné la tombe d'un martyr dans la catacombe de Cyriaque.

Crypte du pape saint Eusèbe († 311).

Cette crypte, découverte par M. de Rossi, en 1856, était ornée de mosaïques qui ont disparu, mais dont on peut encore deviner le sujet par l'empreinte laissée sur le stuc. Elles recouvraient les lunettes des « arcosolia » et les « sotto archi. » Sur l'arc du sépulcre principal était représenté un grand vase (« cantharus ») ansé, flanqué d'oiseaux. C'était, comme on sait, un symbole des plus usités dans les monuments chrétiens primitifs. Sur l'arc et dans les lunettes de l'« arcosolium » de droite, M. de Rossi a entrevu des linéaments qui semblaient dessiner des figures d'enfants ailés. C'étaient peut-être les génies des Saisons.

1. *Bullettino di Archeologia cristiana,* 1867, p. 83.

2. Reproduit dans *les Catacombes* de Perret, t. IV, pl. VII, 3. — Cf. Martigny, *Dictionnaire,* au mot Coq. — Phot. Parker, n° 2933. — M. Ficker attribue ce morceau à la première moitié du IIe siècle (*Die altchristlichen Bildwerke im christlichen Museum des Laterans;* Leipzig, 1890, p. 163. — De Rossi, *Roma sotterranea,* t. III, p. 592. — Kraus, *Real Encyklopædie,* t. I, p. 643, fig. 229).

D'autres mosaïques encore ornaient cette crypte, mais elles sont devenues indistinctes, à l'exception de l'une d'entre elles qui représentait des ornements analogues à des écailles[1].

M. de Rossi attribue l'exécution de ces ouvrages au pape saint Melchiade (311-314), qui fit transporter dans la crypte en question les restes de son prédécesseur Eusèbe, et non pas au pape Damase, l'auteur de la belle inscription trouvée dans le même tombeau. Il s'appuie sur la ressemblance des motifs avec ceux de l'ère constantinienne : « I musaici, per quanto dalle superstiti vestigia discerno, rappresentavano cantari, uccelli, genie delle stagioni, indizio piuttosto dei costantiniani tempi, che dei damasiani[2]. »

Une autre salle faisant partie de la même crypte renfermait des mosaïques dans les restes desquelles M. de Rossi a cru reconnaître l'image du Christ au milieu des apôtres ou des saints. Sur le sommet de l'arc du principal « arcosolium » se trouvait un grand disque, paraissant avoir représenté le monogramme du Christ ou la Croix.

M. de Rossi assigne une date postérieure à ces mosaïques ; il les considère comme appartenant à la fin du IVe siècle ou au commencement du Ve. « La terza stanza della cripta di sant' Eusebio, della

1. *Roma sotterranea*, t. II, p. 193-194 et 357.
2. *Roma sotterranea*, t. II, p. 209, 298.

quale è certa la posteriorità alle due prime, aveva musaici ritraenti, se l'occhio non m'inganna, l'immagine di Cristo in mezzo agli apostoli o di santi, come nelle absidi delle basiliche, nei vetri, nei sarcofagi; e sulla cima dell' arco del principale arcosolio domina un gran disco, nel quale credo che la trionfale sigla del monogramma o la croce monogrammatica sia stato effigiata. Ad ogni modo cotesta terza stanza (deve) spettare al più tardi alla fine in circa del secolo quarto od agli inizii del quinto, quando le ultime escavazioni furono fatte nei sotterranei cemeteri. » (*Ibid.*)

Catacombe de Saint-Hermès (Via Salaria Vecchia).

Le P. Marchi a publié la reproduction de quelques fragments de mosaïque trouvés en 1845 dans la crypte de saint Protus et saint Hyacinthe dans la catacombe de la Via Salaria Vecchia (aujourd'hui appelée la catacombe de Saint-Hermès). Ils proviennent, d'après la description qu'en donne l'auteur, d'un « arcosolium » entièrement revêtu d'incrustations[1].

1. *Monumenti delle Arti cristiane primitive*, pl. XLVII, p. 237. Les deux premières scènes sont également reproduites dans *les Catacombes* de Perret (t. III, pl. XXXVI). Le Christ y est nimbé. Le regretté Julien Durand m'a signalé une gravure de Stanislas Morelli représentant les cinq mêmes scènes que les planches de Perret : *Riquadri in*

La Résurrection de Lazare
et Daniel dans la Fosse aux Lions.

(Catacombe de Saint-Hermès.)

La lunette, d'après les notes qu'a bien voulu me communiquer M. Lefort, avait un encadrement formé de médaillons ronds et fleuronnés, tracés sur un fond jaune en lignes bleues, vertes et violettes (une bande composée de cercles qui se coupent et qui forment une sorte d'entrelacs. Un motif tout à fait analogue existe dans les mosaïques du mausolée de sainte Constance). Dans le champ, on distingue encore, bien que fort altérée, une tête d'homme (grandeur nature) et le sommet de deux autres têtes semblables placées sur la même ligne.

Les morceaux le mieux conservés sont : un *Daniel dans la fosse aux lions* (debout, les bras étendus, comme dans les peintures et sculptures des catacombes ainsi que dans les sarcophages de la Gaule[1]). Au-dessus, une *Résurrection de Lazare* (le Christ, non nimbé, étend la main vers le cadavre qui a la forme d'une momie ; Marthe est prosternée aux pieds de celui qui va rendre la vie à son frère). Une troisième peinture montre un homme marchant. La tête de ce personnage

musaico esistenti nel trattato più nobile delle Catacombe. Voir aussi la planche CCIV de la *Storia dell' Arte cristiana* du P. Garrucci.

1. Voy. les deux belles monographies de notre confrère M. Le Blant : *Études sur les Sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles,* pl. VIII, XX, et *les Sarcophages chrétiens de la Gaule,* pl. XXIII, XXV, XXVI, XXXIV, XLVIII, LVII.

FRAGMENT DE MOSAÏQUE.

(Catacombe de Saint-Hermès.)

ayant disparu et le côté droit de la composition étant également ruiné, on ne saurait déterminer la nature du sujet. Le P. Marchi est disposé à y voir la *Guérison du paralytique*, qui part en emportant son lit.

Notre confrère M. Lefort combat cette hypothèse en se fondant sur les arguments suivants : comme on n'aperçoit nulle trace du lit que devrait porter le paralytique, comme on ne devine pas en quoi aurait consisté la partie relativement considérable de la composition du côté droit ; comme il y a grande apparence que l'homme est vêtu à la phrygienne, il est peut-être permis de croire que ce personnage est un mage, débris d'une *Épiphanie* dont il ne reste plus autre chose.

Le panneau inférieur de la voussure, du côté droit, est perdu.

Ces trois scènes faisaient partie d'un ensemble plus considérable, divisé en compartiments rectangulaires, dans les intervalles desquels couraient des plantes ou des fleurs, ayant le caractère grêle, propre à l'art des catacombes. Les figures manquent d'accent ; le style est celui des peintures des premiers siècles.

Autant que l'on peut juger de son style, vu l'état de dégradation dans lequel elle se trouve, cette mosaïque, — je me retranche ici derrière l'opinion de M. Lefort[1], — aurait fait partie des

1. Voy. ses *Études sur les Monuments primitifs de la Peinture chrétienne en Italie*, p. 91-92. Paris, 1885.

travaux exécutés dans cette région de la catacombe sous le pontificat de Symmaque (498-514).

Il est fâcheux que le P. Marchi ait négligé de nous donner quelques renseignements sur la composition technique de cet ouvrage si intéressant. Est-il monochrome ou multicolore (d'après M. Lefort, il est multicolore)? en marbre ou en émail? Ce sont là des points qui, s'ils avaient été précisés, jetteraient un jour précieux sur les origines de la mosaïque chrétienne. Les dimensions paraissent avoir été fort petites, puisque Perret a pu faire reproduire l'ensemble au tiers seulement de l'original.

Catacombe de SS. Marcellin et Pierre (Via Labicana).

En 1838, on découvrit, dans le cimetière dit de Sainte-Hélène, un pavement qui a été reproduit depuis dans l'ouvrage de Perret[1]. Cet ouvrage appartient, d'après la description qui en est donnée, à l'époque de Constantin. Une colombe et des entrelacs bruns et jaunes, sur fond bleu, en font les frais.

1. *Les Catacombes*, t. II, pl. LXIII, LXIV, t. VI, p. 67. — Voir aussi le mémoire de P.-E. Visconti dans les *Dissertazioni della pontificia Accademia romana di Archeologia*, t. X, 1842, p. 69-72, avec deux planches. — Garrucci, *Storia dell' Arte cristiana*, pl. CCIV.

Catacombe de Sainte-Priscille (Via Salaria nuova).

Un des cimetières de la Via Salaria nuova, celui de Sainte-Priscille, contenait, du temps de Bosio, « un monumento arcuato lavorato tutto di piccioli marmi, e di smalto di diversi colori, a modo di musaico. »

Bosio ne nous apprend pas ce que représentait cette incrustation[1].

Dans cette même catacombe, d'Agincourt a découvert, en 1780, une mosaïque en partie mutilée, dont il a donné la reproduction à très petite échelle[2]. Elle ornait un « arcosolium » et représentait, dans la lunette, une matrone enveloppée d'un manteau qui lui descendait de la tête; de chaque côté, se tenaient deux figures de moindre dimension, figures d'adolescents ou, mieux peut-être (il est difficile d'en décider), de jeunes filles. Le chrisme ☧, renfermé dans un cercle, occupait le sommet de la voussure, chargée, pour le surplus, de méandres d'un bon style. Cette mosaïque a péri depuis que d'Agincourt l'a vue, et l'on ignorait l'emplacement de l'arcosolium auquel elle appartenait, lorsqu'en 1888 M. de

1. *Roma sotterranea*, éd. de 1632, p. 534.

2. D'Agincourt, *Histoire de l'Art*, t. II, pl. XIII, n° 16. — C'est la gravure reproduite en tête du présent mémoire. — Garrucci, *Storia dell' Arte cristiana*, pl. CCIV.

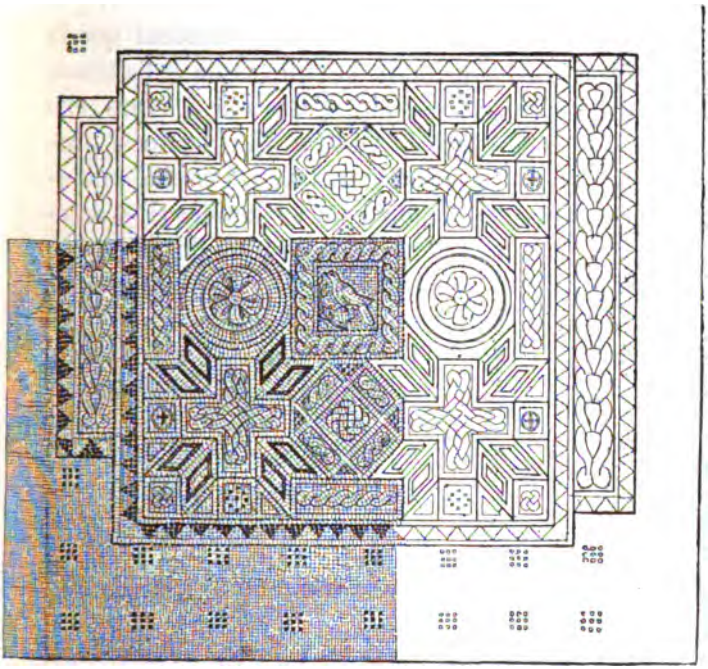

PAVEMENT DE LA CATACOMBE DE SS. MARCELLIN ET PIERRE.

Rossi l'a retrouvé dans un cubiculum de l'hypogée des Acilii Glabriones. Les empreintes laissées par les cubes sur l'endroit qui les fixait répondent au dessin de la planche publiée par d'Agincourt, et elles permettent même d'en corriger une inexactitude. En effet, elles attestent que la matrone avait les deux bras levés dans l'attitude d'une orante, tandis que, d'après la gravure, elle n'aurait levé que le bras droit. M. de Rossi propose de voir, dans cette matrone, Priscille entourée de quatre membres de sa famille (l' « arcosolium » serait ainsi une tombe de la sainte éponyme du cimetière). Il estime que la mosaïque a fait partie des restaurations opérées au IV^e^ siècle dans cette portion de la catacombe, à l'occasion des travaux destinés à en rendre l'accès plus facile[1].

M. de Rossi attribue à la même époque d'autres mosaïques qui décoraient plusieurs niches de l'hypogée des Acilii Glabriones et qui ont été détruites par les ravageurs modernes des catacombes, sans laisser de traces assez distinctes pour que l'on puisse en déterminer les sujets[2].

Monogrammes, Symboles, Inscriptions trouvés dans diverses catacombes.

Boldetti[3] raconte qu'il découvrit dans le cime-

1. *Bullettino*, 4^e^ série, t. VI, p. 108 et suiv.
2. *Loc. cit.*, p. 18 et 108.
3. *Roma sotterranea*, éd. de 1632, p. 407.

tière de Saint-Calixte quelques mosaïques représentant des oiseaux et des fleurs, et que ces fragments furent incorporés au Musée de Carpegna[1]. Le travail en était très fin (« di minutissimo lavoro »), et les cubes en étaient fixés sur des plaques de terre cuite (« formati su tavole di terracotta »). A son avis, ils provenaient soit de pavements anciens, soit de la voûte de bains.

Le même savant signale la présence, dans les Catacombes, de monogrammes du Christ. Deux seulement de ces monogrammes, affirme-t-il, étaient « di buona maniera; » l'un se trouvait sur une plaque de terre cuite recouvrant un tombeau; l'autre sur une paroi; ce dernier était accompagné de l'α et de l'ω[2].

D'autres figures analogues ont été observées par Boldetti, principalement dans les catacombes de Prétextat, de Sainte-Agnès et de Gordien; elles se composaient de « picciolissime pietre » et de « lapilli » de verre[3].

1. *Osservazioni sopra i Cimeterj de' SS. Martiri;* Rome, 1720, p. 522, 547. Le médecin siennois Mancini, qui vivait au XVII^e^ siècle, mentionne comme suit une mosaïque représentant le même sujet, probablement identique à celle que décrit Boldetti : « Li vicino (a Santa Pudenziana) è la vigna, nella quale a questi anni fù trovato quel bellis^mo^ musaico d'uccelli, posseduto dall Ill^mo^ Montalto, et per bellezza si deve creder sia del secol perfetto, tanto più ch' il luogo è vicino alle therme Novatione, che visse al tempo della pittura perfetta sotto Nerone » (Bibliothèque de Saint-Marc à Venise, cl. IV, XLVII, n° 102, 6, fol. 188 v°).

2. *Loc. cit.*

3. *Loc. cit.*

En 1718, toujours d'après Boldetti, on découvrit, dans le cimetière de Sainte-Priscille, l'inscription suivante placée sur un tombeau : NIKANΔPΩ[1].

Marangoni, de son côté, signale une inscription trouvée dans le cimetière de Thrason et Saturnin et ainsi conçue :

TRANQVILLINA ß IN PACE ß MESESV
TRANQVILLINA QVE VIXIT ANNOS VII ☩

Il la décrit comme suit : « Hæc inscriptio habetur musivo opere, elaborata lapillis albis insertis, aliis vitreis auratis, variisque aliis coloribus compactis, insertis calci, quæ totum loculum circumdat, et ambit... absque ullo signo martyrii[2]. »

Provenance inconnue.

Dans la collection de photographies de Parker figurent, sous le n° 1384, deux mosaïques très fines, qui, d'après cet archéologue, proviennent des catacombes et qui représentent, la première, cinq volatiles (canards, poules?), les uns couchés, les autres plongeant la tête dans une sorte de nasse en osier ; la seconde, des enfants conduisant deux barques en vue d'édifices assez somptueux[3].

Ces mosaïques sont identiques à celles qui ont

1. *Loc. cit.*
2. *Acta S. Victorini;* Rome, 1740, p. 99.
3. *Tombstones from the catacombes* (*Historical Photographs,* part. II; Londres, 1873, p. 2).

été décrites et publiées par Ciampini[1]. Elles se trouvaient, d'après cet auteur, dans l'église Sainte-Marie du Transtévère et avaient une origine païenne, non pas chrétienne. C'est du moins ce que font présumer les mots : « Antiqua et profana, » que Ciampini leur applique, ainsi qu'à une autre mosaïque dont le caractère ne saurait être contesté : le portrait d'un lutteur.

Il faut également rayer du nombre des mosaïques trouvées dans les Catacombes la tête de Christ conservée au Musée chrétien du Vatican (n° 528; Perret, *Catacombes*, t. I, pl. XXVIII). C'est, sans doute aucun, une pièce apocryphe, dont il n'est plus permis de tenir compte dorénavant[2].

Les catacombes de Naples ont été ornées de mosaïques, comme celles de Rome : j'ai donné, dans un travail spécial, la description de ceux de ces fragments qui sont parvenus jusqu'à nous[3].

En résumé, l'emploi de la mosaïque a été infiniment plus fréquent dans les Catacombes qu'on ne l'admettait jusqu'ici; mais il s'y est surtout

1. *Vetera Monimenta*, t. I, p. 82, pl. XXXII, n° 2.

2. Voy. Crowe et Cavalcaselle, *Storia della Pittura in Italia*, t. I, p. 13. — Mgr Barbier de Montault, *Œuvres complètes*, t. II, p. 224-225. — De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 593 (« manifesta impostura moderna »).

3. *Revue archéologique*, janvier-février 1883 (p. 1-3 du tirage à part).

borné à des ouvrages de petites dimensions. On peut affirmer que ce n'est pas dans ces souterrains, intéressants à tant d'autres titres, qu'il faut chercher les origines d'un art qui ne devait pas tarder à devenir le principal interprète du christianisme triomphant.

INSCRIPTIONS LATINES

DE DOUKLA (MONTÉNÉGRO).

Par M. Cagnat, membre résidant.

Lu dans la séance du 8 février 1893.

Il y a deux ans environ, M. Gérard, chargé d'affaires de la République française au Monténégro, adressait à M. Perrot une note sur des fouilles dirigées à Doukla (l'ancienne Doclea) par un professeur russe, M. P. Rowinski. Il s'agissait d'une basilique païenne, située, pensait-on, sur le forum de la ville antique, dont on avait retrouvé tout le plan et où l'on avait découvert des fragments de grandes inscriptions honorifiques. M. Perrot publia la lettre de M. Gérard dans la *Revue archéologique*[1] et me remit les inscriptions pour les examiner. J'en ai donné une lecture et un court commentaire dans les *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, où M. Héron de Villefosse a bien voulu les faire insérer[2].

Depuis lors, ces textes épigraphiques ont été

1. *Rev. arch.*, 1890 (XV), p. 434 et suiv.
2. *Comptes-rendus de l'Académie*, 1890, p. 138 et suiv.

publiés par M. Hirschfeld dans le supplément au troisième volume du *Corpus inscriptionum latinarum*[1], d'après de nouvelles copies que M. le professeur Petricevic avait communiquées au *Bulletin dalmate* de M. Bulic[2]. Celles-ci modifiaient sur quelques points les lectures de M. Gérard.

Il n'y aurait aucune raison pour revenir sur ces documents si je ne pouvais, à mon tour, corriger certains détails admis par les éditeurs du *Corpus*. Je dois la communication de ce qui fait le sujet de cet article à M. Paul Nicod, chargé d'une mission archéologique au Monténégro par M. le Ministre de l'instruction publique. M. Nicod m'a libéralement confié les estampages qu'il a pris à Doukla et les copies d'inscriptions inédites qu'il a relevées lui-même ou qu'il a reçues de M. Rowinski.

Voici d'abord une nouvelle copie, appuyée sur des estampages, des grandes inscriptions qui décoraient la face de la basilique[3]. Dans tous les fragments, sauf deux que je transcrirai à part, les lettres ont invariablement la même hauteur : $0^{m}07$ à la première ligne et $0^{m}055$ à la seconde. Ils font tous partie, en conséquence, d'un seul texte, ou mieux de deux exemplaires d'un même texte. Cette constatation suffit à condamner la disposition admise par le *Corpus* pour la restitution de ces textes.

1. *C. I. L.*, III, p. 1477 et suiv.
2. *Bull. Dalm.*, XIII, p. 104 et suiv.
3. *C. I. L.*, III, n° 8287.

Il faut réunir ainsi les différents fragments qui les composent :

Exemplaire n° 1.

a) Longueur : 0m85.

F L M F Q
E Q V E S T R

b) Longueur à peu près égale.

Manque.

c) Longueur : 1m65.

BINO · HVIC · DEFVNC · ORL
R· FL · FRONTO ET·

d) Longueur : 1m31.

)O · D O C L · H O N O R I
FL TERTVLLA

e) Longueur : 1m25.

MNES · ET · STATVM
FIL·

Ce qui constitue une inscription longue de 6 mètres environ; on doit lire, en ajoutant les restitutions nécessaires :

[*M.*] *Fl*(*avio*), *M. f*(*ilio*) *Q*[*uir*(*ina tribu*) *Bal*]-*bino; huic defunc*(*to*) *ordo Docl*(*eatium*) *honore*[*s o*]*mnes et statuam equestr*(*em*) [*dec*(*revit*). *Pa*]-*r*(*entes*) — ou [*inau*]*r*(*averunt*) — *Fl*(*avius*) *Fronto et Fl*(*avia*) *Tertulla fil*(*io*).

Exemplaire n° 2.

a) Longueur : 2 mètres.

M · FL · M · F · QVIR · BALBINO
EQVESTR

b) Longueur : 0m80 environ.

Manque.

c) Longueur : 0m55.

ıC · ORDO
ı · FL · TERTVLLA

d) Longueur : 0m90.

DOCL · HONORE
PARENTES· INAV

e) Longueur : 1m10.

S · OMNES · ET · STATVAM
RAVERVNT

L'inscription avait 5m50 environ. Elle était la répétition de la précédente, sauf que la seconde ligne portait :

[*Fl(avius) Fronto e*]*t Fl(avia) Tertulla parentes inauraverunt.*

C'est précisément ce qui se lisait sur une troisième inscription, dont il ne reste plus aujourd'hui qu'un morceau long de 1m44 :

Exemplaire n° 3.

NES · ET STATVAM EQVESTR
ıAVERVNT

Les lettres y sont égales aux deux lignes; elles mesurent 0m65.

Enfin, une quatrième inscription, dont la rédaction différait des précédentes, n'offre plus que le fragment suivant, qui en contient le début :

4. *m. f* L · T · F · QVIR · FRONTONI · PRAEF · I
PONTIF FLAM DIVI ·

La longueur de la pierre est de 2^{m}29 environ; les lettres sont hautes de 0^{m}07 à la première ligne, de 0^{m}06 à la seconde.

Ces corrections de détail, que l'étude des estampages permet d'apporter au texte du *Corpus*, ne changent rien, d'ailleurs, à la portée du document. Il reste certain que ces inscriptions honorifiques étaient destinées à célébrer la mémoire d'un M. Flavius T. f. Quir. Fronto, personnage considérable de la localité, dont la femme se nommait Flavia Tertulla et le fils M. Flavius M. f. Quir. Balbinus.

C'est au père que se rapporte encore un texte épigraphique dont la copie a été remise à M. Dunod par M. Rowinski, sans indication précise de provenance. Il est seulement certain qu'il a été trouvé à Doukla. La pierre qui le porte est haute de 0^{m}83, large de 0^{m}65 et épaisse de 0^{m}40. Il est tout à fait regrettable que nous n'en ayons pas un estampage, car c'est peut-être le document épigraphique le plus important qui existe pour la géographie romaine de la Dalmatie.

5.
M · FLAVIO · T · F · QVIR
FRONTONI SACERD
IN COLONIS · NARON
ET EPIDAVRO IIVIR I D
IVIIO RISINO IIVIR
CVINQ IONI IN COI
SCCDR IIVIRIDQVIM
IIAM///////// PRAEFI///////
PLEPS
EX AERE CONLAIC

J'ai respecté, naturellement, dans ma transcription, tous les détails et même les imperfections de la copie de M. Rowinski.

La plupart de ces imperfections se corrigent aisément. Deux points seulement présentent une difficulté. Tout d'abord, quel est le mot qui doit se lire au début de la cinquième ligne? On s'attendrait à trouver une formule comme *in col(onia)* ou *in mun(icipio)*; mais évidemment les fragments de lettres indiqués ne se prêtent pas à cette explication. A les interpréter de la façon la plus naturelle, ils semblent indiquer le mot *Julio*. Si on adopte cette lecture, il faut admettre que Risinium était un municipe depuis l'époque d'Auguste, conclusion qui paraît assez naturelle si l'on songe que cette cité était inscrite dans la tribu Sergia[1].

La sixième ligne contient d'autres obscurités; après les mots *duumvir* qui se lisent à la fin de la précédente et avant les mots *in col(onia)* qui terminent cette ligne, M. Rowinski a copié neuf lettres, dont la moitié sont incomplètes. Les cinq

1. Cf. Kubitschek, *Imperium romanum tributim descriptum*, p. 235; cf. p. 232. On pourrait objecter que, d'après ce texte même, la ville était administrée par des duumvirs, ce qui convient mieux à une colonie qu'à un municipe; mais c'est là une loi constante pour toutes les municipalités de Dalmatie sans distinction : les quatuorviri y sont inconnus. Ainsi on trouve des duumvirs dans les municipes suivants : *Novae* (*C. I. L.*, III, nos 1892, 1908-1910), *Albona* (*ibid.*, 3047), *Mal....* (*ibid.*, 8339-8342), etc.

premières paraissent bien appartenir au terme *quinquennalis*, mais que signifient les autres? De toutes les hypothèses que l'on peut faire, la plus simple et la plus vraisemblable est d'y voir le substantif *Pontifex*, car la lettre qui termine le groupe et dépasse la ligne ne peut guère être qu'un I ou un T, étant donnés l'époque assez belle où l'inscription a été gravée et le pays d'où elle vient.

Il faut donc lire :

M. Flavio T. f(ilio) Quir(ina tribu) Frontoni sacerd(oti) in coloni(i)s Narona et Epidauro, duumvir(o) j(ure) d(icundo) Ju[l]io Risin(i)o, duumvir(o) quinq(uennali), [p]on[t](ifici) in co-[l](onia) Scodr(a), duumvir(o) j(ure) d(icundo), qui[nq](uennali), [fl]am(ini) [divi Aug(usti)]?, praef(ecto) [fabrum] plebs, ex aere conlato.

Je me réserve de parler plus bas des renseignements géographiques que ce texte renferme. Je ferai seulement remarquer ici qu'il nous permet de concevoir une haute opinion de M. Flavius Fronto. Non seulement ce personnage avait obtenu dans sa patrie les honneurs suprêmes, civils et religieux, et la fonction si recherchée en province de *praefectus fabrum*, mais il s'était vu conférer le titre de prêtre et de magistrat dans les grandes villes de la province, sans doute à la suite de certains services qu'il avait pu leur rendre comme préfet des ouvriers. On comprend aisé-

ment, après avoir lu cette inscription, que son nom figurât sur un des plus beaux monuments de l'antique Doclea.

Voici encore une inscription qui parle de M. Flavius Fronto, de sa femme et, suivant toute vraisemblance, de son fils.

Elle a été trouvée dans la salle de la basilique qui précède l'abside. M. Nicod en a rapporté une copie et un estampage. Malheureusement la pierre a été martelée à gauche. Largeur de la pierre : 0m60; hauteur : 1m45[1].

6.	*m. flavio* M · F	0m06
	Quir	
	*Balbino an*N · XV	0m05
	huic defunc. ORD	id.
	////////////////////NVS	0m04
	//////////// *sta*TVAM	id.
	equestr · *decR* · ITEM	id.
	*omnes ho*NORES	id.
	////////////SCAPFR	id.
	/// *statua* MEQVEST	id.
	////////////////////QVIR	0m045
	////////////*sta*TVAM	id.
	////////////RI	id.
	*m. flavIVS FR*ONTO	id.
	*et flavia tert*VLLA	0m04
	*par. pecun. a*DIECT	id.
	*inauravi*RVNT	id.
	VS · FR	0m07

1. J'indique par des capitales italiques les lettres que M. Nicod a vues, mais que je n'ai pu distinguer sur l'estampage.

A la ligne 9, M. Nicod a lu SCAPER; l'estampage donne plutôt FR ou peut-être FR.

Cette dédicace, autant qu'on en peut juger par le peu qui en reste, devait reproduire, avec quelques détails en plus, les grandes inscriptions que j'ai transcrites au début de cet article. Il n'est pas douteux, en effet, que les lignes 14 et 15 contiennent les noms de M. Flavius Fronto et de sa femme Flavia Tertulla; et la mention aux lignes 4 et suivantes de statue et d'honneurs décernés par le conseil des décurions permet de supposer que le monument était relatif à M. Flavius Balbinus, leur fils. Si la restitution que j'ai tentée des premières lignes est exacte, ce jeune homme serait mort à quinze ans.

Je lirais donc, sans risquer aucun complément, en dehors de ceux qui nous sont fournis par les textes précédemment rapportés :

[*M. Flavio*] *M. f(ilio)* [*Quir(ina tribu) Balbino an*]*n(orum) XV.* [*Huic defunc(to) ord(o)....nus...* [*sta*]*tuam* [*equestr(em) dec*]*r(evit) item* [*omnes ho*]*nores..... Scap(tia tribu?) Fir*[*mus .... statua*]*m equest(rem)..... Quir(ina tribu)....* [*sta*]*tuam ....ri.* [*M. Flav*]*ius Fronto* [*et Flavia Tert*]*ulla* [*par(entes) pecun(ia) a*]*dject(a)* [*inaurave*]*runt.*

De la même basilique proviennent encore deux inscriptions fort semblables à la dernière par la forme des caractères.

L'une, que je connais seulement par l'estampage, paraît n'être qu'un fragment ; elle est gravée en lettres de 0m05 aux deux premières lignes, de 0m07 à la troisième.

7. /LAVIA
FIL

R · T

La ligne 3 rappelle par la disposition des lettres et par la hauteur la dix-huitième ligne de la base élevée à M. Flavius Balbinus. Il me semble certain que ces deux inscriptions se faisaient pendant, et peut-être la dernière ligne était-elle commune à toutes les deux.

L'autre texte, que j'ai publié autrefois, d'après une copie moins complète de M. Gérard[1], se trouve, m'a dit M. Nicod, dans l'abside de la basilique. On y lit, en lettres de 0m06/0m04 :

8. T · FLAVIVs
VERECWDVs
THAMARIAn
II VIR I D
PRAEF·FAB
T · F · I

T. Flaviu[*s*] *Verecundu*[*s*] *Thamaria*[*n*(*us*)] *duumvir j*(*ure*) *d*(*icundo*), *praef*(*ectus*) *fab*(*rum*) *t*(*estamento*) *f*(*ieri*) *j*(*ussit*).

1. *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, 1890, p. 141.

La paléographie de toutes ces inscriptions est très bonne et permet d'en attribuer la date à une excellente époque. C'est à quoi l'on arrive aussi si l'on considère les noms des personnages qui y figurent. On voit qu'ils portent tous le gentilice *Flavius*, ce qui m'a déjà permis d'avancer que la ville de Doukla tenait le droit de cité des Flaviens[1]. D'autre part, le titre de *praefectus fabrum* disparaît, ainsi qu'on le sait, au début du IIIe siècle. M. Flavius Fronto et sa famille ont donc certainement vécu à la fin du Ier ou pendant le cours du IIe siècle.

Peut-être peut-on préciser davantage. M. Flavius Fronto est appelé sur tous ces textes « fils de *Titus*. » Son père portait donc déjà le nom de Flavius. Si nous supposons qu'il l'a reçu au moment où la ville fut transformée en municipalité de droit romain, nous serons amenés à admettre que Fronton, qui n'était pas sans doute son fils aîné, puisqu'il ne porte pas le prénom paternel, vivait seulement au début du IIe siècle. Ce n'est là, il faut en convenir, qu'une date *minima;* mais je ne serais pas étonné, à en juger par la beauté des caractères, qu'elle fût assez voisine de la vérité.

M. Nicod a bien voulu me confier en outre l'estampage d'une dédicace impériale et un certain nombre de copies dues à M. Rowinski.

La dédicace impériale semble avoir été marte-

1. *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, 1890, p. 142.

lée pour être utilisée ensuite dans quelque construction. J'y lis :

9.

I M P
C A E S
C VIBIO
VOLVSI
ANO PI
O F E L
A V G
PONT MAX
P P TR POT
Cos · II · P V
R DOCL
D D

Imp(eratori) Caes(ar) C. Vibio Volusiano Pio Fel(ici) Aug(usto), pont(ifici) max(imo), p(atri) p(atriae), tr(ibunicia) pot(estate), c[o(n)s(uli)] II p(lebs) u(niversa) r(eipublicae) Docleatium, d(ecreto) d(ecurionum).

Le deuxième consulat de Volusien est du 1er janvier 253; ce prince mourut au milieu de l'année avec son père. L'inscription date du premier semestre 253.

Les textes qui suivent ne me sont connus que par des copies.

10.

PRAEF
)AND
)SRoV
\LEC

Il semble que ce soit un fragment de *cursus honorum*. Je complète :

Praef(ectus) [*frumenti*] *dand(i)* [*ex s(enatus) c(onsulto) proc*]*o(n)s(ul)* [*p*]*rov(inciae)* .....] *leg(atus)*.....

11.

CL Q FIL
PROBILIAE

Cl(audiae) Q. fil(iae), Probil[*l*]*ae.*

12.

f l A V I A
P I N N I A
T F I
FL · EPDAVS
F · C
L D D D

.... [*Fl*]*avia Pinnia t(estamento) f(ieri) j(ussit); Fl(avius) Ep*[*i*]*d*[*i*]*anus f(aciendum) c(uravit); l(oco) d(ato) d(ecreto) d(ecurionum).*

13.

IIID · II
FLAVIA
C · F ·
RVFINA
FILIO
POSVIT
L D D D

... [*duumviro*] *j(ure) d(icundo) bis Flavia C. f(ilia) Rufina filio posuit; l(oco) d(ato) d(ecreto) d(ecurionum).*

14.

M · NOVIO
Q I IVSTO
DEC EX TESTA
MENTO EIVS
T·NOVIVS MA
XIMVS FRA

TER·PONENDVM
CVRAVT
L · D · D · D

M. Novio Q. [*f(ilio)*] *Justo dec(urioni), ex testamento ejus, T. Novius Maximus frater ponendum curav*[*i*]*t; l(oco) d(ato) d(ecreto) d(ecurionum).*

15.
IL
AE
CE
FI

16. 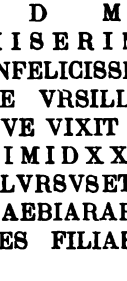
D M
MISERIME
INFELICISSIME
FE VRSILLAE
QVE VIXIT AN
VI MI D XXVI
FLVRSVS ET FL
BAEBIARAREN
TES FILIAF
C

D(is) M(anibus) miser(r)im(a)e infelicissim(a)e F[*l*]*(aviae) Ursillae qu(a)e vixit an(nis) VI, m(ense) uno, d(iebus) XXVI; Fl(avius) Ursus et Fl(avia) Baebia* [*p*]*arentes filia*[*e fe*]*c*[*erunt*].

J'ajouterai, pour terminer cette série, une marque sur brique trouvée à Doukla et transportée au Musée de Cettinié. Sur l'estampage que m'a remis M. Nicod, on lit très nettement :

17. Ↄ CLOD M

Q. Clodi M.....

Le véritable intérêt de toutes ces inscriptions réside dans les renseignements de géographie administrative qu'elles contiennent. J'ai déjà fait pressentir les conclusions qu'on en peut tirer. Elles prouvent que :

1° Doclea reçut de l'un des Flaviens le privilège de cité romaine ; c'est ce qu'indiquent la présence du gentilice Flavius, précédé souvent du prénom Titus, dans les textes qui y ont été découverts, et la mention de la tribu Quirina.

2° Risinium, portant dans le texte n° 5 l'épithète de *Julium* et étant inscrit, ainsi que nous le savons d'ailleurs[1], dans la tribu Sergia, doit être considéré comme ayant reçu le droit de cité d'Auguste.

3° Scodra, qualifiée par Pline l'Ancien[2] d'*oppidum civium romanorum* et par une de nos inscriptions (n° 5) de *colonia*, a été transformée en colonie romaine, probablement à l'époque des Flaviens.

Ces observations viennent confirmer tout ce que l'on sait sur la « romanisation » de la Dalmatie à la suite de la conquête, et préciser la part qu'y ont prise Vespasien ou ses fils[3].

On a déjà établi que toutes les villes de la côte, qui avaient été occupées de fort bonne heure par

1. Kubitschek, *op. cit.*, p. 235.
2. *Hist. nat.*, III, 144.
3. *C. I. L.*, III, p. 279 ; Mommsen, *Hist. rom.*, t. IX de notre traduction, p. 256 et suiv.

les négociants italiens, devinrent des cités de droit latin ou de droit romain tout à fait au début de l'empire. M. Kubitschek pense que l'on a un moyen certain de les distinguer entre elles : les plus anciennes, celles qui étaient déjà florissantes au temps de César, auraient été inscrites dans la tribu *Tromentina;* la tribu *Sergia* aurait été réservée à celles dont Auguste fit la fortune[1]. On arriverait ainsi à établir les listes suivantes :

Tribu Tromentina	Aequum.	
	Epidaurum,	colonie, d'après Pline.
	Narona,	id.[2].
	Salonae,	*colonia Martia Julia.*
Tribu Sergia	Acruvium,	*oppidum civium romanorum,* d'après Pline.
	Arba,	*oppidum,* d'après Pline.
	Corinium,	id.
	Iader,	colonie d'Auguste, d'après une inscription[3].
	Issa,	*oppidum civium romanorum,* d'après Pline.
	Risinium,	*Julium,* d'après une de nos inscriptions.
	Scardona.	

A ces localités il faut ajouter encore, comme ayant reçu d'Auguste le droit romain :

Lissus, *oppidum civium romanorum,* d'après Pline, qui avait déjà des duumvirs au début de l'empire[4].

1. Kubitschek, *op. cit.,* p. 232.
2. *Ibid.,* p. 232 et suiv.
3. *C. I. L.,* III, 2907 ; Auguste y est appelé : *parens coloniae.*
4. *C. I. L.,* III, 1704.

Ces mesures furent complétées par Claude, qui éleva Aequum au rang de colonie (*colonia Claudia*)[1], qui envoya des vétérans à Siculi[2] et qui fit un municipe d'Albona[3], peut-être aussi de Nedinum[4].

Les choses étaient en cet état à l'avènement de Vespasien. Celui-ci prit, on le sait, relativement à la province de Dalmatie, certaines mesures nouvelles. La plus importante fut une réforme militaire. Il rappela les légions qui occupaient encore le pays et les remplaça par des troupes auxiliaires[5]. On peut en conclure que la pacification était alors fort avancée. Par suite, il était naturel que les régions un peu éloignées de la côte, qui ne possédaient pas encore de municipalités organisées à la romaine, fussent admises à ce privilège, et que, dans les parties du pays déjà favorisées, les cités vissent augmenter leurs droits. De là le changement de Scardona en municipe romain[6], de Scodra en colonie et de Doclea en colonie ou municipe[7].

1. *C. I. L.*, III, p. 360.
2. Plin., *Hist. nat.*, III, 141.
3. Albona est inscrite dans la tribu Claudia (*C. I. L.*, III, p. 390).
4. *Ibid.*, p. 371. Nedinum est également inscrite dans la tribu Claudia.
5. *C. I. L.*, III, p. 282, et Marquardt, *Organisation de l'Empire romain*, II, p. 177 de la traduction française.
6. *C. I. L.*, III, 2802.
7. Voir plus haut. On a dit (Marquardt, *op. cit.*, p. 179, note 6) qu'un grand nombre de municipalités de Dalmatie

La conquête pacifique du pays se continua sous les empereurs suivants. Je n'en veux pour preuve qu'une particularité caractéristique : dans un municipe dont on ne connaît pas le nom (*municipium S....*)[1], on a trouvé le souvenir de nombreux Aelii et de nombreux Aurelii, mais ni de Flavius ni, à plus forte raison, de Claudius ou de Julius.

L'histoire de la colonisation romaine en Dalmatie se complétera peu à peu, à mesure que le Monténégro et l'Herzégovine, qui sont encore presque inconnus, seront visités avec plus de soin par les archéologues. Pour le moment, il faut nous contenter d'une esquisse.

portaient l'épithète de *Flavium*. C'est une erreur. Le passage de Borghesi (*Œuvres*, VI, p. 248), sur lequel on se fonde pour assurer le fait, s'applique à la Pannonie en même temps qu'à la Dalmatie : « Ma cosa è questo che ogni giorno si scopre qualche nuova città della Dalmazia e della Pannonia con questo appellativo (*Flavium*) ? A quest' ora ne conosco già otto o dieci. »

1. *C. I. L.*, III, p. 1485 et suiv. La ville se nomme aujourd'hui Tachlydja.

NOUVEAUX EXEMPLES

DE

SANDALES ARTICULÉES

A SEMELLES EN BRONZE GARNIES DE BOIS.

Par M. É. Michon, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 30 novembre 1892.

Il y a deux ans environ, le Département des Antiquités grecques et romaines du Musée du Louvre acquérait une curieuse paire de sandales articulées en bronze, doublées de bois, provenant d'un tombeau d'Érétrie, dans l'île d'Eubée[1]. M. Charles Ravaisson-Mollien en signala alors l'intérêt à la Société[2], et sa communication, reprise et développée, a été insérée dans le dernier volume des *Mémoires*, sous le titre de *Socques à charnière de l'antiquité grecque et étrusque*[3]. Il m'a semblé qu'il pourrait y avoir quelque intérêt, vu leur rareté, à faire connaître ici, sous forme de

1. Inventaire du Musée, MNC. 1358.
2. *Bulletin*, 1891, séances des 25 mars et 8 juillet, p. 118 et 201.
3. *Mémoires*, t. LII, p. 1 à 14.

supplément à son mémoire, quelques nouveaux exemples de sandales analogues.

Les études consacrées à la chaussure antique, en effet, n'en font point mention, et M. Ravaisson, recherchant les objets de ce genre, n'en avait trouvé que deux parmi les antiquités de l'Étrurie : une paire de sandales gravées en 1844 par Micali dans ses *Monumenti*[1] et qui avaient été trouvées peu auparavant à Vulci ; une autre, trouvée également à Vulci entre 1834 et 1837, et conservée au Vatican dans le Musée Grégorien[2]. Encore était-on tenté, M. Ravaisson le remarque, d'identifier les secondes avec les premières.

Il est possible aujourd'hui d'en signaler quelques autres, provenant également d'Étrurie : sur une partie d'entre elles, il est vrai, la présence de semelles en bronze et bois superposés est seule attestée, — le rapprochement par suite, pour n'être que partiel, ne s'en impose pas moins, — non l'existence de charnières. Le Musée de Berlin en possède trois exemplaires de cette sorte[3], le Musée de Karlsruhe un quatrième[4]. Il faut citer encore une cinquième paire

1. *Monumenti inediti*, pl. XVII, n° 9.

2. *Museo Gregoriano*, I, pl. LVII, 7 (I, pl. LXXII, c); Braun, *Ruinen u. Museen*, p. 796, n° 14 ; Dennis, *Cities and Cemeteries of Etruria*[3], II, p. 484 ; Helbig, *Führer durch die öffentlichen Sammlungen klassischer Alterthümer in Rom*, II, *Das etruskische Museum im Vatikan* von E. Reisch, n° 246.

3. Friederichs, *Kleinere Kunst u. Industrie*, n°s 1552 b-d.

4. Schumacher, *Beschreibung d. Sammlung antiker Bronzen*

plus curieuse, étant mieux conservée et plus soigneusement décrite, mise au jour en 1884 ou 1885 dans la nécropole de Bisenzio, sur les bords du lac de Bolsène. L'armature de ces sandales, d'après le rapport de M. Angelo Pasqui, consiste en une sorte de petite boîte, formée d'une lame de bronze martelée et reproduisant exactement le calibre du pied. La lame qui constitue le fond de chaque emboîture est légèrement concave en dessous et garnie sur le pourtour de grosses têtes de clous en fer; l'autre lame, qui forme les bords, est plus haute dans la partie garnissant la plante du pied que dans celle du talon et garde encore fixés les petits clous de bronze qui maintenaient les épaisses semelles de bois[1].

La paire de sandales au contraire, dont il s'agit maintenant, quoiqu'il ne soit pas fait mention formelle de charnière, est déclarée semblable à celles du Vatican, dont la description ne signale

z. *Karlsruhe,* n° 204, pl. III, 21. La semelle, quoique brisée en deux parties, ne paraît pas, dit M. Schumacher, avoir été munie de charnière.

1. *Notizie degli Scavi,* 1886, p. 145 : « Fra i bronzi merita una nota speciale l'armatura di due sandale di legno. Consista in una specie di cassetta di lamina enea, tirata a martello e ritraente a perfezione la sagoma della pianta del piede. La lamina che forma il fondo di ciascuna incassatura è un poco concava al di sotto, ed armata in giro di grosse capocchie di ferro; l'altra che forma i bordi è piu alta nella parte che guarnisce la pianta che in quella del tallone. Tuttora ai bordi restano infissi i chiodetti di bronzo che fermavano le alte suole di legno. »

que les têtes de boutons ou clous, qui les soulèvent de terre, et l'épaisse semelle destinée à mieux tenir le pied à l'abri de l'humidité, et dont pourtant les gravures attestent l'articulation. Il se pourrait par suite que, malgré le silence de la courte note qui leur est consacrée, elles fussent, elles aussi, articulées. Trouvées dans une tombe de la nécropole de Cervetri, ouverte le 27 avril 1881 et datée, par les vases qui y étaient déposés, de la fin du VI^e^ siècle, elles sont ainsi décrites : deux semelles munies de clous à grosse tête en fer, avec des restes du bois qui les emplissait, semblables à celles du Musée Grégorien[1].

Il en est de même de deux autres paires rapprochées par Dennis[2] des sandales du Vatican et de celles de Micali, et qui se trouvaient en 1878 l'une dans la collection Auguste Castellani, l'autre à Orvieto ou à Viterbe[3].

J'arrive enfin à une dernière paire de sandales qui offre avec les sandales d'Érétrie, acquises par le Louvre, une ressemblance complète.

1. *Notizie degli Scavi*, 1881, p. 167.

2. *Cities and Cemeteries of Etruria*[3], II, p. 484. Il est même à noter, qu'à la différence du texte du Musée Grégorien, Dennis, dans sa description accompagnée de deux figures, insiste sur le détail de l'articulation : « In fig. 1 is shown the upper part of the clog with the wood in the two cases and the hinge uniting them. Fig. 2 shows the metal bottom of the same clog studded with nails » (p. 484, note 3).

3. *Ibid.* : « There is a third pair in the collection of S^or^ Augusto Castellani at Rome. And I have seen a fourth pair either at Orvieto or at Viterbo. »

Les fouilles exécutées de novembre 1888 à mai 1889 à Marzabotto, près de Bologne, ont donné lieu, de la part de M. Brizio, à une étude d'ensemble sur cette célèbre nécropole, insérée dans le premier volume des *Monuments* publiés par l'Académie Royale des Lincei[1]. M. Brizio a pu notamment utiliser les rapports inédits de M. Ph. Sansoni qui y avait dirigé des recherches de 1867 à 1873. Il nous apprend ainsi qu'un tombeau de la nécropole de l'Est, ouvert le 30 novembre 1873, contenait, outre un bombylios de style corinthien et d'autres fragments de vases peints, une paire de semelles en bronze. « Chaque semelle, dit-il, se compose de deux parties détachées, étant divisée environ par la moitié, de manière à permettre au pied de se mouvoir plus librement. De longs clous de bronze entourent la partie antérieure; d'autres, plus longs encore, la partie postérieure où reposait le talon. Semelles et talon[2] étaient faits de bois, qui, au moment de la

1. *Monumenti antichi*, t. I, p. 248-426.

2. Il est difficile de trouver un autre équivalent de l'italien *tacco*, mais il va de soi qu'il ne peut s'agir du talon tel que nous l'entendons dans les chaussures modernes. Le français, de même, n'a qu'un mot pour traduire à la fois *piante* et *suole*, distincts dans le texte italien. Mais il résulte de la nature même des sandales que semelles et talon, faits de bois, dont il est ici question, s'appliquaient, non au-dessous, mais au-dessus de l'armature en bronze. *Il tacco*, par suite, doit s'entendre d'une surélévation de l'extrémité de la semelle intérieure, sur laquelle portait le talon du pied, qui rendait nécessaire une plus grande longueur des clous destinés à la maintenir.

découverte, présentait une coloration blondâtre et conservait encore les empreintes des clous qui y étaient fixés. Auprès des semelles gisaient de longues et minces bandes de bronze, traversées de petits clous, qui très vraisemblablement étaient appliquées sur le contour du socque (*zoccolo*), là où l'empeigne se joignait au bois[1]. »

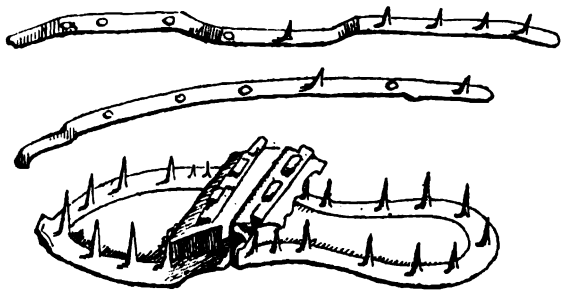

La figure des *Monumenti* reproduite ci-contre montre, au-dessus des sandales elles-mêmes, ces bandes latérales : elle permet surtout de recon-

1. P. 274, pl. X, nos 29 et 30 : « Ciascuna pianta è snodata, cioè divisa quasi a metà in due parti per i più liberi movimenti dei piedi. Lunghi chiodi di bronzo circondano l'orlo della parte anteriore, ed altri, ancora più lunghi, la posteriore ove impostava il tacco. — Suole e tacco erano di legno, il quale, all' atto della scoperta, presentava un colore biondastro e conservava ancora le impronte dei chiodi che vi erano infissi. Attorno le piante giacevano alcune striscie lunghe e sottili di bronzo trapassate di chiodetti. Molto probabilmente esse erano applicate sul contorno del zoccolo, là ove il tomajo sovrapponevasi al legno. »

naître l'identité, sur ces sandales et sur celles d'Érétrie, de la pièce capitale, la charnière, fixée de même par des plaques munies de gros clous en avant et en arrière de l'articulation. Il est facile notamment, malgré la disparition du bois, de s'assurer que là aussi une cavité, intérieurement garnie de bronze, avait été évidée de chaque côté de la charnière, de manière à laisser, ainsi que le dit M. Ravaisson, « un libre passage aux matières que le jeu de l'articulation faisait s'intercaler entre les deux parties de la chaussure et qui auraient pu blesser le pied ou empêcher le talon élevé de reprendre la position horizontale. »

Il semble aussi que la reproduction des semelles de Marzabotto permette d'expliquer, sans recourir à une erreur de Micali, la description qu'il donne des sandales signalées par lui, « âme d'une chaussure féminine, séparée en deux pièces mobiles, qui tenait lieu de semelle. Les clous ou boutons, qui en garnissent le tour, y maintenaient fixées au-dessus et au-dessous tant l'empeigne que la doublure intérieure, faite de cuir, de feutre ou d'autre matière flexible; l'armature de métal de la semelle y est faite à dessein un peu concave afin d'y pouvoir plus aisément poser le pied[1]. »

M. Ravaisson, en reproduisant la description de Micali, ajoutait : « Les gravures qui correspondent à ce texte ne montrent pas de traces de la

1. *Monumenti inediti*, texte, p. 108.

charnière : celle-ci se trouvait probablement du côté opposé. Micali se serait donc trompé en disant que la partie concave, entourée de clous, devait porter la plante du pied ; au contraire, cette partie devait poser à terre. » Il n'est pas douteux en effet que ce ne soit la face inférieure que Micali ait fait graver, mais les sandales de Marzabotto montrent que la face supérieure de la semelle de bronze était, elle aussi, légèrement concave et portait de longues pointes de clous destinées à fixer la doublure de bois.

Il s'en suit qu'une des raisons disparaît, qu'alléguait M. Ravaisson contre l'identification, probable au premier abord, des sandales dessinées dans l'ouvrage de Micali et de celles du Musée Grégorien, toutes deux trouvées à Vulci et approximativement à la même époque. Il ne reste plus pour les distinguer que la forme triangulaire sur la gravure de Micali, droite sur celle du Musée Grégorien, des bordures devant et derrière la charnière, et, pour qui connaît le peu d'exactitude des représentations anciennes, peut-être ne serait-ce pas une raison convaincante[1].

Le nombre d'ailleurs des sandales de ce genre, qu'on les identifie ou non, est désormais suffisant pour qu'on ne puisse attribuer au hasard les

1. Il faut remarquer toutefois que Dennis croit à l'existence de deux paires distinctes et que M. Reisch, dans sa description de l'exemplaire du Musée Grégorien, n'indique pas la référence à Micali.

petites dimensions qui y sont constantes. Les sandales de Micali et celles trouvées à Marzabotto sont dites « un femminile calzare, » ou même « piccole, appartenute senza dubbio a giovane donna. » Les autres, dont nous avons les dimensions précises, varient de 21 centimètres à Vulci à 24 à Brisenzio et 25 à Érétrie. Il n'est donc pas possible d'attribuer même les plus grandes à un homme adulte. M. Ravaisson a demandé l'explication de cette petitesse aux écrits de Léonard de Vinci, et la connaissance si complète qu'il en a lui a permis de signaler un passage où l'auteur, après avoir parlé de la mer Tyrrhénienne, décrit précisément, comme étant employées à des combats sur mer, des sandales articulées, assez semblables aux nôtres, dont il donne le dessin. Il conclut donc qu'il est naturel de supposer que de telles sandales appartinrent à des adolescents. Je ne sais, quelque curieux que soit le rapprochement, s'il rend suffisamment compte de la petitesse invariablement constatée dans tous les exemplaires, et sans doute doit-on admettre que les chaussures qui nous occupent étaient aussi, sinon exclusivement, des chaussures de femmes.

Il resterait à dire quelques mots de l'origine que M. Brizio attribue aux sandales articulées à semelles de bronze doublées de bois. « Les sandales de Marzabotto, écrit-il, identiques par la forme et la construction à d'autres provenant des tombeaux de l'Étrurie centrale et maritime,

appartiennent au type de sandales tyrrhéniennes, dont les auteurs grecs nous ont laissé la description, τυῤῥηνικὰ σανδάλια πολυτελῆ, qui était caractérisé par une épaisse semelle de bois, τὸ κάττυμα ξύλινον, τετραδάκτυλον[1]. »

Les témoignages précités attestent en effet à coup sûr l'usage habituel de telles chaussures en Étrurie, et leur affirmation se trouve corroborée par la provenance de tous les exemplaires à nous connus, à l'exception d'un seul. Les sandales d'Érétrie toutefois, dont il n'y a pas lieu de suspecter le lieu de trouvaille, nous montrent qu'elles étaient également employées en Grèce : il ne pouvait d'ailleurs en être autrement, si l'on se rappelle que c'étaient des sandales tyrrhéniennes que Phidias avait données à son Athéna Parthénos[2] et sur la tranche desquelles il avait sculpté la lutte des Centaures et des Lapithes. M. Helbig remarque avec raison que c'est également à des chaussures du même genre, plaquées de métaux précieux, que se rapportent les épithètes homériques καλὰ πέδιλα ἀμβρόσια χρύσεια et la qualification de χρυσοπέδιλος appliquée à Héra[3]. L'intérêt des sandales acquises par le Louvre se trouve par là singulièrement accru, et j'ajoute que, seules aussi, sauf l'exemplaire du Musée Gré-

1. *L. c.*, p. 275.
2. Pollux, *Onomasticon*, VII, 92.
3. *Homerische Epos*[2], p. 109, note 3.

gorien[1], elles ont conservé jusqu'à nous presque intacte cette doublure de bois superposée à la semelle de bronze, qui en constituait, au dire des écrivains anciens, un des éléments caractéristiques.

1. Dennis, *Cities and Cemeteries of Etruria*[2], II, p. 484 : « They are formed of cases of bronze, filled with wood, which in spite of its great antiquity is still preserved within them. »

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

	Pages
Berger (Samuel), M. R. De la tradition de l'art grec dans les manuscrits latins des Évangiles	144
Cagnat (René), M. R. Inscriptions latines de Doukla (Monténégro)	323
Destrée (J.). Recherches sur la sculpture brabançonne	55
Duchesne (l'abbé), M. R. La primatie d'Arles . . .	155
Michon (E.), A. C. N. Nouveaux exemples de sandales articulées à semelles en bronze garnies de bois.	341
Müntz (E.), M. R. La mosaïque chrétienne pendant les premiers siècles	238
Prost (Aug.), M. R. Les travaux consacrés au groupe de l'anguipède et du cavalier jusqu'en 1891 : étude rétrospective.	15
Ravaisson-Mollien (Ch.), M. R. Socques à charnière de l'antiquité grecque et étrusque	1
Vauvillé (O.), A. C. N. Notes sur quelques enceintes anciennes des départements de la Somme et de la Seine-Inférieure	77

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

1891

PARIS
C. KLINCKSIECK
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
11, RUE DE LILLE, 11

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1894.

MM. Ed. Corroyer,	Président.
R. de Lasteyrie,	Premier Vice-Président.
Abbé Duchesne,	Deuxième Vice-Président.
J. de Rougé,	Secrétaire.
Ed. Flouest,	Secrétaire-Adjoint.
Ed. Guillaume,	Trésorier.
P. Nicard,	Bibliothécaire-Archiviste.

Membres de la Commission des Impressions.

MM. Abbé H. Thédenat.
L. Courajod.
Ant. Héron de Villefosse.
A. de Barthélemy.
M. Collignon.

Membres de la Commission des Fonds.

MM. A. Prost.
G. Schlumberger.
R. Mowat.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES

Au 6 Mai 1891.

MM.

1. Nieuwerkerke (le comte de), G. O. ✱, membre libre de l'Institut (Académie des beaux-arts), Villa Gattaiola, près Lucques (Italie) (1854).
2. Maury (Alfred), C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur au Collège de France, rue de Condé, 12 (1842-1858).
3. Deloche (Maximin), C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur honoraire au ministère de l'Agriculture et du Commerce, rue Herschell, 5 (1856-1879).
4. Barthélemy (Anatole de), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (1842-1882).
5. Le Blant (Edmond), O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), directeur honoraire de l'École française d'archéologie de Rome, rue Leroux, 7 (1859-1883).
6. Chabouillet (P.-M.-Anatole), O. ✱, conservateur sous-directeur honoraire du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, vice-président du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Colbert, 12 (1861-1884).

MM.

7. Renan (Ernest), G. O. ✱, membre de l'Institut (Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, administrateur du Collège de France, place du Collège de France, 1 (1851-1884).

8. Delisle (Léopold), C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'histoire), président de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, administrateur général de la Bibliothèque nationale, rue des Petits-Champs, 8 (1855-1885).

9. Passy (Louis), docteur en droit, député, rue de Clichy, 45 (1861-1886).

10. Perrot (Georges), O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), directeur de l'École normale supérieure, professeur d'archéologie à la Faculté des lettres, rue d'Ulm, 45 (1868-1890).

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS

Au 6 Mai 1891.

MM.

1. Montaiglon (Anatole de Courde de), ✱, professeur à l'École des Chartes, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, place Royale, 9 (10 février 1851).
2. Waddington (William-Henry), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur, ambassadeur de France à Londres, rue Dumont-d'Urville, 31 (19 décembre 1853).
3. Vogué (le marquis Melchior de), C. ✱, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Fabert, 2 (4 juillet 1860).
4. Bertrand (Alexandre), O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, boulevard Haussmann, 34, et au château de Saint-Germain (7 août 1861).
5. Rey (A.-E. Guillaume), ✱, rue de Vigny, 1 (5 février 1862).
6. Read (Charles), ✱, ancien directeur des travaux historiques de la ville de Paris, boulevard Saint-Germain, 2 (6 mars 1867).

MM.

7. Heuzey (Léon), O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres et Académie des beaux-arts), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, professeur à l'École des Beaux-Arts et à l'École du Louvre, conservateur des antiquités orientales au Musée du Louvre, avenue Montaigne, 5 (1er mai 1867).

8. Wescher (Carle), ✱, rue Notre-Dame-des-Champs, 27 (3 juin 1868).

9. Prost (Auguste), ✱, boulevard Malesherbes, 19 (8 novembre 1871).

10. Duplessis (Georges), ✱, membre libre de l'Institut (Académie des beaux-arts), conservateur du département des estampes de la Bibliothèque nationale, rue du Cherche-Midi, 15 (6 décembre 1871).

11. Guillaume (Edmond), ✱, architecte des palais du Louvre et des Tuileries, membre de la Commission des bâtiments civils, rue Jean-Bart, 3 (1er juillet 1874).

12. Courajod (Louis), ✱, conservateur-adjoint de la sculpture et des objets d'art du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, professeur à l'École du Louvre, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, membre de la Commission des monuments historiques, rue Vital, 43, à Passy (5 mai 1875).

13. Rozière (Eugène de), O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur, rue Lincoln, 8 (5 mai 1875).

14. Saglio (Edmond), ✱, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur de la sculpture et des objets d'art du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, rue de Condé, 24 (3 novembre 1875).

15. Villefosse (Antoine Héron de), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur de la sculpture grecque et romaine au Musée du

MM.

Louvre, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, directeur-adjoint à l'École pratique des Hautes-Études, rue de Grenelle-Saint-Germain, 80 (5 janvier 1876).

16. Longnon (Auguste), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sous-chef de la section historique aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, rue de Bourgogne, 50 (7 juin 1876).

17. Guiffrey (Jules), ✱, archiviste aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue d'Hauteville, 1 (7 février 1877).

18. Schlumberger (Gustave), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 140 (7 février 1877).

19. Gaidoz (Henri), directeur à l'École pratique des Hautes-Études, rue Servandoni, 22 (7 novembre 1877).

20. Müntz (Eugène), ✱, conservateur de la bibliothèque, des archives et du musée de l'École des Beaux-Arts, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue de Condé, 14 (8 mai 1878).

21. Mowat (Robert), O. ✱, chef d'escadrons d'artillerie en retraite, rue des Feuillantines, 10 (6 novembre 1878).

22. Corroyer (Édouard), ✱, architecte, inspecteur général des édifices diocésains, rue de Courcelles, 14 (5 février 1879).

23. Lasteyrie (le comte Robert de), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), secrétaire du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), membre de la Commission des monuments historiques, professeur à l'École des Chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis* (5 novembre 1879).

MM.

24. Duchesne (l'abbé L.), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à l'Institut catholique de Paris, directeur-adjoint à l'École pratique des Hautes-Études, rue de Vaugirard, 66 (3 décembre 1879).

25. Boislisle (Arthur de), ✱, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, boulevard Saint-Germain, 174 (4 mai 1881).

26. Arbois de Jubainville (Henri d'), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur au Collège de France, boulevard Montparnasse, 84 (5 avril 1882).

27. Robert (Ulysse), ✱, inspecteur général des archives et des bibliothèques, avenue Quihou, 30, à Saint-Mandé (5 avril 1882).

28. Rougé (le vicomte Jacques de), rue de l'Université, 72 (5 juillet 1882).

29. Thédenat (l'abbé Henry), ancien supérieur du Collège de Juilly, quai des Célestins, 2 (8 novembre 1882).

30. Flouest (Édouard), ✱, ancien procureur général, rue des Pyramides, 2 (5 mars 1884).

31. Bapst (Germain), ✱, rue Bersière, 4 (4 février 1885).

32. Molinier (Émile), attaché au département de la sculpture et des objets d'art du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, professeur à l'École du Louvre, quai Bourbon, 53 (4 février 1885).

33. Lecoy de la Marche (Albert), archiviste aux Archives nationales, rue de Verneuil, 32 (6 mai 1885).

34. Collignon (Maxime), professeur à la Faculté des lettres, rue des Écoles, 40 (6 janvier 1886).

35. Babelon (Ernest), bibliothécaire au Cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 43 (7 avril 1886).

MM.

36. Laurière (Jules de), secrétaire général de la Société française d'archéologie, rue d'Aguesseau, 7 (12 janvier 1887).

37. Ravaisson-Mollien (Charles), conservateur-adjoint de la sculpture grecque et romaine au Musée du Louvre, rue Franklin, 8 (12 janvier 1887).

38. Homolle, ✱, directeur de l'École française d'Athènes, boulevard Saint-Germain, 177 (4 mai 1887).

39. Durrieu (Paul), conservateur-adjoint des peintures au Musée du Louvre, rue Saint-Simon, 2 (7 mars 1888).

40. Bouchot (Henri), attaché au Cabinet des estampes à la Bibliothèque nationale, rue Bonaparte, 47 (2 mai 1888).

41. Omont (Henri), sous-bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue Raynouard, 30, à Passy (9 janvier 1889).

42. Baye (baron Joseph de), avenue de la Grande-Armée, 58 (3 avril 1889).

43. Delaborde (le vicomte H.-François), archiviste aux Archives nationales, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 143 (4 février 1891).

44. Martha (Jules), maître de conférences à la Faculté des lettres, rue Saint-Placide, 62 (4 février 1891).

45. Prou (Maurice), sous-bibliothécaire au Cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale, rue des Martyrs, 41 (6 mai 1891).

LISTE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

NATIONAUX ET ÉTRANGERS

Au 6 Mai 1891.

Associés correspondants nationaux[1].

Ain.

MM.

MARCHAND (l'abbé Frédéric), curé à Varambon, par Pont-d'Ain (3 juillet 1889).

Aisne.

PÊCHEUR (l'abbé), à Crouy, près Soissons (4 mars 1857).

MOREAU (Frédéric), ✱, à Fère-en-Tardenois (3 novembre 1875).

PILLOY, agent-voyer d'arrondissement, à Saint-Quentin (13 février 1884).

VAUVILLÉ (Octave), à Pommiers, près Soissons (2 mars 1887).

CORNEAUX (l'abbé), curé de Longpont (9 novembre 1887).

SOUCHON (Joseph), archiviste du département, à Laon (4 mars 1891).

Alpes (Basses-).

FABRE (Marc), notaire honoraire, à Larche, par Condamine-Châtelard (4 juin 1879).

1. Le Comité de publication croit devoir rappeler qu'aux termes de l'art. 2 du Règlement, la qualification d'*Associé correspondant national* ou *étranger* est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent. La qualification de *Membre de la Société des Antiquaires de France* est réservée aux 45 membres résidants et aux 10 membres honoraires.

MM.

Ripert-Monclar (le marquis de), ✱, ministre plénipotentiaire, au château d'Allemagne, par Riez (4 février 1885).

Alpes (Hautes-).

Roman (Joseph), au château de Picomtal, près Embrun (1er mars 1876).

Alpes-Maritimes.

Colleville (le vicomte de), villa Carabaut, à Nice (2 juin 1886).

Rivoli (le duc de), à Nice (15 décembre 1886).

Ardèche.

Vallentin (Royer), receveur des domaines, à Saint-Peray (4 juin 1890).

Ardennes.

Delahaut (Charles), à Charleville, Sous-les-Allées, 59 (12 décembre 1883).

Ariège.

Pasquier, archiviste du département, à Foix (9 novembre 1887).

Aube.

Pigeotte (Léon), à Troyes, rue du Palais-de-Justice (7 février 1872).

Babeau (Albert), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), à Troyes (3 juillet 1878).

Habert (Théophile), à Troyes, rue Thiers, 80 (2 avril 1890).

Le Clert (Louis), conservateur du Musée archéologique, à Troyes (4 mars 1891).

Aveyron.

Boisse (Adolphe), ancien sénateur, à Rodez (6 mai 1891).

Vialettes (l'abbé), pro-secrétaire archiviste de l'évêché, à Rodez (6 mai 1891).

Belfort (Territoire de).

MM.

Mossmann, à Belfort (6 février 1867).

Bouches-du-Rhône.

Parrocel (E.), ✱, membre de l'Académie de Marseille, à Marseille (7 avril 1868).

Penon (C.), directeur du Musée Borély, à Marseille (3 novembre 1869).

Blancard (Louis), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste du département, à Marseille, rue Silvabelle, 2 (5 novembre 1878).

Calvados.

Du Fresne de Beaucourt (le marquis G.), au château de Morainville, par Blangy (1er mars 1865).

Travers (Émile), archiviste paléographe, à Caen (7 mars 1877).

Beaurepaire (Eugène de Robillard de), ✱, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen (5 mai 1879).

Charente.

Chauvet, président de la Société archéologique et historique de la Charente, à Ruffec (2 avril 1884).

Montégut (de), au château des Ombrais, par la Rochefoucauld (2 juillet 1884).

Delamain (Philippe), à Jarnac (28 janvier 1891).

Charente-Inférieure.

Julien-Laferrière (l'abbé), chanoine de la cathédrale, à la Rochelle, rue des Augustins, 8 (6 mars 1878).

Musset, bibliothécaire de la ville, à la Rochelle (6 février 1884).

Dangibeaud (Ch.), conservateur du Musée de peinture et de numismatique, à Saintes (4 mai 1887).

MM.

Beaucorps (le baron A. de), au château du Fief, à Genouillé (7 décembre 1887).

Noguès (l'abbé), à Dampierre-sur-Boutonne, par Aulnay-de-Saintonge (9 novembre 1887).

Cher.

Buhot de Kersers, à Bourges (5 juin 1872).

Goy (Pierre de), à Bourges (2 avril 1884).

Guère (le comte Alphonse de la), à Bourges, rue de Paradis, 22 (5 novembre 1884).

Méloizes (Albert des), à Bourges, rue Jacques-Cœur, 18 (16 novembre 1887).

Boutroue (Alex.-Ant.), à la Motte, commune de Prinselle (3 décembre 1890).

Corrèze.

Rupin (Ernest), président de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brive, boulevard des Sœurs (1er février 1882).

Corse.

Espérandieu (Émile), capitaine au 61e régiment d'infanterie, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Bastia (29 juillet 1887).

Côte-d'Or.

Arbaumont (Jules d'), président de la Commission d'archéologie de la Côte-d'Or, à Dijon (15 novembre 1865).

Aubertin (Charles), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Beaune (10 janvier 1866).

Beauvois (E.), à Corberon (28 juin 1871).

Beaudouin (Jules), ✱, suppléant de la justice de paix, à Châtillon-sur-Seine (4 décembre 1872).

Montille (L. de), ✱, à Beaune (7 avril 1880).

MM.

Bougot, professeur à la Faculté des lettres, à Dijon (1er février 1882).

Bigarne (Ch.), à Chorey, par Beaune (7 février 1883).

Louis-Lucas (Paul), professeur à la Faculté de droit, à Dijon, boulevard Carnot, 5 (5 mars 1884).

Weiss (André), professeur à la Faculté de droit, à Dijon, boulevard Carnot, 24 (5 mars 1884).

Millon, président du tribunal civil, à Dijon (2 juillet 1884).

Morillot (l'abbé L.), à Beire-le-Châtel (4 juillet 1888).

Lejay (l'abbé), à Pontailler-sur-Saône (5 mars 1890).

Potey (Georges), à Minot (28 janvier 1891).

Côtes-du-Nord.

Rhoné (Arthur), à Kéravel en Plouha (5 janvier 1876).

Creuse.

Cessac (le comte Jean de), à Guéret (2 mars 1887).

Dordogne.

Hardy (Michel), archiviste de la ville, à Périgueux (17 mars 1875).

Fayolle (le marquis de), au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre (3 juin 1885).

Doubs.

Castan (Auguste), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire de la ville, à Besançon (3 juillet 1872).

Gauthier (Jules), archiviste du département, à Besançon (8 novembre 1882).

Duvernoy (C.), conservateur de la Bibliothèque, à Montbéliard (7 mars 1883).

Drôme.

Chevallier (le chanoine Ulysse), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Romans (3 février 1869).

MM.

Vallentin (Ludovic), juge, à Montélimart (9 décembre 1874).

Sizeranne (le comte Fernand de la), au château de Beausemblant, par Saint-Vallier (11 mai 1881).

Eure.

Regnier (L.), à Évreux, rue Chartraine, 59 (6 mars 1890).

Porée (l'abbé), curé de Bournainville (23 avril 1890).

Eure-et-Loir.

Gouverneur (Aristide), à Nogent-le-Rotrou (2 mai 1877).

Finistère.

Bremond d'Ars (le comte Anatole de), ✱, au château de la Porte-Neuve, par Pontaven, et à Nantes, rue Harroüys, 5 (3 avril 1878).

Chatellier (P. du), au château de Kernuz, par Pont-l'Abbé (7 janvier 1880).

Gard.

Aurès, O. ✱, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, à Nimes (11 janvier 1865).

Révoil (Henry), O. ✱, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), architecte du gouvernement, à Nimes (4 juin 1873).

Marignan (Albert), à Aigues-Vives (4 février 1891).

Rousset, à Uzès (6 mai 1891).

Garonne (Haute-).

Roschach (Ernest), ✱, archiviste de la ville, à Toulouse, rue Saint-Rome, 21 (16 janvier 1867).

Lebègue, professeur à la Faculté des lettres, à Toulouse (14 novembre 1877).

Saint-Paul (Anthyme), à Toulouse, rue Montaudran, 31 (9 février 1881).

Fontenilles (Paul de), au château des Auriols, par Villemur (15 février 1882).

Douais (l'abbé C.), professeur aux Facultés libres, place Saint-Barthélemy, 6, à Toulouse (3 avril 1889).

Gers.

MM.

Carsalade du Pont (l'abbé de), secrétaire de la Société historique de Gascogne, au Palais archiépiscopal, à Auch (10 juillet 1889).

Gironde.

Drouyn (Léo), ✱, à Bordeaux, rue Desfourniel, 30 (2 décembre 1859).

Bayet (Charles), recteur de l'Académie, à Bordeaux (2 juillet 1879).

Lacave La Plagne-Borris (Prosper), au château de la Plagne, par Montesquiou (7 mai 1890).

Hérault.

Ricard (Adolphe), secrétaire de la Société d'archéologie, à Montpellier (9 octobre 1852).

Cazalis de Fondouce, à Montpellier, rue des Étuves, 18 (12 juin 1878).

Noguier (Louis), à Béziers, rue de la Promenade, 5 (10 décembre 1879).

Ille-et-Vilaine.

Robiou (Félix), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur d'histoire à la Faculté des lettres, à Rennes (5 mars 1879).

Joüon des Longrais, à Rennes, rue du Griffon, 4 (11 avril 1881).

Indre-et-Loire.

Palustre (Léon), directeur honoraire de la Société française d'archéologie, à Tours (7 avril 1875).

Delaville Le Roulx (J.), archiviste-paléographe, à Monts (5 février 1879).

Isère.

Gariel, ancien conservateur de la Bibliothèque, à Grenoble (4 juillet 1866).

Raymond (Marcel), à Grenoble (3 décembre 1890).

Jura.

MM.

Berthelet (Charles), à Arlay (21 janvier 1885).

Guichard (l'abbé), docteur en théologie, curé de Pupillin, par Arbois (6 février 1889).

Brune (l'abbé P.), curé de Brainans, par Paligny (6 mars 1889).

Landes.

Tartière (Henry), archiviste du département, à Mont-de-Marsan (7 février 1872).

Taillebois (Émile), secrétaire général de la Société de Borda, à Dax (12 décembre 1883).

Loire.

Chaverondier (Auguste), ✱, archiviste du département, à Saint-Étienne (6 juin 1866).

Durand (Vincent), secrétaire de la Société archéologique du Forez, à Allieu, par Boën-sur-Lignon (7 juillet 1875).

Gonnard (Henri), à Saint-Étienne, rue Gambetta, 52 (10 décembre 1879).

Jeannez (Édouard), à Roanne (6 avril 1881).

Brassart (Eleuthère), à Montbrison (4 novembre 1885).

Thiollier (Félix), à Saint-Étienne, rue de la Bourse, 28 (15 décembre 1886).

Loire (Haute-).

Chassaing (Augustin), ✱, juge au tribunal de première instance, au Puy (21 février 1872).

Loire-Inférieure.

Nicollière (S. de la), à Nantes, rue Deshoulières, 1 (2 juin 1869).

Kerviler (René Pocard-), ✱, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Saint-Nazaire (6 décembre 1876).

MM.

Du Dreneuc (P. de Lisle), secrétaire de la Société archéologique, à Nantes, rue Félix, 12 (19 avril 1882).

Granges de Surgères (le marquis de), à Nantes, rue Saint-Clément, 66 (21 décembre 1887).

Legendre, architecte, à Nantes (15 juin 1889).

Loiret.

Boucher de Molandon, ✱, à Orléans (2 décembre 1868).

Loiseleur (Jules), ✱, bibliothécaire de la ville, à Orléans (16 février 1870).

Desnoyers (l'abbé), ✱, président de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (7 mai 1873).

Couret (Alphonse), ancien magistrat, à Orléans (7 novembre 1877).

Dumüys (Léon), à Orléans, rue de la Lionne, 61 (15 juillet 1888).

Michon (Étienne), attaché au Musée du Louvre, à Lorris (5 février 1890).

Loir-et-Cher.

Storelli (André), à Blois (3 juillet 1878).

Lot-et-Garonne.

Magen (Adolphe), à Agen (1er février 1865).

Tholin (Georges), archiviste du département, à Agen, rue Scaliger (5 mars 1873).

Tamizey de Larroque, ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Gontaud (6 février 1884).

Lozère.

Prunières (le docteur), à Marvéjols (3 mai 1876).

Germer-Durand (François), architecte du département, à Mende (15 décembre 1880).

Maine-et-Loire.

MM.

Godard-Faultrier, à Angers (11 avril 1866).

Port (Célestin), O. ✱, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, archiviste du département, à Angers (3 mars 1875).

Piette (Édouard), juge au tribunal civil, à Angers, rue de la Préfecture, 18 (8 novembre 1876).

Farcy (Louis de), à Angers, parvis Saint-Maurice, 3 (30 janvier 1884).

Marne.

Givelet (Charles), membre de l'Académie de Reims, à Reims (9 janvier 1867).

Morel (Léon), receveur particulier des finances à Vitry-le-François (1er juillet 1874).

Lucot (l'abbé), chanoine, archiprêtre de la cathédrale, à Châlons-sur-Marne (1er octobre 1879).

Demaison, archiviste de la ville, à Reims (20 juillet 1881).

Nicaise (Auguste), à Châlons-sur-Marne (12 juillet 1882).

Jadart (Henry), secrétaire général de l'Académie de Reims, conservateur-adjoint de la bibliothèque et du musée, à Reims, rue du Couchant, 15 (5 novembre 1884).

Tausserat (Alexandre), à Vinay, près Épernay (11 janvier 1888).

Millard (l'abbé), curé de Saint-Gond, par Baye (12 juin 1889).

Marne (Haute-).

Brocard (Henry), architecte, à Langres (3 avril 1878).

La Boullaye (E. Jullien de), conservateur de la bibliothèque, à Langres (17 juillet 1878).

Bougard (le docteur), à Bourbonne-les-Bains (7 janvier 1880).

Roserot (Alphonse), à Chaumont (3 juillet 1889).

Fourot (l'abbé A.), professeur au collège de Saint-Dizier (4 décembre 1889).

MM.

Royer (Charles), conservateur du Musée de Langres (4 décembre 1889).

Daguin (Christian), à Auberive (2 avril 1890).

Gillet (Horace), à Joinville (30 juillet 1890).

Mayenne.

Farcy (Paul de), à Château-Gontier, rue Dorée (10 octobre 1877).

Meurthe-et-Moselle.

Mougenot (Léon), consul honoraire d'Espagne à Nancy, à Malzéville, près Nancy (10 juin 1861).

Puymaigre (le comte de), au château d'Inglange, par Metzervisse, et à Briey (4 juin 1862).

Rouyer (Jules), à Thiaucourt (2 mars 1864).

Durand de Distroff (Anatole), avocat, à Briey (5 avril 1865).

Cournault (Charles), ✱, conservateur du Musée lorrain, à Malzéville, près Nancy (9 février 1870).

Germain (Léon), à Nancy, rue Héré, 26 (7 mars 1883).

Des Robert, à Nancy, terrasse de la Pépinière, 1 (5 décembre 1883).

Payard (Émile), directeur des Cristalleries, à Baccarat (2 juin 1886).

Vienne (Maurice de), chef d'escadrons au 8e régiment d'artillerie, à Nancy (5 février 1890).

Meuse.

Maxe-Werly, à Bar-le-Duc (10 octobre 1877).

Jacob (Alfred), conservateur du Musée, à Bar-le-Duc, place Saint-Pierre (6 juillet 1881).

Morbihan.

Bernard (l'abbé E.), ✱, à Gourin (2 mai 1883).

Estourbeillon (le comte Régis de l'), à Vannes (14 décembre 1887).

Nièvre.

MM.

Lespinasse (René Leblanc de), archiviste-paléographe, au château de Luanges, par Guérigny (1er juillet 1868).

Nord.

Mannier (E.), ancien notaire, à la Bassée (5 juin 1861).

Van Hende (Ed.), à Lille, rue Masséna, 50 (1er juillet 1866).

Rigaux (Henry), à Lille, rue de l'Hôpital-Militaire, 112 (4 février 1874).

Caffiaux (Henry), archiviste de la ville, à Valenciennes (1er décembre 1875).

Dehaisnes (le chanoine), archiviste honoraire du département, président de la Commission historique du Nord, à Lille (7 juin 1882).

Quarré-Reybourbon, à Lille, boulevard de la Liberté, 70 (5 décembre 1883).

Finot (Jules), archiviste du département, à Lille (12 décembre 1883).

Oise.

Marsy (le comte de), directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne (12 décembre 1866).

Caix de Saint-Aymour (le vicomte Amédée de), membre de la Commission des monuments historiques, à Senlis (13 décembre 1876).

Luçay (le comte de), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, au château de Saint-Agnan, par Mouy (3 juillet 1878).

Loustau (G.), ✱, ingénieur civil, à Crépy-en-Valois, rue Goland, 9 (16 mars 1881).

Du Lac (Jules), à Compiègne, rue des Minimes, 10 (11 mai 1881).

Muller (l'abbé Eugène), à Senlis (25 juillet 1888).

MM.

Valton (Prosper), à Frétoy-le-Château, par Guiscard (15 juin 1889).

Marsaux (l'abbé), curé doyen, à Chambly (2 avril 1890).

Orne.

Jousset (le docteur), à Bellesme (6 janvier 1869).

Duval (Louis), archiviste du département, à Alençon (18 février 1868).

Duruflé (Gustave), au Renouard, par Vimoutiers (10 février 1886).

Godet (l'abbé), au Pas-Saint-Lhomer, par Moutiers-au-Perche (7 avril 1886).

Pas-de-Calais.

Dancoisne, notaire honoraire, à Hénin-Liétard (5 mars 1873).

Monnecove (Félix le Sergeant de), ✱, ancien député, à Saint-Omer (4 mars 1874).

Dard (le baron), O. ✱, à Aire-sur-la-Lys (25 juillet 1883).

Pagart d'Hermansart, à Saint-Omer (13 février 1884).

Cardevacque (Adolphe de), à Arras (2 juillet 1884).

Enlart (Camille), au château d'Arou-Saint-Vaast, par Montreuil-sur-Mer (19 juin 1889).

Vaillant (V.-J.), 12, rue Tour-Notre-Dame, Boulogne-sur-Mer (3 juillet 1889).

Puy-de-Dôme.

Mallay (Émile), architecte, inspecteur des travaux d'achèvement de la cathédrale, à Clermont-Ferrand (7 avril 1875).

Plicque (le docteur), à Lezoux (20 juin 1883).

Pyrénées (Basses-).

Lagrèze (Bascle de), ✱, conseiller-doyen à la Cour d'appel, à Pau (9 août 1847).

Blanchet (Adrien), à Pau (14 décembre 1887).

Pyrénées (Hautes-).

Frossard (le pasteur), à Bagnères-de-Bigorre (6 juin 1883).

Rhône.

MM.

ALLMER (Auguste), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Lyon, quai Claude Bernard, 47 (6 mars 1861).

MORIN-PONS (Henry), à Lyon (4 janvier 1865).

CHAMBEAUX DE ROZEMONT (Art. DE), à la Girardière, par Belleville-sur-Saône (5 juillet 1876).

GRAND (J.-B.), conservateur des Musées d'archéologie de la ville, à Lyon (7 avril 1880).

[illegible] (Georges), professeur à la Faculté des lettres, à Lyon, rue Charles, 27 (4 avril 1883).

[illegible] A., membre de l'Académie de Lyon, à Lyon, rue de la Charité, 24 (9 novembre 1887).

[illegible] Armand, agrégé de l'Université, 117, chemin de Vaise, au Point-du-Jour (27 février 1889).

[illegible] (Marie-James), professeur à l'Institut catholique, à Lyon, rue du Peyrat, 4 (2 avril 1889).

Saône-et-Loire.

[illegible] ✱, président de la Société Eduenne, à Autun (2 décembre 1872).

[illegible] Charles, à Autun (4 mars 1866).

[illegible] (Edmond), à Marigny (6 novembre 1887).

[illegible] J. Pernot, à Autun (4 décembre 1887).

[illegible] (Auguste), professeur à l'École normale, à Cluny (2 mars 1890).

Sarthe.

BERTRAND DE BROUSSILLON (Arthur), archiviste-paléographe, vice-président de la Société historique et archéologique du Maine, au Mans, rue de Tascher, 15 (2 juillet 1879).

Seine.

CHATEL (Eugène), archiviste honoraire du département du Calvados, rue Vavin, 5, à Paris (4 février 1863).

MM.

Casati (Charles), conseiller à la Cour d'appel, à Paris, rue Martignac, 12 (5 mars 1873).

Lefort (Louis), ✱, à Paris, rue de Condé, 5 (3 février 1875).

Girard (Paul), professeur à la Faculté des lettres, à Paris, rue du Cherche-Midi, 55 (15 février 1882).

Cagnat (René), professeur au Collège de France, à Paris, rue Sainte-Beuve, 7 (9 janvier 1884).

Bloch (G.), maître de conférences à l'École normale supérieure à Paris, avenue du Maine, 204 (11 juin 1884).

Beurlier (l'abbé), professeur à l'Institut catholique, à Paris, boulevard de Vaugirard, 4 (4 mars 1885).

Ruelle (Émile), conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, rue du Cherche-Midi, 44 (9 novembre 1887).

Baras (Albert), ✱, à Neuilly-sur-Seine, avenue de Madrid, 9 (8 février 1888).

Heiss (Aloiss), à Aulnay (9 janvier 1889).

Bouillet (l'abbé A.), à Paris, rue de la Trinité, 3 (12 juin 1889).

Martinière (de la), à Neuilly, boulevard du Château, 9 (19 juin 1889).

Meyer (Henri), à Paris, avenue Hoche, 24 (4 mars 1891).

Récamier (Étienne), à Paris, rue du Regard, 1 (6 mai 1891).

Seine-et-Marne.

Gréau (Julien), à Nemours (4 juin 1884).

Bordes (l'abbé), censeur au collège de Juilly, à Juilly (4 mars 1885).

Villefosse (Étienne Héron de), à Chartronges, par la Ferté-Gaucher (2 juin 1886).

Crèvecœur (R. de), à Lésigny, par Brie-Comte-Robert (8 janvier 1890).

Seine-et-Oise.

Hennebert, O. ✱, lieutenant-colonel du génie, à Versailles, rue Saint-Honoré, 10 (3 janvier 1872).

Rhône.

MM.

Allmer (Auguste), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Lyon, quai Claude Bernard, 47 (6 mars 1861).

Morin-Pons (Henry), à Lyon (4 janvier 1865).

Chambrun de Rozemont (Art. de), à la Girardière, par Belleville-sur-Saône (5 juillet 1876).

Giraud (J.-B.), conservateur des Musées d'archéologie de la ville, à Lyon (7 avril 1880).

Lafaye (Georges), professeur à la Faculté des lettres, à Lyon, rue Charlet, 27 (4 avril 1883).

Vachez (A.), membre de l'Académie de Lyon, à Lyon, rue de la Charité, 24 (9 novembre 1887).

Rainaud (Armand), agrégé de l'Université, 117, chemin d'Alaï, au Point-du-Jour (27 février 1889).

Condamin (l'abbé James), professeur à l'Institut catholique, à Lyon, rue du Peyrat, 4 (2 avril 1890).

Saône-et-Loire.

Bulliot (G.), ✱, président de la Société Éduenne, à Autun (6 novembre 1862).

Charmasse (Anatole de), à Autun (14 mars 1866).

Mazerolle (Fernand), à Marigny (16 novembre 1887).

Deseilligny (J. Pierrot-), à Autun (14 décembre 1887).

Audollent (Auguste), professeur à l'École normale, à Cluny (5 mars 1890).

Sarthe.

Bertrand de Broussillon (Arthur), archiviste-paléographe, vice-président de la Société historique et archéologique du Maine, au Mans, rue de Tascher, 15 (2 juillet 1879).

Seine.

Chatel (Eugène), archiviste honoraire du département du Calvados, rue Vavin, 5, à Paris (4 février 1863).

MM.

Casati (Charles), conseiller à la Cour d'appel, à Paris, rue Martignac, 12 (5 mars 1873).

Lefort (Louis), ✱, à Paris, rue de Condé, 5 (3 février 1875).

Girard (Paul), professeur à la Faculté des lettres, à Paris, rue du Cherche-Midi, 55 (15 février 1882).

Cagnat (René), professeur au Collège de France, à Paris, rue Sainte-Beuve, 7 (9 janvier 1884).

Bloch (G.), maître de conférences à l'École normale supérieure à Paris, avenue du Maine, 204 (11 juin 1884).

Beurlier (l'abbé), professeur à l'Institut catholique, à Paris, boulevard de Vaugirard, 4 (4 mars 1885).

Ruelle (Émile), conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, rue du Cherche-Midi, 44 (9 novembre 1887).

Baras (Albert), ✱, à Neuilly-sur-Seine, avenue de Madrid, 9 (8 février 1888).

Heiss (Aloiss), à Aulnay (9 janvier 1889).

Bouillet (l'abbé A.), à Paris, rue de la Trinité, 3 (12 juin 1889).

Martinière (de la), à Neuilly, boulevard du Château, 9 (19 juin 1889).

Meyer (Henri), à Paris, avenue Hoche, 24 (4 mars 1891).

Récamier (Étienne), à Paris, rue du Regard, 1 (6 mai 1891).

Seine-et-Marne.

Gréau (Julien), à Nemours (4 juin 1884).

Bordes (l'abbé), censeur au collège de Juilly, à Juilly (4 mars 1885).

Villefosse (Étienne Héron de), à Chartronges, par la Ferté-Gaucher (2 juin 1886).

Crèvecœur (R. de), à Lésigny, par Brie-Comte-Robert (8 janvier 1890).

Seine-et-Oise.

Hennebert, O. ✱, lieutenant-colonel du génie, à Versailles, rue Saint-Honoré, 10 (3 janvier 1872).

MM.

Chardin (Paul), à Ville-d'Avray (10 décembre 1873).

Pécoul (Auguste), à Draveil (3 avril 1878).

Fourdrignier (Édouard), à Mantes, rue de Lorraine, 30 (4 juin 1879).

Caron (E.), aux Camaldules, par Yerres (6 avril 1881).

Letaille (Joseph), à Bellevue (20 janvier 1886).

Batiffol (l'abbé), Versailles, 4, rue Magenta (11 janvier 1888).

Thélier (Ernest), à Louveciennes (12 février 1890).

Martin-Sabon, à Ronquerolles (2 avril 1890).

Seine-Inférieure.

Septenville (le baron de), au château de Bois-Robin, par Aumale (1er mars 1865).

Beaurepaire (Ch. de Robillard de), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste du département, à Rouen (6 avril 1870).

Sauvage (l'abbé E.), à Rouen, rue de la Rose, 18 (13 novembre 1872).

Estaintot (le comte Robert d'), à Rouen (1er décembre 1875).

Allard (Paul), à Rouen, rue du Rempart, 4 (10 décembre 1879).

Le Breton (Gaston), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), directeur du Musée céramique, à Rouen, rue Thiers, 25 *bis* (1er février 1882).

Kermaingant (de), ✻, au Tréport (3 janvier 1883).

Prévost (Gustave), ancien magistrat, rue Chasselièvre, Rouen (6 juin 1888).

Sèvres (Deux-).

Berthelé (Joseph), archiviste du département, à Niort (7 novembre 1883).

Piet-Lataudrie, à Niort (2 décembre 1885).

Somme.

MM.

Cagny (le chanoine Paul de), à Amiens, rue Lemercier, 36 (5 mai 1858).

Janvier (Auguste), à Amiens (5 décembre 1877).

Duhamel-Décéjean, au château de Nesle, à Nesle (23 juillet 1884).

Poujol de Fréchencourt (Fernand), secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens, rue de Gloriette, 6 (7 avril 1886).

Guyencourt (Robert de), à Amiens, rue de Gloriette, 1 (9 janvier 1889).

Tarn.

Pothier (général Edg.), ✱, commandant la 6e division, à Castres (16 janvier 1884).

Vaucluse.

Deloye (Auguste), ✱, ancien conservateur du Musée Calvet, à Avignon (2 mai 1866).

Duhamel (L.), archiviste du département, à Avignon (7 mars 1888).

Vendée.

Vallette (René), secrétaire de la Société archéologique de la Vendée, à Fontenay-le-Comte (23 juillet 1884).

Vienne.

Auber (l'abbé), chanoine titulaire, historiographe du diocèse, à Poitiers, rue Sainte-Radegonde (9 janvier 1851).

Lièvre, bibliothécaire de la ville, à Poitiers (7 juin 1876).

La Croix (le R. P. C. de), conservateur du Musée des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (1er juin 1881).

Ledain (Bélisaire), à Poitiers (19 mai 1886).

Combes (C.), au château de Velue, à Nueil-sous-Faye, par Monts-sur-Guesnes (9 novembre 1887).

Vienne (Haute-).

MM.

Fage (René), à Limoges, boulevard Gambetta, 25 (3 novembre 1886).

Vosges.

Leclerc (Lucien), ✱, médecin-major en retraite, à Ville-sur-Illon, par Dompaire-Laviéville (20 novembre 1851).

Voulot, conservateur du Musée, à Épinal (5 février 1879).

Haillant, à Épinal (4 mars 1885).

Yonne.

Salmon (Philippe), à Cerisiers, près Sens (9 mai 1855).

Julliot (G.), conservateur du musée archéologique, à Sens (7 février 1872).

Petit (Ernest), membre du Conseil académique de la Faculté de Dijon, à Vausse, par Noyers-sur-Serein (7 février 1883).

Algérie et Tunisie.

Blanchère (René de la), ✱, délégué du Ministère de l'Instruction publique, à Tunis (4 mars 1885).

Boyé (Marius), capitaine au 1er régiment de chasseurs d'Afrique, à Blidah, Algérie (11 mai 1887).

Blanc (Édouard), à Tunis (6 mars 1890).

Associés correspondants nationaux résidant à l'étranger.

Engel (Arthur), ancien membre des Écoles françaises de Rome et d'Athènes, à Bâle (Suisse) (5 décembre 1877).

Sainte-Marie (E. Pricot de), ✱, consul de France, à Salonique (Turquie) (5 février 1879).

Sorlin-Dorigny, à Constantinople (1er juin 1881).

Saige (Gustave), conservateur des archives et de la bibliothèque du Palais, à Monaco (1er mars 1882).

Lallemand (l'abbé), à Vergaville (Alsace-Lorraine) (7 février 1883).

MM.

Laigue (Louis de), ✱, consul général de France, à Cadix (Espagne) (5 décembre 1883).

Rabiet (l'abbé Eugène), professeur à l'Université, à Fribourg (Suisse) (15 janvier 1889).

Fleury (comte Louis de), à la Kempa, par Lomzo, gouv. de Grodno (Russie) (5 mars 1890).

Associés correspondants étrangers.

Belgique.

Schaepkens (A.), artiste peintre, à Bruxelles (2 juillet 1856).

Del Marmol, président de la Société archéologique de Namur, à Namur (20 mars 1861).

Van der Straten Ponthoz (le comte François), à Bruxelles, rue de la Loi, 13 (18 janvier 1865).

Dognée (Eugène-M. O.), ✱, à Liège (6 juin 1867).

Helbig (Jules), directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, à Liège, rue de Joie, 8 (2 mai 1883).

Cloquet (L.), à Tournai, boulevard Léopold (3 décembre 1884).

Cumont (Georges), à Bruxelles, rue Veydt, 31 (6 avril 1887).

Witte (Alphonse de), 49, rue du Trône, Uxelles-Bruxelles (3 avril 1889).

Danemark.

Schmidt (le professeur Waldemar), ✱, à Copenhague (3 juin 1868).

Espagne.

Castellanos de Losada (Basile-Sébastien), membre de l'Académie d'archéologie, à Madrid (9 avril 1851).

Martinez y Reguera (le docteur Leopoldo), à Madrid (6 novembre 1867).

Ramon-Soriano-Tomba, à Barcelone (19 novembre 1879).

Girbal (Henri-Claude), à Gérone (1er décembre 1880).

États-Unis.

MM.

Squier (E. G.), à New-York (9 juillet 1851).

Grande-Bretagne.

Collingwood Bruce (John), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Newcastle-sur-Tyne (9 mai 1853).

Loftus, à Ettrich (Écosse) (4 novembre 1857).

Franks (Augustus-Wollaston), membre de la Société des Antiquaires de Londres, conservateur au Musée Britannique (5 février 1862).

Bunnell Lewis, membre de la Société des Antiquaires de Londres, Queen's College, à Cork (Irlande) (7 mars 1883).

Riwet-Carnac, Esq^re^, à Allahabad (Indes Orientales) (10 décembre 1884).

Lane Fox Pitt Rivers (le lieutenant général Aug.-Henry), au château de Rushmore, Salisbury (8 avril 1891).

Evans (Arthur-John), conservateur d'Ashmoleven Museum, Oxford (8 avril 1891).

Grèce.

Rangabé (A. Rizo), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Athènes (19 octobre 1849).

Carapanos (Constantin), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), à Athènes (10 avril 1878).

Italie.

Fusco (Giuseppe-Maria), à Naples (9 décembre 1850).

Rossi (le commandeur G.-B. de), ✱, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), interprète des manuscrits à la Bibliothèque du Vatican, membre de la Commission des antiquités chrétiennes et du collège philologique de l'Université, à Rome (10 janvier 1853).

MM.

Bertolotti (le chevalier), directeur des archives d'État, à Mantoue (8 janvier 1879).

Ferrero (Ermanno), membre de l'Académie royale des sciences de Turin (8 avril 1891).

Norwège.

Unger, professeur à l'Université, à Christiania (28 juin 1871).

Pays-Bas.

Leemans (le docteur Conrad), directeur du Musée d'antiquités, à Leyde (9 janvier 1852).

Dirks (le docteur J.), à Leeuwarden (3 mars 1869).

Russie.

Siennicki (Stanislas-Joseph), à Varsovie (3 février 1875).

Ouvaroff (la comtesse), présidente de la Société impériale archéologique de Moscou (8 avril 1891).

Saxe.

Pfugh-Harttung, à Leipzig Gohlis (1er décembre 1886).

Suisse.

Quiquerez, à Bellerive, près Délémont, canton de Berne (19 février 1847).

Fazy (Henry), professeur d'histoire à l'Université de Genève (4 février 1863).

Geymüller (le baron Henry de), correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), à Champitet, près Lausanne (6 février 1884).

Briquet (C. M.), à Genève, rue de la Cité, 6 (23 décembre 1885).

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Sociétés françaises.

ACADÉMIE des inscriptions et belles-lettres de l'Institut national de France.

—

AISNE, *Saint-Quentin*. Société académique.

ALLIER, *Moulins*. Société d'émulation.

ALPES (HAUTES-), *Gap*. Société des études historiques.

ALPES-MARITIMES, *Nice*. Société des lettres, sciences et arts.

AUBE, *Troyes*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département.

BELFORT (Territoire de). Société Belfortaine d'émulation.

CALVADOS, *Caen*. Société des Antiquaires de Normandie.

— — Société française d'archéologie.

— — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

— *Bayeux*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.

CHARENTE, *Angoulême*. Société d'agriculture, arts et commerce du département.

— — Société archéologique et historique de la Charente.

CHARENTE-INFÉRIEURE, *Saintes*. Société archéologique de la Charente-Inférieure.

— — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

— *Saint-Jean-d'Angély*. Société linnéenne de la Charente-Inférieure.

Cher, *Bourges*. Commission historique du Cher.
— — Société des Antiquaires du Centre.

Corrèze, *Brive*. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.

Côte-d'Or, *Dijon*. Commission des antiquités du département.
— *Beaune*. Société d'archéologie, d'histoire et de littérature.
— *Semur*. Société des sciences historiques et naturelles.

Côtes-du-Nord, *Saint-Brieuc*. Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord.

Creuse, *Guéret*. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

Dordogne, *Périgueux*. Société historique et archéologique du Périgord.

Doubs, *Besançon*. Société d'émulation du Doubs.

Drôme, *Romans*. Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie.
— *Valence*. Société départementale d'archéologie et de statistique.

Eure-et-Loir, *Chartres*. Société archéologique du département.
— *Châteaudun*. Société Dunoise.

Gard, *Nimes*. Académie du Gard.
— *Alais*. Société scientifique et littéraire.

Garonne (Haute-), *Toulouse*. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
— — Société archéologique du midi de la France.

Gironde, *Bordeaux*. Commission des monuments et documents historiques de la Gironde.
— — Société archéologique de Bordeaux.

Hérault, *Montpellier*. Académie des sciences et lettres.
— — Société archéologique.
— *Béziers*. Société archéologique.

Ille-et-Vilaine, *Rennes*. Société archéologique.

Indre-et-Loire, *Tours*. Société archéologique.

Landes, *Dax*. Société de Borda.

Loir-et-Cher, *Blois*. Société des sciences et lettres.

— *Vendôme*. Société archéologique du Vendômois.

Loire, *Montbrison*. La Diana, société historique et archéologique du Forez.

Loire (Haute-), *Le Puy*. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

Loire-Inférieure, *Nantes*. Société archéologique.

Loiret, *Orléans*. Société archéologique de l'Orléanais.

Maine-et-Loire, *Angers*. Répertoire archéologique de l'Anjou.

— — Académie des sciences et belles-lettres d'Angers.

Manche, *Cherbourg*. Société nationale académique de Cherbourg.

Marne, *Châlons-sur-Marne*. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.

— *Reims*. Académie de Reims.

Marne (Haute-), *Langres*. Société historique et archéologique.

Meurthe-et-Moselle, *Nancy*. Académie de Stanislas.

— — Société d'archéologie lorraine.

Meuse, *Bar-le-Duc*. Société des lettres, sciences et arts.

— *Verdun*. Société philomathique.

Morbihan, *Vannes*. Société polymathique du Morbihan.

Nord, *Lille*. Société des sciences, de l'agriculture et des arts.

— *Avesnes*. Société archéologique.

— *Cambrai*. Société d'émulation.

— *Douai*. Société centrale d'agriculture, sciences et arts.

— *Dunkerque*. Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

— *Roubaix*. Société d'émulation.

Oise, *Beauvais*. Société académique d'archéologie, sciences et arts.

Oise, *Compiègne*. Société historique.

Pas-de-Calais, *Arras*. Académie d'Arras.

— *Saint-Omer*. Société des Antiquaires de la Morinie.

Rhône, *Lyon*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Saône-et-Loire, *Autun*. Société Éduenne.

— *Chalon-sur-Saône*. Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.

Sarthe, *Le Mans*. Société archéologique du Maine.

Savoie, *Chambéry*. Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.

Savoie (Haute-), *Annecy*. Société Florimontane.

Seine, *Paris*. Société française de numismatique et d'archéologie.

— — Société de l'histoire de France.

— — Société des études historiques.

— — Société philotechnique.

— — Société des Amis des monuments parisiens.

Seine-et-Marne, *Melun*. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts.

— *Fontainebleau*. Société archéologique du Gâtinais.

Seine-et-Oise, *Versailles*. Société des sciences morales, des lettres et des arts.

— Commission des antiquités du département.

— *Rambouillet*. Société archéologique.

— *Pontoise*. Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin.

Seine-Inférieure, *Rouen*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

— — Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure.

Sèvres (Deux-), *Niort*. Société de statistique.

Somme, *Amiens*. Société des Antiquaires de Picardie.
— — Académie du département de la Somme.
Tarn-et-Garonne, *Montauban*. Société archéologique.
Var, *Toulon*. Société des sciences, belles-lettres et arts.
Vaucluse, *Avignon*. Académie de Vaucluse.
Vendée, *La Roche-sur-Yon*. Société d'émulation de la Vendée.
Vienne, *Poitiers*. Société des Antiquaires de l'Ouest.
Vienne (Haute-), *Limoges*. Société archéologique et historique du Limousin.
Vosges, *Épinal*. Société d'émulation.
— *Saint-Dié*. Société philomathique vosgienne.
Yonne, *Auxerre*. Société des sciences historiques et naturelles.
— *Sens*. Société archéologique.
Algérie, *Alger*. Société historique algérienne.
— *Constantine*. Société archéologique de la province.
— *Oran*. Société de géographie et d'archéologie.
— *Bône*. Académie d'Hippône.

Sociétés étrangères.

Alsace-Lorraine, *Colmar*. Société d'histoire naturelle.
— *Metz*. Académie.
— *Mulhouse*. Société industrielle.
— *Strasbourg*. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.
Autriche-Hongrie, *Vienne*. Académie impériale des sciences.
— *Grætz*. Société historique de Styrie.
— *Laybach*. Société historique de la Carniole.
— *Zagrel-Agram*. Société archéologique.
— *Spalato*. Société d'histoire et d'archéologie dalmate.
— *Buda-Pest*. Société archéologique de Hongrie.
Bade, *Manheim*. Société historique.
Bavière, *Munich*. Académie royale des sciences.
— *Bamberg*. Société historique.

Bavière, *Nuremberg*. Museum germanique.
— *Ratisbonne*. Société historique du Haut-Palatinat.
Belgique, *Bruxelles*. Académie royale de Belgique.
— — Société d'archéologie de Bruxelles.
— — Société royale de numismatique belge.
— — Société des Bollandistes.
— *Anvers*. Académie d'archéologie de Belgique.
— *Gand*. Comité central des publications de la Flandre.
— *Liège*. Société liégeoise de littérature wallonne.
— *Mons*. Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.
— *Namur*. Société archéologique.
Danemark, *Copenhague*. Société royale des Antiquaires du Nord.
— *Odensée*. Société littéraire de Fionie.
Espagne, *Madrid*. Académie royale de l'histoire.
— — Académie royale des beaux-arts de San-Fernando.
— — Société libre des archives, bibliothèques et musées.
— *Valence*. Société archéologique.
Etats-Unis, *Baltimore*. Université de John Hopkins pour l'étude des sciences historiques et politiques.
— *Boston*. Société des Antiquaires.
— — Institut archéologique d'Amérique.
— *New-York*. Société ethnologique d'histoire naturelle.
— *Philadelphie*. Société philosophique américaine.
— *Topeka*. Société historique de l'état du Kansas.
— *Urbana*. Association centrale scientifique de l'Ohio.
— *Washington*. Institut Smithsonien.
Grande-Bretagne, *Londres*. Société royale des Antiquaires.
— — Institut archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande.
— *Cambridge*. Société des Antiquaires.

GRANDE-BRETAGNE, *Edimbourg*. Société des Antiquaires d'Écosse.
— — Société numismatique.
— — Société royale.

GRÈCE, *Athènes*. Société archéologique.

HESSE-DARMSTADT, *Mayence*. Société des Antiquaires.

ITALIE, *Rome*. Académie des Lincei.
— *Foligno*. Archives historiques pour les Marches et l'Ombrie.
— *Milan*. Société historique lombarde.
— *Modène*. Académie royale des sciences, lettres et arts.
— *Turin*. Académie royale des sciences.

LUXEMBOURG, *Luxembourg*. Institut Royal Grand-Ducal, section historique.

NASSAU, *Wiesbaden*. Société des Antiquaires.

PAYS-BAS, *Leeuwarden*. Société d'histoire et des antiquités de la Frise.

PORTUGAL, *Lisbonne*. Académie royale des sciences.

PRUSSE, *Bonn*. Société des Antiquaires du Rhin.
— *Iéna*. Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe.
— *Trèves*. Société des recherches utiles.

RUSSIE, *Saint-Pétersbourg*. Académie impériale des sciences.
— — Commission impériale archéologique.
— *Moscou*. Société impériale archéologique.

SUÈDE, *Stockholm*. Académie royale des inscriptions et belles-lettres.

SUISSE, *Bâle*. Société nationale des Antiquaires.
— *Genève*. Société d'histoire et d'archéologie.
— *Lausanne*. Société d'histoire de la Suisse Romande.
— *Lucerne*. Société historique des cinq Cantons primitifs.
— *Zurich*. Société des Antiquaires.

TURQUIE, *Constantinople*. Société centrale.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NATIONAUX

Au 6 Mai 1891.

MM.

ALLARD (Paul), Seine-Inférieure.
ALLMER (Auguste), Rhône.
ARBAUMONT (Jules D'), Côte-d'Or.
AUBER (l'abbé), Vienne.
AUBERTIN (Charles), Côte-d'Or.
AUDOLLENT (Auguste), Saône-et-Loire.
AURÈS, Gard.
BABEAU (Albert), Aube.
BARAS (A.), Seine.
BATIFFOL (l'abbé), Seine-et-Oise.
BAYET (Charles), Gironde.
BEAUCORPS (le baron A. DE), Charente-Inférieure.
BEAUDOUIN (Jules), Côte-d'Or.
BEAUREPAIRE (Eugène DE ROBILLARD DE), Calvados.
BEAUREPAIRE (Charles DE ROBILLARD DE), Seine-Inférieure
BEAUVOIS (E.), Côte-d'Or.
BERNARD (l'abbé E.), Morbihan.
BERTHELÉ (J.), Deux-Sèvres.
BERTHELET (Charles), Jura.
BERTRAND DE BROUSSILLON (Arthur), Sarthe.
BEURLIER (l'abbé), Seine.
BIGARNE (Charles), Côte-d'Or.

MM.

Blanc (Édouard), Tunis.
Blancard (Louis), Bouches-du-Rhône.
Blanchère (René de la), Tunis.
Blanchet (Adrien), Basses-Pyrénées.
Bloch (G.), Seine.
Boisse (Ad.), Aveyron.
Bordes (l'abbé), Seine-et-Marne.
Boucher de Molandon, Loiret.
Bougard (le docteur), Haute-Marne.
Bougot, Côte-d'Or.
Bouillet (l'abbé A.), Seine.
Boutroue (Alex.-Ant.), Cher.
Boyé (Marius), Aude.
Brassart (E.), Loire.
Brémont d'Ars (le comte Anatole de), Finistère.
Brocard (Henry), Haute-Marne.
Brune (l'abbé P.), Jura.
Buhot de Kersers, Cher.
Bulliot (G.), Saône-et-Loire.
Caffiaux (Henry), Nord.
Cagnat (René), Seine.
Cagny (l'abbé Paul de), Somme.
Caix de Saint-Aymour (Amédée de), Oise.
Cardevacque (Adolphe de), Pas-de-Calais.
Caron (E.), Seine-et-Oise.
Carsalade du Pont (l'abbé de), Gers.
Casati (Charles), Seine.
Castan (Auguste), Doubs.
Cazalis de Fondouce, Hérault.
Cessac (le comte P. de), Creuse.
Chambrun de Rosemont (Art. de), Rhône.
Chardin (Paul), Seine-et-Oise.
Charmasse (Anatole de), Saône-et-Loire.
Chassaing (Augustin), Haute-Loire.
Chatel (Eugène), Seine.
Chatellier (P. du), Finistère.
Chauvet, Charente.

MM.

Chaverondier (Auguste), Loire.
Chevallier (le chanoine Ulysse), Drôme.
Colleville (le vicomte de), Hautes-Alpes.
Combes (C.), Vienne.
Condamin (l'abbé), Rhône.
Corneaux (l'abbé), Aisne.
Couret (Alphonse), Loiret.
Cournault (Charles), Meurthe-et-Moselle.
Crèvecœur (R. de), Seine-et-Marne.
Daguin (Christien), Haute-Marne.
Dancoisne, Pas-de-Calais.
Dangibeaud, Charente-Inférieure.
Dard (le baron), Pas-de-Calais.
Dehaisnes (Monseigneur), Nord.
Delahaut, Ardennes.
Delamain (Ph.), Charente.
Delaville Le Roulx (J.), Indre-et-Loire.
Deloye (Auguste), Vaucluse.
Demaison, Marne.
Desnoyers (l'abbé), Loiret.
Des Robert, Meurthe-et-Moselle.
Douais (l'abbé), Haute-Garonne.
Drouyn (Léo), Gironde.
Du Dreneuc (P. de Lisle), Loire-Inférieure.
Du Fresne de Beaucourt (le marquis G.), Calvados.
Duhamel-Décéjean, Somme.
Duhamel (L.), Vaucluse.
Du Lac (Jules), Oise.
Dumüys (Loiret).
Durand (Vincent), Loire.
Durand de Distroff (Anatole), Meurthe-et-Moselle.
Duruflé (Gustave), Orne.
Duval (Louis), Orne.
Duvernoy (C.), Doubs.
Engel (Arthur), Suisse.
Enlart (Camille), Pas-de-Calais.
Espérandieu, Corse.

MM.

Estaintot (le comte Robert d'), Seine-Inférieure.
Estourbeillon (le comte Régis de l'), Loire-Inférieure.
Fabre (Marc), Basses-Alpes.
Fage (René), Haute-Marne.
Farcy (Louis de), Maine-et-Loire.
Farcy (Paul de), Mayenne.
Fayolle (le marquis de), Dordogne.
Finot (Jules), Nord.
Fleury (le comte de), Russie.
Fourdrignier (Édouard), Seine-et-Oise.
Fourot (l'abbé), Haute-Marne.
Frossard, Hautes-Pyrénées.
Gariel, Isère.
Gauthier (Jules), Doubs.
Germain (L.), Meurthe-et-Moselle.
Germer-Durand (François), Lozère.
Gillet (Horace), Haute-Marne.
Girard (Paul), Seine.
Giraud (J.-B.), Rhône.
Givelet (Charles), Marne.
Godard-Faultrier, Maine-et-Loire.
Godet (l'abbé), Orne.
Gonnard, Loire.
Gouverneur (Aristide), Eure-et-Loir.
Goy (Pierre de), Cher.
Granges de Surgères (le marquis de), Loire-Inférieure.
Gréau (Julien), Seine-et-Marne.
Grellet-Balguerie (Charles), Londres.
Guère (le comte Alphonse de la), Cher.
Guichard (l'abbé), Jura.
Guyencourt (Robert de), Somme.
Habert (Théophile), Aube.
Haillant, Vosges.
Hardy (Michel), Dordogne.
Heiss (Aloïs), Seine.
Hennebert, Seine-et-Oise.
Jacob (Alfred), Meuse.

MM.

Jadart (Henry), Marne.
Janvier (Auguste), Somme.
Jeannez (Édouard), Loire.
Joüon des Longrais, Ille-et-Vilaine.
Jousset (le docteur), Orne.
Julien-Laferrière (le chanoine), Charente-Inférieure.
Julliot (G.), Yonne.
Kermaingant (de), Seine-Inférieure.
Kerviler (René Pocard-), Loire-Inférieure.
La Boullaye (E. Jullien de), Haute-Marne.
Lagave La Plagne-Borris (Prosper), Gironde.
La Croix (le R. P. C. de), Vienne.
Lafaye (Georges), Rhône.
Lagrèze (Bascle de), Basses-Pyrénées.
Laigue (Louis de), Florence.
Lallemand (l'abbé), Alsace-Lorraine.
Lalore (l'abbé Charles), Aube.
Lebègue, Haute-Garonne.
Le Breton (Gaston), Seine-Inférieure.
Leclerc (Lucien), Vosges.
Le Clert (Louis), Aube.
Ledain (Bélisaire), Vienne.
Lefort (Louis), Seine.
Legendre, Loire-Inférieure.
Lejay (l'abbé), Côte-d'Or.
Lespinasse (René Leblanc de), Nièvre.
Letaille (Joseph), Seine-et-Oise.
Lièvre, Vienne.
Loiseleur (Jules), Loiret.
Louis-Lucas, Côte-d'Or.
Loustau (G.), Oise.
Luçay (le comte de), Oise.
Lucot (l'abbé), Marne.
Magen (Adolphe), Lot-et-Garonne.
Mallay (Émile), Puy-de-Dôme.
Mannier (E.), Nord.
Marchand (l'abbé Frédéric), Ain.

MM.

Marignan (abbé), Gard.
Marsaux (l'abbé), Oise.
Marsy (le comte de), Oise.
Martin-Sabon, Seine-et-Oise.
Martinière (de la), Seine.
Maxe-Werly, Meuse.
Mazerolle (Fernand), Saône-et-Loire.
Méloizes (Albert des), Cher.
Meyer (Henri), Seine.
Michon (Étienne), Loiret.
Millard (l'abbé), Marne.
Millon, Côte-d'Or.
Monnecove (Félix le Sergeant de), Pas-de-Calais.
Montégut (de), Charente.
Montille (L. de), Côte-d'Or.
Moreau (Frédéric), Aisne.
Morel (Léon), Marne.
Morillot (l'abbé L.), Côte-d'Or.
Morin-Pons (Henry), Rhône.
Mossmann, Belfort.
Mougenot (Léon), Meurthe-et-Moselle.
Müller (l'abbé Eugène), Oise.
Musset, Charente-Inférieure.
Nicaise (Auguste), Marne.
Nicollière (S. de la), Loire-Inférieure.
Noguès (l'abbé), Charente-Inférieure.
Noguier (Louis), Hérault.
Pagart d'Hermansart, Pas-de-Calais.
Palustre (Léon), Indre-et-Loire.
Parrocel (E.), Bouches-du-Rhône.
Pasquier, Ariège.
Payard (Émile), Meurthe-et-Moselle.
Pêcheur (l'abbé), Aisne.
Pécoul (Auguste), Seine-et-Oise.
Penon (C.), Bouches-du-Rhône.
Petit (Ernest), Yonne.
Pierrot-Deseilligny, Saône-et-Loire.

MM.

Piet-Lataudrie, Deux-Sèvres.
Piette (Édouard), Maine-et-Loire.
Pigeotte (Léon), Aube.
Pilloy, Aisne.
Plicque (le docteur), Puy-de-Dôme.
Porée (l'abbé), Eure.
Port (Célestin), Maine-et-Loire.
Potey (Georges), Côte-d'Or.
Pothier (Edgard), Tarn.
Poujol de Fréchencourt, Somme.
Prévost (Gustave), Seine-Inférieure.
Prunières (le docteur), Lozère.
Puymaigre (le comte de), Meurthe-et-Moselle.
Quarré-Reybourbon, Nord.
Rabiet (l'abbé), Suisse.
Rainaud (Armand), Rhône.
Raymond (Marcel), Isère.
Récamier (Étienne), Seine.
Regnier (L.), Eure.
Révoil (Henry), Gard.
Rhôné (Arthur), Côtes-du-Nord.
Ricard (Adolphe), Hérault.
Rigaux (Henry), Nord.
Ripert-Monclar (le marquis de), Basses-Alpes.
Rivoli (le duc de), Alpes-Maritimes.
Robiou (Félix), Ille-et-Vilaine.
Rochambeau (le marquis Achille de), Loir-et-Cher.
Roman (Joseph), Hautes-Alpes.
Roschach (Ernest), Haute-Garonne.
Roserot (Alphonse), Haute-Marne.
Rousset, Gard.
Rouyer (Jules), Meurthe-et-Moselle.
Royer (Charles), Haute-Marne.
Ruelle (Émile), Seine.
Rupin (Ernest), Corrèze.
Saige (G.), Monaco.
Saint-Paul (Anthyme), Haute-Garonne.

MM.

Sainte-Marie (E. Pricot de), Turquie.
Salmon (Philippe), Yonne.
Sauvage (l'abbé E.), Seine-Inférieure.
Septenville (le baron de), Seine-Inférieure.
Sizeranne (le comte Monnier de la), Drôme.
Sorlin-Dorigny, Constantinople.
Souchon (J.), Aisne.
Storelli (André), Loir-et-Cher.
Taillebois (Émile), Landes.
Tamizey de Larroque, Lot-et-Garonne.
Tartière (Henry), Landes.
Tausserat (Alexandre), Marne.
Thélier (Ernest), Seine-et-Oise.
Thiollier (F.), Loire.
Tholin (Georges), Lot-et-Garonne.
Travers (Émile), Calvados.
Vachez (A.), Rhône.
Vaillant, Pas-de-Calais.
Vallentin (Ludovic), Drôme.
Vallentin (Roger), Ardèche.
Vallette (René), Vendée.
Valton (Prosper), Oise.
Van Hende, Nord.
Vauvillé (Octave), Aisne.
Vialettes (l'abbé), Aveyron.
Vienne (Maurice de), Meurthe-et-Moselle.
Villefosse (Étienne Héron de), Seine-et-Marne.
Voulot, Vosges.
Weiss (André), Côte-d'Or.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 1er TRIMESTRE DE 1891.

Séance du 7 Janvier 1891.

Présidence de M. R. Mowat, président sortant,
et de M. Corroyer, président élu.

M. R. Mowat, président sortant, lit le discours suivant :

« Messieurs,

« Au moment où nous nous réunissons pour la première fois de cette année et où nous nous témoignons les uns aux autres le plaisir que nous avons à nous rencontrer pour inaugurer ensemble une nouvelle période de travail entremêlée de relations affectueuses, nous nous comptons involontairement en nous enquérant des absents, et, alors, notre pensée se reporte vers les amis disparus qui manquent au rendez-vous traditionnel. Puisque leur souvenir s'impose si naturellement, c'est d'eux que je vais vous parler d'abord. Aussi bien, est-ce une manière appropriée à cette circonstance de comprendre la belle devise que notre Compagnie s'est donnée dès sa première fondation, *Gloriae Majorum*, sans qu'il soit nécessaire d'y ajouter les mots *et memoriae Sociorum*, qui, pour n'être pas inscrits au frontispice de notre Bulletin, n'en sont pas moins gravés dans le fond de nos cœurs.

« Au cours de l'année écoulée et à quelques mois d'intervalle, la Société des Antiquaires a été frappée dans la personne de deux de ses membres qui lui avaient été fidèles jusqu'au bout. Prononcer ici les noms de M. Michelant et

de M. Guérin, devant cette table où, dans ma pensée, je les vois encore assis à leurs places accoutumées, c'est raviver les regrets unanimes que nous avons ressentis en apprenant leur disparition.

« M. Michelant (Henri-Victor), qui nous a été enlevé le 23 mai dernier, naquit le 8 août 1811 à Liège; son père était conseiller à la Cour impériale de cette ville, alors chef-lieu d'un département français. Après la séparation de la Belgique, sa famille se fixa à Metz, où l'ancien conseiller obtint la charge de greffier au Tribunal civil, dans laquelle son fils lui succéda en 1836. La fréquentation des Polonais réfugiés à Metz après la grande insurrection de 1830 éveilla en lui le désir de s'instruire dans les langues et les littératures étrangères; il se lia aussi avec Jules Quicherat pendant le séjour que celui-ci fit dans cette ville en 1841 pour cataloguer les manuscrits de la bibliothèque municipale; et l'on peut croire que ces diverses influences contribuèrent à le détacher d'une profession où il avait cependant contracté des habitudes invincibles de copiste, auxquelles il devait donner bientôt un emploi plus conforme à ses goûts littéraires. Pendant quelques années, il voyagea en Allemagne où il suivit les cours universitaires et se fit recevoir docteur en philosophie. Il se mit en rapport avec les savants de ce pays qui s'adonnaient à la littérature du moyen âge, L. Uhland, F. Wolf, Ad. Keller, L. Holland. En 1848, il fut chargé du cours de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Rennes; en 1851, il quittait cette ville pour entrer en qualité de surnuméraire à la Bibliothèque nationale et suivre dès lors sans interruption une carrière où il put se livrer à ses recherches de prédilection. En 1875, il devint conservateur du département des manuscrits et fut retraité en 1886.

« Son admission dans la Société des Antiquaires date du 19 décembre 1853; il y entra par le patronage de MM. Maury et Quicherat et sur le rapport de M. Renan. Trois semaines ne s'étaient pas écoulées qu'il était élu secrétaire-adjoint, et cinq mois après titulaire de cet office en remplacement de M. Bordier. En 1866, il était élevé à la présidence, et le 4 février 1885 vous lui conférierez l'honorariat. Dans nos réu-

nions hebdomadaires auxquelles il assistait ponctuellement, il cherchait une agréable diversion aux exigences de ses occupations professionnelles; il suivait avec un intérêt soutenu nos paisibles débats sur les questions les plus variées que parfois il éclairait de judicieuses remarques et de fines observations. Sa grande compétence dans tout ce qui a trait au moyen âge le désignait pour entrer dans toutes les commissions de candidatures où elle pouvait être utilisée et nous a valu un grand nombre de consciencieux rapports qui seront encore, à l'occasion, fructueusement consultés dans nos archives; et, si j'en parle ainsi, c'est qu'il m'est arrivé d'en faire récemment l'expérience. A la Commission des impressions, il siégea pendant vingt et une années consécutives, consacrant la meilleure part de ses loisirs à la vie interne de notre Société plutôt qu'à son activité extérieure. Puis arriva le moment où l'état de sa santé ne lui permit plus que des apparitions de plus en plus espacées au milieu de nous, jusqu'au jour où les infirmités de l'âge s'appesantirent sur lui et l'obligèrent à une retraite définitive. Son éloge a été prononcé sur sa tombe par le chef du grand établissement scientifique auquel il avait appartenu pendant trente-cinq ans; M. Léopold Delisle était doublement qualifié pour rappeler de la manière la plus autorisée les mérites de celui qui avait été son confrère à la Société des anciens textes français et à la Société des Antiquaires.

« M. Michelant a transcrit d'une main infatigable une volumineuse quantité d'œuvres inédites de nos vieux auteurs, romans d'aventures, chansons de geste, poèmes du cycle carolingien. Parmi les documents historiques ou descriptifs qu'il a publiés, il convient de citer la *Chronique de Metz de Jacomin Husson*, les *Mémoires de Philippe de Vigneulles, bourgeois messin*, les *Itinéraires à Jérusalem des XI^e^, XII^e^ et XIII^e^ siècles* (en collaboration avec M. Gaston Raynaud), le *Voyage de Jacques Cartier au Canada*. La bibliographie de ses publications a été donnée par M. Paul Meyer dans la *Romania*, XIX, 1890, p. 489, et par M. Auguste Longnon dans le *Bulletin de la Société des anciens textes français*, XVI, 1890, p. 47.

« M. Guérin (Honoré-Victor), d'une famille originaire de Provence, naquit à Paris le 15 septembre 1821. Il perdit de bonne heure son père, qui s'était retiré du négoce avec une honnête aisance. Sa mère, femme pieuse, berça son enfance au récit des principaux évenements de l'Ancien et du Nouveau Testament et lui enseigna la lecture dans une vieille Bible illustrée. Il en ressentit des impressions qui exercèrent une influence décisive sur sa destinée. Après avoir fait de bonnes études au collège Rollin, il entra en 1840 à l'École normale supérieure. A sa sortie, il professa pendant dix ans la rhétorique successivement dans les lycées de l'État à Coutances, à Agen, à Bastia, à Mâcon, où il connut Lamartine, enfin à Angers et à Alger. Dans l'intervalle, il subit avec succès les épreuves de l'agrégation et, après s'être pourvu du diplôme de docteur ès lettres, il occupa pendant quelques mois comme suppléant les chaires de littérature étrangère à Lyon et à Grenoble. Ce fut le terme de sa carrière universitaire; il en fit le sacrifice pour entreprendre cette série de missions archéologiques en Orient qui lui ont valu une si juste célébrité. En 1852, il avait été nommé membre de l'École française d'Athènes; pendant deux années d'explorations en Grèce, en Asie-Mineure, en Syrie et dans l'Archipel, il recueillit d'utiles renseignements sur les richesses littéraires que le monastère de Patmos conserve dans sa bibliothèque encore mal connue; les fouilles qu'il pratiqua à Samos lui firent découvrir le fameux canal d'Eupalinus, percé en tunnel à travers la montagne sur une longueur évaluée à sept stades par Hérodote. A peine de retour dans sa famille, Guérin la quittait (en 1854) pour une mission en Palestine et dans l'île de Rhodes, mission toute gratuite, souvent entravée par de pénibles épreuves. En 1858, le marquis de Maupas, ancien précepteur du comte de Chambord, lui confia son jeune fils comme compagnon dans une exploration de l'Égypte qu'il poussa jusqu'à la deuxième cataracte du Nil. Vers la fin de 1859, et sur la désignation d'un de nos confrères, il fut chargé par le duc de Luynes d'une mission dans la régence de Tunis. Au bout de dix mois, il en rapportait une moisson de 536 inscriptions romaines et 18 inscriptions puniques, la

plupart inédites; il avait, en outre, découvert les ruines de plusieurs villes antiques et soigneusement noté ses itinéraires en y joignant des renseignements précieux au point de vue pratique pour les futurs voyageurs, et même des indications stratégiques qui furent plus tard inespérément utilisées par les chefs de nos colonnes expéditionnaires. Je me rappelle le légitime orgueil avec lequel il me parlait des visites et des lettres de félicitations qu'il avait reçues de plusieurs officiers encore sous l'impression des services que leur avait rendus sa carte de Tunisie, la seule que l'on possédât alors. Il a donc eu le singulier honneur d'intervertir les rôles de ceux qui ont fait la conquête de l'Afrique romaine, les uns par les armes, les autres par la science; en Algérie, les archéologues n'avaient eu qu'à suivre les routes frayées d'abord, puis gardées par nos soldats, dont plus d'un y avait même fait son apprentissage d'épigraphiste. Aussi Guérin mérite encore autre chose que d'être loué comme savant, comme explorateur. Sous son extérieur placide vibrait une âme énergiquement trempée, capable des plus audacieuses témérités dans les moments critiques, qui sont, après tout, la véritable pierre de touche d'un caractère. Il le prouva bien à Kairouan le jour où, seul en face d'une populace fanatique, il sut, le pistolet au poing, faire respecter en sa personne la majesté du nom français.

« Il accomplit trois nouvelles missions en Palestine, prenant successivement pour objectif la Judée en 1863, la Samarie en 1870, la Galilée en 1875 et visitant environ 2,000 localités, dont plusieurs centaines n'avaient été étudiées par personne avant lui. La belle carte qu'il a dressée et qui orne les murs de notre salle présente le résumé graphique de ce labeur considérable au cours duquel il eut la bonne fortune de retrouver le tombeau de Josué et les ruines du mausolée des Macchabées.

« Maintes fois nous l'avons entendu improviser ici avec simplicité le récit attachant de quelque épisode de ses fructueuses, mais parfois périlleuses explorations. Le 3 décembre 1862, sur le rapport de M. Egger appuyé par le patronage de MM. Léon Renier et Louis Passy, la Société des Antiquaires

l'élut membre résidant en remplacement de M. Beulé, qui, par un curieux rapprochement, avait été à peu de temps son précurseur en Tunisie par ses célèbres fouilles de Carthage. Il fut nommé secrétaire en 1866 et président en 1878, année dans laquelle un groupe d'hommes politiques mit son nom en avant pour la députation de Paris. Au mois de mai dernier, l'honorariat lui fut décerné par acclamation dès qu'il nous fut possible de disposer de la plus haute marque de notre affectueuse estime. Mais cette succession que M. Michelant venait de lui laisser ne devait être que de courte durée; nous ne les séparerons pas dans notre souvenir. La mort d'un fils et d'une fille le frappèrent cruellement au cœur quand déjà il était atteint par des infirmités prématurées. « Je « m'en vais, » disait-il à un ami, « consumé par le chagrin « d'un père qui a perdu ses enfants. » Il succomba le 21 septembre à la Tour (Seine-et-Marne); ses obsèques ont eu lieu à Paris le 9 octobre.

« Guérin avait beaucoup vu; il a beaucoup écrit et publié; son œuvre tient en quatorze volumes, sans compter une dizaine de brochures de moindre importance, parmi lesquelles il convient cependant de distinguer le Rapport sur sa mission dans le Liban, qui eut un certain retentissement dans le grand public par les idées patriotiques qu'il émettait sur les moyens de maintenir l'influence de la France en Orient. L'énonciation complète de ses ouvrages est trop longue pour trouver place ailleurs que dans un paragraphe spécial ci-dessous annexé[1].

1. *Description de l'île de Patmos et de l'île de Samos*, 1 vol. in-8° avec 2 cartes, 1856. — *Étude sur l'île de Rhodes*, 1 vol. in-8° avec 1 carte, 1856 (thèse). — *De ora Palestinae a promontorio Carmelo usque ad urbem Joppen pertinente*, 1 vol. in-8° avec 1 carte, 1856 (thèse). — *Voyage archéologique dans la régence de Tunis*, 2 vol. in-8° avec 1 carte, 1862. — *Description géographique, historique et archéologique de la Palestine*, 7 vol. in-8° avec 3 cartes, 1868-1880. — *La Terre Sainte, son histoire, ses souvenirs, ses sites, ses monuments*, 2 vol. in-4°, 18 . — *Jérusalem, son histoire, sa description, ses établissements religieux*, 1 vol. in-8° avec 1 plan, 1889. — *Considérations générales sur l'épopée*, introduction à une étude sur la « Jérusalem délivrée » du Tasse (discours d'ouverture à la Faculté de Lyon, 7 janvier 1859). — *Description des deux premières cataractes du Nil* (extr. du *Bulletin de la Société de géographie*, déc. 1858). — *Le Mont Thabor, sa configuration, ses*

« Nous avons eu aussi le pénible regret de rayer de nos listes sept associés-correspondants sur lesquels le manque de renseignements biographiques m'obligera à être plus bref.

« M. le docteur Barthélemy est décédé à Marseille, le 21 janvier, à l'âge de quatre-vingts ans. Il est l'auteur de quelques estimables notices d'intérêt local, parmi lesquelles se distinguent l'*Inventaire du trésor de l'église cathédrale de Marseille*, *Recherches sur la maison des Baux*, *Notice sur le fief de Jullam relevant du chapitre de Marseille*, *Origine d'un dicton populaire provençal emprunté à l'Italie*, *Traité d'approvisionnement de* 1550 *pour la fourniture des victuailles au château d'Aubagne*.

« M. Deschamps de Pas (Louis-François-Joseph), correspondant de l'Institut, ingénieur en chef des Ponts-et-chaussées en retraite, est décédé à Saint-Omer, le 1er mars, dans sa soixante-quatorzième année. De bonne heure, il avait conquis une place des plus éminentes parmi les érudits du nord de la France; il fut un maître incontesté dans la sigillographie et la numismatique du moyen âge et étendit ses studieuses recherches dans le domaine de l'orfèvrerie religieuse, de l'iconographie, de la liturgie, de la paléographie, de l'héraldique, des institutions religieuses et hospitalières. Je n'entreprendrai pas d'analyser, ni même d'énumérer les notices et autres mémoires, dont quelques-uns très importants, qu'il a disséminés au nombre de plus de 170 dans une foule de recueils; il sera facile de les y retrouver au moyen de la bibliographie complète que M. Pagart d'Hermansart en a

ruines; magnifique panorama dont on jouit de son sommet (extr. du *Bulletin de la Société de géographie*, juin 1865). — *Analyse de l'art judaïque de M. de Saulcy* (extr. des *Annales de philosophie chrétienne*, 4e série, t. XVIII, août 1858, p. 85). — *Rapport envoyé par M. V. Guérin à M. le ministre de l'instruction publique sur une nouvelle mission scientifique qu'il vient d'accomplir en Palestine*, 1884. — *Mission scientifique de M. V. Guérin en Palestine; Rapports*, avec une planche, 1864. — *Rapports sur une mission en Palestine par M. Guérin* (extr. des *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, 3e série, t. IV, 1877). — *Kairouan*, lecture faite à la Société de géographie le 21 décembre 1860. — *Rapports adressés à M. le ministre de l'instruction publique par M. V. Guérin sur sa mission scientifique dans le Liban*, 1882.

publiée dans le tome XXII des *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*. Je dois, cependant, faire une exception pour les travaux dont M. Deschamps de Pas nous avait réservé la primeur; c'est d'abord sa *Notice sur quelques monuments de la province de Bretagne*, insérée dans le tome XX (1850) de nos *Mémoires*, et ensuite sa *Description de quelques sceaux-matrices relatifs à l'Artois et à la Picardie*, dans notre tome XLIX (1889), travail très étudié dont la lecture est pour vous de date trop fraîche pour qu'il soit nécessaire d'insister sur sa valeur.

« M. Van Robais (Léon-Charles-Armand), vice-président de la Société d'émulation d'Abbeville, est décédé en cette ville le 19 mars, à soixante ans. Il avait formé une intéressante collection d'antiquités trouvées dans son pays ou aux environs et en avait publié quelques notices dans les *Mémoires des Antiquaires de Picardie* et dans le *Bulletin des Antiquaires de la Morinie*.

« M. l'abbé Lalore (Charles), chanoine de la cathédrale de Troyes, est décédé le 29 mars. Il a beaucoup écrit sur l'histoire religieuse de Troyes depuis l'origine du christianisme[1] et a notamment édité les *Inventaires* successifs de l'admirable trésor de Clairvaux réintégrés dans les archives de l'Aube, d'où ils étaient indûment sortis; il a donc utilement contribué à l'archéologie des arts de l'orfèvrerie.

« M. le comte Prévost de Longpérier-Grimoard (Henri-Alfred), mort le 3 novembre à l'âge de soixante-dix ans, était frère d'Adrien de Longpérier. Sa proche parenté avec notre illustre confrère ne doit pas faire oublier qu'il possédait personnellement des titres scientifiques réels. Dans sa *Notice*

1. *Optatien, deuxième évêque de Troyes, et les conciles de Cologne et de Serdique*, 1868. — *Les fêtes chômées dans le diocèse de Troyes depuis l'origine du christianisme jusqu'en* 1802, 1869. — *Vie de la bienheureuse Émeline d'Yèvres et synodes du diocèse de Troyes*, 1867. — *Nouvelles recherches historiques sur Jully-les-Nonnaises et Jully-sur-Tarn*, 1868. — *Chartes de l'abbaye de Morez (Aube) du XII^e^ au XIV^e^ siècle*, 1873. — *Les derniers devoirs rendus aux religieuses de Notre-Dame aux Nonnains de Troyes*, 1869. — *Cartulaire de l'abbaye de Montièramey*, 1890, formant le tome VII de la collection des cartulaires du diocèse de Troyes.

sur les évêques de Meaux, il a fait preuve d'une érudition consciencieuse ; il a retrouvé la plupart de leurs armoiries, ajouté des noms aux listes d'évêques déjà connus, décrit leurs monnaies et leurs sceaux. Il faut citer aussi sa *Monographie de l'abbaye de Chalis* et sa *Notice sur le château de Nantouillet*, qui renferme de curieux renseignements sur le chancelier Duprat.

« M. Rabut (Laurent), professeur de dessin au lycée de Chambéry, nous était associé depuis le 12 novembre 1873. La notification de son décès ne nous est parvenue que d'une manière indirecte et sans indication de date. Il a rendu des services à l'archéologie préhistorique des Alpes et s'est acquis une notoriété méritée par des publications sur les antiquités lacustres[1].

« M. Roach Smith (Charles), un des plus éminents archéologues anglais, est mort le 2 août à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Dans le groupe de nos associés étrangers, il tenait depuis quarante ans une place à part, car il était des *nôtres* au sens le plus littéral du mot. Par la fondation de la British archaeological Association et la création de congrès ambulants qui offrent une grande analogie avec les sessions tenues par la Société française d'archéologie dans les divers départements, il a joué en Angleterre un rôle semblable à celui d'Arcisse de Caumont en France. Mais ce qui nous touche plus particulièrement en lui, c'est l'intérêt extrême qu'il a pris à étudier nos monuments romains pour les comparer à ceux de son pays. Il avait visité les antiquités de presque toutes nos provinces et il en a publié d'intéressantes notices dans les volumes de ses *Collectanea antiqua*, bien connus de tous les érudits. Au cours de ses voyages, il avait noué des relations amicales avec nos archéologues les plus en vue, de Caumont, Bourassé, Peigné-Delacourt, Boucher de Perthes, docteur Rigollot, de Givenchy, abbé Cochet, Mariette, de la Saussaye, de Marsy et tant d'autres qu'il aimait à faire connaître à

1. *Exploration des lacs de Suisse et de Savoie*, dans les *Mémoires de l'Académie de Chambéry*. — *Notice sur les antiquités lacustres de Savoie*, dans les *Mémoires lus à la Sorbonne*, VII, 1869. — *Habitations lacustres de la Savoie*, 1866.

ses lecteurs anglais. Un simple trait caractérisera cette figure originale mieux qu'aucun panégyrique. Il se trouvait à Dax, en 1858, à l'époque où le projet de démolition de l'antique enceinte de cette ville passionnait les esprits. Il fit pour sa conservation des démarches aussi actives que s'il se fût agi pour lui d'un monument de son propre pays. De retour à Londres, il obtint du maréchal Pélissier, alors ambassadeur de France, une audience pour faire parvenir à notre gouvernement sa protestation contre l'acte de vandalisme qui se préparait ; en même temps, il décidait son ami l'abbé Cochet à tenter personnellement un effort auprès de l'empereur. M. de Caumont avait, du reste, pris depuis longtemps l'initiative des réclamations en faisant rédiger au congrès scientifique de la Rochelle une pétition qui fut remise en haut lieu. Pour quelque temps, on put croire que la situation était sauvée ; mais les archéologues avaient à lutter contre une population sensible aux seules exigences de la vie municipale moderne ; leur cause était condamnée d'avance. En Roach Smith nous perdons, non seulement un éminent confrère, mais un ami sincère de notre pays, en faveur duquel il éleva hautement la voix à l'époque de nos malheurs.

« J'ai terminé ce long, hélas ! trop long nécrologe ; c'était un devoir de piété confraternelle à remplir envers nos collaborateurs regrettés ; et qui sait si les titres de leurs principaux travaux, consignés même succinctement dans notre *Bulletin*, n'y seront pas relevés un jour par quelque futur érudit et ne les sauveront pas de l'oubli, longtemps après que leurs noms ne se liront plus sur la pierre de leur tombe ?

« Permettez-moi maintenant de ramener vos regards sur le présent. Très prochainement vous aurez à remplir les vides laissés dans vos rangs par le passage de M. Guérin, puis de M. Perrot, à l'honorariat. La haute valeur des candidats qui se présentent à vos suffrages atteste le prix attaché à votre cooptation et vous est un sûr garant que la solidité des cadres de la Compagnie sera maintenue intacte.

« Vous avez admis dix-neuf nouveaux associés-correspondants nationaux : MM. Auguste Audollent, Édouard Blanc, Boutroue, l'abbé Condamin, Christian Daguin, le comte de

Fleury, Gillet, Théophile Habert, Lacave-Laplagne, l'abbé Lejay, l'abbé Marsaux, Martin-Sabon, Étienne Michon, l'abbé Porée, Marcel Raymond, Regnier, Ernest Thélier, Roger Vallentin et le commandant Maurice de Vienne; un vingtième candidat est en instance d'admission. L'accroissement est donc très notable. Le nombre de nos confrères départementaux a, du reste, constamment progressé d'une manière continue; en 1850, il était de soixante-quatorze; dans un laps de quarante ans, il s'est élevé à deux cent soixante-sept, chiffre actuel. Disons-nous bien cependant qu'il est très inférieur à ce qu'il pourrait être, si l'on considère que douze départements[1], ou plutôt quinze, en y comprenant ceux de l'Algérie, ont jusqu'à présent échappé à notre influence; il serait injuste de les supposer réfractaires ou indifférents à l'idée archéologique, car ils fournissent à d'autres Sociétés savantes une nombreuse clientèle dans laquelle il serait facile de trouver les éléments d'un bon recrutement de nos auxiliaires.

« Les conditions d'admission de nos associés étrangers, soumises à un nouvel examen, ont été déterminées dans le sens le plus large et le plus libéral, après de mûres discussions dans lesquelles toutes les opinions ont pu se faire jour et être mises en balance. Les savants d'élite que vous mettrez sur vos listes ne verront plus dans le fait de cette inscription une simple marque honorifique; par l'envoi gratuit de nos publications, nous les intéresserons à nos travaux d'une manière plus intime, et, par suite, plus efficace pour le progrès des études qu'ils poursuivent en commun avec nous. Par là vous avez fait prévaloir votre constant souci du bon renom et du prestige de notre Compagnie.

« Vous vous êtes également préoccupés des mesures de conservation que réclame notre bibliothèque en maintenant la liberté et la commodité du prêt des livres, mais en avisant aux moyens d'empêcher que l'usage légitime ne dégénère en abus aboutissant parfois à des pertes irréparables. Vous avez

1. Allier, Ardèche, Aude, Cantal, Corse, Lot, Manche, Pyrénées-Orientales, Haute-Saône, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var.

voulu ainsi faciliter la tâche du digne et excellent confrère qui est le gardien à la fois de nos archives et de nos traditions; à chaque séance nous admirons le zèle infatigable de notre respecté doyen d'âge en qui nous saluons le contemporain[1] de la naissance même de l'Académie celtique, notre *alma mater*.

« Nos finances sont dans un état prospère, grâce à la vigilance de notre trésorier combinée avec la sollicitude incessante de la Commission des impressions pour tout ce qui touche à l'extension et à l'amélioration matérielle de nos publications. Ceci n'est point une congratulation de pure forme; les fascicules du ***Bulletin***, qui vont en épaississant, et le gros volume des ***Mémoires*** qui vient d'être distribué sont les indices certains du redoublement d'activité intellectuelle développée dans de multiples communications.

« En recevant ce volume, vous n'avez pas manqué d'y remarquer le chiffre L de la tomaison. Ne semble-t-il pas qu'il appelle une coupure pour des tables générales faisant suite à celles qu'un ancien confrère, M. Ludovic Lalanne[2], avait dressées pour les dix-huit premiers volumes? Nous n'avons déjà que trop laissé accumuler les matériaux sans les classer dans un répertoire; n'augmentons pas les difficultés par l'ajournement de son exécution devenue nécessaire.

« Le chiffre L, que je viens de souligner à dessein, me fournit la meilleure transition pour vous parler d'un double événement que je tiens à signaler dès à présent. Dans quelques semaines, — ce n'est pas beaucoup anticiper, — nous aurons la joie de voir, par une coïncidence bien rare, nos deux doyens d'ancienneté, M. Maury et M. de Barthélemy, parvenir au cinquantenaire de leur admission au titre de membre résidant. Je ne saurais souhaiter à mon successeur de plus heureux auspices en lui transmettant la prérogative présidentielle.

« Mais, auparavant, il me reste à m'acquitter envers vous

1. M. Nicard, né le 27 septembre 1805 (*Annuaire*, 1855, p. 189).
2. *Annuaire de la Société royale des Antiquaires de France*, 1848, p. 146-233.

d'une obligation bien douce. Lorsqu'il y a un an, vos bienveillants suffrages m'ont inopinément appelé à l'insigne honneur de vous représenter et de parler en votre nom, j'ai été profondément touché de ce témoignage d'estime amicale; aujourd'hui, j'éprouve un redoublement de gratitude en me rappelant le concours vraiment affectueux que vous n'avez cessé de me prêter dans l'exercice de ces délicates fonctions.

« Et, maintenant, je ne tarderai pas davantage à inviter notre nouveau président, M. Corroyer, à prendre possession du fauteuil; je prie également M. le comte de Rougé, secrétaire élu, de bien vouloir prendre place à ses côtés. »

M. Corroyer, président, se fait l'interprète de la gratitude de la Compagnie pour les services rendus par le Bureau sortant et propose l'impression du discours de M. Mowat; la Société en vote à l'unanimité la publication dans le *Bulletin*.

Ouvrages offerts :

Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 3e série, XLIXe et Le années, 1887-1888. In-8°.

Atti della Accademia dei Lincei, 1890, vol. VI, fasc. VI. In-8°.

Bulletin critique, XIIe année, 1re livr. In-8°.

— *de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, t. VIII, 1re livr. Rouen, 1890, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1890, 2e et 3e livr. In-8°.

— *de la Société historique et archéologique de Langres*, t. III. Langres, in-8°.

— *de la Société industrielle de Mulhouse*, oct.-nov. 1890. In-4°.

Comité archéologique et historique de Noyon, t. III à VIII, 1872-1886. In-8°.

Journal des Savants, nov. à déc. 1890. In-4°.

Mittheilungen des historischen Vereins für Steiermarck, 38 heft. Graz, 1890, in-8°.

Musée de Troyes : Catalogue de l'archéologie monumentale. Troyes, 1890, in-8°.

Revue des Pyrénées et de la France méridionale, t. II, 4e trimestre. Toulouse, in-8°.

Société de Borda, XVe année, oct.-déc. 1890. Dax, in-8°.

Baye (baron J. de). *Note sur les épées trouvées en Suède et en Norvège*. Caen, 1890, in-8°.

Correspondance.

La Société archéologique de Bruxelles demande à échanger ses publications contre celles de la Compagnie.

Le Comité d'organisation du IXe congrès international des orientalistes, qui se tiendra à Londres en septembre 1891, invite la Société à se faire représenter à ses séances par un ou plusieurs délégués.

Travaux.

M. Nicolas Soultanoff, professeur d'histoire et d'architecture à l'Institut des ingénieurs civils de Saint-Pétersbourg, est admis à communiquer une étude sur les origines et les principaux caractères de l'art russe; il présente, à l'appui, un grand nombre de dessins et de photographies. La Compagnie, qui a écouté avec un grand intérêt cette lecture, renvoie le manuscrit à la Commission des impressions.

M. de Baye, membre résidant, est délégué par la Société à l'effet de la représenter à la IXe session du congrès international des américanistes, à Londres.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, signale la découverte, aux environs de Rodez, d'une inscription romaine, contemporaine de Tibère, mentionnant un intendant des domaines impériaux, du nom de Zmaragdus.

« A la date du 26 décembre dernier, notre confrère M. Boisse, président de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, m'annonçait qu'on venait de découvrir aux *environs de Villefranche-de-Rouergue* (Aveyron) une

inscription dont il m'envoyait la copie ci-dessous reproduite :

ZMARAGDO · VILCo
QVAEST · MAGISTRO
EX · DECVRION · DECR
FAMILAE · TI CAEsaRIS
OVAE EST IN MI/////LS

« 1re ligne, les lettres DO sont enchevêtrées.

« 2e ligne, les lettres MA et TR sont liées.

« 5e ligne, il faut lire certainement QVAE.

« Depuis cette époque, j'ai demandé à M. Boisse un estampage du texte et un renseignement précis sur la provenance. Je n'ai pu obtenir ni l'un ni l'autre. Notre savant confrère m'a répondu que la personne qui lui avait communiqué cette inscription se trouvait actuellement en Algérie et qu'il lui avait fait part de ma demande. Malgré cela, je ne crois pas devoir attendre plus longtemps pour communiquer à la Société ce texte intéressant. Je le fais *sous toutes réserves* en ce qui concerne la provenance, car l'indication d'origine est bien vague.

« L'inscription peut être transcrite sans hésitation, excepté pour le dernier mot :

« *Zmaragdo vilico, quaest(ori), magistro.*

« *Ex decurion(um) decr(eto) familiae Ti(berii) Cae*[sa]*ris quae est in.....*

« C'est pour transcrire ce dernier mot qu'un estampage aurait été utile. Faut-il lire IN *Metal*LIS ? Ou bien faut-il supposer qu'il y avait là un nom de lieu ? Plusieurs localités portant le nom de *Mendailles* ou *Mandailles* se trouvent dans l'Aveyron ou dans le Cantal. Un bon estampage permettra seul de résoudre cette difficulté.

« L'inscription a donc été gravée entre les années 14 et 37, en l'honneur de Zmaragdus, intendant des domaines de l'empereur Tibère, par la *familia*, c'est-à-dire la réunion de tous les esclaves impériaux résidant avec Zmaragdus IN MI....LS. Ce nom manquant désignait probablement la nature ou l'ensemble des domaines de l'empereur Tibère dans la contrée.

« Ces esclaves impériaux formaient un collège, ainsi que cela ressort du texte. Or, ces collèges étaient organisés comme les municipalités. Notre texte le prouve puisqu'il a été gravé, en vertu d'une délibération de l'*ordo decurionum*, en l'honneur de Zmaragdus, successivement *quaestor*, puis *magister*, c'est-à-dire chef du collège. Comme sur les inscriptions municipales, les honneurs sont énumérés dans l'ordre où ils ont été obtenus.

« Dans une inscription de Luna[1] on trouve la mention d'un collège d'individus également de condition servile (probablement des *lapicidae*) qui, chaque année, nommait quatre décurions. Ce collège était présidé par un *magister* qui, comme Zmaragdus, remplissait les fonctions de *vilicus*.

« En admettant, pour le dernier mot, la restitution IN *Metal*LIS, il faut se rappeler les mines d'argent du pays des Rutènes signalées par Strabon[2].

« Les inscriptions latines sont rares dans le département de l'Aveyron. Si le texte signalé par M. Boisse vient réellement des environs de Villefranche, c'est le plus ancien qui ait été relevé dans le pays des Rutènes. Dans le *Bulletin* de 1883, p. 246-247, j'ai déjà fait connaître une inscription impériale trouvée à Rhodez, dans l'impasse Balestrière, et qui remonte seulement à l'époque de Trébonien Galle et de Volusien. »

Séance du 14 Janvier.

Présidence de M. Corroyer, président.

Ouvrages offerts :

Archivio storico lombardo. Milan, déc. 1890, in-8°.

Atti della reale Accademia dei Lincei, t. VI, fasc. X. Rome, 1890, in-4°.

Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie. Bruxelles, 1889, in-8°.

1. *Corp. inscr. latin.*, t. XI, n° 1356.
2. IV, 2, 2.

— *d'histoire et d'archéologie religieuses des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, X^e^ année, 1890. In-8°.

Catalogue de sigillographie du Musée de Troyes, 1887. In-8°.

Collection de monnaies royales et seigneuriales de M. Henri Meyer. Paris, 1890, texte in-8°; planches in-4°.

Musée de Troyes : émaux peints. Troyes, 1890, in-8°.

Revue belge de numismatique, XLVII^e^ année, 1^re^ livr. Bruxelles, 1891, in-8°.

Revue de Saintonge et d'Aunis, XI^e^ vol., 1^re^ livr. Saintes, 1891, in-8°.

Société des antiquaires de la Morinie, 155^e^ livr. Saint-Omer, 1890, in-8°.

JADART (Henri). *Les Jacques, sculpteurs rémois*. Paris, 1890, in-8°.

— *Les derniers jours de l'abbaye de Saint-Remy de Reims*, 1890, in-8°.

— *L'album de Pierre Jacques, de Reims*, in-8°.

— *Passage de Pierre le Grand à Reims, le 22 juin 1717*. Reims, 1890, in-8°.

— *Nicolas Bacquenois, le premier imprimeur de Reims*, 1552-1560. Paris, 1890, in-8°.

LE CLERT (Louis). *Saint-Léger-sous-Brienne* (Aube). Arcis-sur-Aube, 1881, in-8°.

— *Comment on chassait jadis à Aix-en-Othe*. Troyes, 1886, in-8°.

— *Notice sur le château de Dampierre de l'Aube*. Troyes, 1889, in-8°.

— *Un miracle au Musée de Troyes*. Troyes, 1889, in-8°.

— *Fragments des mémoires inédits de la comtesse de Loménie*. Troyes, 1883, in-8°.

— *Étude sur l'emplacement du Campus Mauriacus, lieu de la défaite d'Attila par les Romains*. Troyes, 1888, in-8°.

— *Deux sceaux de l'évêque Jean Léguisé*. Troyes, 1887, in-8°.

— *Le fief de Besançon*. Troyes, 1889, in-8°.

— *Étude sur les anciennes fondations de Troyes*, 1890, in-8°.

VALLETTE (René). *De la conservation des monuments religieux*, in-8°.

Correspondance.

M. Louis Le Clert, membre et archiviste de la Société académique de l'Aube, conservateur du Musée de Troyes, présenté par MM. de Barthélemy et Longnon; M. Henri Meyer, présenté par MM. Schlumberger et Longnon, et M. A. Marignan, présenté par MM. Héron de Villefosse et Omont, écrivent pour solliciter le titre d'associé correspondant national.

Le président désigne les commissions chargées de présenter des rapports sur les titres scientifiques des candidats. Pour M. Louis Le Clert : MM. de Lasteyrie, de Montaiglon et Babelon; pour M. Henri Meyer : MM. de Barthélemy, Babelon et Prost; et, pour M. A. Marignan : MM. Courajod, Corroyer et Flouest.

Travaux.

Au nom de la Commission des impressions, M. de Barthélemy lit un rapport concluant à l'impression dans le volume des *Mémoires* des travaux de MM. Jules Martha, l'abbé Lucot, Soultanoff et Nicolas Kharouzine. Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M. Prost, membre résidant, continue la lecture de son mémoire sur Aix-la-Chapelle.

M. Engel, associé correspondant national, donne lecture d'une note de M. George Bonsor relative à son exploration archéologique du Guadalquivir, de Cordoue à Séville, dans le courant de l'année précédente. On trouve sur les bords du fleuve des ruines nombreuses, dont les plus importantes se rapportent aux villes romaines mentionnées par Pline (*Hist. nat.*, III, 3, 10, 11); on sait, d'ailleurs, par Strabon, que les grands vaisseaux remontaient le fleuve *Betis* jusqu'à *Hispalis* (Séville). Dans la Sierra Morena, qui est très rapprochée, se remarquent d'importants travaux de mines, puits ou galeries, qui paraissent avoir été exécutés par les races primitives ibériennes et par les Romains. Sur le fleuve même les ves-

tiges romains sont nombreux : ce sont, en particulier, des quais en pierres de taille, en briques ou blocages, des officines de potiers. Les timbres, récoltés sur place par M. George Bonsor, se retrouvent, pour la plupart, à Rome sur les poteries recueillies au Monte Testaccio et viennent confirmer l'importance des relations commerciales de la province avec la Métropole.

Voici la liste des localités anciennes entre Cordoue et Séville avec les noms modernes correspondants :

CORDVBA — COLONIA PATRICIA,	Cordoue.
CARBVLA,	Almodovar del Rio.
DECVMA,	Posadas.
CELTI,	Peñaflor.
AXATI,	Lora del Rio.
ARVA, La Peña de la Sol et ses centuries : ORES — MANENS — HALOS — ERQVES — BERES — ARVABORES — ISINES — ISVRGVT.	
CANANA,	Alcolea del Rio.
ODVCIA,	Villartilla.
NÆVA,	Cantillana.
ILIPA MAGNA,	Alcala del Rio.
ITALICA,	Santiponce.
HISPALIS — COLONIA ROMVLA,	Séville.

M. George Bonsor, qui a visité soigneusement ces différentes localités, énumère rapidement les résultats importants des fouilles qu'il y a exécutées.

M. Engel a pris personnellement part à cette exploration en ce qui concerne ARVA.

M. Mowat, membre résidant, communique la copie complète d'un diplôme militaire romain découvert en Hongrie et appartenant à une collection particulière. C'est celui qu'il avait signalé succinctement comme le 81e dans le *Bulletin épigraphique* de 1884, d'après des indications de M. Arthur Engel, mais qui avait passé inaperçu. Ce diplôme, composé de deux feuillets entiers, et daté du 9 octobre 148, fait connaître les noms de deux consuls suffects inconnus jusqu'à

présent, C. Fabius Agrippinus et M. Antonius Rufinus; il donne aussi le nom du légat Pontius Laelianus, commandant supérieur des troupes auxiliaires — 5 ailes et 7 cohortes, cantonnées à cette époque en Pannonie Supérieure — lequel parvint au consulat en 163.

M. A. Blanchet, associé correspondant national, continue la lecture de son mémoire sur *Les figurines en terre cuite de la Gaule romaine.*

Séance du 21 Janvier.

Présidence de M. Corroyer, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de correspondance hellénique, XIVe année, nos 3, 4, 5, 6, mars-avril 1890. Paris, Thorin.

— *de la Diana*, t. VIII, no 8. Montbrison, 1891, in-8o.

— *de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, janv. 1891. Valence, in-8e.

— *de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1890, no 3. Amiens, in-8e.

Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, 4e série. In-8e.

Fraipont (Julien). *Compte-rendu des travaux du VIe Congrès tenu à Liège en août* 1890, t. VI, 1er fasc. Liège, in-8o.

Lièvre (M.-A.-F.). *Cours d'archéologie régionale fait à la Faculté des lettres de Poitiers*, 2e année, période gauloise. Paris, 1890.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, offre à la Société, de la part de M. Félix Robiou, associé correspondant national à Rennes, un travail intitulé : *Note sur quelques monnaies romaines trouvées à Montauban (Ille-et-Vilaine)*. Ce mémoire est spécialement consacré à l'explication du revers d'une monnaie de Constantin qui porte une représentation du dieu oriental *Mithra.*

Correspondance.

M. François Delaborde, présenté par MM. Maury et Duplessis, et M. Maurice Prou, présenté par MM. Le Blant et Chabouillet, écrivent pour poser leurs candidatures à l'une des places vacantes de membre résidant.

M. Georges Potey, à Minot (Côte-d'Or), présenté par MM. de Barthélemy et Héron de Villefosse, écrit pour solliciter le titre d'associé correspondant national. Le président désigne MM. Flouest, Lecoy de la Marche et Molinier pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. A. Blanchet, associé correspondant national, continue la lecture de son mémoire sur ***Les figurines en terre cuite de la Gaule romaine.***

M. Héron de Villefosse, membre résidant, fait la communication suivante :

« M. Joseph Letaille, associé correspondant national, m'a remis l'estampage d'une inscription de ***Sigus***, conservée aujourd'hui à Constantine dans la maison de M. Poulle, président de la Société archéologique. C'est un texte intéressant dont la partie supérieure est malheureusement brisée.

« Il s'agit d'un monument élevé par les décurions de ***Sigus*** à un personnage dont le nom manque; ce personnage était triumvir des quatre colonies cirtéennes. Publié pour la première fois par M. Poulle en 1878[1], ce texte a été inséré dans le t. VIII du *Corpus latin.*[2]. Revu depuis par M. le docteur J. Schmidt[3], il a été l'objet de rectifications qui ne me paraissent pas suffisantes. Voici ce que l'excellent estampage pris par M. Joseph Letaille permet de lire :

1. *Recueil de Constantine*, 1878, p. 364.
2. N° 10860.
3. *Ephem. epigr.*, vol. V, p. 432, n. 855.

. . . . . O ⊂ IIIVIR· . . . . . .

D · D

P · SITTIVS · VELO · X · S · M · P
M · PORREGA · PACATVS ·
SEX GEMINIVS IVLIANVS ·
C · IVLIVS · SATVRNINVS ·
M · ARR · IVS · PRISCVS ·
C AEMILIVS · RVFINVS
M · LVCILIVS · LVCIANVS
T FLAVIVS SABINVS
Q · POMPEIVS · NENNA
*se*X VENNIVS FRONTONIANVS
///*pr*AECILIVS · NARCISSVS
//*f*VRIVS *c* IRINV*s*
//////V//////////////////

Q · MARCIVS · BAETICV*s*
SEX · APRONIVS · LVRIAN*us*
Q CAELIVS · SATVRNINV*s*
P CORNELIVS · CAECILIA*nus*
C · SITTIVS · SEVERVS
M · POMPEIVS · PROCLIA*nus*
M · LVCILIVS · DEXTER
P · IVLIVS · FAVSTVS
L · LICINIVS · MARCELL*us*
Q CLODIVS QVINTILL*us*
M . AEMILIVS · OPTATVS
C IVLIVS · MVS*icus*
///*aufi* DIVS CAT.....

« L. 1. Il n'y a aucune trace de lettres avant O. — Après R il y a un signe séparatif très net en forme de pointe de flèche ; le fragment de jambage qui suit ne peut appartenir à un I ; c'est, en tout cas, la première lettre d'un mot.

« L. 3. Les points placés à droite et à gauche de X sont plus petits que les points séparatifs du texte ; même observation pour le point qui divise le mot *Arrius* à la l. 7.

« L. 4. Le gentilice *Porrega* est certain ; il se retrouve dans une autre inscription de *Sigus* (n° 5792).

« L. 9. Dans *Lucianus*, AN sont liés.

« L. 12. Dans *Frontonianus*, AN sont liés.

« Cette inscription a été gravée en exécution d'un décret des décurions *d(ecurionum) d(ecreto)*. Les noms du personnage honoré manquent, mais il nous reste les noms des membres de l'*ordo* de la *respublica Siguitanorum*. La liste est malheureusement interrompue par une cassure. Le président de l'*ordo*, P. Sittius Veloxs, qui est nommé le premier, porte le titre de *m(agister) p(agi)*. Il appartenait à cette *gens* Sittia dont l'un des membres avait reçu de César, en récompense de ses services, tout le territoire de Cirta et des environs. »

M. le baron de Baye, membre résidant, donne lecture d'une communication sur les bijoux gothiques découverts dans la Russie méridionale, en Crimée, au Caucase, dans la Tauride et l'Ukraine. Il fait ressortir l'analogie de ces produits avec ceux trouvés dans les sépultures barbares de l'Europe centrale et occidentale.

La communication de M. le baron de Baye est renvoyée à la Commission des impressions.

M. Pol Nicard, membre résidant et bibliothécaire de la Société, prie les membres de la Société des Antiquaires qui publient des travaux subventionnés par le gouvernement de vouloir bien user de leur influence pour obtenir qu'un des exemplaires souscrits par le Ministère soit attribué à la bibliothèque de la Société.

Séance du 28 Janvier.

Présidence de M. Corroyer, président.

Ouvrages offerts :

Analecta Bollandiana, t. IX, fasc. 4. Paris, 1890, in-8°.

Annuaire de la Société française de numismatique, nov.-déc. 1890. In-8°.

Atti della reale Accademia dei Lincei, 4e série, t. VI, fasc. II. Rome, 1890, in-4°.

Bulletino delle opere moderne straniere acquistate dalle biblioteche pubbliche governative del regno d'Italia, t. V, n° 4, avril 1890. In-8°.

Bulletin critique, XIIe année, n° 1, janv. 1891. In-8°.

— *de la Société dunoise d'archéologie, histoire, sciences et arts*, n° 87. Châteaudun, 1891, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XVII, 6e livr. Périgueux, 1890, in-8°.

Le Moyen Age, bulletin mensuel d'histoire et de philologie, 3e année, n° 12, déc. 1890. In-8°.

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 1890. In-8°.

Société archéologique de Bordeaux, t. XIII, 4e fasc., 1888; t. XIV, 1er fasc., 1889. In-8°.

LAMBRECHT (Ch.). *Études sur l'état économique de la France pendant la première partie du moyen âge;* trad. de l'allemand par A. Marignan. Paris, 1889, in-8°.

MARIGNAN (Albert). *La médecine dans l'Église au VIe siècle.* Paris, 1887, in-8°.

— *Le triomphe de l'Église au VIe siècle.* Paris, Picard, 1887, in-8°.

ROBIOU (Félix). *Note sur quelques monnaies romaines trouvées à Montauban* (Ille-et-Vilaine). In-8°.

M. Flouest, membre résidant, fait hommage à la Société, au nom de M. Lièvre, associé correspondant et bibliothécaire de la ville de Poitiers, d'une brochure résumant le cours libre d'*Archéologie régionale* professé à la Faculté des lettres de Poitiers.

Désireux de faire profiter l'étude de nos antiquités nationales de l'intérêt témoigné à l'archéologie par la jeunesse poitevine, M. Lièvre a entrepris de lui faire connaître, d'une manière détaillée et toute spéciale, les vestiges du passé existant dans le département de la Vienne et ceux qui l'avoisinent. Il a consacré ses leçons, en 1889, à l'étude des temps primordiaux; en 1890, les âges dits du bronze et du fer, ou, plus simplement, l'époque de l'autonomie gauloise, ont eu leur tour. Tout en précisant les caractères des antiquités locales, M. Lièvre a montré combien il est au courant des découvertes se rattachant à la période antérieure à la conquête romaine et des enseignements qu'elles fournissent. Il est à souhaiter qu'il ait des imitateurs : nos antiquités nationales sont les moins connues parmi toutes celles qui sollicitent encore d'intelligentes recherches. Le cours inauguré il y a quelques années seulement à l'école du Louvre était le seul, jusqu'à ces derniers temps, où l'on s'occupât d'elles; des initiatives comme celle de M. Lièvre sont faites pour en faire ressortir la haute utilité et en propager l'esprit.

Correspondance.

M. le Président donne lecture d'une lettre de Mme la comtesse Ouvaroff adressant ses remerciements à la Société au sujet de la médaille d'argent qui lui a été décernée dans la séance du 25 juin dernier.

M. Joseph Souchon, archiviste du département de l'Aisne, présenté par MM. de Lasteyrie et Corroyer, écrit pour solliciter le titre d'associé correspondant national à Laon (Aisne). Le président désigne MM. Durrieu, de Montaiglon et Guiffrey pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

M. Rousset, antiquaire à Uzès (Gard), présenté par MM. de Barthélemy et Flouest, sollicite le titre d'associé correspondant national. Le président désigne MM. de Lasteyrie, Corroyer et Prost pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. A. de Barthélemy, rappelant les dispositions votées dernièrement par la Société pour la nomination des associés correspondants étrangers, fait remarquer les vides causés par la mort de MM. J. Mayer (Angleterre); J. Worsaae et L. Muller (Danemark); E. Everett (Etats-Unis) et Quiquerez (Suisse); il propose, en conséquence, la nomination au titre d'associé correspondant étranger de Mme la comtesse Ouvaroff, de M. Arthur J. Evans et du général Pitt-Rivers. Cette proposition est renvoyée au bureau qui, dans sa prochaine réunion, désignera les rapporteurs chargés de présenter les titres scientifiques de ces savants étrangers.

M. Saglio, membre résidant, présente à la Compagnie un précieux objet qui vient d'être donné au Musée du Louvre par Mme Spitzer, veuve du célèbre collectionneur, en souvenir de son mari.

C'est un reliquaire en forme de bras, qui contenait un os du bras de saint Louis de Toulouse, comme l'indique une inscription émaillée sur le bracelet placé au poignet : « *Hic est os brachii sancti Ludovici episcopi.* »

La relique était enfermée dans un cylindre en cristal de roche placé entre quatre contreforts en argent doré et émaillé. La main, de même métal, fait le geste de la bénédiction; à l'annulaire est passée une bague d'or ornée d'un saphir. La base de vermeil est décorée de feuillages gravés et d'écussons émaillés, les uns aux armes d'Aragon, de Léon et de Castille, les autres aux armes de France-Anjou et d'Aragon. Ces derniers sont répétés sur le bracelet qui porte l'inscription.

Ce reliquaire provient du couvent des *Dominicas Reales* de *Medina del Campo* (Castille), fondé en 1418 par Léonore, fille de l'infant don Sanche et petite-fille d'Alphonse de Portugal, qui fut la femme de Ferdinand IV de Castille. Il est mentionné dans Lopez, *Histoire générale de saint Dominique*, 1613, avec le bras reliquaire de saint Luc, appartenant au même couvent et qui est aujourd'hui la propriété de M^me^ Spitzer.

M. H. Omont, membre résidant, fait la communication suivante :

« Les *Collections de sculptures du cardinal de Richelieu* sont déjà connues par la publication due à nos confrères MM. A. de Boislisle et Ém. Molinier de différents documents et inventaires conservés dans les archives de la famille de Richelieu et aux Archives ou à la Bibliothèque nationale[1]. Un petit carnet de notes de dom Bernard de Montfaucon, acquis il y a une dizaine d'années par le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale[2], vient nous fournir un nouvel inventaire, plus ancien que ceux qui ont jusqu'ici été publiés, des statues et bustes antiques réunis par Richelieu. Après quelques notes très courtes, relatives au voyage de Montfau-

1. *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France* (1881), 5^e^ série, t. II, p. 71-128; et les *Statues du château de Richelieu*, dans le journal *l'Art*. Cf. Edm. Bonnaffé, *Recherches sur les collections des Richelieu* (Paris, 1883, in-8°).

2. Ms. nouv. acq. fr. 4229; 15 feuillets, mesurant 135 millimètres sur 100.

con en Italie[1], à la fin du XVII[e] siècle, et une liste de quelques statues et bustes antiques de Rome, on trouve aux feuillets 12-14 de ce petit carnet la copie, de la main de Montfaucon, d'un « *Catalogue des statues, bustes et vases du cardinal de Richelieu, copié sur le livre des desseins faits par son ordre.* »

« Ce catalogue comprend cinquante et une statues et cinquante-quatre bustes, avec la mention, que ne donnent pas les autres inventaires imprimés, de la hauteur de chacun d'eux. Il faut espérer que sa publication permettra de retrouver le recueil de dessins, fait par l'ordre de Richelieu, de ces statues et bustes antiques. »

Catalogue des statues, bustes et vases du cardinal de Richelieu, copié sur le livre des desseins faits par son ordre.

STATUES.

1. Un *Mercure* de 9 palmes romaines et demy de haut, nud, avec le pétase et les ailerons aux pieds tenant de la main droite une bourse, de la gauche un petit bâton ou rouleau, belle manière.
2. *Homère*, en forme de terme, avec le pallium, 11 palmes romaines, belle manière.
3. *Homère*, de même.
4. *Auguste*, paludatus, 9 palmes romaines et demy, belle manière; les pieds nuds, belle manière.
5. *Tibère*, paludatus, 9 palmes 4/1, belle manière.
6. *Méléagre*, nud, 9 palmes 4/3, belle manière.
7. *Bacchus*, nud, 9 palmes 4/1, belle manière, appuyé sur un tronc, tenant un petit bâton.
8. *Mercure*, nud, d'une main le caducée, de l'autre la bourse.
9. *Apollon*, nud, appuyé sur un tronc avec sa lyre, belle manière, 10 palmes 3/1.
10. *Germanicus*, nud, auprez d'un tronc, belle manière, tenant un manteau au bras gauche, 9 palmes, belle manière.
11. *Alexandre Sévère*, nud, de la main droite un bâton court, de la gauche un globe, le manteau sur une épaule, 9 palmes.
12. Groupe *Amour* et *Psyché*, 6 palmes 4/1.

1. *Diarium italicum* (Paris, 1702, in-4°); cf. notamment p. 110-111.

13. *Hercule* et ses deux fils nuds, 6 palmes 4/1.

14. *Pompée*, nud, s'envelopant du manteau auprès d'un tronc, 9 palmes.

15. *Jupiter*, nud, à la droite la foudre, à la gauche un bâton court, s'envelopant le bras d'un manteau, 9 palmes.

16. *Julien l'apostat*, nud, s'envelopant du manteau, 10 palmes.

17. *Marc-Aurèle*, jeune, avec le manteau, 10 palmes 1/2.

18. *Apollon*, nud, s'appuyant sur l'arc, 8 palmes.

19. Autre *Apollon*, appuyé sur un tronc, 7 palmes 1/4.

20. Un *Vertumne* jeune, 8 palmes 1/2.

21. *Paris*, nudus, cum pomo in dextera, et baculo recurvo in sinistra, 7 palmes 1/2.

22. *Sacerdos Martis*, 7 palmes.

23. *Apollo*, nudus, cum sagitta et serpente, 6 palmes 4/3.

24. *Bacchus*, nudus, pelle leonis ab humero dextro ad femur sinistrum, pendente uva in manu, 8 palmes 1/2.

25. *Mars*, nudus, galea tectus, 9 palmes.

26. *Caracalla*, nudus, 9 palmes 1/2.

27. *Caligula*, nudus, 9 palmes 4/1.

28. *Sylla*, togatus, 9 palmes 4/3.

29. *Marius*, togatus, 9 palmes.

30. *Brutus*, nudus, cum cultro, 8 palmes.

31. *Therme*, 10 palmes 4/3.

32. Autre *therme*, de même.

33. *Livia*, femme d'Auguste, 10 palmes 3/1.

34. *Julia Mammæa*, 9 palmes 4/1.

35. *Faustina* junior, 8 palmes 4/3.

36. *Sabina Hadriani*, 8 palmes 1/2.

37. *Diane*, avec le croissant sur la teste, 7 palmes 1/2.

38. *Junon*, tenant une patère, 7 palmes.

39. *Vénus*, tenant un arc, avec Cupidon, demi-découverte, 8 palmes 4/1.

40. Autre *Vénus*, tenant une pomme, demy-découverte, 9 palmes.

41. *Plotille* (sic), femme de Trajan, 8 palmes 4/1.

42. Une *Vestale*, sans voile, [peut-être], 8 palmes 3/1.

43. *Cérès*, de marbre brun, 6 palmes 1/2.

44. *Pomone*, de marbre brun, tenant une corne d'abondance et une patère, 6 palmes 3/4.

45. *Domitia*, femme de Domitien, 8 palmes 4/3.

46. *Servilia*, femme d'Octavien, 9 palmes.

47. *Messalina*, femme de Claude, 8 palmes 1/2.

48. *Aurelia*, mère de Jules César, 8 palmes 1/2.

49. *Flora*, 8 palmes.
50. *Vénus* greque, tenant la pomme au pié, avec Cupidon. Πραξιτελ. ἐπο. 8 palmes 4/1.
51. *Cléopâtre*, 9 palmes 4/1.

BUSTES.

1. *Alexandre le Grand*, d'albâtre oriental, 4 palmes 1/2.
2. *Pyrrhus*, la poitrine d'albâtre oriental, 4 palmes 1/2.
3. *Puppien*, la poitrine d'albâtre oriental, 4 palmes.
4. *Macrin*, le thorax d'albâtre oriental, 4 palmes.
5. *Epaminondas*, le thorax d'albâtre oriental, 4 palmes.
6. *Commode*, le thorax d'albâtre oriental, 4 palmes.
7. *Apollon*, 4 palmes 4/1.
8. *Hercule* ou plutôt *Aventin*, 4 palmes 4/1.
9. *Hercule*, 3 palmes 4/3.
10. *Bassianus*, 3 palmes 4/3.
11. *Tibère*, 4 palmes.
12. Autre *Tibère*, 4 palmes.
13. Un *Philosophe*, 4 palmes.
14. Autre *Philosophe*, 4 palmes.
15. *Jules César*, la teste de porphyre, 4 palmes 1/4.
16. *Marc-Aurèle*, 4 palmes 4/1.
17. *Antonin Pie*, 3 palmes.
18. *Septime-Sévère*, 3 palmes.
19. Autre *Septime-Sévère*, 3 palmes; qui fait le 19. *Marcellus*, di breccia rosea, 3 palmes.
20. *Pompée*, le thorax d'albâtre de Gennes, 3 palmes.
21. *Lucius Verus*, 3 palmes 1/2.
22. *Marcellus*, 3 palmes 1/2.
23. *Hadrien*, bas-relief, 3 palmes.
24. *Trajan*, bas-relief, 3 palmes.
25. *Caracalla*, 3 palmes.
26. *Gallien*, 3 palmes.
27. *Vitellius*, 3 palmes 4/3.
28. *Volusien*, 3 palmes 4/3.
29. *Scipion l'Africain*, 3 palmes 1/2.
30. *Scipion Nasica*, 3 palmes.
31. *Faustine mère*, 3 palmes 4/3.
32. *Cicéron*, 3 palmes 1/2.
33. *Claude*, 2 palmes 4/3.
34. *M. Antoine*, 2 palmes 4/3.
35. *Julia* de Pompée, 2 palmes 4/3.

36. *Faune*, 3 palmes 4/1.
37. *Rome*, 3 palmes 1/2.
38. *Pallas*, 3 palmes 1/2.
39. *Méduse*, bas-relief, 2 palmes 1/2.
40. La même, 2 palmes 1/2.
41. *Sabina Poppæa*, 3 palmes.
42. *Cornelia Sabina*, 3 palmes.
43. *Agrippine jeune*, 3 palmes.
44. *Plautilla*, 3 palmes.
45. *Lucilla*, 3 palmes.
46. *Scribonia*, 3 palmes.
47. *Cesonia*, 3 palmes 1/2.
48. *Sabina*, 3 palmes.
49. *Crispina*, 3 palmes 1/2.
50. *Julia Pia*, 3 palmes 1/2.
51. *Satyre*, de marbre rouge, 2 palmes.
52. *Vénus*, de porphyre noir, 3 palmes.
53. *Junia Claudia*, la poitrine de marbre africain, 3 palmes 1/2.
54. *Faustine jeune*, la poitrine d'albâtre cotognino, 3 palmes 1/2.

M. Héron de Villefosse fait remarquer que le Musée du Louvre possède, aujourd'hui, plusieurs des marbres de la galerie du cardinal de Richelieu décrits dans ce catalogue. Ceux qu'on peut indiquer à première vue sont :

Parmi les STATUES :

Nos 2, 3, 31, 32 qui correspondent évidemment aux quatre grands termes d'Hercule barbu (dit Homère) et de Mercure, exposés actuellement dans le corridor de Pan et décrits dans la *Notice* de W. Fröhner sous les nos 25 à 28[1].

No 23, *Apollon* (no 77 du *Cat. Fröhner*).

No 38, *Junon* (no 45 du *Cat. Fröhner*).

No 39, *Vénus* et *Cupidon* (no 154 du *Cat. Fröhner*).

No 50, *Vénus* (no 151 du *Cat. Fröhner*)[2].

Parmi les BUSTES :

No 37, *Rome* (no 469 du *Cat. Fröhner*).

No 38, *Pallas* (no 122 du *Cat. Fröhner*).

Nos 39, 40, *Masques de Méduse* (nos 499, 500 du *Cat. Fröhner*)[3].

1. Molinier, nos 18, 20, 51, 53.
2. Molinier, p. 13, sans numéro.
3. Molinier, p. 11-12.

M. Babelon, membre résidant, donne lecture d'une lettre de M. de Laigue, consul général de France à Cadix, associé correspondant, contenant des renseignements détaillés sur des monuments antiques récemment découverts à la *Puerta de Tierra*, près de Cadix.

Dans un puits que l'on est en train de forer, outre des traces de constructions paraissant appartenir à un *columbarium*, ont été découverts un fragment de marbre avec les lettres QVAR..., qui semble dater de l'époque de Septime Sévère, et un autre fragment assez mutilé, portant en lettres profondément gravées :

VALE
NVMID
IC · S

Un autre fragment plus important porte l'inscription :

L A C
SODALIS·AIN
XVIII·H·S·E·S·T·T·L
T·STLACCIVS
SECVNDVS
ANNO·XXIV·S·T·TL (TL liés)

Un dernier fragment trouvé au même endroit porte l'inscription :

L V C E
A N N V
K·S·H·S

Des motifs d'ornementation architectonique, qui se trouvent sur le revers de ce dernier carré de marbre, laissent supposer que le lapicide a utilisé les débris d'un monument démoli.

M. A. Blanchet termine la lecture de son mémoire sur *Les figurines en terre cuite de la Gaule romaine*. — Le mémoire de M. A. Blanchet est renvoyé à la Commission des impressions.

Au nom des commissions nommées à cet effet, M. Flouest

lit un rapport favorable sur les candidatures de M. Philippe Delamain, à Jarnac (Charente), et de M. Georges Potey, à Minot, par Aignay-le-Duc (Côte-d'Or), au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et MM. P. Delamain et G. Potey, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, sont proclamés associés correspondants nationaux.

Séance du 4 Février.

Présidence de M. E. Corroyer, président.

Ouvrages offerts :

Atti della reale Accademia dei Lincei, vol. VI, 2e semestre, 1890, in-4°.

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, t. XVIII. Montauban, 1890, in-8°.

— *critique*, 1891, n° 3, in-8°.

— *de la Société industrielle de Mulhouse*, décembre 1890, in-8°.

— *de la Société des antiquaires de la Morinie*, 156e livr. Saint-Omer, 1891, in-8°.

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, IXe année, 18e livr. Trèves, 1890, in-8°.

Delisle (Léopold). *Le premier registre de Philippe-Auguste*, reproduction héliotypique du manuscrit du Vatican. Paris, 1889, in-folio.

Marbode, évêque de Rennes (*Poèmes* de). Rennes, 1873, in-8°.

Pierron (M.-C.). *Le nouveau projet de loi sur les brevets d'invention de fabrication en Allemagne*. Mulhouse, 1891, in-8°.

Correspondance.

M. Philippe Delamain adresse ses remerciements à la Compagnie à l'occasion de son élection au titre d'associé correspondant national.

Élections.

L'ordre du jour appelle le scrutin sur l'élection de deux

membres titulaires en remplacement de MM. V. Guérin, décédé, et G. Perrot, admis au nombre des membres honoraires. MM. Collignon, Courajod et Babelon ont successivement la parole pour lire, au nom des commissions désignées à cet effet, des rapports sur les candidatures de MM. Martha, Delaborde et Prou. On passe au vote, et MM. Delaborde et Martha, ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, sont proclamés membres résidants de la Société des Antiquaires de France.

Au nom de la commission nommée à cet effet, M. Courajod lit un rapport favorable sur la candidature de M. Albert Marignan au titre d'associé correspondant; on passe au vote, et M. Marignan, ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant à Aigues-Vives (Gard).

Travaux.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Louis de Fleury, associé correspondant étranger en Russie, provoquée par les indications fournies par M. J. de Baye sur le cimetière antique de Mouranka (voir séance du 9 avril 1890). On se souvient que, dans plusieurs des sépultures de femmes explorées dans cette nécropole, on recueillit des tresses de cheveux montées sur une tige en bois léger et entourées d'une triple gaine d'écorce et de cuir. M. de Fleury fait observer que, d'après un dessin de Cesare Vecellio (*Abiti antiqui e moderni*, fol. 217), les Napolitaines avaient coutume de cercler les cheveux de la nuque en y adaptant une tige rigide.

Séance du 11 Février.

Présidence de M. E. Corroyer, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, t. XII, 4e livr. Brives, 1890, in-8°.

Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, t. VII, 1890, in-8°.

Revue africaine, 34e année, n° 199. Alger, 1890, in-8°.

CHABOUILLET (Anatole). *Catalogue raisonné de la collection de deniers mérovingiens des VII^e^ et VIII^e^ siècles donnés au Cabinet de France par Morel-Fatio*. Paris, 1890, in-8°.

CUMONT (G.). *Les progrès de la numismatique gauloise*. Genève, 1891, in-8°.

GERMAIN (Léon.). *La cloche de Bermont*. Nancy, 1890, in-8°.

Correspondance.

MM. Georges Patey et Marignan adressent leurs remerciements à la Compagnie à l'occasion de leur admission au nombre des associés correspondants nationaux.

Travaux.

Au nom de la Commission des impressions, M. de Barthélemy demande l'autorisation de faire exécuter les planches et clichés qui doivent reproduire des dessins fournis à l'appui de leurs travaux par MM. Blanchet, Soultanoff et de Baye. Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. Mowat, membre résidant, présente de la part de M. Dangibeaud, associé correspondant à Saintes, les estampages d'inscriptions tracées à la pointe sur trois vases de terre, à une seule anse, récemment découverts dans les substructions romaines de la ville.

Sur l'un d'eux, M. Dangibeaud lit :

MIHI DONAVIT
VIGI[L]IVS IVCVNDI
LAGONA[M]

texte qu'il rapproche d'une autre inscription céramique de même provenance, aujourd'hui perdue, que M. Mowat[1] a proposé de lire :

MARTIALI SOLDA LAGONAS CLVI

1. *Bulletin épigraphique*, t. II (1881), p. 111.

Les deux autres grafitti signalés par M. Dangibeaud portent, l'un :

II VIR GENITOR
FVND SEGOLMETT SVS

l'autre le nom d'homme :

MIIDDILLVS (avec D barré).

M. Mowat présente ensuite deux photographies communiquées par M. l'abbé Vanson, de Nancy, l'une représentant la stèle gallo-romaine de Toul dite : « La fille du gouverneur, » l'autre un bas-relief de Trèves, de même époque, montrant une jeune femme, entourée de ses camériste, procédant à sa toilette.

M. l'abbé Vanson estime que, dans l'une et l'autre de ces représentations, l'objet principal servant à déterminer la scène et à expliquer les attitudes est un de ces miroirs métalliques de forme ronde usités à l'époque romaine. Son opinion peut être mise en regard de l'interprétation proposée à la page 251 du *Bulletin* de la Société pour l'année 1889.

M. Adrien Blanchet, associé correspondant, fait la communication suivante :

« J'ai déjà eu l'honneur de présenter à la Société un dessin représentant le *dieu gaulois au maillet* (dessin publié dans la *Revue archéologique*, 1888, t. II, p. 114, pl. XXI, et reproduit dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1890, p. 89). Le bas-relief dont je vais parler porte une représentation de la même divinité : il est donc intéressant de faire quelques remarques au sujet de ce monument, bien qu'il ne soit pas inédit. Il est conservé au Musée de Deva, en Transylvanie, et a été publié par M. F. Studniczka (*Archæologisch-Epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich*, t. VIII, 1884, p. 39, fig.)[1]. C'est un bas-relief de travail très grossier ayant 0m42 de hauteur, 0m50 de largeur et 0m05 d'épaisseur. Il représente un homme barbu, de face, tenant dans la main

1. Le même auteur dit que, plus récemment, un autre bas-relief analogue, de meilleur style, est entré au même Musée.

droite un objet incertain et dans la gauche un maillet; il est vêtu de larges braies. A terre, à sa gauche, est accroupi un chien à trois têtes. A la droite de l'homme est une femme de même taille, habillée d'une longue robe et tenant, de ses deux mains, un vase devant sa poitrine. A la droite de la femme, on voit un personnage, plus petit que les deux autres, qui tient dans la main droite un objet mutilé, peut-être un maillet, et dans la gauche un objet incertain.

« Le chien à trois têtes placé à côté du personnage au maillet, comme sur l'autel d'Ober-Seebach, ne laisse aucun doute sur la signification du bas-relief, qui devient d'un grand intérêt, car il montre la parèdre du dieu tenant le vase au lieu de la corne d'abondance, et nous révèle la présence d'un troisième personnage qui semble porter les mêmes attributs et qui complète peut-être la triade.

« On a pensé que le dieu au maillet était le dieu du tonnerre et du feu céleste. A notre avis, la présence, plusieurs fois constatée, du chien à trois têtes infirme cette opinion, car cet animal correspond certainement au Cerbère de la mythologie gréco-romaine. Le dieu au maillet est donc très probablement une divinité infernale. On sait, du reste, que le Charon étrusque porte un maillet analogue à celui du dieu gaulois. »

M. Prost, membre résidant, termine la lecture de son mémoire sur le nom d'Aix-la-Chapelle. La Société renvoie ce travail à la Commission des impressions.

M. Roman, associé correspondant, présente un bijou mérovingien en or avec pierre gravée trouvé dans les travaux de construction du chemin de fer de Die à Aspres, à 1m75 de profondeur. Ce bijou a la forme d'un médaillon ovale, il est orné d'une bellière à laquelle est suspendu un anneau dans lequel devait passer le ruban ou la chainette qui le retenait autour du cou. L'un des côtés est occupé par une pierre gravée antique d'un travail médiocre et remontant probablement à l'époque de Dioclétien. Sur l'onyx, qui est de couleur grisâtre avec bandes transversales, est gravée une figure

féminine debout en vêtement long, les seins très visibles; au dos sont deux ailes relevées, la main gauche soulève le voile qui entoure la poitrine, la droite est appuyée sur un foudre comme sur une canne. C'est évidemment Némésis que le

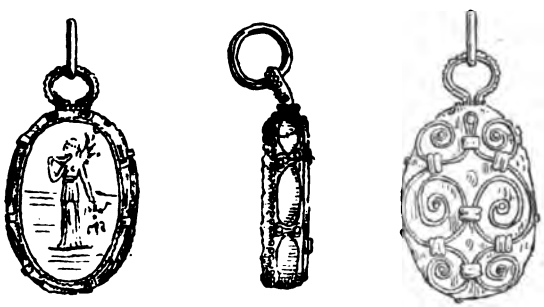

Bijou antique.

graveur a voulu représenter : en effet, Némésis, avec des ailes semblables et relevant également sa draperie de la main, se voit sur une pierre gravée du Cabinet des médailles (n° 1721) et sur un aureus de la famille Vibia[1]. Le foudre sur lequel Némésis s'appuie dans notre pierre gravée était inconnu jusqu'à présent comme attribut de Némésis, qui, généralement[2], est appuyée sur une roue. M. Roman croirait volontiers que le graveur inhabile du bijou qu'il vient de décrire n'a pas compris ce qu'il avait à graver et qu'ayant à reproduire une roue il l'a prise pour un foudre, avec lequel elle a, au premier aspect, beaucoup de ressemblance. Le revers du médaillon est orné de rinceaux en relief retenus par des rivets et formant un dessin assez harmonieux. Quant à la tranche, elle est ornée de pierres ou de verre rouge serti dans des cordons perlés. La forme de ce bijou est presque moderne.

1. Babelon, *Consulaires*, t. II, p. 548.
2. *Pierres gravées du Cabinet des médailles*, 1720, 1721, 1722.

Séance du 18 Février.

Présidence de M. E. Corroyer, président.

Ouvrages offerts :

Atti della R. Accademia delle scienze de Torino, t. XXVI, 1890-1891. Torino, in-8°.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 191. Chartres, 1890, in-8°.

Pedes finium or fines relating to the County of Cambridge levied in the Kings court from the seventh year of Richard I to the year of the reign of Richard III. Cambridge, 1891, in-8°.

Proceedings of the american antiquarian Society, nouv. série, t. VI. Worcester, 1890, in-8°.

Report presented to the Cambridge antiquarian Society, may 21 1888. *With an abstrait of the proceedings of the Society*, 1887-1888, n° 30. Cambridge, 1891, in-8°.

Roman (Joseph). *La Chambre de l'édit de Languedoc.* Toulouse, in-8°.

— *Origine et progrès des églises protestantes dans le Languedoc.* Toulouse, 1888, in-8°.

— *Tableau historique du département des Hautes-Alpes.* Paris, in-4°.

Travaux.

M. H. Omont, membre résidant, signale un nouveau manuscrit de la *Notitia dignitatum* qui ne semble avoir été connu d'aucun des derniers éditeurs de la *Notitia*. Ce manuscrit, conservé à Cheltenham dans la bibliothèque du feu baronnet sir Thomas Phillips, est la plus ancienne copie connue, datée de 1427, de la *Notitia dignitatum*, et permet d'expliquer les inscriptions qui se trouvent sur les livres de la figure du *Magister scriniorum*.

M. Omont est prié de présenter à la Compagnie, sur ce manuscrit, un travail qui figurera utilement dans le volume de ses *Mémoires*.

M. P. Nicard, membre résidant, rappelle le passage de Platon, sur lequel certains auteurs s'appuient pour admettre l'application de la polychromie à la sculpture dans l'art grec : il fait remarquer que ce principe a été combattu par beaucoup de savants, et en particulier par Letronne, qui traduit les mots du texte de Platon par « peintures de figures humaines » et non par « statues peintes » (Letronne, *Lettres d'un antiquaire à un artiste*, 1830, p. 489). M. Nicard admet complètement les conclusions de Letronne, contraires à l'opinion qui paraît prévaloir aujourd'hui. En dehors des remarques philologiques qui peuvent amener à une traduction différente du texte de Platon, M. Nicard croit pouvoir affirmer que l'on ne trouve pas sur les statues grecques des traces de peinture suffisantes pour prouver qu'elles étaient complètement peintes. Lorsque les bas-reliefs arrachés au Parthénon furent mis en vente, Visconti fut appelé à donner son avis sur l'authenticité de ces monuments, et dans son rapport il n'est jamais question de traces de peintures.

M. Nicard fait toutefois remarquer que MM. Homolle et Collignon admettent, au contraire, la polychromie totale ou partielle comme un usage constant dans la statuaire grecque (*Bulletin de la Société des Antiquaires*, 1er trimestre, 1890, p. 64). Malgré les arguments qu'ils ont fait valoir, il ne peut se résoudre à partager leur opinion; pour être convaincu, il voudrait voir, par exemple, une statue d'empereur romain divinisé, et par conséquent complètement nu, sur laquelle on relèverait des traces de peinture, qui ainsi ne s'appliqueraient pas à des accessoires.

M. Collignon, membre résidant, répond à M. Nicard que, si Letronne a trouvé dans les scholiastes un appui à sa manière d'interpréter le texte de Platon, sans s'arrêter à la valeur de cet appui, on peut lui opposer Aristote, qui, de la manière la plus nette, met en opposition les mots ανδριας et γραφη dans le sens de sculpture et peinture. M. Nicard a ajouté que les quelques parties peintes dans les statues grecques, telles que les accessoires, ne l'auraient été en tous cas que d'une façon légère et peu durable; c'est là une erreur. Dans un passage de Plutarque, il est question pour ces

monuments de peintures à l'encaustique. Les inventaires de l'Erechteion, au v^e^ siècle, font également mention de peintures à l'encaustique. Or, si l'on étudie de près les statues de l'Acropole, on reconnaît qu'elles ont été peintes à l'encaustique : on en trouve les traces même lorsque la coloration a disparu, ce qui n'aurait pas lieu pour des peintures à l'eau. La peinture était-elle totale? M. Collignon ne veut pas revenir sur une discussion déjà faite, mais il croit pouvoir affirmer que, pour les parties des statues restées sans couleurs, on y suppléait par un patinage à la cire qui mettait l'harmonie dans le ton général. Cette opération du patinage à la cire se déduit, d'ailleurs, de l'inventaire des comptes de Délos, qui datent de 279 et fournissent l'énumération des matières qui servaient à cette opération. Plutarque rapporte aussi que le premier acte des censeurs était de mettre à l'adjudication la nourriture des oies sacrées et l'encaustiquage des statues divines. La mode a dû faire varier l'emploi plus ou moins complet de la polychromie, mais le fait général ne paraît pas pouvoir être contesté.

M. Guillaume, membre résidant, a vu, lors de sa découverte, la statue d'Auguste, aujourd'hui au Vatican : elle était entièrement peinte. Il a étudié avec soin les propylées de l'Acropole, et partout il a reconnu des traces de peinture.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, fait observer que les statues antiques que nous possédons aujourd'hui ont été presque toutes moulées, et rien n'emporte les traces de peinture comme l'opération du moulage après laquelle il faut nécessairement procéder au lavage du marbre. Mais il y a encore dans le Musée du Louvre nombre de monuments où l'on retrouve des traces de peintures, même sur les chairs. Il cite notamment une tête de Neptune trouvée à Carthage, les statues assises du temple d'Apollon Didyméen à Milet, et plusieurs bas-reliefs grecs, parmi lesquels la belle métope d'Olympie, *Hercule et le taureau de Crète*, qui conserve des traces très apparentes de couleur rouge vif sur le corps du taureau.

M. Martha, membre résidant, admet également le principe de la polychromie chez les Grecs. Toutes les anciennes sta-

tues en terre cuite étaient peintes : le ton de la chair était rouge vif. Quand les Étrusques se sont mis à imiter les Grecs, ils ont de même fait des statues en terre cuite ornées d'une polychromie conventionnelle qui ne fut pas toujours la même suivant les époques. Ainsi, si au VI^e^ siècle on retrouve le rouge vif pour la coloration des chairs, vers le IV^e^ et le III^e^ siècle la teinte devient plus rose. Il serait donc difficile *à priori* d'admettre que pour le marbre il en fût autrement : en effet, certains détails d'architecture, quoique en marbre, étaient couverts de peinture. M. Martha a assisté aux fouilles du temple d'Esculape à Athènes, d'où sont sortis une quantité d'ex-voto : sur tous il y avait des traces de peinture au fond des gorges et même sur les yeux, les cheveux, les bras et les jambes.

M. Chatel, associé correspondant, présente de la part de M. l'abbé Guichard une petite statuette en bronze de cette

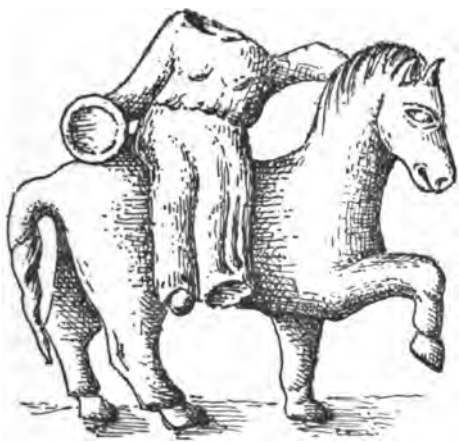

Statue de la déesse Épona.

divinité féminine, assise sur le dos d'un cheval, à laquelle on donne le nom d'Épona et qui a été honorée en Gaule sur

un grand nombre de points. Elle a été découverte dans les déblais de la villa de Pupillin (Jura) dont il a été parlé à la séance du 24 décembre dernier. Elle ne présente malheureusement pas, dans son exécution, les mérites de la statuette du dieu gaulois au maillet provenant de la même localité. Elle est plus que sommairement traitée; le dessin en est extrêmement lâché et d'une lourdeur peu agréable à l'œil; pour comble, elle a été anciennement l'objet de mutilations qui ont décapité la déesse et lui ont enlevé un pied. Enfin, le zèle maladroit d'un ouvrier en a fort altéré la patine sous prétexte de nettoyage.

M. Flouest, membre résidant, estime qu'il n'est cependant pas sans intérêt d'en mentionner la découverte, d'abord, parce que les monuments de ce culte particulier sont beaucoup moins fréquents à l'état de statuettes de bronze qu'à l'état de bas-reliefs sur des stèles de pierre. Cette statuette démontre, d'ailleurs, une fois de plus que l'élevage des chevaux, dont Épona paraît avoir été la protectrice dans les idées religieuses du temps, ne se pratiquait pas seulement dans les larges vallées aux gras pâturages de la Moselle, de la Saône, de la Loire, de l'Allier, etc.[1], mais qu'il s'étendait aussi aux vallées secondaires des pays de montagne. Les vestiges qu'il y a indirectement laissés témoignent dès lors d'une activité de production s'étendant à la plus grande partie du territoire. On avait pu le reconnaître déjà par les monuments des vallées de l'Arroux et de la Dheune conservés aux Musées d'Autun; la région du Jura rivalise aujourd'hui avec celle du Morvan. C'est de son territoire qu'a été exhumée, à Loisia, canton de Saint-Amans, et grâce à la libéralité de M. Prosper Dupré, au profit du Cabinet de France, la statuette de bronze la plus grande et probablement la plus belle que l'on connaisse de la déesse

1. Entre autres ouvrages à figures où il est fait mention de la déesse Épona, on peut consulter les planches XXI et XXXII du *Recueil des figurines en terre cuite*, réunies par E. Tudot, et l'*Épigraphie gallo-romaine de la Moselle*, par feu Ch. Robert, p. 15 et pl. I, fig. 6 et 7. Des indications utiles se trouvent encore dans le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, année 1865, p. 148 et 149.

Épona[1]. Suivant la tradition constante, elle y est représentée assise de côté sur sa cavale et présentant de la main droite la patère qui symbolise sans doute les bienfaits ménagés par elle à ses protégés. Si, malgré l'époque de décadence à laquelle elle remonte, elle doit être inscrite en tête de la liste des monuments de même ordre, la statuette de Pupillin, au contraire, n'y devra figurer qu'au dernier rang, mais elle n'en témoigne pas moins de l'importance des opérations auxquelles présidait la déesse et de l'étendue considérable de son culte. En le constatant, on s'explique une des causes qui ont le plus contribué à faire naître, avec la supériorité équestre des Gaulois, l'estime et la faveur que la cavalerie tirée de leur pays a rencontrées pendant toute la durée de l'Empire.

Séance du 25 Février.

Présidence de M. E. Corroyer, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin critique, 12e année, n° 4, 15 février 1891, in-8°.

— *de l'Académie du Var*, nouvelle série, t. XV, 2e fasc. Toulon, in-8°.

— *de la Société archéologique de Nantes*, t. XXVIII. Nantes, 1889, in-8°.

— *des Musées*, 1er vol. Paris, 1891, in-8°.

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XXIX, 2e série, t. IV. Chambéry, 1890, in-8°.

Audollent et Letaille. *Mission épigraphique en Algérie.* Rome, 1890, in-8°.

Espérandieu (le capitaine). *Note sur un cachet inédit d'oculiste romain.* Paris, 1891, in-8°.

Serrure (Raymond). *La numismatique féodale de Dreux et de Nogent au XIe siècle.* Paris, 1891, in-8°.

1. On peut en étudier une bonne reproduction dans l'ouvrage de M. Bouchot.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, offre à la Société, de la part des éditeurs MM. Garnier et Léonce Bénédite, le premier volume de la revue mensuelle intitulée : ***Bulletin des Musées*** (Paris, Cerf, 1890-1891. In-8° de 488 p.). Cette publication rend depuis un an les plus grands services aux archéologues : elle les tient, d'une manière sûre et presque toujours officielle, au courant des différents événements qui se passent dans les Musées nationaux ou départementaux. En ce qui concerne le Louvre, la chronique de chaque conservation est soumise au contrôle du conservateur compétent et quelquefois même rédigée par lui-même. Il en résulte que les renseignements relatifs aux monuments nouvellement exposés, aux acquisitions récentes, aux dons et legs dont s'enrichit le Musée sont toujours donnés avec certitude. Le texte est enrichi de vignettes qui mettent sous les yeux du lecteur les principaux monuments signalés en attendant leur publication définitive. Il faut féliciter les deux éditeurs qui ont pleinement réussi dans leur tâche généreuse; ils ont su créer un nouvel et précieux instrument de travail qui manquait à notre outillage scientifique. Il y a dans ce ***Bulletin*** un ensemble de renseignements spéciaux qu'on chercherait vainement ailleurs.

M. Héron de Villefosse offre également à la Société, de la part de M. Audollent, associé correspondant national, un volume intitulé : ***Mission épigraphique en Algérie de MM. Aug. Audollent et J. Letaille*** (*octobre* 1889 *à février* 1890). ***Rapport rédigé par M. Audollent.*** Rome, 1890, in-8°.

La mission confiée à nos jeunes confrères MM. Audollent et Letaille a été fructueuse; grâce à leur zèle et à leur activité, le Louvre s'est enrichi d'importants documents africains de la période chrétienne, au nombre desquels il faut citer en première ligne l'inscription de Tixter. Ces textes et beaucoup d'autres, relevés par les deux explorateurs, sont commentés dans ce volume avec tous les développements nécessaires. A Aïn-Kebira, près de Sétif, et dans toutes les localités du nord de l'Aurès, ils ont recueilli de nombreux textes inédits. Dans une oasis des Zibân, à Ourlal, ils ont

continué avec succès des fouilles, commencées en 1886 par le R. P. Delattre, au milieu des ruines de la caserne occupée jadis par un détachement de la troisième légion. Outre le relevé des graffites tracés sur les murs du poste, ils ont fait, à Ourlal et aux environs, des constatations intéressantes qui permettent de croire que ce point était dans l'antiquité un centre de population assez important.

Travaux.

M. Roman, associé correspondant, présente le dessin d'un petit autel, découvert aux environs de Grenoble, et actuellement conservé dans le Musée de cette ville. Ce monument n'a que 0m19 de hauteur. L'inscription offre une forme nouvelle du nom du dieu Silvain : elle est ainsi conçue :

SELLVA
NO SEL
LVANO[1]

deux fois répétée. La base contenait aussi une inscription dont il ne reste aujourd'hui que des traces.

M. Flouest, membre résidant, ayant eu l'occasion d'examiner le dessin du bas-relief signalé par M. Blanchet à la séance du 11 courant, et conservé dans le Musée de Déva, en Transylvanie, demande à préciser les points par lesquels le monument qu'il reproduit peut profiter aux études concernant la religion et la mythologie gauloises.

« Ainsi que M. Blanchet l'a judicieusement reconnu, il n'est pas douteux que ce monument ait été exécuté en l'honneur du dieu désigné chez nous sous le nom de « dieu gaulois au « maillet. » A part de légères différences dans le costume montrant un bliaud plus court, ou plus long, suivant que la partie inférieure du vêtement constitue, au-dessous de plis bouffants déterminés par une ceinture sous-jacente, une continuation du justaucorps descendant jusqu'aux pieds, en

1. Lignes 1 et 3, V et A sont liés.

manière de pans, ou, au contraire, des braies d'une ampleur exceptionnelle, l'ensemble de la figuration y demeure conforme aux données traditionnelles. La tête conserve, avec son caractère de majesté, la chevelure et la barbe touffues auxquelles nous ont habitués tant de monuments recueillis sur le territoire de la France actuelle. La main gauche tient levé un maillet, comme pour le présenter aux dévots; le chien infernal est accroupi aux pieds du dieu et tourne vers lui la tête, dans cette attitude de subordination dévouée qui, dans les mêmes conditions, est exactement celle des chiens similaires de Rottemburg, d'Ober-Seebach, de Toul, de Monceau, de Lyon, de Nîmes, de Marseille, etc. Si l'*olla* ne se remarque pas dans la main droite, on l'aperçoit bien vite, soutenue devant sa poitrine, par la déesse parèdre, qui, là encore, occupe tout contre le dieu, la position que lui ont assignée plusieurs des monuments dont le lieu de provenance vient d'être rappelé. Comme sur les stèles de Nolay (Côte-d'Or), et du col de Ceyssat (Puy-de-Dôme), on lui a prêté un des attributs essentiels du dieu afin de la faire reconnaître plus sûrement et de l'associer plus intimement d'ailleurs à l'exercice d'une fonction divine dont elle était, pour ainsi dire, partie intégrante, d'après les idées gauloises.

« Le petit personnage, de taille si réduite et d'attitude si humble, qui fait pendant au chien, à l'autre angle du bas-relief, est, à la vérité, un élément inconnu chez nous. Peut-être faut-il n'y voir que le dédicant de l'œuvre, comme à la partie inférieure d'un grand nombre de tableaux de nos églises ou de nos Musées on rencontre le portrait des dévots personnages qui les firent peindre. En tout cas, la mutilation qui a atteint sa main droite et ne permet plus de se rendre bien compte de l'objet dont elle avait été pourvue dispense, jusqu'à nouvel ordre, de s'attarder à lui et laisse toute liberté de concentrer l'attention sur le couple divin.

« En rencontrant dans une province reculée de la Hongrie et si loin de la Gaule proprement dite un, probablement même deux monuments présentant avec ceux qu'ont recueillis nos Musées une si étroite analogie, deux passages des *Commentaires de César* reviennent inévitablement à la mé-

moire : « ... *Galli se* OMNES a Dite Patre prognatos praedi-« cant[1]..., » et « ... *ipsorum linguâ Celtae, nostrâ, Galli appel-« lantur*[2]... »

« Le mot *omnes* de la première de ces deux citations acquiert ainsi une portée extensive qu'on n'aurait pas osé lui attribuer. Il est aujourd'hui sérieusement prouvé qu'au sein de ces populations si nombreuses et de noms si divers qui hantaient la longue vallée du Danube, à l'époque romaine, il se trouvait encore un fond celtique d'une importance réelle et d'une persistante vitalité attestant l'exactitude des souvenirs relatifs à cet immense empire celtique qui s'est composé, au IVe siècle avant notre ère, de la presque universalité des territoires de l'Europe moyenne, dans le sens transversal, dont M. d'Arbois de Jubainville a si heureusement relevé les traces[3]. Ce fond se retrouvait assurément dans le groupe ethnique si considérable et si puissant qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de *Daco-Thrace*, et il faut bien admettre, de par les monuments de Déva, qu'on y conservait aussi la notion d'une communauté d'origine pour les nombreux rameaux issus du trône celtique, à la base duquel l'enseignement sacerdotal plaçait le grand dieu assimilé par César au Dis Pater de Rome.

« On s'y faisait d'ailleurs, de cette donnée, une idée semblable à celle qui avait cours dans notre Gaule. La configuration générale des deux monuments transylvaniens, les détails de la représentation en ce qui concerne les traits du visage et les éléments du costume, la disposition des personnages, l'identité des attributs caractéristiques, tout tend à établir une parfaite conformité de part et d'autre dans la conception mythologique. Il s'en rencontre un témoignage de plus dans l'assistance de la parèdre; elle se modèle si bien sur les congénères que nous lui connaissons en Gaule qu'il devient indéniable que, dans la région du bas Danube aussi bien que sur les bords du Rhin, de la Seine ou du

1. Caes., *Bel. Gall.*, VI.
2. *Ibid.*, I, p. 1.
3. Voy. *Revue historique*, livr. de janvier-février 1886.

Rhône, on estimait n'avoir fourni une image parfaite et intégrale d'un numen d'ordre supérieur que lorsqu'on l'avait parallèlement incarnée dans deux divinités de sexe différent, mais d'essence identique et de même plan, collaborant d'une manière égale et simultanée à l'accomplissement de la mission divine départie à ce numen.

« Une autre ressemblance à relever, et qui n'est pas indifférente, est l'absence de toute inscription sur les monuments de Déva comme sur la centaine de monuments fournie par la Gaule occidentale. On se trouve donc encouragé également par eux à persister, quelque difficile qu'il soit d'en faire pressentir la cause, dans la croyance à une intention de mystérieux silence, s'attachant à empêcher la connaissance du nom indigène du dieu en dehors des nationaux de haut rang initiés à son culte.

« Les données ainsi recueillies de deux figurations si éloignées des nôtres dans l'espace et pourtant si semblables à elles tendent donc à établir qu'on ne s'est pas mépris en attribuant au dieu au maillet une place à part dans l'ancienne Gaule, en niant pour lui toute parenté directe avec les dieux de Rome et en insistant afin de lui faire reconnaître, relativement aux autres divinités honorées par nos ancêtres, une situation de prééminence et une importance d'action dont on ne pourrait citer un autre exemple dans le domaine religieux où on le rencontre. Naguère encore, quelques archéologues ne consentaient à l'admettre que comme un doublet local du Jupiter romain, de Pluton, ou même de l'agreste Silvain. Ce n'est pas sans quelque surprise, peut-être même sans quelque déplaisir, qu'ils ont dû reconnaître à son culte, à peu près limité par eux à la vallée inférieure du Rhône, une extension qui, partant des embouchures de ce fleuve, atteint celles du Rhin et se propage en largeur du cours de la Loire aux plaines du Wurtemberg. Les voici amenés à franchir une nouvelle et grande étape jusqu'à la presqu'île des Balkans. On ne peut leur garantir qu'ils s'arrêteront là. On s'est, eu égard aux idées admises dans le passé, singulièrement rapproché de l'Asie, et téméraire serait celui qui déclarerait à cette heure que la traversée du Bosphore ne deviendra pas nécessaire. »

M. Courajod, membre résidant, met sous les yeux de la Société la photographie d'un monument qui se trouve au Musée de Grenoble : c'est un chapiteau d'époque gallo-romaine qui tranche par sa valeur artistique sur les habitudes de l'art gallo-romain. Ce chapiteau présente comme sujet deux serpents enroulés autour d'un trépied ; l'origine de ce monument paraît être Vienne.

M. Roman affirme que ce chapiteau a été en effet trouvé à Vienne en 1799.

M. de Lasteyrie, membre résidant, croit se souvenir que le Musée de Vienne contient un fragment analogue : ce n'est peut-être qu'un morceau du même chapiteau.

A ce propos, M. de Lasteyrie ajoute qu'il y a peut-être lieu de revenir sur l'opinion peu favorable répandue au sujet de la sculpture gallo-romaine. Dans les musées de province, où ces monuments se rencontrent en plus grand nombre, on a eu l'habitude de classer sous cette rubrique ce qui paraissait inférieur, attribuant aux artistes étrangers, grecs et romains, ce qui était d'un art plus correct. Ainsi, à Toulouse, pour un certain nombre de bustes venant de Martres Tolosanes, on avait fait ce partage. MM. de Lasteyrie et Perrot ont pu constater que le marbre de tous ces monuments était le même et venait de Saint-Béat, ce qui donne à penser qu'ils sont tous dus à des sculpteurs gallo-romains.

Séance du 4 Mars.

Présidence de M. E. Corroyer, président.

Le Président annonce la mort de M. Pol Nicard, membre résidant, et donne lecture de l'allocution prononcée par lui sur sa tombe :

« Au nom de la Société nationale des Antiquaires de France, je viens saluer une dernière fois notre cher et regretté confrère.

« Pol Nicard était connu non seulement des savants français, mais encore des savants étrangers ; polyglotte distingué, il parlait, entre autres langues : l'allemand, l'italien, l'an-

glais, l'arménien, l'hébreu, et, vers 1840, il publiait une traduction française du *Manuel d'archéologie* d'Ottfried Muller, dans la collection Roret. Cette traduction fut à cette époque un véritable événement, signalé dans les comptes-rendus de la *Revue archéologique*, et établit la réputation de Pol Nicard comme archéologue.

« Ses travaux, qui témoignent d'une érudition profonde, sont très nombreux, et nous nous bornerons à ne citer que les biographies scientifiques et les études principales sur Cuvier et Geoffroy-Saint-Hilaire, sur Alexandre Hesse, artiste peintre, membre de l'Institut, sur M. de Blainville, dont il continua une partie de l'œuvre en publiant l'*Ostéographie des animaux vertébrés*. Il publia des notices sur Vallet de Viriville, sur Taillandier; son *Essai sur Thucydide* lui valut un prix de l'Institut, et ses recherches archéologiques en Italie et en Allemagne sont connues et appréciées de tous les antiquaires.

« Pol Nicard entra en 1851 à la Société nationale des Antiquaires de France, et son dévouement absolu s'est manifesté et maintenu sans faiblir pendant quarante ans.

« Il a publié dans les *Mémoires* de la Société, entre autres travaux : *Dypoemus et Scyllis, sculpteurs crétois; Études sur les vases nommés par les Italiens laziali ou proistorici;* une *Notice sur l'histoire de Port-Royal de Sainte-Beuve*. Dans le *Bulletin* de la Société, ses notes sont nombreuses. Il écoutait avec attention toutes les communications; il prenait part aux discussions qu'elles soulevaient et soutenait son opinion avec une ardeur toute juvénile. Il y a quinze jours à peine, car il assistait encore à la séance du 17 février dernier, il nous parlait de la polychromie chez les anciens en exposant ses idées avec la conviction profonde qu'il apportait à toutes ses actions.

« Nous devons signaler les services tout particuliers qu'il a rendus comme bibliothécaire de la Société. C'est lui qui, le premier, s'est occupé de nos archives. Il a fait relier d'importants manuscrits de Jollois et autres documents archéologiques si nécessaires pour l'étude. Il a constitué une série de volumes réunissant tous les rapports présentés sur l'ad-

mission des membres de notre Compagnie, résidants ou correspondants, source précieuse d'informations pour la biographie de nos confrères et par conséquent pour l'histoire du mouvement historique et archéologique en France.

« Pol Nicard aimait profondément notre Société, dont il fut le Président en 1862, et, malgré son grand âge, il gravissait courageusement les longs escaliers du Louvre, donnant ainsi aux jeunes l'exemple de l'exactitude jusqu'au dernier moment. A quatre-vingt-cinq ans, il était encore le plus assidu de nos confrères! Il représentait parmi nous la tradition, et ceux qui ont eu l'honneur de passer par la présidence ont su apprécier à leur juste valeur ses bons conseils dictés par la sagesse de sa grande et toujours bienveillante expérience.

« Notre Compagnie perd non seulement un de ses plus anciens membres, son doyen d'âge, elle perd aussi l'un de ses plus dévoués amis, et la Société nationale des Antiquaires de France, en s'associant respectueusement à la douleur de sa famille, adresse à Pol Nicard l'hommage de son souvenir reconnaissant pour les services qu'il a rendus pendant toute une vie de travail, de dévouement et d'honneur. »

La Société décide qu'un extrait du procès-verbal sera transmis à la famille de M. Nicard comme témoignage des regrets que cette mort a causés à tous les membres de la Compagnie.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, n° 6. Toulouse, 1890, in-8°.

— *de la Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres*, t. VII, 1888-1889, n°s 10 et 12. Niort, 1890, in-8°.

— *de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 10e année, n° 1. Gap, 1891, in-8°.

— *de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 4e série, t. IV. Angers, 1891, in-8°.

Revue de l'Art chrétien, t. II, 1re livr. Lille, 1891, in-4°.

— *de Saintonge et d'Aunis*, t. XI, 2e livr. Saintes, 1891, in-8°.

— *historique et archéologique du Maine*, t. XXVII, 1er semestre, 1890.

Blanchet (Adrien). *La monnaie du vicomte de Castelbon* (1374-1378).

Porée (l'abbé). *Les clôtures des chapelles de la cathédrale d'Évreux*, 1890.

— *Robert Nanteuil, sa vie et son œuvre*. Rouen, 1890, in-8°.

Robiou (Félix). *De quelques essais de classification chronologique concernant les sépultures préhistoriques, spécialement en Bretagne*. Saint-Brieuc, 1891, in-8°.

Correspondance.

M. Rousset, présenté par MM. Corroyer et de Montaiglon, sollicite le titre d'associé correspondant national à Uzès; le Président désigne MM. de Lasteyrie, Flouest et de Barthélemy pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres du candidat.

Travaux.

Il est donné lecture, au nom des commissions désignées à cet effet, des rapports favorables de M. Durrieu sur la candidature de M. Souchon; de M. de Barthélemy sur celle de M. H. Meyer; de M. de Lasteyrie sur celle de M. Le Clert, au titre d'associé correspondant national. On passe au scrutin, et chacun des candidats ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, le Président proclame M. J. Souchon associé correspondant national à Laon, M. H. Meyer à Paris, M. Le Clert à Troyes.

M. Rey, membre résidant, présente à la Société plusieurs statuettes égyptiennes.

M. de Rougé signale particulièrement parmi ces objets une déesse *Sekhet* à tête de lionne et un dieu Ptah en bronze remarquables par la finesse de leur modelé. Sur le socle d'une petite statuette également en bronze du dieu *Imhotep*, on lit une inscription contenant le nom du dieu. On remarque enfin une déesse *Bast*, à tête de chatte, très

bien conservée et ayant encore au bras un petit panier suspendu par son anse : elle est également en bronze, ainsi qu'une statuette funéraire, que l'on rencontre plus souvent en terre vernissée.

Conformément au nouveau règlement adopté pour l'élection des associés correspondants étrangers, le Président et le Bureau désignent M. Flouest pour présenter un rapport sur les titres scientifiques de MM. Pitts River et John Evans, et M. de Barthélemy sur ceux de la comtesse Ouvaroff.

Il est donné lecture de la communication suivante envoyée par M. Henri Jadart, associé correspondant à Reims :

« J'avais gardé bon souvenir de la notice de M. de Boislisle sur les *Collections de sculptures du cardinal de Richelieu*, suivie de précieux documents sur l'état des œuvres d'art du château de Richelieu en l'an IX[1]. Rencontrant par hasard, dans un manuscrit de la bibliothèque de Reims, une description assez détaillée du mobilier de ce célèbre château en 1662, j'ai pensé qu'il y aurait peut-être intérêt à transcrire ce passage et à l'adresser comme renseignement à la Société dont j'ai l'honneur d'être associé correspondant.

« Le manuscrit auquel je l'emprunte ne porte pas de nom d'auteur, et nous n'avons aucune indication sur sa provenance. Mais il est d'une écriture du XVII[e] siècle très lisible, avec toute l'apparence d'une copie contemporaine, si ce n'est l'original. Son titre porte : *Relation d'un voyage faict en diverses provinces de France*, 1662[2]. Les voyageurs, partis de Paris le 27 septembre 1662, y sont rentrés le 3 janvier 1663, après avoir visité Orléans, Tours, Poitiers, Bordeaux, Auch, Toulouse, Valence, Lyon et beaucoup d'autres villes. Le récit entre dans un certain nombre de détails historiques fort inutiles, mais il abonde en renseignements sur les antiqui-

1. *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. XLII, p. 71 et 113.
2. Petit in-4° sur papier, de 120 feuillets, reliure moderne, coté M 820/837.

tés, et presque partout il offre une grande précision. Il fait mention de statues antiques à Bordeaux, de monuments antiques à Lyon, etc... L'auteur m'a paru entrer dans des détails minutieux et fort nets en ce qui concerne le château de Richelieu, et j'ai pensé que ces notes pourraient intéresser la Société des Antiquaires. »

Le château de Richelieu et sa décoration en 1662[1].

« Après avoir séjourné le 2 octobre [1662] à Tours, nous en partismes le trois après midi et vismes coucher au Pont deruan sur l'Indre, village[2]. Le lendemain quatre nous arrivasmes à Richelieu sur le midi, où nous nous arrestismes le reste du jour pour admirer les beautés de cette maison. Le pays, depuis Tours jusque à Richelieu, est pierreux et couvert à cause de la grande quantité de noyers plantez dans les terres. L'on traverse la Vienne près l'Isle Bouchard, qui est une petite ville dont le duc de Richelieu est à présent seigneur[3]. Le chasteau flánqué de tours à l'antique avec quelques peu de maisons dans une Isle composent la ville, mais le fauxbourg quy est fermé de murs est plus grand. A deux lieues de là l'on void le bourg et chasteau de Champigny[4]. Le chasteau fut démoly par l'ordre de feu Monsr le Cardinal de Richelieu, après qu'il l'eust acquis de feu Mr le Duc d'Orléans. Il y reste encore l'Église, où sont les tombeaux des princes de cette maison, et la basse cour avec le parc, et la magnificence de ces restes faict assé juger quelle pouvoit estre celle du chasteau. Nous ne pusmes apprendre sur les lieux quelle peut estre le motif de cette démolition, sinon que Monsr le Cardinal de Richelieu ne pouvoit rien souffrir si prest de luy qui peust diminuer la grandeur du superbe bastiment qu'il faisoit eslever au lieu de sa naissance.

1. *Extrait de la relation d'un voyage faict en diverses provinces de France*, 1662. Manuscrit du XVIIe siècle à la Bibliothèque de Reims, petit in-4° de 120 feuillets, coté M 820/837.
2. Pont-de-Ruan, comm. du cant. de Montbazon, arr. de Tours (Indre-et-Loire).
3. L'Isle-Bouchard, arr. de Chinon (Indre-et-Loire).
4. Champigny-sur-Veude, cant. de Richelieu (Indre-et-Loire).

« Le pays des environs de Richelieu est maigre et sablonneux mais boisé, ce qui ne le rend pas désagréable. La ville de Richelieu ressemble plustost à une des avantures du chasteau qu'à une ville[1]. Elle n'est composée que d'une grande Rue avec deux rangs d'environ 20 maisons, chacune de trois estages couverts d'ardoises avec portes cochères, à peu près comme la rue de ce nom à Paris. Au bout il y a une grande place, à la droite de laquelle se void l'Église parochialle bastie à la moderne; à la gauche la halle qui est assez spacieuse et couverte. Il y a de petites ruës qui traversent la grande, et il ne peut pas y avoir plus de 150 maisons en tout[2]. Les grandes ont esté basties par les gens d'affaires du temps de ce grand ministre ou par quelquns de ses domestiques. Elle (la ville) est fermée d'un fossé d'eau vive que faict la rivière d'Amable, et d'une simple muraille semblable plus tost à celle d'un jardin que d'une ville, mais les portes sont assé belles. Quoyque cette ville ayt plusieurs franchises que l'on y ayt establi une élection et grenier à sel, elle est mal peuplée et habitée seulement par des mesnues gens, et il y a grande apparence qu'elle ne durera qu'autant que ses maisons, ni ayant rien de tout ce qui attache les peuples aux autres lieux, tels que sont le commerce, les manufactures, le grand passage et la fertilité du terroir.

« Au sortir de la place, on passe par une des portes de la ville qui regarde le chasteau, où l'on va par une agréable avenüe, ayant un bois à droite et un canal à gauche. Ce chasteau est basty d'une pierre blanche fort belle, de la hauteur du Palais Card^al, environnez de fossez larges de 12 toises, revestus et remplis d'une eau fort claire. Il y a une terrasse balustrée tout autour de ce chasteau, la cour duquel est d'environ quarante toises sur trente cinq de large. L'architecture tire plus sur l'antique que sur la moderne, et Le Mercier qui en fut l'architèque n'eust pas la liberté d'y faire un dessein de son invention, M^r le Card^l de Richelieu ayant

1. Richelieu, chef-lieu de cant. de l'arr. de Chinon (Indre-et-Loire).
2. La ville compte aujourd'hui 2,430 habitants.

voulu que l'on n'abastit point le bastiment commencé par son père, où l'on void encore une salle en la chambre où il estoit venu au monde, où l'on a laissé les cheminées, les planchers et les peintures en leur entier. Sur l'une des cheminées se voyent ces deux anagrames : Armandus Richelius, Hercules admirandus. Armand de Richelieu, hardie main d'Hercules.

« Sur le devant du chasteau est une terrasse avec un balustre doré, ayant au meillieu un dome d'ordre dorique soubz lequel est la malle porte qui en a ses costez les statues d'un Hercule et d'un Mars antiques, et au dessus celle du feu Roy Louis 13; et en dedans la cour les statuës de Venus et d'Appollon antiques, et au dessus trois petits Hercules antiques; au faiste du dome est une Renommée de bronze. Les statues qui sont au grand corps de logis sont un Jupiter antique bien conservé, une Faustine, femme de Marc Aurèle, Apollon, deux Captifs de Michel Ange, un Méléagre antique, une Vénus Praxitèle, un Pompée antique, et huit bustes antiques. Dans les niches des deux costez de la cour sont les statuës suivantes : une Impératrice, Marius, une Dame romaine, Caracalla, Vénus de Médicis, Antinoüs, une Vestale, un Bacchus, une Vénus, un Mercure, une autre Vénus. A l'autre aisle, Sylla, une Dame romaine, Jules Caesar, une Muse moderne, Néron, une Grecque, un Mars, une Vénus que l'on tient de Phidias, Mercure, Cléopâtre, un Bacchus; toutes ces figures sont antiques et au dessoubz de chacune il y a un buste antique.

« Dans le salon, il y a six figures antiques des mieux conservées et sur leurs pieds d'estaux, sçavoir : Auguste, Tibère, Livie, Mammée, mère d'Alexandre le Grand[1], de Pupienus, Commode, Pyrrhus, Épaminondas et Macrin. Il y a dans le milieu de ce salon une table de pierres prétieuses de rapport, entre lesquelles est une agathe, d'une prodigieuse grandeur, qui la fait estimer une des plus belles du monde.

« Le vestibule ou le haut de l'escalier du corps de logis

1. L'auteur du manuscrit a voulu écrire Alexandre Sévère. (Note de la Commission des impressions.)

du meilieu est décoré de six figures antiques, sçavoir : d'Antinoüs, favori de l'Empereur Adrian, de Paris, d'Apollon Pythique et d'un Sacrificateur de Mars. Et au dessus de chaque porte, il y a deux bustes et une tête de Méduse. Dans la galerie sont représentées, en vingt tableaux, les victoires et conquestes du feu Roy pendant le ministère du Cardinal de Richelieu, jusque au siège et reprise de Corbie; le plat fond y est richement peint, et contient, si ne nous sommes trompez, l'histoire d'Ulisse.

« Le parterre du jardin est couppé par un canal d'environ trois cens toises sur six ou sept de large, au bout duquel est une demye lune de charmes, avec diverses niches où sont les statues suivantes : deux Termes antiques, une Vieille femme, un Hermaphrodite, une Dame grecque, un Bacchus moderne, une Charité, Marc Aurèle, une Dame romaine sortant du bain, Vitellius, une Pallas, un Consul, une Flore moderne, un Mars, une Dame romaine, un Apollon, une Diane, Brutus, et deux Termes. Toutes ces figures sont de marbre blanc et antiques. Il y a à costé de ceste demie lune deux grottes qui ne sont pas achevées et l'ancienne chapelle du chasteau. Il n'y a que deux jets d'eau, dont l'un est au milieu du canal et l'autre dans un bassin près de la demie lune; comme le cardinal de Richelieu mourut, il alloit faire travailler aux fontaines et autres décorations qui manquent à cette maison. Le parc est fort grand et clos de murs. L'avant cour du chasteau, où sont plusieurs bastimens pour les escuries, le train, les ménageries, est bastie de même que le chasteau, et si superbement qu'il y a plusieurs chasteaux célèbres dans le royaume qui ne peuvent pas luy estre comparez.

« Les chambres en dedans du chasteau sont embellis et meublez suivant la mode qui couroit il y a 25 et 30 ans. Tout est fort doré et azuré, mais sans plats fonds, lambris et alcoves, comme on en use à présent. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que le Card[l] de Richelieu, qui a pris tant de soing à bastir ceste maison, où il estoit né et dont il portoit le nom, ne l'a jamais veuë, ses grandes occupations ne luy ayans jamais peu donner le temps de l'aller veoir depuis le

voiage de la Rochelle, au retour duquel, il en vit jetter les fondemens. L'archevesque de Bordeaux, l'évesque de Chartres et le sieur de Rothes en eurent le principal soing chacun à son tour, ce qui estoit pris des malédictions de Dieu dans l'ancienne loy d'avoir faict batir une maison et de ne l'habiter pas, comme il se lit au Deut. »

M. François Delaborde, membre résidant, appelle l'attention de la Compagnie sur la statue funéraire de Blanche de France, duchesse d'Orléans, fille posthume de Charles le Bel. Cette statue faisait partie d'un tombeau que la duchesse avait fait élever pour elle et pour sa sœur Marie de France dans la chapelle de Notre-Dame-la-Blanche, à Saint-Denis, où elle est aujourd'hui rétablie; ce tombeau, dont Félibien a relevé les épitaphes, et dont Gaignières a donné le dessin, doit être attribué à un sculpteur bien connu du temps de Charles V, Jean, ou, comme on le disait en flamand, Hannequin de Liège. M. Delaborde a retrouvé aux Archives nationales l'inventaire après décès de ce sculpteur, mort en 1381, inventaire dans lequel le monument de « Madame la duchesse d'Orliens et de sa suer » figure parmi les « tombes et ymages » qui n'avaient pas encore quitté l'atelier de l'artiste au moment de sa mort. Cette trouvaille a d'autant plus d'importance qu'aucune des œuvres de Hannequin de Liège mentionnées par d'anciens auteurs ne nous était parvenue. Elle permet également, en donnant la date de sa mort, de le distinguer d'un Jean de Liège, sculpteur en bois, que l'on avait quelquefois confondu avec Hannequin, les documents déjà publiés prouvant en effet que les sculptures décoratives exécutées par Jean de Liège à la Chartreuse de Dijon sont toutes postérieures à 1390.

Séance du 11 Mars.

Présidence de M. E. Corroyer, président.

Ouvrages offerts :

Aarboger for Nordisk Oldkyndighed og Historie udgivne af der

K. nordiske oldskrift selskab, 2e série, t. V, 4e fasc. 1890, in-8°.

Annuaire des bibliothèques et des archives pour 1891. In-12.

Atti della r. Accademia dei Lincei, 4e série, t. VII, fasc. 3, 4. 1891, in-4°.

Bulletin critique, 1er mars 1891. In-8°.

— *de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, vol. XXIX, 1890. In-8°.

— *de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. IX, n° 143. 1890, in-8°.

— *des bibliothèques et des archives*, 1889, n° 3. 1890, in-8°.

Journal des Savants, janvier-février 1891. In-4°.

Correspondance.

MM. Le Clert et Souchon adressent leurs remerciements à l'occasion de leur admission au nombre des associés correspondants nationaux.

Travaux.

M. de Barthélemy, membre résidant, au nom de la Commission des impressions, lit un rapport concluant à l'insertion dans le volume des *Mémoires* du travail de M. Prost sur *Les noms anciens d'Aix-la-Chapelle.*

Les conclusions du rapport de M. A. de Barthélemy sont adoptées.

M. Rey, membre résidant, présente cinq statuettes égyptiennes en bronze : une déesse Meith aux yeux incrustés d'or avec une inscription hiéroglyphique assez fruste sur le socle; un Osiris, debout, avec une inscription hiéroglyphique gravée sur le pied; un Osiris, assis, d'une grande finesse de ciselure, mais dont il ne reste que la partie supérieure; un Imhotep portant un rouleau sur lequel on voit une inscription difficile à déchiffrer.

M. Ét. Michon, associé correspondant national, soumet à la Société quelques poids anciens récemment acquis par le

département des antiquités grecques et romaines du Musée du Louvre :

« 1° Poids rectangulaire, en bronze, de 6 centimètres de côté, trouvé à Nyssa (Cappadoce). Un appendice formant anneau se voit au bord supérieur. Les poids présentant une semblable particularité ne sont pas rares dans les collections publiques, au Cabinet des médailles, au British Museum ; on a supposé qu'il s'agissait de poids consacrés destinés à être suspendus. Sur un poids en plomb fort curieux, provenant du Pirée, que possède le Louvre[1], l'appendice supérieur, au lieu d'être percé, a servi à la frappe d'un timbre portant les noms du magistrat. Le poids de Nyssa est orné sur sa face supérieure d'un bucrâne, représentation qui n'a point encore été signalée sur les poids publiés. Il porte, en outre, dans le champ laissé libre, en haut M, M(νᾶ), en bas, de part et d'autre ΔH. Il n'est pas douteux qu'il ne faille suppléer δη(μόσιον), formule qui se trouve non seulement sur les poids athéniens, mais encore sur des poids d'Antioche en Syrie et sur différents poids d'Asie Mineure[2]; un poids de Smyrne, publié par M. Papadopoulos, porte la même abréviation ΔH[3]. Poids, 426 gr. 5.

« 2° Poids carré en plomb, de 32 millimètres de côté, trouvé à Téos. La face supérieure taillée à biseaux porte un T en relief. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que M. de Longpérier avait attribué à Téos un poids du Louvre ayant pour type une demi-amphore et portant quelques lettres presque effacées, où il croyait lire THI. L'attribution à Téos ne saurait guère être maintenue. Les poids à l'amphore et à la demi-amphore forment aujourd'hui une série assez nombreuse, provenant presque exclusivement de l'Attique, et appartiennent à un système de mines lourdes dont ils représentent

1. Voir *Les poids anciens en plomb du Musée du Louvre, Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LI, n° 5.

2. Mine et demi-mine données par Dupré (Chabouillet, *Catalogue*, n°s 3182 et 3183); double mine de la collection de Luynes au Cabinet des médailles; huitième de mine au British Museum (Schillbach, *Ann. de l'Inst. arch.*, 1865, n° 70).

3. Τὰ ἀρχαια Σμυρναϊκὰ σταθμὰ τοῦ Μουσείου τῆς Εὐαγγελικῆς σχολῆς, n° 92.

des tiers ou des demi-tiers; il est donc probable que les quelques lettres subsistantes appartiennent au mot ἡμίτριτον, dont les abréviations plus ou moins incomplètes se lisent sur les poids analogues. Le poids récemment acquis par le Musée apporte un exemple du type adopté à Téos. Poids : 85 gr. 4.

« 3° Petit poids rectangulaire en plomb, de 33 millimètres sur 22, anépigraphe ; poids : 7 gr. 7.

« Le poids de Nyssa, dont la valeur nous est indiquée par l'inscription MNA, appartient sans aucun doute au système attique de Solon qu'il est intéressant de trouver en usage jusqu'au centre de la Cappadoce; l'écart de 10 gr. qui le sépare de la valeur normale de la mine, 436 gr. 6, s'explique aisément par la perte de quelques éclats. Il serait plus difficile de fixer avec certitude le système auquel doit être rattaché le petit poids anépigraphe ou même le poids de Téos; dans l'ignorance où nous sommes de la fraction métrologique qu'il représente on ne peut qu'hésiter entre un cinquième de la mine attique, donnant une mine de 427 gr., et un sixième de la mine babylonienne royale légère que nous savons avoir été très employée dans toutes les villes de la côte d'Asie Mineure, et dont le taux normal de 504 gr. serait dépassé de 8 gr. 4 seulement.

« Le Musée s'est enrichi en même temps de quelques pierres qu'il n'est pas inutile de signaler.

« Un camée ovale, serti en or et ayant formé pendant, montre un cheval passant à gauche, la tête baissée, sur une ligne de terre; la représentation offre une analogie frappante avec l'effigie d'un poids d'Alexandrie en Troade, publié il y a quelques années dans le *Bulletin de correspondance hellénique*[1]. — Trouvé à Nyssa.

« Un autre pendant de même provenance est orné d'une intaille représentant un homme debout, nu, la chevelure ceinte d'une mince bandelette, versant avec une patère une libation sur un autel où un feu est allumé et tenant dans la main droite abaissée deux objets assez indistincts, peut-être deux épis; autour est gravée une inscription grecque gnostique. Le tout est d'exécution médiocre.

1. 1883, p. 100.

« Il n'en est pas de même d'une calcédoine, non montée, à revers convexe, sur le plat de laquelle est gravé un chasseur rapportant, suspendus aux deux extrémités d'un long bâton, six oiseaux ; trouvée à Lephtro, l'ancienne Leuctra en Laconie. Le travail très soigné suffirait à appeler l'attention, si certains détails de la représentation n'offraient en outre un intérêt particulier. Le chasseur, qui n'a pour tout vêtement qu'un pan de manteau sur le bras gauche, la chevelure et la barbe incultes, l'air maladif, s'appuie sur un bâton et ne marche qu'à grand'peine en paraissant souffrir. Il semble bien à ces traits qu'on doive reconnaître Philoctète, dont l'existence misérable à Lemnos avait inspiré non seulement les poètes mais les artistes, Pythagoras de Rhegium entre autres, dans une statue célèbre d'un boiteux, et dont de nombreuses pierres gravées nous ont conservé l'image.

« La même acquisition comprenait encore une petite trousse de chirurgie, composée, outre la pierre à aiguiser, d'un assortiment d'aiguilles et de spatules de dimensions diverses. »

M. Héron de Villefosse, membre résidant, d'après une lettre de M. le docteur Plicque, annonce la découverte, à Lezoux, d'une statue de Mercure, barbu, portant sur la poitrine un cartouche à queues d'aronde dans lequel est gravée en caractères capitaux l'inscription : ***Mercurio Augusto sacrum.***

Séance du 18 Mars.

Présidence de M. E. Corroyer, président.

Ouvrages offerts :

Bibliotheca nazionale centrale Wittorio Emanuele di Roma. Bollettino delle opere moderne straniere acquisitate, t. VI, n° 2. 1891, in-8°.

Bulletin critique, 15 mai 1891. In-8°.

— ***de la Société historique et archéologique du Périgord***, t. XVIII, liv. I. 1891, in-8°.

Bullettino di archeologia e storia Dalmata, 14e année, n° 2. 1891, in-8°.

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 1890. In-8°.

— *de l'Académie de Vaucluse*, t. IX, 4e trimestre, 1890. In-8°.

Seventh biennal report of board of directors of the Kansas state historical society, 1891. In-8°.

Société des sciences et lettres, t. XX. 1890, in-8°.

Transactions of the Canadian Institute, t. I, part. 1. 1890, in-8°.

Aurès (A.). *Mémoire rédigé pour compléter la détermination des mesures agraires de longueur et de superficie en usage chez les Assyriens*, 1891. In-8°.

Babeau (Alb.). *Saint Urbain de Troyes*, 1891. In-8°.

Frossard (Ch.). *Nouvelles et renseignements* (extr. du *Bulletin Ramond*, 1890). In-8°.

Germain (Léon). *Plaque de reliure aux armes de Jean Vincent, seigneur de Génicourt, datée de* 1610. 1891, in-8°.

Hildebrand (Hans). *Antiquarisk tidskrift för Sverige*, t. XI, fasc. 2, et t. XII, fasc. 1. 1891, in-8°.

Vallette (René). *La femme en Bas-Poitou*, 1891, in-8°.

Correspondance.

Mme P. Nicard remercie la Société des sentiments de condoléance qui lui ont été transmis à l'occasion de la perte qu'elle vient d'éprouver.

Travaux.

M. Roman, associé correspondant national, présente une fibule trouvée dans la vallée de Barcelonnette (Basses-Alpes); la forme est celle d'objets semblables trouvés dans la même vallée, mais celle-ci présente cette particularité que l'ardillon offre un appendice muni d'un anneau auquel devaient être suspendus un ou plusieurs objets qui n'ont pas été retrouvés dans les fouilles. (Voy. p. 112.)

M. Flouest, membre résidant, fait remarquer que cette forme de fibule est spéciale à la vallée de l'Ubaye, près de Barcelonnette. M. Chantre a reproduit des fibules semblables dans son ouvrage sur *L'âge du bronze dans la vallée du Rhône;* sur l'un des exemplaires on voit la chaînette qui servait à suspendre les amulettes.

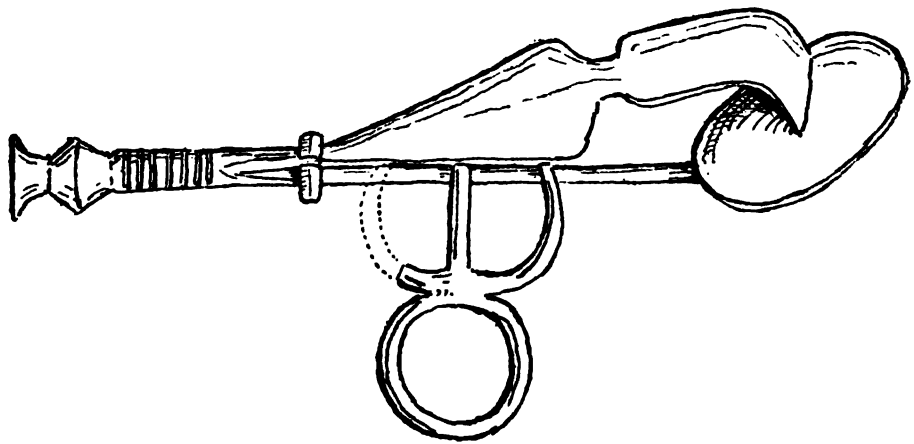

Fibule trouvée dans les Basses-Alpes.

M. Gaidoz, membre résidant, fait la communication suivante :

« Les statuettes en bronze représentant le dieu gaulois dont le maillet est l'emblème caractéristique sont fréquentes. Les statues en pierre sont rares et l'on n'en connaît encore qu'une seule, celle d'Escles (Vosges), conservée aujourd'hui au Musée d'Épinal : encore n'est-elle pas de grandeur naturelle. Ce contraste s'explique aisément par la destruction ou la mutilation systématique des monuments de la religion gallo-romaine opérée par les chrétiens triomphants. Les statues en pierre, comme les autres monuments de dimensions analogues, se trouvaient dans des lieux consacrés et ne pouvaient se dissimuler. Il en fut autrement des statuettes de bronze, le plus souvent de petit format; elles pouvaient aisément s'enfouir dans des cachettes ou rester inaperçues chez les particuliers qui les entouraient d'un culte domestique.

« Au courant du XVIII[e] siècle, on a déblayé les ruines de l'ancienne ville de Scarponne, aujourd'hui dans la commune de Dieulouard (Meurthe-et-Moselle). « Le plus vaste de ces « temples, dit Beaulieu[1], n'avait qu'environ huit à neuf « mètres de haut, ainsi qu'on peut en juger par un chapi- « teau et une portion de frise. »

Et Beaulieu ajoute : « On a trouvé dans les décombres de « l'édifice une statue très mutilée, et l'on ne saurait douter « que ce ne soit celle du dieu qu'on y adorait. Elle a sur les « épaules une chlamyde ornée à son extrémité d'un gland « qui retombe sur la cuisse. Le bras droit est étendu, et dans « la main gauche on croit distinguer un vase. Cette statue, à « laquelle manquent la tête et les jambes, a 1[m]33 de hauteur. « Le P. Lebonnetier croit qu'elle représentait Bacchus. »

« L'attitude et le *poculum* de la main gauche nous rendent aisée la restitution du monument. Le bras droit étendu tenait le maillet; ce qu'on a pris pour une chlamyde est une peau d'animal dont la queue retombe sur la cuisse : on a en effet plusieurs représentations de ce dieu où il n'a plus le

1. Beaulieu, *Archéologie de la Lorraine*. Paris, 1843, t. II, p. 126-127.

costume gaulois, mais où on l'a revêtu de la peau de lion, comme un Hercule classique, ou d'une peau de loup. Les dimensions du torse, seul conservé, indiquent une statue plus grande que nature. Le monument était donc d'importance[1]. Le débris qu'a décrit Beaulieu existe-t-il encore à Scarponne ou à Nancy? »

M. Bapst, membre résidant, entretient la Compagnie des fêtes et réjouissances qui accompagnaient les entrées royales dans la ville de Paris.

« La première dont on ait connaissance est celle de Philippe le Bel, en 1313 : on ne sait pas en quelle circonstance elle eut lieu, mais ce ne fut pas à la suite de son couronnement. Les chroniqueurs rapportent que la rue Saint-Denis était ornée de tableaux vivants, représentant la vie de Jésus-Christ et des scènes tirées du *Roman du renard;* ces dernières alternaient avec les précédentes.

« Froissart donne des détails sur l'entrée d'Isabeau de Bavière, en 1389 : elle y parut portée sur une litière. Le roi Charles VI n'était pas dans le cortège, mais parcourait à cheval, avec un compagnon en croupe, les rangs du peuple afin d'entendre les réflexions de chacun. A la porte Saint-Denis le paradis était représenté et des chœurs entonnaient

1. Après avoir rédigé cette note, nous trouvons, dans un ancien volume de nos *Mémoires*, t. VIII (1829), p. 190, une description du même monument tirée des papiers du P. Lebonnetier, dernier curé et prieur de Scarponne, au siècle dernier. Elle est plus détaillée, mais ses détails rendent moins facile à accepter le rapprochement que nous avons proposé. Beaulieu parle en homme qui a vu le monument, et son témoignage nous paraît meilleur que les notes posthumes du P. Lebonnetier; nous citons pourtant celles-ci :

« *Statue de Bacchus.* Cette statue en pierre, demi-relief, est aujourd'hui attachée au clocher du côté du nord. Elle avait la tête et les pieds emportés, mais de vieille date. Le reste du corps est presque tout nu : il n'est couvert que par une toge fort étroite qui lui passe de droite à gauche sur le bras, d'où elle pend jusqu'à la cuisse, avec un gland de chêne au bas de la pointe. Au côté gauche est figuré un chêne, que l'on reconnaît à la forme de ses feuilles. L'idole tient le bras droit étendu; de la main gauche elle tient une bouteille dont on voit découler une espèce de liqueur. Cette figure, ainsi privée de la tête et des pieds, a environ quatre pieds de hauteur. »

des chants. Le long de la rue Saint-Denis on pouvait voir la représentation d'un lit de justice. Sur un lit « gisait Madame sainte Anne » : on vit sortir un cerf poursuivi par un lion et par un aigle et une bande de jeunes filles accouraient pour le défendre. Sur un énorme tréteau se livrait un combat; enfin, en sortant de Notre-Dame, on put jouir de la vue d'un combat naval sur la Seine, où un grand vaisseau ennemi fut capturé par deux petits navires français. Comme événement curieux, on cite aussi un acrobate génois, qui, deux cierges dans les mains, descendit du haut des tours de Notre-Dame sur une corde tendue.

« A l'époque de la domination anglaise, au moment où le traité de Troyes avait cédé tout le nord de la France, le duc de Bedford, gouverneur de Paris, semble avoir voulu, par des représentations théâtrales, redonner un peu de vie à la capitale, qui était dans un tel état d'abandon qu'en 1420 les loups pénétraient jusqu'au centre de la ville. A l'entrée de Charles V et d'Henri VI, on imagina un nouvel amusement : au lieu des tréteaux séparés portant les tableaux de la vie de Jésus-Christ, on vit un seul tréteau avec des tableaux juxtaposés, telle que la vie de Jésus-Christ est représentée à Notre-Dame.

« En 1424, le duc de Beaufort fit venir des acrobates, établit le jeu des *aveugles et du pourceau;* à la fête de saint Leu, la municipalité inventa le jeu du *mât de cocagne.*

« Charles VII fait à son tour son entrée solennelle : à la porte Saint-Denis, une inscription lui souhaite la bienvenue. Les tableaux de la vie de Jésus-Christ diminuent d'importance, mais les allégories augmentent.

« Le chroniqueur, Jean de Troyes, fournit les détails sur l'entrée de Louis XI, qui parut sur un beau cheval : ses vêtements magnifiques étaient de satin blanc. A l'entrée de la ville, des *sirènes*, fort peu vêtues, lui adressent un compliment. Près du Petit-Châtelet, sur un théâtre *en forme de lys*, on voit la délivrance de la bastille de Dieppe.

« Nous ne sommes pas habitués à voir le roi Louis XI sous cet aspect brillant et séducteur.

« Les entrées suivantes ne fournissent pas de détails nouveaux.

« Les feuillets détachés d'un petit volume de la Bibliothèque nationale présentent des dessins qui se rapportent à l'entrée de François Ier, en 1515. On y voit que des flambeaux sont allumés en plein jour : un arc de triomphe, orné de statues allégoriques, s'élève à la porte Saint-Denis. Les murs de la rue sont décorés de tableaux représentant les rois de l'antiquité : David, Salomon, etc. Une fanfare fait retentir les airs de ses accords ; plus loin c'est Esther et Assuérus. Sur un théâtre en forme de reliquaire ou de ciboire dont on aurait ouvert la panse, on voit saint Louis rendant la justice et Romulus fondant le Sénat romain. Ensuite ce sont des automates de grandeur naturelle dansant un ballet. Des ouvriers, avec leurs instruments de travail, représentent les différentes corporations : enfin le combat traditionnel sur la Seine termine la fête.

« Il est à remarquer que les costumes des différents acteurs étaient accommodés au goût du jour sans aucune recherche de la vérité du pays et du milieu : les ouvriers eux-mêmes étaient habillés comme des seigneurs. Aussi l'école réaliste actuelle ne devra-t-elle pas chercher un argument en sa faveur dans ces sortes de représentations.

« Avec François Ier se termine la liste des entrées royales à Paris qui aient laissé des traces. Les entrées en province prennent ensuite une grande extension. On peut citer celle de Henri II à Lyon, à Rouen ; cette dernière est mentionnée dans un manuscrit de la bibliothèque de Rouen. Les plus grands artistes ont travaillé à la décoration de ces entrées provinciales, tandis que pour Paris rien n'est encore venu révéler les noms de ceux qui y ont collaboré. »

A propos de l'entrée de Louis XI, M. Durrieu, membre résidant, fait remarquer que ce roi n'a pas toujours été représenté avec l'aspect misérable que lui ont prêté les écrivains de l'école romantique, et il rappelle la belle miniature de Jean Fouquet sur laquelle Louis XI apparaît dans la force de l'âge, avec une expression de grandeur et de majesté.

Il est donné lecture d'un rapport dans lequel M. l'abbé Fourot, associé correspondant national à Saint-Dizier, rend

compte des fouilles exécutées au cimetière et à l'oppidum du Châtelet, sur le coteau de Fontaines (Haute-Marne), de 1887 à 1890. M. Fourot signale les recherches faites par MM. Paul et Regis Colson, qui, en explorant de nouveau les maisons incomplètement fouillées, il y a 120 ans, par l'abbé Phulpin, ont réuni un certain nombre d'objets curieux en métal et en os, des bagues, des pierres gravées, des monnaies gauloises et romaines.

M. Rey, membre résidant, présente une statuette égyptienne en pierre calcaire, d'un art assez grossier, pouvant remonter jusqu'à la treizième dynastie.

M. de Rougé, dans l'inscription gravée sur le côté, déchiffre le nom du personnage, *Sebekhotep*, à la mémoire de qui *Neferu*, sa sœur, aurait consacré ce petit monument.

Séance du 25 Mars.

Présidence de M. E. Corroyer, président.

Ouvrages offerts :

Analecta Bollandiana, t. X, fasc. 1, 1891, in-8°.

Annuaire de la Société française de numismatique, janvier-février 1891, in-8°.

Atti della R. Accademia dei Lincei, 4e série, t. VII, fasc. 5, 1891, in-8°.

— *della R. Accademia delle scienze di Torino*, t. XXV, livr. 15; t. XXVI, livr. 4 et 5, 1891, in-8°.

Bulletin de numismatique, mars 1891, 2e livr., in-8°.

Inventaire général des œuvres d'art appartenant à la ville de Paris; édifices civils, t. II, 1889, in-8°.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, t. XXI, fasc. 1, 1890, in-8°.

Memorie della R. Accademia delle scienze di Torino, 2e série, t. XL, 1890, in-4°.

Revue historique et archéologique du Maine, t. XXVIII, 1890, in-8°.

Du Chatellier (Paul). *De quelques cachettes découvertes dans le Finistère* (extrait de l'*Anthropologie*), 1891, in-8°.

Raunié (Ém.). *Épitaphier du vieux Paris* (extrait de l'*Histoire générale de Paris*), t. I, 1890, in-4°.

Rizzi (G.-B.). *Osservazioni metereologiche fatte nell' anno 1890 all' osservatorio della R. Universita di Torino*, 1891, in-8°.

Correspondance.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique annonçant la réunion du Congrès des Sociétés savantes pour les 20, 21 et 22 mai.

Travaux.

M. Babelon, membre résidant, lit un mémoire sur Demonicus, roi de Citium dans l'île de Cypre. Ce travail, qui a principalement pour base les monnaies cypriotes, aboutit aux conclusions suivantes : il n'y a pas de monnaies de Demonicus à légendes cypriotes, et c'est à tort qu'on a voulu lire le nom de ce prince en écriture cypriote sur des monnaies du Musée Britannique et du Musée de Berlin. Les types et les légendes phéniciennes et grecques des monnaies de Demonicus indiquent à la fois que ce roi avait une origine athénienne et qu'il régnait à Citium. Il n'a pu régner sur cette ville que sous la suzeraineté d'Evagoras Ier, roi de Salamine, alors que ce dernier, ayant chassé les Perses, possédait toute l'île, c'est-à-dire entre 394 et 385. Quand les Perses victorieux rentrèrent à Citium en 385, ils rétablirent l'ancienne dynastie phénicienne dans la personne de Baalram. Demonicus est dit, par Isocrate, fils d'Hipponicus; M. Babelon établit que cet Hipponicus était l'athénien Hipponicus IV, de la famille de Callias, qui possédait héréditairement la charge de daduque aux mystères d'Eleusis. Isocrate était allié par le sang à cet Hipponicus, dont il s'honore d'avoir été l'ami.

M. Ch. Ravaisson-Mollien, membre résidant, présente deux chaussures antiques récemment acquises par le Musée du Louvre : elles se composent de semelles de bois doublées

d'une lame de métal; une charnière encore existante les rendait articulées, et permettait au pied de se plier dans la marche : elles ont été trouvées à Érétrie, dans l'île d'Eubée. En étudiant les manuscrits de Léonard de Vinci, M. Ravaisson a découvert un passage dans lequel précisément Léonard conseillait une chaussure identique pour les combats maritimes : le rapprochement est intéressant à signaler.

La communication de M. Ravaisson est renvoyée à la Commission des impressions pour être insérée, avec les dessins de ces monuments, dans le volume des *Mémoires*.

Séance du 8 Avril.

Présidence de M. E. Corroyer, président.

Ouvrages offerts :

A Magyar történeti ötvösmü-Kiállitás lajstroma. Budapest, 1884, gr. in-8°.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. XLV; 4e série, t. V. Anvers, 1889, in-8°.

Archivio storico lombardo, série 2, t. VIII, fasc. 1. 1891, in-8°.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, février 1891. Mulhouse, in-8°.

Könyvkiállitási Emlek kiadja az orsfágos magyar iparmüvészeti Museum. Budapest, 1882, in-8°.

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift, février-mars 1891, in-8°.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, t. XIV, 2e partie. Beauvais, 1890, in-8°.

Viestnik hrvatskoga arkeologičkoga Družtva, t. XIII, fasc. 2. 1891, in-8°.

Hœrnes (Dr Maurice). *Hallstatt en Autriche, sa nécropole et sa civilisation.* In-8°.

— *La paleoethnologie en Autriche-Hongrie.* Paris, in-8°.

Legendre. *Nantes à l'époque gallo-romaine, d'après les découvertes faites à la porte Saint-Pierre.* Nantes, 1891, in-4°.

Radisics Jenö. *Orsz magyar iparmüvészeti Museum; Képes Kalaux a gyüjtenényekben.* Budapest, 1885, in-8°.

— *Orsz magyar iparmüvészeti Museum; Képes lajstroma az országos magyar iparmüvészeti Museum galvanoplastikai Másolatainak.* Budapest, in-8°.

Witte (Alphonse de). *Doubles gros Botdragers d'Adolphe III de la Marck, comte de Clèves.* Bruxelles, 1891, in-8°.

M. le baron de Baye, membre résidant, fait hommage à la Compagnie, au nom de M. Radisics, directeur du Musée des arts industriels de Budapest, de différents catalogues, et au nom de MM. J. Szombathy et Dr Hœrnes, attachés à la direction du Musée d'antiquités de Vienne, section préhistorique, d'un certain nombre de brochures.

Correspondance.

Le secrétaire donne de nouveau lecture de la lettre de M. le ministre de l'instruction publique, invitant la Société à prendre part aux travaux du Congrès des Sociétés savantes, fixé aux 20, 21 et 22 mai.

M. le baron A. de Beaucorps, associé correspondant, est désigné, sur sa demande, parmi les délégués de la Société à ce congrès.

Travaux.

M. A. de Barthélemy, membre honoraire, lit un rapport favorable sur la candidature de Mme la comtesse Ouvaroff au titre d'associé correspondant étranger. On procède au vote, et Mme la comtesse Ouvaroff, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, est inscrite au nombre des associés correspondants étrangers, à Moscou.

M. Flouest, membre résidant, lit un rapport favorable sur les candidatures de M. Arthur John Evans et du général Pitt-Rivers au titre d'associé correspondant étranger. On

procède au vote, et M. Arthur John Evans et le général Pitt-Rivers, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, sont proclamés associés correspondants étrangers en Angleterre.

M. Mowat, membre résidant, lit un rapport favorable sur la candidature de M. Ermanno Ferrero au titre d'associé correspondant étranger. On procède au vote, et M. Ermanno Ferrero, membre de l'Académie royale des sciences de Turin, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant étranger à Turin.

M. Heuzey, membre résidant, lit une note sur les *Groupes équestres de la Gaule*. Le prototype mythologique de cette représentation est certainement tiré du mythe grec de la Gigantomachie. La forme anguipède est une de celles que les anciens donnèrent aux Géants, fils de la Terre. Or, sur une amphore de Milo, au Louvre, qui représente le combat des dieux contre les Géants, il y a un dieu cavalier : c'est Neptune, sous la forme éminemment grecque du Neptune Équestre, frappant de son trident le Géant qui lui est opposé.

Le Neptune Équestre se trouve former un pendant tout naturel à la déesse équestre des Gaulois, *Epona*, protectrice des chevaux : elle présente elle-même des analogies profondes avec une déesse grecque, qui était la parèdre du *Poseidon Hippios*, la *Déméter Hippia*, déesse des pâturages et des haras arcadiens et thessaliens.

Il y aurait donc à rechercher si le fameux groupe, tant de fois répété, qui a exercé la sagacité de nos archéologues comme M. Prost et, plus récemment, M. Trévédy, ne pourrait pas être en rapport avec les courses équestres, ou tout au moins avec l'élevage des chevaux et les anciennes stations de cavalerie en Gaule.

M. Prost, membre résidant, fait remarquer que l'origine probablement grecque des groupes anguipèdes de la Gaule a déjà été signalée par M. Wagner, de Carlsruhe. Cet auteur n'a pas, comme Heuzey, désigné un monument existant qui pût servir de terme de comparaison, mais il a cité un pas-

sage de Pausanias, dans lequel est décrit un groupe ornant une place d'Athènes et représentant Neptune à cheval terrassant un anguipède.

Neptune équestre sur une amphore de Milo.

Nous reproduisons ci-dessus, d'après le vase de Milo, la figure que M. Heuzey rapproche du groupe gallo-romain.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, fait la communication suivante sur une inscription de Bénévent :

« En l'année 1820, l'archéologue Carlo Fea, commissaire des antiquités de Rome, publiait dans son livre intitulé : *Fragments des fastes consulaires et triomphaux*[1], sous le n° 46, une importante inscription, dont il indiquait ainsi l'histoire et la provenance :

« Nel 1810 ebbi in mano l'originale in bronzo, alto e largo « circa un palmo, e ne feci formare un calco in gesso. Mi « fu detto, che proveniva da Benevento, e andava a Parigi. « Appartiene all' anno 1010 di Roma, e 257 volgare. »

« Ainsi l'inscription provenait de Bénévent et avait été envoyée à Paris.

« Borghesi vit aussi cette inscription et approuva la lecture de Fea sauf sur un point d'ailleurs sans importance. C'est cette lecture qui a été insérée par M. Th. Mommsen dans son *Recueil des inscriptions romaines du royaume de Naples*[2], et reproduite dans le t. IX du *Corpus latin*[3].

« Depuis quatre-vingts ans, personne n'avait pu retrouver cette plaque de bronze qui semblait définitivement perdue. M. R. Mowat, au moment où il établissait la liste des monuments datés de Valérien et de Gallien, s'appuyant sur l'indication donnée par Fea, la rechercha au Musée du Louvre et au Cabinet des médailles. Ses recherches furent vaines, ainsi que le prouve une note de son mémoire[4].

« Il y a quelques semaines, je reçus de mon savant confrère et ami, Léon Palustre, un estampage accompagné d'une demande de renseignements. Il désirait savoir si l'inscription dont il m'adressait l'empreinte était connue. Elle était gravée, disait-il, sur une plaque de bronze. Je n'eus pas de peine à reconnaître l'inscription de Bénévent, que tout le monde considérait comme perdue, et j'appris bientôt que M. Palustre

1. *Frammenti di fasti consolari e trionfali ultimamente scoperti nel foro romano e altrove.* Roma, 1820, in-4°.
2. N. 1524.
3. N. 1681.
4. *Trésor de Monaco; notice d'un médaillon inédit de Gallien et de huit monnaies romaines en or*, p. 28, note 1.

l'avait découverte au château de Valençay, dans un petit cabinet attenant à la bibliothèque, derrière d'autres objets sans valeur.

« La présence d'un monument antique provenant de Bénévent s'explique tout naturellement à Valençay. Talleyrand avait reçu, le 5 juin 1806, à titre de fief impérial, la principauté de Bénévent, distraite des États pontificaux. Il est probable qu'en 1810 les notables de Bénévent lui offrirent cette plaque; c'est alors qu'elle passa sans doute par Rome pour être dirigée sur Paris. Talleyrand la fit porter à son château de Valençay et, absorbé par d'autres soins plus importants, ne s'en occupa plus. Aucun des nombreux visiteurs de Valençay n'a jamais remarqué ni signalé ce bronze d'aspect maussade; il était réservé à M. L. Palustre de donner une nouvelle preuve de sa perspicacité en rendant à la lumière et à la science ce précieux monument.

« Ce qui nous autorise à supposer que les habitants de Bénévent ont offert cette plaque de bronze à Talleyrand, c'est qu'elle contient précisément un décret de *patronage* rendu par un des collèges de la ville antique, celui des *cultores dei Herculis*. Il semble assez naturel de penser que, par un sentiment de flatterie délicate à l'adresse du nouveau prince, les habitants de Bénévent eurent l'idée bien italienne de lui présenter cette *tabula patronatus* récemment découverte. Je ne sais si Talleyrand fut très touché d'une pareille attention et d'un hommage aussi archéologique; il avait alors beaucoup d'autres préoccupations. Il ne paraît pas en avoir été autrement ému, car la petite plaque resta, presque un siècle, cachée de nouveau à tous les regards, oubliée dans un coin de la bibliothèque de Valençay.

« Cette plaque de bronze appartient aujourd'hui au duc de Valençay, petit-neveu de Talleyrand et propriétaire actuel du château de Valençay.

« Il est important d'en republier le texte, la copie de Fea étant inexacte sur deux ou trois points, notamment aux lignes 16 et 17.

IMPP ꝺ LICINIO VALERIANO ꝺ
AVC IIII LICINIO ꝺ GALLIENO ꝺ AVG III
COS ꝺ IDIBVS ꝺ MARTIS ꝺ
QVOD ꝺ COEPTVM ꝺ STVDI IVVENVM ꝺ
CVLTORVM ꝺ DEI ꝺ HERCVLIS · MAIORES
RETVLERVNT PATRONVM COOPTANDVM
PLVS SPERAMVS BENEFICIA VBERIORA
POSSE CONSEQVITVROS CVIVS IN PRAETE
RITO SVMMA DIGNATIONEM SENSIMVS ET IDE
O COOPTAMVS RVTILIVM VIATOREM PA
TRONVM CVM IIS QVI INFRA · S·S · NONIVM GRA
TILIANVM C V ET EGNATIVM SATTIANVM · C · V
PLEROSQVE SPLENDIDOS EQVITES ROMANOS
ET CONCVRIALES EIVSDEM VIATORIS QVI NOS
DIGNATIONI SVA ET MERITA PROVOCAVIt
CVI OFFERRI PER NVMISIVM NVMISIA
NVM AI//K ET ꝺ MAIORES eORVM

Imp(eratoribus) Licinio Valeriano Aug(usto) IIII, Licinio Gallieno Aug(usto) III co(n)s(ulibus), idibus Martis.

Quod coeptum studi(i) juvenum cultorum dei Herculis majores retulerunt patronum cooptandum [Rutilium Viatorem] : plus speramus beneficia uberiora posse (sic) *consequituros, cujus in praeterito summa(m) dignationem sensimus, et ideo cooptamus Rutilium Viatorem patronum cum iis qui infrà s(cripti) s(unt) Nonium Gratilianum c(larissimum) v(irum) et Egnatium Sattianum c(larissimum) v(irum) [et] plerosque splendidos equites romanos et concuriales ejusdem Viatoris qui nos dignationi* (sic) *sua et merita* (sic) *provocavi[t]. Cui offerri per Numisium Numisianum a..... et majores eorum.*

« Le mot incertain qui suit le nom de Numisius Numisianus à la 17e ligne se rapporte certainement à l'un des membres ou des dignitaires du collège; peut-être *ark(arium)* ou *avum*[1].

1. Cf. *Corpus*, IX, 1684, *ab avo et majoribus collegii*.

« Cette plaque affecte la forme d'une stèle à fronton triangulaire; elle est percée d'un trou rond de suspension dans l'angle supérieur. Elle mesure en hauteur 0m32; sa largeur est de 0m275. Les caractères sont mal gravés; ceux de la première ligne sont plus grands que les autres; *les neuf premiers de la neuvième ligne sont plus petits.*

« A une époque difficile à préciser, mais probablement antérieure à 1810, on a fait, avec une pointe légère, des corrections sur certaines lettres :

« 1re ligne, IMPP est devenu IMRP.

« 2e ligne, AVG $\overline{IIII}$ est devenu AVG $\overline{III}$ P.

« 8e ligne, POSSE est devenu POSTSE.

« 14e ligne, QVI NOS est devenu QVE NOS.

« 16e ligne, CVI est devenu IIVN.

« A la 17e ligne, les quatre premières lettres sont certaines; les trois lettres qui suivent sont absolument incertaines.

« Il nous a paru nécessaire de publier cette nouvelle copie qui diffère sur plusieurs points de celles de Fea et de Borghesi.

« Il nous reste à exprimer un vœu, celui de voir bientôt cette petite plaque romaine, dont la présence en France semble se rattacher à un fait de notre histoire contemporaine, prendre place dans les vitrines d'un de nos grands Musées; elle y perpétuerait le souvenir de la principauté française de Bénévent; elle y figurerait en même temps comme un témoignage de la générosité des héritiers de Talleyrand.

« M. le duc de Valençay peut être certain que cet intéressant monument recevrait au Louvre un accueil digne de tous les souvenirs antiques ou modernes qu'il peut rappeler et qu'on lui réserverait, dans la salle des bronzes, une place où les nombreux admirateurs de Talleyrand pourraient le vénérer et où les épigraphistes seraient à même de l'étudier à leur aise. »

M. Durrieu, membre résidant, présente une petite peinture sur bois, en forme de diptyque, qui vient d'être acquise à la vente de la collection Chazaud, pour le Musée du

Louvre. Les volets de ce diptyque sont peints des deux côtés. A l'extérieur ils sont décorés, sur un fond bleu fleurdelysé, d'une tige de lys au naturel, autour de laquelle s'enroule une banderole portant la devise : *Ditat servata fides*. Ouverts, ils montrent, en regard l'un de l'autre, les portraits en buste du bon roi René et de sa seconde femme Jeanne de Laval. Ce diptyque, avant d'entrer dans la collection Chazaud, appartenait à l'ancienne famille des Matheron, d'Aix. Suivant une tradition constante, dont on n'a nulle raison de suspecter l'authenticité, il avait été donné par René lui-même à un ancêtre de cette famille, Jean de Matheron, maître des comptes à la cour de Provence, que le bon roi traitait de compère.

M. Durrieu indique les rapprochements que l'on peut faire pour cette peinture, d'une part, avec les volets du « Buisson ardent » de la cathédrale d'Aix, dont l'auteur est certainement Nicolas Froment, et, d'autre part, avec le tableau du Musée des Offices, qui porte en toutes lettres la signature de ce même maître. Les analogies entre ces différentes œuvres sont assez frappantes pour que l'on soit en droit de pouvoir, avec une très grande vraisemblance, attribuer également à Froment l'exécution du diptyque des Matheron acquis pour le Musée du Louvre.

M. Mowat, membre résidant, communique, de la part de M. Feuardent, un beau médaillon d'or inédit. Il est orné d'une monture à bélière de suspension, montrant, d'un côté, l'effigie d'Alexandre le Grand, de l'autre, le type de Pallas Nicéphore assise, avec une légende au nom de ce roi. Il le compare aux célèbres médaillons du trésor de Tarse et démontre qu'il a été porté au cou comme une de ces amulettes à l'image vénérée d'Alexandre, dont saint Jean Chrysostôme condamnait l'usage parmi les chrétiens de son temps.

Séance du 15 Avril.

Présidence de M. Corroyer, président.

Ouvrages offerts :

Academischer Vereindeutscher historiker in Wien; Bericht über das I Vereinsjahr. Vienne, 1890, in-8°.

A magyar történeti otvösmu-kiállitás lajstroma. Budapest, 1884, gr. in-8°.

Annual report of the curator of the Museum of american archaeology, t. I, fasc. 1. Philadelphie, 1890, in-8°.

Archivio storico Lombardo, série II, t. XVIII, fasc. 1. Milan, 1891, in-8°.

Bulletin trimestriel de la Société de Borda; Dax (Landes), 16e année, janvier-mars 1891. Dax, in-8°.

Bullettino di archeologia cristiana del com. G. B. de Rossi, série V, ann. I. Rome, 1890, in-8°.

Drevnosti vostotsie. Trudi vostotsnio kommissie Imp. Moskovskago archeol. obtchestva, t. I, fasc. 2. Moskva, 1891, gr. in-4°.

Könyvkiàllitási emlék kiadja az országos magyar iparmüvészeti Museum. Budapest, 1882, gr. in-8°.

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für geschichte und Kunst, Xe année, nos 2 et 3, février-mars. Trèves, 1891, in-8°.

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, 3e série, t. XVIII. Nancy, 1890, in-8°.

Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes, 4e série, t. I, 2e livr., t. XI de la collection. Saintes, 1891, in-8°.

Revista de sciencias naturaes e sociaes, t. II, no 5. Porto, 1891, in-8°.

Viestnik hrvatskoga arkeologickoga Drustva, t. XIII, fasc. 2. Zagrebu, 1891, in-8°.

Dancoisne. *Tessères romaines de plomb.* Bruxelles, 1891, in-8°.

Dungel et Josef Szombathy (Dr Adalbert). *Die Tumuli von Gemeinlebarn*. In-4°.

Fraknoï-Vilmos. *Mátyás király élete*. Budapest, 1890, in-8°.

Hochstetter (F. von). *Die neuesten Græberfunde von Watsch und St Margarethen in Krain und der Culturkreis der Hallstätter Periode*. Vienne, 1883, in-4°.

Hœrnes (Dr Moriz). *Alte Græber in Bosnien und der Herzegovina*. Vienne, 1883, in-4°.

— *Ausgrabungen auf der Gurina*. Vienne, 1888, in-8°.

— *Ausgrabungen auf der Gurina bei Dellach im Gailthale*. Vienne, 1886, in-8°.

— *Das Heroon von Gjölbaschi (Lycien)*. Vienne (s. d.), in-8°.

— *Die diesjæhrigen Ausgrabungen auf dem « Grad » von St Michael bei Adelsberg in Krain*. Vienne, 1887, in-8°.

— *Die Græberfelder an der Walburg von St Michael bei Adelsberg in Krain*. In-4°.

— *Die Præhistorie in Œsterreich*, 1er, 2e et 3e fasc. Vienne (s. d.), in-4°.

— *Funde aus Griechenland*. Vienne, 1885, in-8°.

— *Grabhügel funde von Glasinac in Bosnien*. In-4°.

— *Holzgeræthe und Holzbau in Bosnien*. Vienne (s. d.), in-4°.

— *La Tène-Funde in Niederösterreich*. Vienne, 1889, in-4°.

— *Schliemanns Troja und sein Angreifer*. Vienne, (s. d.), in-8°.

— *Ueber Das homerische Epos aus Denkmælern erlæutert, von W. Helbig*. Vienne, 1885, in-8°.

— *Ueber die Herkunft der gerippten Cisten im « Hallstættter Culturkreis. »* Vienne, 1886, in-8°.

— *Ueber die vorjæhrigen Funde in Gurina*. Vienne, 1886, in-8°.

— *Ueber ein Ungriechisches Denkmal von der Insel Lemnos*. Vienne, 1885, in-8°.

— *Ueber Schliemann's « Tiryns. »* Vienne, 1886, in-8°.

— *Zur Frage der æltesten Beziehungen zwischen Mittel-und Süd-Europa*. Vienne, 1888, in-8°.

Radimsky et J. Szombathy. *Urgeschichtliche Forschungen in der Umgegend von Wies in Mittel-Steiermark*. Vienne, 1891, in-8°.

Radisics Jenő. *Képes kalauz a gyüjtemènyekben.* Budapest, 1885, gr. in-8°.

— *Képes lajstroma az országos magyar iparmüvészeti Museum galvanoplastikai másolatainak.* Budapest (s. d.), gr. in-8°.

Récamier (Étienne). *Les députés des communes du Bugey en* 1789 *et en* 1876. Paris, 1876, in-8°.

— *Recherches sur la responsabilité du fait d'autrui.* Paris, 1859, in-8°.

J. Szombathy. *Anthropologische Versammlung in Klagenfurt,* 19-21 août 1885. Vienne, in-8°.

— *Ausgrabungen am Salzberg bei Hallstatt.* Vienne, 1888, in-4°.

— *Bemerkungen über die technik præhistorischer Thongefässe.* Vienne, 1885, in-8°.

— *Bericht über einen Ausflug in die Gegend von Pilsen-und über Versuchsgrabungen bei Kron-Poritschen.* Vienne, 1888, in-8°.

— *Depotfund bei Ungarisch-Brod in Mæhren.* Vienne, 1884, in-8°.

— *Die Hœhlen und ihre Erforschung.* Vienne, 1883, in-8°.

— *Drei eigenthümliche Bronzeschwerter.* Vienne, 1888, in-8°.

— *Drei Flachbeile von Unterthemenau bei Lundenburg in Mæhren.* Vienne, 1883, in-12.

— *Drei Jadeitbeilchen und einen serpentinhammer von Zala Apáthi (Ungarn).* Vienne, 1888, in-8°.

— *Eine palæolithische Fundstætte im Læss bei Willendorf in Niederœsterreich.* Vienne, 1884, in-8°.

— *Fundstücke aus Græbern bei Ktein-Hadersdorf in Niederœsterreich.* Vienne, 1888, in-8°.

— *Fund von Bronzeringgeld.* Vienne, 1885, in-8°.

— *Grabfunde von Kunewald in Mæhren.* Vienne, 1884, in-8°.

— *Moderne Fibeln aus dem Gebiete der Südost-Alpen.* Vienne, 1888, in-8°.

— *Nekropole von Santa Lucia im Küstenlande.* Vienne, 1887, in-8°.

— *Præhistorische Gegenstande von den Canarischen Inseln.* Vienne, 1883, in-8°.

J. Szombathy. *Uber Ausgrabungen in den mæhrischen Hœhlen im Iahre* 1881. Vienne, 1882, in-8°.

— *Untersuchung der Tumuli in der Umgegend von Wies in Steiermark.* Vienne, 1882, in-8°.

M. le baron de Baye, membre résidant, fait hommage à la Société, de la part de Mgr Fraknoï-Vilmos, évêque d'Arbe, en Hongrie, d'un beau volume relié et rempli d'intéressantes illustrations, consacré par ce prélat au récit de la vie de Mathias Corvin.

Correspondance.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Étienne Récamier, présenté par MM. Prost et Flouest, sollicite le titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. A. de Barthélemy, Héron de Villefosse et Babelon pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

La Société déclare libre la place de membre résidant, demeurée vacante par suite de la mort du regretté M. Pol Nicard, et fixe au mercredi 6 mai l'élection d'un nouveau membre.

M. A. de Barthélemy, membre honoraire, annonce à la Société le décès de deux de ses associés correspondants : M. le marquis de Gourjault, habitant le département des Ardennes, et le Révérend Samuel Savage Lewis, fellow et conservateur de la bibliothèque de Corpus Christi College à Cambridge.

M. le baron de Baye, membre résidant, présente à la Société, de la part de M. le professeur Nicolas Soultanoff, de Saint-Pétersbourg, un manuscrit paraissant remonter à la fin du xv^e^ siècle, enrichi de belles miniatures et relié aux armes des Séguier. Le savant architecte est heureux d'offrir

ce volume à la Société en bon souvenir de l'accueil qu'il a reçu d'elle. Ce manuscrit a pour titre : *Traité de morale sur la fortune*. Des remerciements seront adressés au donateur.

M. A. de Barthélemy, membre honoraire, présente à la Société, au nom de M. le colonel G. de la Noë, un travail sur la ferrure des chevaux dans l'antiquité, dont il est prié de donner prochainement lecture.

M. Prost, membre résidant, rappelle la communication faite par M. Heuzey à la précédente séance, sur l'origine du groupe du cavalier terrassant un géant anguipède, fréquemment reproduit en Gaule, à l'époque romaine; il énumère quelques-unes des nombreuses opinions émises à ce sujet et annonce qu'il en soumettra ultérieurement un résumé complet à l'appréciation de la Société.

M. G. Bapst, membre résidant, fait savoir qu'ayant obtenu de l'obligeance de M. le conservateur du département des estampes à la Bibliothèque nationale le décollage des feuilles supportant celles qu'il avait citées à une séance précédente, après d'autres auteurs, comme se rapportant à l'entrée de François Ier à Paris, en 1515, il a reconnu, par le texte imprimé derrière la gravure, que ces diverses pièces avaient été exécutées, en réalité, pour consacrer le souvenir d'une entrée de Charles-Quint à Gand. Une supercherie déjà ancienne, dont l'auteur est inconnu, avait, au moyen de certains grattages et de la superposition d'accessoires assez ingénieusement combinés, adapté à la personne du roi de France ce qui se rapportait à l'empereur d'Allemagne.

M. Saglio, membre résidant, présente à la Société un triptyque byzantin en ivoire, récemment acquis par le Musée du Louvre. Cet objet, qui provient de la collection Harbaville, d'Arras, a déjà été étudié par Ch. de Linas dans la *Revue de l'art chrétien* (janvier 1885); il le sera certainement encore, maintenant qu'il va être exposé dans la salle des ivoires du Louvre. M. Saglio se contente, pour le moment, de le faire

passer sous les yeux de ses confrères avant qu'il soit installé à sa place définitive.

Ni la description détaillée qu'a donnée Ch. de Linas du triptyque d'Harbaville ni même les photographies qui accompagnent son travail ne peuvent donner une idée suffisante de la beauté de cet ivoire, du style des figures, de la variété des physionomies, de la délicatesse et du fini de l'exécution. C'est bien une œuvre du x^e^ siècle, comme notre savant correspondant l'a démontré en l'examinant dans ses détails, c'est-à-dire une œuvre de la plus belle période de la renaissance byzantine; on peut dire de plus que ce n'est pas une production banale de l'industrie de cette époque, mais le chef-d'œuvre d'un maître ivoirier. Aucune collection n'en peut montrer un qui soit supérieur ni peut-être même aussi beau.

On y voit l'image du Christ entouré des principaux saints de l'Église grecque. Les charnières et le fermoir sont en argent.

M. Eugène Chatel, associé correspondant national, fait passer sous les yeux des membres présents à la séance une statuette en bronze, d'assez bon style, trouvée par M. l'abbé Guichard dans les ruines de l'antique « cité de Grozon, » près d'Arbois. Cette statuette, haute de douze à quinze centimètres, représente Hercule nu, jeune, porteur de sa massue et ayant la tête ceinte d'une bandelette.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, fait remarquer qu'un fragment d'inscription latine, publié dans le tome VI du *Corpus* latin sous le n° 12514, pourrait être ainsi complété, quant au gentilice :

dis MANIBVS
.. *mo*DIO · ASIATICO
.....VS · AQVILA
.....B · M · F
et SVIS

Il rappelle à ce propos le buste célèbre du médecin *M. Modius Asiaticus*, trouvé à Smyrne au siècle dernier, légué au Cabinet du Roi par le duc de Valentinois et con-

servé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (Chabouillet, *Catalogue*, n° 3304). Un autre exemplaire de ce buste qui ne paraît pas authentique est conservé à la Bibliothèque publique de Bâle (Mommsen, *Inscr. confœderationis Helveticae*, p. 116, n° 35).

Séance du 22 Avril.

Présidence de M. DE LASTEYRIE, vice-président.

Ouvrages offerts :

BAYE (baron J. DE). *De l'influence de l'art des Goths en Occident*. Paris, 1891, in-4°.

BEURLIER (l'abbé E.). *Le culte impérial, son histoire et son organisation*. Paris, 1891, in-8°.

LATYSCHEV (Basile). *Inscriptiones antiquae orae septentrionalis Ponti Euxini graecae et latinae*, t. II. Petropoli, 1890, in-4°.

Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, tome XII. Nice, 1890, in-8°.

Bulletin critique, XII° année, n° 8, 15 avril 1891. Paris, in-8°.

— *de la Société archéologique de Touraine*, t. VIII, 3° et 4° trimestre 1890. Tours, 1890, in-8°.

— *de la Société dunoise*, n° 88, avril 1891. Châteaudun, in-8°.

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, 2° série, t. XXI. Arras, 1890, in-8°.

Smithsonian report U. S. national museum, ann. 1888. Washington, 1890, in-8°.

M. Mowat, membre résidant, fait hommage à la Société, de la part de M. l'abbé Beurlier, associé correspondant national, d'un volume intitulé : *Le culte impérial, son histoire et son organisation depuis Auguste jusqu'à Justinien*. En l'état actuel de la science, c'est l'ouvrage le plus complet sur cette question intéressante.

M. le comte de Marsy, associé correspondant national, fait hommage de la reproduction d'un plan ancien de la ville de Compiègne.

Correspondance.

M. H. Ferrero écrit pour remercier la Compagnie de l'avoir nommé associé correspondant étranger.

Travaux.

M. Pierre Jacques, de Nancy, adresse à M. le Président, pour les communiquer à la Société des Antiquaires, les phototypies de deux miniatures, représentant une Adoration des Bergers et le portrait du duc de Guise, cardinal de Lorraine. Ces miniatures font partie de la collection de M. Pierre Jacques, qui attribue la première à Jehan Fouquet et la seconde à François Clouet.

M. Mowat, membre résidant, donne lecture d'une lettre de M. G. Tholin, associé correspondant à Agen, sur la découverte d'une tombe contenant des bijoux antiques :

« A deux kilomètres au sud-est de la ville de Penne (Lot-et-Garonne), sur les premières pentes qui, de la vallée du Boudouysson (70 mètres d'altitude), s'élèvent jusqu'au couronnement de la butte isolée de Castelgaillard (209 mètres d'altitude), on remarque une petite église romane aux murs épais, dont les trois absides, diversement orientées, rappellent le type des oratoires primitifs[1]. C'est Saint-Saturnin de Magnac, une église qui conserve son titre paroissial au milieu d'une population aujourd'hui bien réduite et bien dispersée.

« Elle n'a pas d'histoire, mais elle est assurément fort ancienne. Dans le cimetière qui l'avoisine, on a découvert depuis longtemps des tombes en pierre, en forme d'auge, avec un rétrécissement correspondant aux pieds des cadavres.

« Des vieillards se souviennent qu'on a exhumé du sol, sur ce point, les restes d'un soldat dont le casque, la cuirasse et les ossements étaient confondus avec les restes d'un squelette de cheval. De cette trouvaille, qui, sans doute, devait être intéressante, rien n'a été conservé.

1. Cette église a été décrite dans *Études sur l'architecture religieuse de l'Agenais* (in-8°, Agen-Paris, 1874, p. 132). J'ai cru devoir l'attribuer au XI^e^ siècle ou peut-être même au X^e^.

« En exécutant une tranchée pour une route, on vient de détruire les dernières tombes, — une vingtaine d'auges, — de la petite nécropole. Ces sépultures, autrefois violées, n'ont fourni aucun objet digne d'études, à part une seule qui s'est trouvée intacte. C'est la tombe d'une femme, dont le vêtement et la parure, d'un grand luxe, attestent le rang élevé et la fortune. Des tissus d'or entraient dans la confection de ses vêtements; les débris de fil de ce métal abondaient au milieu des poussières. Venu le dernier, après vingt autres, M. Dombrowski, conservateur du Musée d'Agen, en a recueilli, dans quelques pincées de rebuts, de quoi remplir un dé à coudre.

« Une épingle de tête, deux fibules, une bague et trois perles composaient la parure.

« L'épingle, qui mesure un peu plus de deux décimètres de longueur, est en argent plaqué de lames d'or sur un tiers de sa surface. Elle est ornée d'un renflement ou nœud polyèdre, dont les faces principales sont des losanges coupés par une croix de Saint-André, gravée, ou par deux barres en forme de V, avec des remplissages de petits traits. Les arêtes des losanges et des triangles sont striées. La netteté de toutes ces entailles accuse l'emploi du burin. Le revêtement d'or est complètement orné de filets délicats. Cette épingle, qui est une fort belle œuvre d'orfèvrerie, avait sans doute pour tête une boule d'or; on constate une brisure dans le haut.

« La bague, en or, a pour chaton un *aureus* de Tibère III (582-602), dont le relief est usé par le frottement. La monture de cette pièce, fort solide, est de la main d'un bon ouvrier.

« Les deux fibules, en or, sont pareilles et en forme d'étoile à huit pointes peu saillantes, car ces pointes sont constituées par les angles de deux carrés opposés l'un à l'autre. Toute la partie pleine se divise en compartiments cloisonnés avec des remplissages de verre coloré; au centre, une pièce plus forte, en cabochon, de forme carrée, est sertie dans un cadre métallique aux larges bordures. Le métal précieux a été si bien épargné dans la confection de ces bijoux que l'une des fibules, dégarnie des verres de remplissage, est d'une remarquable légèreté.

« Des trois perles ou fusaïoles, l'une, de la grosseur d'une cerise, est en pierre dure, une sorte de jade d'un blanc laiteux ; une autre, plus petite, en terre cuite godronnée, a la teinte des vieux bronzes revêtus de patine ; la troisième est en verre commun.

« Cette sépulture n'est pas antérieure au VII^e siècle, mais elle est vraisemblablement du VII^e. L'épingle à cheveux et les fibules ne seraient-elles pas de provenance orientale, aussi bien que la monnaie montée en bague. On peut croire d'autant mieux à une origine commune pour ces divers bijoux que l'un d'eux, l'épingle, paraît s'éloigner, au point de vue de la fabrication et du style, des types usités chez nous à l'époque mérovingienne.

« Je joins à ma lettre le dessin de l'épingle et les fac-similés de la bague et des fibules, exécutés par M. Dombrowski, conservateur du Musée d'Agen, qui a eu la bonne fortune de pouvoir joindre ces objets à ceux qui figurent dans nos collections archéologiques déjà si riches. »

M. Mowat présente ensuite une plaque de bronze quadrangulaire portant une inscription byzantine en caractères rétrogrades, de haut relief :

Sceau en bronze provenant de Smyrne.

Στεφάνου πρεσβύτ(ερου) (σφραγίς).

Largeur, 0^m11 ; hauteur, 0^m6 ; hauteur moyenne des lettres, 0^m015.

En raison de ses dimensions, on peut conjecturer que cette plaque est un sceau de briquetier.

A noter un signe en zigzag surmontant l'avant-dernière lettre à la deuxième ligne et paraissant servir à l'annonce de l'abréviation par suppression de la fin du mot.

Ce sceau provient de Smyrne et appartient à MM. Rollin et Feuardent.

M. Caron, associé correspondant, de retour d'un voyage en Algérie et en Tunisie, signale à El-Kantara, en deçà de Biskra, deux blocs anciens avec inscriptions qui semblent menacés de destruction : il exprime le vœu que des mesures soient prises pour assurer leur conservation.

M. Babelon, membre résidant, communique les empreintes de diverses monnaies grecques :

1° Un didrachme d'Héraclée de Bithynie qui a pour types la tête d'Héraclès vue de trois quarts, et au revers une Victoire agenouillée qui écrit le mot ΗΡΑΚΛΕΙΑ. Le style de cette Victoire est particulièrement remarquable.

2° Un statère d'or de Tralles. Tête laurée de Zeus à droite. R/ ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ. Bison debout à gauche sur les détours du Méandre. Ce statère est la première monnaie d'or de Tralles que l'on ait signalée jusqu'ici, et l'on sait combien sont rares les monnaies d'or des villes d'Asie-Mineure.

3° Tétradrachme d'Aradus. Tête de Poseidon à droite, avec le trident sur l'épaule. R/ ΑΡΑΔΙΩΝ. Zeus debout, drapé, tenant le sceptre et le foudre : à ses pieds un palmier. Devant lui, la marque d'atelier ΙΝ et la date ΙΙϹ (= an 86). Cette date, étant de l'ère d'Aradus, place l'émission de cette remarquable médaille, unique jusqu'ici, en 173 avant notre ère.

4° M. Babelon rectifie la légende d'une monnaie d'Élagabale, frappée à Alexandrie d'Égypte et qui a été déjà communiquée à la Société par M. Mowat. Cette monnaie porte autour du buste d'Élagabale la légende : Μ. ΑΥΡ. ΑΝΤΩΝΙΝΟϹ. ΚΑΙϹ. ΑΠΟΛΛ. Υ. ΕΥϹΕΒ. M. Babelon croit pouvoir garantir la lecture Ἀπόλλωνος υἱός, titre curieux que prend Élagabale. Le revers avait une date qui est fruste ; le type

est l'empereur debout, s'appuyant d'une main sur une haste et tenant de l'autre une patère.

Les monnaies numéros 1 et 3 ont été récemment acquises par le Cabinet des médailles; le numéro 2 fait partie de la collection de M. Waddington et le numéro 4 est dans la collection Démétrio au Musée d'Athènes.

M. le vicomte J. de Rougé, membre résidant, donne lecture d'une note de M. G. de la Noë sur la ferrure des chevaux dans l'antiquité. Ce travail est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Pilloy, associé correspondant national, présente une boucle mérovingienne d'une belle conservation et particulièrement intéressante par son ornementation.

Séance du 29 Avril.

Présidence de M. le comte DE LASTEYRIE, vice-président.

Ouvrages offerts :

Atti della R. Accademia delle scienze di Torino, t. XXVI, fasc. 7, 8, et Elenco degli Accademici. Turin, 1891, in-8°.

Bulletin de la Diana, janvier-mars 1891. Montbrison, 1891, in-8°.

— *de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, nos 192-193, mars-avril 1891. Chartres, 1891, in-8°.

— *de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XXXVIII. Limoges, 1891, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1890, n° 4. Amiens, 1891, in-8°.

— *de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. XIII, 1re livraison. Brive, 1891, in-8°.

— *de la Société jersiaise*, n° 16. Jersey, 1891, in-4°.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, VIIe série, t. XXXVII, nos 8 à 13, t. XXXVIII, n° 1. Saint-Pétersbourg, 1890, in-4°.

— *de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XIII, année 1890. Poitiers, 1891, in-8°.

— *de la Société éduenne*, nouvelle série, t. XVIII. Autun, 1890, in-8°.

Revue de l'art chrétien, IV° série, 1891, t. II, 2° livraison. Lille, 1891, in-4°.

— *de la Société des Études historiques*, IV° série, t. VIII, année 1890. Paris, in-8°.

Bernadet (J.). *Descripcion de las principales custodias de España*. Cadix, 1890, in-8°.

Beurlier (l'abbé Émile). *De divinis honoribus quos acceperunt Alexander et successores ejus*. Paris, 1890, in-8°.

Bulteau (l'abbé). *Monographie de la cathédrale de Chartres*, n° 9, février 1891, t. II. Chartres, 1891, in-8°.

Gosset (Alph.). *Aperçu sur les théâtres antiques*. Reims, 1887, in-8°.

— *Architecture religieuse ; évolution historique de la construction des églises chrétiennes*. Paris, 1886, gr. in-4°.

— *Les coupoles d'Orient et d'Occident*. Reims, 1891, in-8°.

— *Les monuments d'Athènes ; les anciennes églises et les mosquées de Constantinople*. Reims, 1888, in-8°.

Hamptonne Barreau et Humphrey Marett Godfray (Fr.). *Documents relatifs aux îles de la Manche, tirés des rôles des lettres closes conservées au « Public Record Office » à Londres*, 1re partie, texte. Jersey, 1891, in-4°.

Saglio (Edm.). *Sur un denier d'Hostilius Saserna et sur le culte primitif de Diane en Italie*. Paris, 1891, in-8°.

M. de Laigue, associé correspondant national, en résidence à Cadix, transmet à la Société, de la part de l'auteur, un exemplaire d'une étude sur les principales custodes conservées dans les églises d'Espagne, écrite par un archéologue d'origine française.

A cette occasion, il insiste sur le bon vouloir témoigné aux intérêts de la science française par le R. P. Vera, conservateur du Musée de Cadix.

Correspondance.

Il est donné lecture de lettres par lesquelles M. le lieute-

nant général Pitt-Rivers et M. Arthur John Evans remercient la Société de les avoir admis parmi les associés correspondants étrangers.

Il est également donné lecture de lettres de MM. Maurice Prou, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, attaché au Cabinet des médailles, Ad. Boisse, président de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, l'abbé Vialettes, pro-secrétaire et archiviste de l'Évêché de Rodez, Gosset, architecte à Reims, sollicitant leur admission dans les rangs de la Société à titre de membre résidant pour le premier et d'associés correspondants nationaux pour les autres.

M. le Président désigne MM. Babelon, Le Blant et Chabouillet, pour composer la commission chargée de présenter un rapport sur la candidature de M. Prou; MM. de Barthélemy, Prost et Héron de Villefosse, pour celle qui étudiera les titres de MM. Boisse et abbé Vialettes; MM. Guillaume, Héron de Villefosse et Corroyer pour la commission concernant M. Gosset.

Travaux.

M. le Président félicite notre confrère M. G. Duplessis de sa récente élection à l'Académie des beaux-arts. Tous les membres présents s'associent aux sentiments exprimés par leur Président et le témoignent par leurs applaudissements.

M. Lecoy de la Marche, membre résidant, lit un mémoire fournissant des indications très curieuses sur les procédés employés au moyen âge dans les ateliers monétaires. Ces indications sont puisées dans des procès-verbaux d'audition de témoins, rédigés en 1343, en suite de l'accusation de fabrication de fausse monnaie portée par Pierre le Cérémonieux, roi d'Aragon, contre son beau-frère Jacques II, roi de Majorque, comte de Roussillon et seigneur de Montpellier.

M. Babelon, membre résidant, fait passer sous les yeux de la Société, en souvenir de la lecture faite à la précédente séance, une monnaie de Tarente plusieurs fois signalée comme attestant, dès l'antiquité, l'usage de ferrer les chevaux. Analysant la scène gravée sur une des faces de cette monnaie, M. Babelon y montre deux éphèbes prenant soin d'un cheval et en examinant les sabots avec un soin particulier, mais, en dehors de ce détail, rien n'autorise à voir en eux des maréchaux ferrants accomplissant leur mission spéciale.

Séance du 6 Mai.

Présidence de M. E. Corroyer, président.

Ouvrages offerts :

Atti della reale Accademia dei Lincei, série IV, t. VII, fasc. 7. Rome, 1891, in-4°.

Bullettino di archeologia cristiana. Indici generali per gli anni 1882-1889. Rome, 1891, in-8°.

Johns Hopkins University studies in historical and political science, série VIII, fasc. 10-12. Baltimore, 1890, in-8°.

Kalaur a magyar Nemzeti Museum èrem-ès règisègtàrèban. Budapest, 1885, in-8°.

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, t. X, n° 4, avril 1891. Trèves, 1891, in-8°.

Proceedings of the American philosophical Society, t. XXVIII, n° 134. Philadelphie, 1890, in-8°.

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, t. X, fasc. 1. Trèves, 1891, in-8°.

Hampel (Joseph). *Das mittelalterliche Drahtemail*. Budapest, 1888, in-8°.

Viallettes (l'abbé). *Reliques et ancien trésor de la cathédrale de Rodez*. Rodez, s. d., petit in-8°.

Witte (baron de). *Vasi panatenaici*. Planches extraites des *Monumenti dell' Instituto di corrispondenza archeologica*. Rome, in-folio.

M. le baron de Baye, membre résidant, fait hommage à la Société, de la part de M. le Dr Joseph Hampel, à Budapest, de deux ouvrages, dont l'un est le catalogue illustré du Musée de Budapest.

Correspondance.

Le prince Roland Bonaparte, présenté par MM. Schlumberger et le baron de Baye, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. de Barthélemy, Corroyer et de Vogüé pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Mme la comtesse Ouvaroff écrit pour remercier la Compagnie de l'avoir admise au nombre de ses associés correspondants étrangers.

Travaux.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. P. Nicard, décédé. Au nom de la commission nommée à cet effet, M. Babelon lit un rapport sur la candidature de M. Maurice Prou, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale et attaché au Cabinet des médailles. On passe au vote, et M. Prou, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, est proclamé membre résidant.

Au nom des commissions nommées à cet effet, M. de Barthélemy et M. de Lasteyrie lisent des rapports favorables sur les candidatures de MM. Récamier, Boisse, l'abbé Viallettes et Louis Rousset au titre d'associé correspondant; on procède au vote, et les candidats ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, le Président proclame associés correspondants nationaux M. Ét. Récamier à Lyon, M. Ad. Boisse et M. l'abbé Viallettes à Rodez, M. Louis Rousset à Uzès (Gard).

M. Mowat, membre résidant, présente, au nom de M. le baron de Baye, le moulage en cire d'un petit couteau pliant à charnière, provenant de la station romaine de Brigetio, près O-Szöni, aux environs de Komorn (Hongrie); ce moulage

a été obligeamment exécuté par les soins de M. le Dr Moriz Hoernes, directeur du K. K. Naturhistorisches Museum de Vienne, où l'original est conservé.

« Le manche, en os, est pourvu d'une rainure destinée à loger le tranchant de la lame quand on ferme le couteau ; un fragment de la lame, en fer, est encore engagé dans la rainure. Sur chacun des plats du manche, on distingue, vers le milieu, un petit bouton riveté en bronze ; on y voit, en outre, des ornements d'un bon travail gravés au burin : d'un côté, le mot TAVRE, interrompu par l'image d'un casque à grille et souligné d'une palme ; de l'autre, le mot NICA, interrompu par l'image d'un bouclier demi-cylindrique, dont on aperçoit nettement l'umbo et l'ornementation extérieure, qui consiste en quatre compartiments carrés avec leurs diagonales et un annelet au centre de chacun des triangles déterminés par ces diagonales. Longueur, 84 millimètres.

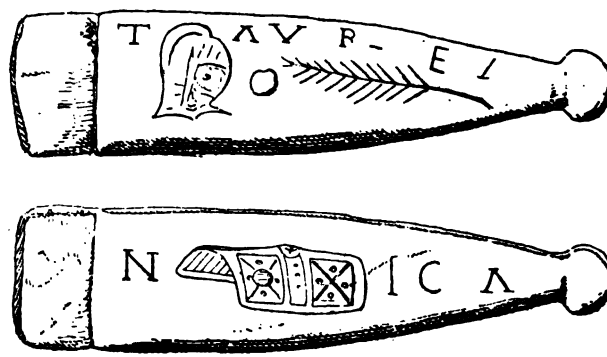

« L'inscription et les dessins qui l'accompagnent ne peuvent laisser aucun doute sur la destination du couteau. Dans les mots *Taure, nica*, « Taurus, sois vainqueur, » il faut reconnaître la formule habituelle d'un souhait de victoire adressé à l'un des champions de la gladiature dans l'amphithéâtre ; le casque, le bouclier et la palme complètent cette pensée sous forme figurative et symbolique. Le couteau a donc été

offert en cadeau à un gladiateur nommé Taurus par un de ses camarades ou par un de ses admirateurs, afin d'en faire usage dans le dernier épisode du combat singulier qu'il avait à livrer dans l'arène, en égorgeant son adversaire s'il parvenait à le terrasser. On sait que le vaincu demandait sa grâce aux spectateurs qui la lui accordaient ou la refusaient par un signe du pouce, suivant qu'il avait fait preuve de courage ou de lâcheté ; le signe *verso pollice* le condamnait à recevoir le coup de grâce. Le petit couteau, *pugiunculus*, qui porte le nom de Taurus, a rempli le même office que la dague de miséricorde dont les chevaliers se servaient au moyen âge.

« Le casque à grille et le bouclier demi-cylindrique dénotent que ce gladiateur appartenait à la classe des *Murmillons* que l'on confond quelquefois, à tort, avec les *Samnites ;* son adversaire, plus légèrement armé, était un *Rétiaire* ou un *Threx*. Il est difficile de décider si le *pugiunculus* était porté dans une poche, *sinus*, ou passé dans la ceinture. L'exemplaire qui vient d'être décrit est fort intéressant, en raison de sa rareté ; il n'est cependant pas unique, car on peut lui comparer le petit couteau à manche de corne, trouvé dans un tombeau à Weyden, près de Cologne[1], en 1843 ; sur un des plats, on lit le mot ZESES, et, sur l'autre, on aperçoit des traces de lettres qui devaient former le nom du propriétaire auquel cet ustensile avait été offert en cadeau avec un souhait de longue vie. Entre les deux objets, il y a un contraste non moins intéressant que l'analogie qui permet de les rapprocher l'un de l'autre.

« Quant à leur âge, on peut le faire remonter au IVe siècle, époque à laquelle les formes verbales acclamatives νίκα, ζήσαις, s'introduisirent dans la langue latine. Sur les médaillons contorniates, dont l'usage ne dura que sous les dynasties constantine et théodosienne, on voit souvent l'image d'un auriga vainqueur ou d'un acteur favori accompagnée d'une légende gréco-latine, telle que PANNONI NIKA, LAVRENTI NICA,

1. L. Urlichs, *Das römische Grabmal in Weyden bei Cöln*, dans les *Jahrbücher des Vereins von Altertumsfreunden im Rheinlande*, III, 1843, p. 147.

VRANI NICA, EVTIME NICA, IOHANNES NICAS, ou purement latine, comme BONIFATI VINCAS, EXVPERANTI VINCAS, EVTIMI VINCAS, VRSE VINCAS, PETRONI PLACEAS. L'époque où les deux formes *vincas* et *nica* étaient ainsi indifféremment employées l'une pour l'autre est sûrement celle où la transcription hybride NICA prit naissance. Les médaillons contorniates nous apprennent donc que l'origine de cette exclamation populaire doit être cherchée dans les spectacles publics du cirque et de l'amphithéâtre, où Grecs et Romains se confondaient dans la foule. »

M. Mowat communique ensuite, de la part de M. Tholin, associé correspondant national, une inscription trouvée le 17 mars dernier à Agen, à l'angle de la rue Maillé et du Grand-Boulevard, à 6 mètres de profondeur; il en montre un bon estampage exécuté par M. Meynot, dans la propriété duquel l'inscription a été découverte. Elle est gravée sur une tablette carrée de marbre blanc, mesurant 34 centimètres de côté; épaisseur, 3 centimètres; hauteur des lignes, à la 1re ligne, 55 millimètres; à la 2e, 0m040; à la 3e, 0m032; à la 4e, 0m025; à la 5e, 0m036; à la 6e, 0m033; à la 7e, 0m035. Les O sont moitié moins hauts que les autres lettres; des signes triangulaires de ponctuation séparent les mots; il y a ligature des lettres IB à la 1re et à la 2e ligne, de ET à la 6e. La gravure est profonde et accuse un travail soigné; l'aspect épigraphique dénote la fin du IIIe siècle.

I V N ◦ N IB V S
AVGVSTALIB
P◦RTICVM · ET
MACERIAM
CAPIT◦ · LVCI · F
E · IVLIA · VXS◦R
V · S · L · M

Iunonibus Augustalib(us) porticum et maceriam Capito, Luci(i) f(ilius), et Iulia, uxsor, (dederunt). V(otum) s(olverunt) l(ibentes) m(erito).

« Aux Junons Augustales, Capito, fils de Lucius, et Julia,

son épouse, ont donné ce portique et cette clôture de pierres, en accomplissement de leur vœu, avec joie et reconnaissance. »

La tablette était certainement encastrée dans le mur de l'édifice pour rappeler publiquement la donation faite au temple des Junons. Chacune des personnes mentionnées se désigne par un seul nom pris au hasard de la fantaisie dans la nomenclature romaine, l'une par un *cognomen*, l'autre par un *praenomen*, la troisième par un *gentilicium*; à ce signe, on les reconnaît, non pour des citoyens romains, mais pour des pérégrins plus ou moins romanisés; aussi ne doit-on pas s'étonner que la construction grammaticale laisse à désirer sous le rapport de la correction. On s'attendrait aussi, d'après le formulaire habituel de consécration, à l'épithète *Augustis* après le nom des divinités, plutôt qu'à *Augustalibus*, qui se rencontre ici pour la première fois et qu'on est tout d'abord tenté d'attribuer à une faute de synonymie. Cependant, à la réflexion, il devient difficile d'admettre que la dénomination de divinités honorées d'un culte officiel eût pu rester exposée avec la tache d'un barbarisme choquant aux yeux du public ou de fonctionnaires qui eussent certainement exigé sa correction. On connaît d'ailleurs, par des inscriptions[1], un *Genius Decurionum* et des *Dii Curiales*, divinités protectrices des *Curiales*, c'est-à-dire des membres d'une curie ou tribu municipale; pourquoi alors n'y aurait-il pas eu des divinités qualifiées *Augustales* pour signifier qu'elles étaient protectrices de l'*Ordo Augustalium*, c'est-à-dire du corps des anciens sévirs augustaux promus à l'honorariat en sortant de leurs fonctions annuelles et prenant rang après celui des décurions? Une inscription d'Aquilée[2], par sa grande analogie avec celle d'Agen, paraît confirmer cette hypothèse :

IVNONIBVS · SACRVM
M · MAGIVS · M · L · AMARANTVS
IIIIII VIR · ET
MAGIA · M · F · VERA · MAGIA · M · L · ILIAS

1. Orelli, *Inscr. ampl. collectio*, 5772, 5777.
2. *Corp. inscr. lat.*, V, 781.

AEDEM · SIGNA · III · PORTIC · CVM · MACERIS *et* CVLINA · ET · LOCVM · IN · QVO · EA · SVNT VOTVM · SOLVERVNT LOCO · PRIVATO

Dans ce texte, on voit un sévir augustal et sa famille faire semblablement donation aux Junons d'un temple avec statues, *portique*, *mur de clôture*, etc. Il est vrai que dans l'inscription d'Agen le donateur ne prend pas la qualification de sévir augustal, ni d'augustal, mais elle peut être impliquée dans l'épithète *augustalibus* attribuée aux Junons dont il professe le culte.

L'interprétation de cette épithète n'en reste pas moins sujette à controverse.

M. Courajod, membre résidant, dépose sur le bureau la photographie d'une terre cuite représentant la Vierge et l'enfant Jésus; ce groupe est inscrit au n° 20 du catalogue de l'acquisition Timbal. Il le rapproche des monuments similaires qui existent dans le Musée de South Kensington et de deux autres bas-reliefs appartenant au Musée du Louvre. Il montre, dans les lignes de la composition et de la draperie, l'identité qui règne entre cette pièce et l'un des bas-reliefs du Louvre; il en conclut que l'œuvre doit être attribuée au XV^e^ siècle et rapprochée à un certain point de vue de l'atelier d'où sont sorties les œuvres de Luca della Robbia.

M. le baron de Geymüller pense également, à cause de l'attitude de la Vierge et de la gaucherie des plis du vêtement, qu'il est difficile d'attribuer à cette terre cuite une date postérieure à 1430. MM. Müntz et Deloche, en présence de l'attitude pleine de liberté et de souplesse de l'enfant Jésus, admettraient au contraire qu'il faudrait se reporter au commencement du XVI^e^ siècle.

M. Babelon, membre résidant, présente à la Société une monnaie du roi numide Masinissa. Cette monnaie donne pour la première fois le nom du roi numide, qui est écrit en toutes lettres à l'exergue du revers : *Massinissan hamameleket*. Cette légende, en caractères puniques, permet de clas-

ser à Masinissa toute une série de monnaies numides demeurées incertaines jusqu'ici.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, présente à la Société un encensoir ou brûle-parfums en bronze qui a été découvert tout récemment au Maroc, à Ksar-Faraoun, près de Moula-Idris, dans les ruines de l'antique *Volubilis*, par notre associé correspondant M. de la Martinière.

« Depuis plusieurs années, avec une persévérance des plus louables et d'ailleurs couronnée de succès, M. de la Martinière explore l'ancienne province romaine de Maurétanie Tingitane. Chaque année il passe quelques mois dans l'intérieur du Maroc et en rapporte toujours de nouveaux et précieux documents archéologiques. Pendant ses trois dernières campagnes, il s'est particulièrement attaché à l'exploration de Volubilis et il y a découvert d'importantes inscriptions.

« L'objet que j'ai l'honneur de présenter à la Société a été trouvé par M. de la Martinière dans un édifice qu'il suppose être une ancienne basilique chrétienne. Le petit nombre des objets chrétiens découverts jusqu'ici dans cette partie de l'Afrique septentrionale donne à celui-ci un intérêt particulier.

« Le dessin ci-joint reproduit très exactement cet ustensile sacré qui se compose de deux parties : un récipient à bords pleins et un couvercle à jour. La hauteur totale de l'objet est de 0m148.

« Le récipient, de forme ronde, mesure 0m058 de hauteur, il repose sur trois pieds arrondis, dont un seul a été fondu avec l'objet. Les deux autres pieds, moins bons de forme et légèrement plus trapus, sont soudés au fond après coup. Deux grosses bavures métalliques, visibles à l'intérieur de l'objet, au-dessus de ces deux pieds, permettent de constater qu'ils ont été ajoutés, probablement par suite d'une réparation.

« Les parois du récipient sont assez épaisses et la profondeur de la cuvette intérieure est de 0m045. C'est dans cette cuvette qu'étaient placées les braises sur lesquelles on versait l'encens ou les parfums.

« De chaque côté de ce petit brasero, aux deux extrémités

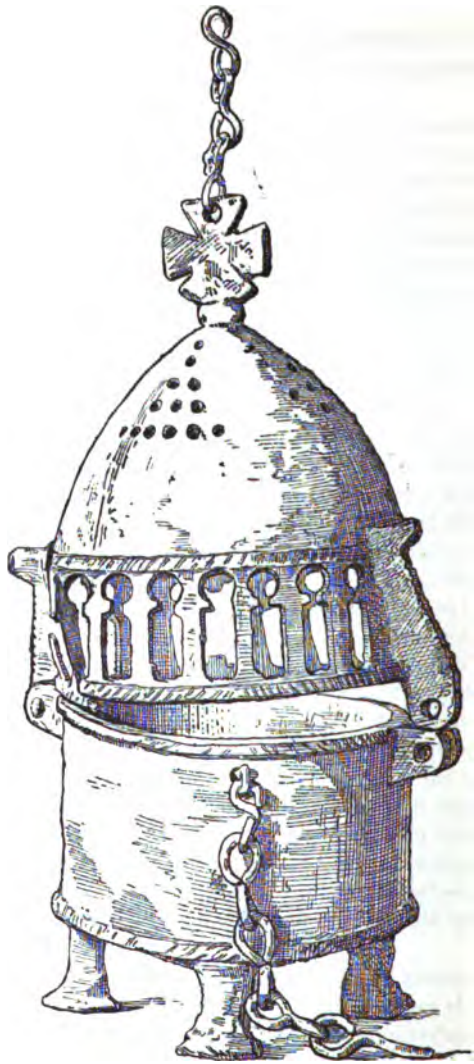

Brûle-parfums, en bronze, découvert dans les ruines de Volubilis (Maroc).

d'un même diamètre, sur les bords mêmes de l'orifice, sort une double oreillette percée de deux trous qui se correspondent. Deux autres oreillettes simples, également percées, émergeant du couvercle, s'enclavent exactement dans les premières, et, à l'aide de petites chevilles en bronze qui les traversent, le couvercle se trouve fixé au-dessus de la cuvette.

« De ces deux chevilles, la première est rivée et forme la broche immobile d'une charnière sur laquelle on fait manœuvrer le couvercle pour l'ouvrir ou le fermer. La seconde cheville, au contraire, est mobile; elle est suspendue au flanc du petit brasero à l'aide d'une chaînette. Quand on veut fixer le couvercle, on l'abaisse sur le récipient, puis on introduit cette cheville dans les trous des oreillettes; quand on veut l'ouvrir, on la retire.

« Le couvercle, de forme ovoïde, mesure 0m09 de hauteur; il est surmonté d'une croix grecque à larges branches égales. La branche supérieure est percée d'un trou qui sert au passage d'une chaînette dont il reste quelques maillons. Ce couvercle est ajouré de façon à laisser passer la fumée de l'encens. A la base, on remarque une série de dix-neuf petites ouvertures présentant l'apparence d'un portique circulaire; on dirait des arcades en plein cintre soutenues par des piliers à chapiteaux saillants. La partie supérieure est percée de trous ronds formant deux motifs répétés et disposés symétriquement en quatre groupes. Le premier motif est une pyramide figurée par cinq lignes de trous, superposées, 6, 3, 2, 1, 1; le second motif se compose de cinq trous disposés en croix.

« La forme de cet encensoir, qui peut remonter au VIe siècle de notre ère, est intéressante. Cet ustensile dérive directement du thymiaterion représenté sur les monuments grecs.

« Il existe toute une série de bas-reliefs attiques représentant des banquets sacrés où l'on voit un héros couché sur un lit de festin, aux pieds duquel une femme est assise. Cette femme tient d'ordinaire de la main gauche une boîte dans laquelle elle vient de prendre un grain d'encens qu'elle s'apprête à déposer dans un petit récipient posé sur la table qui porte les gâteaux sacrés. Ce petit récipient est *rond* et *monté sur trois pieds*. D'ordinaire, sur les bas-reliefs en question,

on ne distingue pas le couvercle du thymiaterion ; mais la peinture d'une patère grecque de la collection Durand, publiée par Raoul Rochette[1], nous montre la forme et la disposition de ce couvercle ; il ne diffère pas de celui qui était en usage à l'époque byzantine ; il est également *ajouré et de forme ovoïde*. Sur cette peinture, le récipient, au lieu d'être porté sur trois pieds courts, est déposé sur un seul pied très allongé qui lui donne l'apparence d'un candélabre.

« M. de la Martinière a offert au Musée du Louvre l'objet dont je viens de parler.

« Il a joint à ce don celui d'une brique rectangulaire en terre cuite qui porte, sur une de ses tranches, une estampille en creux avec les lettres :

IMPAVG

« Cette brique provient également du Maroc ; elle a été recueillie par M. de la Martinière, au mois de décembre 1887, aux environs de Tandja-el-Balia. »

Séance du 13 Mai.

Présidence de M. Corroyer, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédenat, XII[e] année, n° 9. Paris, 1891, in-8°.

— *de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire*, t. IV, 4[e] fasc. Chalon-sur-Saône, 1890, in-4°.

— *de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XVIII, 2[e] livraison. Périgueux, 1891, in-8°.

— *historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, janvier-mars 1891. Saint-Omer, 1891, in-8°.

Mémoires de la Société royale des antiquaires du Nord, nouvelle série, 1890. Copenhague, in-8°.

1. *Troisième mémoire sur les antiquités chrétiennes des catacombes*, p. 32, note 1, et pl. IX.

Revue de Saintonge et d'Aunis, t. XI, 2e livr., 1er mai 1891. Saintes, 1891, in-8°.

Le Cerf (René). *Le général d'une paroisse bretonne au XVIIIe siècle*. Saint-Brieuc, 1888, in-8°.

— *Le souterrain du Bot à Castelrue en Saint-Guen (Côtes-du-Nord)*. Saint-Brieuc, 1891, in-8°.

— *Le tumulus de Motennec-Guen et le souterrain de Bernouè*. Saint-Brieuc, 1889, in-8°.

Milliet (P.). *Études sur les premières périodes de la céramique grecque*. Paris, 1891, in-8°.

Ouvaroff (comtesse). *Album Byzantin*, t. I, 1re livr. Moscou, 1890, in-4°.

Ouvaroff (le comte A.). *Étude sur les peuples primitifs de la Russie. Les Mériens*. (Traduit du russe.) Saint-Pétersbourg, 1875, in-4°.

M. Collignon, membre résidant, fait hommage à la Société, de la part de l'auteur, d'un volume de M. P. Milliet, élève de l'École du Louvre, intitulé : *Études sur les premières périodes de la céramique grecque* (Paris, A. Giraudon, 1891). C'est une introduction fort intéressante à l'étude des peintures céramiques grecques jusqu'à la fin du style à figures noires. Ancien élève de l'École du Louvre, M. P. Milliet est très au courant des travaux les plus récents, et il y ajoute les résultats de ses recherches personnelles. Il reconnaît lui-même la part faite aux hypothèses. Mais ces hypothèses, souvent ingénieuses, donnent à son livre un intérêt de plus.

M. Chatel, associé correspondant national, offre à la Société, de la part de M. Le Cerf, plusieurs brochures consacrées par lui à des recherches archéologiques intéressant le département des Côtes-du-Nord.

Correspondance.

Il est donné lecture de lettres émanant :

1° De M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, qui annonce à la Compagnie l'ajournement au 22 mai de

l'ouverture du vingt-neuvième congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne ;

2° De M. l'abbé Vialettes, de Rodez, qui écrit pour remercier la Société de son élection parmi les associés correspondants nationaux.

3° De la Fédération archéologique et historique de Belgique, qui demande à la Société de se faire représenter par un délégué à son septième congrès.

M. le baron de Baye est investi de cette mission.

Travaux.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Maurice Prou, membre résidant, et à M. Récamier, associé correspondant national, présents pour la première fois à la séance.

M. Omont, membre résidant, lit une note sur le manuscrit offert à la Société par M. Soultanoff :

« Le manuscrit français qui nous a été généreusement offert par M. Nicolas Soultanoff, professeur d'archéologie à l'Institut des ingénieurs civils de Saint-Pétersbourg, à la séance du 15 avril dernier, mérite, par sa provenance ancienne plus encore que par son contenu peut-être, de retenir votre attention, et vous voudrez bien me permettre de vous présenter quelques remarques à son sujet.

« Cet élégant petit volume, en parchemin, de 15 feuillets in-4°, et qui ne porte aucun titre, contient une sorte d'allégorie morale et théologique sur l'inconstance de la fortune. L'auteur anonyme, sans doute ecclésiastique, et qui paraît avoir vécu à l'époque de Charles VIII ou de Louis XII, s'est visiblement inspiré, au début de son traité, de la *Consolation de la philosophie* de Boèce. On en pourra juger par le texte du prologue, qui suffira, du reste, pour donner une idée de la composition du livre :

« Ung jour, pesant, morne et fastigué, que je estoys seul
« en ma chambre sur ung lit de cam, ainsi que je argumen-
« toys en mon entendement de plusieurs haultes et grande[s]
« matieres, et mesmement pourquoy les bons sont souvent
« persecutés de fortune et les maulvais esleus en grosse auc-

« torité, arriva en ma chambre ung jeune homme d'esglise, « vestu de noir, faisant assés maulvaise chere, lequel certaines « lectres closes me presenta, que je commençay à lire. Mais, « avant que parachever, pour les dures et desplaisantes nou- « celles que vi par icelles, tombay pasmé et comme mort sur « mon lit. Et moy estant en icelle extreme necessité, attendent « plus le dernier souspiral de mort, que ressourte de mon « infirmité, soudain survint en ladite chambre une dame « belle à merveilles, qui avoit le visaige luisant comme le « soleilh, les cheveux respendus sur les espaules à fin or res- « senblans, et par dessus une coronne de laurier, sa robe « estoit de satin blanc, et oultre avoit helles rouges. Laquelle « s'adroissa vers moy et d'un eaue soupistique, que elle tenoit « en une boete, me arrousa le visaige; puis comença les dens « me dessarrer, les nefz destouper et aultres conduitz que « j'avois empeschés, en maniere que commençay à ouvrir les « yeulx. Et despuis feuz adverti que c'estoit Raison, qui a le « visage luysant comme le soleilh, parce que elle s'aprouche « de nature angelique, la coronne de laurier pour la victoire « que elle a souvent contre sensualité, la robe blanche parce « que elle est pure et necte, et les rouges helles parce que par « charité volle jusques à la cognoissance divine; l'eaue dont « elle me arousa pasmée estoit cognoissance de soy mesme, « qui fait relever les gens de la pasmoison de ignorance. »

« Les sept chapitres qui suivent ce prologue nous montrent la Raison faisant le tableau de la « misere de ce monde, » de la « tristesse bonne et mauvaise, » et conduisant l'âme au « parc d'amour divine. » Elle y trouve la Patience, qui convertit la « tristesse mondaine » en « joie spirituelle » et demeure avec elle, attendant « avoir à la fin de noz jours ce « qu'elle nous avoit promis, où nous puissions par bonnes « œuvres pervenir. Amen. »

« Le prologue et chacun des sept chapitres sont précédés d'une grande miniature à pleine page, avec encadrement, qui se rapporte au texte qui suit. Sur le baldaquin du lit, figuré dans la première miniature, on lit une devise qui peut en quelque sorte servir d'épigraphe au livre :

Sola fides sufficit ad firmandum cor.

« Il reste à dire quelques mots sur la provenance ancienne de ce manuscrit, à la fin duquel se trouve la mention : « *Ex musæo Petri Dubrowsky* ». Cet ex-libris suffirait pour nous faire reconnaître en ce volume un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés s'il n'était relié en maroquin rouge, aux armes du chancelier de France Pierre Séguier, et si l'on ne voyait encore, sur l'un des feuillets de garde, la trace du n° 2418, qu'il reçut au XVIII[e] siècle dans la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés. Le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de défunt Mgr le chancelier Séguier* (Paris, 1686, in-12), inventaire des miniatures, p. 9-10, le mentionne ainsi : « Livre in-4°, maroquin de Levant, « aux armes de Monseigneur le chancelier, sur parchemin, « qui est une fixion pour porter les malheureux à souffrir « patiament leurs malheurs. »

« Dans la prisée de la bibliothèque, faite peu de mois après la mort du chancelier, en 1672, ce même volume fut coté trois livres (ms. fr. 13018, fol. 8). Les manuscrits de Séguier devinrent la propriété de l'un de ses petits-fils, Henri-Charles du Cambout de Coislin, évêque de Metz de 1697 à 1732, qui les légua à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Ils y restèrent jusqu'en 1795 ; mais, avant leur transfert à la Bibliothèque nationale, plusieurs d'entre eux, et non des moins précieux, avaient été volés en 1791 (L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, II, 48 et 52). La plupart de ces manuscrits devinrent la propriété d'un secrétaire de l'ambassade russe à Paris, Pierre Dubrowsky, lequel, en 1805, les céda au gouvernement russe. Ils sont maintenant conservés dans la Bibliothèque impériale ou au Musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg, sauf quelques-uns, qui semblent avoir été précédemment vendus par Dubrowsky à différents particuliers.

« Le manuscrit que nous devons à la libéralité de M. Nicolas Soultanoff est du nombre de ces derniers, et, s'il n'a pas repris sa place parmi les anciens manuscrits de Saint-Germain-des-Prés, conservés aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, nous avons au moins la joie de le voir, après un siècle d'exil, rentrer dans une collection française. »

M. Delaborde, membre résidant, signale, comme particu-

lièrement justificatifs des indications fournies par M. Omont, certains détails de l'encadrement des miniatures. On les retrouve dans toute une série d'opuscules manuscrits exécutés pour le roi Charles VIII[1].

M. l'abbé Beurlier, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Le tome II des *Inscriptiones antiquae orae septentrionalis Ponti Euxini* (*Insc. regni Bosporani*), que la Société vient de recevoir en hommage, contient, entre autres documents intéressants, une série de textes sur laquelle je demande la permission d'attirer l'attention de la Compagnie. Ces textes épigraphiques nous permettent de reconstituer l'histoire d'une famille tout particulièrement dévouée au culte impérial et qui n'est autre que la famille même des rois de Pont.

« Le plus ancien des Asiarques connus appartient à la ville de Tralles. Il s'appelait Pythodore et était célèbre par sa grande fortune, que Strabon évalue à 2,000 talents. Son dévouement à la cause de Pompée fut puni par César : ses biens furent confisqués, mais il refit sa fortune et fut en état de marier sa fille Pythodoris à Polémon Ier, roi de Pont. Quand le culte impérial fut établi sous Auguste, Pythodore fut l'un des premiers élus par la province d'Asie à la dignité d'Asiarque[2].

« Polémon Ier et Pythodoris eurent pour fille Antonia Tryphaena, qui épousa Cotys, fils de Rhoemetalcas, roi de Thrace. Comme ses parents, Antonia Tryphaena se signala par son zèle pour le culte impérial. Un décret de la ville de Cyzique nous apprend qu'elle manifesta « sa piété envers la « maison éternelle du plus grand des dieux, Tibère Auguste « César, et de Néron Drusus, son frère, et qu'elle consacra à « l'Athèna Polias de Cyzique une statue de la mère de l'em-

1. La Société des Antiquaires, dans la séance du 20 mai 1891, sur la proposition de M. A. de Barthélemy, a décidé de déposer au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale le volume offert par M. Soultanoff.

2. Strabon, XIV, 2, 4, 2. — J'ai donné ailleurs les raisons qui me portent à croire que Pythodore fut prêtre du culte impérial. Cf. *le Culte impérial*, p. 132.

« pereur. » Elle reçut de la cité la prêtrise d'Augusta Nicéphore, et, à cause du zèle qu'elle déploya et de sa bienveillance envers tous, le conseil et le peuple de Cyzique permirent aux artisans, venus pour la panégyrie et la fête des Augustes et d'Athèna Polias, de placer dans le temple de cette déesse un bouclier votif sur lequel serait gravée une inscription rappelant la piété d'Antonia Tryphaena à l'égard de la famille impériale[1].

« Antonia Tryphaena eut trois fils : Rhoemetalcès, Polémon et Cotys. Ces trois enfants, envoyés en otage à Rome par Tibère, furent élevés avec Caligula, et celui-ci devenu empereur rendit aux deux premiers l'héritage paternel. Cette réintégration fut la cause de fêtes célébrées à Cyzique et d'un décret qui est l'un des plus beaux exemples de l'adulation grecque. Caius César y est appelé un nouvel Hélios qui a voulu montrer son éclat en établissant autour de lui des royaumes qui fussent comme ses satellites. Les jeunes princes sont devenus rois, moins par l'hérédité que par la grâce de Caius, et la grâce des dieux diffère autant de l'hérédité humaine que le soleil des ténèbres et la nature incorruptible de la nature mortelle. Aussi Rhoemetalcès et Polémon se sont-ils associés à la ville. Ils ont célébré en commun avec leur mère les jeux de la déesse Drusilla, nouvelle Aphrodite. Le décret règle ensuite les détails de la fête[2].

« Le second des fils d'Antonia Tryphaena nous ramène au royaume de Bosphore. Polémon II, en effet, fut roi de ce pays, de l'an 38 à l'an 41 après J.-C. Une inscription de Cyme, qui mentionne un prêtre de Rome et d'Auguste du même nom, lui a été attribuée par Eckel et par Boeckh, mais M. Mommsen a démontré qu'il s'agit probablement d'un de ses descendants[3].

« A Polémon II succéda son cousin Mithridate II (41-45), sur lequel nous n'avons aucune inscription.

1. *Syllogue de Constantinople*, 1872-73, appendice A. — Cf. *Eph. epigr.*, II, p. 250, et *Monatsberichte d. K. preuss. Akad.*, 1874, janvier.

2. Tacite, *Annal.*, II, 62 et suiv. *Syllogue de Constantinople*, 1872-73, app. B. Cf. *Eph. epig.* et *Monatsb. d. K. p. Akad.*, *l. c.*

3. Eckhel, *Doctr. num.*, II, p. 369. *C. I. B.*, 3524. Cf. *Eph. epigr.*, II, p. 259 et suiv.

« Cotys Ier, fils d'Aspurgus et frère de Mithridate II, fut substitué par Claude à son frère, dont il avait dénoncé les complots contre Rome[1]. Sa reconnaissance se manifesta par sa piété envers les Augustes, dont il fut prêtre à vie. Sur les inscriptions il est appelé Βασιλεὺς φιλόκαισαρ καὶ φιλορώμαιος, εὐσεβὴς, ἀρχιερεύς τῶν Σεβαστῶν διὰ βίου[2]. Ses médailles portent au revers les têtes des membres de la famille impériale qu'il honora : Britannicus, Claude, Néron et Poppée[3].

« Après Cotys, le royaume de Bosphore fut, pendant quelque temps, directement soumis aux Romains, mais, en 71, Vespasien établit de nouveau un roi ; ce fut Tibérius Julius Rhescuporis Ier, dont le père s'appelait aussi Tibérius Julius. — Rhescuporis fut lui aussi prêtre à vie des empereurs[4], et l'une de ses monnaies porte au revers l'effigie de Domitien[5].

« Le fils de Rhescuporis, Tiberius Julius Sauromates Ier, succéda à son père et régna de 93 à 124. Également prêtre à vie des empereurs[6], il fit frapper des monnaies portant au revers les têtes de Nerva, de Trajan et d'Hadrien[7].

« En lui et en ses prédécesseurs, les empereurs avaient pour prêtres les descendants d'une race divine. Sauromates nous apprend, en effet, dans une de ses inscriptions, qu'il était de la race de Poseidon et d'Héraklès[8].

« Les inscriptions relatives aux successeurs de Sauromates Ier, c'est-à-dire à Cotys II, à Rhoemetalcès Eupator et à Sauromates II, ne leur donnent pas le titre de prêtres impériaux, mais il est difficile de croire qu'ils ne l'aient pas été,

1. *Frag. hist. graec.*, éd. Müller, IV, p. 185, fr. 3. Cf. Dion Cassius, LX, 8. Tacite, *Annal.*, XII, 15 et suiv.
2. Latischev, *Insc. ant. or. sept.*, n° 32.
3. Wroth, *Catalog. of Greek coins*, Pontus, Paphlagonia, etc., p. 52 et 53.
4. Latischev, *l. c.*, n° 355.
5. Wroth, *l. c.*, p. 54.
6. Latischev, *l. c.*, n° 358.
7. Wroth, *l. c.*, p. 57.
8. Latischev, *l. c.*, n° 358. Malgré leur origine et leur ère Achéménides, dit M. Mommsen, les princes de la dynastie du Bosphore se considéraient comme des princes grecs. Selon l'habitude hellénique, ils rattachaient leur famille à Héraklès et aux Eumolpides. *Römisch. Gesch.*, V, p. 290 (trad. franç., X, p. 85).

eux qui, comme leurs prédécesseurs, étaient φιλοκαίσαρες, φιλορωμαίοι et εὐσεβεῖς, et qui, comme eux, ornaient les revers de leurs monnaies des effigies des princes régnants, Hadrien, Antonin, Marc-Aurèle, Lucius Vérus, Commode et Septime Sévère[1].

« Sous Rhescuporis II, qui régna de 211 à 228, le titre d'ἀρχιερεὺς τῶν Σεβαστῶν διὰ βίου apparaît de nouveau sur les inscriptions[2]. Les portraits des empereurs qui figurent au revers des médailles de Rhescuporis II sont ceux de Caracalla, d'Élagabal et de Sévère Alexandre[3].

« A partir de l'an 228, les rois Cotys III, Sauromates III, Rhescuporis III et IV et Tirane continuent à s'appeler φιλόκαισαρ, φιλορώμαιος et εὐσεβής; leurs monnaies sont frappées à l'effigie impériale en même temps qu'à la leur, mais aucun d'eux, du moins sur les monuments qui nous sont parvenus, ne porte le titre de prêtre des Augustes[4]. Faut-il nous en étonner, puisque partout les listes de prêtres impériaux s'arrêtent à cette date? Tout au moins avons-nous ici la satisfaction de suivre pendant deux siècles l'histoire d'une famille de prêtres depuis l'Asiarque Phythodore jusqu'à Rhescuporis II. »

M. Durrieu, membre résidant, présente, en le signalant comme un des plus jolis produits de la librairie parisienne à cette époque, un livre d'heures manuscrit, exécuté et achevé, le 15 décembre 1492, pour un membre de la riche famille Lejay, dont les armes parlantes et la devise figurent dans l'ornementation marginale d'un grand nombre de feuillets. Les miniatures de ce manuscrit sont l'œuvre de Jacques de Besançon, le plus en vogue des enlumineurs de la capitale pendant le dernier tiers du XV^e^ siècle, bâtonnier de la confrérie des libraires et enlumineurs de Paris en 1485.

1. Latischev, *l. c.*, n^os^ 33, 422, 438, 439, 34, 57, 357. Cf. Wroth, *l. c.*, p. 61, 65, 67.
2. Latischev, *l. c.*, n^o^ 41.
3. Wroth, *l. c.*, p. 70.
4. Latischev, *l. c.*, n^os^ 432, 433, 434, 44, 46, 29. Wroth, *l. c.*, p. 72 à 77. Effigies de Sévère Alexandre, de Maximien, de Gordien III, de Philippe I^er^, de Valérien I^er^, de Gallien et d'autres méconnaissables.

Rappelant que l'origine première des Romans de la Table-Ronde a été jusqu'ici attribuée, soit à l'œuvre de Chrestien de Troyes, soit aux légendes préférées du pays de Galles, M. d'Arbois de Jubainville, membre résidant, signale une troisième opinion récemment émise en Allemagne par M. Zimmer, qui donne la Bretagne continentale comme le point de départ de tout ce qu'il y a d'ancien dans la légende de la Table-Ronde. Cette opinion se fonde surtout sur des considérations d'ordre philologique s'appliquant à l'onomastique. Graalent proviendrait de Gradlon; Erec serait le roi wisigoth Eric attaqué par le roi breton Riothime; Tristan serait le picte Drostan dont l'histoire fabuleuse aurait été transportée en Armorique avant d'être utilisée par les auteurs français des chansons de gestes.

Le nom de Lancelot se trouvant au nombre de ceux expliqués par M. Zimmer, M. de Montaiglon, membre résidant, demande si les données exposées par l'auteur permettent de savoir comment ce nom propre a fini par devenir, au XIV^e^ et au XV^e^ siècle, un nom générique synonyme d'enfant, de serviteur, de page. La réponse est négative.

M. l'abbé Duchesne, membre résidant, frappé de l'extrême diversité des éléments mis en œuvre par le linguiste allemand et du peu de cohésion qui se rencontre en eux, ne peut s'empêcher de considérer jusqu'à nouvel ordre son système comme très conjectural.

Séance du 20 Mai.

Présidence de M. E. Corroyer, président.

Ouvrages offerts :

Annuaire de la Société française de numismatique, mars-avril 1891. Paris, in-8°.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédenat, XII^e^ année, 15 mai 1891. Paris, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4^e^ trimestre 1890, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique de Langres*, t. III, 1er avril 1891. Langres, in-8°.

— *de la Société industrielle de Mulhouse*, mars-avril 1891. Mulhouse, in-8°.

Congrès archéologique de France, LVe session, séances générales tenues à Dax et à Bayonne en 1888. Paris-Caen, 1889, in-8°.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine, t. XXXVI. Tours, 1891, in-8°.

— *de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 2e série, t. IX. Bar-le-Duc, 1891, in-8°.

— *de la Société philomathique de Verdun*, t. XII. Verdun, 1891, in-8°.

Jadart (Henri). *Les anciennes bibliothèques de Reims, leur sort en 1790-91 et la formation de la bibliothèque publique*. Reims, 1891, in-8°.

Correspondance.

M. R. Le Cerf, présenté par MM. Héron de Villefosse et l'abbé Duchesne, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national à Mur-de-Bretagne (Côtes-du-Nord). Le Président désigne MM. Gaidoz, de Barthélemy et Corroyer pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Le Président donne lecture d'une circulaire de la Société historique et archéologique de Pontoise annonçant une excursion historique à Saint-Germain-en-Laye et à Poissy le dimanche 24 mai.

M. Ad. Boisse écrit pour remercier la Compagnie de l'avoir admis au nombre des associés correspondants.

Travaux.

Sur le rapport de M. de Barthélemy, la demande d'échange de publications adressée par la Commission d'archéologie et d'histoire de Vienne (Autriche) est admise.

M. de Barthélemy rappelle ensuite que M. Soultanoff a offert à la Société un manuscrit aussi intéressant par son contenu que par sa reliure. M. de Barthélemy propose de déposer ce manuscrit, comme propriété de la Compagnie, à la Bibliothèque nationale, afin de le mettre ainsi plus complètement à la disposition de tous les érudits.

Après diverses observations, la proposition de M. de Barthélemy est mise aux voix et adoptée.

M. Souchon, associé correspondant, présente :

1° Deux cachets de bouteilles aux armes de deux évêques de Laon, Louis de Clermont (1694-1721) et Joseph-Étienne de la Fare (1723-1741) ;

2° Une pierre ardoisière ayant servi de moule pour couler des méreaux que l'on distribuait au peuple le jour d'une fête populaire, celle du roi des Braies. Sur cette pierre sont gravés un droit et deux revers. Dans le champ du droit figurent des braies : la légende est ainsi conçue : FORGE CES BR. MONOIES. — Les revers, identiques, présentent une croix pattée et la légende CE ROI DES BREIES. Entre les bras de la croix se trouvent les quatre lettres du mot Laon $\frac{A \mid L}{O \mid N}$.

Cette pierre, qui est du XVI^e^ siècle, est remarquable surtout par sa grande netteté.

M. O. Vauvillé, associé correspondant national, lit une note sur une découverte de bijoux et de monnaies à la station gallo-romaine de Lesges, canton de Braisne (Aisne) :

« Sur le territoire de Lesges, au lieu dit le Gué-de-Couvrelles, sur le milieu du plateau qui est maintenant cultivé, on remarque, sur une superficie assez grande, des fragments de larges tuiles à rebord et des débris très caractéristiques de l'époque gallo-romaine, qui indiquent l'endroit d'une station de cette époque.

« Le 28 mars dernier, sur l'emplacement de cette station ou villa, en labourant le sol appartenant à M. Minelle, la char-

rue brisa un vase qui contenait un petit trésor de l'époque gallo-romaine ; on put recueillir :

« Une bague en bronze.

« Une bague en or ornée sur le tour de petits rayons parallèles.

« Une bague en doublé or, portant une pierre gravée (améthyste ?) et des ornements sur le tour.

« 2,334 monnaies romaines, presque toutes en argent. J'ai remarqué dans cette trouvaille des pièces de : Antonin le Pieux, Marc-Aurèle, Septime Sévère, Julia Domna, Géta, Caracalla, Élagabale, Julia Maesa, Alexandre Sévère, Gordien le Pieux, Philippe père, Otacilie, Philippe fils, Trajan Dèce, Volusien, Valérien père, Gallien, Salonine, Postume, Maximin Daza, et d'autres monnaies que le manque de temps m'a empêché de bien examiner.

« L'ensemble de la trouvaille permet de supposer que cette station a pu être abandonnée dans la première moitié du IVe siècle. »

M. Courajod, membre résidant, conservateur adjoint au Musée du Louvre, soumet à l'examen de ses confrères l'épée en or, dite de Charlemagne, conservée au Musée du Louvre. Il rappelle qu'il a publié l'inscription française du XIIIe siècle qui y est gravée.

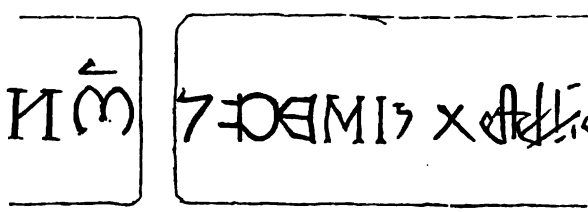

Inscription de l'épée en or dite de Charlemagne.

Cette épée, qui, depuis le milieu du XVIIe siècle, a été conservée à l'abbaye de Saint-Denis, était portée devant les rois de France à leur sacre. Étudiant le style de l'orne-

mentation de ce joyau, M. Courajod démontre combien il est identique à un grand nombre de monuments de bronze, de bois, d'ivoire et de pierre des pays scandinave et allemand du XI^e^ et du XII^e^ siècle. Il fait voir ensuite que, par sa forme, qu'il compare à celle des épées des mêmes siècles, conservées dans tous les Musées de l'Europe, elle est certainement du XI^e^ ou du XII^e^ siècle. Il en conclut que, malgré son antiquité, cette épée est postérieure à Charlemagne; mais qu'elle est le type de l'épée chevaleresque telle qu'elle est décrite dans toutes les chansons de gestes du moyen âge; qu'elle est, entre autres, conforme à la fameuse Durandal de Roland, ainsi dépeinte dans le célèbre poème consacré à ce preux : le pommeau aplati et évidé, à l'effet de contenir une ou plusieurs reliques, la fusée droite et les quillons en croix.

M. Durrieu, membre résidant, fait observer, à propos de la communication de M. Courajod, qu'à son sentiment les ressemblances que l'on peut signaler entre les ornements de l'épée de Charlemagne et certains monuments scandinaves ne sauraient, cependant, en aucune manière autoriser à elles seules à supposer que cette épée a été faite ailleurs que dans les régions soumises à la domination franque ou française. Le style de ces ornements est bien de caractère scandinave ou anglo-saxon. Mais de nombreuses peintures de manuscrits attestent que ce style s'est introduit dans notre pays, par voie d'imitation, dès la fin du VIII^e^ siècle, et qu'il s'y est ensuite en quelque sorte naturalisé, en restant d'un emploi très fréquent pendant plus de trois cents ans, au moins jusqu'au commencement du XII^e^ siècle.

M. Durrieu estime donc, tout en reconnaissant la justesse des rapprochements de M. Courajod, que l'épée de Charlemagne peut parfaitement avoir été exécutée en France même, par un orfèvre français de race comme d'éducation, et reproduisant uniquement des dessins qui étaient courants dans sa patrie, à l'époque où il vivait, sans avoir nullement besoin d'aller chercher des inspirations à l'étranger.

M. Gaidoz, membre résidant, ajoute que l'on ne tient pas assez compte généralement de l'influence artistique irlandaise. On connaît des manuscrits irlandais où se retrouvent

ces mêmes entrelacs, terminés par des têtes d'oiseaux et de serpents. Les Irlandais ont apporté leur style avec eux sur le continent, et il ne faut pas oublier quelle était leur influence à la cour de Charlemagne. Avant de parler de l'influence scandinave, il faudrait dans l'espèce tenir compte auparavant de l'influence irlandaise.

M. Courajod fait remarquer qu'il avait localisé la question par des rapprochements qui lui paraissent évidents : si on veut généraliser, il admet parfaitement l'influence irlandaise, et le pommeau de l'épée dite de Charlemagne peut être du XI^e^ siècle et contemporain des épées des chansons de gestes.

M. H.-F. Delaborde, membre résidant, ajoute aux réflexions qui précèdent que le texte le plus ancien où l'épée conservée à Saint-Denis se trouve identifiée avec *Joyeuse*, l'épée de Charlemagne, est un passage de la Vie de Philippe le Hardi par Guillaume de Nangis, relatif au sacre de ce roi (*Historiens de France*, XX, 488 et 489, DE.). Il y a donc toute apparence que cette tradition ne remonte pas plus haut et qu'elle aura été créée de toutes pièces sous l'influence de Philippe le Hardi. Sans doute, les Capétiens cherchaient depuis déjà longtemps à se rattacher aux Karolingiens; c'est sous l'empire de ces préoccupations que Philippe-Auguste se laissait appeler *Karolida* par son chapelain, Guillaume le Breton, et qu'il donnait à son fils naturel le nom de Pierre Charlot. Mais Philippe le Hardi fut le premier de nos rois qui aspirât ouvertement à la couronne impériale : on connaît ses négociations avec le pape à ce sujet. Il est curieux de noter que la trace de ces aspirations se retrouve dans certains ouvrages historiques, composés, comme le livre de Guillaume de Nangis, dans le lieu même où était conservée la prétendue *Joyeuse*, à Saint-Denis. Le texte officiel des *Grandes Chroniques*, par exemple, rédigé sous le règne du même Philippe III, contient, au début de la Vie de Louis VIII, une longue démonstration de la descendance karolingienne de ce prince, et certains manuscrits de ces chroniques contiennent encore une démonstration analogue pour Philippe-Auguste.

M. de Lasteyrie, membre résidant, admet que le pom-

meau de l'épée est d'art français et peut-être d'origine karolingienne.

M. l'abbé Guichard, associé correspondant national, à Pupillin (Jura), communique le résultat de ses dernières fouilles dans la villa gallo-romaine de Pupillin, pendant le mois de novembre 1890.

Il offre une série de dessins à la plume, représentant un certain nombre d'objets intéressants. Ce sont : des fibules en bronze aux formes variées, dont quelques-unes, cloisonnées avec émaux, appartiennent à l'époque mérovingienne ; des anneaux de doigt ; des tintinnabula ; des clefs ; un poignard en fer à lame recourbée ; une branche de forceps imitant nos rasoirs modernes ; des aiguilles à coudre et des spatules en bronze ; des poteries rouges vernissées, avec scènes mythologiques en relief ; un chandelier romain en terre rouge, et une statuette érotique de Vénus, en étain, trouvés dans les ruines de la vigie gallo-romaine de Pupillin.

Il présente également un bracelet en bronze ouvragé, extrait d'un tumulus gaulois exploré, au mois d'avril dernier, dans la forêt des Moidons.

M. l'abbé Guichard fait ensuite passer sous les yeux de la Compagnie deux jolies statuettes en bronze, trouvées en 1890 dans les ruines de Grozon (Jura) ; l'une de 0m10 représentant Hercule avec la massue et la peau du lion ; l'autre de 0m07 figurant Mercure, et enfin une clef en bronze à double panneton, ouvragée et revêtue d'une belle patine. Cette clef pèse 235 grammes. Elle provient des fouilles effectuées à Saint-Lothain (Jura) au mois de septembre dernier, dans des ruines gallo-romaines et burgondes.

M. de Laigue, associé correspondant national, envoie la photographie d'une inscription chrétienne.

« Trouvée à Xérès de la Frontera, en juin 1890, et transportée presque immédiatement au Musée archéologique Gaditan, par les soins du conservateur, le zélé P. Vera, cette inscription est gravée sur un rectangle en schiste micacé bleu-gris mesurant 0m98 par 0m43 ; les lettres ont de 0m03 1/2 à 0m04 de haut.

« On y reconnaît sept lignes très nettes et qui semblent pouvoir être lues ainsi :

VIGILIA . . . :
CORDAT . . . . .
MV · LADE . . . .
P·L·M·ANN//S///XI
RECESSIT IN PACE
D IIII NONAS IVNIAS
ERA DLXX.

« Malheureusement le texte est tronqué jusques et y compris la quatrième des sept lignes formant ce « titulus, » et c'est dans l'espoir de recouvrer le fragment égaré que, jusqu'ici, j'avais différé de signaler ce monument chrétien.

« La photographie étant, d'ailleurs, d'une exécution irréprochable, je me garderai de proposer aucune restitution, attendu que, s'il y a lieu, cette restitution pourra être faite par la Compagnie elle-même.

« Quant à ce qui concerne la date, elle ne peut être lue très complètement. On ne voit, en effet, à coup sûr, que les chiffres DLX, soit 560. Mais le fragment d'un autre chiffre permet de suppléer peut-être encore X (?), ce qui donnerait l'an 570 de l'ère d'Espagne correspondant à 532 après J.-C.[1].

« Enfin, voici une autre inscription reproduite sous toutes réserves, attendu que le détenteur n'a pas voulu en laisser contrôler la copie :

†
BVLGARICVS AIVLVꝏ (?)
DEI VIXIT ANNOS PLVS
MINVS Lˣ (?) RESSTIN
PAE DE OCTABO KLND
AS IVNIAS ER DC

« A la ligne 2, sont liées les lettres DE, AN ; ligne 4, DE, KL, ND.

1. Orelli-Henzen, t. II, p. 374.

« Trouvé, paraît-il, le 23 juillet dernier, dans la propriété dite *Santiscar* à Arcos de la Frontera, ce « titulus » pourrait peut-être se lire ainsi :

Bulgaricus [serv]ulus
Dei vixit annos plus
minus LX recessit in
pace die octavo Kalend
as iunias era D C.

soit l'année de l'ère chrétienne 562. »

M. G. Lafaye, associé correspondant national, communique quelques articles de journaux, relatifs à une mosaïque découverte à Saint-Romain-en-Gall, canton de Condrieu (Rhône), dans la propriété de M. Baron.

Elle mesure 6 mètres de longueur sur 4 mètres 50 de largeur. L'ensemble de cette mosaïque comprend vingt-huit tableaux; il est à supposer qu'il y en avait primitivement trente-deux; quatre auraient complètement disparu.

Beaucoup ont souffert des intempéries du temps, cependant on en trouve quatorze parfaitement conservés. Ce sont en général des sujets champêtres; on y voit l'agriculteur, le bûcheron, le boulanger, le vannier, les vendanges et les pressailles; ce dernier est le plus remarquable.

Une des scènes les plus curieuses représente des fiançailles. Au pied d'une colonne surmontée d'une statue de Vénus est un autel près duquel se trouvent un jeune homme et une jeune fille.

Enfin, au centre, quatre sujets représentent les quatre saisons : le printemps est figuré par un taureau monté par un génie; l'été, par un autre génie tenant des épis et une faucille; l'automne, par une panthère, et enfin l'hiver, par un sanglier.

M. le maire de Vienne, accompagné de M. Cornillon, conservateur du Musée de cette ville, s'est rendu sur les lieux pour visiter ce monument datant de l'époque romaine, et pour entrer en pourparlers avec le propriétaire, afin de le faire entrer, si c'est possible, au Musée municipal de Vienne.

Séance du 27 Mai.

Présidence de M. E. Corroyer, président.

Ouvrages offerts :

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. V, livr. 1. Bruxelles, 1891, in-8°.

Boletin de la Asociacion artistico-arqueologica Barcelonesa, ann. I, n° 2 (mai). Barcelone, 1891, in-8°.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1890, t. XLIV. Auxerre, 1891, in-8°.

— *de la Société d'études des Hautes-Alpes*, X° année. Gap, 1891, in-8°.

Bullettino di archeologia e storia Dalmata, XIV° année, fasc. 3. Spalato, 1891, in-8°.

Journal des Savants, mars-avril 1891. Paris, 1891, in-4°.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, 1889-1890, t. XVII. Bourges, 1890, in-8°.

— *de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune*, année 1889. Beaune, 1890, in-8°.

Memorie della regia Accademia di scienze, lettere ed arti in Modena, série II, t. VII. Modène, 1890, in-4°.

Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich, t. XXIII, fasc. 2. Leipzig, 1891, in-4°.

Revue des Pyrénées et de la France méridionale, t. III. Toulouse, 1891, in-8°.

The Journal of the proceedings of the royal Society of Antiquaries of Ireland, 5° série, t. I, fasc. 5. Dublin, 1891, in-8°.

Travaux de l'Académie nationale de Reims, t. LXXXV, 1888-89. Reims, 1891, in-8°.

Evans (John). *Address delivered at the anniversary meeting of the Society of Antiquaries of London*. Londres, 1891, in-8°.

Ledain (Bélisaire). *Essai de classification des châteaux féodaux du Poitou, du XI° au XIII° siècle*. Paris, 1891, in-8°.

— *Jeanne d'Arc à Poitiers*. Saint-Maixent, 1891, in-8°.

— *Savary de Mauléon ou la réunion du Poitou à l'unité française*. In-8°.

Maulde la Clavière (R. de). *Chroniques de Louis XII par Jean d'Auton*, t. II. Paris, 1891, in-8°.

Vallette (René). *L'architecte Julien Mauclerc*, 1513-1577. Fontenay-le-Comte, in-8°.

Vavasseur (Achille Le). *Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne, par Guillaume Gruel.* Paris, 1890, in-8°.

Correspondance.

Une lettre du Président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne invite la Société des Antiquaires à déléguer un de ses membres pour assister aux réunions et excursions archéologiques qui auront lieu à Montauban, les 23 et 24 juin prochain.

Travaux.

M. l'abbé Guichard, associé correspondant national à Pupillin (Jura), demande à communiquer à la Compagnie quelques estampilles de potiers, qu'il a relevées dans ses fouilles de la villa gallo-romaine de Pupillin.

Il cite les marques suivantes :

— ... ET MELISSA; avec un associé dont le nom, précédant la conjonction, est devenu illisible; cette estampille se trouve sur l'anse d'un vaste dolium.

— OF RAMI; — OF LÆLI; — OF PoLI; — OF LABIO; — BASSI; — AC/RV//; — SECVDI, contraction manifeste de SECVNDI, ces trois derniers noms avec suppression de la particule OF.

Ces noms, ainsi que d'autres très frustes, se lisent dans des assiettes, des plats, des godets, des vases en terre rouge vernissée.

M. l'abbé Guichard fait observer, à propos de ces noms, que quelques-uns d'entre eux paraissent être particuliers à la Séquanaise, et que l'on rencontre fréquemment leurs dérivés parmi les noms de famille de Franche-Comté. Il demande si cette origine des noms patronymiques est admissible, et s'il est permis de croire à une transmission aussi lointaine.

Il existait des centres de fabrication céramique très importants, lesquels exportaient au loin ; car il arrive que les produits d'un même atelier se rencontrent à des distances considérables. Notre confrère a observé au Musée de Saint-Germain deux estampilles, celle de LABIO et celle de SECVNDVS, venant, l'une de Vichy et l'autre de Cologne, pendant que, d'autre part, il a rencontré les mêmes noms à Pupillin, dans le Jura.

On a retrouvé en France des moules ou matrices ayant servi à cette fabrication. Cette circonstance donnerait du poids à une observation qu'a bien voulu faire à M. l'abbé Guichard M. A. de Barthélemy, lequel est d'avis qu'on doit appeler ces produits : — poteries vernissées, et sigillées quand il y a lieu; et non pas : — poteries samiennes, — comme on l'a fait généralement jusqu'ici, et comme on peut le lire encore dans les vitrines du Musée de Saint-Germain.

M. l'abbé Guichard a trouvé, en outre, dans ses fouilles des pots de couleurs pour peinture en bâtiment, le rouge, le vert, le jaune et le violet. Soumis à l'analyse chimique, ces produits ont accusé une grande analogie avec nos ocres modernes. Il désirerait savoir si on a déjà fait, en France, quelque découverte de ce genre.

M. de Montégut, associé correspondant national, présente la photographie d'une cuve de fonts baptismaux du XIe siècle ou du commencement du XIIe ; cette cuve est en plomb et mesure 0m54 de diamètre sur 0m34 de hauteur. L'ornementation se compose de deux bandes circulaires; les sujets, au nombre de cinq, sont répétés vingt-trois fois. Le premier sujet est un centaure tirant une flèche sur un oiseau dont il est séparé par un arbre; le deuxième est l'oiseau visé par le centaure; cet oiseau est colossal et fantastique; le troisième sujet est un griffon ailé, semblable à ceux de la bible de Charles le Chauve; le quatrième est un lion qui paraît rugir; le cinquième enfin est une chimère ailée.

M. de Montégut a cherché s'il n'existait pas de monuments similaires : or, dans le Gers, à Lombez et à Puycasquier,

deux églises possèdent des cuves analogues : sur la cuve de Lombez, au lieu d'un centaure, c'est un homme qui tire de l'arc sur l'oiseau. Dans le nord de la France, plusieurs autres cuves en plomb ont été signalées par M. Allard. Enfin, M. de Montégut apporte les photographies de deux autres pièces semblables qui existent au Musée d'Albi. Sur l'une d'elles, la partie supérieure représente une série de personnages grotesques, et au-dessous on voit une ornementation de croix de Toulouse et de fleurs de lis, ce qui permet de supposer qu'elle date de l'époque de la réunion du comté de Toulouse à la France.

M. de Lasteyrie, membre résidant, qui connaît les deux cuves du Musée d'Albi, dit que la seconde est du XIIIe siècle; il ajoute que le Musée de Rouen possède également plusieurs cuves en plomb du même genre.

M. Durrieu, membre résidant, revenant sur la communication faite à la précédente séance sur la prétendue épée de Charlemagne du Musée du Louvre, expose qu'après avoir étudié à nouveau les peintures des différents manuscrits, il est tout à fait d'accord avec M. Courajod pour penser que la précieuse épée doit avoir été exécutée seulement au XIe ou même au XIIe siècle, et non à l'époque carolingienne. D'une part, en effet, les ornements s'y rapprochent beaucoup plus, comme style, de la décoration des manuscrits exécutés après l'an mil que des manuscrits plus anciens. D'autre part, nous avons des représentations absolument authentiques et contemporaines d'épées d'empereurs carolingiens dans deux miniatures de l'évangéliaire de Lothaire et de la bible offerte à Charles le Chauve par le comte Vivien. Or, ces épées, qui ressemblent encore à certaines armes gauloises et mérovingiennes, sont tout à fait différentes, sous le rapport de la forme du pommeau, de l'épée du Louvre. Celle-ci, au contraire, est conforme au type que nous montrent dans les mains des chevaliers les monuments figurés des XIe et XIIe siècles.

M. de Montaiglon, membre résidant, signale un passage

d'un livre très rare intitulé : *Le nozze di Costanzo Sforza con Camilla di Aragona*, où il est dit que Sforza fit frapper, à l'occasion de ce mariage, un certain nombre de pièces en or, qu'il distribua en paiement à ceux qui concoururent à l'ornementation de ces fêtes. L'existence de ces pièces, inconnues jusqu'à ce jour, n'a été signalée nulle part encore.

Séance du 3 Juin.

Présidence de M. E. Corroyer, président.

Ouvrages offerts :

Archiv für osterreichische Geschichte, t. LXXV, fasc. 1 et 2. Vienne, 1889, in-8°.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédenat, XII^e^ année, n° 11. Paris, 1891, in-8°.

Bullettino di archeologia e storia Dalmata, année XIV, n° 4, avril. Spalato, 1891, in-8°.

Fontes rerum Austriacarum : Diplomataria et Acta, t. XLV, fasc. 1. Vienne, 1890, in-8°.

Fourth annual report of the Canadian Institute, session of 1890-1891. Toronto, 1891, in-8°.

Mélanges asiatiques tirés du Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, t. X, livr. 1. Saint-Pétersbourg, 1890, gr. in-8°.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, t. XXXVIII, n° 2. Saint-Pétersbourg, 1890, in-4°.

Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, Philos. histor. Classe, t. CXIX, CXX, CXXI. Vienne, 1889-1890, in-8°.

Transactions of the Canadian Institute, t. I, 2^e^ partie. Toronto, 1891, in-8°.

Rougé (J. de). *Les personnages sur les monnaies des nômes*. Paris, 1891, in-8°.

Sandford Fleming. *Time-reckoning for the twentieth century*. Washington, 1889, in-8°.

M. le vicomte J. de Rougé, membre résidant, offre une brochure intitulée : ***Les personnages sur les monnaies des nômes***. C'est une réponse à un article paru dans l'*Annuaire* de la Société française de numismatique, article dans lequel M. Frœhner considère que le personnage gravé aux revers de ces monnaies n'est pas, comme on l'a dit jusqu'à ce jour, une représentation de la divinité du nôme, mais le nôme lui-même divinisé.

Correspondance.

M. Lafaye, associé correspondant national, informe la Société qu'il enverra, pour la prochaine séance, une note détaillée sur la mosaïque découverte à Saint-Romain-en-Gall (Rhône).

La Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure envoie une circulaire pour annoncer qu'elle décernera en 1893 un prix de 600 fr. au meilleur mémoire sur un sujet d'archéologie intéressant le département de l'Eure.

M. le comte de Marsy, associé correspondant national, adresse une circulaire annonçant la 58e session du Congrès archéologique de France, qui s'ouvrira le 16 juillet prochain à Dôle (Jura).

Travaux.

Le Président adresse, au nom de la Compagnie, des félicitations à MM. H. Omont et U. Robert à l'occasion des distinctions qu'ils viennent d'obtenir.

Au nom des commissions nommées à cet effet, MM. de Barthélemy, Guillaume et Gaidoz lisent des rapports favorables sur les candidatures du prince Roland Bonaparte et de MM. Gosset et Le Cerf, au titre d'associé correspondant. On procède au vote, et les candidats, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, sont proclamés : le prince Roland Bonaparte, associé correspondant à Calvi (Corse);

M. Gosset, à Reims (Marne); et M. Le Cerf, à Mur-de-Bretagne (Côtes-du-Nord).

M. E. Guillaume, trésorier, donne lecture d'un rapport sur la situation financière de la Société.

« Messieurs,

« J'ai retardé, cette fois encore, le rapport annuel sur l'état des finances de la Société, parce qu'un certain nombre de nos associés correspondants n'avaient pas encore effectué le paiement des cotisations de 1890; quelques-uns même ne s'étaient pas acquittés pour 1889. Après avoir écrit aux retardataires, j'ai obtenu quelques bonnes réponses, mais j'en attends encore une quinzaine et je dois passer outre pour vous renseigner sur l'état des recettes et des dépenses de l'année écoulée.

« La Société possède toujours vingt-quatre obligations du chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée et 666 francs de rente 3 °/₀ sur l'État, ce qui constitue un revenu approximatif de 1 000 francs. Il sera diminué désormais de 1 °/₀ sur le revenu des obligations, la loi ayant appliqué, depuis le 1er janvier, cet impôt sur les valeurs mobilières.

« Au 1er janvier 1890, il y avait en caisse .	7 143 fr.	22
« Les recettes de l'année se sont élevées à .	6 931	94
Total. . . .	14 075 fr.	16
« Il faut en déduire le montant des dépenses.	7 660	23
« Il restait donc en caisse au 1er janvier 1891.	6 414 fr.	93

« Les dépenses ont dépassé nos recettes de 728 fr. 29. Ce fait est uniquement dû au prix élevé payé pour l'impression du *Bulletin* de 1888 et du tome XLIX des *Mémoires*, ainsi que pour les tirages à part. Ce prix total est de 4 735 fr. 20. C'est le chiffre le plus élevé qui ait été atteint. Il avait été pour 1886 de 3 812 fr. 55, différence 922 fr. 65, chiffre supérieur à l'excédent de nos dépenses. — Il y a peut-être lieu d'appeler sur ce fait l'attention de la Commission des impressions, car la progression est continue : 1886 coûte 3 812 fr., 1887, 4 351 fr. et 1888, 4 735 fr. Je dois dire,

cependant, que le chiffre des impressions de 1889, payées le 4 février dernier, est redescendu à 4 344 fr., à peu près équivalent au chiffre de 1887.

« Ce dernier paiement, combiné avec les autres dépenses et recettes du premier trimestre 1891, me laisse aujourd'hui entre les mains 3 539 fr. 48. Nous ne sommes donc pas en situation d'acheter de nouvelles rentes, il faut veiller plutôt à la diminution des dépenses et à l'augmentation des recettes. Dans ce but, je vous rappellerai, avec notre Président sortant, dans son discours du 7 janvier dernier, que « douze départements » ont jusqu'à présent échappé à notre influence. Au mois de janvier ce nombre a été réduit à onze, par la nomination d'un associé correspondant dans l'Ardèche. Dans la séance du 3 juin 1891, un associé correspondant a été élu pour la Corse; le chiffre est donc réduit à dix. Il serait à désirer que la Société eût des représentants dans tous les départements.

« Il me reste, pour finir, à prier M. le délégué de la Commission des fonds de vouloir bien, selon l'usage, vérifier avec moi les écritures ainsi que les valeurs et les fonds en caisse.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, fait la communication suivante :

« Le fascicule des *Notizie degli scavi*, qui porte la date de septembre 1890, contient à la page 286 un texte intéressant pour la Gaule. C'est un fragment très mutilé d'un *cursus honorum*; il se lit sur la partie supérieure d'un chapiteau corinthien, en marbre blanc, trouvé au Prati di Castello, près du pont de Ripetta, dans les travaux du Tibre. Ce chapiteau avait été évidemment taillé dans une base de statue.

. . . . . *prov*INCIA*e* . . . . . .
*leg*ATO · ACHAIAE · LEG · HISP*aniae* . . .
. . . GALLIAE · NARBONENSIS · III · A . .
*se*CVNDANI · FIRMO · IVLIO
ARAVSION ·

« Ce sont les habitants d'Arausio en Narbonnaise (aujourd'hui Orange) qui avaient fait élever la statue.

« Le personnage ainsi honoré était sans doute un ancien fonctionnaire de la province ou bien il avait rendu des services à la ville comme patron ou comme curateur.

« Ce qui est remarquable, c'est la forme sous laquelle apparaissent ici les noms des citoyens de la ville, *Secundani Firmo Julio Arausion(e)*.

« Les deux surnoms s'accordent avec Arausio; le mot *colonia* ne paraît pas dans le texte. Il est donc évident que, dans l'inscription bien connue de C. Aurelius Parthenius, conservée au Musée de Nîmes[1] :

. . . . . .
ITEM · NARBONE · MARTIO
ET · FIR · IVL · SECVND · ARAVSIONE
ET · FORO · IVLII · PACATO
. . . . . .

il faut transcrire de même : ... *et Fir(mo) Jul(io) Secund(anorum) Arausione*...

« Inutile de sous-entendre *colonia* dans la transcription, comme on l'a fait jusqu'à présent[2].

« La pauvreté de la récolte épigraphique à Orange donne un intérêt particulier aux inscriptions étrangères qui se rapportent à son histoire.

« Cette ville, que Pomponius Mela cite parmi les plus riches de la Gaule et dont les grands monuments encore debout (l'arc de triomphe et le théâtre) attestent l'antique splendeur, n'a fourni qu'un nombre restreint d'inscriptions, soixante-quinze environ; presque toutes nous sont parvenues dans un état de mutilation déplorable. Aussi je crois bon de rappeler un autre fragment de *cursus*, provenant également de Rome.

« Le personnage auquel le texte appartient vivait à l'époque

1. *Corp. inscr. lat.*, XII, 3203.
2. Henzen, *Bullettino dell' Instituto archeolog.*, 1848, p. 21. Cf. la table du *Corpus*, XII, v° *Arausio*.

de Marc-Aurèle ; son nom manque malheureusement. Après sa préture il avait été curateur de la ville d'Orange ... CVRATORI · CIVIT · ARAVS || PROV · GALLIAE · NARB[1]. »

M. Prost, membre résidant, commence la lecture d'un mémoire sur les travaux consacrés à l'étude du groupe de l'anguipède et du cavalier, de 1842 à 1891.

M. Maurice Prou, membre résidant, fait la communication suivante :

« M. Quintard, vice-président de la Société d'archéologie lorraine, a bien voulu communiquer à la *Revue numismatique* un très intéressant tiers de sol mérovingien de sa collection, trouvé dans les environs de Thionville.

« LEVDOLENO. Personnage informe, debout sur une base, tenant une croisette de la main droite. R/. BALACIACO, croix à branches égales : le champ entouré d'un cercle muni de lemnisques.

« C'est une variété du triens publié par M. de Ponton d'Amécourt dans ses *Recherches sur les monnaies mérovingiennes du Cenomanicum*, sous le n° 119, mais qui a quelque importance, puisqu'elle permet de rectifier la lecture de la légende du revers proposée par M. d'Amécourt, lecture que j'ai adoptée dans mon *Inventaire sommaire des monnaies mérovingiennes de la collection d'Amécourt, acquises par la Bibliothèque nationale*, n° 654 ; à savoir PALACIACO. La première lettre, en effet, était rognée sur l'exemplaire de M. d'Amécourt et l'on pouvait restituer un P sans trop de hardiesse : d'autant plus que dans la région où il convient de chercher l'atelier de cette monnaie, il existe une localité du nom de *Placé*, dont le nom paraît venir de *Palaciaco*. Quoi qu'il en soit, il faut rayer *Palaciaco* des listes d'ateliers mérovingiens pour le remplacer par *Balaciaco*. Si la légende du droit est plus nette sur notre exemplaire, en revanche, le type du revers y est à ce point méconnaissable qu'il eût été impossible de le déterminer sans l'aide de l'exemplaire d'Amécourt. Le personnage

1. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, 1549.

est la copie retournée et grossière de celui qui figure sur le tiers de sol précédemment connu. C'est un type fréquent dans la région occidentale de la Gaule. Spécialement on le retrouve à Rennes et traité de façon à avoir pu servir de prototype à celui de *Balaciaco*.

« *Balaciaco* rappelle singulièrement le nom de lieu *Balciaco* inscrit sur un triens du monétaire *Produlfus*, publié par Bouteroue et Le Blanc[1]. Si nous remarquons que cette monnaie de *Balciaco* offre sur l'une de ses faces une figure assise sur un siège à dossier et tenant une croix, type qu'on retrouve sur un triens de Rennes, nous serons amené à ne voir dans *Balaciaco* et *Balciaco* que deux formes d'un même nom, la seconde plus récente que la première.

« Nous ne pouvons même nous empêcher de remarquer, à la suite de Ch. Robert[2], qu'il faut probablement identifier *Balciaco* avec *Belciaco*, qu'on lit sur deux tiers de sol, l'un signé de *Wadardo*, l'autre de *Leudomaro* et qui, tous deux, quoique d'un style moins caractérisé que ceux dont nous avons parlé plus haut, et ornés, au revers, simplement d'une croix, paraissent être sortis d'un atelier de la troisième Lyonnaise. Ch. Robert avait été frappé de leur ressemblance avec les monnaies de Nantes, de Rennes, de Vendel et de Cambon : ce qui l'avait amené à identifier *Belciaco* avec Beaucé (Ille-et-Vilaine). A notre avis, c'est au même atelier qu'il convient de donner les triens aux légendes *Balaciaco* et *Balciaco*. »

M. Mowat, membre résidant, communique le calque colorié d'une portion de la fameuse mosaïque juive de *Hammam-Lif* (Tunisie), découverte en février 1883 par le capitaine Prudhomme et publiée par M. Renan dans la *Revue archéologique*. Cette portion représente l'un des deux chandeliers à sept branches (celui de gauche) qui flanquent de chaque côté l'inscription de la mosaïque; elle consiste en un médaillon circulaire de 0m31 de diamètre, à fond noir bordé de trois cercles, un jaune, un blanc, un noir. Sur le fond noir se

1. Voy. Le Blanc, *Traité histor. des monnaies*, pl. LVIII a, n° 13.
2. Ch. Robert, *Monnaies mérovingiennes*, dans la *Revue Num.*, 1863, p. 347.

détache en blanc un chandelier à sept branches accosté de deux symboles, l'*étrog* et le *louleb*, qui n'ont pas été reproduits dans la planche de la *Revue archéologique* (mai-juin 1884), mais qui apparaissent très nettement sur la mosaïque et sur son calque. M. Mowat l'a constaté lui-même sur l'original mis en vente publique, à l'hôtel Drouot, le 16 mars dernier, avec une vingtaine d'autres portions de la mosaïque découpée en panneaux et en médaillons. Tous ces morceaux, sauf l'inscription latine actuellement déposée au Musée du Bardo par les soins de M. de la Blanchère, sont devenus la propriété de M. Schenck, joaillier à Toulouse, qui cherche à les vendre.

Le dispositif remarquable du chandelier entre les deux symboles, dans lesquels quelques savants croient reconnaître un cédrat et un couteau, rappelle invinciblement le dispositif du monogramme chrétien entre l'alpha et l'oméga. M. Clermont-Ganneau en a vu plusieurs exemples dans les synagogues de la Palestine.

Séance du 10 Juin.

Présidence de M. Corroyer, président.

Ouvrages offerts :

Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France, année 1890. Paris, 1890, in-8°.

Bollettino delle opere moderne straniere acquistate dalle biblioteche pubbliche governative del regno d'Italia, vol. VI, n° 4. Roma, 1891, in-8°.

Bulletin de la Société philomathique Vosgienne, 16e année, 1890-91. Saint-Dié, 1891, in-8°.

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 10e année, n° 5, mai. Trèves, 1891, in-8°.

Hoffmann. *Catalogue d'antiquités égyptiennes, phéniciennes, grecques et romaines, mises en vente publique le 15 et le 16 juin 1891 ; avec supplément.* Paris, 1891, petit in-8°.

Correspondance.

M. de Villenoisy, attaché au Musée de Saint-Germain, présenté par MM. A. de Barthélemy et Mowat, écrit pour solliciter le titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. Bertrand, Heuzey et de Villefosse pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. le Président annonce en ces mots la perte que vient de faire la Société dans la personne de M. Flouest :

« Depuis notre dernière séance, un nouveau deuil est venu frapper notre Société. M. Édouard Flouest s'est éteint le 4 juin, et, à la tristesse bien naturelle d'une mort si rapide, s'ajoute encore le regret de n'avoir pu lui rendre publiquement le témoignage d'estime et d'affection que méritait l'homme aussi bien que le savant et auquel tous ceux qui l'ont connu auraient voulu s'associer. Mais, la modestie de notre confrère regretté lui ayant fait refuser les honneurs suprêmes qui lui étaient dus, nous devons nous borner à rappeler, dans l'intimité de nos séances, les services qu'il a rendus à notre Société.

« M. Flouest était parmi nos confrères un de ceux qui s'étaient le plus exclusivement consacrés à l'étude de nos antiquités nationales; avec plus de dévouement que personne, il réalisait le type de l'*Antiquaire de France*.

« Il n'y a pas aujourd'hui à entrer dans l'appréciation détaillée des nombreux travaux qu'il a publiés sur divers monuments des régions où ses fonctions l'appelèrent, dans le Gard, la Provence, l'Orléanais et enfin dans la Bourgogne dont il était originaire. Dès 1869, il devint l'un des collaborateurs les plus zélés de la Commission de topographie des Gaules, qui a rendu de si grands services à l'archéologie nationale. Au moment des fouilles du camp de Chassey, de l'oppidum de Nages, des tumulus de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne, il a fourni des indications précieuses. Plus

tard, il s'est occupé particulièrement de mythologie gauloise et il a rédigé à ce sujet des notes nombreuses qui seront, sans doute, mises en lumière par des amis et conserveront le souvenir de son passage parmi nous. Nous savons que dans les derniers jours de sa vie sa pensée se reportait souvent sur notre Compagnie et qu'il a fait connaître à l'un de nos confrères ses intentions au sujet des notes et des dessins que la mort ne lui a pas laissé le temps de mettre en œuvre.

« M. Flouest était l'exemple de l'homme droit et dévoué à ses amis. A plusieurs reprises, il a donné des preuves d'une délicatesse de conscience, bien rare aujourd'hui, notamment en sacrifiant une brillante carrière et plus tard une position élevée aux convictions qui dominèrent toute sa vie.

« Nommé associé correspondant national le 3 novembre 1869, puis élu membre résidant le 5 mars 1884, M. Flouest n'a cessé d'apporter à notre Compagnie le concours le plus éclairé et le plus dévoué. Personne n'oubliera qu'il était un de nos confrères les plus exacts, toujours actif et, avec une bienveillance et une courtoisie parfaites, toujours prêt à mettre les ressources de son érudition au service de tous ceux qui s'intéressent à nos travaux.

« Nous sommes certain d'être l'interprète de vos sentiments, Messieurs et chers confrères, en adressant à la famille de notre regretté confrère, M. Flouest, avec nos compliments de respectueuse condoléance, l'expression de l'estime et des sympathiques regrets de la Société nationale des Antiquaires de France. »

M. A. Héron de Villefosse, membre résidant, fait la communication suivante :

« Dans le dernier volume paru des *Mémoires de la Société* (t. L, 1889, p. 321-336), notre savant confrère M. R. Mowat a publié un intéressant travail sur des bijoux d'or qui portent le nom de Constantin. J'ai eu l'occasion d'examiner dernièrement une bague en or rentrant dans le groupe remarquable des bagues d'or à la légende *fidem Constantino*. Elle m'a été présentée par un étranger qui visitait le Musée du Louvre

et qui désirait savoir si nous possédions des bagues analogues. D'après les renseignements qu'il m'a donnés, cette bague aurait été trouvée dans une localité que les Turcs appellent Ak-Palanka, mais qui, dans la langue serbe, s'appelle Bela-Palanka ; cette localité est située entre Pirot et Nisch. L'objet a été recueilli par un paysan en labourant son champ.

« On lit sur le chaton de la bague ////IDEI///; la première et la dernière lettre sont effacées par le frottement, ƒIDEm. Sur le pourtour de l'anneau est gravé le mot CoNSTANTINo. Les *o* sont plus petits que les autres lettres.

« M. Mowat pense que ces bagues ont été données par Constantin aux officiers de ses légions le jour de la prestation du serment militaire devant les enseignes ornées de ses images, soit à l'occasion de son avènement, soit lors de la grande réorganisation de l'armée. Une observation vient à l'appui de cette origine militaire, c'est que la plupart de ces bagues ont été découvertes dans des contrées qui, à l'époque romaine, ont possédé des garnisons légionnaires, comme la Bretagne, la Germanie, la Pannonie, ou dans des villes qui, comme Amiens, ont été, au moment de certaines expéditions, des points importants de concentration militaire. »

Le Secrétaire communique une note de M. de Laigue, associé correspondant national, sur une nécropole punico-romaine de Cadix. Cette note est renvoyée à la Commission des impressions.

M. Prost termine la lecture d'un mémoire sur les travaux consacrés au groupe de l'anguipède et du cavalier (1842-1891). Ce mémoire est renvoyé à la Commission des impressions.

M. l'abbé Batiffol, associé correspondant national, à propos du nouveau registre du pape Calixte II, publié par M. Ulysse Robert, présente des observations critiques sur les bulles de ce pape, qui figurent dans Jaffé aux nos 6890, 6937, 6938, 6940, 6942. Il établit que ces bulles ont été fabriquées à Catanzaro, en Calabre, pour contredire les préten-

tions de l'évêque de Squillace sur partie du diocèse de Catanzaro; le dossier de bulles fausses a trait au même litige que la prétendue *Chronica trium tabernarum*, composée par un chanoine de Catanzaro, au xv^e^ siècle environ, et également apocryphe.

M. Ulysse Robert répond en ces termes :

« Je demande la permission de présenter quelques observations sur la thèse de M. l'abbé Batiffol relative à la bulle du 28 décembre 1121, rappelant la dédicace de l'église de Catanzaro, etc. Je ne m'occuperai de ce document qu'au point de vue diplomatique.

« Guillaume y est appelé duc d'Italie, tandis qu'il n'était que duc de Pouille. C'est, paraît-il, une erreur, mais suffirait-elle pour infirmer l'authenticité de la bulle? Je ne le pense pas.

« De ce que les témoins qui ont souscrit la bulle ne se suivent pas dans l'ordre hiérarchique, d'après lequel les cardinaux doivent tous être placés avant les autres témoins, M. l'abbé Batiffol conclut à la fausseté de ce document. C'est, à mon avis, une conclusion trop rigoureuse. D'abord, nous n'avons affaire qu'à des textes imprimés ou à des manuscrits relativement récents; rien ne prouve que ce désordre n'est pas dû aux éditeurs ou aux copistes. De plus, il est certain qu'au xi^e^ et au commencement du xii^e^ siècle, alors qu'il n'y avait pas encore de règles absolument fixes à la chancellerie pontificale, l'ordre hiérarchique n'était pas toujours observé. On peut s'en assurer en parcourant les souscriptions des bulles de Pascal II, dans lesquelles je me souviens parfaitement avoir vu des témoins étrangers à la cour pontificale souscrire avant les témoins ordinaires. Je n'ai en ce moment présent à la mémoire que le nom de Bruno, évêque de Segni.

« Un autre argument de M. l'abbé Batiffol, c'est que plusieurs de ces témoins n'apparaissent, pour la première fois, dans les listes qu'en 1122. Tels sont Gilles, évêque de Tusculum, et Rainald, évêque de Mileto. Du 28 décembre 1121 à 1122, il n'y a pas loin. Je ne vous apprendrai rien en vous disant que les listes de cardinaux, d'évêques et d'autres sont, pour cette époque surtout, bien incomplètes et sujettes à cau-

tion. Il m'est arrivé plusieurs fois pour ma part de vous signaler des noms d'évêques inconnus, de rectifier des listes d'après des documents. Rien ne prouve qu'il ne serait pas possible d'en faire autant pour Tusculum et Mileto. L'évêque d'Agrigente est appelé Vellardus, tandis que son véritable nom est, paraît-il, Albert. C'est une erreur comme on en rencontre souvent dans les copies. « Polycronius, episcopus « Genecocastrensis, » ne figure pas dans les listes des évêques de ce diocèse. Mais ce n'est pas un personnage imaginaire, puisqu'il est mentionné dans la vie de saint Barthélemy, du XII^e^ siècle; c'est M. l'abbé Batiffol lui-même qui nous l'apprend. Ce qu'il y a de plus grave, c'est que Gérard, évêque de Potenza, serait mort en 1119.

« Le nombre des témoins est de cinquante-trois; le faussaire, si faussaire il y a, devait être d'une rare habileté pour n'avoir pas commis plus d'erreurs, surtout s'il est vrai que cette bulle a été fabriquée au plus tôt à la fin du XII^e^ siècle.

« M. l'abbé Batiffol croit qu'elle « s'approprie les termes « d'un chroniqueur mort en 1181, Romuald de Salerne; » et l'argument le plus sérieux qu'il en donne, c'est que la date porte que la bulle est de la quatrième année du pontificat; le 28 décembre 1121 est de la troisième année. Seulement, comment se fait-il que le faussaire ait daté sa bulle du 28 décembre, s'il a suivi le texte de Romuald, qui fixe le voyage du pape dans cette région au mois de septembre?

« Mais nous n'avons, je le répète, que des textes modernes, et, sans vouloir défendre malgré tout l'authenticité de ce document, je pense qu'il serait téméraire de le regarder comme faux. »

M. l'abbé Duchesne, membre résidant, réservant son appréciation sur les raisons produites par M. Batiffol, dit cependant que les bulles lui paraissent suspectes, à cause de leur provenance, de leur tendance et de leur *substratum* historico-chronologique; en tout cela elles trahissent une parenté étroite et fâcheuse avec la fausse chronique de Taverna.

M. l'abbé Duchesne présente quelques observations sur la note consulaire *Paulino et Basilio* à laquelle Adon, dans sa chronique, rapporte la mort de son prédécesseur Pentagathe.

Il montre que cette note, sûrement inexacte, provient de l'épitaphe de Pentagathe, plus complètement lue par Adon qu'elle ne nous est parvenue dans les recueils épigraphiques; ensuite qu'Adon aura fondu, en une seule, deux dates : celle de l'avènement de l'évêque et celle de sa mort.

Séance du 17 Juin.

Présidence de M. Corroyer, président.

Ouvrages offerts :

Archaeologia, t. LII, part. 1; 2e série, t. II, part. 1. Londres, 1890, in-4°.

Bollettino delle opere moderne straniere acquistate dalle biblioteche publ. govern. del regno d'Italia, t. VI, n° 5. Rome, 1891, in-8°.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédenat, XIIe année, n° 19. Paris, 1891, in-8°.

— *de la Société industrielle de Mulhouse*, mai 1891. Mulhouse, 1891, in-8°.

Comité de conservation des monuments de l'art arabe, exercice 1890, fascicule 7. Le Caire, 1890, in-8°.

Congrès archéologique et historique de Bruxelles, 1re livraison. Bruxelles, 1891, in-8°.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1890. Châlons-sur-Marne, 1891, in-8°.

Société archéologique de Bordeaux, t. XIV, 3e fascicule. Bordeaux, 1891, in-8°.

Tweeenzestigste Verslag der handelingen van het Friesch Genootschap van Geschied-Oudheid-en taalkunde. Leeuwarden, 1889-1890, in-8°.

Barthélemy (A. de). *Carreaux historiés et vernissés du XIIIe siècle*. Caen, 1890, in-8°.

— *Les monnaies de Beauffremont*. 1891, in-8°.

Ferrero (E.). *Ara votiva scoperta a Demonte.* Turin, 1891, in-8°.

— *Le monete galliche del medayliere dell' ospizio del Gran San Bernardo.* Turin, 1891, in-4°.

Ruelle (Ch.-Em.). *Damascii Successoris dubitationes et solutiones de primis principiis in Platonis Parmenidem*, t. I et II. Paris, 1889, in-8°.

Correspondance.

M. Léon Pélissier, présenté par MM. l'abbé Duchesne et Müntz, écrit pour solliciter le titre d'associé correspondant national à Montpellier. Le Président désigne MM. Omont, de Lasteyrie et Corroyer pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. Babelon, membre résidant, communique une monnaie d'un nouveau roi de Paphos appelé *Timaïros*. Cette monnaie en or a, au droit, une tête d'Aphrodite; au revers, la colombe consacrée à Aphrodite paphienne. La légende porte, en caractères cypriotes : TI-MA-IA-PO BA-ΣI ΠA (Τιμαΐαρος βασιλεὺς Παφίων). M. Babelon a retrouvé, en outre, le nom de ce roi dans une inscription funéraire de Paphos, sur laquelle on a lu à tort Σκύταρος au lieu de Τιμαΐαρος. Quel était ce roi Timaïros, qui vivait sûrement vers le temps d'Alexandre le Grand et dont nous avons ainsi une monnaie et l'inscription funéraire? C'était vraisemblablement le roi, père de Nicoclès (mort en 310), que les auteurs grecs appellent *Timarchos*. La forme insolite du nom de Timaïros aura porté les copistes des manuscrits grecs à lui substituer le nom plus commun et plus grec de Timarchos; une dédicace de Nicoclès à Apollon Hylatès, dans laquelle le nom du père du roi est en partie mutilé, autorise cette conjecture.

M. le Dr Plique, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« La statue monumentale de Mercure retrouvée dans mes

fouilles à Lezoux (Puy-de-Dôme) est en arkose; de 1m50 de hauteur pour le fragment rencontré, elle devait avoir 2m50 au total. Elle était placée à l'entrée des établissements céramiques. L'inscription porte nettement :

MERCVRIO
ET AVGVSTO
SACRVM

A côté gisaient les débris du temple. »

M. Mowat, membre résidant, fait un rapport favorable sur les comptes et la gestion du trésorier. Des remerciements sont votés à M. Guillaume, trésorier.

Séance du 24 Juin.

Présidence de M. Corroyer, président.

Ouvrages offerts :

Aarboger for nordisk oldkyndighed og historie udgiune af det kongelige nordiske oldskriftselskab, 6e vol., 1re livraison. Copenhague, 1891, in-8°.

Allen (Harrisson). *A clinical study of the skull.* Washington, 1890, in-8°.

Heiss (Aloïss). *A propos des médailles et des portraits de don Carlos, fils de Philippe II, roi d'Espagne.* Paris, 1891, in-8°.

— *Essai sur le monnayage des Suèves.* Paris, 1891, in-8°.

— *Médailles de personnages français exécutées à Lyon en* 1494 *par Niccolo Spinelli de Florence.* Mâcon, 1884, in-8°.

— *Note sur les monnaies celtibériennes.* S. l. n. d., in-4°.

— *Note sur les monnaies de bronze avec la légende* Hispanorum. Paris, 1873, in-8°.

— *Notice sur une médaille inédite de François Laurana.* Paris, 1879, in-8°.

— *Une monnaie inédite de Montpellier.* Paris, 1867, in-8°.

Lavigerie (baron Olivier de). *Le château de Baye.* Paris, 1891, in-8°.

Michon (Étienne). *Inscriptions inédites de la Corse.* Rome, 1891, in-8°.

Rogers (Joseph A.). *The correction of sextants for errors of eccentricity and graduation.* Washington, 1890, in-8°.

Tuckerman (Ph. D.). *Index to the literature of thermodynamics.* Washington, 1890, in-8°.

Correspondance.

M. Gosset écrit pour remercier la Compagnie de l'avoir élu correspondant national à Reims.

Travaux.

M. Courajod, membre résidant, conservateur au Musée du Louvre, soumet à ses confrères l'épée en or, dite de Charlemagne, conservée au Musée du Louvre.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 3e TRIMESTRE DE 1891.

Séance du 1er Juillet.

Présidence de M. E. Corroyer, président.

Ouvrages offerts :

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. V, 2e livr. Bruxelles, 1891, in-8°.

Atti della R. Accademia delle scienze di Torino, t. XXVI, livr. 9. Turin, 1890-1891, in-8°.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur et Thédenat, XIIe année, n° 13. Paris, 1891, in-8°.

— *de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1er trimestre de 1891. Poitiers, in-8°.

Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande, t. LXXX. Bonn, 1891, in-8°.

Revue de l'art chrétien, XXXIV[e] année, t. II, 1891, 3[e] livr. Lille-Paris, in-4°.

Baye (baron J. de). *L'archéologie préhistorique*. Paris, 1890, gr. in-8°.

— *Les bronzes émaillés de Mostchina*. Paris, 1891, in-4°.

Labande et Mazerolle. *Ville d'Avignon. Exposition des arts rétrospectifs*, mai 1891. Avignon, s. d., in-8°.

Travaux.

Au nom des commissions nommées à cet effet, MM. A. Bertrand et Omont lisent des rapports favorables sur les candidatures de MM. de Villenoisy et Pélissier au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et les candidats, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, sont proclamés associés correspondants nationaux, M. de Villenoisy à Grenoble et M. Pélissier à Montpellier.

La place de M. Flouest, membre residant, décédé, est déclarée vacante.

M. A. Boutroue, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Au Musée de sculpture comparée du Palais du Trocadéro figurent les moulages de deux bas-reliefs en marbre, de 0[m]76 sur 1[m]45, appartenant au duc de Loulé et catalogués sous les n[os] 610 et 611, avec l'indication qu'ils ont été trouvés à Herculanum et qu'ils représentent les *Quadriges dits de l'Hercule mélampyge*.

« Les Musées de plâtres (*Gipsabgüsse*) de Bonn et de Berlin possèdent le moulage d'un de ces bas-reliefs, et l'édition de 1885 du catalogue de ce dernier musée le désigne ainsi :

« N° 1838. Un conducteur de char, bas-relief en marbre, « soi-disant (angeblich) trouvé à Herculanum, aujourd'hui « en la possession du duc de Loulé, en Portugal. »

« Il existe également un conducteur de char vêtu d'une « longue robe sur la frise du Parthénon, mais le sens de

« la figure qui précède le char dans ce bas-relief nous « échappe.

« On pourrait le prendre pour un apobate analogue à « l'adolescent dont nous avons parlé sous le n° 1836, mais ces « apobates avaient l'habitude d'être munis de leurs armes « (pflegten gerüstet zu sein). Au surplus, l'authenticité (der « antike Ursprung) de ce bas-relief n'est pas tout à fait cer- « taine (steht durchaus nicht fest). »

« Ces moulages ont été en outre reproduits en bronze par la maison Barbedienne à une échelle réduite, et M. Charles Yriarte, qui a vu les originaux à l'exposition rétrospective de Lisbonne en 1882, en parle dans les termes suivants dans la *Gazette des beaux-arts*, au t. XXV, p. 556 :

« Les deux admirables bas-reliefs grecs exposés par le duc « de Loulé étaient là, dressés contre la muraille, dans une « salle pleine des trésors du Moyen âge et de la Renaissance, « au milieu des émaux brillants, des reliquaires d'or et des « triptyques de vermeil, superbes dans leur nudité marmo- « réenne, parlant un tel langage à l'imagination qu'on oubliait « pour eux tout ce qui les entourait. On dit qu'ils ont été « apportés de Pompéi ; mais, comment croire, en face de ces « *coursiers*, dont on croit entendre les hennissements sonores « et qui rappellent si bien la tête de cheval du British « Museum, qu'un des conquérants, un Mummius, un Sylla, « ne les ait pas enlevés aux vaincus des rives de la Grèce ? »

« Les originaux ont été déposés au Musée de Lisbonne (où je les ai vus au commencement de cette année) par leur propriétaire, M. le duc de Loulé, qui, en m'offrant les photographies de ses bas-reliefs, m'a déclaré qu'ils étaient dans sa famille depuis plus d'un siècle, mais qu'il ne possédait aucun document permettant d'en établir l'origine. Il a ajouté qu'un de ses ancêtres, le marquis de Marialva, était ambassadeur de Portugal auprès de la cour de Naples, en 1775, c'est-à-dire à une époque voisine de celle où a été foré, à Résina, le puits qui a amené la découverte fortuite de la ville d'Herculanum. En présence de ces monuments, diverses questions se posent relativement à leur authenticité, leur origine, leur style, leur époque, leur signification.

« Quand on compare les bas-reliefs eux-mêmes, ou même simplement les photographies offertes par le duc de Loulé, aux moulages et aux réductions en bronze que nous possédons, on ne peut s'empêcher de constater l'énorme supériorité des originaux. Et, cela n'est pas un fait isolé, il en est de même, à des degrés différents, il est vrai, pour tous les monuments de l'architecture et de la sculpture grecques de la belle époque. J'en appelle sur ce point à tous ceux qui ont pu comparer l'Hermès de Praxitèle conservé au Musée d'Olympie avec les moulages qu'on en rencontre dans les Musées.

« Malgré tous les efforts employés pour analyser et reproduire ces monuments, il semble que leur beauté et leur harmonie résultent d'une multitude de détails tellement insaisissables que tous les procédés de reproduction par le dessin, la gravure ou le plâtre restent impuissants : aussi faut-il pardonner aux rédacteurs du Catalogue de Berlin les doutes qu'ils ont émis sur l'authenticité d'un de ces bas-reliefs qu'ils ne connaissaient que par un moulage imparfait; car, s'ils avaient vu les originaux, ou simplement des photographies prises sur les originaux eux-mêmes, nul doute qu'ils eussent hésité à attribuer à un faussaire une œuvre qu'aurait pu signer un élève de Phidias.

« Nous avons jusqu'à ce moment parlé de ces œuvres comme s'il était prouvé qu'elles sont grecques : c'est qu'en effet, quel que soit leur lieu d'origine, il est impossible de les attribuer à l'art romain.

« La beauté du modelé, le mouvement des personnages, leur coiffure et le costume de deux d'entre eux, la race des chevaux, leurs attitudes, leurs crinières coupées ras comme sur la frise du Parthénon, tout indique que nous sommes en présence d'œuvres grecques.

« Quant à leur lieu d'origine, il est fort possible que le marquis de Marialva ait été présent lorsque ces monuments sortirent des fouilles d'Herculanum, et que le roi de Naples les ait offerts, ainsi qu'il le faisait souvent, à l'ambassadeur d'une puissance à laquelle l'unissaient des liens d'amitié.

« Il est plus difficile de déterminer la signification des

scènes représentées. Observons tout d'abord que les deux bas-reliefs semblent être symétriques, que les sujets correspondent l'un à l'autre, et que, chose rare dans l'antiquité, nous sommes en présence de *deux pendants*.

« Représentent-ils les « quadriges de l'Hercule mélam-« pyge » comme le dit le Catalogue de notre Musée de sculpture comparée ? Devons-nous y voir une scène d'introduction d'un dieu et d'une déesse dans le séjour des immortels, une sorte d'*apothéose* comme celles qui sont si souvent reproduites sur les vases peints ? Sommes-nous en présence de deux sujets mythologiques, par exemple : « Hélios et Séléné, » ainsi que me le suggère un de nos plus éminents archéologues ? ou bien, malgré les réserves du Catalogue de Berlin, s'agit-il d'une course d'apobates ? c'est ce que nous allons examiner en commençant par la première hypothèse.

« Cela nous amène à rechercher ce qu'était l'Hercule mélampyge, et ici je ne puis mieux faire que de rappeler ce qu'en dit Larcher dans une note sur Hérodote (liv. VII, 216) :

« Thia, fille de l'Océan, eut deux fils qui insultaient les « passants. Leur mère leur conseilla de ne faire tort à per-« sonne, de crainte de tomber entre les mains de quelque « homme aux fesses noires (de quelque mélampyge) et d'être « punis de leur insolence. Hercule, les ayant un jour rencon-« trés, les lia ensemble par les pieds et les chargea ensuite « sur ses épaules, la tête en bas et au-dessous de la peau du « lion. Les deux frères, ayant remarqué qu'Hercule avait les « fesses velues, se rappelèrent ce que leur avait dit leur « mère, et firent des éclats de rire. Hercule, ayant appris le « sujet de leurs rires, les détacha et les laissa aller. » (Cf. Preller, *Griechische Mythologie*, t. II, p. 231.)

« Des monuments figurés nous ont montré comment les anciens représentaient cette légende qui avait valu à Héraclès le nom de Μελάμπυγος.

« Dans le tome II des *Auserlesene Vasenbilder* de Gerhard, à la planche CXX, un vase à figures noires nous montre le héros précédé de Pallas Athéné et suivi d'Hermès. Il porte sur l'épaule gauche un bâton aux deux extrémités duquel

sont attachés les Cercopes liés par les pieds, et ayant par suite la tête en bas.

« C'est ainsi qu'Hercule mélampyge et les deux Cercopes sont également représentés sur une des métopes du temple le plus ancien de Sélinonte, celui que Hittorff a désigné par la lettre C; cette métope est conservée actuellement au Musée de Palerme. (Voy. *Antichità di Sicilia*, par le duc Serra di Falco, t. II, pl. XXV.)

« Il y a loin de cette légende, des faits qui la composent et de la manière employée par les anciens pour les représenter, aux deux quadriges du duc de Loulé.

« Il est donc manifeste que la désignation qui figure au Catalogue du Musée du Trocadéro ne peut être considérée comme exacte.

« Il va nous être facile d'établir que nous ne sommes pas davantage en présence d'une apothéose dans le sens antique du mot.

« Dans ces scènes, en effet, le personnage principal, celui sur lequel se concentre l'intérêt, est le héros qui va être introduit dans la société des immortels; il est toujours accompagné d'un ou de plusieurs dieux ou déesses qui lui font cortège, et l'allure des chevaux est modérée. Or, dans les monuments que nous examinons, c'est le coureur précédant le char qui attire l'attention et qui forme comme le centre du tableau : le conducteur du char est isolé; il est relégué en quelque sorte au second plan, et l'un des deux chars est emporté dans une allure très vive.

« Sommes-nous donc en présence d'une course d'apobates? L'article « desultor » au tome II du *Dictionnaire des antiquités grecques et latines* de MM. Saglio et Edmond Pottier fait bien connaître ce qu'étaient les apobates qui prenaient place sur le char à côté du cocher, descendaient pendant la course pour faire une partie du trajet à côté des chevaux, et remontaient ensuite sur le char pendant qu'il était en marche.

« Les courses d'apobates étaient particulièrement en honneur à Athènes et figuraient sur le programme des jeux des Panathénées à une place privilégiée, parce qu'Érichtonios, le héros légendaire d'Athènes, y avait été vainqueur.

« Un apobate figure au pied de son char dans la frise du Parthénon, et, en 1880, on a trouvé à Athènes un bas-relief qui représente une course d'apobates. Il a été publié dans le *Bulletin de correspondance hellénique* de 1883 (t. VII, pl. XVIII, p. 458), avec un excellent article de M. Collignon, qui y voit un monument votif attique de la fin du IVe siècle avant J.-C., monument d'une facture un peu industrielle.

« Ce qui crée une difficulté, en ce qui concerne nos bas-reliefs, c'est que les coureurs sont sans armes, tandis que les textes nous disent que les apobates couraient munis de leurs armes, ainsi qu'on le voit sur le bas-relief dont il vient d'être parlé.

« Mais cela ne me paraît pas une objection insurmontable, car nous ne connaissons pas le détail ni le règlement de tous les jeux qui étaient en faveur chez les Grecs, et rien ne s'oppose à ce que, à une certaine époque, à celle précisément à laquelle ces monuments ont été exécutés, une course d'apobates ait été organisée, dans laquelle les coureurs se présentaient sans armes.

« Je ne propose cette explication qu'en l'entourant des plus extrêmes réserves, car ces bas-reliefs représentent peut-être simplement des scènes mythologiques dont le sens est assez difficile à déterminer.

« Reste la fixation de l'époque à laquelle nous devons les placer. Sont-ils hellénistiques, comme le veulent certains archéologues, ou sont-ils de la belle période de l'art grec ?

« La liberté des mouvements, la franchise des attitudes, la facture, le style de ces œuvres me font adopter la seconde hypothèse, et les longs vêtements dont sont revêtus les conducteurs des chars me paraissent fournir un motif suffisant pour les faire remonter à une époque assez haute, à la fin du Ve ou au commencement du IVe siècle avant J.-C.

« En résumé, les bas-reliefs du duc de Loulé trouvés à Herculanum sont des monuments attiques, de la fin du Ve ou du début du IVe siècle avant J.-C., représentant des sujets mythologiques dont le sens est à déterminer, ou bien ils rappellent la victoire de deux apobates dans des jeux dont le détail ne nous est pas suffisamment connu, mais où les concurrents devaient courir sans armes. »

M. le baron de Baye, membre résidant, communique les photographies de sculptures grossières trouvées dans le département de l'Aveyron et fait la communication suivante :

« Dans le courant de l'année 1888, M. l'abbé Hermet découvrit, dans le département de l'Aveyron, un monolithe sculpté en forme humaine[1]. Depuis cette époque, cinq autres pierres analogues furent signalées par la même personne à la Société des sciences de l'Aveyron[2]. Le président de cette Compagnie, M. Boisse, que nous avons le plaisir de compter parmi nos associés correspondants, fit part de la découverte à M. Héron de Villefosse. Ce dernier me conseilla de m'occuper de ces objets qui rentrent dans le domaine de mes études.

« Grâce à la bienveillance de M. Boisse, je puis mettre aujourd'hui sous vos yeux les photographies de plusieurs de ces monuments primitifs.

« Toutes les sculptures se trouvent groupées dans une région peu étendue, située au sud-ouest du département de l'Aveyron. Elles proviennent de Saint-Sernin-sur-Rance, de Saint-Izaire (mas Capelier), des Maurels et de Ponsthomy (arrondissement de Saint-Affrique)[3].

« Ces statues grossières appartiennent à une époque reculée où l'art n'existait pour ainsi dire pas. Cependant, elles doivent être rapprochées des reliefs sculptés sur la craie qui ornent les parois des grottes de la Marne découvertes en 1872[4]. Broca vint les voir et considéra ces essais du visage humain comme représentant des divinités[5]. M. de Quatrefages, dans

1. *Le Moniteur de l'Aveyron*, numéro du 27 avril 1888. — Procès-verbal de la séance du 22 mai 1888 de la *Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*.

2. Procès-verbal de la séance du 2 décembre 1888 de la même Société.

3. Lettre de M. Boisse, du 30 septembre 1890.

4. Extrait des *Comptes-rendus de l'Académie des sciences*. Note de M. J. de Baye présentée par M. de Quatrefages, séance du 24 juin 1872. — Communication sur les grottes préhistoriques de la Marne, faite au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Bruxelles, séance du 27 août 1872.

5. « Les figures sculptées dans les grottes artificielles de Baye, figures dont le type est assez uniforme, ne peuvent représenter que

ses diverses publications, les a rapprochées de la chouette des vases exhumés des ruines de Troie par Schlieman[1].

« La contemporanéité de nos reliefs champenois avec l'homme de l'âge de la pierre ne peut pas être mise en doute. Les haches de silex, montées dans leur gaine en corne de cerf, déposées auprès des squelettes dans les grottes artificielles, se voient figurées sur les parois crayeuses des mêmes cavernes. Ces sculptures ont été publiées, décrites, et nous n'entrerons ici dans aucun détail sur leur interprétation et leur signification[2].

« De longues années après l'exploration des hypogées de la Marne, nous fûmes informé de l'existence, dans le département du Gard, d'une allée couverte, avec dalle en grès grossièrement sculpté, reproduisant une figure humaine[3]. Un rapprochement s'imposait[4]. L'allée couverte de Collorgues[5] (près Uzès) contenait des produits contemporains des grottes artificielles champenoises, et, de plus, les sculptures trouvées dans ces gisements éloignés m'ont semblé

des divinités. » (Broca, *Sur la trépanation du crâne et les amulettes crâniennes à l'époque néolithique*, t. I, p. 180; compte-rendu de la session du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Budapest en 1877. Budapest, 1877.)

1. De Quatrefages, *Hommes fossiles et hommes sauvages*, p. 124. Paris, 1884.

2. J. de Baye, *Grottes de la vallée du Petit-Morin; Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, séance du 19 mars 1874. — *Sur les sculptures de la pierre polie des grottes préhistoriques de la Marne;* compte-rendu du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie de Stockholm en 1874, t. I, p. 273. Stockholm, 1876. — *Les Grottes à sculptures de la vallée du Petit-Morin (Marne); Bulletin monumental*, 1875, n° 4. — *Notice sur les grottes préhistoriques de la Marne;* extrait de la *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. VIII, 1874. Paris, 1875. — *L'Archéologie préhistorique*, p. 159 à 169, pl. I, II et III. Paris, 1880. — *Ibid.*, p. 88 et suiv. Paris, 1888.

3. Lombard-Dumas et L. Rousset, *Note sur une sépulture mégalithique.* Nîmes, 1887. — G. de Mortillet, *Chronologie préhistorique*, dans la *Revue mensuelle de l'école d'anthropologie de Paris.* Janvier 1891, p. 23, fig. 7. — J. de Baye, *l'Archéologie préhistorique*, p. 95, fig. 12. Paris, 1888.

4. J. de Baye, *Une nouvelle sculpture néolithique.* Extrait du compte-rendu du Congrès archéologique de France, session tenue à Soissons et à Laon en 1887. Caen, 1889.

5. Mas-de-l'Aveugle, commune de Collorgues, canton de Saint-Chaptes (Gard).

attribuables à la même inspiration. Les populations primitives de l'est et du midi de la France connaissaient donc cette manière toute conventionnelle de représenter l'être humain. La découverte de Collorgues ne resta pas isolée, et la même localité livra bientôt un second monument analogue [1].

« Le département de l'Aveyron devait apporter un contingent important pour l'étude de la sculpture à l'époque des monuments mégalithiques. Les monolithes, dont j'ai l'honneur de vous soumettre les photographies, ne sont pas des bas-reliefs, mais de véritables statues. On peut les considérer comme des menhirs à figure humaine.

« J'ai pensé que ces rudiments de l'art méritaient d'être signalés à notre attention, car ils appartiennent à la période la plus reculée de notre archéologie nationale. La Compagnie pourrait émettre le vœu que des mesures soient prises pour assurer la conservation de ces monolithes, et que des moulages en soient déposés au Musée de Saint-Germain. »

M. Corroyer, président, présente une montre émaillée, signée Huaut frères, datant du milieu du règne de Louis XIV.

M. Durrieu, membre résidant, présente une petite peinture sur bois de l'École française du XVI^e^ siècle, montrant le roi Henri III en costume de grand-maître de l'ordre du Saint-Esprit, à genoux, en oraison au pied de la croix. Ce tableau, d'une exécution très délicate, vient d'être donné au Musée du Louvre par M. Maurice Kann. M. Durrieu indique certains rapprochements avec des gravures qui permettraient peut-être d'attribuer l'exécution de ce portrait de Henri III à Jean Rabel, né à Beauvais vers le milieu du XVI^e^ siècle, mort à Paris en 1603 ou 1605.

M. Récamier, associé correspondant national, présente une coupe d'époque barbare, déjà publiée par M. E. Le Blant.

1. *La Société et le laboratoire d'anthropologie de Paris à l'exposition universelle de* 1889, p. 209, fig. 121. Paris, 1889. — *Revue mensuelle de l'école d'anthropologie;* 1^re^ année, janvier 1791, p. 23. Paris, 1791.

Séance du 8 Juillet.

Présidence de M. Corroyer, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, nos 1-3, janvier-mars 1891. Niort, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XVII, 3e livr. Périgueux, 1891, in-8°.

— *de la Société industrielle de Mulhouse*, juin 1891. Mulhouse, in-8°.

Coutumes des pays et comté de Flandre, quartier de Bruges, t. I. Bruxelles, 1890, in-4°.

Journal des savants, mai-juin 1891. Paris, in-4°.

Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas. Règne de Charles-Quint, 1506-1555. Bruxelles, 1890, in-8°.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse, t. X, année 1891, 1er et 2e trimestre. Avignon, in-8°.

Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens, 3e série, 1700-1794, tome VII. Bruxelles, 1890, in-fol.

Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims, 1er fasc., 2e édition. Reims, in-8°.

Revue africaine, 1er trimestre de 1891. Alger, in-8°.

Société de Borda, XVIe année, avril-juin 1891. Dax, in-8°.

Bulteau (l'abbé). *Monographie de la cathédrale de Chartres*, no 10. Chartres, 1891, in-8°.

Monnecove (de). *Les artistes artésiens au Salon de* 1889. Arras, 1889, in-8°.

— *Les artistes artésiens au Salon de* 1890. Arras, 1890, in-8°.

Schlumberger (G.). *Les nouvelles acquisitions du Louvre*. Paris, gr. in-8°.

— *Sceaux et bulles des empereurs latins de Constantinople*. Caen, 1890, in-8°.

— *Trois sceaux Francs de Terre-Sainte*. Paris, 1891, in-8°.

Correspondance.

M. Pélissier écrit pour remercier la Société de l'avoir élu associé correspondant national à Montpellier.

Travaux.

M. Germain Bapst, membre résidant, entretient la Société des panneaux en faïence du château d'Écouen, conservés actuellement au château de Chantilly; il est d'avis que ce sont les plus anciens monuments de la fameuse industrie de la faïence de Rouen.

M. Ravaisson-Mollien, membre résidant, complète sa communication de mars sur les sandales d'Érétrie.

« G. Micali, dans ses *Monumenti inediti*, etc., a gravé, en 1844, les placages en bronze d'une paire de sandales en deux pièces mobiles, trouvées en Étrurie, à Vulci, qui ne présentent que de légères différences avec celles de Grèce acquises récemment par le Musée du Louvre. Les unes et les autres ont pu appartenir à un adolescent et semblent remonter un peu plus haut que la fin de la Grèce classique, peut-être au IVe siècle avant J.-C.

« Léonard de Vinci, dans un second manuscrit, celui du prince Trivulzio, dit comment il faut accommoder des plaques de fer articulées aux *soleae* pour fuir sur terre, puis, revenant à un combat naval, où c'est l'assaillant qui jette des triboles et reçoit du savon tendre pour le faire glisser, il conseille de nouveau des semelles à charnières et clous, et, cette fois, ces semelles sont de double épaisseur. »

Séance du 22 Juillet.

Présidence de M. Corroyer, président.

Ouvrages offerts :

Aarboger for nordisk oldkyndighed og historie, 2e série, t. VI, 2e livr. Copenhague, 1891, in-8°.

Archivio storico lombardo. Giornale della Società storica lombarda. Anno XVIII, fasc. 2. Milan, 1891, in-8°.

Atti della reale Accademia dei Lincei. 1891. Comptes-rendus, t. VII, fasc. 10. Rome, 1891, in-4°.

Biblioteca nazionale centrale Vittorio Emanuele di Roma. Bolletino delle opere moderne straniere, vol. VI, n° 6. Juin 1891.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur et Thédenat, XII° année, n° 14. Paris, 1891, in-8°.

— *de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 194, mai 1891. Chartres, in-8°.

— *de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, 98° livr. Valence, 1891, in-8°.

— *de la Société dunoise*, n° 89, juillet 1891. Châteaudun, in-8°.

— *de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. XIII, 2° livr. Brive, 1891, in-8°.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 1889-1890. Rouen, 1891, in-8°.

Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland, t. XXIV. Édimbourg, 1890, in-8°.

Viestnik hrvatskoga arkeologickoga Druztva, t. XIII, br. 3. 1891, in-8°.

Mortet (Ch.). *Projet d'association entre les bibliothécaires français.* S. l. n. d., in-8°.

Vallette (René). *Excursion archéologique à Payrè-sur-Vendée.* In-8°.

Travaux.

La Société vote l'échange de ses publications avec la Commission centrale de Vienne pour les monuments d'art et d'histoire.

M. de Baye, membre résidant, annonce que les sculptures primitives du département de l'Aveyron, dont il a entretenu la Compagnie à la séance du 1er juillet, ont été acquises par le Musée de Rodez.

M. Prost, membre résidant, rappelle que M. Boutroue, dans sa communication du 1er juillet dernier sur deux bas-reliefs antiques conservés à Lisbonne, a proposé comme explication de l'un d'eux qu'il pourrait représenter un *apobate* devant les chevaux attelés à un char. Il a en même temps dit qu'une objection pourrait être faite à cette interprétation, c'est que les *apobates* se livraient à leurs exercices tout en étant revêtus de l'armure militaire, ce qui était une difficulté de plus à vaincre dans leurs manœuvres. Ne pourrait-on pas écarter cette objection par la considération que le monument idéalise la scène et que cette idéalisation comporte naturellement la nudité du personnage?

M. Durrieu, membre résidant, présente un petit triptyque du commencement du XVe siècle, portant en lettres capitales la signature parfaitement lisible et authentique du peintre Johannes de Mutina.

Ce Johannes de Mutina (Giovanni da Modena) se rattache peut-être à la famille de l'un des deux peintres du XIVe siècle qui portent le même nom, Barnaba de Mutina et le célèbre Tommaso de Mutina, peintre de l'empereur d'Allemagne Charles IV. Ce qui paraît certain, en tout cas, d'après le style des figures et des draperies dans le triptyque, c'est que l'auteur, Johannes de Mutina, appartient au groupe des artistes qui ont travaillé dans le nord-est de l'Italie, autour de Pisanello et de Stefano da Zevio, dans la première moitié du XVe siècle.

M. Courajod, membre résidant, signale dans le triptyque de M. Durrieu certains caractères qui se rapprochent du style flamand. On peut y trouver une preuve du contact des deux écoles à cette époque. La même observation peut d'ailleurs être faite sur quantité d'autres monuments, et en particulier sur les volets du Musée de Dijon, peints par Melchior Broederlam pour le duc de Bourgogne.

Séance du 29 Juillet.

Présidence de M. E. Corroyer, président.

Ouvrages offerts :

Baye (baron J. de). *Cimetière de Bergères-les-Vertus*. Arcis-sur-Aube, 1890, in-8°.

— *Le Congrès international des Orientalistes à Stockholm*. Paris, 1889, in-8°.

— *Les Francs-Saliens et les Francs-Ripuaires au congrès de Charleroi en* 1888. Angers, 1888, in-8°.

— *L'industrie quaternaire stratigraphique*. Arcis-sur-Aube (s. d.), in-8°.

— *Notes sur l'usage du torques chez les Gaulois*. (S. l. n. d.) (Paris, Impr. nat., 1885).

— *Notice sur les grottes préhistoriques de la Marne*. Paris, Impr. nat., 1885, in-8°.

— *Réunion de plusieurs époques de la pierre sur un même plateau*. Paris (s. d.), in-8° (1886).

Saglio (Ed.). *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, 15e fascicule. ELE-EPI. Paris, 1891, in-8°.

Annuaire de la Société française de numismatique, mai-juin 1891. Paris, in-8°.

Bullettino di archeologia e storia Dalmata pubblicato, ann. XIV. Spalato, 1891, in-8°.

Congrès archéologique et historique de Bruxelles, 1891, 7e session. 2e livr. Bruxelles, 1891, in-8°.

Denkschrift der historischen und antiquarischen Gesellschaft zu Basel. Bâle, 1891, in-8°.

Fédération archéologique et historique de Belgique. Compte-rendu des travaux du VIe congrès tenu à Liège les 3, 4, 5 *et* 6 *août* 1890, t. VI, 2e fasc. Liège, 1891, in-8°.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, 7e s., t. XII, 1889. Nîmes, 1890, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de Picardie*, 4e série, t. I. Paris-Amiens, 1891, in-8°.

Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, 4e série, t. I (juillet 1891). Saintes, 1891, in-8°.

Revue africaine, n° 201, 2e trimestre 1891. Alger, in-8°.

M. Saglio, membre résidant, fait hommage à la Société du 15e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*.

Travaux.

M. Courajod, membre résidant, complète et précise les observations qu'il a présentées dans la séance précédente à propos du triptyque de M. Durrieu. Il montre et commente une série de photographies qui permettent d'établir l'influence exercée par l'art flamand au commencement du XVe siècle sur les écoles de peinture de l'Italie septentrionale et en particulier sur l'école de Pisanello.

M. Durrieu, membre résidant, fait quelques réserves. Il demande si les affinités constatées entre l'art flamand et l'art italien ne tiennent pas à une influence commune subie par le Nord et le Midi, influence qui pourrait bien être celle de l'art français, plusieurs des types signalés par M. Courajod existant déjà au début du XVe siècle dans les miniatures françaises.

Selon M. Müntz, il y aurait lieu de rechercher si l'influence italienne sur l'art du Nord n'est pas antérieure à l'influence de la peinture flamande sur le Midi. Les types de l'art italien se sont répandus de bonne heure dans l'Europe septentrionale par l'intermédiaire des artistes avignonnais, et l'on trouve des imitateurs du style de Giotto en Bohême, en France, en Angleterre. A consulter les dates que l'on peut connaître, il semble bien que la constitution du style dont s'inspire l'école de Pisanello soit antérieure à l'émancipation de la peinture flamande.

La séance des vacances est fixée au 9 septembre et la séance de rentrée au 4 novembre.

Séance du 9 Septembre.

Présidence de M. E. Corroyer, président.

Ouvrages offerts :

Annual report of the Board of regents of the Smithsonian Institution to july 1889. Washington, 1890, in-8°.

Atti della R. Accademia dei Lincei, 1890-91, série 4. Classe di scienze morali, vol. VII, parte 2ª, fasc. 11-12. Turin, in-4°.

Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, t. VIII, IX, X, XI, XII, XIII, XIV, XV et XVI, 1880 à 1888. Montauban, in-8°.

— *critique*, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédenat, XIIe année, nos 15, 16 et 17. Paris, 1891, in-8°.

— *de la Société archéologique de Nantes*, t. XXIX, année 1890. Nantes, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de la Morinie*, avril-mai-juin 1891. Saint-Omer, in-8°.

— *de la Société archéologique de Sens*, t. XIV. Sens, 1888, in-8°.

— *de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 195, septembre 1891. Chartres, in-8°.

— *de la Société archéologique du Midi de la France*, série in-8°, n° 7. Toulouse, 1891.

— *de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 1er trimestre 1891. Orléans, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e trimestre 1891. In-8°.

— *de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1891, n° 1. Amiens, in-8°.

— *de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres*, avril-juin 1891. Niort, in-8°.

— *de la Société d'études des Hautes-Alpes*, Xe année, juillet-août-septembre 1891. Gap, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XVIII, 4e livr. Périgueux, 1891, in-8°.

— *de la Société industrielle de Mulhouse*, juillet 1891. Mulhouse, in-8°.

Bulletino di archeologia e storia Dalmata, anno XIV (1891), n° 6.

Comité archéologique de Senlis, 3e série, t. IV et V, années 1889-90. Senlis, in-8°.

Journal des Savants, juillet-août 1891. Paris, in-4°.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1890, 5e série, t. VIII. Nancy, 1891, in-8°.

— *de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, t. XXVII, 3e série, 1890. Troyes, in-8°.

— *de la Société d'émulation du Jura*, 5e série, 1er vol., 1890, Lons-le-Saulnier, 1891, in-8°.

— *de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*. 2e série, t. X. Bar-le-Duc, 1891, in-8°.

— *et documents*, publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 2e série, t. I, II et III, 1887-1890 et 1891. Lausanne, in-8°.

— *et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 1890-1891. Mons, in-8°.

Procès-verbaux des séances de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, du 27 juin 1887 au 15 mars 1891. Rodez, in-8°.

The Journal of the proceedings of the royal Society of Antiquaries of Ireland, 5e série, vol. I, n° 6. Dublin, 1891.

Chlingensperg-Berg (Max. von). *Das Gräberfeld von Reichenhall in Oberbayern*. Reichenhall, 1891, in-4°.

Croizier (marquis de). *Les Monuments de Samarkand*. Paris, 1891, in-8°.

Evans (J.). *The progress of archæology*, août, 1891, in-8°.

Froehner. *Collection Julien Gréau. Terres cuites grecques, vases peints, marbres antiques*, 3e partie. Paris, 1891, in-4°.

— *Terres cuites d'Asie de la collection Julien Gréau*, I et II. Paris, 1886, in-4°.

HILDEBRAND (Hans). *Antiquarisk tidskrift för Sverige*. Stockholm, 1891, in-8°.

MONNECOVE (DE). *Les artistes artésiens au Salon de* 1891 *et à l'exposition de la Société nationale des beaux-arts*. Arras, 1891, in-8°.

PAGART D'HERMANSART. *Le paratonnerre de Saint-Omer en* 1780. Saint-Omer, 1891, in-8°.

VACHEZ (A.). *Édouard Flouest*. Lyon, 1891, in-8°.

— *J.-E. Valentin-Smith, sa vie et ses œuvres*. Lyon, 1891, in-8°.

— *Le dolmen de Vaudragon. Le nom primitif de la source des eaux de Saint-Galmier*. Lyon, 1889, in-8°.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, dépose sur le bureau trois magnifiques volumes qu'il est chargé d'offrir à la Société. Les deux premiers sont intitulés *Terres cuites d'Asie de la collection Julien Gréau*, publiées par W. Frœhner, 1886; le troisième a pour titre *Collection Julien Gréau; terres cuites grecques, vases peints et marbres antiques; catalogue*, par W. Frœhner. Cet hommage est fait au nom de notre excellent confrère M. Julien Gréau et au nom de l'éditeur de ces trois volumes M. H. Hoffmann. Plus de 200 planches en héliogravure, sans parler des nombreuses vignettes semées dans le texte, servent d'illustrations à ces volumes où se trouve décrit et expliqué avec une compétence particulière un choix de monuments antiques que plus d'un Musée envierait. Comme pour ses monnaies et ses bronzes, M. Julien Gréau a voulu perpétuer le souvenir de ses terres cuites par un catalogue digne de sa collection. Tous ceux de nos confrères qui ont été admis à étudier ces séries admirables, formées avec autant de science que de goût, se réjouiront de pouvoir passer encore quelques bons moments au milieu de ce merveilleux ensemble dispersé depuis le printemps dernier.

M. Héron de Villefosse offre ensuite, au nom de l'auteur M. Clément Pallu de Lessert, un mémoire ayant pour titre : *Nouvelles observations sur les assemblées provinciales et le culte*

provincial dans l'Afrique romaine. M. Pallu de Lessert, à propos des quatre colonies cirtéennes, a très ingénieusement supposé que le Sénat de la confédération, véritable parlement, tenait lieu de l'assemblée des provinces ordinaires. On trouve, dans ce travail, des remarques tout à fait neuves sur l'assemblée provinciale de la Maurétanie césarienne, remarques qui ont été suggérées à l'auteur par l'étude attentive des textes littéraires et épigraphiques.

M. le baron de Baye dépose sur le bureau le mémoire qu'il a consacré à une *Sépulture gauloise de Saint-Jean-sur-Tourbe (Marne)*, et cinq brochures relatives au congrès tenu à Bruxelles, en août 1891, par la fédération archéologique et historique de Belgique. Il fait, en outre, hommage à la Société, au nom de M. Max von Chlingensperg-berg, d'un livre intitulé : *Das Gräberfeld von Reichenhall in Oberbayern*, et qui contient la description et la reproduction d'un grand nombre d'objets analogues à ceux qu'on rencontre dans les sépultures franques de la Gaule.

Correspondance.

Le colonel de la Noë, présenté par MM. A. de Barthélemy et Longnon, écrit pour poser sa candidature à la place de membre résidant laissée vacante par le décès de M. Ed. Flouest. Le Président désigne MM. A. Héron de Villefosse, Bertrand et Rey pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

M. Maurice Roy, présenté par MM. Babelon et Omont, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national au Chesnay (Yonne); le Président désigne MM. Prost, Saglio et Prou pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres du candidat.

Travaux.

M. Adrien Blanchet, associé correspondant national, propose une nouvelle interprétation d'un denier de l'empereur

Auguste. Sur le revers des deniers frappés sous Auguste par les monétaires L. Aquillius Florus, M. Durmius et P. Petronius Turpilianus, on remarque un personnage complètement vêtu, posant un genou en terre et tendant une enseigne militaire. On a vu avec raison dans cette représentation un souvenir d'un fait historique célèbre relaté par les historiens : la reddition par les Parthes des enseignes enlevées autrefois aux Romains. Toutefois, on a eu tort d'assimiler aux précédents le denier d'Auguste portant le nom du monétaire L. Caninius Gallus. Le personnage à demi nu, qui est figuré au revers de cette pièce, est certainement un Gaulois, et l'on peut s'en convaincre en le comparant aux autres figures de Gaulois fournies par les monnaies de César. Le cognomen de Gallus indiquait déjà une relation entre la légende et le type. Quant à l'explication du Gaulois agenouillé et rendant une enseigne militaire, on la chercherait vainement dans les auteurs; mais Auguste, dans l'inscription d'Ancyre, a pris soin de nous apprendre que, sous son règne, les Gaulois rendirent des enseignes enlevées par eux aux Romains. Le denier de L. Caninius Gallus rappelle par conséquent un événement historique peu connu.

M. Babelon, membre résidant, entretient la Société de l'un des principaux attributs de la Victoire de Samothrace. Cette déesse tenait dans la main gauche une longue hampe en forme de croix, désignée généralement sous le nom de hampe de trophée. M. Babelon établit qu'il s'agit, en réalité, de la *stylis*, long bâton cruciforme qui dans le gréement des navires servait à soutenir l'aplustre. Il appuie ses observations sur l'étude de la Victoire des monnaies d'or d'Alexandre qui portent le même attribut, et il rappelle qu'il a présenté, en juillet dernier, au congrès numismatique de Bruxelles, un mémoire destiné à démontrer que la Victoire des monnaies d'Alexandre tient une *stylis* et non pas, comme on le dit communément, une hampe de trophée.

M. Héron de Villefosse donne quelques détails sur les fouilles récemment faites dans l'île de Samothrace par

M. Champoiseau, autour de l'endroit où a été découverte la Victoire. M. Champoiseau a trouvé les fragments d'une inscription qui, complète, nous eût livré le nom d'un artiste, mais qui, dans l'état actuel, ne donne que son ethnique. On y lit, en effet, /////Σ ΡΟΔΙΟΣ.

M. Babelon, revenant sur les attributs de la Victoire de Samothrace, dit que M. Cordonnier, dans la restitution qu'il en a faite, a eu tort de la représenter tenant une couronne; elle devait plutôt sonner de la trompette.

M. Héron de Villefosse appuie cette opinion. Il annonce, en outre, qu'il a fait disposer autour de la Victoire, sur le palier du grand escalier du Louvre, divers fragments de sculptures provenant des fouilles de Samothrace et rapportés par les missions Champoiseau, Deville et Coquart. Ce sont des fragments de l'Arsinoeion, du Ptolemaeion et d'un temple plus ancien.

Séance du 4 Novembre.

Présidence de M. E. Corroyer, président.

Ouvrages offerts :

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. V, 3e et 4e livraisons, octobre 1891. Bruxelles, in-8°.

— *de la Société d'émulation du département des Vosges*, LXVIIe année, 1891. Épinal, in-8°.

Annuaire de la Société française de numismatique, juillet-août 1891. Paris, in-8°.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédenat, XIIe année, nos 18, 19 et 20. Paris, in-8°.

— *de la Diana*, avril-septembre 1891. Montbrison, 1891, in-8°.

— *de la Société belfortaine d'émulation*, n° 10, 1890-1891. Belfort, 1891, in-8°.

— *de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, octobre 1891. Valence, in-8°.

— *de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or)*, 2e série, n° 5, année 1890. Semur, 1891, in-8°.

— *de la Société dunoise*, n° 90, octobre 1891. Châteaudun, in-8°.

— *de la Société industrielle de Mulhouse*, août-septembre 1891. Mulhouse, in-8°.

Commission des antiquités et des arts du département de Seine-et-Oise, XIe volume. Versailles, in-8°.

Comptes-rendus de la Société archéologique de Saint-Pétersbourg, t. V, fasc. 2 à 4. Saint-Pétersbourg, 1891, in-8°.

Der Geschichtsfreund Mittheilungen des historischen Vereins der fünf Orte Luzern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug, t. XLVI, 1891. In-8°.

École des Chartes. Livret de l'École des Chartes (1821-1891). Paris, 1891, in-12.

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Amiens, t. XXXVII, année 1890. Amiens, in-8°.

— *de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*, 2e série, t. XXII. Arras, 1891, in-8°.

— *de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres et agriculture de Saint-Quentin*, 4e série, t. IX. Saint-Quentin, 1891, in-8°.

— *de la Société archéologique de Rambouillet*, t. IX, 1889-1890. Rambouillet, 1891, in-8°.

— *de la Société d'émulation de Roubaix*, 2e série, t. VI, 1890. Roubaix, 1891, in-8°.

— *de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, 2e série, t. II. Guéret, 1891, in-8°.

— *de la Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher*, 1890-1891, 4e série, t. VII. Bourges, in-8°.

Proceedings of the American philosophical Society, janvier-juin 1891. Philadelphie, in-8°.

Recueil de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure, 4e série, t. I, 4e livraison, octobre 1891. Saintes, in-8°.

Revue de l'art chrétien, t. II, 4e livraison, 1891. Lille, in-4°.

— *de Saintonge et d'Aunis*, t. XI, 5e livr., 1er septembre 1891. Saintes, in-8°.

Société de Borda, XVI[e] année, juillet-septembre 1891. Dax, in-8°.

— *des Antiquaires de la Morinie. Les chartes de Saint-Bertin.* T. II, 3[e] fasc. Saint-Omer, in-4°.

— *des Antiquaires de Picardie. Album archéologique.* 3[e] fasc. Amiens, 1890, in-4°.

Table des matières contenues dans les dix premiers volumes publiés par la Commission de l'inventaire des richesses d'art, des antiquités et des arts de Seine-et-Oise. Versailles, 1891, in-8°.

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, t. X, 1[re] et 2[e] livr. Trèves, 1891, in-8°.

Chassaing (Augustin). *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque du Puy.* Paris, 1890, in-8°.

Boissier (Gaston). *Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, le mercredi 27 mai* 1891. Paris, Imp. nat., 1891, in-8°.

Bouchot (H.). *Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières et conservés aux départements des Estampes et des Manuscrits.* Paris, 1891, 2 vol. in-8°.

Cagnat (R.). *Cours d'épigraphie latine*, 2[e] édition. Paris, 1890, in-8°.

— *Explorations épigraphiques et archéologiques en Tunisie*, 1[er], 2[e] et 3[e] fascicules. Paris, Imp. nat., 1883-1886, in-8°.

Collignon (Max.). *Fragment d'une tête en marbre d'ancien style attique (Musée du Louvre).* Paris, 1891, in-4°.

Desnoyers (l'abbé). *L'iconographie de Jeanne d'Arc.* Orléans, 1891, in-8°.

Jadart (Henri). *Bibliographie des ouvrages concernant la vie et le culte de saint Remi, évêque de Reims, apôtre des Francs.* Reims, 1891, in-8°.

Marsaux (l'abbé). *Chambly pendant la Révolution.* Beauvais, 1891, in-8°.

— *Étude sur les vitraux de Triel.* Pontoise, 1891, in-8°.

— *Tapisseries de l'église de Vernon (Eure).* 1891, in-4°.

— *Une corporation sous le patronage du Saint-Sacrement.* Bar-le-Duc, 1891, in-8°.

— *Une description de l'église de Chambly au XVIII^e siècle.* Beauvais, 1891, in-8°.

Mills (Ch.-K.). *Mental over-Work and premature disease among public and professional men.* Washington, 1885, in-8°.

Mommsen (Th.). *Histoire romaine*, trad. par R. Cagnat et J. Toutain. T. IX, 1re et 2e livr.; t. X, 2e livr.; t. XI, 1re, 2e et complém. livraison. Paris, 1887-1889, in-8°.

Ravaisson-Mollien (Ch.). *Les manuscrits de Léonard de Vinci. Manuscrits H de la Bibliothèque de l'Institut, 2037 et 2038 de la Bibliothèque nationale.* Paris, 1891, in-fol.

Roy (Maurice). *De l'amortissement des dettes de l'État. Son origine et son histoire en France jusqu'en* 1790. Paris, Imp. nat., 1883, in-8°.

— *Étude historique sur les consignations antérieurement à* 1816. Paris, Imp. nat., 1881, in-8°.

— *Le ban et l'arrière-ban du bailliage de Sens au XVI^e siècle.* Sens, 1885, in-8°.

— *Œuvres poétiques de Christine de Pisan.* T. I. Paris, 1886, in-8°.

Traphagen (Ph.-D.). *Index to the literature of Columbium* (1801-1887). Washington, 1888, in-8°.

Vaillant (V.-J.). *Note sur Calleva Atrebatum.* S. l. n. d. (1890), in-8°.

Vallette (René). *Le peintre Lansyer et son œuvre.* Fontenay-le-Comte, 1891, in-8°.

Zuckerman (Ph.-D.). *Bibliography of the chemical influence of light.* Washington, 1891, in-8°.

Correspondance.

M. Cagnat, professeur au Collège de France, présenté par MM. Ed. Le Blant et Babelon, et M. l'abbé Beurlier, présenté par MM. L. Courajod et G. Schlumberger, écrivent pour poser leur candidature à la place de membre résidant laissée vacante par la mort de M. Ed. Flouest. Le Président décide que les commissions chargées de présenter des rapports sur les titres des candidats seront composées, pour

M. R. Cagnat, de MM. Martha, R. de Lasteyrie et Collignon, et pour M. l'abbé Beurlier, de MM. Mowat, A. de Barthélemy et Duplessis.

M. Toutain, membre de l'École française d'archéologie, à Rome, présenté par MM. Héron de Villefosse et G. Schlumberger, et M. Barrière-Flavi, présenté par MM. A. de Barthélemy et de Baye, écrivent pour poser leur candidature au titre d'associé correspondant national, le premier à Rome, le second à Toulouse. Les commissions chargées de présenter des rapports sur les titres des candidats seront composées, pour M. Toutain, de MM. Thédenat, de Barthélemy et Schlumberger, et pour M. Barrière-Flavi, de MM. l'abbé Thédenat, Guillaume et Read.

M. J. de Laurière, que l'état de sa santé tient éloigné des séances, écrit pour prier la Société d'agréer sa démission de membre résidant et demande à être élu correspondant. Cette démission est refusée à l'unanimité.

Travaux.

M. le Président annonce à la Société la perte qu'elle vient de faire dans la personne de M. l'abbé Rabiet, associé correspondant national, professeur à l'Université libre de Fribourg (Suisse), et se fait l'interprète des regrets de la Société.

L'élection d'un membre résidant, en remplacement de M. Flouest, est fixée au mercredi 2 décembre.

M. Collignon, membre résidant, dépose sur le bureau plusieurs ouvrages de M. R. Cagnat, professeur au Collège de France.

M. Prou, membre résidant, offre à la Société une série d'ouvrages de M. Roy.

M. E. Babelon, membre résidant, lit une note de M. de Laigue, associé correspondant national à Cadix.

« Plusieurs fois déjà, on a signalé, avec détail, à la Société nationale des Antiquaires, les travaux de terrassement qui se poursuivent en ce moment aux portes de Cadix, et au cours desquels ont été mises au jour de nombreuses tombes regardées comme phéniciennes. A l'heure actuelle, on a découvert environ trente sépulcres constituant une véritable nécropole non exempte d'intérêt, malgré la rusticité soit des matériaux employés, soit des appareils de construction eux-mêmes.

« Toutefois, le mobilier funéraire rencontré jusqu'ici est extrêmement restreint, et le seul objet de véritable valeur est une bague en or avec chaton en onyx, de gravure orientale, puisqu'on y voit représenté un personnage qu'on peut rapprocher de ceux qui figurent sur les cylindres babyloniens.

« Cette bague avait été trouvée avec le sarcophage anthropoïde que j'ai récemment fait connaître à la Société. Depuis lors, le sol gaditan n'avait plus rendu à la lumière aucun vestige bien caractéristique. Aussi est-ce avec satisfaction que l'on a vu sortir de terre, en août dernier, une petite statuette en bronze, peu rare sans doute, mais significative au cas particulier, puisqu'elle est d'origine incontestablement orientale. C'est une de ces idoles de type égyptien qui étaient répandues dans les pays phénico-sidoniens. Notre dieu n'est autre qu'Osiris, reconnaissable à ses attributs habituels, le fléau et la clé, à sa coiffure traditionnelle et à sa structure d'ensemble, conforme au type hiératique consacré.

« La patine générale est sombre, sauf en quelques points trop attaqués par l'oxyde. La longueur totale de la figurine est de 10 centimètres, tandis que l'épaisseur est de 5 millimètres pour le corps et de 1 centimètre pour la tête seule.

« Une plus longue description serait oiseuse. Le seul intérêt de cette statuette tient à sa présence bien constatée dans une tombe appartenant à notre nécropole, fait tendant à démontrer une fois de plus, et comme le sarcophage anthropoïde lui-même, que cette nécropole renfermait bien réellement des restes de colons phénico-sidoniens.

« D'autre part, il y a lieu de l'espérer désormais, quelque heureux hasard amènera enfin la trouvaille de monuments d'une portée encore plus précise, soit au sens ethnologique, soit même au sens épigraphique. »

M. Vauvillé, associé correspondant national, fait une communication sur la découverte de sépultures mérovingiennes sur la butte de Montmartre.

« A la fin du mois de juillet dernier, on a prolongé un peu vers le nord la rue Saint-Éleuthère, de manière à supprimer l'angle droit que cette rue formait, en tournant du côté de la place du Tertre, et pour former une petite place devant l'église Saint-Pierre de Montmartre.

« Ces travaux ont fait découvrir, parmi des déblais très peu importants, six sarcophages en plâtre, de diverses dimensions; la faible épaisseur de terre qui les recouvrait, — de 40 à 50 centimètres, — n'a pas permis au plâtre de résister; les sarcophages s'étaient rompus. Malgré leur mauvais état de conservation, M. Jahyer Félix, président de la Société d'histoire et d'archéologie *Le Vieux-Montmartre*, a pu, avec beaucoup de soins, extraire l'une de ces intéressantes pièces, destinée au Musée du XVIII^e^ arrondissement. Les dimensions extérieures de ce sarcophage sont les suivantes : longueur, 2 mètres, largeur, 74 centimètres au chevet, sur 53 centimètres de hauteur, et 38 centimètres de largeur au bout des pieds, sur 50 centimètres de hauteur.

« La partie extérieure du chevet porte des ornements en forme de croix inscrits dans un cercle; ornementation analogue à celle des sarcophages en plâtre recueillis à Saint-Germain-des-Prés[1], à Suresnes[2], et dans l'important et très intéressant cimetière d'Andrésy découvert en 1890.

« Les sépultures de Montmartre, orientées à peu près de l'est à l'ouest, avec les pieds à l'est, avaient été violées, car les couvercles n'étaient plus en place.

1. On peut voir au Musée Carnavalet quelques sarcophages de cette provenance.
2. *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1887, p. 277.

« La découverte de ces sarcophages, certainement de l'époque mérovingienne, permet de croire qu'il existait à cette époque, sur la butte Montmartre, un cimetière situé sans doute près d'une primitive église très probablement détruite en 944 d'après Flodoard.

« L'église actuelle de Saint-Pierre de Montmartre, construite vers le milieu du XII^e^ siècle, aurait-elle été bâtie sur le même emplacement ou tout près de l'église primitive, comme la présence des sépultures mérovingiennes découvertes récemment peut le faire supposer?

« Il est très probable que la rue Saint-Éleuthère et la petite place devant l'église Saint-Pierre renferment encore un certain nombre de sépultures de la même époque que celles qui ont été mises à jour dernièrement. »

M. l'abbé Batiffol, associé correspondant national à Paris, fait la communication suivante :

« J'ai l'honneur de présenter à la Société un catalogue de reliques, que je crois inédit et que j'extrais d'un manuscrit du XIII^e^ siècle. Cette pièce se compose d'une double série d'éléments. — D'abord, des éléments de topographie palestinienne, empruntés à quelque traité de chorographie biblique et concernant Jérusalem, Hébron, Mambré, le Sinaï. J'y relève quelques détails curieux : ainsi l'indication, à Hébron, du champ de terre rouge dont Dieu forma le corps d'Adam; à Mambré, du chêne d'Abraham, dont l'écorce préserve les cavaliers des accidents de cheval; au Sinaï, du nombre considérable de moines qui y demeurent et de l'église qui s'élève au sommet, une église si sainte que personne n'y peut pénétrer sans s'être au préalable confessé et purifié de ses péchés par le jeûne et la prière. — Dans le reste de mon texte, il ne s'agit plus que de reliques, et nous avons là une énumération curieuse des plus insignes reliques de la chrétienté.

« A Olmont, une relique de la naissance même du Christ; — à Sainte-Marie-Majeure, de la paille de sa crèche; — à Cambrai, à Chaumont, à Charroux, des reliques de la Circoncision; — à Auxerre, une chaussure du Christ; — une

autre à Sens; — à Paris, sa chape; — à Trèves, sa tunique sans couture; — à Compiègne, son suaire; — à Vendôme, une de ses larmes; — à Constantinople, la colonne et le fouet de la flagellation, le manteau de pourpre, la couronne d'épines, le roseau de la Passion; les vêtements dont le Christ fut dépouillé devant la croix; un morceau considérable de la croix; les clous; le suaire; — à Jérusalem, les tenailles de la descente de croix; — à Lucques, un crucifix sculpté par Nicodême; — à Soissons, une chaussure de la Vierge; une autre au Puy; de son lait à Laon; sa chemise à Chartres; — des saints Innocents à Constantinople et aussi à Poitiers; — le corps de saint Jacques le Majeur en Espagne; celui de saint Jacques le Mineur à Constantinople; celui de saint Étienne à Rome; — la tête avec la barbe et les cheveux de saint Jean-Baptiste à Constantinople, et plus récemment à Poitiers; son index à Maurienne.

« Ce sont là les principales reliques mentionnées par notre auteur. Le manuscrit qui me fournit ce texte vient de Saint-Germain-des-Prés. Je ne serais pas surpris que le texte lui-même ait été compilé par un clerc d'Aquitaine : on y insiste avec prédilection sur les reliques de Charroux et de Poitiers, sur leur translation en ce pays du temps de Pépin et de Charles le Chauve, sur la solennité du culte dont elles y sont entourées, sur les miracles qu'elles ont opérés là : nous avons peut-être affaire à un clerc poitevin. Son silence touchant les reliques de la Passion transférées à Paris par saint Louis est un sûr indice qu'il écrivait avant la fin du XIIIe siècle; et la mention qu'il fait du roi de Jérusalem est un indice non moins sûr qu'il écrivait passé le commencement du XIIe.

« De pareilles pièces ont en soi un intérêt médiocre. Mais il y a un intérêt très scientifique à ce que tous les catalogues anciens de reliques soient publiés. L'archéologie des reliques est une science qui existe à peine, et dont le premier progrès doit consister à connaître et à classer toutes les reliques ayant eu quelque notoriété dans la chrétienté. C'est surtout par la publication des anciens catalogues de

reliques qu'on arrivera à ce résultat, et c'est dans cette pensée que je publie le texte que voici. »

INDEX INSIGNIORUM RELIQUIARUM.

(Bibliothèque nationale, latin 14069, fol. 178-180.)

Vultum ligneum ad imaginem saluatoris sculpsit Nichodemus, qui nunc in Lucana ciuitate ueneratur.

Antisiodoro est caliga domini, altera apud Senones.

In ecclesia Suessionum est soccus sancte Marie, alter apud Podiensem ciuitatem.

In ecclesia Laudunensi est lac eiusdem uirginis.

Apud Compendium est sudarium domini.

Parisiis[1] est cappa domini.

In Cameracensi ecclesia et apud Calvum montem est preputium.

Octavo die natalis sui puer Ihesus circumcisus est, preputium cuius in Iherusalem in templo ab angelo[2] Karolo magno regi presentatum fuit, et ab eo delatum in Galliis Aquisgrani : post equidem a Karolo caluo pii Ludouici filio translatum Aquitanie in pago Pictavensi apud Carrosium, in ecclesia quam in honore sancti Saluatoris construxit in eo, largisque donis et ampliſsimis sub monachili religione ditauit : quod ex tunc et modo sollempniter ibi ueneratur.

In Iherusalem ab Herode sanctus Jacobus gladio peremptus est, inde translatus est Ioppe, post ad Hispanos.

De templo precipitatus fuit beatus Iacobus primus sub gratia pontifex in Iherusalem, et in ualle Iosaphat sepultus, et inde translatus Constantinopolim.

In Constantinopoli honorantur reliquie pretiosiſsime domini, id est : statua ad quam fuit ligatus : flagellum a quo fuit flagellatus : clamis coccinea qua fuit indutus : corona spinea qua fuit coronatus : arondo quam vice sceptri in manu tulit : uestimenta quibus fuit ante crucem spoliatus : pars maxima ligni crucis in quo crucifixus fuit : claui

1. Parisius *Ms.*
2. *Il doit y avoir ici une lacune.*

quibus affixus fuit : linteamina post resurectionem eius in sepulcro inuenta : duodecim cophini fracmentorum ex quinque panibus et duobus piscibus : capud cum capillis integrum cum barba sancti Iohannis Baptiste : reliquie uel corpora multorum Innocentum[1].

Arimathia, id est Ramatha, ex qua Ioseph fuisse euangelista testatur, et in ea sepultum, a bethleemita uero episcopo in Bethleem translatum, tenaliis cum eo repertis quibus idem Ioseph de cruce Ihesum auulsit, unoque de clauis dominicis, que duo in capella *regis* Iherosolimitani reposita sunt.

Apud Uendosmum est lacrima domini in ecclesia Cosme et Damiani.

Rome est fenum in quo iacuit dominus in ecclesia Marie maioris.

Apud Olmont est de umbilico domini et cutellus sancti Petri apostoli.

In Iherusalem ortum habuit Ysaias propheta, qui, quoniam de Christo pre ceteris manifestius predicabat sub Manasse rege, Iudeorum inuidia serra lignea sectus per medium martyr expirauit, et iuxta Rogel fontem sub quercu quiescit.

Natatoria[2] Siloe cum silentio manare dicitur quod subterraneum est.

Contra Iherícho diuisus est Jordanis ubi Helyas raptus Helyseo reiecit pallium suum quod Constantinopoli carum habetur.

Monte Syon uirgo Ihesu mater transiit de mundo, ab apostolis tumulata[3] Josaphat et sepulta, inde a filio suo Ihesu Christo in celis delata, et super choros angelorum exaltata.

Ante portam Iherusalem que respicit occasum qua ex parte liberata fuit urbs sub secundo Israël[4] saxis obrutus

1. *A la suite, quatre lignes de dictons :* Prouerbium, lupus non tantus efficitur quantus est, *etc.*
2. Natotoria *Ms.*
3. *Suppléer :* in ualle.
4. *Sic Ms.*

beatus Stephanus prothomartyr obiit, inde tumulatus in Syon sepultus inter Nichodemum et Abibon et Gamalielem, postea Constantinopolim, ad ultimum Rome beato Laurentio contumulatus : unde et in tumulo QUEM SYON OCCIDIT NOBIS BIZANTIA MISIT[1].

Hebron, Cariatarbe quod grece sonat sarracene ciuitas quatuor, Cariath grece ciuitas, arba ciuitas sarracene quatuor[2] : eo quod quatuor reuerendi patres in spelunca dupplici in ea consepulti fuere : summus Adam, Abraham, Ysaac et Iacob, et eorum quatuor uxores Eua mater nostra, Sara, Rebecca, Lya et Rachel. Est autem Hebron iuxta uallem lacrimarum sita : uallis lacrimarum dicta eo quod centum annis luxit in ea Adam Abel filium suum : in qua postea monitus ab angelo cognouit Euam uxorem suam, ex qua genuit filium suum Seth, de tribu cuius Christus[3] erat oriondus. Secundo miliario ab Hebron sepultura Loth nepotis Abrahe. In Hebron habetur ager quidam, gleba eius rubra est, que ab incolis effoditur et comeditur et per Egyptum uenalis asportatur, et quasi pro spetie carissime emitur. Ex qua, pro certo scimus, Adam plasmatus fuisse traditur. Quare tradunt Hebrehi quasi rufi coloris extitisse Adam. Quem postmodum inde translatum a domino ad australem plagam dominaturum in paradyso Eden, quod sonat ,ortum delitiarum, quem post lapsum eius inde pulsum a domino ingloriosum et exulem huc in Hebron ut ad natale solum reuersum et agricolam uetus hystoria designat. Predictus ager in quantum late et profunde fuerit effossus in tantum Dei dispositione anno finito redintegratus repperitur.

Iuxta Hebron mons Manbre ad radicem cuius therebintus illa que dyrps uocatur, id est yles aut quercus, secus quam per multum temporis mansit Habraham. Yles predicta

1. *A la suite, quelques versets de psaumes commentés :* Misericordias domini in aeternum cantabo, *etc.*

2. *Notre auteur s'est embrouillé dans son étymologie ; le sens est :* Hebron id est Cariatarbe, quod sonat sarracene ciuitas quatuor. *Saint Jérôme disait déjà :* « *Cariatharbee id est villula quatuor.* » *En réalité : urbs Arbae, du nom d'un géant enterré là.*

3. Christe *Ms.*

ex tunc usque ad tempus Theodosii imperatoris suum esse ditauit, testante Iheronimo[1], et ex illa hec fuisse perhibent que in presenti ab illic presentibus uidetur et cara habetur. Que licet arida medicabilis tamen esse probatur, in hoc quod si quid de ea equitans quisquam diu secum detulerit animal suum non infundit. Secus situm predicte ylicis festum sancte trinitatis singulis annis gloriose celebratur, sub qua tres angelos uidit et unum adorauit, hospitioque susceptos prout dignius potuit fouit et pauit Habraham.

Synai mons est in Arabia elate sublimitatis et ardue, trium milium quinquaginta graduum ascensus eius. In supremis eius uenerabilis et decora ecclesia quedam loco illo sita est, in quo deus proprio digito scriptam in tabulis lapideis legem Moysi attribuit[2]. Est utique tam reuerende dignitatis ecclesia predicta, quod nulli, nisi prius se confessione reddant acceptos, prius se ieiunis et orationibus affligant, eam intrare nec etiam montem ascendere audeant. Sunt tante religionis monachi et heremite quod ex omni affectu animi et corporis deo soli militant. Circa montem habitant singuli per singulas cellulas, non in communi sed de communi uiuentes. In Synai rubus adhuc sua signat uestigia in quo dominus Moysi apparuit in flamma ignis.

Tyrus id est Sur Origenem tumulatum celat.

Ante Tyrum lapis ille marmoreus haut modicus super quem Christus sedit, super quem lapidem ecclesiola quedam in honore saluatoris fundata est.

In Berinto[3] quedam nostri saluatoris yconia est Nichodemi propriis manibus fabricata : non multum post passionem Christi ad ignominiam eius a quibusdam Iudeis ridiculose crucifixa sanguinem produxit et aquam, unde et multi in uero crucifixo crediderunt. Quicunque autem ex stilla yconie fuerunt peruncti a quacunque grauarentur infirmitate reddebantur incolumes.

In Antiochia sedit beatus Petrus apostolus septem annis pontificali sublimatus infula : cui successit beatus Euodius,

1. Hieronym., *De situ*, s. v., *drys*.
2. *Sans doute pour* attulit.
3. *Pour* Beryto.

Euodio beatus Ignatius, qui Rome pedes ductus[1] fune ligatus in ea martirium sumpsit.

In terra Hus est piramis[2] id est sepulcrum beati Iob superstes adhuc, a grecis et a gentibus sollempnis habetur.

In Nasaret labitur fons exiguus, ex quo in pueritia sua Ihesus haurire solebat et inde ministrare matri sue et sibi.

Samaria ex qua Symon magus : in qua et sepultus ille paranimfus precursor domini Baptista Iohannes ab Herode decollatus trans Iordanem iuxta lacum asphaltidis in castello Macheronta, a discipulis suis inde translatus Sebastem, ibique sepultus inter Heliseum et Abdiam. Assumptus exinde postea corpus ab Iuliano apostata, eiusque iussu crematum fuisse peribetur, datis vento cineribus, sed absque capite quod Alexandrie a Marcello sacerdote antea translatum fuerat, postea Constantinopolim, ad ultimum in Galliam in pago Pictauensi a Felicio monacho cum tribus Innocentibus Aquitanie delatum est Pipino regnante, — cui tunc temporis a cede Wandalorum revertenti uiginti milites qui in bello ceciderant meritis beati Iohannis uite redditi sunt, — et absque indice quo uenientem ad baptismum Ihesum indicauerat dicens Ecce agnus dei ecce qui tollit peccata mundi. Indicem illum detulit secum inter Alpes uirgo beata Tecla, ibi sub maxima ueneratione tenetur in ecclesia Morianensi.

In Sychen relata fuerunt ossa Iosephi ex Egipto, et sepulta in Thannasare ciuitate Iosue in qua manens[3] obiit : eius adhuc sepultura superstite.

In Bethlehem[4] iusta locum natiuitatis presepium est in quo latitauit infans[5] Ihesus, inde propheta Cognouit bos possessorem suum et asinus presepe domini sui. Ex quo fenum illud in quo infans[6] latitauerat Rome delatum fuit ab Helena regina, et honeste reconditum in ecclesia beate Marie maioris.

1. *Est-ce* perductus *que l'auteur voulait dire ?*
2. Piramus *Ms.*
3. Manems *Ms.*
4. Belleem *Ms.*
5. Infams *Ms.*
6. *Idem.*

Milliario a Bethlehem[1] uia que ducit Iherusalem locus in quo cum Beniamin peperisset Rachel pre dolore obiit, ibique a Iacob uiro suo tumulata quiescit : cuius in tumulo superposuit Iacob XII lapides non modicos in testamento XII filiorum suorum, cuius adhuc piramis cum eisdem superstes lapidibus uidetur.

Iherusalem gloriosa Iudee metropolis iuxta philosophos in medio mundi sita est[2].

Treueris est tunica domini inconsutilis.

Apud Carnotum est camisia sancte Marie uirginis.

In nocte pasche cum expectatione multorum singulis annis fuso diuinitus igne sepulchrum domini honoratur.

Lidda in qua corpus beati Georgii sepultum fuit.

M. Blanchet lit une communication de M. Vaillant, associé correspondant national à Boulogne-sur-Mer, sur les statuettes de taureaux.

« Le Musée de Boulogne-sur-Mer possède deux petits taureaux en bronze intéressants à signaler à l'occasion de la discussion ouverte devant la Société.

« Ils ont été trouvés en 1829 dans le faubourg de Bréquerecque pendant les travaux de fouilles dirigées par la Commission administrative du Musée.

« L'un — il porte le n° 1276 dans l'inventaire des antiquités gallo-romaines — mesure 62 millimètres de longueur et représente un taureau en marche. Il serait d'aspect identique avec la statuette de Saint-Rémy, s'il avait trois cornes et un surdos, *infula* ou *dorsuale*. Or, il ne possède actuellement et n'a jamais possédé que les deux cornes normales, et ses flancs ne sont ceints d'aucune housse, ni serrée, ni libre. La queue, qui était relevée en anneau jusqu'au niveau du front, a, par l'effet d'un choc, perdu les deux tiers de sa hauteur; elle a pris ainsi la forme d'une boucle allongée, déprimée parallèlement à la croupe. Les quatre pattes sont brisées. Malgré ces mutilations, l'allure, le galbe et les pro-

1. Belleem *Ms.*
2. *A la suite, deux sentences proverbes, comme plus haut.*

portions sont ceux de l'animal figuré à la page 187 du *Bulletin des Antiquaires de France* (1890).

« L'autre, qui porte le n° 1277 et mesure 52 millim. de longueur, représente un taureau au repos, la queue pendante, le corps ramassé sur lui-même et carrément établi sur ses pattes. C'est la reproduction fidèle du taureau de Mandeure, figuré à la page 232 du même *Bulletin*, y compris « la « belle patine lisse, uniforme, de couleur vert foncé, » et le modelé artistique. Il en diffère en deux détails : il n'a que les deux cornes naturelles et ne porte pas d'anneau passé dans le mufle. En outre les quatre pattes sont brisées, et il ne subsiste plus que deux courts moignons des cornes usées par le frottement.

« Quoique les deux taureaux du Musée de Boulogne soient dépourvus d'une troisième corne, leur place est marquée dans l'étude que M. l'abbé L. Morillot prépare sur le type anormal des taureaux à trois cornes, en pierre et en bronze, déjà représentés par plus de vingt sujets. Leur découverte dans la Morinie, sur la frontière maritime de la seconde Belgique, élargit le champ géographique de ces représentations animales dans les Gaules. »

M. Durrieu, membre résidant, parle des miniatures de Jehan Foucquet récemment acquises par S. A. R. le duc d'Aumale pour le Musée Condé. M. Durrieu démontre qu'une des miniatures provenant de la collection Sauvageot, et actuellement au Louvre, a fait partie également du Livre d'heures d'Étienne Chevalier, auquel appartenaient toutes celles acquises par le duc d'Aumale.

Séance du 11 Novembre.

Présidence de M. Corroyer, président.

Ouvrages offerts :

Atti della R. Accademia delle scienze di Torino, t. XXVI, fasc. 14 et 15. Turin, 1890-1891.

Boletin de la Asociacion artistico-arqueologica Barcelonesa, anno I, 1891.

Bollettino delle opere moderne straniere acquistate dalle biblioteche publiche governative del regno d'Italia, t. VI, n° 10 (octobre 1891). Rome, 1891, in-8°.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédenat, XII° année, n° 21. Paris, 1891, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XVIII, 5° livraison. Périgueux, 1891, in-8°.

— *de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. XIII, 3° livr. Brive, 1891, in-8°.

Bulletino di archeologia e storia Dalmata, anno XIV, 1891, n°s 7, 8 et 9.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, 3° série, t. II, 1886-1888. Douai, 1889, in-8°.

Memorie della reale Accademia delle scienze di Torino, 2° série, t. XLI. Turin, 1891, in-4°.

Revue de Saintonge et d'Aunis, XI° vol., 6° livr., novembre 1891. Saintes, in-8°.

Travaux de l'Académie nationale de Reims, années 1888-1889, t. II. Reims, 1891, in-8°.

Viestnik hrvatskoga arkeologickoga Druztwa, XIII° année, fasc. 4.

Durrieu (Paul). *Alexandre Bening et les peintres du bréviaire Grimani*. Paris, 1891, in-8°.

Payard (Émile). *Notice sur un vase gallo-romain en verre orné de peintures*. Reims, 1891, in-8°.

Rougé (vic^te^ Jacques de). *Géographie ancienne de la Basse-Égypte*. Paris, 1891, in-8°.

Correspondance.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique annonçant qu'il met à la disposition de la Société les deux ouvrages suivants :

Les *Chroniques d'Amadi et de Strambaldi;* le *Dictionnaire topographique de la Drôme.*

Travaux.

M. le comte de Marsy, associé correspondant national,

fait une communication sur une matrice de sceau de la collection Caranda.

« Parmi les objets recueillis et publiés dans le dernier fascicule de l'album Caranda[1] figure une pierre à laquelle il semble que l'on ait attaché une importance considérable; c'est la reproduction du sceau dit de saint Audebert.

« Si nous nous reportons au texte, nous voyons dans la *Notice sur la nécropole de Saint-Audebert* (hameau dépendant de Presles-et-Boves, Aisne) l'annonce de la découverte dans ces fouilles d'une *pierre gravée*, « qui nous apparut, « écrit M. Moreau, comme pouvant être un sceau de saint « Audebert, patron de la nécropole, » et sur laquelle furent consultés successivement M. l'abbé Gayrard, M. Maxe-Werly et M. J. Pilloy, qui a dessiné cette pierre.

« Leurs observations présentées par M. Moreau ne sont guère en rapport avec les conclusions qu'il en tire et avec la description plus que sommaire qu'il place en tête :

« Sur la figure, représentée ci-dessus, apparaît l'image « d'un sceau ogival du XV^e^ siècle qu'une main peu exercée « dans ce genre de travail a essayé de reproduire sur la « pierre. On croit reconnaître dans l'exécution de cette « œuvre, quoique grossière, l'intention de produire le sceau « de saint Audebert. »

« Et, après avoir cité les observations de MM. Maxe-Werly et Pilloy, sur lesquelles nous reviendrons, M. Moreau ajoute : « Ce qui semble confirmer l'authenticité du sceau « de Saint-Audebert, c'est que cet éminent personnage a « passé, pour ainsi dire, une partie de sa vie dans la région, « ainsi que cela résulte des intéressants détails que nous « tenons de l'obligeance du savant abbé Gayrard... »

« Vient alors la note de M. le curé de Saint-Louis-d'Antin, court résumé de la vie du saint évêque de Senlis, emprunté

1. *Album Caranda* (suite). *Les fouilles de* 1890 *à Saint-Audebert et aux grévières de Cîry-Salsognes.* Saint-Quentin, imp. Poette, 1891, in-4°. Le sceau, dit de Saint-Audebert, est reproduit à la première page du texte, en tête du fascicule (zinc), à la fin de la description (id.), ainsi que sur la couverture (id.), et, de plus, en empreinte chromolithographique en rouge, à la planche CXXII, nouvelle série, fig. 12.

aux Bollandistes, et qui se termine par cette phrase : « Après « un épiscopat de cinquante ans environ, il mourut vers « l'an 700, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. »

« Comment un sceau du XV^e^ siècle pourrait-il être le sceau de saint Audebert, vivant au VII^e^ siècle, sept à huit cents ans auparavant? C'est ce que l'auteur de cette note aurait bien dû nous expliquer.

« Mais, avant d'examiner plus attentivement le sujet qui est gravé sur cette pierre, il nous semble impossible d'y voir un sceau véritable, non à cause de la matière, car on a gravé des matrices sur pierre et sur schiste, et il en existe une fort remarquable de ce genre, conservée au château de Longpont et décrite par M. l'abbé Corneaux[1], mais à cause du peu de netteté de la gravure, du tracé irrégulier des encadrements et des bâtonnets qui ont la prétention d'imiter des lettres et ne présentent cependant aucun sens. Que faut-il donc y voir? Deux hypothèses s'offrent à nous : ou c'est l'essai d'un apprenti graveur, qui, avant de tracer ses figures sur le métal ou la pierre dure, les essayait sur le schiste ou le calcaire[2], comme aujourd'hui encore nos jeunes artistes essayent leur burin sur des pâtes de verre avant d'attaquer les pierres fines, ou, ce qui nous semblerait aussi vraisemblable, le sceau de M. Moreau est l'œuvre d'un faussaire malhabile, ancien toutefois, qui a cherché à imiter grossièrement une empreinte déjà à moitié effacée ou dont il ne réussissait pas à déchiffrer la légende.

« Maintenant, serait-il possible d'aller plus loin, et, du moment où l'on admet que ce sceau, qui paraît n'avoir rien

1. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1887, p. 249-255. Ce sceau de Gui, évêque de Préneste, remonte au commencement du XIII^e^ siècle, et il est remarquable par la netteté de sa gravure, qui ne peut en rien être rapprochée des grossiers délinéaments de la pierre de M. Moreau.

2. Il est inutile de rappeler que les moules qui ont servi, au moyen âge, à couler les méreaux et les médailles de pèlerinage étaient gravés sur pierre et sur ardoise. Ces matières étaient employées aussi par les Gaulois et par les populations lacustres pour faire les moules des épingles et de certains bijoux (voir à Berne la collection Gross).

de commun avec saint Audebert, est l'imitation d'un sceau véritable, pourrait-on essayer de le déterminer?

« D'abord, reprenons la description très exacte de ce sceau, de forme ogivale, donnée par M. Maxe-Werly :

« On remarque comme sujet principal, debout, sous un « dais de forme gothique, un évêque, la mitre sur la tête, « tenant une crosse de la main gauche et élevant la main « droite pour bénir.

« A ses pieds, et couvrant la partie inférieure de son vête- « ment, est placé un écusson chargé d'une fasce, et à gauche « d'une étoile à cinq raies. »

« Nous nous étions demandé, toutefois à première vue, si l'écusson, au lieu d'une fasce, ne porterait pas un parti au premier, à la fasce, et, au second, à l'étoile, ou même une croix avec une étoile au canton senestre du chef, mais l'irrégularité de la gravure, à cet endroit, ne semble pas permettre de se prononcer.

« Dans ces conditions, il ne reste plus, pour trouver le type qui a servi de modèle à l'auteur de cette œuvre rudimentaire, qu'à chercher quels peuvent être, parmi les évêques et peut-être même les abbés du XV^e^ siècle[1] (et ajouterons-nous de la seconde moitié du XIV^e^), ceux qui portent dans leurs armoiries une étoile à senestre en chef.

« Mais, quant à y voir le sceau de saint Audebert, ou même celui du hameau de ce nom, qui n'a joui d'aucune célébrité, et ne fut jamais ni une abbaye ni même un prieuré, il n'y a pas à y songer.

« Peut-être sera-t-on tenté de me reprocher d'avoir donné

1. Dans le cas où il s'agirait d'un abbé, la représentation d'un personnage mitré et la main bénissante serait celle du saint patron de l'abbaye, un évêque alors, et le propriétaire du sceau ne serait distingué que par ses armoiries et son nom dans la légende. Lorsque l'abbé figure comme personnage principal, il est le plus souvent représenté tête nue, parfois cependant il est mitré, mais il tient toujours sa crosse de la main droite et un livre de la gauche, et n'est jamais figuré avec la main levée et bénissante. Si on y reconnaît sur l'écu une fasce avec une étoile en chef, on pourrait songer à la famille de Voyennes (canton de Nesles, Somme), dont un des membres, Raoul, vivant en 1260, portait sur son sceau une fasce accompagnée d'une étoile au canton dextre en chef (Douët d'Arcq, n° 3934).

trop d'extension à la discussion de cet objet; mais l'importance que M. F. Moreau paraît attacher à cette découverte me servira d'excuse. »

M. le comte de Marsy présente ensuite trois photographies d'un fragment de colonne découvert dans les fouilles de l'église de Saint-Laurent de Jersey, et qui lui ont été communiquées par M. Henry-Nicolle Godfray; le fragment a été scié dans sa hauteur, et la partie plane présente des ornements intéressants et une inscription.

M. Ulysse Robert, membre résidant, dépose sur le bureau une croix et deux chaînes d'argent, qui ont été découvertes sur le territoire de Blancheroche, son village natal. L'une des deux chaînes semble être un ceinturon de dame, l'autre paraît avoir servi à attacher une croix. M. Ulysse Robert serait désireux de savoir de quel orfèvre est la marque figurée par une main bénissante et par les initiales C V, que l'on voit sur des écussons, et ce que représente le poinçon figuré, à ce qu'il paraît, par les armoiries de Besançon : l'aigle tenant deux colonnes dans ses serres; au-dessous est une couronne avec les initiales F B.

Non loin de là ont été trouvés un projectile et un fer de lance que M. Ulysse Robert soumet également à la Compagnie; ils sont, sans doute, les témoins d'une échauffourée qui a eu lieu sur le territoire de Blancheroche, entre un détachement suédois et les habitants de son village et des villages voisins. Les Suédois, cantonnés dans la montagne du Bois, sur le territoire bernois, avaient envahi les montagnes du Doubs pour venger le meurtre de la femme d'un chef suédois, nommé Fanbadel, à qui des jeunes gens de Grand-Comte-des-Bois avaient coupé les seins, le nez, les oreilles, crevé les yeux, puis tranché la tête.

M. Germain Bapst, membre résidant, retrace en quelques mots l'histoire de la formation du Muséum d'histoire naturelle. La ménagerie ne date que de 1792, époque à laquelle fut offerte à la commune de Paris la ménagerie abandonnée

à Versailles. Le Muséum fut créé par Colbert avec les collections de Gaston d'Orléans, qui contenaient en particulier une série de miniatures sur vélin, unique en son genre. Ce fut surtout sous la Révolution que les collections s'augmentèrent par la séquestration des biens des émigrés et par le retour à la nation des propriétés du roi. Les collections du château de Chantilly, que M. Bapst étudie dans leurs formations, vinrent ajouter un grand appoint aux richesses du Muséum; il convient également de citer la collection du stathouder, prise par Pichegru en 1795.

M. de Montaiglon, membre résidant, rappelle qu'à la dernière séance il avait, à première vue, cru reconnaître une représentation de sainte Geneviève sur le feuillet du Louvre, cité par M. Durrieu à l'occasion de l'acquisition faite par Mgr le duc d'Aumale; mais, à la réflexion, il s'est rendu compte qu'il y aurait un écart trop considérable par rapport au développement de la légende de sainte Geneviève. La vignette du Louvre doit, au contraire, représenter sainte Solange du Berry, encore en grande vénération dans cette province. Sainte Solange était une bergère fort belle et très pieuse, vivant au IXe siècle; la légende raconte que le fils du comte de Berry, qu'on nomme Bernard, la trouva à son goût. Solange résista à ses obsessions; il voulut alors l'épouser, ce qu'elle refusa de même. Sur le feuillet du Louvre, le cavalier qui paraît dans le fond, accompagné d'une suite nombreuse, est le fils du comte.

Comment sainte Solange se retrouverait-elle dans le livre d'heures d'Étienne Chevalier? Cela peut s'expliquer facilement. Il était l'intendant d'Agnès Sorel; on sait le temps qu'elle a passé en Berry, ainsi que Charles VII. Aussi le souvenir de sainte Solange, la sainte du Berry, n'a rien que de naturel pour la petite cour de Bourges.

M. Durrieu ajoute à la communication de M. de Montaiglon qu'il y aura peut-être un moyen de trancher la question. Le feuillet du Louvre est collé en plein; si on peut obtenir l'autorisation de le décoller, et s'il fait partie du livre d'heures d'Étienne Chevalier, on trouvera, de l'autre

côté, la prière à la sainte. Malheureusement, il n'y a qu'une demi-page, et, dans la partie subsistante de la prière, trouvera-t-on le nom de la sainte?

M. le vicomte J. de Rougé, membre résidant, lit une communication de M. Audollent, associé correspondant national, sur une découverte de sépultures faite à Martigny-en-Valais, l'*Octodurus Varagrorum* des Romains :

« Au mois de mai dernier, je me trouvais à l'hospice du Grand-Saint-Bernard. Un des chanoines réguliers qui l'habitent, M. Lugon, m'y montra divers objets qui venaient d'être découverts tout récemment à Martigny-en-Valais, l'*Octodurus Varagrorum* des Romains, où la route du Grand-Saint-Bernard rejoint la vallée du Rhône. D'après mes notes et d'après la lettre qu'a bien voulu m'envoyer depuis à ce sujet M. le chanoine Lugon, voici quelques renseignements sur cette trouvaille :

« Dans la seconde quinzaine du mois d'avril de cette année, des cultivateurs, en défonçant une vigne, sur la colline de Ravoir, près de Martigny, rencontrèrent par hasard une tombe, à trois mètres de profondeur. Ils purent en extraire deux urnes cinéraires avec leurs ossements, et une troisième pleine de monnaies; neuf autres de dimensions beaucoup moindres; quatre bracelets en bronze, de travail assez ordinaire; vingt fibules en bronze, de forme et de grandeur différentes; quatre petits vases en terre cuite destinés sans doute à contenir des parfums et figurant une tête de femme, un lion, un lièvre et une figue; cinq petites colombes en terre cuite blanche, d'un modelé assez gracieux et fort bien conservées.

« Toutes les pièces qui remplissaient l'une des grandes urnes sont romaines et remontent à l'époque d'Auguste, d'Agrippa et de Claude. Il est donc probable que la sépulture date du milieu du I^er^ siècle. Le revers des pièces est presque toujours le même. Celles d'Auguste portent la légende PROVIDENT avec l'autel; celles d'Agrippa offrent Neptune tenant le trident; celle de Claude, une femme avec la légende CONSTANTIAE AVGVSTI.

« Après cette première découverte, au cours de laquelle les ouvriers avaient par malheur brisé divers objets, on a exploré les alentours du tombeau, mais sans succès. Les travaux seront repris l'année prochaine.

« Les objets que je viens d'énumérer ont été transportés à l'hospice du Grand-Saint-Bernard. Depuis un certain nombre d'années, en effet, les chanoines ont installé dans leur bibliothèque un petit musée dont M. le chanoine Lugon s'occupe avec beaucoup de soin. La collection comprend des fragments de statuettes en bronze et quelques-unes entières, par exemple un Jupiter nu avec l'aigle dans la droite, et un Hercule avec la peau de lion et la massue. Mais, ce qui donne surtout du prix à l'ensemble, c'est la réunion des ex-voto sur plaques de métal qui étaient fixés dans l'intérieur du temple de Jupiter Pœninus. En 1889, la Direction des antiquités italiennes chargea M. Ferrero, de Turin, de pratiquer des fouilles sur l'emplacement de ce sanctuaire, dans l'espoir de déterrer encore quelques-unes de ces inscriptions. Il n'en trouva pas; en revanche, il déblaya complètement les ruines du temple dont on peut maintenant se faire une idée satisfaisante. Lors de mon ascension au Grand-Saint-Bernard, je n'ai pu voir ce qui reste du monument, car, à cette époque de l'année, la neige le recouvrait encore. Mais la description donnée par M. Ferrero dans les *Notizie degli Scavi* (1890) est très complète et très intéressante. La seconde campagne de fouilles a commencé au début du mois de septembre. Nous faisons des vœux pour qu'elle soit aussi productive que la précédente. »

Séance du 18 Novembre.

Présidence de M. E. Corroyer, président.

Ouvrages offerts :

Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 3e série, LIe année. Bordeaux, 1889, in-8°.

Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1890-1891.

Atti della R. Accademia dei Lincei, 1891. *Comptes-rendus*, t. VII, fasc. 8, 2e semestre.

— *della R. Accademia dei Lincei*, 1891 (classe des sciences morales), t. IX, 2e part. *Notizie degli Scavi*, avril 1891.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 3e série, t. XVII à XXI, 1889-1891.

— *de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, 2e série, t. XV, 1re livr. Béziers, 1890-1891, in-8°.

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, Xe année, n° 9, septembre 1891.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, t. XLVI. Cambrai, 1891, in-8°.

— *de la Société d'émulation du Doubs*, 6e série. Ve volume, 1890. Besançon, 1891, in-8°.

Proceedings of the Cambridge Antiquarian Society, n° XXXII. Cambridge, 1891, in-8°.

Revue de l'Art chrétien, 4e série, t. II, 3e livr. Lille, 1891, in-4°.

Verein von Alterthumsfreunden in Rheinlande. Festschrift zum fünfzigjährigen Jubiläum am I october 1891. Bonn, 1891, in-8°.

Barrière-Flavy. *Cintegabelle au XVe siècle*. Toulouse, 1888, in-8°.

— *Dénombrement du comté de Foix sous Louis XIV* (1670-1674). Toulouse, 1889, in-8°.

— *Deux lettres de Louis XIII et du maréchal de Thémines*, 1625-1629. *Une lettre de Mgr de Berthier, évêque de Rieux, concernant les nouveaux convertis*, 1698. Foix, 1891, in-8°.

— *Histoire de la ville et de la châtellenie de Suverdun*. Toulouse, 1890, in-8°.

— *L'Abbaye de Calers* (1147-1790). Toulouse, 1887, in-8°.

— *L'Abbaye de Vajad dans l'ancien comté de Foix*, 1125-1195. In-8°.

— *Le paréage de Pamiers*. Toulouse, 1891, in-8°.

— *Sépultures mérovingiennes découvertes à Vénerque (Haute-Garonne)*. In-8°.

Bouillet (l'abbé A.). *Les deux retables de Fontaine-l'Abbé (Eure)*. Caen, 1891, in-8°.

Bouralière (A. de la). *Notice historique et archéologique sur l'église de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers* (2e édition). Fontenay-le-Comte, 1891, in-4°.

Brun-Durand (J.). *Dictionnaire topographique du département de la Drôme*. Paris, Imp. nat., 1891, in-4°.

Caffiaux (H.). *Archéologie valenciennoise. Le bannissement*. Valenciennes, 1891, in-8°.

— *Le bourreau de Valenciennes aux XIVe et XVe siècles*. Valenciennes, 1891, in-8°.

Destailleur. *Inventaire de la collection de dessins sur Paris formée par M. H. Destailleur et acquise par la Bibliothèque nationale*. Paris, 1891, in-8°.

Hardy (Michel). *Gravures de l'âge du renne trouvées à Laugerie-Basse* (Dordogne). Périgueux, 1889, in-8°.

— *L'alignement des grosses pierres dans la commune de Vanxains* (*Dordogne*). Périgueux, 1884, in-8°.

— *La mission de Jeanne d'Arc prêchée à Périgueux en* 1429. Périgueux, 1887, in-8°.

— *La pierre du bénitier et le plateau du Chalard à Villac* (*Dordogne*). In-8°.

— *La station quaternaire de Raymonden à Chancelade* (*Dordogne*) *et la sépulture d'un chasseur de rennes*.

— *Le cimetière franc d'Eu et la tombe d'un monétaire*. Rouen, 1884, in-8°.

— *Les fontaines de Périgueux au moyen âge et dans les temps modernes*. Périgueux, 1886, in-8°.

— *Les monuments romains de Chamiers près Périgueux*. Périgueux, in-8°.

— *Le souterrain-refuge de la Croix-de-Boby, commune de Celles* (*Dordogne*). Périgueux, 1883, in-8°.

— *Nouvelles recherches sur la Cité de Limes, camp-refuge celtique près Dieppe*. Rouen, 1885, in-8°.

— *Quelques tombes du vieux cimetière de la Cité à Périgueux*. Périgueux, 1889, in-8°.

— *Un bas-relief antique représentant Mercure trouvé à Périgueux*. Périgueux, 1887, in-8°.

Langley (S. P.). *Experiments in aerodynamics* (*Smithsonian contributions to Knowledge*, 801). Washington, 1891, in-4°.

Longnon (A.). *Dictionnaire topographique du département de la Marne.* Paris, Imp. nat., 1891, in-4°.

Mas Latrie (R. de). *Chroniques d'Amadi et de Strambaldi*, 1re partie. *Chronique d'Amadi.* Paris, Imp. nat., 1891, in-4°.

Vignier (Jacques). *Décade historique du diocèse de Langres*, t. I. Langres, 1891, in-8°.

Correspondance.

M. E. Ruelle, présenté par MM. Saglio et Müntz, écrit pour poser sa candidature à la place de membre résidant laissée vacante par la mort de M. Flouest. Le président désigne MM. Omont, A. de Barthélemy, Thédenat pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

M. l'abbé Batiffol, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« J'ai présenté naguère à la Société le texte d'un curieux catalogue des plus insignes reliques vénérées, aux XIIe et XIIIe siècles, dans la chrétienté. Voici une seconde pièce se rattachant au même ordre de recherches. C'est un authentique de reliques, original, appartenant à la collection Egerton du British Museum, *Egerton charter*, n° 455. Je dois la copie de ce texte à l'obligeance de M. Georges Daumet, qui, de passage à Londres, a bien voulu le transcrire pour moi.

« Il est daté du 15 mai 1272, et a été rédigé à Saint-Jean-d'Acre. Il est libellé au nom de frère Jean, des frères prêcheurs, archevêque de Tyr, vicaire de l'église de Jérusalem, et au nom de frère Humbert[1], templier, évêque de Panéas.

« Le chevalier Alain de Lassalle s'est présenté devant les deux susdits, et a déclaré avoir reçu de frère Thomas Bérard, templier, ainsi que de divers chrétiens, les reliques suivantes : un fragment de la vraie croix et un fragment de la table de la cène, une relique de saint Philippe, une autre de

1. Dom Gams n'a pas connu Humbert, évêque de Panéas.

sainte Hélène, une de saint Étienne, une de saint Laurent, une de sainte Eufémie, une de sainte Barbe, enfin un morceau du sépulcre du Seigneur, toutes reliques qu'il a fait mettre dans une croix. Les susdits déclarent que cette croix leur a été présentée, et que, pour augmenter la dévotion des fidèles envers ces reliques, ils testifient que ces reliques sont authentiques, ainsi que l'ont assuré le frère Thomas Bérard, templier, et quelques autres religieuses et nobles personnes.

« Pour qui sait quel nombre de reliques nous ont valu les croisades, cet authentique est infiniment instructif.

« Le voici textuellement, d'après la copie de M. Daumet : »

Universis presentes litteras inspecturis, frater Iohannes de ordine predicatorum, miseratione divina Tyrensis archiepiscopus, et sacrosancte Hierosolimitane ecclesie vicarius, frater Umbertus ordinis militie Templi, Paneadensis episcopus, salutem in Domino sempiternam. Sanctorum illorum corpora in terris ab omnibus Christi fidelibus venerari convenit, quorum anime suis postulantibus meritis sunt in celesti patria dedicate per Christum. Noveritis igitur quod nobilis vir dominus Alainius[1] de Lassellis miles lator presentium, in nostra constitutus presentia, asseruit coram nobis se recepisse ad honorem omnipotentis Dei et ex nimie devotionis affectu, a venerabili et religioso viro domino fratre Thoma Berardi, Dei gratia militie Templi magistro, et a diversis Christi fidelibus, de ligno dominice ac vivifice crucis, et sanctorum Philippi, beate Helene, beati Stephani, de mensa Domini, beati Laurentii, de sepulcro Domini, beate Eufemie et beate Barbare, reliquias quas in quadam sancta cruce poni fecit : quod et quas in cruce sic positas, vidimus et inspeximus reverenter. Ut vero in veneratione ipsarum reliquiarum, omnibus Christi fidelibus maior accrescat devotio, ipsas reliquias dictorum sanctorum esse testificamur, sicut a predicto magistro Templi et a quibusdam aliis religiosis et nobilibus intelleximus fide dignis.

In cuius rei testimonium presentes litteras fieri fecimus, sigillorum nostrorum munimine roboratas.

1. Alaunus ?

Datum Accone anno Domini M CC LXXII, indictione xv^a^, die xv^a^ mensis maii.

Scellé de deux sceaux sur soie rouge : l'un rond, en cire rouge; l'autre ovale, en cire verte, sans contre-sceaux.

Au dos : Littera testificalis duorum episcoporum de Terra Sancta de reliquiis impositis in quadam cruce per adquisicionem Alani Lasselles militis Anglie, anno Domini M CC LXXII (écriture du xiv^e^ s.).

M. Müntz, membre résidant, parle du fameux tableau de Léonard de Vinci, la sainte Anne, actuellement exposé dans le salon carré du Musée du Louvre. Il démontre que Léonard avait arrêté, dès 1501, le carton de ce chef-d'œuvre; le tableau lui-même se trouvait, en 1516, dans l'atelier de Léonard à Amboise.

M. Durrieu, membre résidant, reprenant la question des miniatures de Jehan Fouquet, démontre que celle du Musée du Louvre faisait partie du livre d'heures d'Étienne Chevalier, puisque le monogramme de celui-ci est au verso du feuillet. Cette miniature ne représente pas, comme on l'avait cru (voir plus haut, p. 232), sainte Geneviève ou sainte Solange du Berry, mais bien sainte Marguerite.

A ce propos, MM. Gaidoz et Ernest Petit rappellent la continuité en Bourgogne de la légende d'Olibrius, qui a fait martyriser sainte Reine et sainte Marguerite.

M. Heuzey, membre résidant, présente un monument céramique des plus rares, de style corinthien, du vi^e^ siècle.

Un grotesque accroupi tient un vase d'une composition particulière, car il est, en quelque sorte, à surprise. Il est disposé de telle sorte que, même rempli, il paraît vide. Si on l'incline, il laisse paraître le liquide que le personnage grotesque semble verser.

Le bras du grotesque porte une inscription gravée reproduisant probablement le nom de son possesseur.

La décoration, faite de postes et d'une frise de chevaux, est des plus fines.

M. l'abbé Marceau, associé correspondant national, pré-

sente un instrument de paix en argent trouvé en juillet dernier par M. Sainte-Anne Louzier, architecte du gouvernement, dans l'église de Champagne (Seine-et-Oise).

« Le style accuse la Renaissance (Louis XII). La plaque en taille-d'épargne représente la prédication de saint Jean-Baptiste. Les contreforts sont surmontés de deux statuettes : saint Jacques et saint Christophe. Dans le tympan sont deux chimères.

« La plaque de fond porte le poinçon royal : fleur de lys couronnée, deux grains de remède et la marque de l'orfèvre. Un lion termine la poignée; on voit aussi deux lions à la base. »

M. Corroyer confirme l'idée que cette plaque était émaillée.

M. Ruelle, associé correspondant national, informe la Société que les textes de l'*Oreste* d'Euripide, accompagnés d'une notation musicale dont il a parlé précédemment, s'élèvent aujourd'hui non plus à sept ou huit vers, comme à l'époque de sa première communication, mais à quarante-trois, plus ou moins complets.

Il signale en même temps la découverte par M. Ramsay, et le récent déchiffrement par M. Wessely, d'une inscription grecque du Ier ou du IIe siècle, trouvée à Aïdin, au sud-est de Smyrne, et portant quatre lignes avec notation musicale. L'inscription est très lisible. C'est le premier exemple connu d'un texte musical avec indication du rythme.

Séance du 25 Novembre.

Présidence de M. E. Corroyer, président.

Ouvrages offerts :

Atti della R. Accademia dei Lincei, 1891, 4e série. *Classe di scienze morali*, t. IX, 2e partie. *Notizie degli scavi* (mai et juin 1891).

Boletin de la Asociacion artistico-arqueologica Barcelonesa, 1891, nos 7 et 8.

Beiträge zur Kunde Steiermärkischer Geschichtsquellen, XXIII[e] année.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédenat, XII[e] année, n° 22. Paris, 1891, in-8°.

Journal des Savants, septembre-octobre 1891. Paris, in-4°.

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, X[e] année, n° 10.

Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark, 39[e] livraison. Graz, 1891, in-8°.

Revue de l'évolution sociale, scientifique et littéraire, 2[e] sem. 1891, n° 19.

Beurlier (l'abbé). *Les vestiges du culte impérial à Byzance.* Amiens, 1891, in-8°.

Gilman (Daniel C.). *The Johns Hopkins University* (1876-1891). Baltimore, 1891, in-8°.

Klapp Williams (William). *The communes of Lombardy from the VI to the X century.*

Regnier (Louis). *Rapport sur les publications historiques relatives au département de l'Eure et parues en* 1889. Bernay, 1890, in-8°.

— *Les études historiques dans le département de l'Eure, de* 1860 à 1889. Caen, 1891, in-8°.

— *Une église romane de l'Avranchin. Saint-Loup.* Caen, 1891, in-8°.

— *A travers la Normandie. Mortain.* Caen, 1891, in-8°.

Steiner (Bernard-C.). *The history of University education in Maryland.* Baltimore, 1891, in-8°.

Stephenson (Andrew). *Public lands and agrarian laws of the roman republic.* Baltimore, 1891, in-8°.

Toutain (J.). *Trois inscriptions de Thabraca (Tabarka, Tunisie).* Rome, 1891, in-8°.

— *Une nouvelle inscription de Troesmis (Iglitza).* Rome, 1891, in-8°.

— *Afrique romaine.* Rome, 1891, in-8°.

Willoughby (Westel and William). *Government and administration of the United States.* Baltimore, 1891, in-8°.

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, dépose sur le bureau trois brochures de M. Toutain, membre de l'École française de Rome :

1° *Trois inscriptions de Thabraca* (Tabarka, Tunisie). Inscription votive à Pluto-Varricala; en rapprochant la première partie de ce surnom divin du mot punique *Baric*, M. Toutain arrive à la conclusion que Pluto-Varricala n'est autre que *Pluto-frugifer*. — Fragment d'une inscription donnant à Thabraca le nom *colonia*. C'est le seul texte épigraphique où se rencontre cette mention. — Épitaphe de *P. Trophimianus*, *Augusti dispensator*.

2° *Poteries communes d'Afrique*. Après avoir donné des notions générales sur l'ensemble des vases communs trouvés en Afrique, et avoir décrit chacune de leurs parties (panse, base, col, anses), l'auteur tire la sage conclusion qu'il ne faut pas, comme on l'a trop souvent essayé, s'arrêter à quelques différences de détail, pour appliquer à chaque vase en particulier un des noms de la riche nomenclature que nous a léguée l'antiquité. Il faut, au contraire, « ramener à un type, dont on connaît exactement la dénomination, toutes les formes voisines qui résultent de la combinaison sensiblement pareille d'éléments à peu près identiques. »

3° *Une nouvelle inscription de Troesmis* (Iglitza). Cette inscription, trouvée à Iglitza par M. le professeur Tocilescu, mentionne la construction d'un ouvrage de défense militaire sous les trois empereurs : Constantin, Constance et Constant, et par les soins de Sappo, *dux limitis Scythiae*. M. Toutain établit avec beaucoup de sagacité que cette inscription a été érigée entre le mois de mai 337 et le mois d'avril 340; il rétablit ensuite les lacunes du texte, le commente au point de vue historique et géographique, et démontre qu'il s'agit d'un travail militaire exécuté pour arrêter les invasions des barbares transdanubiens et sauvegarder de ce côté la sécurité de l'empire déjà réduit à se défendre.

Ces premiers travaux du jeune membre de l'École française sont surtout recommandables par leur clarté, la sûreté de l'érudition et la sobriété. Elles révèlent dans l'auteur un archéologue d'avenir.

Travaux.

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, demande, de la part de M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, que la Société veuille bien reprendre et continuer l'envoi de ses publications que cette école a cessé de recevoir depuis quelques années. Cette demande est renvoyée à la Commission de publication.

M. Souchon, archiviste de l'Aisne, adresse à la Société la copie d'un inventaire de la vaisselle de Marie de Luxembourg, duchesse de Vendômois, comtesse de la Fère, en date de 1539, aujourd'hui conservé aux Archives départementales de l'Aisne.

M. Ravaisson-Mollien, membre résidant, fait une communication relative à une statue de philosophe assis figurant dans la salle des Caryatides au Musée du Louvre, et provenant de la collection Borghèse. On avait cru jadis y voir une représentation du stoïcien Chrysippe, décrite par Cicéron. Depuis, Visconti, se fondant sur la différence du geste de la main droite avec le geste indiqué par Cicéron, avait rejeté cette identification; d'ailleurs, la tête ne rappelant en rien celle de Chrysippe, mais plutôt celle d'un autre stoïcien, Posidonius, cette statue a été dans les derniers temps connue sous le nom de Posidonius. Toutefois, dit M. Ravaisson, il faut remarquer que l'avant-bras droit et la main sont restaurés, mais que cette restauration est justifiée par ce qui reste de la saignée et du haut de l'avant-bras. Il en conclut, contre l'opinion de Visconti, que la statue en question a pu être originairement conforme à la description de Cicéron, et qu'elle serait en ce cas une répétition de la statue de Chrysippe.

M. Martha confirme les observations de M. Ravaisson en faisant remarquer que les chairs pleines de l'avant-bras restauré sont en désaccord avec le torse décharné de la statue.

Séance du 2 Décembre.

Présidence de M. E. Corroyer, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, X^e^ année, n° 4. Gap, 1891, in-8°.

Bretagne (A.) et Vincent (H.). ***Le bras-reliquaire de Mairy (Ardennes)***. Reims, 1890, in-8°.

Pagart d'Hermansart. ***Les conseillers pensionnaires de la ville de Saint-Omer***, 1317 à 1764. Saint-Omer, 1892, in-8°.

Vallette (René). ***Le général Joly et la division vendéenne des Sables-d'Olonne***. Les Sables-d'Olonne, 1891, in-8°.

Vincent (D^r^ H.). ***La Maison des Armoises originaire de Champagne***. Paris, 1877, in-8°.

— ***L'épitaphe de Gaucher de Charbogne***. Charleville, 1890, in-8°.

— ***Les sceaux communaux de Manre, canton de Monthois (Ardennes)***. Reims-Paris, 1881, in-8°.

— ***Notre-Dame des Rosiers. Ordre de Cîteaux***. Paris, in-8°.

Correspondance.

M. Vincent, présenté par MM. Longnon et Héron de Villefosse, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national à Vouziers (Ardennes). Le président désigne MM. A. de Barthélemy, Prou et Müntz pour former la Commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

MM. E. Beurlier et Ruelle écrivent pour retirer leur candidature à la place de membre résidant laissée vacante par la mort de M. Flouest.

Travaux.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant à la place de M. Flouest, décédé.

Au nom des commissions nommées à cet effet, MM. Héron de Villefosse et Martha lisent des rapports sur les candidatures de MM. le colonel de la Noë et R. Cagnat. On procède au vote, et, les cinq tours réglementaires de scrutin n'ayant pas donné de résultat, l'élection est, conformément au règlement, renvoyée à la première séance de janvier.

Au nom des commissions nommées à cet effet, M. l'abbé Thédenat lit des rapports favorables sur les candidatures de MM. Toutain et Barrière-Flavy au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et les candidats, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, sont proclamés associés correspondants nationaux, le premier à Rome, le second à Toulouse.

Au nom de la commission nommée à cet effet, M. Prou lit un rapport favorable sur la candidature de M. Roy au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et M. Roy, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national au Chénoy, commune de Paron (Yonne).

Au nom de la commission qui le propose aux suffrages de la Société, M. A. de Barthélemy lit un rapport concluant à décerner au P. François d'Assise Vera y Chillez, conservateur du Musée de Cadix, membre de la Commission historique et de l'Académie d'histoire de Madrid, le titre d'associé correspondant étranger.

On procède au vote, et le P. François d'Assise Vera y Chillez, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant étranger à Cadix.

Élections.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour le renouvellement du bureau et des commissions pendant l'année 1892.

Sont élus :

Président : M. le comte R. de Lasteyrie.

1er ***Vice-président*** : M. l'abbé L. Duchesne.

2e *Vice-président* : M. A. de Boislisle.
Secrétaire : M. Germain Bapst.
Secrétaire-adjoint : M. E. Molinier.
Trésorier : M. Ed. Guillaume.
Bibliothécaire-archiviste : M. Maurice Prou.

M. l'abbé Thédenat, membre sortant de la Commission des impressions, est réélu.

M. Corroyer, président sortant, est élu membre de la Commission des fonds en remplacement de M. A. Prost, membre sortant.

Séance du 9 Décembre.

Présidence de M. E. Corroyer, président.

Ouvrages offerts :

Bolletino delle opere moderne straniere acquistate delle biblioteche pubbliche governative del regno d'Italia, t. VI, n° 11, nov. 1891.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur et Thédenat, XIIe année, n° 23. Paris, 1891, in-8°.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 196, nov. 1891.

Boullay (E. du). *Le voyage du bon duc Antoine de Lorraine à Valenciennes en* 1543. Reims et Paris, 1883, in-8°.

Bremond d'Ars (A. de). *Compte-rendu des concours et fête agricoles donnés à Pont-Aven le* 28 *sept.* 1891. Quimperlé, 1891, in-8°.

Decombe, Bézier, Espérandieu et Robiou. *Les milliaires de Rennes.* Rennes, 1892, in-8°.

Correspondance.

MM. Toutain et Barrière-Flavy écrivent pour remercier la Compagnie de les avoir élus associés correspondants nationaux.

Travaux.

M. Ulysse Robert, membre résidant, fait la communication suivante :

« A plusieurs reprises, j'ai eu l'honneur de vous signaler des additions et des rectifications aux listes des archevêques et évêques de France, voire même de l'étranger. Récemment encore, à propos d'une communication de M. l'abbé Batiffol, je vous disais combien il serait imprudent de tirer des conclusions par trop rigoureuses des renseignements que nous fournissent les listes actuelles. Si vous voulez bien me le permettre, je vous montrerai, par quelques exemples empruntés à un cartulaire, celui de Lérins, publié par MM. Moris et Blanc, que, sans remonter, comme l'a fait notre éminent confrère M. l'abbé Duchesne, jusqu'aux premiers temps des églises des Gaules, rien n'est moins sûr que les données que nous avons sur les évêques du moyen âge ; par conséquent, nous ne devons consulter qu'avec la plus grande réserve les listes épiscopales, quelles qu'elles soient. Ce sont celles du *Trésor* de M. de Mas Latrie, qui passent pour les plus complètes, qui me serviront encore de point de comparaison pour cette communication.

« Antibes. — M. de Mas Latrie dit, sous une forme dubitative, il est vrai, qu'Adelbert, évêque d'Antibes, résigna son siège en 1050 ; il lui donne pour successeur Geoffroi vers 1056. Or, dans une charte de Lérins (n° CIII, p. 95), nous trouvons qu'Adelbert était encore en fonctions en 1058 : « Domnus presul Aldebertus, qui scribere jussit et propriis « manibus firmavit et testes firmare rogavit... Igitur hoc « donum factum est apud Antipolim M° L° VIII°. »

« Apt. — D'après la liste des évêques d'Apt donnée par M. de Mas Latrie, nous trouvons comme évêques de cette ville, au commencement du XI^e^ siècle, Ilbogus ou Hilbold, de 1009 à 1013, puis Étienne II, qui lui aurait succédé en 1010. Cette dernière date est, dans le *Trésor*, accompagnée d'un point d'interrogation. Dans le Cartulaire de Lérins (n° CXLVI), nous lisons cette phrase, qui prouve qu'Étienne était déjà en fonctions en 1005 : « Anno ab incarnato Dei

« verbo M° V°, indictione III, concurrente VII, idus decem-
« bris, presidente in Aptensi civitate domno Stephano epis-
« copo... » Par conséquent, il faudra reculer sensiblement la date de la mort ou de la résignation de son prédécesseur, et avancer d'autant son avènement à l'épiscopat.

« Glandève. — Les listes des évêques de Glandève ne sont pas très complètes pour le XI^e siècle. De Gui ou Hugues (975-1012) on passe à Pons I^er, avec les dates de 1029-1057, et à Pons II, avec la date de 1095. Le Cartulaire de Lérins nous permet de resserrer un peu les anneaux de cette chaîne, puisqu'il nous apprend (n° CLXXXV, p. 185) que Pons II siégeait déjà le 21 août 1091.

« Nice. — Dans les listes des évêques de Nice, nous trouvons généralement, sous les dates suivantes : 1064-1073, Raymond; — 1075, Bernon; — 1078, Archimbaud (peut-être mieux Archambaud). Dans le Cartulaire de Lérins, il y a un acte du 6 août 1074 (n° CLXI, p. 156), où Archimbaud figure avec la qualité d'évêque de Nice. Si cet acte est bien daté — il n'y a pas de raison pour qu'il ne le soit pas — il faudrait, sinon supprimer Bernon, au moins reculer son épiscopat.

« Riez. — Entre « Agelricus, » évêque de Riez, c. 1069, d'après les listes, et son successeur « Oggerius » ou « Augerius, » c. 1090, 14 mars 1133, il y aurait lieu, ce semble, d'ajouter un nom nouveau, « Enricus, » dont il est difficile de faire un seul et même personnage, avec « Agelricus, » qui figure dans un acte du 18 mars 1093 pour Puimisson (*Cartulaire de Lérins*, n° CCXXVI, p. 232).

« Actum solempniter in episcopatu Regensi in castro quod
« vocatur Romulas sub die XV kal. aprilis anno Dominice
« incarnationis M XC III, regnante rege Enrico et presidente
« in cathedra episcopii Regensis Enrico. »

« Vence. — La liste des évêques de Vence présente, pour la fin du IX^e siècle jusqu'au commencement du XI^e, une solution de continuité. D'Élie, évêque en 879, il faudrait, d'après les travaux les plus récents, passer à Arnulphe ou Arnoul, intrus, en 1020, puis, vers 1033 ou 1034, à Durand. Le *Cartulaire de Lérins* (n° CXLVI, p. 133) nous permet de rectifier

ce que l'on sait de ce dernier évêque. En effet, le document commence par ces mots : « Anno ab incarnato Dei Verbo « M° V°, indictione III, concurrente VII, idus decembris, pre- « sidente in Aptensi civitate domno Stephano, electus est « in Venciensem episcopum domnus Durantus, Sancti Euse- « bii abbas. » Par conséquent, la date de l'élection de Durand est du 13 décembre 1005, ce qui donne un grand écart entre cette date et celle qui est généralement indiquée. Ce Durand, toujours d'après les mêmes listes, aurait siégé jusqu'en 1056 au moins; il aurait eu un coadjuteur du nom de Pons et pour successeur Pierre, moine de Lérins, élu en 1093 jusqu'en 1113. La charte du mois de février 1032 (anc. st., n° CXLIX du *Cartulaire de Lérins*, p. 137 et 138) nous fournit le nom d'un évêque d'une église non déterminée, mais qui ne peut se rapporter qu'à Vence, étant donné l'objet de la charte. Cet évêque se nommait Pierre. Il ratifie, à trois reprises différentes, soit sous forme de consentement, soit sous forme de souscription, une donation faite par son père Laugier (Lotgerius), sa mère Odile, ses frères Raimbaud et Rostan, au monastère de Saint-Veran, sur les bords du Loup et près de Cagnes, dans les Alpes-Maritimes. Pierre pourrait donc avoir été le successeur immédiat et inconnu jusqu'ici de Durand, peut-être comme coadjuteur sous le nom erroné de Pons. »

M. l'abbé Duchesne, membre résidant, dit qu'il faut distinguer entre les listes épiscopales qui nous sont conservées traditionnellement par les églises et celles que cherchent à reconstituer les érudits modernes.

M. Vauvillé, associé correspondant national, signale à la Société une découverte de monnaies et de bijoux gallo-romains faite sur le territoire d'Autrèches, dans le département de l'Aisne. Les monnaies sont en billon et en bronze, au nombre de 800, et vont depuis Élagabale jusqu'à Constantin. Avec ces monnaies, il y avait deux bagues en argent, dont l'une porte au chaton une pierre gravée représentant un guerrier debout.

M. l'abbé Duchesne appelle l'attention de la Société sur

une inscription publiée dans le *Bulletin de géographie d'Oran*. C'est une inscription chrétienne découverte à Ternaten en Algérie.

La communication de M. l'abbé Duchesne est renvoyée à la Commission des impressions.

Le marquis de Ripert-Monclar, associé correspondant national, communique à la Société deux statuettes en bronze provenant de la collection du comte d'Oize de Vinsobres, au Bourg-Saint-Andéol, et consulte les membres présents sur leur authenticité..

M. Héron de Villefosse, membre résidant, pense que l'une d'entre elles ne peut pas être considérée comme antique.

M. G. Schlumberger, membre résidant, fait la communication suivante :

« Le comte de Marsy m'a communiqué ce fragment de plaque de bronze, qui provient de la collection d'un ancien architecte grand prix de Rome, M. Villain, mort récemment, peut-être même de celle de Percier, son grand-oncle, aussi architecte, membre de l'Institut.

Fragment d'une porte de bronze, byzantine.

« Ce curieux fragment, très probablement rapporté d'Italie, appartient actuellement à M. le président Sorel, de Com-

piègne. Il me paraît être un débris d'une de ces portes de bronze de l'époque byzantine, dont quelques spécimens bien connus ornent encore certains édifices religieux du sud de la Péninsule. De même, avant l'incendie qui les a détruites, Saint-Paul, hors les murs de Rome, possédait des portes de cette espèce. Sur ce fragment, sous une arcade, dont on aperçoit encore la partie intérieure et le chapiteau de soutien, figure un saint nimbé, drapé, tenant un rouleau de la main gauche. On déchiffre encore les dernières lettres de son nom, disposées à la mode byzantine. C'est un des petits prophètes, Habacuc, que les Grecs appellent ὁ ἅγιος Ἀββακούμ. Les cinq dernières lettres BAKOYM sont seules visibles. La boucle inférieure du B est ouverte, comme c'est si souvent le cas sur les bulles byzantines des x^e^ et xi^e^ siècles.

« Les traits de l'effigie, de l'arcade et de la légende sont creusés très nettement en carré et incrustés d'une matière métallique noirâtre, qui a été reconnue pour être de l'argent fortement oxydé. Ces incrustations, pareilles à celles des portes de Saint-Paul hors les murs, subsistent sur une grande partie du fragment.

« Probablement la porte de bronze, dont ce morceau faisait partie, devait contenir, dans autant de compartiments, les effigies des principaux prophètes.

« Ce fragment, qui me paraît remonter au x^e^ et au xi^e^ siècle, est destiné au Musée de Compiègne. La rareté extrême des restes de l'occupation byzantine dans le sud de l'Italie m'a fait penser qu'il serait bon de reproduire dans notre *Bulletin* ce fragment, tout incomplet qu'il puisse être. »

M. de Villenoisy, associé correspondant national, présente à la Société des bracelets gallo-romains en bronze, trouvés à Saint-Savin, près Bourgoin (Isère). L'un de ces bracelets se termine par des têtes d'animaux, probablement des serpents, particularité très rare en Gaule.

MM. de Montaiglon et Corroyer pensent que le bracelet aux têtes de serpents est mérovingien ou carolingien; ils rappellent la bague en argent de Saint-Lubais, publiée dans le *Bulletin* de la Société.

M. Prou, membre résidant, communique le dessin d'une pierre tombale de la cathédrale d'Auxerre, signée de Jehan le Moine, tombier à Paris :

« La pierre tombale dont j'ai l'honneur de présenter un dessin à la Société m'a été signalée par M. l'abbé Chartraire; le dessin a été exécuté par M. Boutrolle.

« Cette pierre, rectangulaire, mesurant 2m74 sur 1m21, est aujourd'hui dressée le long du mur de l'un des bas-côtés de la cathédrale d'Auxerre. Elle était, au XVIIIe siècle, dans la chapelle Saint-Alexandre, comme nous l'apprend une note de l'épitaphier de Clairambault, conservée à la Bibliothèque nationale[1].

« C'était le monument funéraire d'un chanoine auxerrois, maître Pierre de Piles, mort le 5 janvier 1534.

« Le défunt est représenté dans le costume de sa dignité, la tête nue, les mains jointes, l'aumusse sur le bras gauche, debout entre deux colonnes, de style Renaissance, supportant un entablement sur lequel est gravée une inscription, en capitales romaines, à moitié effacée. L'inscription, qui se déroule sur le cadre de la pierre, est en minuscules gothiques avec deux capitales romaines :

« *Cy gist au lict des humains venerable || et discrete personne maistre pierre de piles jadis chanoine en leglise de ceans chantre de Clamecy et | tresorier de Varzy Qui trespassa la veille || des roys lan mil cinq cens trente quatre. Priez Dieu pour son ame.*

« L'inscription est interrompue sur chacun des côtés longs de la tombe par l'écu du chanoine : à la fasce de..... accompagnée de deux quintefeuilles, l'une en chef, l'autre en pointe. Chacun des angles du cadre est orné d'un médaillon renfermant l'un des animaux symboliques des évangélistes. Aux pieds du chanoine, un cartouche rectangulaire, contenant une inscription tracée en minuscules gothiques avec trois capitales romaines. Cette inscription se compose de trois distiques latins :

1. Ms. fr. 8225, fol. 227.

Pierre tombale de la cathédrale d'Auxerre.

Petra Petro est tegumen petra cui mors sit petra celo
Vita quidem hoc fama vivere in orbe sat est
Vivit is hoc aliis qui vixerat ante rependi
Perpetuo illa sciens oīa nempe dedit
Ergo tot officiis est tanti factus ut urna ha
Assideat dño : sic benefacta beant.

« La dernière syllabe du cinquième vers *ha* doit être placée en tête des deux dernières syllabes du sixième vers, de façon à donner le mot *habeant*. Le sens de ces vers m'échappe, au moins dans les détails.

« Mais, ce qui rend ce monument digne de l'attention des archéologues, c'est qu'il est signé. On lit, en effet, sur le côté dextre et en dehors du cadre :

IEHAN LE MOINE TVMBER A PARIS.

« Le mot *tumber* est une faute pour *tumbier*. Le plus ancien exemple que je connaisse de ce vocable se trouve dans un compte des travaux faits au collège de Beauvais, à Paris, en 1387, et publié par M. Fagniez[1]. Un certain Hennequin de Tournay, qualifié « tumbier, » est chargé de « tailler l'escu de monseigneur le fundeur (Jean de Dor- « mans, fondateur) et graver la lettre et taillier les angelos » sur « une pierre de lioys. »

« Quant à ce Jean le Moine, qui avait exécuté la tombe du chanoine Pierre de Piles, en 1534, c'est sans doute le même qui a signé quatre autres dalles tumulaires signalées par plusieurs auteurs. La plus ancienne se trouve dans la cathédrale de Troyes. C'est celle de maître Pierre Jaquot, chanoine de cette église, mort en 1526. Au bas, en dehors du cadre, on lit en minuscules gothiques : *Fait p Jehan le moyne tōbier a Paris*[2].

« Vient ensuite une pierre tombale de la Sainte-Chapelle

1. Fagniez, *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris*, p. 349.

2. Elle a été signalée par Arnaud, *Voyage archéologique et pittor. dans le dép. de l'Aube*, p. 156, 2e col. Voyez aussi Guilhermy, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris*, t. III, p. 501. Une magnifique reproduction en a été donnée par Fichot, *Statistique monumentale de l'Aube*, t. III.

du Vivier-en-Brie, transformée en table d'autel : celle d'un trésorier de cette chapelle appelé le Gentilhomme parisien, mort le 10 septembre 1536. Au pied, dans une bande, on lit, d'après Paty[1] : IEHAN LE MOYNE TVNBIER A PARIS.

« MM. Aufauvre et Fichot[2] ont publié le dessin d'une tombe de l'église de Vimpelles, celle d'un marchand pêcheur et de sa femme, exécutée en 1540, et présentant, sur une banderole, l'inscription FAIT PAR IEHAN LE MOINE CISELĒ.

« Enfin, les mêmes auteurs[3] ont relevé, sur une dalle de l'église de Saint-Loup de Naud, l'inscription suivante en minuscules gothiques : *J^e p Jehanne Moyne* 1546, qu'il faut probablement corriger en *F^t p. Jehan le Moyne.*

« On ne peut guère douter que ce Jehan le Moine ne soit parent de deux autres tombiers parisiens, l'un, Mathieu le Moine, qui a signé la tombe[4] de Louis de Villiers de l'Isle-Adam, évêque de Beauvais, mort en 1520 ; l'autre, Nicolas le Moine, qui a mis son nom au bas d'une inscription funéraire de Gervais Bourgeron, prêtre, mort en 1563, et enterré dans l'église de la Ville-du-Bois, près Nozay[5]. »

Séance du 16 Décembre.

Présidence de M. E. Corroyer, président.

Ouvrages offerts :

Académie des sciences et lettres de Montpellier. Mémoires de la section des lettres, t. IX, n^os^ 1 et 2.

1. Paty, *Rapport sur le château royal du Vivier-en-Brie*, dans *Bulletin monumental*, t. XI (1845), p. 422. Voyez Palustre, *la Renaissance en France*, t. I, p. 150.
2. Aufauvre et Fichot, *Les monuments de Seine-et-Marne*, p. 160. Voyez aussi Guilhermy, *ouvr. cité*, t. III, p. 501.
3. Aufauvre et Fichot, *ouvr. cité*, p. 142. Voyez Guilhermy, *ouvr. cité*, t. III, p. 501.
4. Cette tombe nous est connue par un dessin de Gaignières. Voyez Bouchot, *Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières*, n^os^ 4630 et 6692. La signature était ainsi formulée : *Fet par Mathieu le Moine tombier à Paris.*
5. Guilhermy, *ouvr. cité*, n° MCXCII, t. III, p. 499-500.

Annuaire de la Société française de numismatique, septembre-octobre 1891. Paris, in-8°.

Atti della reale Accademia dei Lincei. 1891, serie quarta, classe di scienze morali..., t. IX. *Notizie degli scavi*, juillet et août 1891.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine, t. VIII, 1er et 2e trimestres. Tours, 1891, in-8°.

— *de la Société industrielle de Mulhouse*, octobre-novembre 1891. Mulhouse, in-8°.

Société archéologique finlandaise de Helsingfors, t. XI.

Chatellier (P. du). *Sépulture de Kerguerriec en Goulien (Finistère).*

Desnoyers. *L'iconographie de Jeanne d'Arc.* Orléans, 1891, in-8°.

Travaux.

M. Nicard, architecte, offre à la Société une magnifique eau-forte représentant M. Pol Nicard, son père, ancien membre de la Société. D'autres exemplaires de cette eau-forte sont offerts aux membres de la Société. Il est décidé qu'une lettre de remercîment sera adressée à M. Nicard.

M. Paul Durrieu, membre résidant, rappelle que, dans la séance du 22 avril dernier, il a été soumis à la Société des Antiquaires des phototypies d'une miniature représentant l'adoration des Bergers et appartenant à M. Pierre-Jacques de Nancy, qui a été alors attribuée à Fouquet. Il demande à faire observer que, suivant lui, cette attribution ne saurait être maintenue. La miniature en question peut être de l'École de Tours, mais elle n'est certainement pas de Jean Fouquet lui-même. D'ailleurs, plusieurs autres personnes, à l'heure actuelle, ayant entre les mains des miniatures du xve siècle, sont également portées, sans aucune raison, à les attribuer à Jean Fouquet.

M. Adrien Blanchet, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« A Chassenon, dans le canton de Chabanais (Charente),

que l'on identifie avec l'antique Cassinomagus, la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart a fait pratiquer des fouilles sous la direction de M. A. Masfrand. Dans des puits comblés de terre, on a trouvé des vases en terre vernissée noire, des poids en terre cuite de forme ronde ou carrée, une bouterolle en bronze, un moule de déesse-mère en terre cuite. Chassenon possédait un temple de Diane dont on a retrouvé récemment des restes importants. On a recueilli dans la localité diverses antiquités, parmi lesquelles un Triton en bronze et un médaillon en ivoire qui est la propriété de M. Masfrand. »

Séance du 23 Décembre.

Présidence de M. Corroyer, président.

Ouvrages offerts :

Atti della reale Academia dei Lincei, 4e série. Comptes-rendus, t. VII, fasc. 9 et 10. Rome, 1891, in-4°.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédenat, XIIe année, n° 24. Paris, 1891, in-8°.

— *de la Société académique de Brest*, 2e série, t. XVI. Brest, 1891, in-8°.

Bullettino di archeologia e storia Dalmata, nov. 1891.

Fédération archéologique et historique de Belgique. Compte-rendu des travaux du VIe congrès tenu à Liège les 3, 4, 5 *et* 6 *août* 1890, par Julien Fraipont, t. VI, 3e fasc. Liège, 1891, in-8°.

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 10e année, n° 11, nov. 1891.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse, t. X, année 1891, 3e trimestre. Avignon, 1891, in-8°.

Transactions of the Canadian Institute, octobre 1891.

Travaux.

M. Babelon, membre résidant, lit un mémoire sur les

ateliers monétaires des Perses au temps de Cyrus, Cambyse et Darius, et discute sur les monnaies perses jusqu'à la conquête du pays par Alexandre. Il établit que le monnayage de Crésus, c'est-à-dire de la *Créséide*, ne fut pas continué sous Cyrus et sous Cambyse. La première monnaie que firent frapper les rois de Perse fut la *darique*. M. Babelon détermine ensuite le rôle commercial et le rapport de valeur de ces monnaies avec les autres monnaies en usage en Asie-Mineure.

M. G. Schlumberger, membre résidant, présente la photographie d'un ivoire byzantin de la fin du IX^e^ siècle, sur lequel figure le couronnement par la Vierge de l'empereur d'Orient Léon VI, monté sur le trône en 886. Ce monument provient d'une île de l'Archipel. M. Schlumberger n'a eu à sa disposition que ces photographies. Il s'agit d'une plaque d'ivoire de 0^m^10 de hauteur sur 0^m^10 de largeur et 0^m^02 d'épaisseur, ayant peut-être servi de piédestal à quelque croix ou reliquaire. Sur une des faces principales, le Christ est représenté entre les saints Pierre et Paul. Sur l'autre, la Vierge, assistée de l'archange Michel, pose une couronne sur la tête de Léon VI. La figure de l'empereur donne à ce monument toute sa valeur historique. C'est un véritable portrait, et on sait que nous n'en possédons que bien peu des empereurs d'Orient de cette époque. Léon VI est représenté jeune, tel qu'il était, âgé de vingt-un ans, à l'époque de son avènement. La barbe est courte, taillée en pointe, avec de fortes moustaches. Le nez est fort. La physionomie est expressive. On sent que l'artiste s'est efforcé de donner un portrait ressemblant. Le basileus est coiffé de la haute couronne géminée; il est vêtu du *sakkos* et de la robe talaire richement ornés; il porte la haste, le globe et le bouclier. Une belle et longue inscription est gravée sur les deux faces de l'ivoire. Empruntée en partie à des versets des psaumes, elle exalte le règne de Léon et appelle sur lui les bénédictions célestes.

M. Martha, membre résidant, présente quelques observa-

tions au sujet de la statue de philosophe étudiée précédemment par M. Ravaisson (voir plus haut, p. 243). Le geste du bras peut être interprété de trois manières différentes, soit comme l'image d'un raisonnement sur la volupté (Cic., *De finib.*, I, 11, 39), soit comme une définition de la connaissance au sens stoïcien (Cic., *Acad.*, II, 47, 145), soit comme une définition de la rhétorique par rapport à la dialectique (Cic., *Orator*, 32, 113). La statue peut donc avoir représenté aussi bien Zénon que Chrysippe. Bien plus, comme les gestes en question traduisaient d'une façon saisissante certains points de la doctrine, il se peut qu'ils aient été de tradition dans l'enseignement de l'école, et qu'ainsi les disciples de Chrysippe et de Zénon les aient à leur tour adoptés. Par suite, rien n'empêche d'admettre que la statue du Louvre représente un stoïcien quelconque.

M. Ravaisson-Mollien, reprenant la discussion, conclut que les trois gestes démonstratifs doivent se réduire à deux.

Séance du 30 Décembre.

Présidence de M. Corroyer, président.

Ouvrages offerts :

Analecta Bollandiana, t. X, fasc. 2, 1891, in-8°.

Archives de la science, de l'antiquité et de l'histoire du Nord, de la Société royale à Copenhague, 1891, t. VI, fasc. 3.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1891, t. XLV. Auxerre, 1891, in-8°.

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, t. VIII, nos 7-9. Niort, 1891, in-8°.

— *de la Société industrielle de Mulhouse. Table générale des matières contenues dans les soixante premiers volumes...*, dressée par M. Alfred Bœringer. Strasbourg, 1891, in-8°.

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XXX. 2e série, t. V. Chambéry, 1891, in-8°.

Revue historique et archéologique du Maine, t. XXIX, année 1891, 1er semestre. Mamers-Le Mans, 1891, in-8°.

Travaux de l'Académie nationale de Reims, année 1889-1890, t. I. Reims, 1891, in-8°.

GUERLIN (Robert). *Amiens pendant la maladie du roi Louis XV*. Amiens, 1884, in-8°.

— *La confrérie de Saint-Sébastien à Amiens*. Amiens, 1884, in-8°.

— *Notice sur l'ancienne église Saint-Firmin-à-la-Porte d'Amiens*. Amiens, 1891, in-8°.

— *Notice sur les broderies exécutées par les religieuses Ursulines d'Amiens*. Paris, 1891, in-8°.

THÉDENAT (l'abbé H.). *Petit mortier en marbre de l'époque romaine*. Caen, 1891, in-8°.

VIENNE (Maurice DE). *Des anciens prix et des difficultés inhérentes à leur évaluation actuelle*. Nancy, 1891, in-8°.

— *Des transformations successives du sou*. Paris, 1891, in-8°.

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, dépose sur le bureau une brochure intitulée : *Petit mortier en marbre de l'époque romaine*. Des textes d'auteurs grecs et latins permettent de déterminer le nom et l'usage de ces petits monuments, qui, depuis une haute antiquité jusqu'à une basse époque, ont fait partie de l'attirail du médecin, et spécialement du médecin oculiste. Ce sont la réunion et le commentaire de ces textes qui forment l'objet du présent mémoire.

Correspondance.

M. M.-P. Leprieur, présenté par MM. Duplessis et Durrieu, et M. Robert Guerlin, présenté par MM. A. de Barthélemy et de Baye, écrivent pour poser leur candidature au titre d'associé correspondant national : le premier, à Saint-Germain-en-Laye ; le second, à Amiens.

Le président désigne MM. Courajod, Thédenat, Collignon pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques de M. Paul Leprieur, et MM. Prou, Babelon et Durrieu pour former la commission chargée de

présenter un rapport sur les titres scientifiques de M. Robert Guerlin.

Travaux.

M. Léon Dumuys, associé correspondant national, envoie à la Compagnie le compte-rendu des fouilles exécutées à Gannes (Loiret). Cette note peut faire suite au mémoire publié par M. de Boisvillette dans le recueil de notre Société[1] :

« C'est sur la commune de Beaulieu, à cinq kilomètres environ au sud-est de Châtillon-sur-Loire, au lieu dit « Gannes ou ville de Gannes, » que viennent d'être fortuitement explorées d'importantes substructions de l'époque gallo-romaine, contenant notamment trois aqueducs admirablement construits et conservés, dont l'un ne mesure pas moins de 1500 mètres de longueur; le plus grand de ces aqueducs amenait l'eau d'une source supérieure, dite fontaine de *l'Étang*, dans les piscines d'un balnéaire établi au pied du coteau formant le lit primitif de la Loire et récemment mises à jour.

« L'exploration complète des ruines existantes à Gannes constituerait un travail colossal et très onéreux, attendu que les substructions reconnues à diverses époques y occupent une superficie de 35 à 40 hectares, et que les terres qui recouvrent ces ruines sont cultivées ou boisées.

« Ces terres dépendent, en grande partie, du domaine d'Assay, appartenant à M. Destut d'Assay, et quelques parcelles seulement sont la propriété du gouvernement, qui vient d'en faire l'acquisition en vue d'établir à un niveau plus élevé le tronçon du canal latéral de la Loire destiné à assurer le raccordement, par-dessus le fleuve, de cette voie d'eau avec celle dite « canal de Briare. »

« Il y a longtemps déjà que les archéologues orléanais connaissent l'existence de ces ruines. En effet, dès 1836, M. de Boisvillette, ingénieur, chargé de l'établissement du

1. *Notice sur les substructions antiques de la ville de Gannes*, dans les *Mémoires*, t. XV, p. 212.

canal latéral actuel, puis M. Pascaud, de Briare, les signalaient à l'attention du monde savant.

« Vers 1863, M. le chanoine Cochard, d'Orléans, alors vicaire de Châtillon-sur-Loire, les interrogeait à son tour.

« En 1875, la Société archéologique de l'Orléanais votait un subside proportionné à ses faibles ressources pour permettre à son correspondant, l'honorable M. Chollet, propriétaire à Châtillon-sur-Loire, de faire quelques fouilles sur le coteau de Gannes. Un rapport fut rédigé, à cette époque, par cet explorateur zélé, qui démontrait l'insuffisance des ressources mises à sa disposition pour arriver à un résultat intéressant, mais confirmait pleinement, après sondages, les assertions de M. de Boisvillette.

« Les fouilles considérables nécessitées par l'établissement du nouveau tronçon de canal viennent de mettre à jour toute la partie basse de la station gallo-romaine de Gannes.

« Le principal édifice découvert consiste en une piscine circulaire de $4^{m}50$ de diamètre, fort bien conservée, dallée en marbre blanc, munie de ses escaliers, de ses tuyaux de chaleur, de ses déversoirs, de toutes ses annexes, en un mot.

« Tout autour de ce balnéaire, la pioche des terrassiers rencontre, à journée faite, des murs, des dallages, des débris de fresques et de bétons, de marbre et de poteries diverses, quelques-unes richement décorées de dessins en relief.

« Une quinzaine de monnaies, un stylet de bronze, une clef, une hache, tels sont les seuls menus objets recueillis jusqu'à ce jour, au cours des travaux; mais il convient d'ajouter que l'exploration du sous-sol n'a pas été faite méthodiquement.

« Nous savons que la Société archéologique de l'Orléanais, prévenue par ses correspondants locaux, MM. Champault, maire de Châtillon-sur-Loire, et Chollet, propriétaire à la Robinière, s'est émue des renseignements qu'elle a reçus.

« Elle a délégué deux de ses membres pour visiter les substructions, se rendre compte de leur importance, s'entendre avec les conducteurs des ponts et chaussées chargés de la surveillance et de la direction des travaux, et, dès ce moment, elle attire l'attention de MM. les ingénieurs char-

gés du service du canal sur cette découverte vraiment intéressante.

« Déjà, grâce à la bonne volonté de MM. Champault, Chollet et Despond, maire de Beaulieu, grâce au concours précieux et éclairé de M. Seigné, conducteur des ponts et chaussées, des plans ont été levés, des croquis faits, enfin des rapports sommaires viennent d'être rédigés.

« La Société archéologique, fidèle à sa mission, va maintenant faire appel au dévouement des chefs de services publics, s'efforcer d'obtenir du Ministère ou du Conseil général du département des secours suffisants pour permettre à MM. les ingénieurs d'explorer utilement et de relever, tout au moins scientifiquement, les substructions condamnées à une ruine inévitable, attendu qu'elles se trouvent sur le tracé même du nouveau canal.

« Les amis de la science peuvent compter sur l'activité des membres du bureau de cette compagnie pour faciliter la tâche que MM. Mazoyer, ingénieur en chef, et Sigault, ingénieur ordinaire, en résidence à Nevers, pourront avoir à remplir à Gannes.

« Le dévouement de ces messieurs est assez connu pour que les Orléanais puissent escompter leur bonne volonté; les travaux utiles et possibles seront sûrement faits par eux en temps opportun et dans les meilleures conditions.

« Enfin, si, comme on l'affirme, le Congrès archéologique se tient à Orléans en 1892, ses membres sont sûrs de trouver là une mine nouvelle à exploiter dans l'intérêt de l'histoire et au point de vue de la topographie des Gaules.

« La station gallo-romaine de Gannes dut être un centre industriel de forges considérable au cours des premiers siècles de notre ère. En effet, tout autour de ce point, sur les deux rives de la Loire, on a retrouvé des tronçons de routes savamment construites à la manière romaine; enfin, à quelques kilomètres seulement des ruines, s'élèvent des *montagnes* de laitiers de forges, mesurant cinq ou six mètres d'élévation et occupant plusieurs hectares, en partie couvertes de buissons et même de gros arbres, tels que chênes et châtaigniers.

« Plusieurs communes environnantes exploitent ces *laitiers*, depuis nombre d'années, pour entretenir leurs routes, imitant en cela les ingénieurs romains, qui avaient établi, à l'aide de ces matériaux inusables, plusieurs chaussées de la région environnante.

« Une statuette de Vénus, des monnaies trouvées dans le flanc de ces montagnes de scories constituent des preuves matérielles de l'âge de ces étranges dépôts sortis de forges à bras.

« Quand on songe à la somme de travail industriel que suppose la présence de ces seuls débris, on est amené à conclure que les environs de Gannes durent être une sorte de Creuzot gallo-romain, alimenté par les minerais de fer existants dans le sud de la région, et par le bois des immenses forêts qui couvraient le pays.

« Les renseignements que nous avons recueillis sur place, et que nous venons de résumer très sommairement ici, nous permettent d'énoncer comme vraisemblable la proposition suivante :

« L'établissement balnéaire de Gannes dépend d'une station gallo-romaine importante, vicus, mansion ou villa, qui dut être singulièrement embellie, sinon établie au cours des deux premiers siècles de notre ère et détruite vers le v^e^ siècle, si nous nous en rapportons à la date fournie par les monnaies recueillies au cours des travaux (les plus récentes ont été frappées vers 360).

« Nous entendons émettre, sous les plus expresses réserves, ces conclusions hâtives, tirées de l'examen très rapide des lieux, de la nature, de la valeur des matériaux employés et de certaines considérations historiques qui servent de jalons ordinaires à l'archéologue dans ses difficiles travaux.

« Seules, de nouvelles découvertes plus étendues pourront permettre aux savants de se prononcer nettement sur les points énoncés. »

M. Germain Bapst, membre résidant, expose que, contrairement aux conclusions des dernières études sur les commencements du théâtre en France, l'évolution morale la

plus complète et matérielle, la plus considérable eut lieu au moment et par le fait de la Ligue. Le théâtre, tant au point de vue littéraire qu'au point de vue de ses conditions matérielles, fut entièrement transformé à cette date.

M. Adrien Blanchet, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« La monnaie béarnaise s'est modifiée au XVI^e^ siècle, comme la monnaie française, et a profité des mêmes perfectionnements dans l'outillage monétaire. Ainsi, en 1553, Jean Éroudelle, graveur de la monnaie des étuves, à Paris, envoie au roi de Navarre des machines perfectionnées, importées d'Allemagne depuis peu, et, peu après, il devient maître de la monnaie à Pau. Un autre personnage, Étienne Bergeron, d'abord maître de la monnaie de Troyes, où il frappe diverses pièces, de 1551 à 1553, vient ensuite à Paris, et, comme maître de la *monnaie aux étuves*, fabrique de superbes essais et des monnaies marquées de son différent formé des lettres E B liées. Il se ruina par des fabrications dispendieuses, et, plus tard, on le retrouve, en 1564, comme maître de la monnaie de Pau, où il fabrique de belles monnaies et un magnifique essai en or, portant une tranche inscrite et analogue à un essai frappé antérieurement pour le roi de France. »

Le D^r^ Carton, associé correspondant national, envoie une note sur une inscription de Dougga (Tunisie).

« Cette inscription se trouvait dans un champ, sur l'emplacement d'une nécropole antique, auprès de Bab Roumia, à 100 mètres au nord-ouest d'un grand édifice demi-circulaire, en blocage[1].

« Trois des faces du cippe sur lequel elle était gravée étaient lisses; la quatrième, renfermant le texte, présente un cartouche encadré par une baguette et mesurant 0^m^63 de hauteur et 0^m^29 de largeur. La hauteur des lettres est de 0^m^03, l'avant-dernière ligne faisant exception et mesurant 0^m^025.

1. Décrit par Guérin, dans son *Voyage en Tunisie*, t. II, p. 131.

TERENTIVS · SABINI
ANVS · FONS · ET CAME
NA · LITTERIS · SAPI
ENDO · OPIMVS · ET DI
CENDO · SPLENDIDVS
HOC · PRAETER · CETEROS
ETIAM · HIPPO DICTI
DIARRYTOS · VBI · MAGIS
TER · PRAESTANS · FLORVIT
VIXITQVE · NVMERVM ·
IN SE DE ANOLOGIA
PYTHAGORAE PRIMA
RIVM · P · V · A · XXVI
H · S · E

Terentius Sabinianus, fons et camena, litteris sapiendo opimus, et dicendo splendidus. Hoc, praeter ceteros etiam Hippo dicti Dyarr(h)ytos, ubi magister praestans floruit vixitque numerum in se de anologia (?) *Pythagorae primarium. P(ius) v(ixit) a(nnis) xxvi. H(ic) s(itus) e(st).*

« La forme des lettres permet de fixer approximativement la date de l'inscription, qui est du IIe ou du IIIe siècle.

« Ligne 7. La ponctuation, entre les trois parties de *Hippo-dicti-Diarrhytus* (il s'agit des habitants de Bizerte), n'est pas visible; il en est malheureusement de même pour les lignes 11 et 12.

« Ligne 10. La lecture est certaine. »

TABLES

DU

BULLETIN DE 1891.

I.

Renseignements généraux.

Pages

Bureau de la Société pour l'année 1892. 5
Membres honoraires 6
Membres résidants. 8
Associés correspondants nationaux classés par départements. 13
Associés correspondants nationaux résidant à l'étranger. 30
Associés correspondants étrangers 31
Sociétés savantes avec lesquelles la Compagnie est en correspondance 34
Associés correspondants nationaux classés par ordre alphabétique 41
Discours de M. R. Mowat, président sortant. 49
Départements dans lesquels la Compagnie n'a pas de correspondants 59
Invitation à participer au Congrès international des Orientalistes 62
Lettre du Ministre invitant la Société à prendre part au Congrès des Sociétés savantes 118, 120, 153
Don à la bibliothèque de la Compagnie. . 131, 154, 163
Rapport annuel du trésorier sur la situation financière de la Compagnie. 176
Rapport sur la gestion du trésorier 188
Renouvellement du bureau pour l'année 1892 . . . 245

II.

Index par noms d'auteurs.

Arbois de Jubainville (H. d'), M. R. Origine des Romans de la Table-Ronde 161
Audollent, A. C. N. Découverte de sépultures romaines à Martigny-en-Valois 233
Babelon (E.), M. R. Mémoire sur Demonicus, roi de Citium 118
— Monnaies grecques. 138
— Monnaie de Tarente 142
— Monnaie de Massinissa, à légende punique . . . 148
— Monnaie d'un nouveau roi de Paphos 188
— Observation sur l'un des attributs de la Victoire de Samothrace 210, 211
— Mémoire sur les ateliers monétaires des Perses au temps de Cyrus 257
Bapst (G.), M. R. Entrées royales dans la ville de Paris. 114, 132
— Panneaux en faïence du château d'Écouen. . . . 201
— Origines du Muséum d'histoire naturelle 231
— Élu secrétaire 246
— Origines du théâtre en France. 264
Barrière-Flavi, A. C. N. 215, 245, 246
Barthélemy (A. de), M. R. Rapports au nom de la Commission des impressions. 66, 82, 107
— Proposition relative au manuscrit offert par M. Soultanoff 163
Barthélemy (Le Dr), A. C. N. Son éloge funèbre . . 55
Batiffol (L'abbé P.), A. C. N. Observation sur les bulles de Calixte II. 184
— Inventaire de reliques provenant d'un ms. du xiie siècle 218
— Authentique de reliques, du xiiie siècle. 237
Baye (Baron J. de), M. R., délégué au Congrès international des américanistes 62

— Bijoux gothiques de la Russie méridionale . . . 71
— Hommages de travaux de MM. Radisics, Szombathy, Hoernes, 120; Mgr Fraknoï-Vilnos, 131; J. Hampel, 143; Max. Chlingesperg-Berg, 209; de lui-même, 209.
— Offre à la Compagnie, de la part de M. Soultanoff, un beau manuscrit du xv^e^ siècle 131
— Délégué au septième Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique. 154
— Sculptures grossières trouvées dans l'Aveyron. 197, 202
Beaucorps (baron A. de), A. C. N. Délégué au Congrès des Sociétés savantes 120
Beurlier (l'abbé), A. C. N. Inscriptions relatives à la famille des rois du Pont 157
Blanchet (A.), A. C. N. Mémoire sur *les Figurines en terre cuite de la Gaule romaine* 68, 69, 79
— Le dieu gaulois au maillet 83
— Interprétation nouvelle du type d'un denier du monétaire L. Caninius Gallus 210
— Découverte de débris antiques à Chassenon . . . 257
— Communication sur la fabrication de la monnaie béarnaise 265
Boislisle (A. de), M. R. Élu 2^e^ vice-président . . . 246
Boisse (Ad.), A. C. N. 141, 144, 162
Bonaparte (prince Roland), A. C. N. 143, 175
Boutroue (A.). Observations sur des moulages de bas-reliefs provenant d'Herculanum 192
Cagnat (R.). Élu membre résidant 214, 245
Caron, A. C. N. Observations sur la conservation des antiquités en Algérie et en Tunisie 138
Carton (D^r^), A. C. N. Inscription de Dougga (Tunisie). 265
Cerf (R. Le), A. C. N. 162, 175
Chatel, A. C. N. Statuette de la déesse Epona . . . 89
— Statuette en bronze d'Hercule trouvée à Grozon. . 133
— Hommage d'ouvrages de M. Le Cerf. 153
Clert (L. Le), A. C. N. 66, 100, 107
Collignon, M. R. La polychromie dans la sculpture grecque. 87

— Hommage d'ouvrages de MM. Milliet, 153; R. Cagnat, 215.
Corroyer, M. R. Occupe le fauteuil de la présidence . 61
— Éloge funèbre de Pol Nicard 97
— Éloge funèbre d'Ed. Flouest 182
— Montre émaillée du XVIIe siècle 199
— Élu membre de la Commission des fonds 246
— Observation sur des bracelets en bronze. 261
Courajod (L.), M. R. Chapiteau gallo-romain du Musée de Grenoble 97
— Vierge en terre cuite, du XVe siècle 148
— Épée en or dite de Charlemagne. . . . 164, 166, 190
— Observation sur un triptyque du XVe siècle . 203, 205
Dangibeaud, A. C. N. Inscription de Saintes. . . . 82
Delaborde (Fr.). Élu membre résidant. 69, 81
— Statue de Blanche de France, duchesse d'Orléans . 106
— Observation sur un manuscrit du temps de Charles VIII. 156
— Observation sur l'épée en or dite de Charlemagne . 166
Delamain (Ph.), A. C. N. 80
Deloche, M. R. Vierge en terre cuite du XVe siècle. . 148
Deschamps de Pas (L.-F.-J.), A. C. N. Son éloge funèbre. 55
Duchesne (l'abbé L.). Observation sur les origines des Romans de la Table-Ronde 161
— Observation sur des bulles de Calixte II 186
— Élu 1er vice-président. 245
— Observation sur les listes épiscopales. 249
— Inscription chrétienne de la province d'Oran. . . 250
Dumuys (Léon), A. C. N. Fouilles de Gannes (Loiret). 261
Duplessis (G.), M. R. Élu membre de l'Académie des beaux-arts. 141
Durrieu, M. R. L'entrée de Louis XI à Paris . . . 116
— Peinture sur bois de la collection Chazaud . . . 126
— Livre d'heures manuscrit de la fin du XVe siècle. . 160
— Observation sur l'épée en or dite de Charlemagne 165, 173
— Peinture sur bois de l'École française du XVIe siècle. 199

— Triptyque du XVe siècle 203, 205
— Mignatures de Jehan Foucquet acquises par le Musée Condé 226
— Observation sur une miniature conservée au Musée du Louvre 232
— Miniatures faussement attribuées à Jehan Foucquet. 256
Engel (A.), A. C. N. Exploration archéologique du Guadalquivir 66
Evans (A. J.), A. C. E. 73, 101, 120, 144
Ferrero (Ermanno), A. C. E. 121, 135
Fleury (L. de), A. C. N. Cimetière antique de Mouranka (Russie) 81
Flouest (Ed.), M. R. Hommage d'un ouvrage de M. Lièvre 72
— Observation sur une statuette de la déesse Epona . 90
— Autel du dieu au maillet 93
— Fibule trouvée à Barcelonnette 111
— Sa mort et son éloge funèbre 182
Fourrot (l'abbé), A. C. N. Fouilles du Châtelet . . . 117
Gaidoz, M. R. Le dieu au maillet 113
— Observation sur l'épée en or dite de Charlemagne . 165
— Observation sur la légende d'Olibrius 239
Geymüller (baron de), A. C. E. Vierge en terre cuite du XVe siècle 148
Gosset, A. C. N. 141, 175, 190
Gourjault, A. C. N. Sa mort 131
Guérin (Honoré-Victor), M. H. Son éloge funèbre . . 52
Guerlin (Robert), A. C. N. 260
Guichard (l'abbé), A. C. N. Statuette de la déesse Epona 89
— La villa gallo-romaine de Pupillin 167
— Bracelet en bronze provenant d'un tumulus . . . 167
— Statuettes en bronze trouvées à Grozon (Jura) . . 167
— Estampilles de potiers trouvées dans la villa de Pupillin 171
Guillaume (E.), M. R. La polychromie dans la sculpture antique 88
— Rapport sur la situation financière de la Compagnie. 176

— Réélu trésorier 246
Héron de Villefosse (Ant.), M. R. Inscription romaine de l'Aveyron 62
— Hommages d'ouvrages de MM. Robiou, 68; Garnier et L. Bénédite, 92; Audollent et Letaille, 92; Fröhner, 208; Pallu de Lessert, 208.
— Inscription de Sigus 69
— Antiques de la collection du cardinal Richelieu entrés au Musée du Louvre 78
— La peinture dans la statuaire antique 88
— Statue de Mercure trouvée à Lezoux. 110
— Inscription romaine de Bénévent. 123
— Inscription de Rome portant le nom [Mo]dius Asiaticus. 133
— Brûle-parfum en bronze provenant du Maroc. . . 149
— Inscriptions de Rome faisant mention de la ville d'Orange 177
— Bague d'or à la légende *Fidem Constantino* . . . 183
— Fouilles récentes faites dans l'île de Samothrace. 210, 211
— Observation sur une statuette en bronze de la collection du comte d'Oize de Vinsobres 250
Heuzey (G.), M. R. Groupes équestres de la Gaule. . 121
— Vase à surprise de style corinthien, du vi^e^ siècle . 239
Jacques (Pierre). Miniature attribuée à Jehan Foucquet 135, 256
Jadart (Henri), A. C. N. Inventaire du mobilier du château de Richelieu 101
Lafaye (G.), A. C. N. Mosaïque découverte à Saint-Romain-en-Gall (Rhône). 169, 175
Laigue (L. de), A. C. N. Antiquités découvertes près de Cadix 79
— Hommages d'ouvrages 140
— Inscription chrétienne trouvée à Xérès de la Frontera. 167
— Nécropole punico-romaine à Cadix 184
— Nécropole phénicienne de Cadix 216
Lalore (Chanoine Ch.), A. C. N. Son éloge funèbre . 56
Lasteyrie (R. de), M. R. Chapiteau gallo-romain du Musée de Vienne 97

— Observation sur l'épée en or dite de Charlemagne . 167
— Élu président 245
Lecoy de la Marche, M. R. Ateliers monétaires au moyen âge. 141
Leprieur (P.), A. C. N. 260
Lewis (Samuel-Savage), A. C. E. Sa mort 131
Marceau (l'abbé), A. C. N. Instrument de paix de l'époque de la Renaissance 240
Marignan (Albert), A. C. N. 81, 82
Marsy (comte de), A. C. N. Plan ancien de la ville de Compiègne 134
— Annonce du 58e Congrès archéologique de France . 175
— Matrice de sceau de la collection Caranda. . . . 227
— Fragment de colonne avec inscription provenant de l'église Saint-Laurent de Jersey 231
Martha, M. R. Élu membre résidant 81
— La polychromie dans l'art antique 88
— Observation sur une statue du Musée du Louvre . 243
— Observation sur la statue du philosophe assis au Musée du Louvre 258
Martinière (M. de la), A. C. N. Exploration archéologique au Maroc 149
Meyer (Henri), A. C. N. 66, 100
Michelant (Henri-Victor), M. H. Son éloge funèbre . 50
Michon (Ét.), A. C. N. Poids anciens en bronze. . . 107
Molinier (E.). Élu secrétaire adjoint. 246
Montaiglon (A. de), M. R. Observation sur le nom de Lancelot 161
— Pièces en or frappées par Costanzo Sforza. . . . 174
— Miniature du Musée du Louvre 232
— Observation sur des bracelets en bronze. 261
Montégut (N. de), A. C. N. Cuve de fonts baptismaux du xie siècle 172
Mowat (R.), M. R. Discours prononcé en sortant de la présidence 49
— Diplôme militaire trouvé en Hongrie 67
— Inscription de Saintes 82
— Stèle gallo-romaine de Toul 83

— Médaillon en or de Pallas Nicéphore 127
— Hommage d'ouvrage de M. l'abbé Beurlier . . . 134
— Sceau byzantin en bronze 137
— Couteau romain à charnière 143
— Inscription trouvée à Agen 146
— Mosaïque juive de Tunisie 180
— Rapport sur la gestion du trésorier 189
MÜNTZ, M. R. Vierge en terre cuite du XVe siècle . . 148
— Observation sur un triptyque du XVe siècle . . . 205
— Tableau de Léonard de Vinci exposé au Louvre. . 239
NICARD (P.), M. R. Observation relative à la bibliothèque de la Compagnie 71
— La polychromie dans la sculpture grecque. . . . 87
— Sa mort 97, 111
NOÉ (colonel G. DE LA). Mémoire sur la ferrure des chevaux dans l'antiquité 132, 139
OMONT (H.), M. R. Inventaire des antiques appartenant au cardinal de Richelieu 74
— Mémoire sur un nouveau manuscrit de la *Notitia dignitatum* 86
— Note sur le manuscrit offert à la Compagnie par M. Soultanoff. 154
OUVAROFF (comtesse), A. C. E. . . . 73, 101, 120, 143
PÉLISSIER (Léon), A. C. N. 188, 191, 201
PETIT (Ernest), A. C. N. Observation sur la légende d'Olibrius 239
PILLOY, A. C. N. Boucle mérovingienne 139
PITT-RIVERS, A. C. E. 73, 101, 120, 141
PLIQUE (Dr), A. C. N. Statue monumentale de Mercure trouvée à Lezoux . . . . . 188.
POTEY (G.), A. C. N. 69, 80, 82
PRÉVOST DE LONGPÉRIER-GRIMOARD (comte H.-A.). Son éloge funèbre 56
PROST, M. R. Mémoire sur le nom d'Aix-la-Chapelle 66, 84
— Étude sur le groupe de l'anguipède et du cavalier 121, 132, 179, 184

— Observation sur deux bas-reliefs de la collection du duc de Loulé 203
Prou (Maurice). Élu membre résidant . 69, 141, 143, 154
— Tiers de sol mérovingien restitué à l'atelier de Balaciaco. 179
— Hommage d'ouvrages de M. Roy. 215
— Élu bibliothécaire-archiviste 246
— Pierre tombale de la cathédrale d'Auxerre. . . . 252
Rabier (l'abbé), A. C. N. Sa mort 215
Rabut (Laurent), A. C. N. Son éloge funèbre . . . 57
Ravaisson-Mollien (Ch.), M. R. Chaussures antiques à semelles articulées 118, 201
— Statue de philosophe assis conservée au Musée du Louvre 243, 259
Récamier (Ét.), A. C. N. 131, 143, 154
— Coupe d'époque barbare 199
Rey, M. R. Statuettes égyptiennes . . . 100, 107, 117
Ripert-Monclar (marquis de), A. C. N. Statuettes en bronze de la collection du comte d'Oize de Vinzobres 250
Roach-Smith (Charles), A. C. E. Son éloge funèbre . 57
Robais (L.-C.-A. van), A. C. N. Son éloge funèbre. . 56
Robert (Ulysse), M. R. Observation sur une bulle de Calixte II relative à l'église de Catanzaro 185
— Croix et chaînes d'argent avec marque d'orfèvre. . 231
— Additions et rectifications aux listes des archevêques et évêques. 247
Roman, A. C. N. Bijou mérovingien avec pierre antique. 84
— Autel au dieu Silvain 93
— Chapiteau gallo-romain trouvé à Vienne 97
— Fibule trouvée à Barcelonnette 111
Rougé (vicomte J. de). Statuettes de divinités égyptiennes. 100, 117
— Fait hommage de son mémoire intitulé : *les Personnages sur les monnaies des Nômes* 175
Rousset (Louis), A. C. N. 73, 100, 143
Roy (Maurice), A. C. N. 209, 245

Ruelle, A. C. N. Textes de l'Oreste d'Euripide avec notation musicale 240
— Inscription grecque du Ier ou IIe siècle avec notation musicale 240
Saglio, M. R. Reliquaire en forme de bras, de la collection Spitzer 73
— Triptyque byzantin en ivoire 132
— Hommage du 15e fascicule de son Dictionnaire . . 205
— Schlumberger (G.), M. R. Fragment d'une porte byzantine 250
— Ivoire byzantin de la fin du IXe siècle 258
Soughon (J.), A. C. N. 73, 100, 107
— Cachets de bouteille avec armes épiscopales . . . 163
— Moule pour couler des méreaux 163
— Inventaire de la vaisselle d'argent de Marie de Luxembourg 243
Soultanoff (Nicolas). Origines et principaux caractères de l'art russe 62
— Donne à la bibliothèque de la Compagnie un beau manuscrit du XVe siècle 131, 154, 163
Thédenat (l'abbé H.). Hommage de brochures de M. Toutain, membre de l'École française de Rome . . . 242
— Réélu membre de la Commission des impressions . 246
— Hommage d'un mémoire 260
Tholin (G.), A. C. N. Découverte de bijoux antiques . 135
— Inscription provenant d'Agen 146
Toutain, A. C. N. 215, 245, 246
Vaillant, A. C. N. Taureaux en bronze du Musée de Boulogne-sur-Mer 225
Vauvillé (O.), A. C. N. Découverte de monnaies et de bijoux antiques 163
— Cimetière mérovingien sur la butte Montmartre. . 217
— Découverte de bijoux et de monnaies antiques dans l'Aisne 249
Vera y Chillez (le P. François d'Assise), A. C. E. . 245
Vialettes (l'abbé), A. C. N. 141, 144, 154
Villenoisy (M. de), A. C. N. 182, 191
— Bracelets de bronze trouvés dans l'Isère 251
Vingent, A. C. N. 244

III.

Index géographique.

Afrique romaine, 53, 209; — septentrionale, 149.
Agen (Lot-et-Garonne), 146. *Musée*, 136, 137.
Agenais, 135, note.
Agrigente (Sicile), 186.
Aïdin (Asie-Mineure), 240.
Ain Kebira (Algérie), 92.
Aisne (Département de l'). *Archives départementales*, 243.
Aix (Bouches-du-Rhône), 127. *Cathédrale*, 127.
Aix-la-Chapelle (Allemagne), 66, 84.
Ak-Palanka (Serbie), 184.
Albi (Tarn). *Musée*, 173.
Alcala del Rio, *Ilipa Magna* (Espagne), 67.
Alcolea del Rio, *Canama*, 67.
Alexandrie (Egypte), 138.
Alexandrie (Troade), 109.
Algérie, 53.
Allemagne, 98, 265.
Allier (Vallée de l'), 90.
Almodovar del Rio, *Carbula* (Espagne), 67.
Alpes, 57, 224.
Amboise (Indre-et-Loire), 239.
Amiens (Somme), 184.
Andrésy (Seine-et-Oise), 216.
Angleterre, 57, 205.
Anjou, 74.
Antioche (Syrie), 108, 223.
Antibes (Alpes-Maritimes), 247.
Antisiodorum, 220.
Apt (Vaucluse), 247.
Aquilée (Italie), 147.
Aquisgranum, 220.
Aquitaine, 219, 220, 224.
Arabie, 223.
Aradus (Phénicie), 138.
Aragon, 74.
Arausio, *Orange*, 177, 178.
Archipel grec, 52, 258.
Arcos de la Frontera (Espagne), 169.
Arimathia, 221.
Arras (Pas-de-Calais). *Collection Harbaville*, 132.
Arroux (Vallée de l'), 90.
Artois, 56.
Arva, *la Peña de la Sol* (Espagne), 67.
Arvabores (Espagne), 67.
Asie, 96.
Asie (Province d'), 157.
Asie-Mineure, 52, 108, 109, 258.
Asphaltidis (Lacus), 224.
Aspres (Hautes-Alpes), 84.
Athènes (Grèce), 122, 195, 196. *Acropole*, 88. *Collection Demetrio*, 139. *Ecole française*, 52. *Erechteion*, 88. *Musée*, 139. *Parthénon*, 87, 191, 193. *Temple d'Esculape*, 89.
Attique, 108.
Aubagne (Château d'), Bouches-du-Rhône, 55.
Aube (Département de l'), 254. *Archives*, 56.
Auch (Gers), 101.
Aurès (Région de l'), Algérie, 92.
Autrèches (Aisne), 249.
Autun (Saône-et-Loire). *Musée*, 90.

Auxerre (Yonne), 218, 252. *Cathédrale*, 252.
Aveyron (Département de l'), 63, 64, 197, 199.
Axati, *Lora del Rio* (Espagne), 67.

Bab Roumia (Tunisie), 265.
Bale (Suisse). *Bibliothèque*, 134.
Balkans (Presqu'île des), 96.
Barcelonnette (Basses-Alpes), 111.
Béarn, 265.
Beaucé (Ille-et-Vilaine), 180.
Beaulieu (Loiret), 261.
Beauvais (Oise), 199.
Bela-Palanka (Serbie), 184.
Belgique (Seconde), 226.
Bénévent (Italie), 123, 124.
Bénévent (Principauté de), 124, 126.
Beres (Espagne), 67.
Berintum (*sic*), 223.
Berlin (Prusse). *Musée*, 118. *Musée des moulages*, 191.
Berne (Suisse). *Collection Gross*, 229.
Berry, 232.
Besançon (Doubs), 231.
Bethleem, 221, 224, 225.
Betis (Fleuve), Espagne, 66.
Bizantia, 222.
Bizerte (Afrique), 266.
Blancheroche (Doubs), 231.
Bois (Montagne du), canton de Berne, 231.
Bonn (Allemagne). *Musée des moulages*, 191.
Bordeaux (Gironde), 101, 102, 106.
Bosphore, 96.
Bosphore (Royaume de), 158, 159.
Boudouysson (Vallée du), Lot-et-Garonne, 135.
Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), 225. *Musée*, 225.
Bourg-Saint-Andéol (Ardèche). *Collection du comte d'Oize de Vinzobres*, 250.
Bourges (Cher), 232.
Bourgogne, 182, 239.
Bretagne, 56, 161, 184.
Brigetio (Hongrie), 143.
Bruxelles (Belgique). *Congrès numismatique*, 210.
Budapest. *Musée*, 143.

Cadix (Espagne), 184, 216. *Musée*, 140, 167.
Cagnes (Alpes-Mar.), 249.
Calvus Mons, 220.
Cambon, 180.
Cambrai (Nord), 218.
Canada (Le), 51.
Canana, *Alcolea del Rio* (Espagne), 67.
Canceracensis (Ecclesia), 220.
Cantal, 63.
Cantillana, *Naeva* (Espagne), 67.
Cappadoce, 109.
Carbula, *Almodovar del Rio* (Espagne), 67.
Carnotum, 225.
Carrosium, 220.
Carthage (Tunisie), 54, 88.
Cassinomagus, *Chassenon* (Charente), 257.
Castelgaillard (Butte de), Lot-et-Garonne, 135.
Castille, 74.
Catanzaro (Calabre), 184, 185.
Caucase, 71.
Celti, *Peñaflor* (Espagne), 67.
Ceyssat (Puy-de-Dôme), 94.
Chalis (Abbaye de), Oise, 57.
Champagne (Eglise de), Seine-et-Oise, 240.
Champigny-sur-Veude (Indre-et-Loire), 102. *Château*, 102. *Eglise*, 102.
Chantilly (Seine-et-Oise). *Château*, 201, 232. *Musée Condé*, 226.

Charroux (Vienne), 218, 219.
Chartres (Eure-et-Loir), 106, 219.
Chassenon (Charente). *Cassinomagus*, 257. *Temple de Diane*, 257.
Chassey (Camp de), Côte-d'Or, 182.
Chaumont, 218.
Cheltenham (Angleterre). *Bibliothèque de sir Thomas Phillips*, 86.
Cirta (Les quatre colonies de), Algérie, 69, 209.
Citium (Cypre), 118.
Clairvaux (Abbaye de), Aube. *Trésor*, 56.
Collorgues (Gard), 198, 199.
Cologne (Allemagne), 56, 172.
Colonia Patricia, *Cordoue* (Espagne), 67.
Colonia Romula, *Séville* (Espagne), 67.
Compendium, 220.
Compiègne (Oise), 134, 218. *Musée*, 251.
Constantine (Algérie). *Collection Poulle*, 69.
Constantinople, 219, 220, 221, 222, 224.
Corbie (Somme), 105.
Cordoue, *Corduba*, *Colonia Patricia* (Espagne), 66, 67.
Corduba, *Cordoue* (Espagne), 67.
Côte-d'Or (Département de la). *Tumulus*, 182.
Crimée (Russie), 71.
Cyme (Asie-Mineure), 158.
Cyzique (Asie-Mineure), 157, 158.

Danube (Vallée du), 95. Région du bas —, 95.
Dax (Landes). *Enceinte antique*, 58.
Decuma, *Posadas* (Espagne), 67.
Délos (Grèce), 88.
Deva (Transylvanie), 95, 96. *Musée*, 83, 93.
Dheune (Vallée de la), 90.
Die (Drôme), 84.
Dieppe (Seine-Inférieure). *Bastille*, 115.
Dijon (Côte-d'Or). *La Chartreuse*, 106. *Musée*, 203.
Dôle (Jura), 175.
Dougga (Tunisie), 265.

Ecouen (Seine-et-Oise). *Château*, 201.
Egypte, 52, 222, 224.
Eleusis (Grèce), 118.
El Kantara (Algérie), 138.
Epinal (Vosges). *Musée*, 113.
Erétrie (Eubée), 119.
Erquez (Espagne), 67.
Escles (Vosges), 113.
Espagne, 140, 168, 219, 220.
Etang (Fontaine dite de l'), Loiret, 261.
Eupalinus (Canal d'), Samos, 52.
Eure (Département de l'), 175.
Europe centrale, 71, 95; — méridionale, 71; — septentrionale, 205.

Florence (Italie). *Musée des offices*, 127.
Forum-Iulii, 178.
France, 57, 94, 99, 172, 205, 247, 264; — méridionale, 199; — septentrionale, 173.
Franche-Comté, 171.

Galilée, 53.
Galles (Pays de), 161.
Gand (Belgique), 132.
Gannes (Loiret), 261 ss.
Gard (Département du), 182, 198.
Gaule, 68, 69, 79, 89, 91, 94, 95, 96, 121, 132, 209, 210,

226, 247, 251, 263; — occidentale, 96, 180.
Germanie, 184.
Glandève (Basses-Alpes), 248.
Grand-Comte-des-Bois (Doubs), 231.
Grand-Saint-Bernard. *Hospice*, 233, 234. *Musée*, 234. *Temple*, 234.
Grèce, 52, 192, 201.
Grenoble (Isère). *Musée*, 93, 97. Environs de —, 93.
Grozon (Jura), 133, 167.
Guadalquivir (Fleuve), Espagne, 66.
Gué-de-Couvrelle (Lieu dit), près Lesges, Aisne, 163.

Halos (Espagne), 67.
Hammamlife (Tunisie), 180.
Haute-Marne (Département de la). *Tumulus*, 182.
Hébron (Palestine), 218, 222.
Héraclée (Bithynie), 138.
Herculanum (Italie), 191, 192, 193, 196.
Hispalis, *Séville* (Espagne), 66, 67.
Hongrie, 67, 94.
Hus (Terra), 224.

Ilipa Magna, *Alcala del Rio* (Espagne), 67.
Irlande, 166, 167.
Isines (Espagne), 67.
Isle-Bouchard (Indre-et-Loire), 102.
Isurgut (Espagne), 67.
Italica, *Santiponce* (Espagne), 67.
Italie, 55, 75, 98, 185, 250, 251; — méridionale, 205, 251; — septentrionale, 203, 205.

Jersey. *Eglise Saint-Laurent*, 231.
Jérusalem, 51, 54, note, 218, 219, 220, 221, 225, 237.
Jherico, 221.
Joppe, 220.
Jordanis, 221, 224.
Josaphat (Vallée de), 220.
Josué (Tombeau de), Palestine, 53.
Judée, 53.
Jullam (Fief de), 55.
Jully-les-Nonnaises (Aube), 56, note.
Jully-sur-Tarn, 56, note.
Jura (Région du), 90.

Kairouan (Tunisie), 53, 55, note.
Ksar-Faraoun (Maroc), 149.

Laon (Aisne), 163, 219.
La Peña de la Sol, *Arva* (Espagne), 67.
La Rochelle (Charente-Inférieure), 106.
Laudunensis (Ecclesia), 220.
Le Chatelet (Haute-Marne), 117.
Lemnos (Ile), 110.
Léon (Espagne), 74.
Lephtro, *Leuctra* (Laconie), 110.
Le Puy (Haute-Loire), 219.
Lérins (Abbaye de), 247.
Lesges (Station romaine de), Aisne, 163.
Les Maurels (Aveyron), 197.
Leuctra, *Lephtro* (Laconie), 110.
Lezoux (Puy-de-Dôme), 110, 189.
Liban, 54, 55, note.
Lidda, 225.
Liège (Belgique), 106.
Lisbonne (Portugal). *Collection du duc de Loulé*, 191, 192, 203. *Exposition rétrospective de* 1882, 192. *Musée*, 192.

Loire (Vallée de la), 90, 96.
Loisia (Jura), 90.
Lombez (Gers), 172.
Londres. *Collection Egerton*, 237. *Musée britannique*, 108, 118, 192, 237. *Musée South Kensington*, 118.
Longpont (Château de), Aisne, 229.
Lora del Rio, *Axati* (Espagne), 67.
Lorraine, 113, note.
Loup (Vallée du), Alpes-Maritimes, 249.
Lucana (Civitas), 220.
Lucques (Italie), 219.
Luna (Etrurie), 64.
Lyon (Rhône), 94, 101, 102, 116.
Lyonnaise (Troisième), 180.

Macchabées (Mausolée des), 53.
Macheronta (Castellum), 224.
Magnac (Lot-et-Garonne). *Eglise Saint-Saturnin*, 135.
Mambré (Palestine), 218.
Manbre (Mons), 222.
Mandailles (Cantal), 63.
Mandeure (Doubs), 226.
Manens (Espagne), 67.
Marne, 197, 198.
Maroc, 149, 152.
Marseille (Bouches-du-Rhône), 94. *Cathédrale*, 55.
Martigny-en-Valais (Suisse), 233.
Martres-Tolosanes (Haute-Garonne), 97.
Maurétanie Césarienne, 29.
Maurétanie Tingitane, 149.
Meaux (Seine-et-Marne), 57.
Melina del Campo (Castille). *Couvent des Domenicas reales*, 74.
Mendailles (Aveyron), 63.
Metz (Lorraine), 50, 51. *Bibliothèque municipale*, 50.
Milet (Asie-Mineure). *Temple d'Apollon Didyméen*, 88.
Mileto (Italie), 185, 186.
Milo (Archipel), 121, 122.
Moidons (Forêt des), Jura, 167.
Montceau (Saône-et-Loire), 94.
Montiéramey (Abbaye de), Aube, 56, note.
Morez (Abbaye de), Aube, 56, note.
Morianensis (Ecclesia), 224.
Morinie (la), 226.
Morvan (Région du), 90.
Moselle (Vallée de la), 90.
Mouranka (Russie), 81.

Naeva, *Cantillana* (Espagne), 67.
Nages (Oppidum de), 182.
Nancy (Meurthe-et-Moselle), 114. *Collection Pierre-Jacques*, 135, 256.
Nantes (Loire-Inférieure), 180.
Nantouillet (Château de), Seine-et-Marne, 57.
Navarre, 265.
Nazareth, 224.
Nice (Alpes-Maritimes), 248.
Nil (Fleuve), 52, 54, note.
Nimes (Gard), 94. *Musée*, 178.
Nolay (Côte-d'Or), 94.
Nyssa (Cappadoce), 107, 109.

Ober-Seebach (Allemagne), 84, 94.
Octadurus Varagrorum (Suisse), 233.
Oducia, *Villartilla* (Espagne), 67.
Olmont, 218, 221.
Olympie (Grèce), 88. *Musée*, 193.
Orange (Vaucluse), 177, 178, 179.
Ores (Espagne), 67.

Orient, 52, 54.
Orléanais, 182.
Orléans (Loiret), 101.
Ourlal (Afrique). *Caserne de la troisième légion*, 92.

Palerme (Sicile). *Musée*, 195.
Palestine, 52, 53, 54, note, 55, note, 181.
Panéas (Palestine), 237.
Pannonie, 184; — supérieure, 188.
Paphos, 188.
Paris, 114, 115, 123, 124, 132, 160, 219, 220, 231, 252, 254, 265. *Archives nationales*, 74, 106. *Bibliothèque nationale*, 50, 74, 116, 132, 133, 156, 252. *Bibliothèque Saint-Germain-des-Prés*, 156. *Butte Montmartre*, 217. *Cabinet des médailles*, 85, 90, 108, 123, 139. *Cabinet du roi*, 133. *Collection Borghèse*, 243. *Collection Caranda*, 228. *Collection Chazaud*, 126. *Collection du cardinal de Richelieu*, 74-78. *Collection du duc de Luynes*, 108. *Collection Durand*, 152. *Collection Spitzer*, 73, 74. *Collège de Beauvais*, 254. *Ecole du Louvre*, 72. *Monnaie aux Etuves*, 265. *Musée Carnavalet*, 217, 218. *Musée de sculpture comparée*, 191, 195. *Musée du XVIII^e arrondissement*, 217. *Musée du Louvre*, 73, 78, 88, 92, 108, 118, 121, 123, 126, 127, 132, 148, 152, 164, 173, 182, 190, 199, 201, 211, 226, 232, 239, 243, 259. *Muséum d'histoire naturelle*, 231. *Notre-Dame*, 115. *Petit Châtelet*, 115. *Porte Saint-Denis*, 114, 115, 116. *Rue Saint-Denis*, 114, 115. *Rue Saint-Eleuthère*, 217, 218. *Saint-Germain-des-Prés*, 217, 219. *Seine*, 115, 116.
Patmos (Ile de), 54, note.
Patmos (Monastère de). *Bibliothèque*, 52.
Pau, 265.
Peñaflor, *Celti* (Espagne), 67.
Penne (Lot-et-Garonne), 135.
Perse, 258.
Picardie, 56.
Pictaviensis (Pagus), 220, 224.
Piérie (Grèce), 108.
Podiensis (Civitas), 220.
Poitiers (Vienne), 101, 219.
Poitou, 72.
Ponsthomy (Aveyron), 197.
Pont (Royaume du), 157.
Pont-de-Ruan (Indre-et-Loire), 102.
Posadas, *Decuma* (Espagne), 67.
Potenza (Italie), 186.
Pouille (La), 185.
Préneste (Italie), 229.
Provence, 182.
Puerta de Tierra (près Cadix), Espagne, 79.
Pupillin (Jura), 90, 91, 167, 171, 172.
Puycasquier (Gers), 172.

Ramatha, 221.
Reims (Marne). *Bibliothèque*, 101.
Rennes (Ille-et-Vilaine), 180.
Résina (Italie), 192.
Rhegium (Italie), 110.
Rhin (Région du), 95, 96.
Rhodes (Ile de), 52, 54, note.
Rhône (Région du), 96, 111, 233.
Richelieu (Indre-et-Loire), 102, 103. *Château*, 101 ss.
Riez (Basses-Alpes), 248.
Rodez (Aveyron), 64. *Musée*, 202.

Rogel (Fons), 221.
Rome, 67, 75, 95, 123, 158, 219, 221, 224. *Ecole française d'archéologie*, 243. *Monte Testaccio*, 67. *Musée du Vatican*, 88. *Saint-Laurent*, 222. *Sainte-Marie-Majeure*, 218, 224. *Saint-Paul hors les murs*, 250, 251.
Rottenburg (Allemagne), 94.
Rouen (Seine-Inférieure), 116, 201. *Bibliothèque*, 116. *Musée*, 173.
Russie, 62; — méridionale, 71.
Rutènes (Pays des). *Mines d'argent*, 64.

Saint-Audebert (Hameau de), 228, 230.
Saint-Béat (Haute-Garonne), 97.
Saint-Denis (Seine). *Chapelle de Notre-Dame-la-Blanche*, 106.
Saint-Denis (Abbaye de), 164, 166.
Saint-Izaire (Aveyron), 197.
Saint-Jean-d'Acre, 237.
Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie), 219.
Saint-Germain (Seine-et-Oise). *Musée*, 172, 199.
Saint-Lothain (Jura), 167.
Saint-Loup-de-Naud (Seine-et-Marne), 255.
Saint-Pétersbourg (Russie). *Musée de l'Ermitage*, 156.
Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône), 225.
Saint-Romain-en-Gall (Rhône), 169, 175.
Saint-Savin (Isère), 251.
Saint-Sernin-sur-Rance (Aveyron), 197.
Saintes (Charente-Inférieure), 82.
Salamine (Ile de), 118.
Samarie, 53, 224.
Samos, 52, 54, note.
Samothrace, 210, 211.
Santiponce, *Italica* (Espagne), 67.
Saône (Vallée de la), 90.
Sardique (Asie-Mineure), 56, note.
Savoie, 57, note. *Lacs de la* —, 57, note.
Scandinaves (Pays), 165.
Scarponne (Meurthe-et-Moselle), 113, 114.
Sebaste, 224.
Segni (Italie), 185.
Seine (Région de la), 95.
Sélinonte (Sicile), 195.
Sens (Yonne), 219.
Séquanaise, 171.
Séville, *Hispalis*, *Colonia Romula* (Espagne), 66, 67.
Sierra, *Morena* (Espagne), 66.
Sigus (Afrique), 69, 70.
Siloe (Natatoria de), 221.
Sinaï (Le), 218, 223.
Sion, 222.
Sion (Mons), 221.
Smyrne, 108, 133, 137, 138.
Soissons (Aisne), 219.
Squillace (Italie), 185.
Suessionum (Ecclesia), 220.
Suisse (Lacs de la), 57, note.
Sur, 223.
Suresnes (Seine), 217.
Syches, 224.
Syrie, 52.

Tandja-el-Balia (Maroc), 152.
Tarente (Italie), 142.
Tarse (Cilicie), 127.
Tauride, 71.
Téos, 108, 109.
Ternaten (Algérie), 250.
Thabor (Mont), 54, note.
Thamasar (Civitas), 224.

Thionville (Lorraine), 179.
Tixter (Algérie), 92.
Toul (Meurthe-et-Moselle), 83, 94.
Toulouse (Haute-Garonne), 101. *Musée*, 97.
Tours (Indre-et-Loire), 101.
Tralles (Asie-Mineure), 138, 157.
Trèves (Allemagne), 83, 219, 235.
Troie, 198.
Troyes (Aube), 56, 265. *Notre-Dame-aux-Nonnains*, 57, note.
Tunis (Régence de), 52, 53, 54. *Musée du Bardo*, 61.
Tusculum (Italie), 185, 186.
Tyr, 223, 237.

Ubbaye (Vallée de l'), Basses-Alpes, 111.
Ukraine, 71.

Valençay (Château de), 124.
Valence (Drôme), 101.
Vence (Alpes-Maritimes), 248.
Vendel, 180.
Vendôme (Loir-et-Cher), 219, 221.
Versailles (Seine-et-Oise), 232.
Vichy (Allier), 172.
Vienne (Autriche). *Musée d'histoire naturelle*, 144.
Vienne (Isère), 97. *Musée*, 97, 169.
Vienne (Département de la), 72.
Villartilla, *Oducia* (Espagne), 67.
Ville-du-Bois (La), Seine-et-Oise, 253.
Villefranche-de-Rouergue (Aveyron), 63.
Vimpelles (Seine-et-Marne), 255.
Vivier-en-Brie (Le). *Sainte-Chapelle*, 255.
Volubilis (Maroc), 149.
Vulci (Étrurie), 201.

Weyden (près Cologne), 145.
Wurtemberg, 96.

Xérès de la Frontera (Espagne), 167.

IV.

Index des illustrations.

1-3. Bijou antique 85
4. Statuette de la déesse Épona. 89
5. Fibule trouvée dans les Basses-Alpes. 112
6. Neptune équestre sur une amphore de Milo . . 122
7. Sceau byzantin en bronze. 137
8-9. Couteau romain trouvé en Hongrie. 144
10. Brûle-parfum en bronze découvert à Volubilis (Maroc). 150
11. Inscription de l'épée en or dite de Charlemagne. 164
12. Fragment d'une porte byzantine 250
13. Pierre tombale de la cathédrale d'Auxerre. . . 253

ERRATUM.

P. 56, note 2, *au lieu de :* Serdique, *lisez :* Sardique.

P. 82, l. 9, *au lieu de :* Patey, *lisez :* Potey.

P. 90, l. 28-29, *au lieu de :* Saint-Amans, *lisez :* Saint-Amour.

P. 104, l. 30, *lisez :* Livie, Mammée, mère d'Alexandre Sévère, Germanicus et Alexandre Sévère; six bustes admirablement beaux, sçavoir d'Alexandre le Grand, de Pupienus, Commode, Pyrrus, Épaminondas et Macrin.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

DUE JUN 7 1928

DUE MAR '69 H
CANCELLED

3 2044 098 350 580